



**HAL**  
open science

# La défense de l'île de Chypre sous la domination franque de 1192 à 1489.

Cécile Khalifa

► **To cite this version:**

Cécile Khalifa. La défense de l'île de Chypre sous la domination franque de 1192 à 1489.. Histoire. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2016. Français. NNT: . tel-02384516

**HAL Id: tel-02384516**

**<https://hal.science/tel-02384516>**

Submitted on 28 Nov 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THÈSE

Pour obtenir le grade de  
Docteur

Délivrée par l'Université Paul-Valéry et  
l'Université de Chypre

Préparée au sein de l'école doctorale Langues,  
Littératures, Cultures, Civilisations Et de l'unité de  
recherche CEMM

En co-tutelle avec l'Interdepartmental  
Postgraduate Program in Byzantine Studies de  
l'Université de Chypre

Spécialité **Histoire spécialité Histoire**  
**Médiévale**

Présentée par **Cécile Khalifa**

Soutenue le 10 décembre 2016 devant le jury composé de

Mme Isabelle Augé, PU, Université Paul-Valéry, Montpellier	directrice de thèse
Mme Angel Nicolaou-Konnari, AP, Université de Chypre	co-directrice de thèse
Monsieur Michalis Olympios, Lecturer, Université de Chypre	Examineur de thèse
Monsieur Gilles Grivaud, PU, Université de Rouen.	Examineur de thèse
Monsieur Joao Gouveia Monteiro, AP, Université de Coimbra	Rapporteur de thèse

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY MONTPELLIER  
Arts et lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales  
École doctorale  
Langues, Littératures, Cultures, Civilisations  
Et  
UNIVERSITÉ DE CHYPRE  
Interdepartmental Postgraduate Program in Byzantine Studies

Thèse  
présentée et soutenue publiquement par  
Cécile KHALIFA

**La défense de l'île de Chypre sous la domination franque  
1192 – 1489**

Sous la direction de

Madame Angel Nicolaou-Konnari,  
Associate Professor à l'Université de Chypre

Madame Isabelle Augé,  
Professeur à l'université Paul-Valéry

Soutenue le 10 décembre 2016

Membres du Jury

Mme Isabelle Augé. Professeur des Universités à l'université Paul-Valéry.  
Mme Angel Nicolaou-Konnari. Associate Professor à l'Université de Chypre.  
Mr Michalis Olympios. Assistant Professeur à l'Université de Chypre.  
M. Joao Gouveia Monteiro. Professeur Associé à l'Université de Coimbra.  
Mr Gilles Grivaud. Professeur des Universités à l' Université de Rouen.

N° attribué par la bibliothèque

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Centre d'Etudes Médiévales de Montpellier.** EA 4583  
Université Paul Valéry – Montpellier III  
Site de l'Hôpital Saint-Charles, rue Henri Serre  
34000 Montpellier. France

À mon père, Mohammed Khalifa, qui n'aura pas eu la chance de voir ce travail achevé.  
À ma mère, Renée Guidt Khalifa, pour être celle à qui je dois tout, la vie et bien plus encore.



## **Remerciements :**

En préambule à ce travail, je souhaiterais adresser mes remerciements les plus sincères à tous ceux qui m'ont accordé leurs temps et leurs judicieux conseils et qui ont inspiré la forme actuelle de cette thèse.

Mes remerciements s'adressent, tout d'abord, à mes directrices de thèses, Isabelle Augé, Professeur d'Université de l'Université de Paul-Valéry Montpellier et Angel Nicolaou-Konnari, Associate Professor de l'Université de Chypre. Elles m'ont guidé dans les méandres du doctorat tout au long de ses années et ont permis à ce projet d'aboutir.

Je remercie plus que chaleureusement les départements CEMM de l'Université de Montpellier et L'Interdepartmental Program in Post Byzantine Studies de l'Université de Chypre de m'avoir accueilli en leur sein et pour m'avoir permis d'y étudier.

Un immense merci à mes anciens professeurs de licence et de Master , Madame Isabelle Ortéga, Monsieur Gérard Dédéyan, Madame Brunehilde Imhaus, qui par leurs judicieux conseils, m'ont inspiré ce sujet.

Enfin, ma gratitude va à mes relecteurs qui ont fait preuve d'une immense patience : Benjamin Bourgeois, Lucie Morice, Juliette Olive et Mathilde Pucheu.

Enfin, je remercie mes proches et mon compagnon, qui ont enduré avec moi la finalisation de ce manuscrit.

<b>INTRODUCTION :</b> .....	<b>1</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE –</b> .....	<b>35</b>
<b>DE MULTIPLES INFLUENCES DANS LA FONDATION DE L'ARMÉE DE CHYPRE :</b> .....	<b>35</b>
<b>A — LES COMBATTANTS LATINS A CHYPRE SOUS LA DOMINATION FRANQUE :</b> .....	37
1. <i>L'installation et l'influence des familles nobiliaires à partir de 1192 :</i> .....	38
a. La première société latine de Chypre ( 1192-1373) :.....	39
b. Le fief à Chypre sous les Lusignan : Fondement de la société latine : .....	47
<b>B — LES COMBATTANTS NON LATINS A CHYPRE SOUS LA DOMINATION FRANQUE :</b> .....	66
1. <i>Les turcoples, combattants organisés en un corps spécifique</i> .....	66
2. <i>Les différences statutaires des turcoples au sein de l'armée du roi et dans les ordres militaires</i> .....	72
3. <i>L'emploi d'esclaves comme combattants par les Lusignan :</i> .....	75
<b>C— LES INFLUENCES DECELABLES</b> .....	<b>85</b>
1. <i>Byzance</i> .....	85
2. <i>Les armées occidentales sur le sol de Chypre. Influences mutuelles dans la composition de l'armée et des tactiques :</i> .....	94
3. <i>Reines et Dames Combattantes : Mythe et influences :</i> .....	109
<b>SECONDE PARTIE –</b> .....	<b>133</b>
<b>LE DERNIER ETAT LATIN CONSIDERE COMME SUR : VISAGES DE LA DEFENSE DE L'ILE</b> .....	<b>133</b>
<b>A — COMPOSITION ETHNIQUE ET STRATIFICATION SOCIALE DES TROUPES :</b> .....	135
1. <i>La composition de l'infanterie de 1192 à 1489:</i> .....	135
1. <i>Les sergents à pieds :</i> .....	136
2. <i>La chevalerie et la cavalerie de 1192 à 1489 :</i> .....	200
3. <i>La marine sous les Lusignan :</i> .....	220
<b>B— L'ART DE LA GUERRE SOUS LES LUSIGNAN:</b> .....	<b>242</b>
1. <i>Le combat à l'extérieur jusqu'en 1489</i> .....	243
a. L'armée et le théâtre des opérations extérieures au XIII <sup>e</sup> siècle : .....	243
b. L'armée et le théâtre des opérations extérieures aux XIV <sup>e</sup> et XV <sup>e</sup> siècles: .....	250
2. <i>Le combat sur le sol de l'île de 1192 à 1489. Guerres urbaines et guerres de sièges</i> .....	252
a. Les guerres urbaines de 1192 à 1489, continuité et ruptures :.....	253

b. Kerynia, symbole de la défense des Lusignan : .....	269
3. <i>Histoire des technologies de l'armement sous la dynastie franque</i> : .....	276
a. La guerre de siège jusqu'en 1489 : .....	277
b. L'utilisation des machines de siège jusqu'en 1489 : .....	279
<b>C — LES AFFAIRES MILITAIRES ET L'ÉLITE FRANQUE : OUVERTURE OU REPLI DE L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES MILITAIRES AUX DIVERS GROUPES SOCIAUX SOUS LES LUSIGNAN</b> : .....	<b>281</b>
1. <i>Les affaires militaires et la stratification sociale jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle : prédominance de l'élite franque</i> : .....	282
2. <i>Les affaires militaires et la stratification sociale à partir du XIV<sup>e</sup> siècle : la déliquescence de la société latine à partir du XIV<sup>e</sup> siècle</i> : .....	285
<b>TROISIÈME PARTIE —</b> .....	<b>290</b>
<b>L'APPARITION DE CONTRE-POUVOIRS AUX XIII<sup>E</sup> ET AU XIV<sup>E</sup> SIÈCLE OU LE DECLIN DE L'ARMÉE FEODALE</b> .....	<b>290</b>
A — LA CHUTE DE SAINT-JEAN D'ACRE ET SES REPERCUSSIONS EN CHYPRE : .....	291
1. <i>Premières tensions entre les Templiers et le roi sous le règne d'Hugues III</i> : .....	291
a. Escalade du conflit entre Hugues III et le Temple : .....	293
b. Le procès des templiers en 1308 et leur perception par les partisans du roi : .....	296
2. <i>Le désaveu du roi Henri II par ses frères, une des conséquences de la chute de Saint Jean d'Acres</i> : .....	305
a. La réputation guerrière du roi Henri II démythifiée par ses frères : .....	305
b. La perception de l'épilepsie d'Henri II par ses contemporains : .....	308
B — LE FINANCEMENT DES GUERRES, CAUSE DES RECRIMINATIONS DE LA NOBLESSE ET LA POPULATION .....	311
1. <i>Le financement de la guerre par le domaine royal, de Guy de Lusignan aux guerres contre Gênes</i> : .....	311
a. Le financement des guerres par le domaine royal au XIII <sup>e</sup> siècle .....	312
b. Appauvrissement de la noblesse et des fiefs au XIV <sup>e</sup> siècle : .....	316
2. <i>Le financement de la guerre au XV<sup>e</sup> siècle, une modification constante jusqu'au règne de Catherine Cornaro</i> : .....	319
a. La modification des finances sous les règnes de Jacques I <sup>er</sup> et Janus I <sup>er</sup> : .....	319
b. 1383-1489 - État des finances, conséquences des guerres : .....	325
C - LES CHATEAUX ROYAUX, UN DES ENJEUX DE LA CONTESTATION CONTRE LES LUSIGNAN : .....	330

1. <i>Les fortifications et les constructions des Lusignan, un des aspects de la mainmise de la royauté sur l'île:</i>	332
.....	
a. Les fortifications de la royauté en ville, une volonté de renforcement du pouvoir royal et de prévention des contestations :.....	332
III.C.1.b. Les châteaux de la mer et les tours de défenses côtières ou la manière d'impressionner les ennemis venus de l'extérieur :.....	347
c. La domination de l'aristocratie et la maîtrise des sommets. Les châteaux du Pentadactylos .....	352
2. <i>Les officiers de l'administration militaire responsable des châteaux royaux :</i> .....	358
a. Les missions du Sénéchal, continuité et ruptures durant la domination franque :.....	358
b. Les missions des capitaines et châtelains :.....	363
Enseignements :.....	372
<i>CONCLUSION :</i> .....	383
<b>ANNEXES</b> .....	<b>390</b>
1. ANNEXES BIBLIOGRAPHIQUES :.....	391
2. <i>ANNEXES STATISTIQUES</i> .....	418
2. ANNEXES CHRONOLOGIQUES :.....	439
<b>INDEX</b> .....	<b>454</b>

## INTRODUCTION :

### Objet de thèse :

Chypre, protégée par son insularité, fut longtemps considérée par Byzance comme sa possession la plus occidentale en Méditerranée. Étudier la défense de l'île implique de montrer comment les Lusignan résistèrent aux convoitises de leurs voisins continentaux, jusqu'à ce que les vicissitudes historiques amènent la domination effective des Vénitiens en 1489, après le départ de la dernière reine, Catherine Cornaro (1474-1489). Il s'agit donc d'étudier tous les aspects de la défense de l'île, ainsi que les interconnexions de la guerre avec la société chypriote.

La principale difficulté a été l'absence d'archives de la couronne royale de Chypre. Peu d'actes ont survécu, qui peuvent nous permettre d'esquisser certains contours de la chose militaire sous les Lusignan. Les documents survivant hors de Chypre ont alors été rassemblés par Louis de Mas Latrie au XIX<sup>e</sup> siècle, et George Hill en a proposé une première classification, que Jean Richard a enrichie par un registre royal découvert au Vatican<sup>1</sup>.

L'objet de notre recherche est de proposer une étude du système de défense de l'île sous la domination franque. Les dates choisies permettent d'envisager la dynastie des Lusignan dans son ensemble, ainsi que la lente incursion de Venise dans les institutions et les affaires de la guerre à partir du règne de Catherine Cornaro, en 1474. Étudier la défense de l'île de Chypre sur une aussi longue période doit conduire à s'interroger sur les aspects de la guerre, leurs représentations, les conséquences pour la société. La défense d'un territoire correspond à une réalité politique et géographique, mais aussi à des attitudes et des institutions. Les attitudes face à la guerre concernent principalement le choix d'une guerre défensive ou offensive, la cohésion ou la désunion de la royauté avec son armée face aux armées qui viennent conquérir son sol. L'étude de la constitution de l'armée de l'île, des mentalités et du statut des hommes qui la composent, qu'ils soient chevaliers ou soldats, ajoutent à la compréhension du système mis en place par les Lusignan. Il convient également de mettre l'accent sur les évolutions techniques pour ce qui concerne les armes et l'armement, ainsi que sur leur représentation, ceci pour évaluer la vitesse de la pénétration des innovations venues d'Occident ou d'Orient en Chypre. Les aspects de la défense liés aux

---

<sup>1</sup> *Le livre des remembrances de la secrète du royaume de Chypre (1468-1469)*, éd. J. Richard et T. Papadopoulos, Centre de Recherches Scientifiques, Sources et Études de l'Histoire de Chypre, 10, Cyprus Research Center, Nicosie, 1983, p. 8-11.

bouleversements régionaux laissent des traces sur le terrain, comme le renforcement des forteresses byzantines par les Lusignan tout au long de leur période.

### *Quelques Données Géomorphologiques de Chypre :*

L'île de Chypre est la troisième île de Méditerranée, de par sa superficie ainsi que sa taille. Pour un sujet tel que le nôtre, consacré à une étude globale de la défense de l'île de Chypre, la composition géomorphologique doit permettre de répondre à plusieurs thématiques dont comprendre son organisation démographique et spatiale. L'organisation géographique influe également sur les fortifications de l'île et la conduite de la guerre par les troupes des Lusignan : la menée des troupes sur le territoire chypriote et également en dehors de Chypre répond à des contraintes géographiques certaines.

La défense de l'île de Chypre a été une constante préoccupation pour les différentes administrations qui régnèrent sur l'île. Claire Balandier a entrepris de recenser les ouvrages fortifiés de l'époque chypro-géométrique jusqu'au début de l'époque proto-byzantine. L'une de ses conclusions a été que la défense de l'île n'est pas négligée malgré la suppression des royaumes sur son sol. Créant un tableau dans lequel elle a recensé la majeure partie des fortifications, elle déclare que les fortifications connurent une construction constante bien que l'île ait été intégrée à divers empires, qu'il s'agisse de l'empire ptolémaïque et l'empire romain<sup>2</sup>. Claire Balandier indique encore que trois périodes peuvent être précisées pour la construction des fortifications : le chypro-archaïque II, la période hellénistique, notamment le III<sup>e</sup>/II<sup>e</sup> millénaire avant Jésus-Christ, mais aussi au début de l'époque proto-byzantine.

Aux périodes d'invasions répondent donc les adaptations défensives de l'île de Chypre. Il semblerait que ce schéma soit adopté dès la période du Chypro-Géométrique et des cités royaumes dont la tactique consistait à construire des enceintes afin de défendre leurs capitales. Ainsi, Claire Balandier cite la construction d'une première défense à Salamine, à la période du Chypro-Archaïque III (XI<sup>e</sup> s. avt J-C) et Palaepaphos (VIII<sup>e</sup> s. avt J-C)<sup>3</sup>.

Les géographes de l'antiquité, ainsi que ceux de l'époque médiévale ont fourni des indications précieuses concernant l'occupation spatiale et les paysages de l'île de Chypre. Ces paysages nous permettent de comprendre l'érection de nouvelles fortifications, ainsi que les concentrations humaines qui nécessitaient d'être défendues. Parmi ces géographes, Al-Idrîsî, dans

---

<sup>2</sup> Balandier, Claire, « a défense des territoires à Chypre de l'époque archaïque aux invasions arabes (VIII<sup>e</sup> s. av. n.è. - VII<sup>e</sup> s. de n.è.) », *Dialogues d'histoire ancienne*, 2002, 28,1, p. 175-206.

<sup>3</sup> Ibid., p. 182-183.

son ouvrage contenant soixante-huit cartes selon le découpage ptoléméen du monde en sept climats, évoque l'île de Chypre dans la cinquième section du quatrième climat<sup>4</sup>. Ainsi, les géographes issus d'une région antagoniste pour des questions religieuses à l'espace méditerranéen où se situe Chypre, nous permettent d'obtenir une première appréhension de ces paysages à l'époque médiévale.

Quant aux ports, Limassol connaît un développement au XII<sup>e</sup> siècle. Frédéric II débarque à Limassol lors de la guerre des Ibelin et des Impériaux. Lors de la Croisade de Thibault de Champagne en 1236, les barons de Terre Sainte lui conseillent de mouiller à Limassol en Chypre, ce qui démontre l'importance de ce port<sup>5</sup>. Le port de Famagouste, situé au sud-est de l'île, devient le port principal de l'île de Chypre au XIV<sup>e</sup> siècle. Le mouillage de Limassol décline alors que Famagouste communiquant avec les ports d'Arménie est privilégié par les rois Lusignan notamment Henri II au XIV<sup>e</sup> siècle. Limassol et Paphos concentrent les activités des marchands italiens lors des deux premiers siècles de règne des Lusignan, avant que Famagouste ne tienne ce rôle<sup>6</sup>.

Les paysages médiévaux ne peuvent être évoqués sans les cultures qui permettent de vivre à une population rurale homogène au début du règne des Lusignan. L'île a compté de nombreuses cultures comme le vin, le sucre, le sel, des légumineuses. L'état de la recherche concernant le sucre a bien avancé ces dernières années. Mohamed Ouerfelli et Marie-Louise Wartburg ont beaucoup contribué aux avancées concernant le sucre. Le sucre était notamment produit par quelques propriétaires comme les Cornaro au XIV<sup>e</sup> siècle, et les Ordres Militaires, au casal de Kolossi<sup>7</sup>.

Une description de la constitution géologique de l'île de Chypre est nécessaire pour comprendre l'adaptation de ses défenses à l'époque des Lusignan. Le massif du Troodos, ainsi que la chaîne du Pentadaktylos doivent être comparés, pour compléter cette description géologique. Le massif du Troodos de nature pluto-volcanique est séparé de la chaîne du Pentadaktylos de nature calcaire, par la plaine de la Mésorée dont le nom signifie « entre les monts ». Les monts Troodos restent les montagnes les plus fraîches de l'île entourés de collines arides. Le Mont Olympe culmine à mille neuf cent cinquante-deux mètres de hauteur. Le massif du Troodos est la plus fraîche des différentes zones géographique de l'île. Alors que Nicosie compte trois cent cinquante millimètres de précipitation, le Troodos en compte de six cent à mille cent quatre-vingt-dix. L'exposition et l'altitude du Troodos en font la zone de l'île la mieux fournie en pluie. La dépression centrale qu'est

---

<sup>4</sup> Idrîsî, La première géographie de l'Occident, Flammarion, traduit de l'arabe par Jaubert A., et revu par Bresc H. & Nef A., (Paris, 1999).

<sup>5</sup> Richard, Jean, « Le royaume de Chypre face aux projets de croisade », *comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2009, 153, 2, p. 857-863.

<sup>6</sup> Walsh, Mikael J.W., Edbury, Peter W., Coureas, Nicholas (eds.), *Medieval and Renaissance Famagusta*. Studies in Architecture, Art and History, 2012

<sup>7</sup> Ouerfelli, Mohamed, *Le sucre: production, commercialisation et usages dans la Méditerranée médiévale*, Brill, 2007.

la Mésorée ne peut rivaliser avec le Troodos en raison du climat semi-aride qui est à son apogée en ces lieux.

Trois grands ensembles forestiers se distinguent à Chypre et constituent dix-neuf pour cent du territoire, soit cent dix milles hectares. A notre époque, il s'agit de forêts domaniales. Les forêts sont concentrées au Nord de l'île, dans la chaîne du Pentadaktylos, mais également aux alentours de Paphos, ainsi que dans la région du Troodos. Le Pentadaktylos est considéré comme un important réservoir d'eau, car le calcaire y est entouré de roches argileuses. S'y trouve des forêts naturelles de *Pinus Brutia*, *Cupressus Sempervirens*, et *Juriperus Phoenicia*. Cependant, les bois issus de ces forêts n'apportent pas de rendements importants. La forêt aux alentours de Paphos serait de presque soixante mille hectares et seraient situées sur des pentes de près de mille trois cents mètres. Sous la domination franque, il n'est pas certain que les bois de ces forêts aient servi à la construction de navires, cependant aux alentours de 1350, le bois aurait été utilisé pour la construction de cathédrales et de monastères<sup>8</sup>.

Le Mont Troodos compte quelques grands monastères comme ceux de Kykko, Machéras, Kryssoroyiatissa, mais ces monastères n'ont jamais été comparables aux divers lieux de refuges pour les communautés présentes dans l'île, comme le fut le Mont Liban pour les Maronites. Le Mont Troodos a donc joué un rôle différent pour les administrateurs de Chypre, qu'ils soient byzantins ou francs, que la chaîne du Pentadaktylos, au Nord de la Mésorée. La chaîne calcaire a recueilli, à la fin de l'ère byzantine, la construction de château tels que Kantara, Buffavento, Saint-Hilarion, afin que la population puisse se prémunir contre les raids arabes. Le Mont Troodos n'a jamais connu la nécessité d'être défendu tel que le fut le Pentadaktylos<sup>9</sup>.

On peut donc émettre une première hypothèse quant au fait que le Troodos n'a jamais connu de constructions d'ouvrages défensifs tels que l'a connu la chaîne du Pentadactylos. Cette hypothèse s'inspire des conclusions de Tassos Papacostas, au sujet du Troodos<sup>10</sup>. Il indique que les plus anciens témoignages d'occupations humaines du Troodos remonteraient à la fin de la période d'administration byzantine, au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle. Ces témoignages révéleraient une occupation constante du Troodos depuis les temps anciens. Quelques immeubles de l'époque romaine auraient subsisté, comme des bains situés au centre nord du massif, sur le village de Lagoudera, cependant l'absence de chantiers de fouilles n'a pas permis d'investir plus avant ces lieux. Ainsi, Cette érection

---

<sup>8</sup> Butzer, Karl W., and Harris, Sarah E., « Geoarchaeological approaches to the environmental history of Cyprus: explanation and critical evaluation. », *Journal of Archaeological Science* 34.11, 2007, p. 1932-1952.

<sup>9</sup> À ce sujet, nous conseillons : Grivaud, Gilles, « Population et peuplement rural à Chypre (fin XII<sup>e</sup> siècle-milieu du XVI<sup>e</sup>) », Jan Fridrich et alii (éd.), *Ruralia I (Conférence Ruralia I – Prague 8th-14th september 1995, (Prague, 1996), p. 217-226.*

<sup>10</sup> Papacostas, Tassos, «The Troodos Mountains of Cyprus in the Byzantine period: Archaeology, Settlement, Economy » , *Cahiers du Centre d'Etudes Chypriotes*, 43, 2013, p. 175-200.



de monastère byzantin est attestée par Athanase visitant le monastère de Hieron en 963, alors que Byzance n'est pas encore redevenue l'administrateur de l'île. Ce manque d'intérêt pour la construction d'immeubles peut être lié aux conditions climatiques du Troodos. Observant les styles architecturaux des églises peintes du Troodos, Tassos Papacostas dénote que celles-ci furent construites dans un premier temps comme les églises des basses terres, cependant les pluies importantes que recevaient le Troodos ont fait que les matériaux de construction n'étaient pas adaptés pour le lieu. Par la suite, Tassos Papacostas évoque le fait que les constructions d'immeubles n'ont pas été permanentes dans le Troodos. On retrouve une rare mention de village dans ces massifs pour la période médiévale. Ainsi, le village nommé Lazanias serait un exemple de cela, et serait qualifié de hameau par le chercheur. On dénote alors une rareté de l'occupation humaine du Troodos. Le chercheur suggère de poser la question de l'avantage de l'occupation humaine du Troodos afin de comprendre son organisation spatiale durant l'époque des Lusignan. Tassos Papacostas souligne l'intérêt du Troodos comme poumon économique de Chypre, en raison de l'activité minière près de Mitsero. Il indique que ces mines auraient encore été exploitées durant le début de la période médiévale. Le Troodos était donc considéré comme une région économique qu'une région à défendre, ce qui explique son manque de constructions fortifiées et militaires. Il semblerait que le climat ait peut-être joué un rôle dans la défense puisque les matériaux n'auraient pas été adaptés au massif du Troodos<sup>11</sup>.

Les fortifications ainsi que les constructions défensives n'ont pas joué de rôle dans la répartition de la population de Chypre. Il semblerait que la population se soit tournée vers des lieux où le besoin en eau pouvait être comblé. Les zones vraiment peuplées sont la plaine de la Mésorée, le bassin de Morphou, ainsi que la plaine littorale de Paphos<sup>12</sup>.

Après la répartition de l'homme, il convient d'analyser la présence de l'élément indispensable pour la conduite de la guerre, les chevaux. Il est nécessaire, tout d'abord, d'effectuer un rappel concernant la présence des chevaux en Méditerranée Orientale aux époques passées, afin de mieux comprendre sa présence à Chypre. Durant l'époque hellénistique, les mutations de la guerre qui ont lieu sous le règne de Philippe II de Macédoine ont considérablement modifié les conditions d'élevage des chevaux. Ainsi, Claude Barain, dans son ouvrage, remarque que les chevaux sont réduits à des fonctions de harcèlement. Ils sont élevés principalement en Thessalie et Macédoine. Xénophon, au IV<sup>e</sup> siècle avant J-C rédige un texte de principes concernant l'élevage du cheval, principes qui perdurent jusqu'à l'époque des Lusignan<sup>13</sup>. Avant cela, Le cheval à Chypre, durant

---

<sup>11</sup> Ibid., p. 190-192.

<sup>12</sup> Grivaud, Gilles, « Population et peuplement rural à Chypre (fin XIIe siècle-milieu du XVIe) », op.cit., p. 217-218.

<sup>13</sup> Baurain, Claude, « Les Grecs et la Méditerranée orientale. Des «siècles obscurs» à la fin de l'époque archaïque », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 77, fasc. 1, 1999.

l'époque hellénistique est utilisé pour des chars légers. On peut également notifier que l'élevage, l'exportation de chevaux constituaient déjà un élément de commerce en plus de son utilisation dans les batailles<sup>14</sup>. Durant les temps médiévaux, les chevaux en Occident Latin proviennent de pays comme l'Allemagne ou l'Angleterre. Un vocabulaire très différent peut être utilisé dans les textes pour qualifier le cheval, comme « roncin » qui désigne un cheval de moins bonne qualité. Les juments servent de cheval de transport pour les bagages et servent à transporter les dames. Les chevaux des élevages arabes d'Andalousie sont particulièrement prisés pour leurs qualités. Cependant, les chevaux sont fragiles notamment lors des guerres et il n'est pas rare qu'ils fassent partie des conditions pour l'accession au titre de chevalier ou au titre de cavalier pour les guerriers.

Les Croisés ont participé au renouvellement de l'utilisation des chevaux ainsi que leur élevage en Europe de l'Ouest. Les flux d'échange à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ont amené comme conséquences que des chevaux turcs, arabes soient rapatriés en France afin de participer à l'élevage et à la multiplication de montures servant à la Croisade<sup>15</sup>. L'île de Chypre peut être considérée comme une île de restor où des soins aux chevaux sont donnés. Cela est prouvé par les comptes de Guy d'Ibelin, évêque de Limassol, où un paiement a été effectué envers un maréchal pour des soins à un cheval<sup>16</sup>. Dans les Assises ont été inscrites des règles très précises quant à la fourniture des chevaux à l'époque des Lusignan. Ainsi, on apprend que le roi fournit des chevaux à ses vassaux et confie cette responsabilité au connétable. Quant à l'origine des chevaux, deux épisodes du début du règne des Lusignan nous font penser que l'île importe des chevaux, mais compte également quelques élevages. Le premier témoignage que nous avons sur la présence de chevaux à Chypre nous vient de Vinisaufr. Le chroniqueur qui évoque l'épopée de Richard Cœur de Lion dépeint un cheval doré originaire de l'île de Chypre, que Richard aurait possédé. La mention de ce cheval nous fait donc émettre l'hypothèse suivante que Chypre aurait été une île où on élève des chevaux. Cependant, Louis de Mas Latrie s'appuie sur les chroniques tardives de Chypre pour révéler un événement de la guerre des Ibelins et Impériaux où le roi aurait demandé aux Ordres Militaires de St Jean d'Acre de lui fournir des chevaux dont il manquait. Ainsi, le fait que l'île puisse manquer de chevaux lors d'un épisode de guerre signifie que les chevaux doivent être un élevage minime<sup>17</sup>.

Après ces quelques données géomorphologiques consacrées à l'île de Chypre, il convient de proposer une analyse historique de la période des Lusignan.

---

<sup>14</sup> Xénophon, *De l'art équestre*, Les Belles Lettres, 2015.

<sup>15</sup> *Le Cheval dans le monde médiéval*, Aix-en-Provence, université de Provence, 1992, p. 239-255.

<sup>16</sup> Richard, Jean, *Chypre sous les Lusignans : documents chypriotes des archives du Vatican (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles)*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 1962.

<sup>17</sup> *The Itinerarium peregrinorum et gesta regis Ricardi*, op.cit., p. 364. L. de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, I, op.cit., p. 32.

### Court aperçu social et historique de la période :

Lorsque Guy de Lusignan devient le suzerain de l'île de Chypre en 1192, il importe dans l'île le modèle hiérosolymite, après que celui-ci a été mis à mal une première fois à Hattin en 1187. L'ancien roi de Jérusalem connaît une accession difficile à cette nouvelle possession, après son éviction par les partisans de Conrad de Montferrat<sup>18</sup>.

Devenu vassal du roi d'Angleterre, Guy de Lusignan l'assiste dans sa conquête de Chypre, conquête due aux hasards des circonstances. Le doute peut être émis concernant la volonté manifeste de conquête de l'île par Richard Cœur de Lion. Angel Nicolaou-Konnari, se référant au caractère du roi d'Angleterre, écrit : « *He must thus have had a very good reason to do so*<sup>19</sup>. »

L'histoire de l'île de Chypre connaît de multiples rebondissements qui ont entraîné de profondes modifications dans sa défense. Ces modifications sont souvent la conséquence de réalités politiques concernant les alentours de la Méditerranée orientale et laissent parfois des marques dans le paysage de l'île. Celle-ci tient un rôle de lieu d'échange et de transmission entre les cultures occidentales et orientales, par exemple pour ce qui concerne les affaires militaires.

L'entrée de Chypre dans la zone d'influence latine de Terre Sainte commence en 1192, sur les cendres de la seconde domination byzantine, commencée en 965 et qui s'achève alors. Isaac Comnène, empereur autoproclamé de Chypre, s'est arrogé le pouvoir, profitant de l'éloignement de l'île par rapport au centre de l'Empire. Parent de l'Empereur Andronic Comnène (1183-1185), Isaac Comnène règne à partir de 1184, menant une politique d'alliance contre l'empereur et cherchant à assurer sa possession par une politique de terreur à l'encontre des archontes de l'île. Néophyte le Reclus, moine ayant fondé un monastère indépendant du diocèse de Paphos en 1185, ne cache pas son mépris pour l'empereur autoproclamé de Chypre, ainsi que pour les Lusignan à qui revient le trône de Chypre<sup>20</sup>.

Dès le VIII<sup>e</sup> siècle, les occupations et tentatives de conquêtes se sont multipliées et les traces marquant les étapes d'une évolution militaire et défensive sont visibles sur le territoire de l'île. Les forteresses érigées sur le sol de l'île qui sont décrites par les voyageurs en Terre Sainte, notamment Willebrand d'Oldenbourg, trouvent leur origine sous la seconde domination byzantine<sup>21</sup>. On trouve ainsi

---

<sup>18</sup> *Willelmus Tyrensis archiepiscopus, Chronicon. Édition critique par R. B. C. Huygens ; détermination des dates par H. E. Mayer et G. Räscher, Turnhout, Brepols (Corpus christianorum. Continuatio mediaevalis, 63-63A), 1986. La Continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197), éd. M. R. Morgan, Paris, 1982, p. 89-93.*

<sup>19</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « The Conquest of Cyprus by Richard the Lionheart and its Aftermath: A Study of Sources and Legend, Politics and Attitudes in the Year 1191-1192 », *EKEE*, 26, 2000, p. 38.

<sup>20</sup> Néophytos Le Reclus, *Concerning the misfortunes of Cyprus, Excerpta Cypria, Materials for a History of Cyprus*, traduit par Claude Delaval COBHAM, Cambridge University Press, 1908, p. 9-13. *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, sous la direction d'A. Chatzisavas, éd. Praxandre, Collection Lapithos, 18, 2002, p. 26-30.

<sup>21</sup> Willebrand d'Oldenbourg, *Peregrinatio, Excerpta Cypria*, op.cit., p. 13-15.

une défense qui n'a pas connu de ruptures avant l'arrivée des Latins. En 1192, L'île tombe définitivement sous la domination latine et devient l'un des derniers royaumes francs, à l'image du royaume d'Acre et de la principauté de Morée. La position de Chypre en Méditerranée la place souvent sur la route pour rejoindre la Terre Sainte. Richard Cœur de Lion conquiert l'île comme mesure de rétorsion, après qu'Isaac Comnène a conclu une alliance avec Saladin pour assurer sa propre possession. La campagne militaire du souverain anglais dure de mai à juin 1191<sup>22</sup>. Alors qu'il se rend en Terre Sainte à partir de Messine, d'où il a rassemblé une flotte conséquente après la mort de Guillaume II de Sicile (1166-1189), il fait une escale à Chypre où sont retenus les navires de sa sœur Jeanne de Sicile et de sa future épouse Bérengère de Navarre par Isaac Comnène. Pour soumettre l'empereur autoproclamé, Richard I<sup>er</sup> entame la conquête du territoire chypriote, commençant par Nicosie, les forteresses du Pentadactylos, les châteaux de Kérynia et de Limassol. Richard I<sup>er</sup> épouse Bérengère de Navarre à Limassol et vend l'île aux Templiers pour 100 000 besants sarracénats. L'île connaît un premier épisode de révolte, mené par un parent d'Isaac Comnène, sous l'administration anglaise de 1191. Mais l'un des lieutenants du roi Richard, Robert de Tornham, réprime la révolte, le peuple n'ayant pas de chef possédant la science militaire nécessaire pour maîtriser un petit nombre de chevaliers anglais<sup>23</sup>. La seconde révolte, qui a lieu sous le joug des Templiers après leur achat de l'île au roi d'Angleterre, est la plus violente. La rébellion, qui éclate le dimanche de Pâques de l'année 1192, est réprimée dans un bain de sang. Le comte Louis de Mas Latrie, s'appuyant sur La Continuation de Guillaume de Tyr qui s'arrête en 1197, dans son Histoire de l'île de Chypre<sup>24</sup>, dénombre les forces en présence : 14 « frères à cheval », 29 cavaliers, 74 piétons. La nette infériorité numérique des Templiers est compensée par leur connaissance des tactiques militaires et leur armement. Ils renversent la situation en provoquant un massacre dans la foule. Après ce second épisode de révolte, l'île est rendue à Richard I<sup>er</sup> Cœur de Lion. Guy de Lusignan, en en prenant possession, s'engage à remettre 40 000 besants d'or aux Templiers et 60 000 besants d'or au roi d'Angleterre<sup>25</sup>.

Après la rétrocession de l'île à Richard Cœur de Lion par les Templiers et le rachat de Guy de Lusignan, la période latine commence. Guy de Lusignan instaure un régime féodal qui fonde les premières bases de l'armée chypriote et marque un renouveau de la défense de l'île. Les Ordres Militaires sont des acteurs majeurs dans la défense de l'île. Les Templiers, de même que les Hospitaliers possèdent des terres qu'ils administrent. D'autres Ordres comme les Teutoniques et l'Ordre de Saint-Lazare ont également des possessions dans l'île. Cependant, les relations avec la royauté de Chypre sont parfois houleuses. Possédant

---

<sup>22</sup> Les chroniqueurs Roger de Hoveden, Ambroise ou encore Benoît de Peterborough nous donnent un récit fourni concernant la prise de l'île par Richard Cœur de Lion. Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, éd. G. Paris, Paris, 1897, cols 33-7, esp 36-1346, esp 37-1347. *Gesta Regis Henrici Secundi Benedicti Abbatis*, éd. W. Stubbs, RS 49, Londres, 11, II, 1867, p. 62-63.

<sup>23</sup> *Itinerarium Peregrinorum et Gesta Regis Ricardi*, éd. W. Stubbs, 1864, p. 203-205.

<sup>24</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan.*, Paris, 1852-1861, 1, p. 37-38.

<sup>25</sup> *La Continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)*, p. 137-139. Edbury, Peter, *The Kingdom of Cyprus and the Crusades, 1191-1374*, Cambridge University Press, 1994, p. 9.

une forteresse à Paphos dès 1200, le Temple, fort de son expérience en Terre Sainte, joue le rôle de conseiller des souverains, aussi bien pour la force militaire que pour les missions diplomatiques, mais les dissonances apparaissent dès avant la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291. Le pouvoir central du souverain de Chypre se heurte à l'administration Templière, allant jusqu'à une guerre civile latente peu avant la chute des Templiers en 1310. Le Temple est également un des vecteurs de transfert des innovations technologiques et militaires pour la royauté de Chypre. Participant activement à la défense de la Syrie-Palestine, le royaume de Chypre bénéficie de la connaissance et de la science militaire des Templiers en ce domaine. Le fonctionnement institutionnel du Temple montre une grande imbrication entre la royauté et l'ordre. En effet, ils ont en commun plusieurs offices militaires, ainsi que les turcoples. Les Templiers, qui possèdent une influence certaine sur la royauté chypriote, contribuent à diffuser le modèle hiérosolymitain<sup>26</sup>. Les relations des Ordres Militaires avec la royauté de Chypre doivent être analysées au regard de la réalité politique et des vicissitudes historiques. Les Hospitaliers s'installent à Chypre après 1291, ils quittent l'île n'y laissant qu'un couvent et des châteaux à partir de 1310. Ce départ ne les empêche pas d'intervenir aux côtés des Lusignan durant le XIV<sup>e</sup> siècle et de posséder des biens dans l'île, après avoir récupéré les possessions du Temple après sa destruction<sup>27</sup>.

Guy de Lusignan n'est que peu de temps suzerain de l'île, mais son administration s'attache à résoudre deux problèmes : le peuplement de l'île par les Latins et la mise en place d'une domination stable. Aimery de Lusignan, qui hérite de l'île en 1194, consolide les efforts de son frère. Ajoutant la couronne de Jérusalem à son titre de roi de Chypre par son mariage avec Isabelle I<sup>ère</sup> en 1198, il fait entrer une nouvelle fois l'île de Chypre dans les affaires de Terre Sainte<sup>28</sup>. Aimery est un exemple des rapports étroits entre les institutions militaires de la suzeraineté de Chypre avant sa création en royaume et la royauté de Jérusalem. En effet, il est opportun de rappeler qu'il fut connétable de Jérusalem<sup>29</sup>. L'institution militaire du royaume de Chypre lie plus profondément sa destinée à celle de la Syrie et il entre pleinement dans la défense de l'Orient, jusqu'en 1291.

En 1197, Chypre, à l'instar de l'Arménie voisine, dont le premier souverain est Léon Le Magnifique, devient une royauté<sup>30</sup>. Les deux suzerains, Léon le Magnifique et Aimery de Lusignan, ont entamé des tractations avec Henri VI de Hohenstaufen afin d'obtenir leur couronne de ses mains. Le destin de Chypre est lié à celui de l'Arménie, les rois de Chypre obtenant la couronne de la Cilicie en 1393. La crainte de Byzance et la volonté de rendre pérenne la domination franque sur Chypre, conduisent

---

<sup>26</sup> Edbury, Peter, « The Military Orders in Cyprus in the Light of Recent Scholarship », *The Crusades and the Military Orders: Expanding the Frontiers of Medieval Latin Christianity*, eds. Z. Hunyadi and J. Laszlovszky, Budapest, 2001, p. 101-107.

<sup>27</sup> Ibid., p. 105.

<sup>28</sup> *La Continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)*, éd. M. R. Morgan, Paris, 1982, p. 131-169, p. 199.

<sup>29</sup> *Lignages d'Outremer*, éd. M.-A. Nielen, Paris, 2003, p. 155-156.

<sup>30</sup> Mutafian, Claude, *L'Arménie du Levant*, Les Belles Lettres, Paris, 2012,1, p. 93.

Aimery à se tourner vers l'Empereur du Saint-Empire, qui s'est croisé en 1197. Poursuivant la politique de son frère, il établit les fondations institutionnelles de son royaume, consolidant notamment l'institution militaire qui a reçu les influences des époques passées. Les vassaux latins qui forment les premiers officiers militaires de Chypre disposent de terres que le roi de Chypre réclame par la suite à quelques-uns d'entre eux, afin d'équilibrer les possessions de la famille royale<sup>31</sup>. L'armée devient un lien entre la royauté et la société, bien que le chevalier soit tout comme dans les armées occidentales, l'élément principal de l'institution militaire, notamment au XIII<sup>e</sup> siècle. En effet, les membres des diverses communautés de l'île peuvent envisager une carrière dans l'armée. Les Lusignan se tournent, au contraire de l'armée des rois de France ou d'Angleterre, voire de celle des Républiques italiennes comme Gênes, vers leurs propres hommes et refusent d'engager des mercenaires ou des hommes formés aux armes jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>. L'armée est donc le reflet de la réalité politique de l'île sous les Lusignan. Sous la conduite du *Livre des Assises de la Haute Cour*, elle est une représentation de la population de Chypre sous la domination franque. Les Assises règlementent l'institution militaire, notamment les droits et les devoirs des officiers de la Couronne. Jean d'Ibelin, comte de Jaffa et d'Ascalon, seigneur de Ramla, est l'auteur de l'un des traités composant les Assises, rédigé vers 1270. Ce dernier est un aristocrate de Chypre, issu de la famille des Ibelin, neveu de Jean d'Ibelin dit le Vieux Sire de Beyrouth, et fils de Philippe d'Ibelin qui fut régent de Chypre de 1218 à 1236. Le texte auquel sont ajoutées de nouvelles versions est assemblé en Chypre en 1369 et devient la référence légale du Royaume des Lusignan. À l'image de ce qui a cours dans le royaume de Jérusalem, l'armée est liée au roi et la guerre permet aux souverains de Chypre de prendre le contrôle de leur royaume<sup>33</sup>.

L'arrivée des communautés orientales sur le sol de l'île n'est pas concomitante à l'avènement de la dynastie franque. Ces communautés qui combattent dans l'armée latine, sont un héritage des précédentes dominations, arabes ou byzantines. Byzance a pour habitude de déplacer des communautés de l'Empire afin qu'elles aillent défendre une de ses possessions, loin de leurs lieux d'origine. Les Chypriotes sont soumis plusieurs fois aux déportations décidées par l'Empire, à l'égal des communautés qui viennent s'installer dans l'île, une première fois au IV<sup>e</sup> siècle et une seconde fois au VII<sup>e</sup> siècle<sup>34</sup>. L'une des communautés combattantes, celle des Arméniens, participe activement à la défense tout au long de la domination franque. En 1136, une déportation vers Chypre d'Arméniens originaires de Tell Hamdoun est décidée par l'Empereur Jean Comnène. La communauté insulaire est assez forte pour qu'un évêque,

---

<sup>31</sup> *La Continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)*, op.cit., p. 139-161.

<sup>32</sup> À ce sujet, il convient de se référer à : Prestwich, Michaël, *Armies and Warfare in the Middle Ages : The English Experience*, Yale University Press, 1999, p. 274-275. Bradbury, Jim, *The Routledge Companion to Medieval Warfare*, Routledge, 2004, p. 189-201.

<sup>33</sup> Jean d'Ibelin, *Le livre des Assises*, éd. P.W. Edbury, Leiden-Brill, 2003, p. 3.

<sup>34</sup> Grivaud, Gilles, « Population et peuplement rural à Chypre (fin XIIe- Milieu du XVIe siècle) », *Ruralia*, I, *sup.lementum* 5, 1996, Praha, 1996, p. 217.

nommé T<sup>α</sup>adēos, soit délégué au concile de Hromkla en 1178<sup>35</sup>. La présence de Léon Le Magnifique est mentionnée en Chypre aux côtés des Latins<sup>36</sup> et les Arméniens de Cilicie lient plusieurs fois leur destinée au royaume de Chypre par des mariages avant que la couronne ne revienne aux Lusignan<sup>37</sup>. Lors des différentes guerres subies par l'île de Chypre, notamment la guerre contre les Génois en 1373, les Arméniens insulaires combattent dans l'armée franque avec un statut de combattants réguliers. De toutes les communautés présentes, celle des Arméniens est l'une des plus actives d'un point de vue militaire. Les Syriens font également partie des communautés qui combattent dans l'armée des Lusignan. Les membres de cette communauté apparaissent plusieurs fois dans la chronique de Léontios Machairas, comme marchands (les frères Lachas), mais aussi comme officiers de l'armée franque (Thibalt Belfarage)<sup>38</sup>. L'intégration des communautés à la force militaire montre une utilisation de toutes leurs ressources par les Lusignan. En raison de cette intégration et de sa situation géographique, l'armée de Chypre diffère, dans sa composition, des armées féodales occidentales. En effet, elle ne connaît pas le passage des guerres privées, n'ayant pas de grands vassaux comme les royaumes occidentaux. L'ost féodal s'étend à tous les sujets dès 1192 : la lecture des chroniques d'Ernoul, montre que les combattants issus de Syrie répondent, à cette date, à l'appel de Guy de Lusignan<sup>39</sup>.

À la mort d'Aimery, en 1205, une période de régence commence en Chypre. Le premier souverain de Chypre a renforcé le pouvoir royal par la création d'une Église latine dont le but est de légitimer la dynastie franque. En 1196, le Pape Célestin III confirme la création de l'Église latine voulue par Aimery et contribue donc à la légitimation du pouvoir franc en Chypre<sup>40</sup>. Cependant, cette affirmation du pouvoir à laquelle contribuent l'Église et l'armée est menacée par la tutelle du roi Hugues I<sup>er</sup> (1205-1218), fils d'Aimery et d'Échive d'Ibelin. Gauthier de Montbéliard, qui est le régent, se montre un homme autoritaire, écartant le jeune roi au profit d'une administration personnelle. Gauthier de Montbéliard, époux de Bourgogne de Lusignan, nièce de Guy de Lusignan, fait entrer le royaume de Chypre dans le jeu des alliances, notamment avec Jérusalem. Il négocie le mariage d'Hugues I<sup>er</sup> avec Alice de Champagne-Jérusalem, liant plus étroitement les deux royaumes. Alors que le roi Hugues I<sup>er</sup> chasse son tuteur en 1210, Gauthier de Montbéliard se réfugie à Jérusalem auprès du roi Jean de Brienne, son cousin<sup>41</sup>.

---

<sup>35</sup> Grivaud, Gilles, « Les minorités orientales à Chypre (époques médiévale et moderne) », *Travaux de la Maison de l'Orient méditerranéen, Chypre et la Méditerranée orientale. Formations identitaires : perspectives historiques et enjeux. Actes du colloque tenu à Lyon, 1997*, Université Lumière-Lyon 2, Université de Chypre, 20000, p. 45 ; voir la liste des participants à ce concile dans : Augé, Isabelle, *Églises en dialogue : Arméniens et Byzantins dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle*, CSCO 633, 124, p. 219-220.

<sup>36</sup> *Gesta Regis Henrici Secundi et Gesta Regis Ricardi Benedicti abbatis*, éd. William Stubbs, 2, series, 1867, p. 165.

<sup>37</sup> *Lignages d'Outremer*, op.cit., p. 193-194.

<sup>38</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas*, op.cit., p. 65-67, p. 186-188.

<sup>39</sup> *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, éd. L. de Mas Latrie, Paris, 1871, p. 286.

<sup>40</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, 3, Imprimerie Nationale, 1855, p. 599-600.

<sup>41</sup> *Estoire d'Eracles*, RHC. HIST. OCC., II, Paris, 1859, p. 315-316.

Lorsque s'achève le règne d'Hugues I<sup>er</sup>, en 1218, débute une autre régence, celle d'Henri I<sup>er</sup> (1218-1253). C'est sous son règne que commence l'un des plus importants conflits du XIII<sup>e</sup> siècle, la guerre des Ibelin et des Impériaux qui a pour conséquence de renforcer le pouvoir royal, mais aussi de renforcer la domination des Ibelin en Chypre. Les croisades se succèdent au XIII<sup>e</sup> siècle et les armées occidentales apportent en Chypre les évolutions techniques dans le domaine militaire. L'armée de saint Louis, qui débarque dans l'île en 1248-9, apporte avec elle ces évolutions. Les chevaliers de l'île, ainsi que les troupes, combattent en Égypte et Jean de Joinville, témoin oculaire de ces événements, se lie avec des nobles de l'île<sup>42</sup>.

Jusqu'en 1291, Chypre joue un rôle économique et politique dans les affaires de Terre Sainte et dans la poursuite des croisades. L'île ménage ses alliés économiques comme Venise et Gênes, républiques maritimes italiennes, avec qui les rois signent des traités. Les ressortissants des diverses cités italiennes comme Pise, Gênes, Venise, Ancône ou bien encore Amalfi, développent leur commerce avec les Lusignan et s'installent en communautés entre lesquelles n'existe aucune interaction. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les ressortissants des Républiques italiennes jouent un rôle dans les guerres de Chypre en s'alliant avec la royauté contre l'empereur Frédéric II<sup>43</sup>. Des privilèges, montrant leur importance et leur implantation parmi la population multiethnique du royaume des Lusignan, mettent en évidence le fait qu'ils sont des acteurs incontournables non seulement en ce qui concerne le commerce, mais aussi en politique. Les premiers privilèges sont accordés aux Génois en 1218 et 1232, le privilège de 1218 étant le fait d'Alice de Champagne-Jérusalem, tandis que les Vénitiens obtiennent des privilèges en 1306<sup>44</sup>. L'étude de l'influence des Républiques italiennes en Chypre est indispensable pour comprendre l'apport de l'Occident dans les équipements militaires de l'île<sup>45</sup>, ceci avant qu'elles ne s'imposent en tant que puissances d'occupation respectivement en 1373, puis en 1489.

Le XIV<sup>e</sup> siècle est marqué par une succession d'événements chaotiques qui conduisent aux guerres d'invasion menées par Gênes en 1373, bouleversant complètement la domination franque du royaume. La conquête de Famaguste par Gênes en 1373 découle du meurtre du roi Pierre I<sup>er</sup> (1359-1369), meurtre dû à la révolte des chevaliers de l'île contre le roi en 1369. Le souverain, désireux de réclamer son héritage

---

<sup>42</sup> *Histoire de saint Louis par Jean sire de Joinville suivie du Credo et de la lettre à Louis X*. Texte ramené à l'orthographe des chartes du sire de Joinville et publié pour la Société de l'histoire de France par M. Natalis de Wailly, Paris, 1868, p. 50-66.

<sup>43</sup> *Annales de Terre Sainte*, éd. R. Röhricht et G. Raynaud, *AOL*, II, 1884, p. 15-16.

<sup>44</sup> Otten-Froux, Catherine, « Les « Italiens à Chypre (fin XIIe-fin XVe siècles) », *Identités croisées en un milieu méditerranéen : le cas de Chypre (Antiquité-Moyen Âge)*, textes réunis par Sabine Fourrier et Gilles Grivaud, publications des Universités de Rouen et du Havre, 2006, p. 281.

<sup>45</sup> Jacoby, David, « L'expansion occidentale dans le Levant : les Vénitiens à Acre dans la seconde moitié du treizième siècle », *Recherches sur la Méditerranée orientale du XIIe au XVe siècle. Peuples, sociétés, économies*, Part 1, 105, Variorum Collected Studies, VII, 1979, p. 225-264.



naturel, la Terre Sainte, avait incarné le renouveau de l'idée de croisade<sup>46</sup>. Le XIV<sup>e</sup> siècle commence par le vacillement de la royauté et une division de l'armée à la suite de la prise de pouvoir par Amaury de Lusignan, seigneur de Tyr face à son frère Henri II (1285-1310 et 1310-1324). Après la chute de Saint-Jean d'Acre, la crise, alimentée par les alliances du seigneur de Tyr et des ordres militaires, secoue la royauté franque. Les prérogatives militaires du roi et sa capacité à régner sont pour la première fois mises en causes et le socle du pouvoir central est ébranlé<sup>47</sup>. Après le long règne d'Hugues IV (1324-1358) qui est marqué par la volonté d'arrêter l'expansion turque dans le Levant en participant à une ligue navale composée par la Papauté, les chevaliers de St Jean, la France et Venise, la renommée d'Hugues IV, établie en Chypre en 1346, enflamme les esprits pour les croisades<sup>48</sup>. Son successeur et fils, Pierre I<sup>er</sup>, incarne cette idée aux yeux des Occidentaux. Son voyage dans des royaumes occidentaux en 1361-1362 marque les esprits, et le chancelier de Chypre, Philippe de Mézières, fait partie de ceux qu'Alphonse Dupront baptise « les solitaires » de la Croisade<sup>49</sup>. Surnommé le « roi-chevalier », Pierre I<sup>er</sup> se donne pour but de faire participer sa chevalerie à des conquêtes à l'extérieur de Chypre. Conseillé par deux prédicateurs de la Croisade, Philippe de Mézières (ca 1327-1405) et le saint Pierre Thomas, le roi-chevalier fait de l'armée de Chypre une armée de conquête. Mais, en 1369, après les exactions commises par Pierre I<sup>er</sup> contre la noblesse de l'île, l'assassinat de ce dernier sonne le glas de l'idée de reconquête de la Terre sainte. L'armée reprend son rôle premier qui est la défense de l'île de Chypre, après avoir démontré son prestige aux yeux des cours occidentales en s'emparant d'abord de Satalie et ensuite d'Alexandrie, en 1365<sup>50</sup>.

Après le meurtre de Pierre I<sup>er</sup>, le royaume de Chypre s'enfonce dans la guerre contre les Génois de 1373 à 1374. L'armée de l'île est alors mobilisée pour renforcer les forteresses et combattre face aux Génois qui, méthodiques, forment le projet de s'emparer des places fortes des Lusignan. La perte de Famagouste ébranle le rayonnement politique et militaire des Lusignan, et la cité est cédée à Gênes en 1383<sup>51</sup>. Le roi Jacques I<sup>er</sup>, l'ancien connétable de Chypre, oncle de Pierre II, qui est prisonnier à Gênes, est libéré un an avant la rétrocession de Gênes à Famagouste. Son règne achève le XIV<sup>e</sup> siècle et son fils Janus (1398-1432) monte sur le trône des Lusignan. Sous le règne de Janus I<sup>er</sup>, bien que le prince soit influencé

---

<sup>46</sup> Brownlee, Kevin, «The Figure of Peter I and the Status of Cyprus», « Le songe du vieil pèlerin: Crusade Ideology, Salvation History, and Authorial Self-Representation », *Philippe de Mézières and His Age: Piety and Politics in the Fourteenth Century*, éd. R. Blumenfeld-Kosinski, K. Petkov, BRILL, 2011, p. 165-188.

<sup>47</sup> *Chroniques d'Amadi et de Strambaldi*, éd. René de Mas Latrie, première partie Chronique d'Amadi, Paris, 1891, p. 248-392. *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas*, op.cit., p. 46-55.

<sup>48</sup> *Bullarium Cyprium. Lettres papales relatives à Chypre, 1316-1378*, éd. Ch. Perrat et J. Richard, avec la collaboration de Christopher Schabel, Sources et études pour l'histoire de Chypre, 68, Nicosie, 2012, p. 335.

<sup>49</sup> Dupront, Alphonse, *Le mythe de la croisade*, Gallimard, Bibliothèque des Histoires, 1997, 1, p. 338-365.

<sup>50</sup> *La prise d'Alexandrie* est une chronique rimée rédigée par Guillaume de Machaut (1300-1377) au XIV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'une des dernières œuvres du poète : Guillaume de Machaut, *La prise d'Alexandrie ; ou, Chronique du roi Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan* ; publiée pour la première fois pour la Société de l'Orient latin par M.L. de Mas Latrie, Genève, Imprimerie J.-G. Fick, 1877. Guillaume de Machaut, *La Prise d'Alexandrie. The Taking of Alexandria*, éd. et trad. R. Barton Palmer, New York et London, Routledge, 2002.

<sup>51</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île sous le règne des princes de la maison des Lusignan*, op.cit., 3, p. 34-48.

par son enfance à Gênes, l'appauvrissement du royaume conduit les nobles de l'île à recourir à la guerre de course. Les sultans mamelouks, régnant sur l'Égypte depuis 1250, menacent à plusieurs reprises le souverain Chypriote de représailles. Le prince de Galilée, Henri de Lusignan, participe lui-même, en 1413, à ces pillages. Barsbay, qui règne depuis 1422 en Égypte, décide de mettre un terme aux agissements des nobles de l'île, notamment à ceux du bailli royal, Philippe de Picquigny. Cela conduit le sultan à mettre en place une force militaire pour envahir l'île de Chypre. Trois expéditions sont menées de 1424 à 1426. Le point culminant des expéditions est l'affrontement qui a lieu du 3 au 7 juillet 1426 à Chirochitia, où le prince Henri de Galilée est tué et le roi Janus capturé et emmené en captivité au Caire<sup>52</sup>.

Le règne du roi Jean II (1432-1458) est marqué par une culture latine aux contours de plus en plus flous. Après un premier mariage avec Médée de Montferrat qui décède en 1441, le roi contracte pour la première fois de l'histoire des Lusignan, un mariage avec une princesse byzantine, Hélène Paléologue. La chute de Constantinople survenant en 1453, Chypre accueille sur son sol les réfugiés byzantins, amenant le mécontentement de la Papauté. La *lingua graeca* que parle la reine Charlotte (1458-1460-1), héritière légitime du trône de Chypre, s'impose peu à peu face au Français, jusqu'alors l'une des caractéristiques de l'élite du royaume<sup>53</sup>. L'armée est le reflet de la structure franque, puisque les officiers, ainsi que les soldats mentionnés par les chroniques de Georges Boustronios et de Florio Bustron ne sont plus originaires de l'île, mais sont semblables aux mercenaires que l'on trouve en Occident un siècle plus tôt, tels les *condottieres* en Italie au XIV<sup>e</sup> siècle. Les combattants d'origine étrangère ont pour fonction de pallier la faiblesse des effectifs<sup>54</sup>. Le fils illégitime du roi Jean II et de Mariette de Patras, Jacques de Lusignan, devient roi de Chypre, régnant avec l'appui des Mamelouks en 1460. Après le difficile siège de Kérynia où s'est réfugiée la reine Charlotte en compagnie de ses partisans, le roi Jacques II s'empare du trône jusqu'à sa mort en 1473. La reine Catherine Cornaro règne sous l'égide de la république de Venise, qui met fin à la monarchie franque en s'emparant définitivement de l'île en 1489<sup>55</sup>.

### Sources disponibles et rassemblées :

L'étude de la défense de l'île de Chypre nécessite de rassembler des sources aussi bien diplomatiques et historiographiques que littéraires, architecturales, archéologiques, ou encore anthropologiques. Les sources historiographiques mobilisées sont en langue grecque, française, italienne,

---

<sup>52</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas*, op.cit., p. 290-298.

<sup>53</sup> Collenberg, Rudt (de), « Le déclin de la société franque en Chypre entre 1350 et 1450 », *Kypriakai Spoudai*, 1986, p. 77.

<sup>54</sup> Contamine, Philippe, « Le combattant dans l'Occident médiéval », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Montpellier, 1987, 18, p. 15-23.

<sup>55</sup> Georges Boustronios, *A Narrative of the Chronicle of Cyprus 1456-1489, transl. from the Greek by Nicholas Coureas together with an anthology of Greek texts of the fourteenth and fifteenth centuries relating to Cyprus and translated by Hans Pohlsonder*, Nicosie, 2005, p. 95-100.

latine et arabe, et concernent l'espace géographique de la Méditerranée orientale. Nos travaux commencent avec l'installation latine en Chypre, et le précurseur des chroniques latines des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, Guillaume de Tyr<sup>56</sup>. Sa chronique, bien que non officielle, s'achève en 1184 et offre un regard sur les institutions hiérosolymitaines. La conquête de Chypre par Richard Cœur de Lion est racontée par les chroniqueurs Benoît de Peterborough, Roger de Hoveden et Ambroise<sup>57</sup>, mais aussi par *l'Itinerarium Peregrinorum*<sup>58</sup>. Ce dernier ouvrage est une œuvre narrative en prose concernant la troisième Croisade (1189-1192) ; divisé en deux parties, il offre une description de la participation de Richard I<sup>er</sup> aux croisades. Ces différents récits permettent d'avoir une vision précise des événements concernant le déplacement des troupes de Richard Cœur de Lion, mais aussi des communautés combattantes de l'île sous l'administration d'Isaac Comnène. On peut citer également parmi ces récits la chronique de Pierre de Langtoft, chanoine augustin qui vécut de 1250 à 1306<sup>59</sup>. La chronique de Roger de Hoveden permet d'envisager l'accession de Richard I<sup>er</sup> en 1189, jusqu'en 1192, et l'on peut bénéficier des informations qu'il fournit en tant que participant à la troisième croisade.

La production littéraire du XIII<sup>e</sup> siècle s'inscrit dans le sillage de l'œuvre de Guillaume de Tyr. Un groupe de 51 manuscrits datés ayant été rédigé entre la 3<sup>ème</sup> Croisade et 1230 sont reconnus comme traduction du texte de Guillaume de Tyr, 51 manuscrits nous apprend Peter Edbury, ont survécu de cette œuvre traduite<sup>60</sup>. Des récits intitulés Continuations fleurissent tout au long de ce siècle et englobent l'histoire de Chypre dans les faits qui se sont déroulés en Terre Sainte. De toutes ces œuvres, deux sont indispensables pour connaître les premières décennies de l'État latin d'Orient. Il s'agit de *La Continuation de Guillaume de Tyr* qui retrace les événements de Terre Sainte de 1184 à 1197. Éditée par Margareth Ruth Morgan, cette recension coexiste aux côtés de deux autres œuvres nécessaires à la compréhension de la réalité politique du XIII<sup>e</sup> siècle. *L'Estoire d'Eracles*, regroupant les 51 manuscrits de l'œuvre traduite de Guillaume de Tyr, permet de comprendre la place de Chypre en tant que puissance politique et militaire de l'Orient latin<sup>61</sup>. *L'Estoire d'Eracles*, ensemble de manuscrits, contient donc des *Continuations* de l'*Historia* de Guillaume de Tyr. Identifier la provenance de ces recensions est toujours délicat, car les indices sont

---

<sup>56</sup> Grivaud, Gilles, *Entrelacs Chypriotes Essai sur les lettres et la vie intellectuelle dans le royaume de Chypre 1191-1570*, 2009, p. 96-102.

<sup>57</sup> Guillaume de TYR, *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*, RHC. HIST. OCC., I. Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, éd. G. Paris, Paris, 1897. Benedict of Peterborough, *The Chronicle of the Reigns of Henry II and Richard I*, éd. W. Stubbs, Londres, 1867. Roger de Hoveden, *Chronica*, éd. W. Stubbs, Londres, 1868-1871.

<sup>58</sup> Nicholson Helen, J., *The Chronicle of the Third Crusade: The Itinerarium Peregrinorum et Gesta Regis Ricardi*, Aldershot: Ashgate, 1997, p. 21-30.

<sup>59</sup> Peter of Langtoft, *The chronicle of Pierre de Langtoft*, éd. T. Wright, Longmans, Green, Reader, and Dyer, 1868.

<sup>60</sup> Edbury, Peter, « The French Translation of William of Tyre's *Historia*: the Manuscript Tradition », *Crusades*, 6(1), 2007, p. 69.

<sup>61</sup> *L'Estoire d'Eracles Empereur*, RHC HIST. OCC., éd. C. Beugnot, Paris, 1844-1859. *La Continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)*, éd. M. R. Morgan, Paris, 1982. *Chronique d'Ernoult et de Bernard le Trésorier*, éd. L. de Mas Latrie, Paris, 1871.

minces<sup>62</sup>. L'*Estoire d'Eracles*, devant son nom à l'Empereur du VII<sup>e</sup> siècle, Heraclius, a peu attiré l'attention des chercheurs avant les études menées par John Pryor, Peter W. Edbury ou encore Bernard Hamilton. L'*Estoire*, comme l'œuvre de Guillaume de Tyr, a fait l'objet d'une publication au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, dans le *Recueil des Historiens des Croisades*. L'intérêt des manuscrits de l'*Estoire* était plus philologique qu'historique<sup>63</sup>. Peter Edbury a mené une étude remarquable concernant l'identification des textes proches de l'œuvre de Guillaume de Tyr<sup>64</sup>.

Quant à la chronique d'Ernoul, elle aurait été composée dans le nord de la France et non en Orient Latin<sup>65</sup>. Selon les recensions composant les textes d'Ernoul et Bernard le Trésorier, le récit s'arrêterait en 1227, 1230, voire encore 1232<sup>66</sup>. La chronique d'Ernoul englobe l'île de Chypre dans l'histoire des États Latins et fait le récit de l'installation des Francs, apportant un éclairage sur le système féodal importé de Jérusalem<sup>67</sup>. Le ton de la chronique est favorable aux actions de Guy de Lusignan, en tant que suzerain de Chypre. La comparaison suivante, un rien insidieuse concernant le peuplement de Constantinople par Baudouin I<sup>er</sup> de Hainaut, le démontre : « *Et si vous di bien pour voir que se li quens Bauduins eust aussi bien peuplee le tiere de Costantinoble, quant il fu empereres, il ne l'eut mist perdue ; mais il convoita tout par mauvais conseil, si perdi tout, et son cors et se tierre*<sup>68</sup>. »

D'autres œuvres peuvent être ajoutées aux chroniques, afin de compléter les événements militaires auxquels participe l'île de Chypre. Les *Annales de Terre Sainte*, texte à l'origine imprécise, recense la chronologie, des textes juridiques, des batailles. Les chroniqueurs tardifs comme l'auteur de la *Chronique dite d'Amadi* ont en commun de s'être inspirés de ces *annales*. Une autre compilation de textes, dont les chercheurs pensent qu'ils ont été rassemblés au XIV<sup>e</sup> siècle, toute aussi indispensable pour connaître l'histoire de Chypre et sa participation aux faits militaires de Terre Sainte, n'est autre que *Les Gestes des Chipriotes*. La chronique de Terre Sainte, les mémoires de Philippe de Novare, la chronique du Templier de Tyr ne s'achèvent pas plus tard que l'année 1309. Cette œuvre est incontournable pour avoir une histoire générale de Terre Sainte.

Les chroniques rédigées par les chrétiens orientaux apportent un point de vue complémentaire quant aux réalités politiques et militaires auxquelles est confronté le royaume de Chypre. L'une de ces chroniques, celle de Michel le Syrien, nous permet d'appréhender les liens entre les Arméniens et Isaac

---

<sup>62</sup> Edbury, Peter, « The French Translation of William of Tyre's *Historia*: The Manuscript Tradition », op.cit., p. 69-105.

<sup>63</sup> Hamilton, Bernard, « The Old French Translation of William of Tyre as an historical source », *The Experience of Crusading*, éd. P.W.Edbury et J.Philips, Cambridge University Press, Cambridge, 2003, p. 93-113.

<sup>64</sup> Handyside, Philip.D, « Current Scholarship », *The Old French William of Tyre*, Leyden, Brill, 2015, p. 9-16.

<sup>65</sup> Edbury, Peter, « Ernoul, Eracles and the beginnings of the frankish rule in Cyprus », *Medieval Cyprus: a Place of Cultural Encounter*, éd. S. Rogge et M. Grünbart, Waxmann Verlag, 2015, p. 31.

<sup>66</sup> Ibid., p. 31.

<sup>67</sup> *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, éd. L. de Mas Latrie, Paris, 1871, p. 284-286.

<sup>68</sup> Ibid., p. 286-287.

Doukas Comnène. L'auteur est né à Mélitène en 1126 et est devenu patriarche jacobite d'Antioche jusqu'en 1199 ; sa chronique, qui s'achève en 1196, permet de comprendre l'implication des Arméniens à Chypre, peu avant l'installation des Francs<sup>69</sup>. Deux autres chroniques sont essentielles pour comprendre ces liens entre Chypre et le royaume de Cilicie. Il s'agit de la chronique attribuée au Connétable Smbat et de la chronique d'Héthoum de Korykos, *La Flor des estoires de la terre d'Orient*. La chronique du connétable Smbat, du nom d'un prince Héthoumide, fournit des informations précieuses quant aux relations entretenues avec les Lusignan au regard de l'avancée des Mongols durant le XIII<sup>e</sup> siècle. Quant à Héthoum de Korykos, seigneur de Cilicie apparenté à Zapel de Lusignan, épouse d'Amaury de Tyr, il est impliqué dans ce que Claude Mutaïan appelle « Les affaires de Chypre » au tout début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>70</sup>.

Les sources narratives de langue arabe, tout au long de la domination franque, nous permettent d'obtenir des informations sur les guerres entre le royaume des Lusignan et les Ayyoubides, puis le sultanat Mamelouk et d'autres puissances, comme le sultanat de Roum. Notre recherche commence avec le secrétaire de Saladin, Imad ad-Din al-Isfahani (1125-1201.) Les écrits de ce lettré de langue arabe, biographe de Saladin, présent à la bataille du mont Hattin, sont indispensables pour une compréhension des contacts guerriers entre le royaume de Jérusalem puis la suzeraineté de Chypre et Saladin<sup>71</sup>. Ibn Al-Athir (1160-1233) est également un témoin oculaire des Croisades. Son étude est d'une importance capitale pour comprendre les rencontres culturelles et militaires des Latins et des Arabes en Terre Sainte<sup>72</sup>. À la suite d'Imad ad-Din, les chroniqueurs comme Bahâ' Al-Din Ibn Shaddâd et Abou Shama font le récit de la vie du sultan Ayyoubide<sup>73</sup>. Alors que le sultanat mamelouk devient l'un des adversaires du royaume des Lusignan, adversaire à la fois politique et guerrier, d'autres chroniques narratives retranscrivent l'histoire de ces réalités. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les égyptiens Al-Nuwayri et Makrizî rédigent l'histoire des sultans mamelouks, tandis qu'Al-Nuwayri s'attache également à décrire la conquête de la Syrie par les Mongols, autre adversaire du sultanat mamelouk<sup>74</sup>. À l'instar de Makrizî et d'Al-Qalqashandi, issus de la chancellerie égyptienne du XIV<sup>e</sup> siècle, Al-Nuwayri propose un ouvrage encyclopédique incontournable pour comprendre les réalités politiques et militaires de la Méditerranée orientale jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Pour le XV<sup>e</sup> siècle, nous pouvons citer, entre autres, Khalil Al-Zahiri, qui rend compte, dans sa chronique, des

---

<sup>69</sup> *Chronique de Michel le Syrien*, patriarche jacobite d'Antioche (1166-1199), éd. J.-B. Chabot, Paris, Ernest Leroux, 1899.

<sup>70</sup> *La chronique attribuée au connétable Smbat / Smbat (Connétable)*, éd. G. Dédéyan, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1980. *La flor des estoires de la terre d'Orient*, éd. C. Kohler, RHC. Documents arméniens, Paris, Imprimerie nationale, 2, 1906. Mutaïan, Claude, « Héthoum de Korykos historien arménien », *Cahiers de recherches médiévales*, 1, 1996, p. 157-176.

<sup>71</sup> Imad-ad-din al-Isfahani, *Conquête de la Syrie et de la Palestine par Saladin*, trad. Henri Massé, Académie des Inscriptions et des Belles Lettres, *Documents relatifs à l'histoire des croisades*, Paris, 1972.

<sup>72</sup> Ibn-al-Athir, *Kamel-Altavarykb*, RHC. HIST. OR., I, Paris, Imprimerie nationale, 1872.

<sup>73</sup> Bahâ' al-Din Ibn Shaddâd, *The rare and excellent history of Saladin*, trad. D.S Richards, Crusades texts in translations, Aldershot, Ashgate, 2001. Bedr-Eddyn, *Le collier de perles*, RHC. HIST. OR., II., Paris, Imprimerie Nationale, 1887.

<sup>74</sup> Al-Nuwayri, *Nihayat al-arab fi funun al-adab*, éd. A.Z. Pacha, Le Caire, 1923-1944, rééd. photostatique, Le Caire, 1963.

relations entre le sultan Barsbay et la dynastie franque<sup>75</sup> Il faut ajouter à Khalil Al-Zahir, les chroniqueurs Salih Ibn Yahya, ainsi que Ibn Tagrī Birdī<sup>76</sup>. Ce dernier fut un des commandants de l'escadre mamelouke envoyé pour conquérir Chypre, de même que Salih Ibn Yahya. Ce dernier, originaire du Liban, fait partie de l'expédition en tant que l'un des commandants de la flotte. Il faut noter également l'écrit de Burhān ad-Dīn Ibrāhīm al-Biqā'i, qui en tant que participant et administrateur de la marine offre un récit détaillé, bien que partial de la conquête<sup>77</sup>. Il convient de noter qu'Ibn Ḥaḡar al-‘Asqalānī, professeur de Burhān ad-Dīn Ibrāhīm al-Biqā'i et l'un des membres de la conquête, ajoute un rapport personnel de la conquête à la chronique de son étudiant<sup>78</sup>.

Les chroniques de langue grecque doivent être également utilisées pour compléter les informations fournies par les chroniques latines. Nicétas Choniates, né en Phrygie en 1155, décrit dans sa chronique la prise de Constantinople par les Croisés en 1204. Témoin des règnes de Jean II Comnène (1118-1143), de Manuel I<sup>er</sup> Comnène (1143-1180) et d'Andronic I<sup>er</sup> Comnène, ce fonctionnaire byzantin propose sa version de la prise de Chypre par Isaac Doukas Comnène, ainsi que par Richard Cœur de Lion. À l'image de la chronique de Nicétas Choniates, l'*Histoire* de Georges Pachymères (1242-1310), œuvre continuant les écrits de Georges Acropolite, permet d'éclairer les rapports entre les royaumes latins et les empereurs byzantins<sup>79</sup>. Un siècle avant eux, Anne Comnène (1043-1148) rapporte les révoltes sporadiques qui secouent l'île de Chypre et possède la singularité d'être l'une des seules femmes durant de longs siècles à faire le récit des événements de son temps<sup>80</sup>. Les auteurs qui écrivent en *lingua greca*, originaires de l'Empire byzantin ou de Chypre, témoignent de l'existence des liens entre la puissance continentale byzantine et le royaume des Lusignan tout au long de la domination franque. Ainsi, Néophyte le Reclus est l'un des premiers à faire part de son mécontentement face à l'arrivée des Latins et à l'inconscience d'Isaac Comnène. La condamnation de la violence, qu'elle soit grecque ou latine, est visible chez ce moine fondateur d'un monastère en Chypre à la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>81</sup>. D'autres chroniqueurs, comme, au XIV<sup>e</sup> siècle, Nicéphore Grégoras, qui approche le roi de Chypre Hugues IV, rendent compte des règnes des souverains de Chypre et de leur politique concernant les peuples de l'île ou leurs voisins continentaux<sup>82</sup> Léontios Machairas, puis

<sup>75</sup> Khalil-Al-Zahiri, *Zubdat kashf al-mamālīk*, éd. P. Ravaisse, trad. L. Cheiko, Paris, 1894.

<sup>76</sup> Pedani, Maria, Pia, « The Mamluk Documents of the State Venetian Archives: historical survey », *Quaderni di Studi Arabi*, 2002-2003, p. 133-146.

<sup>77</sup> *Les Biographies du Manbal Safi, Mémoires présentés à l'Institut d'Égypte*, éd. G. Wiet., 19, Le Caire, 1932.

<sup>78</sup> Al-Biqāhī, Ibrāhīm, *Naẓm al-Durar fī Tanāsūb al-Āyāt wa-al-Suwar*, supervisé par Muḥammad ‘ Abd al-Mu‘ īd Khān, 1969-1984. Al-Nuwayrī, *Sibāb ad-Dīn Aḥmad*, *Nihāyat al-arab fī funūn al-adab*, éd. I. al-Arīnī, Le Caire, 1992.

<sup>79</sup> Choniates, Niketas, *Historia*, éd. J. A. van Dieten, 1975; *O City of Byzantium, Annals of Niketas Choniates*, trad. ang. H. J. Magoulias, Detroit, 1984. Pachymeres, George, *De Michaele et Andronico Palaeologis*, éd. I. Bekker, Bonn, Syntagma 91, 1835.

<sup>80</sup> Comnène, Anne, *L'Alexiade*, trad. Bernard S.J Leib, Paris, Les Belles Lettres, I, I-IV, 1937, II, V, 1943.

<sup>81</sup> Néophytos Le Reclus, *Concerning the misfortunes of Cyprus, Excerpta Cypria, Materials for a history of Cyprus*, traduit par Claude Delaval Cobham, Cambridge University Press, 1908, p. 9-13.

<sup>82</sup> Grégoras, Nicéphore, *Romanae, hoc est Byzantinae historiae*, Bâle, éd. J. Oporinus, 1562; Stuttgart, Hiersemann, 1973.

Georges Boustronios, font partis de ceux-là. Originaires de l'île, ils sont, au XV<sup>e</sup> siècle, les dépositaires d'une culture multiple. Ayant appris la langue française et connaissant les institutions de la royauté, Georges Boustronios et Léontios Machairas entament leur carrière dans l'administration des Lusignan. Tous deux participent aux guerres de Chypre au XV<sup>e</sup> siècle. Georges Boustronios est le capitaine des Salines, mais ne fait pas mystère de son allégeance à Jacques II de Lusignan contre sa sœur Charlotte de Lusignan en 1458-60<sup>83</sup>. Quant à Léontios Machairas, employé par la famille de Norès, il sert sous les ordres de Janus I<sup>er</sup> à Chirochitia, en juillet 1426. Ce dernier fait partie de ce qu'Angel Nicolaou-Konnari appelle la « *kypriotike tradition of employing diplomata in history*. » Léontios Machairas utilise, dans ses écrits, les archives auxquelles les bureaucrates pouvaient avoir accès pour leur formation technique. Angel Nicolaou-Konnari note que l'œuvre de Léontios Machairas attire l'attention de nombreux chercheurs en raison des multiples domaines de recherche qu'elle offre, philologiques et narratives par exemple<sup>84</sup>.

Les Occidentaux qui viennent en Terre Sainte en tant que marchands, pèlerins et guerriers, livrent des récits concernant également les réalités militaires vécues par le royaume franc tout au long de la domination des Lusignan. Philippe de Novare, puis Philippe de Mézières, narrent les événements du royaume latin durant le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle. Les deux chroniqueurs partagent des traits communs : au service de la famille régnante de Chypre, connaissant les institutions du royaume latin, ils ont participé activement aux guerres que connut l'île en leur temps. Le chroniqueur guerrier Philippe de Novare, probablement originaire de Novare en Lombardie, est un proche et un partisan des Ibelin au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>85</sup>. Vassal de la famille Ibelin, il participe activement à la guerre de ces derniers et du roi Henri I<sup>er</sup> contre Frédéric II à partir de 1229. Philippe de Novare est également, à l'image des lettrés de son temps, comme Jean d'Ibelin, un connaisseur des lois du royaume de Jérusalem et de Chypre, puisqu'il laisse un écrit juridique intitulé *Le Livre de forme de plait*. Indispensable pour la connaissance du déroulement de la guerre, Philippe de Novare se place en guerrier clé de la lutte des Ibelin et des Impériaux. Dévoué aux Ibelin, sa verve transparait dans les chansons qu'il écrit à chaque exploit que les Ibelin ou les loyalistes accomplissent. Il devient le chantre de l'esprit courtois et de la féodalité, décrivant ainsi, dans son traité moral, le modèle de vie de la chevalerie chypriote à l'image de celui du royaume latin de Jérusalem. Tout comme Philippe de Mézières (1327-1405) un siècle plus tard, il participe aux événements de son temps, en tant que guerrier

---

<sup>83</sup> Georges Boustronios, *A Narrative of the Chronicle of Cyprus 1456-1489, translated from the Greek by Nicholas Coureas together with an anthology of Greek texts of the fourteenth and fifteenth centuries relating to Cyprus and translated by Hans Poblisander*, Nicosie, 2005.

<sup>84</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « Diplomats and Historiography: The Use of Documents in the Chronicle of Leontios Makhairas », *Diplomatics in the Eastern Mediterranean 1000-1500: Aspects of Cross-Cultural Communication, The Medieval Mediterranean. Peoples, Economies and Cultures, 400-1500*, eds. Alexander D. Beihammer, Maria G. Parani, et Chris D. Schabel 74, Brill, Leiden, 2008, p. 293-323.

<sup>85</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242). Introduzione, testo critico, traduzione e note a cura di Silvio Melani*, Napoli, Liguori (Nuovo Medioevo, 46), 1994. Philip of Novara, *Le livre de forme de plait*, éd. et trad. Peter W. Edbury, Cyprus Research Center, TSHC LXI, Nicosie, 2009.

et chroniqueur et propage ses idéaux concernant la croisade. Bien que chevalier et non clerc, Philippe de Mézières devient un chantre du renouveau de la Croisade, tentant d'insuffler cet esprit qui semble s'estomper en Occident, depuis le début du XIV<sup>e</sup> siècle et la chute de Saint-Jean d'Acre<sup>86</sup>. À l'image de Philippe de Novare, il quitte sa ville de Mézières pour embrasser la carrière des armes. Rejoignant son frère Guillaume de Mézières, homme d'armes au service d'Innocent VI, Philippe de Mézières recommandé par le pape, rejoint la ligue formée à Smyrne sous le commandement d'Hugues IV. Rencontrant le futur Pierre I<sup>er</sup> de Chypre, Philippe de Mézières insuffle et distille dans l'esprit du futur roi de Chypre, l'idée d'une croisade offensive pour récupérer la Terre Sainte. Les écrits de Philippe de Mézières, notamment le récit de la vie de Pierre de Thomas qui fut légat à Chypre, permettent de saisir le rôle de l'île de Chypre dans la préservation de l'idée de croisade et d'échanges culturels et militaires entre Orient et Occident au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>87</sup>. Bien que n'étant pas un chevalier, mais un marchand vénitien, Marino Sanudo dit Torsello est, tout comme Philippe de Mézières, partisan de l'idée de croisade. Son ouvrage, le *Liber Secretorum* participe à la connaissance des enjeux politiques et militaires qui lient, au XIV<sup>e</sup> siècle, l'Orient latin et les puissances arabes. À l'instar de Philippe de Mézières, Marino Sanudo ne compose pas son ouvrage à Chypre, mais son récit permet à ses contemporains de prendre connaissance de la participation de l'île sur la scène des croisades<sup>88</sup>. À l'image de Marino Sanudo, Emmanuele Piloti, marchand, ressortissant de l'Égée vénitienne du XV<sup>e</sup> siècle, rédige des traités concernant le renouveau des croisades. Son but, tel celui de son contemporain, est de montrer les possibilités de reconquête chrétienne de la Terre Sainte, et sa recommandation se porte sur Alexandrie. Il est indispensable pour la compréhension des causes de la guerre de Chypre contre les Mamelouks au XV<sup>e</sup> siècle, et relate la guerre de course à laquelle se livre l'élite latine de Chypre<sup>89</sup>.

La production littéraire des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles à Chypre est marquée par l'influence de la langue italienne. Alors que la Sérénissime s'impose à Chypre à partir de 1489, ces siècles sont marqués par la rédaction de chroniques concernant la domination franque. L'une de ces chroniques est rédigée par les notaires Génois Giorgio et Giovanni Stella au XV<sup>e</sup> siècle. Conçu comme les annales de la ville de Gênes de 1290 à 1435, cet écrit demeure primordial pour comprendre la nature du régime génois à Famagouste à partir de 1383 et l'influence des arts militaires génois sur l'armée du royaume des Lusignan<sup>90</sup> Florio

---

<sup>86</sup> Contamine, Philippe, « Entre Orient et Occident. Philippe de Mézières (1327-1405) : Itinéraires maritimes et spirituels », *Philippe de Mézières and His Age, Piety and Politics in the Fourteenth Century*, op.cit., p. 19-41.

<sup>87</sup> Philippe de Mézières, *Vita sancti Petri Thomae*, éd.J. Smet, Roma, Institutum Carmelitanum, 1954. Philippe de Mézières, Chancellor of Cyprus, *Le Songe du Vieil Pelerin*, éd. G. W. Coopland, Cambridge, Cambridge University Press, 1969.

<sup>88</sup> Torsello, Marino Sanudo, *The Book of the Secrets of the Faithful of the Cross: Liber Secretorum Fidelium Crucis*, trad. Peter Lock, *Crusade Texts in Translation*, 21, Farnham and Burlington, VT: Ashgate, Farnham, 2011.

<sup>89</sup> *Traité d'Emmanuel Piloti sur le passage en Terre sainte (1420)*, publié par Pierre-Herman DOPP, Louvain et Paris, Nauwelaerts, 1958.

<sup>90</sup> Stellae, Georgii et Iohannis, *Annales genuenses*, a cura di Giovanna Petti Balbi, Bologna, N. Zanichelli, 1975.



Bustron est l'un de ces chroniqueurs, qui décrit les événements de son temps en s'appuyant sur des documents historiques tout comme Machairas avant lui. Sa chronique s'arrête en 1489, comme celle de Georges Boustronios, son parent, puisqu'ils retracent le règne de Catherine Cornaro. Ainsi, il fournit des renseignements précieux concernant la force militaire à la veille de la domination vénitienne<sup>91</sup>. Georges Boustronios, à la différence de son parent, relate les règnes de Jacques II de Lusignan et de Catherine Cornaro, tandis que Florio Bustron fait le récit de toute la période franque. Quelques chroniques participent à la connaissance de la Chypre franque à partir du XVe siècle, qu'elles soient écrites dans l'île ou en Europe. La traduction de copies d'ouvrages rédigés par des Chypriotes en langue italienne devient peu à peu une tradition. Ainsi, la chronique dite de Strambaldi, du nom d'un vicomte de Nicosie entre 1556 et 1560, est une traduction de l'ouvrage de Machairas. La Chronique d'Amadi, publiée par René de Mas Latrie, porte le nom de son possesseur, un Vénitien et fait partie des chroniques tardives indispensables pour la connaissance de l'histoire de Chypre<sup>92</sup>. Des manuscrits vénitiens, notamment le Venet.Marc.gr. VII 16, montrent que George Boustronios peut être considéré comme le Continuateur de Léontios Machairas, le texte de Georges Boustronios suit celui de Leontios Machairas<sup>93</sup>.

Les écrits de nature juridique sont indispensables pour comprendre les institutions militaires du royaume latin insulaire et ses liens avec le modèle hiérosolymitain. La période franque se distingue par l'application des *Assises de Jérusalem* dans le royaume de Chypre<sup>94</sup>. Le *Livre des Assises de la Haute Cour* rassemble les coutumes orales héritées de l'ancien royaume de Jérusalem. Jean d'Ibelin, fils d'Alice de Montbéliard et de Philippe d'Ibelin, neveu du Vieux Sire de Beyrouth, est l'auteur de l'un des traités des Assises. Le traité rédigé par Jean d'Ibelin fait partie d'un corpus de traités composant les Assises, sur lequel est fondée l'organisation juridique du royaume de Chypre<sup>95</sup>. *Les Lignages d'Outremer*, bien que n'étant pas un ouvrage de nature juridique, sont incontournables pour l'enquête concernant les attributions des charges d'offices militaires et pour déterminer si une famille plus qu'une autre s'accapare ces charges<sup>96</sup>. Il convient de noter également l'importance de *l'Assise de la Cour des Bourgeois*<sup>97</sup>, qui vient compléter *les Assises de la Haute Cour* et les *Lignages d'Outremer*. C'est par l'entremise du livre de Jean d'Ibelin que nous apprenons l'existence d'une autre institution importante pour le peuple de l'île de Chypre, *la Cour des Syriens de*

<sup>91</sup> Bustron, Florio, *Chronique de l'île de Chypre*, éd. R. de Mas Latrie, Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Mélanges historiques, 5, Paris, 1886, repr. Nicosie, 1998

<sup>92</sup> *Chronique d'Amadi, Chronique d'Amadi et de Strambaldi*, éd. R. de Mas Latrie, 1ère partie, Paris, 1891.

<sup>93</sup> *Chronique de Strambaldi*, éd. R. de Mas Latrie, Chroniques d'Amadi et de Strambaldi, 2e partie, Paris, 1893.

<sup>94</sup> Edbury, Peter W., Jean d'Ibelin, *Le Livre Des Assises*, p. 1-49.

<sup>95</sup> Collenberg, Rudt (de), « Les Ibelin aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles : Généalogie compilée principalement selon les registres du Vatican », *Familles de l'Orient latin XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, Londres, Variorum Reprints, 1983, p. 117-248

<sup>96</sup> *Lignages d'outremer, introduction, notes et édition critique par Marie-Adélaïde Nielen. Avant-propos de Jean Richard*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 2003.

<sup>97</sup> Nader, Marwan, *Burgesses and Burgess Law in the Latin Kingdoms of Jerusalem and Cyprus (1099-1325)*, Ashgate Publishing, Ltd., 2006.

*Famagouste*. L'étude de cette juridiction est également importante pour comprendre le statut juridique des combattants syriens dans l'armée franque<sup>98</sup>

Les récits de voyageurs permettent de découvrir Chypre au fil de la domination franque. Qu'ils soient occidentaux, grecs ou arabes, les pèlerins et plus tard marchands donnent des descriptions parfois inexactes de l'île des Lusignan. Nous pouvons citer pour le XIII<sup>e</sup> siècle, Willebrand d'Oldenbourg, pour le XIV<sup>e</sup> siècle Ludolph de Sudheim. Au XV<sup>e</sup> siècle, Pero Tafur, ou encore, Nampart de Caumont, donnent un aperçu des traces inscrites sur le sol de l'île par les Lusignans<sup>99</sup>.

Les actes de différentes natures émis tout au long de la monarchie franque permettent de comprendre les liens entre les Lusignan et leurs vassaux et de mesurer certains faits de la vie militaire, comme les achats de fournitures ou encore les évolutions techniques. Ils permettent aussi d'obtenir un regard complet sur les coutumes, l'installation des minorités occidentales ou orientales en Chypre et les relations politiques et militaires avec leurs voisins continentaux ou orientaux. Ces actes sont recensés dans les *Regesta Regni Hierosolymitani* édités par Reinold Röhricht qui donnent des analyses des lettres, chartes et diplômes datés des années 1097-1291<sup>100</sup>. Des sources diplomatiques et ecclésiastiques concernant l'île de Chypre font suite aux *Regesta*. L'une des plus importantes est *Le Livre des Remembrances de la secrète du Royaume de Chypre (1468-1469)*<sup>101</sup>. Les actes contenus dans le *Livre* sont les seuls qui subsistent concernant l'office de la Secrète, administration financière qui survit au régime byzantin après 1191. Concernant pour la plupart le règne de Jacques II de Lusignan (1460-1473), ils décrivent les communautés présentes à Chypre, mais aussi les événements politiques et militaires du règne. Des actes concernant la Chypre franque sont publiés pour le XV<sup>e</sup> siècle par Jean Richard sous le titre *Documents chypriotes des Archives du Vatican (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)* complétant ainsi le *Livre des Remembrances*<sup>102</sup>. Le matériel diplomatique correspondant aux actes de chancellerie a fait l'objet d'une publication récente par Daniel Alexander Beihammer. Contenant des lettres grecques, notamment des chartes rédigées par les secrétaires royaux, ces documents sont inestimables pour saisir les relations entretenues par Chypre avec Constantinople<sup>103</sup>. Aux actes des chancelleries et des rois, font écho les actes des notaires. Ils sont les témoins de l'influence grandissante et de l'apport des Républiques italiennes concernant le domaine militaire, dans le royaume latin insulaire<sup>104</sup>. Pour ce qui

---

<sup>98</sup> Richard, Jean, « La cour des Syriens de Famagouste d'après un texte de 1448 », *AM Hakkert*, 1987.

<sup>99</sup> Grivaud, Gilles, *Excerpta Cyprica Nova. I. Voyageurs occidentaux à Chypre au XV<sup>e</sup> siècle*, Sources et études de l'histoire de Chypre, Centre de recherche scientifique, Nicosie, 1990.

<sup>100</sup> *Regesta Regni Hierosolymitani (1097-1291)*, éd. Reinhold Röhricht, Innsbruck, 1893; Additamentum, Innsbruck, 1904.

<sup>101</sup> *Le Livre des remembrances de la Secrète du royaume de Chypre (1468-1469)*, éd. J. Richard et T. Papadopoulos, Centre de recherches scientifiques, Sources et études de l'histoire de Chypre, 10, Nicosie, 1983.

<sup>102</sup> Richard, Jean, *Documents chypriotes des Archives du Vatican (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, P. Geuthner, 1962.

<sup>103</sup> Beihammer, Daniel Alexander, « Griechische Briefe und Urkunden aus dem Zypern der Kreuzfahrerzeit: die Formularsammlung eines königlichen Sekretärs im Vaticanus palatinus graecus 367 », *herausgegeben, übersetzt und kommentiert von Alexander Beihammer*, Nicosie, Zyprisches Forschungszentrum, 2007.

<sup>104</sup> Les éditions des actes des notaires de l'Orient Latin sont multiples. Parmi ces éditions, celles réalisées par Michel Balard, Catherine Otten-Froux et Laura Balletto sont primordiales pour comprendre les apports des Républiques

concerne les sources ecclésiastiques, on peut citer l'une des compilations issues de Chypre, englobant également les États Latins, le cartulaire publié sous le nom *The Cartulary of the Cathedral of the Holy Wisdom of Nicosia*<sup>105</sup>, par Nicholas Coureas et Chris Schabel. Les actes émis par la Papauté permettent de comprendre le soutien spirituel et militaire apporté aux entreprises Chypriotes. Ainsi, les *Bullarium Cyprium* éditées par Chris Schabel, reprenant le projet initié par Charles Perrat et Jean Richard, couvrent une période allant de 1196 à 1314. Ces actes édités par Chris Schabel apportent beaucoup pour la compréhension des réalités politiques et militaires de Chypre au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>106</sup>. Récemment, les actes du Pape Honorius III (1216-1227) édités par Pierre-Vincent Claverie laissent entrevoir la politique de la Papauté envers l'Orient et, par extension, envers Chypre<sup>107</sup>.

Des sources autres qu'écrites nous éclairent sur la pénétration des évolutions techniques venues d'Occident concernant la chevalerie ou les autres contingents de l'armée latine. Il est nécessaire de se pencher sur le corpus des inscriptions médiévales que l'on trouve sur les pierres funéraires de l'époque franque. Les recherches faites par Brunehilde Imhaus complètent celles établies par le Major Tankerville Chamberlayne<sup>108</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Cette dernière intitule son ouvrage *Lacrimae Cypriae*, en référence aux travaux de son prédécesseur : il est composé de deux volumes et l'étude des pierres tumulaires est assortie de précisions fournies par la consultation des archives.<sup>109</sup> Il ne fait pas oublier les sources archéologiques et la toponymie. De nombreux sites, notamment des villages, contiennent des monuments relatifs à l'histoire militaire de Chypre : on peut citer les forteresses du Pentadaktylos et les villages de Kolossi qui possèdent des constructions riches pour la connaissance de l'histoire militaire<sup>110</sup>. Les villes fortifiées

---

italiennes. *Gênes et l'Outre-mer. Actes notariés de Famagouste et d'autres localités du Proche Orient (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, éd. M. Balard, L. Balleto, et C. Schabel, Nicosie, 2013. *Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (11 Ottobre 1296 - 23 Giugno 1299)*, éd. M. Balard, CSFS 39, Gênes, 1983. *Actes de Famagouste du notaire génois Lamberto di Sambuceto (décembre 1299-septembre 1300)*, éd. M. Balard, W. Duba, et C. Schabel, Nicosie, 2012. *Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (3 Luglio 1300 - 3 Agosto 1301)*, éd. V. Polonio, CSFS 31, Gênes, 1982. *Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (6 Luglio - 27 Ottobre 1301)*, éd. R. Pavoni, CSFS 32, Gênes, 1982. *Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (Gennaio - Agosto 1302)*, éd. R. Pavoni, CSFS 49, Gênes, 1987. *Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro: Lamberto di Sambuceto (31 Marzo 1304 - 19 Luglio 1305, 4 Gennaio - 12 Luglio 1307), Giovanni de Rocha (3 Agosto 1308 - 14 Marzo 1310)*, éd. M. Balard, CSFS 43, Gênes, 1984.

<sup>105</sup> *The Cartulary of the Cathedral of Holy Wisdom of Nicosia*, éd. N. Coureas et C. Schabel, Nicosie, 1997.

<sup>106</sup> *Bullarium Cyprium*, I, *Papal Letters Concerning Cyprus 1196-1261*, II, *Papal Letters Concerning Cyprus 1261-1314*, éd. C. Schabel, with an introduction by J. Richard, Nicosie, 2010. *Bullarium Cyprium, Lettres Papales relatives à Chypre, 1316-1378*, III, éd. C. Perrat, J. Richard et C. Schabel, Centre de Recherche Scientifique. Sources et Études de l'Histoire de Chypre, 68, Nicosie : Ministry of Education and Culture, Cyprus Research Centre, 2012.

<sup>107</sup> Claverie, Pierre-Vincent, *Honorius III et l'Orient (1216-1227). Étude et publication de sources inédites des Archives vaticanes*, Brill, 2013.

<sup>108</sup> Chamberlayne, Tankerville (Major), *Lacrimae nicosiennes : recueil d'inscriptions funéraires, la plupart françaises, existant encore dans l'île de Chypre : suivi d'un armorial chypriote et d'une description topographique et archéologique de la ville de Nicosie par le major Tankerville J. Chamberlayne*, avec des dessins de m. W. Williams reproduits par m. Griggs. 1, Paris : Librairies-imprimeries réunies, 1894.

<sup>109</sup> *Lacrimae Cypriae. Les larmes de Chypre ou Recueil des inscriptions lapidaires pour la plupart funéraires de la période franque et vénitienne de l'île de Chypre*, éd. B. Imhaus, Nicosie, Département des Antiquités, 2004.

<sup>110</sup> Grivaud, Gilles, *Villages désertés à Chypre (fin XII<sup>e</sup>-fin XIX<sup>e</sup> siècle) : bilan et questions*, éd. J. Bintliff & H. Stöger, *Medieval and Post-Medieval Greece*, The Corfu Papers, Oxford, British Archaeological Reports International Series 2023, 2009, p. 73-78.

comme le furent Famagouste et Nicosie sont autant de témoignages de l’empreinte de la défense de Chypre par les Lusignan. Alors que Willebrand d’Oldenbourg témoigne qu’au début du XIII<sup>e</sup> siècle, Nicosie n’est pas fortifiée, au XIV<sup>e</sup> siècle, les murs des cités commencent à être édifiés<sup>111</sup>. À la fin de la domination franque en 1489, les Vénitiens réaménagent ou renforcent les défenses. Les Vénitiens remodelent Nicosie en lui ajoutant des remparts durant le XVI<sup>e</sup> siècle, écrivant ainsi une nouvelle page à l’histoire de la ville fortifiée<sup>112</sup>.

### État de la recherche concernant le Royaume Latin de Chypre :

Notre sujet se nourrit d’une historiographie riche et en constant renouvellement depuis l’époque moderne. L’étude de Chypre pose des questions multiples, questions de société, juridiques, institutionnelles ou artistiques.

La situation géographique de cet État latin, qui devient un passage incontournable en Méditerranée orientale lors de sa conquête, a inspiré de nombreux chercheurs bien avant la fin de la période ottomane en 1878. Aux balbutiements de l’étude de l’île de Chypre sous la domination franque, les écrits datant du XIX<sup>e</sup> sont imprégnés de pensées d’historiens qui se réfèrent à leur propre histoire nationale. Il est établi que les écrits des historiens qui ont foulé le sol de l’île de Chypre comme les Français au XIX<sup>e</sup> siècle, notamment Guillaume-Emmanuel Rey, sont empreints de pensées colonialistes, en raison de la situation politique de la Syrie et de l’expansion napoléonienne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>113</sup>. Des études sont commandées sur Chypre avant 1850, et le comte Louis de Mas Latrie, après avoir réussi le concours de l’Académie des Inscriptions et des Belles Lettres, publie une monumentale histoire en trois tomes, dans laquelle sont recensées des sources ecclésiastiques et archivistiques qui forment une base pour entreprendre des études sur l’île<sup>114</sup>. À la suite de Louis de Mas Latrie, Camille Enlart entre dans le mouvement de redécouverte de l’État franc, toujours empreint d’une vision due à l’histoire nationale. En 1896, sous-bibliothécaire de l’école des Beaux-Arts, il est nommé pour une mission à Chypre, où il recense les monuments médiévaux. Le protectorat britannique sous lequel se trouve Chypre en 1878, conduit à un renouvellement des recherches archéologiques et des études engagées par la France. George Jeffery, nommé directeur du département des Antiquités contribue au développement de l’archéologie britannique et de la nouvelle possession de la reine Victoria qui acquiert l’île en 1878. À sa suite, George Hill (1867-

---

<sup>111</sup> Willebrand d’Oldenbourg, *Peregrinatio*, in: *Excerpta Cypria*, op.cit., p. 13-15.

<sup>112</sup> Schlumberger, Donald, « Nicosie, ville ronde : un problème », *bulletin d’études orientales*, 1972, p. 185-190.

<sup>113</sup> Rey, Guillaume-Emmanuel, *Les colonies franques de Syrie aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1893.

<sup>114</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l’île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, Paris, Imprimerie impériale, 1852.

1948), qui devient directeur du British Museum, spécialiste de numismatique antique, s'attache à produire également une histoire monumentale de Chypre, parue en trois volumes<sup>115</sup>.

Jusqu'en 1950, les études concernant l'île de Chypre en rapport avec le royaume de Jérusalem, possèdent cette dimension colonialiste. Deux historiens renouvellent cette vision de l'histoire de l'État latin ainsi que la compréhension de la guerre médiévale sur son sol, Joshua Prawer et R.C. Smail. Ce dernier, dans son ouvrage *Crusading Warfare*, propose une fonction nouvelle aux châteaux de Terre sainte et qualifie les Francs d'*aristocratie militaire mineure*, réprimant les Indigènes afin de pouvoir survivre<sup>116</sup>. Les perspectives développées par R. C. Smail trouvent un écho chez les historiens israéliens des années 1950 comme Joshua Prawer<sup>117</sup>. Cependant, l'historien met en avant de nouvelles directions pour l'étude des sociétés croisées que l'on retrouve notamment pour Chypre. À la suite de celui-ci, David Jacoby et Benjamin Arbel axent leurs études sur l'intégration des communautés orientales en Chypre franque. Ils explorent les communautés orientales et grecques dans la Chypre franque, mais aussi la Chypre vénitienne, abordant les institutions et la cohabitation des communautés de l'île sous les Vénitiens<sup>118</sup>.

La connaissance du royaume de Chypre, à propos de son implication dans les croisades tardives, doit beaucoup aux écrits de Jean Richard, Jonathan Riley-Smith et Peter W. Edbury<sup>119</sup>. Ces historiens, ainsi que Kenneth Setton, établissent de nouvelles définitions concernant les Croisades et leur impact sur les États Latins. Jean Richard, élève de René Grousset, apporte une connaissance indispensable des institutions de l'État latin sous les Lusignan<sup>120</sup>. Dans son ouvrage intitulé, *The crusades : c.1071-1291*, il propose une définition stricte des croisades (expédition militaire à caractère religieux) qui fait office d'autorité, et énonce que les chercheurs ont minimisé l'impact des croisades dans la vie des Croisés. Jean Richard bouleverse les conceptions de la croisade du XIX<sup>e</sup> siècle, émises par des écrivains comme Walter Scott et Joseph-François Michaud<sup>121</sup>. Les chercheurs ont souvent, selon lui, délaissé l'implication des croisades dans les confrontations entre les différentes civilisations, celles de l'Occident chrétien et celles de l'est. Les chercheurs anglo-saxons, quant à eux, abordent les croisades différemment et proposent, à la suite de Jonathan Riley-Smith, un renouvellement des définitions. Ce dernier reconsidère l'espace

---

<sup>115</sup> Enlart, Camille, *L'art gothique et la renaissance en Chypre : illustré de 34 planches et de 421 figures*, Paris, E. Leroux, 1899. Jeffery, George Everett, *Cyprus under an English king in the 12th century: the adventures of Richard I. and the crowning of his queen in the island*, Bibliotheca historica Cypria, London, 1973. Hill, George, *A History of Cyprus*, Cambridge, 1948.

<sup>116</sup> Smail, Raymond., *Crusading Warfare*, Cambridge University Press, Cambridge, 1995, p. 62-63.

<sup>117</sup> Prawer, Joshua, *The Latin kingdom of Jerusalem: European colonialism in the Middle Ages*, Londres, 1972.

<sup>118</sup> Arbel, Benjamin, *Cyprus, the Franks and Venice, 13th-16th centuries*, Variorum Collected Studies Series, 688, London, 2000. Jacoby, David, *Recherches sur la Méditerranée orientale du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Peuples, sociétés, économies*, Variorum Collected Studies Series, 105, Londres, 1979.

<sup>119</sup> *Crusade and Settlement: Papers read at the First Conference of the Society for the Study of the Crusades and the Latin East and presented to RC Smail*, Peter W. Edbury, University College Cardiff Press, 1985.

<sup>120</sup> Richard, Jean, *The Crusades, C.1071-c.1291*, Cambridge University Press, Cambridge, 1999.

<sup>121</sup> Michaud, Joseph-François, *Histoire des Croisades*, Tour, éd. Alfred Mame et fils, 1882. Scott, Walter, *Tales of the Crusaders*, Edimbourg et Londres, Archibald Constable et Co., Hurst, Robinson et Co., Londres, 1825. Riley-Smith, Jonathan, *The Crusades: A History*, Yale University Press, 2005.

géographique des Croisades, de même que la chronologie, regardant au-delà de 1291. Tout récemment, Jonathan Philips, Christopher Tyerman ou encore Norman Housley reviennent sur l'historiographie des croisades en publiant des ouvrages analytiques<sup>122</sup>.

L'histoire des institutions du royaume de l'île, ainsi que la compréhension de son régime féodal ont attiré l'attention grandissante des chercheurs depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ces derniers se sont penchés sur les héritages qu'a laissés la domination franque et ceux dont elle a hérité. Les directions suivies ont été les interactions entre les langages, les influences artistiques et militaires, les institutions. Bien que les documents d'archives et les actes aient été perdus durant les événements traversés par l'île, la connaissance de la Chypre franque a continué de se développer bien après les premiers écrits de Louis de Mas Latrie. Jean Richard, et plus récemment Chris Schabel, ainsi que Nicholas Coureas éditent les sources concernant l'histoire de l'île. L'histoire des communautés et des échanges interculturels entre Latins, Grecs et orientaux fait l'objet de nombres de conférences et d'ouvrages où Chypre trouve toute sa place. Il convient de citer l'ouvrage de David Jacoby qui résume l'impact de la confrontation et des rencontres entre les ressortissants occidentaux qui se rendent en Chypre, qu'ils soient issus des communautés italiennes, françaises ou anglo-saxonnes<sup>123</sup>. L'histoire des rencontres entre les mondes byzantins et francs, mais aussi mamelouks trouvent également écho à Chypre sous la domination franque. Ce questionnement est porté par des chercheurs comme Nicholas Coureas ou Angel Nicolaou-Konnari qui, à la suite de Peter W. Edbury et Rudt de Collenberg<sup>124</sup>, s'intéressent à des thèmes aussi variés que l'économie ou l'Église latine du royaume franc. L'histoire des communautés peuplant l'île (Arméniens et autres chrétiens orientaux), qui sont également des communautés combattantes, est retracée par Costas P. Kyrris et Gilles Grivaud<sup>125</sup>. Les travaux des historiens comme Jean-Claude Cheynet ou encore Angeliki Laiou permettent de comprendre la Chypre Byzantine et sa relation avec le monde byzantin, mais aussi l'héritage qu'elle laisse aux Lusignan<sup>126</sup>. L'archéologie et l'étude des matériaux de la période Lusignan comme les pierres

---

<sup>122</sup> Philips, Jonathan, *Une histoire moderne des croisades*, Flammarion, 2010. Tyerman, Christopher, *The Debate on the Crusades*, Manchester, Manchester University Press, 2011. Housley, Norman, *Contesting the Crusades*, Oxford: Blackwell, 2006.

<sup>123</sup> Jacoby, David, *Latins, Greeks and Muslims: Encounters in the Eastern Mediterranean, 10th-15th Centuries*, Variorum Collected Studies Series, 914, 2009. Schabel, Christopher, Coureas, Nicholas, *The Cartulary of the Cathedral of Holy Wisdom of Nicosie*, Nicosie: Cyprus Research Centre, TSHC XXV, 1997.

<sup>124</sup> Edbury, Peter W., *The Kingdom of Cyprus and the Crusades, 1191-1374*, Cambridge University Press, 1991, traduction grecque par A. Nicolaou-Konnari, Athens, Papademas, 2003. Rudt de Collenberg, W. H., « Le déclin de la société Franque de Chypre entre 1350 et 1450 », *Kypriakai Spoudai*, 46, 1982, p. 71-83. Nicolaou-Konnari, Angel, *The encounter of Greeks and Franks in Cyprus in the late twelfth and thirteenth centuries phenomena of acculturation and ethnic awareness*, Thèse de doctorat, Université de Cardiff, Cardiff, 1999. Coureas, Nicholas, Riley-Smith, Jonathan, *Cyprus and the Crusades*, Coureas, Nicosie, 1995.

<sup>125</sup> Kyrris, Costas P., « Military colonies in Cyprus in the Byzantine period: their character, purpose and extent », *Byzantinoslavica Bd.31*, 1970, p. 157-181. *Identités croisées en un milieu méditerranéen : le cas de Chypre : Antiquité-Moyen Âge*, eds. S. Fourrier et G. Grivaud, Mont-Saint-Aignan, 2006.

<sup>126</sup> Laiou, Angeliki, *Constantinople and the Latins: the foreign policy of Andronicus II; 1282 – 1328*, Cambridge, 1972. Cheynet, Jean-Claude, *Pouvoir et contestations à Byzance (963 - 1210)*, Publications de la Sorbonne, Série Byzantina Sorbonensia, 9, Paris, 1990. Collenberg, Rudt (de), Weiprecht Hugo Graf, *The Rupenides, Hetbunides and Laidignans: The structure of the Armeno-Cilician dynasties*, Paris, 1963.

tumulaires apportent beaucoup à la connaissance de la pratique de la guerre : la construction des forteresses et la représentation des armes. Les travaux sur les forteresses de Chypre ont fleuri dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Il faut citer A.H.S Megaw dont les écrits font office d'autorité. Directeur du département des antiquités de 1936 à 1960, il s'attache à la protection des monuments de l'Orient latin.

D'un point de vue historiographique, de nombreux travaux proposent des éléments sur l'architecture militaire et civile de Kerynia, le château ainsi que les murailles entourant la ville, dans le cadre plus large d'études des fortifications en Orient latin et dans le but de faire une analogie avec les fortifications d'autres États latins. À la suite de l'ouvrage de Camille Enlart, qui fait encore aujourd'hui référence pour l'étude des fortifications, notamment à Chypre, d'autres chercheurs ont publié leurs conclusions sur les châteaux des croisés à Chypre. Les travaux de l'architecte anglais George Jeffery, présent à Chypre et responsable de la construction du musée archéologique de Nicosie (1908-1924), après que Chypre a été sous protectorat britannique au XIX<sup>e</sup> siècle, ont contribué à la connaissance des monuments historiques<sup>127</sup>. Arthur Megaw (1910-2006), directeur du département des antiquités de Chypre sous le protectorat britannique, devint par la suite directeur de la British School of Athens de 1962 à 1968. Il publie une chronique en tant que directeur du département des antiquités intitulée *Annual Report of the Director of Antiquities* et ses travaux concernant Kerynia font partie des ouvrages de référence. Il publie dans l'ouvrage de Kenneth Setton un article intitulé *The arts in Cyprus, military architecture*, qui est indispensable pour la connaissance des fortifications du château. Par la suite, des chercheurs comme Kristian Molin ou encore Peter Fraser Purton publient des résultats relatifs à Kerynia dans le cadre plus général des croisades. Au début des années 2000, Kristian Molin étudie l'architecture civile et inscrit Kerynia dans l'Orient des croisades, avec un angle d'approche qui n'est pas celui de la guerre. Peter Fraser Purton, par contre, étudie Kerynia dans le contexte du XIII<sup>e</sup> siècle pendant lequel les croisades sont prépondérantes et dans la guerre civile des Ibelin et des impériaux. L'étude du château est alors surtout vue sous l'angle de la guerre, puisqu'il est contrôlé pour un laps de temps, entre 1232 et 1234, par l'armée de Frédéric II. James Petre, a tout récemment proposé une étude de Kerynia, en insistant sur la signification des châteaux pour l'autorité royale, et montrant que Kerynia est un centre d'autorité politique<sup>128</sup>. En accord avec cet argument, nous essaierons de démontrer que Kerynia représente le pouvoir royal et la défense de la royauté. Le nombre de sièges que subit le château tout au long de la domination franque tend à prouver qu'il représente la dynastie légitime et la défense de la chrétienté en Orient à travers les rois de Chypre. L'historiographie

---

<sup>127</sup> Jeffery, George, *Description of the historic monuments of Cyprus: studies in the archaeology and architecture of the Island*, Nicosie, 1918.

<sup>128</sup> Molin, Kristian, *Unknown Crusader Castles*, op.cit., p. 121. PURTON, Peter Fraser, *A History of the Late Medieval Siege, 1200-1500*, 2, Boydell & Brewer, 2010, p. 120.

française n'est pas en reste concernant cette forteresse avec en particulier les travaux de Nicolas Faucherre<sup>129</sup>.

Arthur Megaw, dans son article, indique qu'à leur installation, les Lusignan ont hérité des fortifications érigées par les Byzantins, se contentant de les consolider et de les remplacer lorsque la situation l'exigeait. Le directeur de la British School ajoute que les travaux à Kerynia ont été entrepris après la chute d'Acre en 1291. Alors que le château porte le nom de Kerynia, il accueille une guerre de siège de 1232 à 1234, qui s'insère dans une guerre dynastique menée par Frédéric II en Orient, alors qu'il tente de récupérer ses droits à la suzeraineté de Chypre. La guerre arrive sur le sol de l'île et ses implications vont au-delà du royaume des Lusignan. L'équilibre de l'Orient latin et la stabilité face aux Ayyubides du Caire sont en jeu. La dynastie des Lusignan incarne cette stabilité, en assurant la défense des États latins qui commencent à reprendre vie après la perte de Jérusalem en 1187. À travers la guerre de siège menée à Kerynia, on perçoit l'enjeu que représentent la Terre Sainte et la défense de ses châteaux face aux invasions ou aux raids des voisins continentaux. James Petre présente, lui, le château de Kerynia comme centre de l'autorité politique. À travers cette première guerre de siège, se pose vraiment la question de la place de la dynastie des Lusignan dans l'Orient latin, la féodalité et la loyauté qu'elle représente aux yeux de l'armée royale et de la population de l'île.

James Petre, tout comme David Nicolle, propose la description du château de Kerynia sous la domination franque.

A.H.S Megaw reprend les travaux initiés par Camille Enlart et George Jeffery. À sa suite, Robin Fedden, Hugh Kennedy et plus récemment Kristian Molin, ainsi que James Petre, reprennent l'étude des forteresses de l'île sous les Lusignan. L'archéologie française produit des études venant s'ajouter à celles de l'école anglo-saxonne, puisque Jean-Bernard de Vaivre et Philippe Plagnieux produisent en 2006 un ouvrage hommage à Camille Enlart qui s'intitule *L'Art gothique en Chypre*. Les contributions d'archéologues comme Nicolas Faucherre apportent un renouvellement des connaissances sur les forteresses de l'île de Chypre. Dans l'ouvrage dirigé par Brunehilde Imhaus, *Lacrimae Cypriae*, l'étude des pierres tumulaires permet de comprendre la réalité et la représentation de l'armement à l'époque des Lusignan<sup>130</sup>.

---

<sup>129</sup> Faucherre, Nicolas, « Le château de Kerynia », *L'art gothique en Chypre*, Mémoires de l'Académie des Inscriptions, de Boccard, 2006, p. 384-390.

<sup>130</sup> Fedden, Robin, Thomson, John Adam, *Crusader castles*, London: J. Murray, 1957. Jean-Bernard de Vaivre, Plagnieux, Philippe & Corvisier, Christian, *L'art gothique en Chypre*, 34, Institut de France, De Boccard, 2006. *Lacrimae Cypriae. Les larmes de Chypre ou Recueil des inscriptions lapidaires pour la plupart funéraires de la période franque et vénitienne de l'île de Chypre*, éd. B. Imhaus, Nicosie, Département des Antiquités, 2004.



### Méthodologie et Plan de thèse :

La guerre médiévale a connu plusieurs développements à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, renouvelant les thèmes de recherche. Alors que l'on se concentrait sur les facteurs sociaux-économiques, les historiens ne traitaient pas toujours la façon dont la guerre était menée, minimisant cet état de fait. Sean McGlynn, qui recense les « mythes » de la guerre médiévale, indique l'une des fausses idées qui a longtemps prévalu chez les historiens : le long silence de la pratique de la guerre survenue entre la chute de Rome en 476 et l'apparition des armées étatiques au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>131</sup>. Sean McGlynn indique que les erreurs flagrantes concernant la guerre médiévale ont été dissipées par R.C Smail et J.F Verbruggen<sup>132</sup>. Le but de R.C Smail et de Verbruggen était de démontrer dans leurs ouvrages que les stratégies militaires avaient pour but d'atteindre l'objectif fixé par les guerres et donc que les actions entreprises localement ou à une autre échelle avaient pour but de capturer une forteresse ou gagner la guerre. J-F Verbruggen avait comme but de démontrer l'importance des armées sur le champ de bataille, mais aussi l'importance de la cavalerie lourde. Philippe Contamine, quant à lui, associe la pratique de la guerre avec les conséquences sur les territoires et les états et place la guerre comme facteur pour l'apparition d'une société monétisée. L'étude des armées permanentes réalisée par Philippe Contamine est également un facteur incontournable de l'évolution de la guerre médiévale et peut être utilisée pour comprendre le développement de l'armée de Chypre.

Notre étude s'inscrit à la suite des historiens comme R.C Smail et Philippe Contamine. Elle adopte une démarche visant à étudier l'histoire de la guerre médiévale à Chypre et apporter un éclairage sur tous les aspects liés à la guerre. Nous allons tenter d'apporter des éclairages sur les pratiques de la guerre et ses buts, mais aussi la constitution d'une armée permanente bien avant les dates proposées par Philippe Contamine pour l'Occident médiéval. Bien que la nature insulaire de Chypre contribue à la constitution de cette armée, les Lusignan en sont également les auteurs démontrant l'importance de la guerre.

L'historiographie servant de support à l'étude de la guerre médiévale, notamment occidentale, peut être exploitée pour établir une comparaison avec l'histoire de la défense de l'île de Chypre. L'étude de la défense de Chypre s'inscrit dans des considérations ayant trait aux aspects techniques et théoriques de la guerre médiévale. Lorsqu'on étudie l'histoire militaire médiévale, ce n'est pas seulement l'histoire des

---

Kennedy, Hugh, *Crusader castles*, Cambridge University Press, 2001. Molin, Kristian, *Unknown crusader castles*, Bloomsbury Publishing, 2001. Petre, James Scott, *Crusader castles of Cyprus: the fortifications of cyprus under the lusignans: 1191-1489*, Cardiff University, 2010.

<sup>131</sup> McGlynn, Sean, «The Myths of Medieval Warfare», *History Today*, 44, 1, Nicosie, 1994, p. 28-34.

<sup>132</sup> Smail, Raymond, *Crusading Warfare, 1097-1193*, Cambridge University Press, 1995. Verbruggen, J-F, *The Art of Warfare in Western Europe During the Middle Ages from the Eighth Century to 1340*, Woodbridge, Suffolk: The Boydell Press, 1997.

batailles que l'on étudie, mais l'histoire des hommes qui font la guerre et l'interconnexion de la guerre et des institutions. Les historiens qui ont renouvelé l'étude de la guerre médiévale sont notamment Philippe Contamine, Maurice Keen ou tout récemment Xavier Hélary. Philippe Contamine et Maurice Keen ont tous deux rédigé des ouvrages qui font office d'autorité, respectivement, *La guerre au Moyen-Âge et Chivalry*. L'implication de l'institution militaire dans la construction du pouvoir royal est aussi présente dans l'ouvrage de Philippe Contamine intitulé *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge, Études sur les armées des rois de France, 1337-1494*. Quant à Xavier Hélary, auteur d'un ouvrage intitulé, *L'armée du roi de France : la guerre de Saint Louis à Philippe le Bel*, il poursuit le champ ouvert par Philippe Contamine en arrêtant son propos avant la période correspondant à la thèse de ce dernier<sup>133</sup>. L'un de ses objectifs est de montrer comment l'armée féodale devient une armée royale. On peut ainsi proposer une comparaison de l'armée des rois de France avec l'armée de Chypre, en raison de l'espace peu étendu du royaume des Lusignan.

Selon Helen J. Nicholson, le sujet de la guerre médiévale est un sujet si vaste qu'on ne peut rassembler les questions le concernant<sup>134</sup>. Elle indique également que les entrées sur le sujet ont été récemment recensées par Everett U. Crosby dans un guide, mais que cet ouvrage omet certains thèmes de la guerre médiévale<sup>135</sup>. Les titres de David Nicolle sont incontournables quant à l'étude des pratiques militaires, puisqu'ils abordent les pratiques de la guerre dans cette partie de la Méditerranée<sup>136</sup>. Dans un souci de comparaison avec le voisin continental qu'est Byzance, les œuvres de Walter Kaegi et plus récemment de Mark C. Bartusi, permettent de retracer les grandes lignes de l'évolution de la guerre dans cette partie du monde<sup>137</sup>. Il est nécessaire de rappeler que ces dernières années, les articles sur la guerre médiévale ont été regroupés dans plusieurs revues recensant les derniers développements de la question. Parmi ces revues, *De Re Militari* rassemble les articles d'auteurs incontournables dans ce champ de recherche<sup>138</sup>. Des chercheurs comme John France et Clifford Rogers étudiant des sujets comme la vie des soldats sur les champs de bataille éditent les articles de Kelly de Vries ou encore Jonh Gillingham, Bernard

<sup>133</sup> Contamine, Philippe, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées des rois de France (1337-1494)*, Paris et La Haye, Mouton, 1972. Hélary, Xavier, *L'Armée du roi de France. La guerre, de Saint Louis à Philippe le Bel*, Perrin, 2012. Keen, Maurice, Keen, *Chivalry*, Yale University Press, 2005.

<sup>134</sup> Nicholson, Helen J., *Medieval Warfare*, Palgrave Macmillan, 2004.

<sup>135</sup> Crosby, Everett, U., *Medieval Warfare: A Bibliographical Guide*, New York and London, Garland Publishing, 2000.

Bradbury, John, *The Routledge Companion to Medieval Warfare*, London – New York, 2000. De Vries, K., *A Cumulative Bibliography of Medieval Military History and Technology*, Update 2003-2006, Brill, 2008.

<sup>136</sup> Nicolle, David, *Crusader Warfare: Muslims, Mongols and the Struggle Against the Crusades*, Osprey Publishing, 1998. Nicolle, David, *Arms and Armour of the Crusading Era, 1050-1350: Western Europe and the Crusader States*, Greenhill Books, 1999. Nicolle, David, *Crusader Castles in Cyprus, Greece and the Aegean 1191-1571*, Osprey Publishing, 2007.

<sup>137</sup> McGlyn, Walter, *Army, Society and Religion in Byzantium*, London: Variorum Revised Editions & Reprints, 1982. Bartusi, Mark C., *The Late Byzantine Army: Arms and Society, 1204-1453*, University of Pennsylvania Press, 1997.

<sup>138</sup> *Journal of Medieval Military History*, éd. C. J. Rogers, K. DeVries, J. France, Boydell & Brewer, Boydell Press. Kyriakides, Savvas, *Warfare in Late Byzantium, 1204-1453*, History of Warfare 67, Brill, Leiden, 2011. Philipides, M. et Hanak, W. K., *The Siege and the Fall of Constantinople in 1453: Historiography, Topography, and Military Studies*, Farnham, Surrey, 2011. Pryor, John H. et Jeffreys, Elizabeth M., *The Age of the Dromon. The Byzantine Navy ca 500-1204*, Leiden, 2006.

Bachrach ou bien João Gouveia Monteiro<sup>139</sup>. Enfin, les biographies restent importantes pour comprendre les intentions des souverains qui ont fait la guerre. Les ouvrages concernant Richard Cœur de Lion et Saladin, écrits respectivement par John Gillingham et Anne-Marie Eddé, sont essentiels pour comprendre les stratégies mises en place par les souverains qui ouvrent notre période<sup>140</sup>.

L'histoire de la guerre au Proche-Orient est sans cesse réactualisée par les conférences et les institutions. Il faut citer le colloque, *Guerre et paix dans le Proche-Orient médiéval, Xe-XVe siècles Histoire, archéologie et anthropologie*, qui fut organisé par l'Ifpo en 2011 et qui renouvelle les champs d'études abordés par Philippe Contamine.

### Plan de thèse :

Le but de cette thèse est de proposer une réponse à la question suivante : Quelle est l'influence de la situation géographique et des vicissitudes historiques sur la défense de l'île de Chypre durant la domination franque ?

Pour répondre à cela, trois axes sont proposés. Le premier de ces axes s'intéresse aux multiples influences dont hérite l'armée franque à sa fondation, mais aussi à l'organisation de l'armée qui fait de Chypre le dernier État latin considéré comme sûr dans la défense de la Terre sainte. Enfin, les réalités politiques sont considérées dans un dernier développement car l'on tente de comprendre comme celles-ci engendrent le déclin de l'armée franque.

Notre démonstration commence donc par l'analyse des multiples influences dont hérite l'armée franque lors de sa fondation en 1192. Pour aborder ce point, trois directions sont envisagées : l'étude des combattants latins sous la domination franque, la permanence et le déclin du corps des turcoples, mais aussi les influences extérieures qui s'ajoutent aux influences des époques antérieures.

L'attention portée aux combattants latins répond à une première question concernant les réalités politiques que vit l'île de Chypre à la mise en place de la suzeraineté de Guy de Lusignan. Ce dernier cherche à asseoir son autorité après avoir perdu Jérusalem en 1187. Bien qu'il soit un allié de Richard Cœur de Lion, Guy de Lusignan doit pérenniser sa nouvelle possession et s'appliquer à la création d'une élite latine afin d'imposer le latin et la religion des Francs à une population majoritairement grecque, qui se

---

<sup>139</sup> *Western Warfare in the Age of the Crusades, 1000-1300*, J. France, éd., Ashgate, 2006. Rogers, Clifford, *Essays on Medieval Military History*, Ashgate, 2009. De Vries, Kelly, *Medieval Warfare 1300-1450*, Ashgate, 2010. Gillingham, John, *Richard I*, Yale University Press, 2002. Bachrach, Bernard S., *Warfare and military organization in pre-crusade Europe*, Variorum Collected Studies Series 720, Aldershot, 2002. Monteiro, João Gouveia, *Grandes conflitos da história da Europa. De Alexandre Magno a Guilherme o Conquistador*, Coimbra, Imprensa da Universidade de Coimbra, 2012.

<sup>140</sup> Eddé, Anne-Marie, *Saladin*, Éditions Flammarion, Les Grandes Biographies, Paris, 2008.

méfie de son administration après celle des Templiers. La venue des combattants latins en Chypre permet de mettre en avant une continuité avec le système hiérosolymitain et le renouvellement des institutions byzantines. L'étude des familles latines et de leur attitude face à Guy de Lusignan, ainsi qu'à leurs premiers souverains, permet de comprendre le développement d'un esprit féodal qui se rapproche de celui du royaume de Jérusalem. L'analyse d'une famille combattante au service des rois de Chypre permet de comprendre comment l'institution militaire permet au roi d'affirmer son pouvoir et d'éviter que des grands vassaux ne possèdent une force militaire conséquente, comme c'est le cas en Occident. Après l'analyse de l'attitude et de la représentation des combattants Latins par les chroniqueurs qui souhaitent présenter un âge d'or de la pénétration de la culture occidentale en Chypre, il convient de se pencher sur l'attribution des offices militaires. Étudier cela permet de comprendre la mainmise du roi sur les offices et constater une profonde différence avec la signification des offices en Occident. En effet, les armées occidentales représentant de multiples organisations ou territoires, les offices militaires se multiplient et leurs fonctions diffèrent. Il convient de noter la différence de titres et de fonctions des officiers de Chypre avec les officiers français et anglais lors des guerres sur le sol de France à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. Il est opportun de remarquer que les armées de conquête d'Édouard III (1327-1377) possèdent des officiers aux fonctions étendues pour la gestion des territoires, que l'on ne retrouve pas à Chypre malgré la prise d'Antalya (Satalie) durant les années 1360 ou d'Alexandrie en 1365<sup>141</sup>. Étudier les officiers permet également de savoir si une famille s'impose plus qu'une autre aux yeux du pouvoir royal et son implication dans les réalités militaires et politiques. Il est possible d'avancer l'hypothèse d'un héritage de la domination byzantine à travers l'étude des contingents de l'armée franque et notamment d'un corps de combattant, celui des turcoples dont la dénomination et les origines ont été beaucoup discutées. Ils sont mentionnés dans les écrits de chroniqueurs, notamment ceux d'Albert d'Aix, et il semble nécessaire de proposer un recensement de ces combattants. Il semble également pertinent de proposer une comparaison entre l'armée royale et les Ordres Militaires en ce qui concerne les Turcoples, corps de troupes présent dans les deux structures. Enfin, l'étude des influences auxquelles est soumise l'armée de Chypre de 1192 à 1253 inclut la pleine implication de l'armée dans les affaires de Terre Sainte et permet de mesurer l'impact des croisades sur son sol. On peut ainsi comprendre les interconnexions des armées voisines comme celles du royaume de Cilicie, l'intégration des communautés orientales de l'île dans l'armée des Lusignan. Mais on peut également obtenir une idée de la représentation de l'armée de Chypre par les chroniqueurs qui relatent la venue des armées occidentales sur son sol suivant les différentes croisades. Enfin, il convient de mesurer les interactions des Ordres Militaires, qui possèdent des biens sur le sol de l'île, avec l'armée des Lusignan. La

---

<sup>141</sup> Fowler, Kenneth, *Les lieutenants du roi d'Angleterre en France à la fin du Moyen Âge*, Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 1998, 29, p. 193-205.

question est posée concernant les apports techniques des Ordres à l'armée de Chypre, et la comparaison des structures doit être soulevée. On doit se demander si l'organisation militaire des Ordres se forme sur le modèle de l'armée royale ou si c'est l'inverse.

Cette seconde partie, qui s'articule autour de l'organisation militaire de l'armée des Lusignan, permet d'appréhender les raisons qui laissent entendre que l'armée du royaume latin assure efficacement la sécurité de la Terre Sainte bien après 1291. Pour chaque contingent de l'armée royale, une typologie doit être proposée, typologie qui permet de recenser les données fournies par les sources. Une fois celles-ci réalisées pour les contingents, nous pouvons alors observer l'évolution de l'organisation militaire au cours de la période franque. Ces typologies s'appuient sur une division traditionnelle de la force militaire : l'infanterie, la cavalerie et la marine. L'étude de la composition ethnique et de la stratification sociale des troupes nous conduit à une observation de la politique des Lusignan envers les communautés combattantes de l'île. À travers l'étude des tactiques et de l'armement, ce sont les pratiques militaires de la royauté franque qui sont abordées. Le choix d'une guerre défensive peut être lié aux guerres d'invasion. Les villes attaquées et la population en arme deviennent alors des conséquences de la guerre sur le sol de l'île, tandis que les guerres à l'extérieur de l'île correspondent au renouveau de l'idée de croisade, qui apparaît dans le royaume de Chypre au XIV<sup>e</sup> siècle, concomitantes aux règnes d'Hugues IV et de Pierre I<sup>er</sup>. Les guerres de siège représentent la majorité des campagnes militaires sur l'île et il convient, dans cette optique, d'analyser la pénétration des innovations techniques. Pour décider des pratiques militaires et de la mise en défense de l'île, le roi est entouré de vassaux qui ont une influence sur ses décisions. Le dernier thème abordé, pour ce qui concerne l'organisation de l'armée franque, porte sur les attitudes des partisans du roi envers les pratiques militaires. En effet, tout au long de la domination franque, les rois de Chypre se sont appuyés sur des hommes ou des femmes pour le domaine de la guerre. Étudier le statut social et juridique de ceux-ci permet de comprendre les conséquences des guerres pour les diverses communautés de l'île, de même que pour l'élite latine.

Le troisième axe de cette partie s'articule autour de l'émergence de contre-pouvoirs à partir de la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291. Le bouleversement régional qui amène Chypre à être considéré par la Papauté comme le dernier rempart de la Terre Sainte a des répercussions dans le royaume de Chypre. Avant la chute de la Terre Sainte, des inimitiés commencent à apparaître au sujet des lois qui gouvernent l'ost et le service armé dans les dernières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle. Ces inimitiés font vaciller l'autorité des rois qui ont réussi à affirmer leurs règnes par la maîtrise de la force armée. Les Ordres Militaires sont à l'origine d'une force d'opposition dont on peut se demander si elle est devenue une guerre civile peu avant la chute du Temple en 1308. Ce sont les affaires de Terre Sainte qui se propagent en Chypre et qui causent un affrontement latent entre les souverains et les Ordres à partir du règne d'Hugues III d'Antioche-Lusignan (1267-1284). Il convient de relier les premières oppositions à la royauté au contexte régional de

Syrie Palestine, mais aussi à la gestion financière de la guerre, ainsi qu'à la gestion des forteresses. La lente pénétration de Venise dans les affaires de la royauté, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, bouleverse ce fonctionnement exclusif et permet une comparaison entre les deux dominations. Ces deux derniers domaines, réservés au roi, sont ceux qui, clôturant notre période, génèrent le plus de contestations et nous conduisent à répondre au troisième axe de notre principale question.

## ***PREMIÈRE PARTIE –***

### ***De multiples influences dans la fondation de l'armée de Chypre :***

Les chercheurs ont bien souvent tenté de définir la place de la conquête de l'île de Chypre dans les projets du roi Richard I<sup>er</sup> Cœur de Lion. Les événements qui conduisent à la prise de l'île sont bien connus, Isaac Comnène étant le vecteur du détachement de l'île de l'Empire byzantin. Angel Nicolaou-Konnari cite J. O. Prestwich, pour démontrer que le roi Richard I<sup>er</sup> n'aurait jamais conquis un territoire sur lequel il n'avait aucune prétention et ajoute « *He must thus have had a very good reason to do so*<sup>142</sup>. » Cette conquête apporte à l'île un destin inattendu. Celle-ci entre pleinement dans l'aire géographique de l'Occident latin et est dominée, après cette conquête, par Guy de Lusignan, à la suite d'une première courte administration des Templiers. Guy de Lusignan est un roi sans royaume, ce qui est la conséquence directe de la bataille de Hattin en 1187, qui accentue de profondes tensions parmi la noblesse du royaume de Jérusalem<sup>143</sup>.

La conquête de l'île a attiré l'attention des chroniqueurs qui reconstituent les étapes de la croisade, mais écrivent également pour décrire la manière de combattre des rois qui luttent pour Dieu. Les chroniques qui relatent la conquête de l'île l'incluent entièrement dans le cadre de la croisade. La conquête de l'île est donc rattachée, de manière logique, à la campagne militaire du roi Richard et, par conséquent, on ne peut véritablement prouver qu'elle soit fortuite ou contraire à ses plans. Ambroise est un chroniqueur important pour la connaissance de la campagne du roi Richard I<sup>er</sup><sup>144</sup>. Originaire de l'Eure, il ne fait pas partie de « ceux qui combattent », telle que le veut la division de la société féodale. Témoin oculaire des événements de la Troisième Croisade, Ambroise ne fait pas mystère de son soutien à Richard Cœur de Lion. Même si la chronique utilise un vocabulaire élogieux à propos des capacités militaires du roi anglais, elle permet de reconstituer les étapes de son avancée militaire, ainsi que les premiers faits militaires des Latins dans l'île de Chypre. Le récit d'Ambroise peut être associé à ceux des Continuateurs de Guillaume de Tyr afin de dresser le tableau du contexte politique de l'île de Chypre entre la conquête anglaise et la domination effective de Guy de Lusignan en 1192. Si l'ouvrage d'Ambroise peint une première élite combattante sur le sol de l'île de Chypre restée après la conquête du roi Richard, la Continuation de Guillaume de Tyr de 1184 à 1192, de même que les récits d'Ernoult et Bernard le Trésorier

---

<sup>142</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « The Conquest of Cyprus by Richard the Lionheart and its Aftermath: A Study of Sources and Legend, Politics and Attitudes in the Year 1191-1192 », *EKEE*, 26, 2000, p. 25-123, p. 38.

<sup>143</sup> Hamilton, Bernard, *The Leper King and His Heirs: Baldwin IV and the Crusader Kingdom of Jerusalem*, Cambridge University Press, 2005, p. 221-224.

<sup>144</sup> Ambroise, *L'estoire de la guerre sainte, histoire en vers de la troisième croisade (1190-1192)*, publiée et traduite d'après le manuscrit unique du Vatican et accompagnée d'une introduction, d'un glossaire et d'une table des noms propres, éd. et trad. fr. Gaston Paris, Paris, Imprimerie nationale, documents inédits sur l'histoire de France, sér. 1, 3, 1897, p. 559.

montrent, eux, la constitution d'une élite latine combattante par Guy de Lusignan en 1192<sup>145</sup>. Les différentes Continuations, ainsi que la Chronique d'Ernoul permettent une description complète des caractéristiques de « ceux qui combattent » dans l'île de Chypre au nom de l'ancien roi de Jérusalem et les affiliations diverses des chroniqueurs offrent une vision globale des réalités politiques et militaires qui se dessinent dans l'île.

Alors qu'il constitue les fondements de l'armée latine en 1192, le suzerain Guy de Lusignan importe le système hiérosolymitain dans l'île de Chypre, dont l'une des caractéristiques est sa capacité à défendre le territoire. Cette élite armée est donc instituée par le suzerain pour défendre sa nouvelle possession. Il paraît opportun pour justifier cela, d'étudier l'installation des familles nobiliaires en Chypre, inspiratrices de l'esprit courtois et chevaleresque en Chypre, garantes du système féodal hiérosolymitain. L'étude de cette installation permet également de montrer le passage d'un système féodal à un système royal du fait de l'absence de grandes seigneuries sur le territoire. Enfin, comprendre le rôle et l'influence des officiers de l'armée latine de Chypre, par l'étude des actes et des lignages d'Outremer, nous permet d'appréhender leurs origines sociales, mais aussi de déterminer s'il y a eu pénétration de l'élite latine par les ressortissants des autres communautés présentes sur le sol de l'île.

À travers l'étude des combattants de l'armée non latins, notamment les turcoples, on peut identifier l'héritage des dominations précédentes. En tentant de déterminer si les turcoples ont constitué un corps régulier de l'armée de l'île, on tente alors de répondre à la question de la superposition entre la domination byzantine et la domination latine. Étudier les turcoples nous amène également à répondre à la question des influences entre les institutions que sont la royauté et les Ordres Militaires, car ces combattants sont présents dans ces deux dernières. L'esclavage ne doit pas être négligé dans l'étude des combattants non latins employés par l'armée de Chypre à diverses périodes de la domination franque. L'emploi de ces esclaves ajoute à la force armée, mais la législation doit être étudiée pour comprendre le statut de ces hommes.

Enfin, jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, des échanges et contacts entre les armées participant aux Croisades et l'armée de Chypre ont lieu régulièrement. Les armées continentales voisines, que ce soit l'armée de Cilicie, ou les armées byzantines, sont en contact avec l'armée de Chypre. Les armées occidentales apportent également les innovations techniques et institutionnelles dans l'île. Étudier les rencontres et confrontations entre les armées permet de déterminer si l'armée de l'île intègre rapidement ou lentement les innovations militaires venues d'Orient et d'Occident. Une autre influence extérieure qui apporte sa contribution à l'armée des Lusignan est celle des femmes. Reines, issues de la haute aristocratie

---

<sup>145</sup> *L'Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 190-191. *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, op.cit., p. 284-286.



ou femmes du commun, ces dernières s'emparent des prérogatives militaires dès lors que le royaume connaît une guerre. Il convient alors d'expliquer leurs décisions et leurs stratégies militaires.

## A — Les combattants latins à Chypre sous la domination franque :

Le premier point qu'il convient de rappeler concernant le combattant latin est qu'il fait partie d'une élite instituée par le suzerain Guy de Lusignan en 1192. Il faut constater que le vocabulaire se rapportant au combattant médiéval est multiple selon l'espace géographique où le terme est employé. Certaines études, issues des Actes du congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public de 1987, font autorité pour ce qui concerne les différentes acceptions de ce mot<sup>146</sup>.

Une autre étude, produite par Sara Fourcade, concerne un corpus de lettres privées de chevaliers du royaume de France, engagés dans les guerres d'Italie, datées des années 1495-1525, où l'on peut trouver les utilisations du terme chevalier. Elle rappelle qu'on ne possède que peu de lettres privées avant 1450, mais que ces lettres fournissent des éclairages sur la perception du vocabulaire de la guerre par les chevaliers ayant reçu une éducation. L'une des indications que fournissent ces lettres montre que les chevaliers qui combattent se nomment eux-mêmes « gentilshommes »<sup>147</sup>.

Nous reprenons, pour évoquer les combattants latins dans cette étude, la définition qu'a donnée de ce mot, Élisabeth Carpentier. Le combattant est rarement écrit au singulier dans les sources, car il désigne ceux qui combattent, l'un des trois états de la société médiévale. Le mot combattant est souvent écrit en latin : ainsi l'on parle des « *bellatores* », voire « *milites* » notamment dans l'*Historia* de Foucher de Chartres<sup>148</sup>. Qualifier les membres de l'élite militaire du royaume de Chypre de combattants latins reprend les critères d'appartenance à un peuple et de pluralité.

Pour comprendre l'influence des combattants latins en Chypre, il convient de se pencher sur leur installation dans l'île, selon la politique de peuplement de Guy de Lusignan en 1192. À travers l'étude de la première société latine en Chypre, les caractéristiques de l'élite latine combattante vont être analysées. Enfin, l'étude du don des offices militaires à l'élite permet de déterminer les critères d'obtention du titre.

---

<sup>146</sup> Carpentier, Élisabeth, « Le combattant médiéval : problèmes de vocabulaire - de Suger à Guillaume Le Breton », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1987, 18, p. 25-35. Contamine, Philippe, « Le combattant dans l'Occident médiéval », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1987, 18, p. 15-23.

<sup>147</sup> Fourcade, Sara, « La pratique épistolaire de la noblesse française au temps des guerres d'Italie », *Cahiers de recherches médiévales*, 13, 2006, p. 133-150.

<sup>148</sup> Foucher de Chartres, *Historia Iherosolymitana*, Recueil des historiens des croisades, Historiens occidentaux, Paris, Imprimerie impériale, 3, 1866, p. 311-485.

On peut répondre à la question de savoir si l'élite combattante a été pénétrée par les communautés autres que latines tout au long de la domination franque.

### 1. L'installation et l'influence des familles nobiliaires à partir de 1192 :

En 1192, la population de l'île de Chypre est encore majoritairement de langue grecque. L'empereur autoproclamé de Chypre, Isaac Comnène, a fait de l'île un état quasi indépendant en instaurant des droits comme celui de battre monnaie. Éloignés de l'Empire Byzantin, les habitants de l'île sont attachés à leur culture grecque, malgré l'usurpation d'Isaac Comnène<sup>149</sup>. L'arrivée des Lusignan causent quelques troubles venus des familles nobles restant dans l'île de Chypre, bien que la plupart des Grecs encore présents aient accepté leurs suzerainetés. Angel Nicolaou-Konnari sup.ute qu'il faut y voir une réaction naturelle et historique de la part des Grecs. Néophytos emploie des mots qui illustrent son ressentiment envers les Latins, tels que « Lamentations » ou encore « emprisonnement »<sup>150</sup>. Quelques latins résident dans l'île, notamment les citoyens des cités italiennes comme Venise et les membres des Ordres Militaires<sup>151</sup>.

À l'avènement de Guy de Lusignan comme suzerain de Chypre, ce dernier se trouve face à une population qui se méfie des Latins après l'administration des Templiers. L'ancien roi de Jérusalem met en œuvre une politique de peuplement, pour faire en sorte que les Latins soient majoritaires. Une légende est créée concernant le peuplement de l'île de Chypre par Guy de Lusignan. Leontios Machairas, chroniqueur du XV<sup>e</sup> siècle, rédigeant une histoire des règnes de Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan, Pierre II, Jacques I<sup>er</sup>, ainsi que Janus I<sup>er</sup>, reprend le récit des Continuateurs de Guillaume de Tyr, afin de créer sa propre version de la réalité sociale et économique sous la période franque.

Un échange de lettre, de Guy de Lusignan avec Saladin, aurait été suggéré par les Continuateurs de Guillaume de Tyr, détaillé plus tardivement par Léontios Machairas. *La Chronique de Terre Sainte* évoque très rapidement l'avènement de Guy de Lusignan et les mesures qu'il prend pour régner à Chypre. « *En fe dit an acheta le roy Guy de Lezegniau, quy elloit roy de Jerufalem, Chypre des Templiers qui l'avéent achetée dou roy Richart*<sup>152</sup>. » Les chroniques d'Amadi, de Florio Bustron ou encore de Léontios Machairas racontent cette installation et la manière dont elle s'est réalisée.

---

<sup>149</sup> Néophytos est le dépositaire de cette pensée, manifestant sa rancune à l'encontre d'Isaac Comnène, mais aussi des Latins : Néophytos, *Concerning the misfortunes of Cyprus*, in : *Excerpta Cypria*, op.cit., p. 9.

<sup>150</sup> Nicolaou-Konnari, « Greeks », *Cyprus: Society and Culture 1191-374*, op.cit., p. 19.

<sup>151</sup> Pour la présence des citoyens italiens dans le royaume de Chypre, il convient d'étudier : Otten-Froux, Catherine, « Les "Italiens" à Chypre (fin XII<sup>e</sup>-fin XV<sup>e</sup> siècles) », *Identités croisées en un milieu méditerranéen : le cas de Chypre : Antiquité-Moyen Âge*, eds.S. Fourrier et G. Grivaud, Mont-Saint-Aignan, 2006, p. 279-300.

<sup>152</sup> *La chronique de Terre Sainte, Les gestes des Chipriotes. Recueil de chroniques françaises écrites en Orient aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (Philippe de Navarre et Gérard de Montréal)*, publié pour la première fois pour la Société de l'Orient latin par Gaston Raynaud, Genève, Fick, Publications de la Société de l'Orient latin. Série historique, 5, 1887 [réimpr.: Osnabrück, Biblio, 1968], p. 14-15. *La Continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)*, op.cit., p. 138-139.

Ainsi, en 1192, l'île est dotée d'une élite combattante constituée de familles originaires de l'Orient Latin, mais aussi de divers pays occidentaux. Arrêtons-nous sur les caractéristiques de l'élite militaire, caractéristiques qui ont amené Guy de Lusignan à en recréer une pour le royaume de Chypre. Le mot *élite* contient l'idée d'une stratification sociale, la mise en avant d'un groupe restreint. Les multiples divisions de la société médiévale, qu'elles soient comprises dans l'espace méditerranéen ou occidental, se retrouvent également à Chypre<sup>153</sup>. L'ancien roi de Jérusalem, Guy de Lusignan importe le modèle de la société hiérosolymitaine et plus particulièrement le modèle de la société militaire. Il attend de son élite qu'elle défende ses droits, mais aussi son territoire. Un système féodo-vassalique est créé dans lequel les combattants latins font désormais partie de l'élite<sup>154</sup>. Afin de comprendre l'influence des familles nobiliaires et la complexité de leur installation, il faut se pencher sur la représentation de cette installation par les chroniques et notamment celle de Léontios Machairas. Les liens vassaliques se créent entre le souverain et son élite. Cependant, l'étude des offices militaires laisse penser que la mainmise du roi sur les offices a très tôt engendré un État royal plutôt que féodal.

Il convient de comprendre la structure du fief dans la Chypre des Lusignan. Le fief qui caractérise une société féodale nous permet d'entrevoir comment les suzerains puis les souverains de l'île ont pu conserver pendant longtemps une mainmise des offices et des fonctions militaires.

#### a. La première société latine de Chypre (1192-1373) :

Cette population nouvelle composée de familles nobiliaires d'Outremer, dont les combattants forment le premier commandement de l'armée, répond à l'appel de Guy de Lusignan que les chroniques du XIII<sup>e</sup> siècle, notamment les Continuateurs de Guillaume de Tyr, mettent en avant<sup>155</sup>. C'est toute l'armée qui trouve dans les officiers issus des lignages latins un modèle à suivre. Les *Assises de Jérusalem*<sup>156</sup> sont l'une des sources sur lesquelles on peut s'appuyer pour cette étude. Même si les *Assises de la Haute Cour* sont consacrées uniquement aux fonctions du royaume latin de Jérusalem, à l'exception des traités de Philippe de Novara et de Geoffrey Le Tor, il paraît possible de s'en inspirer pour définir quels étaient les principaux

---

<sup>153</sup> Une définition du terme *élite* est proposée par Damien Carraz, qui insiste sur le caractère « insaisissable » des élites, rap. elant la définition donnée par F. Menant et J-P Jessenne : « Les élites englobent tous ceux qui jouissent d'une position élevée, qui passe non seulement par la détention d'une fortune, d'un pouvoir, et d'un savoir, mais aussi par la connaissance d'autrui. » Carraz, Damien, « Le monachisme militaire, un laboratoire de la sociogénèse des élites laïques dans l'Occident médiéval ? », *Élites et ordres militaires au Moyen Âge: Rencontre autour d'Alain Demurger*, eds. P. Josserand, L. F. Oliveira, D. Carraz, Casa de Velázquez 145, 2009, p. 39-66.

<sup>154</sup> *La Continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)*, op.cit., p. 138-139.

<sup>155</sup> Ibid., p.139-141.

<sup>156</sup> Plusieurs éditions critiques des Assises de la Haute Cour permettent d'obtenir un éclairage complet sur leur usage au royaume de Chypre : *Assises de la Haute Cour*, RHC Lois, I ; Jean d'Ibelin, *Le Livre des Assises*, éd. P. W. Edbury, Brill, *The Medieval Mediterranean 50*, Leiden-Boston, 2003 ; Philippe de Novara, *Le Livre de Forme de Plait*, éd. et trad. P. W. Edbury, Cyprus Research Centre, TSHC LXI, Nicosie, 2009.

officiers militaires du royaume de Chypre, car les usages du Royaume de Chypre ont été instaurés en suivant cet ouvrage.

Leontios Machairas, qui rédige sa propre version de l'installation des Latins sur l'île de Chypre, décrit la manière dont le pouvoir militaire est confié aux hommes d'armes. Il met en évidence la notion d'hommage dû par les officiers et le reste des hommes d'armes au roi, notion qui est la pierre angulaire de l'armée latine<sup>157</sup>. Le chroniqueur détaille également les fiefs et les montants de ceux-ci, ce qui permet d'établir que le peuplement voulu par le roi Guy est essentiellement à caractère défensif<sup>158</sup>. Il serait approprié de faire une comparaison des récits faits de cet événement par les différentes chroniques. Léontios aurait eu accès aux archives des Lusignan, en raison de sa carrière dans l'administration et s'en serait servi pour rédiger l'échange de lettres entre Guy de Lusignan et Saladin. Angel Nicolou-Konnari met une nouvelle fois en valeur le fait que la carrière de Léontios ait pu lui profiter pour la rédaction de sa chronique :

*« This notarial precision with which Makhairas makes a point of providing detailed information about his sources betrays his background as a secretary and a diplomat; in fact, on one occasion Leontios indulges in describing the qualities that characterise the wise envoy on a mission, that is to say, secrecy, diplomacy and gentleness of speech. Indeed, there can be little doubt that Makhairas's career influenced his conception of history writing, the style of his narrative, and, most importantly, the nature of the sources he used, namely, material and documents from the Lusignan state archives<sup>159</sup>. »*

Contrairement à la chronique de Leontios Machairas, la Chronique d'Ernoul et Bernard le Trésorier évoque juste l'installation du roi Guy et la distribution de terres, mais ne précise pas que le roi a fait appel au sultan du Caire. Dans cette dernière chronique, il est dit ceci à propos du don de terres aux Latins, qui répondent à l'appel du roi Guy de Lusignan : *« Or vous dirai que li rois Guis fist, quant il ot celle tiere acatée. Il envia en le tiere d'Ermenie et en Antioce et à Acre ses messages et par toute le tiere delà le mer qu'il venissent en l'ille de Cypre à luy, et il lor donroit terres et garisons<sup>5</sup>, tant com il en oseroient demander. Li chevalier qui desireté estoient, cui li Sarrasin avoient lors terres tolues, et les dames cui lor mari estoient ocis, et les pucies orfenines alerent là. Et li rois Guis lor donna terre à grant plentés, ne nus n'i aloit cui il ne donnast à grant plenté. Il maria les veves et les orfenines, et lor donna avoir à grant plenté. Et tant donna qu'il fieva .III<sup>e</sup>.chevaliers en le tiere, et.II<sup>e</sup>. sergans à ceval, avec les bourgeois qui il donna grand tieres et garisons. Quant il ot tant doné, il ne li demoura mie tant de tiere qu'il peust tenir lui .xx.<sup>me4</sup> de chevaliers [de mesnie]. Ensi faitement peupla li rois Gui l'ille de Cypre<sup>160</sup>. »*

---

<sup>157</sup> L'article de Jean Richard fait office de référence quant aux actes de Guy de Lusignan : Richard, Jean, « Les révoltes chypriotes de 1191-1192 et les inféodations de Guy de Lusignan », *Montjoie. Studies in crusade history in honour of Hans Eberhard Mayer*, eds.B.Z. Kedar, J. Riley-Smith, Rudolf Hiestand Aldershot, Farnham,1997, p. 123-128.

<sup>158</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 26-27.

<sup>159</sup> Nicolou-Konnari, Angel, « Diplomacy and Historiography: The Uses of Documents in the Chronicle of Leontios Machairas », op.cit., p. 298.

<sup>160</sup> *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, op.cit, p. 287.

Selon la chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, Guy de Lusignan reproduit le schéma existant à Jérusalem. La missive envoyée par Saladin, et contenue dans la chronique de Léontios Machairas et les Continuations, révèle que le sultan connaissait la féodalité ayant cours dans les États Latins.

Il semble opportun de proposer une étude du peuplement de l'île de Chypre, tel qu'il est présenté par Léontios Machairas, auteur de langue grecque du XV<sup>e</sup> siècle, qui a la particularité de composer son ouvrage à Chypre. Léontios Machairas aurait fait partie des bureaucrates multiculturels, ainsi que des serviteurs civils appartenant à la bourgeoisie grecque descendants alors des nobles familles grecques. Ayant accès à la fois au monde grec et latin, Léontios Machairas aurait été le vecteur dans sa chronique, de l'apparition de sentiments faisant de Chypre une nouvelle entité politique et géographique<sup>161</sup>.

Pour rédiger sa chronique Léontios s'appuierait sur les archives royales, mais également une chronique plus ancienne de l'époque franque, que l'on attribuerait à Jean de Mimars. Obtenant un emploi de secrétaire au service de la famille de Nores (ou Norès). Son récit du peuplement de l'île de Chypre par Guy de Lusignan concentre ainsi toutes ces caractéristiques : son attachement et intérêt pour la culture byzantine, mais aussi sa connaissance de l'administration latine, même si la production de lettres échangées entre Guy de Lusignan et Saladin ajoute à la confusion de ses intentions. Il est difficile d'assurer l'authenticité de ces lettres, car Léontios Machairas n'indique pas ses sources, même s'il est avéré qu'il utilise du matériel diplomatique<sup>162</sup>. Bien que les intentions de Léontios Machairas soient obscures, on peut tenter de rattacher cette production de lettres à ses propres intérêts et tout particulièrement celui de l'attachement à la domination byzantine d'avant les Lusignan, bien que cette représentation de sa part soit nuancée au cours de l'avancement de son récit. La production littéraire des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles en Orient crée des légendes à partir des événements politiques et militaires des Croisades, ainsi que des rencontres entre souverains orientaux et occidentaux. La conception de lettres qu'on ne peut identifier n'est pas le fait uniquement des affaires de Chypre. Ainsi, l'avancée de Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse dans le royaume arménien de Cilicie a fait l'objet d'une semblable production. Alors que l'empereur allemand progresse vers la Terre Sainte, le catholicos arménien Grégoire IV, dont le siège se trouve à Qalat al-Rûm (Rûm Kal'esi), sur la rive droite de l'Euphrate, rédige une lettre à l'intention de Saladin en 1190<sup>163</sup>. Anne-Marie Eddé y voit une crainte du catholicos, chef de l'Église arménienne, de perdre ses terres en raison de l'inimitié entre les deux empereurs : l'empereur du Saint Empire Romain Germanique et celui de Byzance, et une conséquence de la *realpolitik* distillée par les Arméniens entre les Francs de Terre Sainte et Grecs. Cette lettre nous est

---

<sup>161</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « Diplomats and Historiography: The Uses of Documents in the Chronicle of Leontios Machairas », *op.cit.*, p. 296-297.

<sup>162</sup> Afin de mieux connaître l'idéologie de Léontios Machairas, il est primordial de consulter cette étude : Nicolaou-Konnari, Angel, « Apologists or Critics ? The Reign of Peter I of Lusignan (1359–1369) Viewed by Philippe de Mezieres (1327–1405) and Leontios Machairas (ca. 1360/80–after 1432) », *Philippe de Mézières and His Age: Piety and Politics in the Fourteenth Century*, éd. R. Blumenfeld-Kosinski, K. Petkov, Brill, 2014, p. 359-407.

<sup>163</sup> Eddé, Anne-Marie, *Saladin*, Collections les Grandes Biographies, Flammarion, Paris, 2008, p. 295-296.

parvenue dans le récit de Bahā' al-Dīn Yūsuf ibn Rāfi' Ibn Shaddād, *Namadin*<sup>164</sup> et elle serait le reflet de la politique de Léon le Magnifique, « prince des Montagnes »<sup>165</sup>, gouvernant la Cilicie. Des lettres sont échangées par la Papauté, le souverain et les catholicos et sont, pour leur part, authentifiées par leur traduction arménienne réalisée par l'archevêque de Tarse Nersēs de Lambron. On ne peut attester une telle authenticité pour la lettre du catholicos Grégoire IV à Saladin<sup>166</sup>.

À travers l'étude de ces lettres, la représentation de la *realpolitik* militaire et politique de Guy de Lusignan semble être condamnée par l'auteur. Bien qu'il laisse transparaître une accusation de connivence contre la population grecque de l'île de Chypre par les deux souverains, Léontios Machairas prête à Saladin une connaissance de la féodalité telle qu'elle est instaurée à Jérusalem et en Occident, démontrant une parfaite maîtrise de la société latine par ce dernier. Léontios Machairas fait donc partie de la tradition historique qui tente de rattacher la personne de Saladin à des origines occidentales en créant des légendes à son sujet et condamne également la manière dont les Croisés se sont installés en Chypre.

Reproduites par Léontios Machairas, dans un souci de détail qui est unique, les recommandations du sultan du Caire doivent être étudiées, afin d'extraire les principes de la féodalité :

*« Mon fils, donne tout pour obtenir tout. Parmi tes amis et tes coreligionnaires choisis de bons chevaliers salariés et nomme-les tes officiers. Partage ton royaume entre toi et eux et donne-leur des biens pour les récompenser de leurs services. Alors ils auront à cœur de maintenir l'ordre dans ton royaume, et, comme ils seront satisfaits, tu le seras aussi toi-même, parce qu'ils ne te tourmenteront point pour être payés de leurs peines, et tu ne craindras pas de leur commander de veiller à tes intérêts, sans avoir le souci de les payer. Mieux vaut faire des donations suffisantes pour se procurer de vaillants hommes que de donner peu pour perdre ce qui te reste. Envoie donc de sages ambassadeurs et non des hommes vulgaires, si tu ne veux pas subir de grosses pertes<sup>167</sup>. »*

Les principes établis par la lettre, sont les suivants : *« Parmi tes amis et tes coreligionnaires choisis de bons chevalier salariés et nomme-les tes officiers. »* Le sultan explique que si le roi veut obtenir une armée fidèle et fiable, il faut qu'il trouve des hommes capables, afin de les doter. À la suite de cette dotation en terre, le chevalier va se trouver lié au roi par des liens personnels et remplir son devoir. Ce principe reprend celui de la féodalité d'Occident, même s'il existe des spécificités selon les différents ensembles géographiques occidentaux comme l'indique Jean Richard<sup>168</sup>. Chypre est la quintessence du renforcement du pouvoir des suzerains envers la noblesse, statut social préalable pour être chevalier. À l'image d'Amaury I<sup>er</sup> qui renforce

---

<sup>164</sup> Ibn Shaddad, *Bahā' al-Dīn Yūsuf ibn Rāfi', Nawādir Al-Sultāniyya Wa'l-Mahāsīn Al-Yūsufiyya*, Ashgate, Crusade Texts in translation 7, 2001, p. 124-126, trad. p. 114-116.

<sup>165</sup> Il est qualifié ainsi par Clément III en 1189. Mutafian, Claude, *L'Arménie du Levant*, Les Belles-Lettres, Paris, 20 R, 1, p. 94.

<sup>166</sup> Ibid., p. 94.

<sup>167</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, Volume publié sous la direction d'Andréas Chatzizavas*, éd. Praxandre, Institut d'études néo-helléniques, Collection Lapithos, 18, Nancy, 2002, p. 26-28.

<sup>168</sup> Richard, Jean, *Histoire des Croisades*, éd. Fayard, 1996, p. 104-105.

le pouvoir royal à Jérusalem en instituant *L'Assise sur la Ligèce* et de ce que lui-même a connu en tant qu'ancien roi de Jérusalem, Guy de Lusignan renforce, dès 1192, les liens personnels entre ses chevaliers et lui-même, les dotant de fiefs, mais exigeant l'hommage<sup>169</sup>. Bernard Hamilton fait une constatation concernant la couronne de Jérusalem, en 1174, l'année charnière de la mort d'Amaury I<sup>er</sup> et l'arrivée au pouvoir de Baudouin IV. Bien que la couronne contrôle la moitié des fiefs, les grands vassaux de la Couronne possèdent de grands pouvoirs, notamment celui de présider une Court composée de leurs propres vassaux. Guy de Lusignan aurait donc « donné tout » comme le lui aurait indiqué Saladin, mais aurait également pris le risque de considérablement amenuiser la taille du domaine royal, et affaiblir son pouvoir<sup>170</sup>.

Le statut social des combattants est l'un des préalables à cette dotation<sup>171</sup>. Dans son étude sur la guerre au Moyen-Âge, Philippe Contamine reprend quelques points qu'on peut associer à la féodalité mise en place par Guy de Lusignan, concernant la dotation des chevaliers : « *Cette condition, quelles forces l'avaient menée à bien ? D'abord et surtout la féodalité de Terre Sainte, ayant reçu, acquis ou conquis des fiefs et devant au seigneur direct ou au suzerain un service militaire qui connaissait beaucoup moins de restrictions dans le temps ou dans l'espace que dans l'Occident moins menacé*<sup>172</sup>. »

« *Partage ton royaume entre toi et eux et donne leur des biens pour les récompenser de leurs services.* » Par cette phrase, le sultan indique la création de fiefs qui peut caractériser la notion des « biens » et pourrait indiquer un probable morcellement du royaume. Le sultan précise que cela est une récompense du service accompli. L'une des conditions d'obtention du fief est le lien personnel créé entre le roi et le chevalier : « *Alors ils auront à cœur de maintenir l'ordre dans ton royaume.* » Cette phrase définit l'enjeu même de la féodalité instaurée dans l'île : le maintien de l'ordre. Le suzerain de l'île de Chypre confie à ses chevaliers la mission de veiller pour lui sur son royaume. La distribution de fief doit faire naître l'envie de servir l'ancien roi de Jérusalem avec dévotion : « *et, comme ils seront satisfaits, tu le seras aussi toi-même, parce qu'ils ne te tourmenteront point pour être payés de leurs peines, et tu ne craindras pas de leur commander de veiller à tes intérêts, sans avoir le souci de les payer.* » La création de fiefs dote ainsi l'île d'une élite combattante que le suzerain n'est pas dans l'obligation de payer.

La chevalerie de Chypre, s'appuyant sur le modèle hiérosolymitain, trouve ses racines dans le monde occidental. Bernard de Clairvaux, abbé de Cîteaux, rédige vers 1130 un traité à l'attention des

---

<sup>169</sup> Pour une étude sur *L'Assise sur la Ligèce* : Riley-Smith, Jonathan, *The Assise sur la Ligece and the Commune of Acre, Tradition*, 27, 1971, p. 179-204.

<sup>170</sup> Hamilton, Bernard, « The Leper King and His Heirs: Baldwin IV and the Crusader Kingdom of Jerusalem », op.cit., p. 46.

<sup>171</sup> Au sujet de la noblesse, Maurice Keen rappelle dans son ouvrage, *Chivalry*, la doctrine établie par une ordonnance de Frédéric II concernant les ascendances. Un aristocrate ne peut devenir chevalier si au moins l'un de ses ancêtres n'a pas eu ce statut. Keen, Maurice, *Chivalry*, Yale University Press, 2005, p. 143-162.

<sup>172</sup> Contamine, Philippe, *La Guerre au Moyen Âge*, PUF (coll. Nouvelle Cléo 24), Paris, 1980, p.156.

chevaliers du Temple à la demande d'Hugues de Payns, alors Grand Maître de l'Ordre. La mission de ces chevaliers attire la méfiance de « ceux qui prient » étant donné que les lois chrétiennes ne prônent pas la violence. S'inspirer de cet opuscule de l'abbé de Cîteaux paraît nécessaire pour relever quelques points communs entre les comportements et les mentalités des chevaliers occidentaux et orientaux. L'idée d'une chevalerie vertueuse combattant pour le Christ et dans les règles définies par le *Jus ad bellum* est reprise par l'abbé Bernard, qui évoque également un comportement « courtois » combattant la « malice », énonçant l'une des qualités dont les chroniqueurs d'Outremer, dont Léontios Machairas dans sa missive, veulent parer les chevaliers de Chypre. Cette phrase du *De Laude Novae Militiae* peut être rapprochée des principes évoqués par Léontios Machairas : « Une chevalerie qui livre, sans se lasser, un double combat, à la fois contre la chair et le sang et contre les esprits de malice répandus dans les airs<sup>173</sup>. »

La courtoisie que semble manifester Saladin, présente dans la missive, peut être due à l'étude des sources ou le rassemblement de traditions orales par Léontios Machairas. La production littéraire des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles a souvent fait de Saladin l'incarnation de l'idéal chevaleresque. Afin d'édulcorer le fait que Saladin soit musulman et non chrétien, des mythes sont créés concernant ses ascendances. Damien Carraz à la suite de Natasha R. Hodgson, indique que les chroniques narratives concernant l'arrière-croisade de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, font d'Ida d'Autriche, veuve du margrave Léopold II décédé en 1095, la mère de Zengi, après sa capture à Ereğli en septembre 1101, par les Turcs Seljoukides<sup>174</sup>. Léontios Machairas s'inscrit dans une représentation de Saladin qui est courante dans la littérature courtoise du XV<sup>e</sup> siècle. Un roman courtois anonyme datant de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle le représente comme amant de la reine de France et instruit des codes chevaleresques : « Je suis un simple chevalier, madame, lui répondit-il poliment, et vous êtes reine, je n'oserais pas aspirer à l'amour d'une dame de si haut rang et si prisée et, d'ailleurs, je ne le mérite pas<sup>175</sup>. »

Les qualités citées par le sultan sont indispensables selon ce dernier pour assurer une bonne défense de l'île. L'étude récente, publiée par Peter W. Edbury, met en évidence le rôle joué par la première élite militaire : « *Vassals played an indispensable role in government as counsellors, administrators, military commanders.* » Par la venue des familles nobiliaires et d'hommes expérimentés, Guy de Lusignan obtient un pouvoir stable et peut administrer son royaume dans la durée<sup>176</sup>.

Il faut identifier, en étudiant les sources narratives, les pays d'origine des familles latines favorisées par Guy de Lusignan.

---

<sup>173</sup> Bernard de Clairveaux, *Éloge de la nouvelle chevalerie et vie de Saint-Malachie*, Épitaphe, hymne, lettres/Introduction, notes et index par Pierre-Yves Emery, Éditions du Cerf, Sources chrétiennes 367, Paris, 1990.

<sup>174</sup> Carraz, Damien, « De nouvelles Amazones ? Les femmes aux croisades », *Histoire et images médiévales*, 13, 2008, p.58. Hodgson, Natasha R., *Women, Crusading and the Holy Land in Historical Narrative*, Boydell Press, 2007, p. 212.

<sup>175</sup> Régner-Bohler, Danielle, *Croisades et pèlerinages : récits, chroniques et voyages en Terre Sainte, XIIIe-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Laffont, 1997, p. 458.

<sup>176</sup> Edbury, P.W., *The kingdom of Cyprus and the Crusades, 1194-1374*, op.cit., p. 196.



La chronique d'Ernoul et, plus tardivement, Léontios Machairas stipulent que le seigneur Guy de Lusignan a fait parvenir des lettres en Europe. Il est légitime de penser que le roi voulait faire venir d'Europe des chevaliers qui connaissaient déjà ce qu'impliquaient les liens vassaliques. « *Il s'adressa aussi en Angleterre à un grand nombre de seigneurs riches et puissants, ainsi qu'en Catalogne, promettant de leur donner de l'argent, de l'or, des fiefs pour eux et pour leurs enfants.* » Cependant, le type de donations change pour les familles issues des États Latins et du royaume de Jérusalem, par rapport à celles reçues par les familles venues d'Occident. Le roi ne leur promet pas toujours des fiefs, mais les liens personnels restent le socle de ce qu'elles obtiennent. « *Le roi donna à quelques-uns des ap.ointements mensuels, à d'autres des rentes et des salaires*<sup>177</sup>. » En dotant les familles, le roi s'assure que les combattants issus de leurs rangs peuvent entretenir leur équipement et être prêts à remplir leurs obligations de service.

Parce que l'Empire Byzantin n'a pas renoncé à l'île de Chypre malgré l'usurpation d'Isaac Comnène. Selon Jean-Claude Cheynet, la marine d'Isaac II Ange, qui aurait pu être un atout majeur dans la reprise de l'île a été négligée et n'a pas permis cela<sup>178</sup>. Cependant, la crainte de l'empereur de Constantinople conduit le frère de Guy de Lusignan, Aimery de Lusignan, à former une alliance avec l'empereur Henri VI en 1195, afin qu'il soit reconnu roi de Chypre. Le roi Aimery se lie personnellement à l'empereur, devenant son homme lige. Les empereurs de Byzance forment des projets pour que l'île leur revienne, et pendant un temps une alliance avec Saladin est envisagée<sup>179</sup>.

En se fiant aux revenus de ces fiefs, on peut estimer également qu'il s'agit des revenus nécessaires pour entretenir différents équipements. On remarque qu'il n'y a pas de grandes différences entre les officiers qui possèdent un fief de valeur de 400 besants et les écuyers, sergents d'armes et turcoples qui, eux, sont nantis d'une terre de 300 besants. Les turcoples peuvent obtenir une terre de 300 besants s'ils possèdent deux chevaux, un haubert et une cotte de maille. Comme le souligne Jean Richard<sup>180</sup>, des « *éléments extérieurs* » furent intégrés dans la rétribution des terres à caractère militaire, éléments qui ne font donc pas partie d'une élite latine. Ces éléments extérieurs auraient fait alors partie des populations venues rejoindre l'ancien roi de Jérusalem à son appel, et qui n'étaient pas Latins. Angel Nicolaou-Konnari estime que la population de l'île change dans sa composition, à l'arrivée des Latins. Elle met en avant que la population où des étrangers avaient été assimilés avant l'avènement de Guy de Lusignan se serait enrichi

---

<sup>177</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas* par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 30.

<sup>178</sup> Cheynet, Jean-Claude, *Pouvoirs et Contestations à Byzance (963-1210)*, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 454.

<sup>179</sup> Mas Latrie, Louis (de), « Fragment d'histoire de Chypre. Premiers temps du règne d'Amaury de Lusignan », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1860, 21, p. 345. Jean Richard, de même que Peter Edbury, ont écrit des études indispensables sur la question : Richard, Jean, « La seigneurie franque en Syrie et à Chypre : modèle oriental ou modèle occidental ? », *Frans et orientaux dans le monde des croisades*, Aldershot, Variorum Collected Studies Series CS770, 2003, p. 155-166. Edbury, Peter W., « The Medieval Kingdom of Cyprus », *Medieval history*, Bd. 2, 2, 1992, p. 86-91. L'alliance entre Saladin et l'Empereur de Byzance peu avant Hattin en 1187 est étudié par Anne-Marie Eddé : EDDÉ, Anne-Marie, *Saladin*, les Grandes Bibliographies, Flammarion, 2008, p. 245.

<sup>180</sup> Ibid., p. 657.

de Chrétiens et Syriens (Orthodoxes, Jacobites, Nestoriens). Si les Turcoples, dont l'étymologie signifie « Turc légèrement armés » ne sont pas dotés de la même manière que les chevaliers, ou sergents, ils seraient alors issus de la population non latine, voire des musulmans convertis, venus rejoindre la bannière de l'ancien roi de Jérusalem à Chypre<sup>181</sup>.

La superficie du royaume de Chypre conduit le pays à ne pas être fragmenté en principautés territoriales comme c'est le cas pour la plupart des grands pays d'Europe où se trouvent des comtés, des duchés ou des baronnies. Guy de Lusignan reste le suzerain des tenures qu'il donne, ainsi que des châteaux et forteresses. Le système mis en place ne permet pas au plus haut seigneur de venir concurrencer le pouvoir militaire du suzerain. Les familles de l'île n'ont pas la possibilité de prétendre à plus de pouvoir qu'elles n'en ont et le fait que le suzerain de Chypre conserve le pouvoir militaire démontre une unité dans la défense. C'est même le seul pouvoir qui distingue Guy de Lusignan premier suzerain de l'île, par rapport aux familles nobiliaires. Comme l'île ne comporte pas de grandes subdivisions territoriales, elle demeure unie territorialement sous la gestion de son suzerain Guy de Lusignan.

Considérons les sources qui nous permettent de comprendre les liens féodo-vassaliques entre le roi et les familles nobiliaires, parmi lesquelles les pierres tumulaires. Ces dernières sont autant de témoignages précieux pour la fondation de l'élite militaire, notamment par les inscriptions qu'elles contiennent<sup>182</sup>. Les actes conservés dans les collections européennes sont également indispensables et peuvent en partie pallier la disparition des archives de Chypre.

Les seuls actes royaux conservés issus de la Secrète datent du XV<sup>e</sup> siècle<sup>183</sup>, et l'on ne peut que déplorer la disparition des archives royales au cours de différentes catastrophes durant la domination franque. Parmi les sources diplomatiques et juridiques, les *Regesta Regni Hierosolymitani* édités par Reinhold Röhrich renferment des documents émis durant les règnes de Guy et d'Aimery de Lusignan<sup>184</sup>. Les archives de Gênes et Venise, dont les privilèges apparaissent dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle, complètent la connaissance sur les liens entre les premiers souverains de l'île et les combattants latins. Afin d'obtenir un regard global sur la question, les actes émanant de la Papauté doivent être ajoutées à cette étude. La récente publication des actes d'Honorius III par Pierre-Vincent Claverie complète les sources papales pour la compréhension des liens féodo-vassaliques<sup>185</sup>.

---

<sup>181</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « Greeks », *Cyprus: Society and Culture 1191-1374*, op.cit., p. 15.

<sup>182</sup> *Lacrimae Cypriae : Les Larmes de Chypre ou Recueil des Inscriptions Lapidaires Pour la plupart funéraires de la période franque et vénitienne de l'île de Chypre*, éd. B. Imhaus, Cyprus, Department of Antiquities, 2004.

<sup>183</sup> Par exemple : *Le livre des remembrances de la secrète du royaume de Chypre (1468-1469)*, éd. J. Richard et T. Papadopoulos, Centres de Recherches Scientifiques, Sources et études de l'histoire de Chypre, 10, Nicosie, Cyprus, Research Center, 1983.

<sup>184</sup> *Regesta Regni Hierosolymitani (1097-1291)*, éd. R. Röhrich, Innsbruck, 1893; Additamentum, Innsbruck, 1904.

<sup>185</sup> Claverie, Pierre-Vincent, *Honorius III et l'Orient (1216-1227) : Étude et publication de sources inédites des Archives vaticanes*, ASV, Brill, 2013.

Les fiefs ont été l'assise fondatrice des premiers rois Lusignan. Les juristes des premiers siècles de règne des Lusignan, notamment Jean d'Ibelin, comte de Jaffa et d'Ascalon, ainsi que Philippe de Novare, ont fait partie de ceux qui ont tenté de reconstituer les lois perdues du royaume de Jérusalem lors du désastre de Hattin en 1187. Le royaume de Chypre a donc bénéficié des recherches de ces juristes contemporains du règne des Lusignan. Si le *Livre au Roi* a été composé pour Aimery I<sup>er</sup> de Lusignan, les *Assises de la Haute Cour* qui ont été composées par Jean d'Ibelin au cours du XIII<sup>e</sup> siècle ont été réalisées en faveur de l'aristocratie, notamment en ce qui concerne les fiefs, dont nous allons à présent étudier la fondation et l'évolution de Guy de Lusignan à Catherine Cornaro<sup>186</sup>.

## **b. Le fief à Chypre sous les Lusignan : Fondement de la société latine :**

Les lois féodales pratiquées à Chypre étaient semblables à celles pratiquées à Jérusalem. Peter Edbury indique que la loi féodale comporte trois aspects : les fiefs ainsi que les coutumes de gouvernance, ainsi que les règles de succession<sup>187</sup>. Au centre de la loi féodale, l'hommage est l'acte formel qui est initié et qui donne sanction à ce contrat. Conséquente à cette cérémonie, sont déclinés les devoirs du vassal pour le service à son seigneur. Notre étude du fief se veut donc chronologique, se consacrant tout d'abord aux premiers règnes des rois Lusignan, et entamant un nouvel âge à partir du XV<sup>e</sup> siècle.

### **b. 1. Le fief sous les premiers rois Lusignan : fondation de la loi féodale de Chypre et son développement jusqu'au règne de Jacques Ier de Lusignan :**

Les premiers temps de la conquête latine de Chypre ont été consacrés à une mise en place d'un régime féodal, comme on l'a vu plus tôt, institué par Guy de Lusignan. Les chroniques contemporaines du suzerain ont toutes mentionnées une base de fiefs, qui a été par la suite, réexaminée par Aimery I<sup>er</sup> qui règne à partir de 1194. Cependant, l'on peut remarquer quelques traits de l'organisation des fiefs, dus à l'insularité de Chypre. Elles sont déjà notées par Peter Edbury mais on peut constater que ces caractéristiques affectent l'organisation de la défense, notamment le pouvoir militaire des vassaux des suzerains, puis des rois. En effet, la première remarque que l'on peut émettre au sujet des fiefs est le fait qu'aucun château, ainsi qu'aucune forteresse n'est donné

---

<sup>186</sup> *Livre de Jacques d'Ibelin, RHC. Lois.I*, (Paris, 1841), repr. Farnborough: Gregg, 1967.

<sup>187</sup> À ce sujet, nous conseillons la thèse de Peter Edbury : Edbury, Peter W., *The Fendal Nobility of Cyprus*, University of Saint-Andrews, 1974.

en fief à des vassaux. Peter Edbury souligne qu'il ne s'agit pas d'une nécessité absolue des premiers temps du règne<sup>188</sup>. On remarque que seule une situation exceptionnelle comme la venue de Frédéric II sur le sol de l'île pourrait amener une modification de cet usage, puisque Buffavento a été mis en défense par des vassaux. Or, il n'en est rien, cet épisode n'ayant pas entraîné une jurisprudence qui aurait apporté une modification de cette coutume<sup>189</sup>.

Peter Edbury propose une comparaison significative avec la principauté de Morée où les vassaux ont la possibilité de construire leurs propres forteresses, et dénote que cette coutume est inconnue des Lusignan. Ainsi, les vassaux ne disposent pas de possibilité de défense, comme c'est le cas dans certains autres États Latins. Les fiefs participent à la conservation d'une défense uniforme et centralisée entre les mains des souverains de Chypre.

L'aristocratie proche du trône du XII<sup>e</sup> et surtout XIII<sup>e</sup> siècle, compte dans ses rangs des juristes qui s'attachèrent à restituer les coutumes concernant les fiefs pratiquées au royaume de Jérusalem. Ces coutumes instituées par Amaury I<sup>er</sup> et perdues lors du désastre de Hattin ont suscité l'attention de l'aristocratie, afin de favoriser ses membres, mais aussi de se prémunir lors d'une nécessité de la défense à Chypre<sup>190</sup>.

La famille Ibelin est l'exemple typique de l'aristocratie proche du trône ayant des intérêts à connaître les coutumes juridiques concernant les fiefs. Elle représente la première société latine du XIII<sup>e</sup> siècle souhaitant prévaloir ses droits face à l'exercice des obligations de service militaire du aux souverains. La famille Ibelin, ainsi que ses multiples ramifications a fait couler beaucoup d'encre parmi les chercheurs. Rüd't Von Collenberg produit deux études qui font encore office d'autorité pour la connaissance de cette famille. À Chypre, les Ibelin apparaissent très tôt dans les rares chartes qui nous sont parvenues depuis le XII<sup>e</sup> siècle. Dans les cercles de la famille royale, ayant donné des reines aux Lusignan, notamment Isabelle d'Ibelin au XIII<sup>e</sup> siècle, mère du roi Henri II et du Seigneur Amaury de Tyr, les Ibelin comptèrent pour la défense du royaume.

Ce lignage a connu un essor au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, sous le règne du roi Foulques, au cours des années 1140s, puisque ce dernier confère le comté de Jaffa à Barisan, ancêtre des Ibelin. L'union avec une héritière de la seigneurie de Ramla amène un prestige encore plus grand à ce lignage. Par la suite, les deux héritiers de Barisan, Baudouin et Balian jouèrent un rôle dans la realpolitik hiérosolymitaine. En effet, les deux frères s'opposèrent vigoureusement à Guy de Lusignan qu'ils ne purent empêcher de devenir roi de Jérusalem en 1186. Si Baudouin d'Ibelin qui brigua la main de Sybille de Jérusalem, s'exile à Antioche, Balian d'Ibelin épouse Marie Comnène, veuve du roi

---

<sup>188</sup> Edbury, Peter W., *The Kingdom of Cyprus and the Crusades, 1191-1374*, op.cit., p. 21.

<sup>189</sup> Philip of Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p.

<sup>190</sup> Rüd't Von Collenberg, W., « Les premiers Ibelins », op.cit., p. 433-474.

Amaury I<sup>er</sup> et mère de la reine Isabelle I<sup>ère</sup> (1192-1205). Marie Comnène est aussi la mère du Vieux Sire de Beyrouth, Jean d'Ibelin qui s'oppose vigoureusement à Frédéric II Von Hohenstaufen, lors de sa venue à Chypre<sup>191</sup>.

Les Ibelin ont donné plusieurs officiers militaires à Chypre, mais également plusieurs juristes qui ont tenté de statuer au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle sur les coutumes et obligations de service dus aux fiefs. Ainsi, il convient tout d'abord de citer le *Livre Au Roi*, attribué à Jacques d'Ibelin, dont la portée serait différente des *Assises de la Haute Cour*, rédigées par Jean d'Ibelin, comte de Jaffa et d'Ascalon en 1266.

Le *Livre Au Roi*, composé pour Aimery de Lusignan, réalisé à la demande de celui-ci, contient des informations relatives aux fiefs, ainsi qu'aux obligations militaires des vassaux du royaume<sup>192</sup>. L'un des exemples les plus significatifs de cet ouvrage en est le chapitre XVI. Ce chapitre évoque notamment les douze raisons pour lesquelles les hommes liges pouvaient être déshérités sans l'aval de la Haute Cour<sup>193</sup>. Ainsi, le *Livre Au Roi* forme une base de jurisprudence sur laquelle les souverains peuvent s'appuyer pour le traitement des fiefs. Cela est différent pour les *Assises de la Haute Cour* qui s'applique plus tard en tant que règle officielle des conditions de service lors de la révolution qui amène à l'assassinat du roi Pierre I<sup>er</sup> de Chypre en 1369.

Le contexte de la rédaction du *Livre Au Roi*, ainsi que la prééminence du lignage des Ibelin en Chypre amènent à des constats concernant les obligations de service au XIII<sup>e</sup> siècle en Chypre, ainsi que sur les coutumes de vie de l'élite nobiliaire et militaire du royaume.

La société franque de l'île vécut séparée des autres communautés présentes dans l'île ainsi que de la population d'origine grecque jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. En effet, l'effet de la conquête de Chypre et de l'administration de Guy de Lusignan a amené près de cinq cent familles à s'installer en Chypre. Ces cinq cent familles constituent le socle de la première société latine qui conserva les fiefs ainsi que les richesses conférés par les deux premiers dirigeants latins de Chypre<sup>194</sup>. La chute de Saint Jean d'Acre en 1291 amena d'autres réfugiés latins à s'installer à Chypre et à bénéficier de ces prérogatives.

Les fiefs continuèrent à être distribués à ces familles originaires de Syrie, et elles furent les seules détentrices de ces terres jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Jean d'Ibelin ainsi que Philippe de Novare mirent au point leurs traités juridiques afin de servir au mieux leurs intérêts. Si le *Livre Au Roi* sert celui des rois de Chypre, les *Assises de la Haute Cour* servent ceux des familles de Chypre. Ainsi, il nous faut observer à ce sujet le contexte des *Assises de la Haute Cour*, mais aussi étudier la

---

<sup>191</sup> Edbury, Peter W., *The Kingdom of Cyprus and the Crusades*, op.cit., p. 39-40.

<sup>192</sup> Nous recommandons également à ce sujet : Greilsammer, M., *Le Livre au roi*, (Paris, 1995).

<sup>193</sup> Praver, *Crusader Institutions*, (Oxford, 1980), p. 435.

<sup>194</sup> Rüdts Von Collenberg, W., *Le déclin de la société franque de Chypre*, op.cit., p. 72-73.

portée des *Bans et Ordonnances du royaume de Chypre*, concernant le règne d'Henri II. Les mesures prises lors du règne d'Henri II, à partir de 1286, sont conservées dans ce document, qui permet d'observer les conséquences des obligations militaires de l'élite latine.

Jean d'Ibelin rédigea son Assise au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Henri I<sup>er</sup>, après la guerre des Ibelin et des Impériaux lui octroie le comté de Jaffa et d'Ascalon afin d'assurer son règne balbutiant, après l'intervention des Hohenstaufen de 1229 à 1243 en Chypre<sup>195</sup>. Le Pape Innocent IV confirme au moyen d'une bulle, en mars 1253, l'octroi d'Henri I<sup>er</sup> à Jean d'Ibelin<sup>196</sup>. Les ouvrages rédigés pour régler la Haute Cour, détentrice des règles concernant les aristocrates se sont multipliés à l'époque où Jean d'Ibelin rédige les Assises. La Haute Cour ouverte aux vassaux du règne, dans le royaume de Jérusalem, s'enrichit des arrière vassaux, en 1164. Ainsi, les vassaux ont un droit d'appel sur les décisions des rois et le roi s'y conforme. À la suite de Jean d'Ibelin, Philippe de Novare rédige *Le Livre en forme de Plaît*<sup>197</sup>. Philippe de Novare vint du Nord de l'Italie pour s'installer en Chypre où il devint vassal de Jean d'Ibelin, Vieux Sire de Beyrouth. À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, Hugues de Brienne qualifie Philippe de Novare de meilleur juriste des États Latins. Philippe de Novare dédicace son traité à son seigneur et ami, vers 1247 alors qu'il est en train de rédiger. Son seigneur et ami ne serait autre que Jean II d'Ibelin, fils de Balian d'Ibelin, Seigneur de Beyrouth de 1236 à 1247. Balian d'Ibelin, fils du Vieux Seigneur de Beyrouth et petit-fils de Marie Comnène, fut le compagnon d'armes de Philippe de Novare, lors de la guerre entre les Ibelin et les Impériaux. L'intérêt du *Livre en forme de Plaît*, est qu'il a comme sujets : comment plaider et la loi du royaume latin de Jérusalem. Par Philippe de Novare, nous apprenons que les vassaux de l'île de Chypre sont privilégiés contrairement aux autres groupes sociaux vivant à Chypre à l'époque des Lusignan. Les Grecs de Chypre ne sont pas mentionnés et sont absents du traité de Philippe de Novare, ce qui démontre une stratification sociale très importante en faveur des Francs de Chypre<sup>198</sup>.

La société franque de Chypre au XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle était issue des « Poulains ». On attribue ce nom à des familles issues de Palestine depuis une centaine d'années et qui avaient fait souche à Chypre sous les premiers rois Lusignan. Ainsi, ces familles franques vécurent séparées des autres groupes présents à Chypre. Les vassaux avec des fiefs à obligations militaires connurent cependant des vicissitudes, notamment pour servir le royaume de Jérusalem en 1278. Un conflit éclate entre Hugues III et les barons du règne car le service à l'extérieur semble peu adapté. Un désintérêt des affaires militaires de Terre Sainte est attesté par le manquement des barons à aller combattre. Les

---

<sup>195</sup> Edbury, Peter W., *The Kingdom of Cyprus and the Crusades*, op.cit., p. 50-60.

<sup>196</sup> Pape Innocent IV, *Registre*, ed. E. Berger, (Paris, 1881-1921), n.6465.

<sup>197</sup> Philip of Novara, *Livre en forme de plaît, et des us et costumes des Assises d'Outremer, de Jherusalem et de Chypre*, R.H.C, Lois, I, (Paris, 1841), p. 469-571.

<sup>198</sup> Philip of Novara, *Le Livre de Forme de Plait*, ed. and trans. P.W. Edbury (Nicosia: Cyprus Research Centre, 2009)

prétendants au trône de Jérusalem avec lesquels Hugues III est rentré en conflit n'aident pas quant au service des barons<sup>199</sup>.

Les Hommes Liges et le droit de regard qu'ils avaient sur le fief, perdura pour s'amplifier lors de la révolution que connut l'île en 1369, lors de l'assassinat du roi Pierre Ier de Lusignan. En effet, les barons assassinèrent le roi parce que celui-ci avait failli à ses obligations envers eux. Les décisions unilatérales de Pierre Ier provoquèrent une réaction violente des barons, car celui-ci avait en plus manqué aux lois qui protégeaient les vassaux. C'est dans ce contexte que les Assises de la Haute Cour furent définitivement adoptées comme lois, afin de garantir les protections des Vassaux de la Couronne et de prémunir l'abus des souverains<sup>200</sup>.

Des oppositions sporadiques avaient éclaté contre le roi Hugues IV et son fils Pierre Ier qui avaient voulu provoquer une ouverture envers l'Occident de la société franque de Chypre. Les « Poulains », fiers de leurs privilèges refusèrent cet état de fait. En effet, les familles de Chypre vivent isolées et refusent que des membres nouveaux viennent étoffer leurs rangs. Rüdts de Collenberg qualifie cela de « déclin de la société franque » de Chypre<sup>201</sup>.

Cependant une rupture se produit à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, peu avant le règne de Jacques Ier de Lusignan, lors de l'invasion de Gênes en 1373. Les fiefs de Chypre sont octroyés de manière plus libérale que les premiers siècles de règne. Les rois font de plus en plus appel à des Occidentaux, ce qui leur avait été refusé par les « Poulains » des premiers siècles de règne.

## **b.2. Les fiefs de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle à Catherine Cornaro :**

Les chercheurs qui ont étudié la société chypriote du XIV<sup>e</sup> siècle, s'accordent à dire que la richesse de l'élite latine avant le règne de Pierre I<sup>er</sup> était réelle. Les récits des voyageurs qui s'arrêtent en Chypre dont Ludolf de Sudheim sont la base de ces affirmations. Ce dernier est impressionné par les cinq cent chiens de chasse du Comte de Jaffa comme aime à le dénoter Jean Richard<sup>202</sup>.

Cependant, les événements nous font constater une ouverture de la société chypriote à l'Occident à partir du règne de Pierre II de Lusignan (1369-1382). L'invasion génoise de 1373 permet une ouverture de la société par mariage tout d'abord. Les épidémies dont les pestes au XIV<sup>e</sup> siècle amenèrent également un déclin des familles franques<sup>203</sup>. Rüdts de Collenberg dénote que les épidémies sont indiquées dans les dispenses matrimoniales établies en 1350 en Chypre. Les élites

---

<sup>199</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, II, op.cit., p. 73-80.

<sup>200</sup> Richard, Jean, *La Révolution de 1369*, op.cit., p. 111-113.

<sup>201</sup> Rüdts de Collenberg, *Le déclin de la société franque de Chypre*, op.cit., p. 73-74.

<sup>202</sup> Richard, Jean, *La révolution de 1369*, op.cit., p. 7-8.

<sup>203</sup> Rüdts de Collenberg, *Le déclin de la société franque de Chypre*, op.cit., p. 78-80.

vivant dans les communautés urbaines sont particulièrement touchées par les épidémies, ce qui conduit à un renouvellement de la société<sup>204</sup>.

Cependant, les chroniqueurs contemporains du XIV<sup>e</sup> siècle, dénotent une mixité liée aux vicissitudes historiques et non aux mariages des souverains avec des reines étrangères. Ainsi Léontios Machairas est le chroniqueur qui restitue cette mixité en relatant notamment la guerre contre Gênes en 1373. Des aventuriers occidentaux et crétois obtiennent des fiefs des mains des souverains notamment Pierre II en raison de services rendus à la couronne<sup>205</sup>.

Par la suite, les règnes des souverains Lusignan, comme celui de Jacques I<sup>er</sup> (1382-1398), Janus I<sup>er</sup> (1398-1432), Jean II de Lusignan (1432-1458) et Jacques II (1458-1474) déstructurent totalement l'élite latine de Chypre. Il faut ajouter à cela les exils des nobles de Chypre qui se produisent régulièrement à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, jusqu'au règne de Catherine Cornaro. Ces exils commencent tout d'abord avec le règne de Jacques I<sup>er</sup>. Celui-ci est prisonnier à Gênes, et sa femme Héloïse de Brunswick est en exil à ses côtés avec des Nobles Chypriotes, dont certains restent à Gênes, par loyauté envers le roi Jacques I<sup>er</sup>. Léontios Machairas détaille longuement les « malheurs » qui auraient été ceux du roi et des nobles chypriotes en exil, notant que certains parviennent à s'extraire des prisons de Gênes<sup>206</sup>.

Par la suite, il convient de mentionner l'exil de nobles Chypriotes qui accompagnent Anne de Lusignan en Savoie en 1432. Cet exil ponctionne encore la société franque d'éléments de ce groupe<sup>207</sup>. Lors de la prise de pouvoir par Jacques II de Lusignan en 1458, la reine Charlotte de Lusignan quitte Chypre pour s'installer à Rome. À sa suite, nombre de Chypriotes la suivent en exil et offrent la possibilité pour de nouveaux arrivants venus d'Occident, au service du roi Jacques II de Lusignan de s'emparer de nombreux fiefs à obligations militaires. Le roi Jacques récompense ainsi les fidèles qui lui ont permis de devenir le nouveau roi de l'île.

George Boustronios fait le récit de cette prise de pouvoir et cite nombre d'Occidentaux venant s'installer à Chypre pour rechercher fortune et gloire à la suite de Jacques II. Ainsi, le chroniqueur s'attache à relater le destin particulier de la fille de Louis de Norès, issu d'une famille ancienne de l'île de Chypre<sup>208</sup>.

La fille de Louis de Nores est confiée en mariage par le roi Jacques II à Nicolas Morabit, un aventurier sicilien, plus fidèle soutien du roi lorsque celui-ci tente de s'emparer du royaume de Chypre. Nicolas Morabit a accompagné Jacques II en Égypte, puis en Chypre. George Boustronios

---

<sup>204</sup> Ibid., p. 81.

<sup>205</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre*, op.cit., p. 186-18.

<sup>206</sup> Ibid., p. 267-273.

<sup>207</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, II, p. 523-525.

<sup>208</sup> Boustronios, George, *The chronicle of George Boustronios, 1456–1489*, op.cit., p. 134-167.



indique que la perception de son lignage par la fille de Louis de Nores amène celle-ci à mourir de honte, ce qui peut être une allusion à la manière dont les Chypriotes percevaient leur héritage, les Nores faisant partie des vieilles familles s'étant installés en Chypre après la chute de Jérusalem en 1187<sup>209</sup>.

En observant le parcours de Nicolas Morabit, on observe une déstructuration totale des fiefs, puisque ces derniers sont confiés aux proches de Jacques II. Nicolas Morabit obtient des fiefs où ne sont pas compris des châteaux, comme c'était le cas lors des premiers règnes des rois Lusignan<sup>210</sup>.

Lors du règne de Jacques II de Lusignan, les plus grands lignages qui ont accompagné les rois de Chypre se sont éteints. Ainsi, les lignages des Ibelin, des Dampierre, des Brunsvick, se sont éteint pour la plupart. La plupart de ces lignages éteints occupèrent durant des siècles les fonctions d'officiers sous les Lusignan.

## **2. Les officiers de l'armée latine : rôles et influences :**

Guy de Lusignan, lorsqu'il crée les offices du royaume de Chypre, reproduit le modèle de commandement de l'État latin de Jérusalem. Le connétable et le maréchal de Chypre représentent les premiers des officiers militaires du royaume. Quelques rappels doivent être faits sur leurs origines et leurs missions<sup>211</sup>. Fort utiles sont les *Regesta Regni Hierosolymitani*, qui nous permettent de dresser les listes des officiers du royaume de Chypre, les complétant avec les noms que l'on pourrait connaître des textes juridiques et généalogiques comme les *Assises* et les *Lignages*, mais également des chroniques. Les listes produites ici s'appuient également sur les ouvrages de Rudt de Collenberg concernant le rôle de la famille Ibelin auprès de la royauté de Chypre. Il convient de voir en dressant une liste des officiers du royaume si les membres de cette famille proche du trône se sont accaparés les offices en ayant plus de pouvoir effectif que la propre royauté des Lusignan<sup>212</sup>.

---

<sup>209</sup> Ibid., p. 44-45.

<sup>210</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, III, op. cit., p. 275-276.

<sup>211</sup> Deux ouvrages fondamentaux concernant notre période peuvent être utilisés pour comprendre la mission des grands officiers médiévaux à la fois en Orient et Occident : Barthélémy, Dominique et Cheynet, Jean-Claude, « Guerre et société au Moyen Âge : Byzance-Occident (VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », ACHCByz, 2010 et Contamine, Philippe, *La guerre au Moyen Âge*, Presses universitaires de France, coll. Nouvelle Clio no 24, Paris, 1980.

<sup>212</sup> Par exemple : Collenberg, WP Rudt (de), « Les Ibelin aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, Généalogie compilée principalement selon les registres du Vatican », *Familles de l'Orient latin XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, Variorum Reprints, Collected Series Studied, 176, 1983.

Le connétable est apparu aux premiers temps du haut Moyen-Âge, après la chute de l'Empire romain d'Occident. Dans son ouvrage, Xavier Hélyar récapitule le rôle premier du connétable pour ce qui concerne le royaume de France. À l'origine, l'office de connétable n'est pas militaire, mais celui qui porte ce titre est une sorte de grand domestique dont l'attribution est de prendre soin des chevaux, d'où son nom « *comes stabuli* ». Par la suite, le connétable acquiert une dimension militaire, car on lui octroie de plus en plus de charges comme le ravitaillement et donc le soin d'organiser tout ce qui concerne la vie quotidienne de l'armée. Xavier Hélyar suggère qu'au fil du temps, cet office est devenu indispensable pour le royaume et le roi de France. Aux côtés du connétable, l'office de maréchal évolue pour devenir également un office entièrement militaire. Le maréchal, assistant le connétable, a pour fonction de s'occuper essentiellement des combattants durant leur service auprès du roi<sup>213</sup>.

Ces deux offices sont institués dès l'avènement de Guy de Lusignan, selon ce que dit le *Livre* de Jean d'Ibelin, qui statue sur les offices militaires du royaume de Chypre et de Jérusalem<sup>214</sup>. L'existence de ces deux fonctions suggère la continuité des offices malgré la chute du royaume de Jérusalem en 1187. On peut prendre l'exemple du propre frère de Guy de Lusignan, qui continue à porter son titre de connétable, telles que le disent les Continuations de Guillaume de Tyr, alors qu'il devient seigneur, puis roi de Chypre<sup>215</sup>. La continuité atteste la mainmise des seigneurs de l'île sur les offices militaires<sup>216</sup>.

Les titres de « maréchal de Chypre » et « connétable de Chypre » n'auraient pas la même signification que leurs équivalents dans le royaume de France. Dans ce dernier, ils avaient été créés dans le but de différencier l'armée royale de l'armée seigneuriale. En Chypre, la présence de ces offices témoigne d'un caractère royal fort. À partir du règne d'Aimery de Lusignan, premier roi de Chypre, la royauté se renforce. Selon les continuateurs de Guillaume de Tyr, Aimery de Lusignan prend des mesures pour récupérer les dons accordés par son frère défunt, démontrant sa volonté de posséder la mainmise sur les dons de terres et d'offices<sup>217</sup>. Les vassaux des Lusignan n'auraient donc pas créé d'armée privée, et n'auraient donc pas pu mener des guerres privées, comme ce fut le cas en France ou dans le royaume de Jérusalem. Ce pouvoir reste entre les mains du roi. Louis de Mas Latrie fait état d'une royauté forte dans un passage de son étude :

« Dans l'esprit des assises, le roi n'était que le premier baron du royaume, le chef de l'aristocratie et de l'armée. Son action et ses prérogatives avaient surtout pour but d'organiser la guerre et d'assurer la protection du pays. Il avait seul la suprême autorité sur les châteaux et les places fortes, déclarés d'ailleurs inaliénables ; il avait le commandement des expéditions de terre et de mer ; il disposait de tous les moyens défensifs du royaume mais en dehors de ses attributions militaires<sup>218</sup>. »

---

<sup>213</sup> Hélyar, Xavier, *L'armée du roi de France - la guerre de Saint Louis à Philippe le Bel*, éd. Perrin, 2012, p. 74-79.

<sup>214</sup> Edbury, Peter, W., *Jean d'Ibelin: le livre des Assises*, Leiden, 2003, p. 581-586.

<sup>215</sup> *La Continuation de Guillaume de Tyr*, op.cit., p. 159-161.

<sup>216</sup> *Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 208.

<sup>217</sup> Ibid., p. 208.

<sup>218</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, op.cit. p. 130.

Il est opportun à présent de définir le rôle et les actions des officiers à travers les *Assises*. Dans *Les Assises de la Haute Cour*, trois chapitres leur sont consacrés. On découvre alors le rôle du sénéchal, du connétable et du maréchal<sup>219</sup>. Avant d'indiquer les qualifications précises de la charge de connétable, Jean d'Ibelin décrit son rôle le jour du couronnement du roi. Le connétable est investi de certaines missions honorifiques auprès du souverain. On apprend que l'officier conduit le cheval du roi lors de la cérémonie et qu'il est assisté du maréchal auquel il commande et indique sa direction. Jean d'Ibelin décrit les actions que doit prendre en charge le connétable à la tête de l'armée de Chypre par la suite. Le connétable verse la solde des gens d'armes lors de leur service d'ost, des chevaliers aux sergents d'armes et aux écuyers. « *Et doit faire faire dreit par l'usage dou reiaume à ceus qui se clameront à lui por leur sodées, soient chevaliers ou sergens ou escuiers.* » Le détenteur de la charge est responsable de la rémunération des soldats et donc du financement des batailles. Lorsque le roi est absent, en chevauchée ou en guerre, le connétable se substitue à lui pour convoquer les soldats, à qui il commande. De plus, il a le pouvoir d'organiser les batailles et de les mener. Lors des campagnes militaires et de la levée de l'ost, le connétable peut s'entourer de dix chevaliers, devant accomplir leur service d'ost auprès de lui. Le connétable doit assister le roi lors des batailles que le souverain mène et remplir la fonction de chèvetaïn dont l'équivalent est le capitaine. Lors des batailles, il commande les officiers et le maréchal. Enfin, le connétable est responsable de la présence des chevaliers lors des services d'ost. Les chevaliers qui n'auront pas fait leur devoir tombent sous sa juridiction et devront répondre de leur absence devant lui<sup>220</sup>.

Il paraît nécessaire de recenser les possesseurs de l'office de connétable afin de déterminer si les rois de Chypre ont conservé la mainmise sur cet office et si ce titre a été donné à des membres qui ne sont pas issus de l'élite militaire latine du royaume.

Guy de Lusignan, lorsqu'il crée les offices du royaume de Chypre, reproduit le modèle de commandement de l'État latin de Jérusalem. Le connétable et le maréchal de Chypre représentent les premiers des officiers militaires du royaume. Quelques rappels doivent être faits sur leurs origines et leurs missions<sup>221</sup>. Fort utiles sont les *Regesta Regni Hierosolymitani* qui nous permettent de dresser les listes des officiers du royaume de Chypre, les complétant avec les noms de ceux que l'on pourrait connaître, grâce aux textes juridiques et généalogiques comme *Le Livre des Assises et des Usages et des Plais de la Haute Cort dou Reiaume de Jérusalem* et les *Lignages*, mais également des chroniques. Comme il a été dit plus haut, les Assises sont l'œuvre du compilateur Jean d'Ibelin, comte de Jaffa et d'Ascalon, seigneur de Ramla, proche de la famille royale au XIII<sup>e</sup> siècle. Philippe d'Ibelin, son père, était régent de Chypre en 1218 et frère de Jean

---

<sup>219</sup> Jean d'Ibelin, *Le livre des Assises*, op.cit. p. 414.

<sup>220</sup> Ibid., p. 413-414.

<sup>221</sup> Deux ouvrages fondamentaux concernant notre période peuvent être utilisés pour comprendre la mission des grands officiers médiévaux à la fois en Orient et Occident : Barthélémy, Dominique et Cheynet, Jean-Claude, *Guerre et société au Moyen Âge : Byzance-Occident (VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, ACHCByz, 2010 et Contamine, Philippe, *La guerre au Moyen Âge*, Presses universitaires de France, coll. Nouvelle Clio no 24, Paris, 1980.

d'Ibelin, seigneur de Beyrouth. Jean d'Ibelin, comte de Jaffa et son oncle, Jean d'Ibselin, Seigneur de Beyrouth, ont joué un rôle important dans la guerre contre l'Empereur Frédéric II au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Jean d'Ibelin, comte de Jaffa rassembla le corpus des Assises, en juriste qu'il était. Faisant partie de l'entourage de la famille royale de Chypre, Jean d'Ibelin, comte de Jaffa est à même de rassembler l'histoire législative des Assises de Jérusalem. Peter W Edbury indique qu'à sa mort en 1266, il faisait partie de ces hommes qui ont dominé le royaume<sup>222</sup>. Les listes produites ici s'appuient également sur les ouvrages de Rudt de Collenberg concernant le rôle de la famille Ibelin auprès de la royauté de Chypre. Il convient de voir en dressant une liste des officiers du royaume si les membres de cette famille proche du trône se sont accaparés les offices en ayant plus de pouvoir effectif que la propre royauté des Lusignan<sup>223</sup>.

Le connétable est apparu aux premiers temps du haut Moyen-Âge, après la chute de l'Empire romain d'Occident. Dans son ouvrage, Xavier Hélary récapitule le rôle premier du connétable pour ce qui concerne le royaume de France. À l'origine, l'office de connétable n'est pas militaire, mais celui qui porte ce titre est une sorte de grand domestique dont l'attribution est de prendre soin des chevaux, d'où son nom « *comes stabuli* ». Par la suite, le connétable acquiert une dimension militaire, car on lui octroie de plus en plus de charges comme le ravitaillement et donc le soin d'organiser tout ce qui concerne la vie quotidienne de l'armée. Xavier Hélary suggère qu'au fil du temps, cet office est devenu indispensable pour le royaume et le roi de France. Aux côtés du connétable, l'office de maréchal évolue pour devenir également un office entièrement militaire. Le maréchal, assistant le connétable, a pour fonction de s'occuper essentiellement des combattants durant leur service auprès du roi<sup>224</sup>.

Ces deux offices sont institués dès l'avènement de Guy de Lusignan, selon ce que dit le *Livre* de Jean d'Ibelin, qui statue sur les offices militaires du royaume de Chypre et de Jérusalem<sup>225</sup>. L'existence de ces deux fonctions suggère la continuité des offices malgré la chute du royaume de Jérusalem en 1187. On peut prendre l'exemple du propre frère de Guy de Lusignan, qui continue à porter son titre de connétable, telles que le disent les Continuations de Guillaume de Tyr, alors qu'il devient seigneur, puis roi de Chypre<sup>226</sup>. La continuité atteste la mainmise des seigneurs de l'île sur les offices militaires<sup>227</sup>.

Les titres de « maréchal de Chypre » et « connétable de Chypre » n'auraient pas la même signification que leurs équivalents dans le royaume de France. Dans ce dernier, ils avaient été créés dans le but de différencier l'armée royale de l'armée seigneuriale. En Chypre, la présence de ces offices témoigne d'un caractère royal fort. À partir du règne d'Aimery de Lusignan, premier roi de Chypre, la royauté se

---

<sup>222</sup>Edbury, Peter W., « Introduction », Jean d'IBELIN, *Le Livre des Assises*, op.cit., p. 1-2.

<sup>223</sup> Collenberg, W. H. Rudt (de), « Les Ibelin aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, Généalogie compilée principalement selon les registres du Vatican », *Familles de l'Orient latin XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, Variorum Collected Studies, CS 76, article IV.

<sup>224</sup> Hélary, Xavier, *L'armée du roi de France - la guerre de Saint Louis à Philippe le Bel*, éd. Perrin, 2012, p. 74-79.

<sup>225</sup> Edbury, Peter, W., *Jean d'Ibelin: le livre des Assises*, Leiden, 2003, p. 581-586.

<sup>226</sup> *La Continuation de Guillaume de Tyr*, op.cit., p. 159-161.

<sup>227</sup> *Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 208.

renforce. Selon les continuateurs de Guillaume de Tyr, Aimery de Lusignan prend des mesures pour récupérer les dons accordés par son frère défunt, démontrant sa volonté de posséder la mainmise sur les dons de terres et d'offices<sup>228</sup>. Les vassaux des Lusignan n'auraient donc pas créé d'armée privée, et n'auraient donc pas pu mener des guerres privées, comme ce fut le cas en France ou dans le royaume de Jérusalem. Ce pouvoir reste entre les mains du roi. Louis de Mas Latrie fait état d'une royauté forte dans un passage de son étude :

« Dans l'esprit des assises, le roi n'était que le premier baron du royaume, le chef de l'aristocratie et de l'armée. Son action et ses prérogatives avaient surtout pour but d'organiser la guerre et d'assurer la protection du pays. Il avait seul la suprême autorité sur les châteaux et les places fortes, déclarés d'ailleurs inaliénables ; il avait le commandement des expéditions de terre et de mer ; il disposait de tous les moyens défensifs du royaume mais en dehors de ses attributions militaires<sup>229</sup>. »

Il est opportun à présent de définir le rôle et les actions des officiers à travers les *Assises*. Dans *Les Assises de la Haute Cour*, trois chapitres leur sont consacrés. On découvre alors le rôle du sénéchal, du connétable et du maréchal<sup>230</sup>. Avant d'indiquer les qualifications précises de la charge de connétable, Jean d'Ibelin décrit son rôle le jour du couronnement du roi. Le connétable est investi de certaines missions honorifiques auprès du souverain. On apprend que l'officier conduit le cheval du roi lors de la cérémonie et qu'il est assisté du maréchal auquel il commande et indique sa direction. Jean d'Ibelin décrit les actions que doit prendre en charge le connétable à la tête de l'armée de Chypre par la suite. Le connétable verse la solde des gens d'armes lors de leur service d'ost, des chevaliers aux sergents d'armes et aux écuyers. « *Et doit faire faire dreit par l'usage dou reiaume à ceus qui se clameront à lui por leur sodées, soient chevaliers ou sergens ou escuiers.* » Le détenteur de la charge est responsable de la rémunération des soldats et donc du financement des batailles. Lorsque le roi est absent, en chevauchée ou en guerre, le connétable se substitue à lui pour convoquer les soldats, à qui il commande. De plus, il a le pouvoir d'organiser les batailles et de les mener. Lors des campagnes militaires et de la levée de l'ost, le connétable peut s'entourer de dix chevaliers, devant accomplir leur service d'ost auprès de lui. Le connétable doit assister le roi lors des batailles que le souverain mène et remplir la fonction de chèvetaïn dont l'équivalent est le capitaine. Lors des batailles, il commande les officiers et le maréchal. Enfin, le connétable est responsable de la présence des chevaliers lors des services d'ost. Les chevaliers qui n'auront pas fait leur devoir tombent sous sa juridiction et devront répondre de leur absence devant lui<sup>231</sup>.

Il paraît nécessaire de recenser les possesseurs de l'office de connétable afin de déterminer si les rois de Chypre ont conservé la mainmise sur cet office et si ce titre a été donné à des membres qui ne sont pas issus de l'élite militaire latine du royaume.

---

<sup>228</sup> Ibid., p. 208.

<sup>229</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, op.cit. p. 130.

<sup>230</sup> Jean d'Ibelin, *Le livre des Assises*, op.cit. p. 414.

<sup>231</sup> Ibid., p. 414.

### a. La succession à la connétablie :

En compulsant les sources documentaires, juridiques et narratives, on arrive à dresser une liste des officiers qui sont parmi les détenteurs des quatre offices principaux dirigeant l'armée royale. L'étude de l'identité des connétables est nécessaire pour comprendre les liens entre l'élite militaire et la royauté.

Pour les premiers siècles de domination latine, les actes juridiques, mais également diplomatiques rassemblés par Louis de Mas Latrie, puis Jean Richard, permettent de donner une chronologie précise de l'occupation de cet office. À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, les noms sont extraits des chroniques, mais aussi des archives des républiques maritimes liées à Chypre par la réalité militaire et politique, notamment Gênes et Venise.

Considérons à présent les listes de noms que nous pouvons recenser d'après les *Regesta* édités par Röhrich, complétés par les documents édités par Louis de Mas-Latrie et les *Lignages d'Outremer*. Pour la période allant de 1192 à 1291, le recueil des *Regesta* mentionne comme témoins les « connestabuli cypri » ou « constabularius » du royaume de Chypre. Il convient de différencier le titre de « Connestabulus Hierosolymitani », attribué alors au connétable de Jérusalem. On trouve la première mention d'un connétable de Chypre en 1195, dans la charte N. 723 des *Regesta*, sous Aimery I<sup>er</sup>, à qui la titulature de « rex Cypri » est attribuée. Il s'agit alors de Baudouin de Bethsan<sup>232</sup>. Le connétable cité pour le règne d'Hugues I<sup>er</sup> est le seigneur Gauthier de Césarée. Il apparaît comme témoin dans un acte daté d'octobre 1217<sup>233</sup>. Ce dernier possède toujours cette charge l'année suivante, à la mort du roi Hugues I<sup>er</sup>.

En recensant les possesseurs du titre de connétable de Chypre, il n'est pas rare de constater que plusieurs membres de la famille Ibelin se sont accaparés le titre de connétable du royaume de Chypre. Les nombreuses études sur la généalogie des Ibelin montrent leurs liens étroits avec les Lusignan et le rôle central tout au long de la domination franque<sup>234</sup>. Rudt de Collenberg ne manque pas de rappeler l'éloge que fait Jean de Joinville du connétable Guy d'Ibelin, alors qu'il est prisonnier après Al-Mansourah en 1250<sup>235</sup>. Les Ibelin, à l'instar du connétable Manasses d'Hierges, occupent des offices centraux du royaume de Chypre et s'imposent plus qu'une autre famille de l'Orient latin dans la gouvernance politique et militaire du royaume latin. Or, on constate, après étude de la possession de la connétablie, que les Lusignan renforcent leur contrôle sur le don de cet office après une nomination régulière des Ibelin tout au long du XIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>232</sup> *Regesta Regni Hierosolymitani*, op.cit., p. 193.

<sup>233</sup> *Ibid.*, p. 246-249.

<sup>234</sup> Rudt de Collenberg, « Les Premiers Ibelin », op.cit., p. 117-119.

<sup>235</sup> *Ibid.*, p. 117.

Inventorions à présent, les membres de la famille Ibelin qui portèrent le titre de connétable du royaume de Chypre. Il convient de mentionner une erreur à ce sujet dans la liste que contiennent les *Assises*. Celui-ci associe à Jean d'Ibelin-Arsur, la connétable du royaume de Chypre en 1227. Or, Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsuf est connétable de Jérusalem au milieu des années 1240 et le reste jusqu'en 1257<sup>236</sup>. En 1236, sous le règne du roi Henri I<sup>er</sup>, à la fin de la guerre des Ibelin et des Impériaux, Balian III d'Ibelin, fils de Jean dit le Vieux Sire de Beyrouth, porte le titre de Connétable de Chypre<sup>237</sup>. Un autre fils de Jean d'Ibelin, seigneur de Beyrouth, porte le titre de connétable. Il s'agit de Guy d'Ibelin, connétable de Chypre vers 1250, qui gagne l'amitié et mérite l'éloge de Jean de Joinville<sup>238</sup>. À Guy d'Ibelin, succède son fils, Baudouin d'Ibelin à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, peu avant la chute de Saint-Jean d'Acre. Au tout début du XIV<sup>e</sup> siècle, Philippe d'Ibelin, neveu de Guy d'Ibelin et fils de Baudouin d'Ibelin qui fut un sénéchal du royaume, porte le titre de connétable de Chypre<sup>239</sup>. De plus, Isabelle d'Ibelin, fille de Jean II d'Ibelin et d'Alice de La Roche, elle-même fille du duc d'Athènes, épouse un connétable de Chypre, Guy de Lusignan, en 1291<sup>240</sup>.

Alors que l'on constate un accaparement du titre par les Ibelin et la pénétration de cette famille dans la royauté Lusignan, la famille royale s'attache au XIV<sup>e</sup> siècle à ramener les offices militaires dans son giron. Ce sont alors successivement quatre membres de la famille royale qui occupent la connétable et durant tout le XIV<sup>e</sup> siècle, et l'office n'est donc plus attribué à une autre famille latine. Le pouvoir royal est fort et la charge n'est plus la même que sous la domination des Ibelin ou durant les vacances de règne.

Le manuscrit du *Vaticanus Latinus* 4789 recense le lignage des Lusignan, et il apparaît que les membres de la famille royale ont porté le titre de connétable à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. Le premier des Lusignan à avoir possédé cette fonction est, durant le règne du roi Henri II, le frère de ce dernier, Guy de Lusignan, père du futur roi Hugues IV. À la mort de Guy de Lusignan, c'est un autre des frères du roi Henri II qui porte le titre de connétable. Il s'agit du frère du roi, Camerin ou Aimery de Lusignan. La chronique de Francesco Amadi le tient pour un partisan du Seigneur de Tyr, et il est celui qui lit l'acte d'accusation des barons du royaume face au roi Henri<sup>241</sup>. Après Aimery de Lusignan, c'est le fils aîné du roi Hugues IV, Guy de Lusignan qui devient connétable en 1328. Durant la guerre contre les Génois en 1373-76, c'est Jean de Lusignan, prince d'Antioche qui remplit ce rôle, tandis que lui succède Jacques de Lusignan en 1371<sup>242</sup>.

---

<sup>236</sup> *Assises de Jérusalem*, op.cit., p. 411.

<sup>237</sup> *Ibid.*, p. 280.

<sup>238</sup> *Les Lignages d'Outremer*, op.cit., p. 98-99.

<sup>239</sup> *Ibid.*, p. 98-99.

<sup>240</sup> *Ibid.*, p. 97-101.

<sup>241</sup> Sur l'allocution faite au roi de Chypre, Louis de Mas-Latrie a publié un article : Louis de Mas Latrie, « L'allocution des barons de Chypre au roi Henri II de Lusignan », *Revue des Questions Historiques*, XLV, Paris, 1888, p. 21.

<sup>242</sup> *Les Lignages d'Outremer*, op.cit., p. 166-167. *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 188-192.

La distribution du titre de connétable reste dans le giron de la royauté et des familles issues de la noblesse latine jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Alors que la guerre contre Gênes ébranle la stabilité mise en place par la royauté de Chypre, l'office de connétable est peu à peu conféré à des familles qui réussissent à pénétrer l'élite latine, faisant carrière dans l'administration<sup>243</sup>. Les documents rassemblés par Louis de Mas-Latrie permettent de retracer la liste des connétables non issus de l'élite à partir du XV<sup>e</sup> siècle. L'édition des *Assises de la Haute Cour* par le comte Beugnot commet une nouvelle erreur car elle reste muette à propos d'un connétable nommé Sor de Naves qui exerce la charge au XV<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Charlotte de Lusignan<sup>244</sup>. Originaire de Sicile et partisan de la reine Charlotte, il est l'un des premiers occidentaux à pénétrer le cercle des officiers militaires au XV<sup>e</sup> siècle<sup>245</sup>. D'abord partisan de Louis de Savoie et de Charlotte de Lusignan, il est au service de Jacques II de Lusignan dès le 15 mai 1461 d'après Georges Boustronios qui est témoin de son arrivée au Salines<sup>246</sup>. Sous le règne de Charlotte de Lusignan et Louis de Savoie, entre 1458 et 1460, Calceran Suarez est le connétable du royaume, exerçant sa charge à la fin du règne de Jean II de Lusignan. Il est introduit comme tel par George Boustronios au début de sa chronique<sup>247</sup>. Ces connétables inaugurent la venue d'hommes d'armes occidentaux sur le sol de l'île durant le XV<sup>e</sup> siècle, cela du fait des formes variées que les guerres ont pris à Chypre<sup>248</sup>. Alors que dans les républiques italiennes, les hommes d'armes professionnels appelés *condottieri* ou faisant partie des compagnies d'aventure représentent une société démilitarisée depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, à Chypre ce n'est pas encore le cas au XV<sup>e</sup> siècle<sup>249</sup>. À ce sujet, il convient de noter le rôle de Pierre Davila, qui est l'un des derniers connétables du royaume de Chypre. La chronique de Georges Boustronios nous permet de connaître le possesseur nommé Davila, de la charge de la connétablie après les années 1470. Laconique, Georges Boustronios nous informe que nombre d'étrangers entrèrent au service du roi Jacques II de Lusignan, une fois que son règne fut effectif<sup>250</sup>. Ces trois connétables représentent le commencement de ce renouvellement sociétal à Chypre à partir du XV<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>243</sup> Arbel, Benjamin, « The Cypriot Nobility from the Fourteenth to the Sixteenth Century: A New Interpretation », *Latins and Greeks in the Eastern Mediterranean after 1204*, op.cit., p. 175-197.

<sup>244</sup> *Le Livre des Assises*, op.cit., p. 414.

<sup>245</sup> Georges Boustronios, *A narrative of the chronicle of Cyprus 1456-1489*, op.cit., p. 94-95.

<sup>246</sup> Ibid., p. 106-107.

<sup>247</sup> Ibid., p. 81.

<sup>248</sup> Arbel, Benjamin, « The Cypriot Nobility from the Fourteenth to the Sixteenth Century: A New Interpretation », *Latins and Greeks in the Eastern Mediterranean after 1204*, op.cit., p. 175-176.

<sup>249</sup> Jamme, Armand, « Les compagnies d'aventure en Italie. Ascenseurs sociaux et mondes parallèles au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Le petit peuple dans l'Occident médiéval. Terminologies, perceptions, réalités », PU Sorbonne, 2002, p. 347-363.

<sup>250</sup> Georges Boustronios *A narrative of the chronicle of Cyprus 1456-1489*, op.cit., p. 114.



## b. La succession à la maréchaussée :

Les maréchaux de Chypre occupent l'un des quatre principaux offices militaires du royaume. Comme pour les connétables, leurs devoirs et modalités de service sont inscrits dans les *Assises de la Haute Cour*<sup>251</sup>. Cet office est apparu au même moment que celui de connétable dans les armées occidentales, c'est-à-dire après la chute de l'Empire romain ; ayant d'abord des fonctions domestiques, il devient peu à peu un office militaire. La tâche du maréchal est donc de s'occuper de l'aspect financier de la chose militaire. En effet, il est chargé de verser la solde des chevaliers et des sergents, qui sont convoqués pour le service d'ost. Le maréchal, tout comme le connétable tient ses usages du royaume de Jérusalem, cela est expressément cité dans le texte des assises : « *Et des clamors des sodeers, soient chevaliers ou sergens ou escuiers, se leconestable n'est ou pais ou il n'en i a nul home établi por le conestable par le roi ou par persone qui tenist son leuc, le mareschal en peut et doit faire droit par l'usage dou reiaume de Jerusalem, aussi come le conestable feroit se il i estoit*<sup>252</sup>. »

Recensons à présent les maréchaux du royaume de Chypre et tentons de définir si cet office, à l'image de celui du connétable, a été pénétré par des familles non issues de la noblesse latine. Les premières mentions de ces officiers se trouvent dans les *Regesta*. Un diplôme royal émis sous la royauté d'Aimery I<sup>er</sup> cite comme témoin le maréchal Hugues Martin<sup>253</sup>. Ce dernier symbolise la concession d'offices par les suzerains de l'île de Chypre avant que la royauté ne soit effective en 1197. En effet, ce dernier est un proche des rois Guy et Aimery avant que l'île ne devienne un royaume. Les *Lignages d'Outremer* nous apprennent qu'il est chevalier poitevin et venu avec Guy de Lusignan dès 1192 ; il symbolise donc l'arrivée de cette nouvelle élite latine. Il est l'oncle des premiers membres de la famille du Morf, famille latine de l'île<sup>254</sup>. Par la suite, Renaud de Soissons obtient cet office à partir de 1210. Il est fort probable qu'Hugues Martin continue à l'assumer durant la régence de Gauthier de Montbéliard. Bien que Renaud de Soissons soit, dès 1201, cité comme témoin dans les diplômes royaux, il n'est pas encore mentionné comme le maréchal de Chypre<sup>255</sup>. À partir de 1210, cela change puisque Renaud est cité comme « *Marescalcus*<sup>256</sup> ». À la suite de Renaud de Soissons, l'office du maréchal retourne dans le giron du cercle étroit de la dynastie, puisqu'Adam d'Antioche, selon les *Lignages d'Outremer*, fut nommé maréchal de Chypre. Adam de Gaures dit d'Antioche est le fils de Massé de Gaures, dont les *Lignages*, notamment le manuscrit du Vaticanus Latinus 4789, disent « *qu'il vint desa mer avé le roi Gui, et disoit on que il estoit son parent*<sup>257</sup>. » La charge de maréchal est occupée successivement par deux membres de cette famille proche du trône de 1210 jusqu'après 1247,

---

<sup>251</sup> Jean d'Ibelin, *Le livre des Assises*, op.cit., p. 586-588.

<sup>252</sup> Ibid., p. 586.

<sup>253</sup> *Regesta Regni Hierosolymitani*, op.cit., p. 193.

<sup>254</sup> *Les Lignages d'Outremer*, op.cit., p. 125.

<sup>255</sup> *Regesta Regni Hierosolymitani*, op.cit. p. 207.

<sup>256</sup> Ibid., p. 225.

<sup>257</sup> *Lignages d'Outremer*, op.cit., p. 127.

Adam de Gaures dit d'Antioche, et son fils Jean de Gaures dit d'Antioche, lié aux Bethsan, puisqu'il épouse Échive de Bethsan, fille de Gauthier<sup>258</sup>.

Après que cette charge a été confiée aux De Gaures, Du Cange nous informe qu'un homme nommé Ansiau, sans que son nom de famille ne soit identifié, aurait été maréchal de Chypre<sup>259</sup>. Par la suite, la fonction revient aux membres de la famille de Montolif, dont le nom revient parmi les noms de famille les plus souvent porté par des personnages parvenus à cette fonction. Trois de ses membres, Simon de Montolif, Thomas de Montolif et Janus de Montolif exercèrent la charge de maréchal. Du Cange indique ceci à propos des origines de cette famille : « [Ces seigneurs semblent s'appeler indifféremment de Montolif ou de Montolieu, de Monte Olivarum, de Monte Olivo ou Montolivo, de Monte Olin. Montolieu est une petite ville de Languedoc (Aude, arrondissement de Carcassonne, canton d'Alzonne), d'où est originaire cette famille, établie depuis le XIII<sup>e</sup> siècle à Marseille et dans le bas Languedoc<sup>260</sup>. » Les Montolif sont cités dans plusieurs diplômes royaux des *Regesta*, mais également dans les actes diplomatiques de Venise. En effet, on trouve plusieurs mentions aux Monte Olivo, notamment Thomas, *marescalcus Cypri* dans le *Diplomatarium Veneto-Levantinum*<sup>261</sup>. Simon de Montolif, dont la famille est originaire de Tripoli, est le premier des maréchaux de cette famille à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Trouvant la mort au siège d'Acre, il laisse cet office vacant. Il est également proche du trône, car il est lié à la famille d'Anceau de Brie, puisqu'il épouse dans les dernières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle, la fille d'Anceau portant le nom de Douce<sup>262</sup>.

On constate, alors que nous sommes à l'orée du XIV<sup>e</sup> siècle, peu après la chute de Saint-Jean d'Acre, que l'élite latine ne se renouvelle pas. Les possesseurs du titre de maréchal reflètent ce fait, car, en remarquant les mariages qu'ils contractent, on constate que la charge de maréchal reste dans la noblesse franque. Un autre Simon de Montolif fut recensé comme appartenant au groupe des partisans du roi Henri II, alors que le seigneur de Tyr tente de renverser ce dernier. Simon de Montolif serait l'assassin du seigneur de Tyr et permet à la royauté légitime de retrouver le trône à Chypre. « Le 5 mars 1309 le chevalier sire Simon de Montolif tua le prince de Tyr dans les lieux d'aisances<sup>263</sup>. » Thomas de Montolif, évoqué dans le *Diplomatarium Veneto-Levantinum* est, quant à lui, maréchal durant les années 1328-1330.

La charge de maréchal ne semble pas s'ouvrir aux familles non issues de la noblesse latine au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Après l'exercice de la charge par Thomas de Montolif, on remarque trois titulatures différentes pour l'office de maréchal. Baudouin de Norès posséderait trois titres de maréchal selon Du

---

<sup>258</sup> Ibid., p. 225.

<sup>259</sup> Du Cange, Charles, *Les familles d'Outremer*, op.cit., p. 684. Ce dernier s'appuie sur Les lignages d'Outremer, les actes n. C, X, XVII, XXI, XXII.

<sup>260</sup> Ibid., p. 557.

<sup>261</sup> Predelli, Ricardo, *Diplomatarium Veneto-levantinum: Sive Acta Et Diplomata Res Venetas Graecas Atque Levantis Illustrantia. 1351-1454*, Cambridge University Press, 2012, p. 210.

<sup>262</sup> *Les Lignages d'Outremer*, op.cit., p. 123.

<sup>263</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit. p. 54.

Cange. Ce dernier s'appuie sur un acte de mariage établi entre Guy de Lusignan, fils d'Hugues IV avec Marie de Bourbon pour établir ces différents titres. Baudouin de Norès serait ainsi qualifié de maréchal de la cour royale de Chypre, qu'il porterait donc pour le mariage de Guy de Lusignan. Son second titre serait maréchal de l'hôtel du roi, *hospitii regii*. Puis, en 1338, il reprend la charge de Thomas de Montolif en tant que maréchal de Chypre. DuCange s'appuie surtout sur un acte contenu aux archives nationales de France, dans une section dédiée à la Famille de Bourbon. L'acte serait extrait de la « Idimus » procuration dressée à Lyon devant l'official, le 21 juillet 1319<sup>264</sup>. On remarque une cohabitation entre plusieurs titres de maréchal, évoquant des missions différentes. On est donc assuré que l'office de maréchal de l'hôtel du roi ne possède pas les mêmes fonctions que les offices militaires.

Sous le règne du roi Pierre I<sup>er</sup>, le maréchal qui exerce cette charge est Jean du Morph. Ce personnage gagne une notoriété dans les chroniques notamment celle de Léontios Machairas, car il est l'amant de la reine Éléonore d'Aragon, épouse du roi Pierre<sup>265</sup>. Le lignage de la famille du Morph est lié à celui de Brie, car plusieurs unions sont contractées entre ces deux familles. Ainsi, ce lignage est ancien, rattaché au connétable Manasses d'Hièrges<sup>266</sup>. Dans le cadre de ses fonctions, Jean du Morph devient l'ambassadeur du roi Pierre I<sup>er</sup> auprès du roi de France, pour l'année 1361-1362. Un diplôme royal d'hommage est conservé parmi les *Archives de l'empire*, édité par Louis de Mas-Latrie. Ce dernier remarque que la titulature de Jean du Morph est notée « marescalcus cypri<sup>267</sup> ».

Renaud de Mimars, qui est maréchal de Chypre à partir de 1384, est apparenté à la famille d'Ibelin, par les femmes. La charge reste une nouvelle fois dans un cercle restreint, notamment après les événements de la guerre contre Gênes de 1373. Les offices sont donnés par le roi, qui se montre prudent en nommant ses successeurs. À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, on remarque que plusieurs titres de maréchaux coexistent. Mais ces titres sont conférés uniquement par la royauté, durant les couronnements des rois, ou bien lorsque les circonstances le demandent, en période de guerre par exemple. Le déclin de la charge de Maréchal de Chypre est entériné par cette multitude de titres. Malgré la désuétude de l'office, sa distribution reste aux mains de la royauté, bien que celle-ci s'affaiblisse à partir du XV<sup>e</sup> siècle.

Parmi les offices de maréchal, les missions du maréchal de Jérusalem et de Chypre ne sont pas clairement définies : « *Le 30 juin, on enterra le bon roi Janus à Saint-Dominique. Des dignités furent données aux chevaliers ci-dessous nommés ; ils formèrent un conseil de régence ainsi composé : sire Pierre de Lusignan, son oncle, comte de Tripoli et connétable de Chypre, gouverneur du royaume ; le fils naturel de ce comte, nommé sire Philippe de Lusignan, promu à la dignité de maréchal d'Arménie ; sire Carcéran Suarès, amiral de Chypre et seigneur de Césarée ; sire Jacques de Cafran,*

---

<sup>264</sup> Du Cange, *Les familles d'Outremer*, op.cit., p. 685.

<sup>265</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 122-123.

<sup>266</sup> *Les Lignages d'Outremer*, op.cit., p. 122-123.

<sup>267</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, 2, op.cit., p. 741.

*maréchal de Chypre et percepteur*<sup>268</sup>.» Un titre dont cette étude n'a pas encore parlé vient d'être attribué dans ce conseil de l'année 1432 : il s'agit du titre de Maréchal d'Arménie. Sans doute peut-il être considéré comme une distinction honorifique et existe-t-il depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, alors que les rois de Chypre se sont intitulés rois d'Arménie. Un document contenu dans l'ouvrage de Louis de Mas Latrie, confirme la création de l'office à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce document donne le nom du premier noble distingué de la dignité de maréchal d'Arménie. Il s'agit de Jean de Tibériade, qui est ambassadeur à Gênes pour le roi Jacques I<sup>er</sup> en 1387 et qui est créé Maréchal d'Arménie à son retour<sup>269</sup>.

Nous disposons de la pierre tombale de Jean de Tibériade, qui peut être considérée comme un témoignage de sa titulature. En effet, l'office de maréchal d'Arménie est inscrit sur la pierre tombale, afin que son service auprès de la couronne soit gravé dans le marbre<sup>270</sup>.

Durant ce conseil en 1432, est nommé également le Maréchal de Chypre qui est Jacques de Cafran. Du Cange dans *Les Familles d'Outremer* nous donne des informations sur la famille dont il est issu. Jacques de Cafran est connu par un acte daté du 8 juillet 1432 et contenu dans les volumes de Louis de Mas-Latrie. Jacques de Cafran est témoin du roi Janus pour la procuration que celui-ci donne à Hugues de Lusignan, évêque de Palestrina. Ce dernier aurait obtenu cette procuration dans le but de se rendre au Concile de Bâle. Dans cet acte, contenu à la Bibliothèque de Saint-Laurent à Florence, Jacques de Cafran est nommé *Jacobi de Caffrano marescalli regni Cypri*. Le nom de Cafran correspondrait à celui d'un casal donné à l'Église de l'Ascension par un prince de Galilée<sup>271</sup>. Par la suite, les Hospitaliers en furent les propriétaires par dons, sous Amaury I<sup>er</sup> de Jérusalem. Du Cange se demande si le nom de la famille de Cafran est lié à ce « casal » en Terre Sainte nommé Cafran. L'acte cité plus haut n'est pas le premier où apparaît ce maréchal. En effet, dans un acte daté de 1427, faisant partie des archives de la Banque de Saint-Georges, Jacques de Cafran est nommé « *domino Jacobo de Cafrano, regni cypri marescallo*. » Il est le témoin de Janus de Lusignan, lorsque celui-ci donne également une procuration à Hugues de Lusignan, pour que celui-ci s'occupe des affaires de Chypre<sup>272</sup>. Jacques de Cafran reçoit des éloges des ambassadeurs de Savoie sous le règne du roi Jean II : « *Jacques de Cafran, maréchal du royaume de Chypre, est témoin d'un acte du roi Janus, du 25 août 1427, et d'un acte du roi Jean II, du 8 juillet 1432. Il est nommé avec éloge dans le rapport des ambassadeurs de Savoie, chargés de se rendre en Chypre pour épouser, au nom du prince Louis, Anne de Lusignan, soeur du roi Jean II*<sup>273</sup>. »

Ce n'est qu'à partir du XV<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Jean II, que l'office militaire s'ouvre à des membres du royaume autre que ceux issus de la noblesse latine. George Boustronios indique que plusieurs

---

<sup>268</sup> Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 298-299.

<sup>269</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, 2, op.cit., p. 412.

<sup>270</sup> Imhaus, Brunehilde, *Lacrimae Cypriae*, op.cit., p. 66.

<sup>271</sup> Ibid., p. 413.

<sup>272</sup> Ibid., p. 521.

<sup>273</sup> Du Cange, *Les familles d'Outremer*, op.cit, p.534.

« chevaliers » occidentaux sont élevés à la dignité de maréchal sous le règne de Jacques II de Lusignan à partir de 1460. Cependant, la vieille noblesse franque conserve ce titre sous le règne de Charlotte de Lusignan, puisque George Boustronios note que Jean de Montolif assume l'office lorsque la reine et Louis de Savoie sont retranchés à Kerynia<sup>274</sup>. Il semble que la charge ne soit pas conservée longtemps par Jean de Montolif, puisque Nicolas Morabit est nommé par le roi Jacques de Lusignan maréchal de Chypre, le 15 avril 1461. Georges Boustronios note que Nicolas Morabit est marié à la fille de Louis de Nores, mais que cette dernière meurt seulement quelques jours après cette union<sup>275</sup>. Le destin de la fille de Louis de Nores semble symboliser selon Louis de Mas Latrie le destin de l'ancienne noblesse franque de l'île qui ne s'est pas enrichie d'éléments nouveaux tout au long des siècles de domination franque. Nicolas Morabit, aventurier sicilien du XV<sup>e</sup> siècle, partisan déclaré de Jacques le Bâtard, symbolise en revanche les hommes d'armes professionnels venus en Chypre, ainsi que la possibilité, pour ceux-ci, d'une ascension fulgurante. Cette ascension le conduit à posséder l'office de vicomte de Nicosie et la charge de maréchal de Chypre, jusqu'alors confiée à la noblesse proche du trône<sup>276</sup>.

En observant la distribution de l'office du maréchal, il apparaît comme accaparé par la royauté jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle et le règne de Jacques II de Lusignan. La maréchaussée, contrairement à la connétablie qui a été dévolue à des hommes non issus de l'élite latine sous le règne du roi Jean II de Lusignan, a été conférée à des lignages proches du trône, qui ne se sont pas éteints au XV<sup>e</sup> siècle. Le titulaire de la charge de maréchal possède des missions qui sont semblables à celles des maréchaux occidentaux, notamment les maréchaux de Bourgogne, de Bretagne, de Savoie, du Dauphiné et de Lorraine, tel que l'étudie Bertrand Schnerb<sup>277</sup>. L'étendue des tâches du maréchal de Chypre est la même que dans ces provinces, bien que l'on remarque que l'office de maréchal des royaumes occidentaux, comme le royaume de France, cohabite avec ceux des armées seigneuriales avant le XV<sup>e</sup> siècle. L'insularité de Chypre permet donc une singularité des offices militaires et un contrôle plus grand de ces charges durant les siècles de domination franque.

---

<sup>274</sup> Georges Boustronios, *A narrative of the chronicle of Cyprus 1456\_1489*, op.cit., p. 78.

<sup>275</sup> Ibid., p. 106.

<sup>276</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, Volume 2, op.cit., p. 251-252.

<sup>277</sup> Schnerb, Bertrand, *L'honneur de la maréchaussée : maréchalat et maréchaux en Bourgogne, des origines à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, Turnhout : Brepols, 2000.

## **B — Les combattants non latins à Chypre sous la domination franque :**

Les combattants non latins issus de l'armée de l'île sont désignés ainsi pour marquer la différence avec les combattants latins. Bien qu'issus du peuple de l'île, ils doivent être différenciés du peuple en arme, car ils sont stipendiés par l'autorité royale. Le combattant non latin est issu des diverses populations orientales de l'île, mais aussi de la population grecque. Suppléant la chevalerie latine durant la domination franque, ils font partie des corps comme la cavalerie ou l'infanterie. L'existence de ces combattants non latins confirme le fait que les Lusignan ont toujours préféré se tourner vers leurs ressources intérieures, plutôt qu'accueillir des professionnels de la guerre, comme c'est le cas dès le XIV<sup>e</sup> siècle, dans l'Occident médiéval. Il semble alors opportun de définir les types de combattants qui sont stipendiés par les Lusignan, leurs statuts au sein de l'armée. Il convient également de déterminer s'il y a rupture au XV<sup>e</sup> siècle, lors des règnes de Jean II et Jacques II de Lusignan où les combattants viennent en Chypre. Il paraît nécessaire alors de se demander s'ils apportent avec eux les valeurs nouvelles de la guerre comme le firent les *condottieri* des cités italiennes des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, comme le note par exemple Michel Balard dans son intervention lors du congrès consacré au combattant médiéval<sup>278</sup>.

### *1. Les turcoples, combattants organisés en un corps spécifique :*

Faisant partie des combattants non latins du royaume de Chypre, les turcoples ont attiré l'attention des historiens des croisades dès leur première apparition chez les chroniqueurs des croisades. Ils sont décrits par Albert d'Aix comme gardant les murailles de Germanicople, à l'arrivée de la croisade menée par Ida de la Marche d'Autriche et le comte de Nevers<sup>279</sup>. Rares sont les sources qui mentionnent les turcoples à l'installation de Guy de Lusignan en 1192. En effet, lorsqu'Ernoul recense les biens confiés par le roi Guy aux réfugiés de Syrie, il cite les sergents à cheval et non les turcoples<sup>280</sup>. On peut alors se demander si les turcoples ne sont pas souvent confondus avec ce type de combattants, alors que l'*Estoire d'Eracles* les nomme expressément<sup>281</sup>. Il est rare que les chroniques tardives évoquent les turcoples, mais il faut signaler que les chroniques de Georges Boustronios, de Leontios Machairas et Florio Bustron les

---

<sup>278</sup> Balard, Michel, « Préface », *Le Combattant au Moyen-Âge*, Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 18<sup>e</sup> congrès, Montpellier, 1987, p. 9.

<sup>279</sup> Albert d'Aix, *Histoire des croisades*, op.cit. p. 31-32

<sup>280</sup> *Chronique d'Ernoul et Bernard le Trésorier*, op.cit., p. 287.

<sup>281</sup> *L'Estoire d'Eracles*, op.cit. p. 191.

mentionnent encore comme combattants au XV<sup>e</sup> siècle et XVI<sup>e</sup> siècle<sup>282</sup>. Vers 1540, Francesco Attar produit un mémoire sur l'île de Chypre où les turcoples sont présents<sup>283</sup>.

L'origine étymologique du mot turcople a attiré l'attention de nombreux historiens, dont Henri Diament. Celui-ci s'attache à recenser les acceptions qu'on donne au mot turcople dans les États Francs. S'il note que les autorités s'accordent volontiers à conférer une origine grecque au mot, en raison du suffixe « poulos », il remarque que le suffixe s'attache prioritairement aux patronymes. Henri Diament démontre également que le mot turcople prend un tour plus national en Syrie, à partir de 1260, signifiant « soldat turc »<sup>284</sup>. Les turcoples, d'abord mal considérés, sans doute à cause de la réalité à laquelle correspondait ce mot, ont peu à peu été intégrés complètement dans les armées latines. D'unités isolées, ou au service de quelques chevaliers, ils sont devenus des alliés indispensables, leur connaissance du territoire étant précieuse aux Latins<sup>285</sup>.

Lorsque Guy de Lusignan s'installe à Chypre en 1192, il a déjà vu ces combattants à l'œuvre, notamment en Terre Sainte. Les chroniques, particulièrement celle d'Albert d'Aix, s'accordent toutes sur le fait que les turcoples ont combattu très tôt pour les croisés, lors de leur arrivée en Syrie Palestine, au XI<sup>e</sup> siècle. C'est Alexis I<sup>er</sup> Comnène (1081-1118), qui crée ces unités et les envoie combattre aux côtés des Latins lors de la Première Croisade, notamment sous le commandement du comte Raymond de Saint-Gilles. Comme le souligne Jean Richard, Albert d'Aix fait montre de partialité à leur encontre, en les qualifiant d'« impies »<sup>286</sup>. Le mépris dont le chroniqueur fait preuve à leur égard vient sans doute du fait qu'ils sont considérés comme « apostats », « convertis ». Dans la chronique d'Albert d'Aix, les turcoples sont peints comme « auxiliaires ». Bien que le chroniqueur chrétien les qualifie d'impies, il les nomme « chevaliers de l'empereur ». Ils sont donc clairement reconnus comme membres des armées byzantines et au service de l'empereur, mais il n'est pas expressément dit que ces turcoples aient un officier, qui les dirige au nom d'Alexis Comnène. Par la suite, Albert d'Aix conte la fuite du comte de Nevers vers Germanicople, une ville où se trouvent douze turcoples qui la défendent au nom de « l'Empereur des Grecs. » Albert d'Aix<sup>287</sup> confirme l'usage régulier des turcoples par l'empereur byzantin. D'abord considérés comme mercenaires dans l'armée byzantine, employés localement et non de manière définitive au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, les turcoples deviennent peu à peu des contingents permanents dans cette même armée.

---

<sup>282</sup> George Boustronios *a narrative of the chronicle of Cyprus*, op.cit., p. 50.

<sup>283</sup> Attar, Francesco, *Mémoire sur l'île de Chypre*, Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, op.cit., 3, p. 536.

<sup>284</sup> Diament, Henri, « Can toponomastics explain the origins of the Crusader French lexemes Poulain and Turcople? », *Names: Journal of the American Name Soc.*, XXV, 1977, p. 183-204.

<sup>285</sup> À ce sujet, il convient de consulter : Flori, Jean, *Pierre l'Ermite et la première croisade*, Paris, Fayard, 1999.

<sup>286</sup> Richard, Jean, « Les Turcoples au service des royaumes de Jérusalem et de Chypre : musulmans convertis ou chrétiens orientaux ? », *Mélanges Dominique Sourdel*, REI LIV, 1986, p. 260.

<sup>287</sup> Albert d'Aix, *Histoire des croisades*, op.cit., p. 31-32.

Il semble que les croisés, les États latins et le royaume de Chypre ont employé les turcoples à la façon des Byzantins. Il faut toutefois nuancer le fait que les turcoples aient été enrôlés comme mercenaires dans les armées franques, au même titre que dans l'armée d'Alexis I<sup>er</sup> Comnène. La principauté d'Antioche est l'un des États latins qui a officialisé leurs services dès sa création. Les Francs d'Antioche perpétuent ce qui a été commencé par Alexis I<sup>er</sup>, lorsqu'il a mis à leur disposition un de ses contingents de turcoples. Ces derniers étaient présents à Antioche en 1098, lorsque les Croisés prirent la ville. Alexis Savvides met en évidence leur rôle de soutien aux troupes latines. Ces combattants sont nommés pour la première fois lors du passage de Tancrède au Vardar en 1096, par Raoul de Caen. « *Ceux qui se porteraient en avant, avaient à craindre de trouver les turcoples face à face ; ceux qui demeureraient en retard avaient à redouter de les voir arriver sur leurs arrières*<sup>288</sup>. » Thomas S. Absbridge signale que des turcoples combattent aux côtés de Robert de Saint-Lô, dont le nom nous est parvenu par des chartes rédigées à la suite des accords avec Pise. En 1118, Robert de Saint-Lô combat avec un « groupe » de turcoples, sans que des informations plus précises ne soient connues sur leur nombre ou origine<sup>289</sup>.

Le statut des turcoples se rapproche de celui des cavaliers stipendiés par les rois de Jérusalem et de Chypre. *L'Estoire d'Eracles* et Ernoul donnent des précisions quant à l'équipement requis pour les turcoples. On peut penser que le souverain souhaite tirer avantage des combattants ; le turcople doit se présenter avec deux chevaux et un hauberjon, comme le précise *L'Estoire d'Eracles* : « *.II. chevaucheurs et hauberjon*<sup>290</sup>. » Le haubergeon léger est une protection que portent les turcoples, qui les différencie des chevaliers d'Outremer<sup>291</sup>. Les sergents à cheval souvent appelés *equites*, font partie d'une arme, la cavalerie, considérée dès l'époque carolingienne comme primordiale sur le terrain. Ici, le terme « sergent à cheval » revêt une connotation sociale, après les dons effectués par Guy de Lusignan dès 1192. On distingue également les sergents à cheval de la chevalerie et des turcoples à la suite de l'évolution des termes latins les nommant dans les chroniques. Alain Demurger s'appuie sur les travaux de Jean Flori qui montrent la lente distinction de la chevalerie et de la sergenterie montée, même si toutes deux ont fait partie du groupe commun des cavaliers en Occident, d'abord nommés *miles*. Le terme est ensuite uniquement conféré aux chevaliers qui sont membres de l'élite<sup>292</sup>. La notable distinction entre la sergenterie armée et les turcoples provient de l'utilisation, par le cavalier, de l'arc. Il ne s'agit pas alors d'une distinction ethnique, mais bien

---

<sup>288</sup> Raoul de Caen, *Faits et gestes du prince Tancrède pendant l'expédition de Jérusalem*, JL Brière, 1825, p. 11. SAVVIDES, A.G.C, « Late Byzantine and Western Historiography on Turkish Mercenaries in Greek and Latin Armies: The turcoples/Tourkopouloi », eds. R. Beaton et C. Roueché, *The Making of Byzantine History. Studies dedicated to Donald M. Nicol*, Aldershot, 1993, Farnham, p. 122-137.

<sup>289</sup> Absbridge, Thomas S., *The Creation of the Principality of Antioch, 1098-1130*, Boydell & Brewer Ltd, 2000, p. 177.

<sup>290</sup> *Estoire d'Eracles*, op.cit, p. 192.

<sup>291</sup> Pour un regard sur l'évolution des armes en Occident et Orient médiéval, il convient de consulter : NICOLLE, D.C *Arms and armour of the crusading era 1050-1350*, New-York, White Plains, 1988, Pl. 831g et Pl. 833 b. Mais aussi : GAIER, Claude, *armes et combats dans l'univers médiéval*, Bruxelles, 1995, p. 358.

<sup>292</sup> Demurger, Alain, *Moines et Guerriers : Les ordres militaires au Moyen Âge*, Seuil, 2014.



technique. Yuval Harari s'appuie, pour sa démonstration, sur le récit d'Abū Shamā qui distingue les cavaliers usant des armes de choc et les turcoples qui, eux, utilisent l'arc<sup>293</sup>.

Contrairement à Jean Richard, Yuval Harari pense que les turcoples sont pour la plupart des cavaliers légers sans que leurs origines ne soient un facteur de distinction<sup>294</sup>. Leurs droits et devoirs, notamment la soumission aux liens vassaliques, sont alors ceux des *Assises de Jérusalem*<sup>295</sup>. Les rois de Chypre s'entourent de ces combattants, dont on ne peut définir le nombre exact durant les siècles de domination franque. Il faut noter le cas de Minas, un turcople d'origine grecque, qui aurait personnifié la bienveillance et le consensus des premiers seigneurs de l'île envers la population grecque. Même si Angel Nicolaou-Konnari souligne que les Lusignan se sont attachés à sup.rimer la position d'archontes, l'intégration de Minas qui aurait possédé le casal de Livadi, pourrait s'assimiler à l'intégration des « Griffons », des Grecs ou des personnes de culture byzantine favorables à Guy de Lusignan. On ne peut étayer plus cette hypothèse, car Minas reste l'unique turcople d'origine grecque dont le nom et le statut sont précisés<sup>296</sup>. En ce qui concerne les turcoples combattant à la veille de la conquête de l'île par Richard Cœur de Lion, on peut sup.oser qu'ils font partie des soldats ayant déserté le camp de l'empereur autoproclamé et dirigés par Statinos<sup>297</sup>.

Angel Nicolaou-Konnari livre ses réflexions concernant Statinos dans un de ses articles. Elle indique que ce dernier nous est connu par trois chroniques, notamment celles de Peter of Langtoft, une compilation du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle issue d'une compilation plus ancienne appelée *The Romance of Richard the Lionheart* et pour finir la chronique de Roger of Howden<sup>298</sup>. Statinos, tel qu'il est présenté dans ces chroniques, serait donc le sénéchal d'Isaac Doukas Comnène. Lorsque Richard Cœur de Lion débarque à Limassol, Statinos suggère à Isaac la reddition, en raison de la progression rapide du roi anglais. Or, cette suggestion est rendue célèbre pour sa conséquence : Isaac Comnène coupe le nez de son sénéchal. À la suite de cet acte, Richard Cœur de Lion reçoit l'aide de l'ancien sénéchal afin de mener à bien la conquête Chypriote. Statinos aurait été, en cela, suivi par d'autres barons qui s'étaient rangés aux côtés d'Isaac Comnène. Après la capture de ce dernier, Richard fait de Statinos, le gouverneur de Chypre, et laisse auprès de celui-ci un petit régiment anglais<sup>299</sup>.

---

<sup>293</sup> Harari, Yuval, « The military role of the Frankish Turcoples: A reassessment », *Mediterranean Historical Review*, 1997, p. 87.

<sup>294</sup> Ibid., p. 76.

<sup>295</sup> Jean d'Ibelin, *Le Livre des Assises*, op.cit., p. 303.

<sup>296</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, op.cit., 3, p. 606-607. Il convient de consulter également Nicolaou-Konnari, Angel, « Greeks », *Cyprus Society and Culture*, éd. A. Nicolaou-Konnari et C. Schabel, op.cit., p. 44

<sup>297</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « The conquest of Cyprus by Richard », op.cit., p. 60-61.

<sup>298</sup> À ce sujet, il convient de consulter : Bell, David N., *The Books of Meaux Abbey. Analecta Cisterciensia Roma*, 40.1-2, 1984. Peter of Langtoft, *Chronicles And Memorials Of Great Britain And Ireland During The Middle Ages. The Chronicle Of Pierre De Langtoft In French Verse From The Earliest Period To The Death Of King Edward 1st.*, 1964. *Gesta Regis Henrici Secundi Benedicti Abbatis*, éd. W. Stubbs, RS 49, Londres, 1867, 11, II, p. 62-63.

<sup>299</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « The conquest of Cyprus by Richard », op.cit., p. 55-56.

Des turcoples, dont les patronymes sont latins, apparaissent quelquefois dans les chroniques de l'île de Chypre. Il est alors difficile de définir leur statut. Leur présence conforte l'hypothèse d'un recrutement local, mais leur accession au titre de « turcople-lige » comme c'est le cas pour Henri de la Cour, mentionné par la Chronique d'Amadi, nous est inconnue<sup>300</sup>. Nous connaissons avec certitude le contexte dans lequel évolue ce turcople lige. Impliqué dans les affaires de Chypre, lors de la rébellion d'Amaury de Tyr, la mission qui lui est dévolue est celle-ci : la garde des armes du roi. Il semble qu'étant aux côtés du roi, il est apparu comme partisan du seigneur de Tyr. Bien peu de documents évoquent ce turcople. On ne peut qu'émettre des hypothèses concernant son accession au titre de « *turcople-lige* ». À ses côtés est nommé par Amadi un turcople du nom de *Bienveanne*, dit Bienvenu, qualifié comme étant « *el stipendiato* ». La connaissance de ces deux turcoples nous conforte dans l'idée que les turcoples peuvent être recrutés localement<sup>301</sup>. L'examen du patronyme de ceux-ci laisse penser qu'ils sont latins. Bienveanne pourrait être porté par un ressortissant des communautés orientales ou un musulman converti. Il n'est pas rare que les turcoples baptisés prennent un nom latin à la suite de leur entrée dans la foi latine<sup>302</sup>. Quant à Henry de La Cour, il pourrait être issu de la petite noblesse latine, mais il semble qu'il ne possède pas de revenus.

L'on ne possède que de rares mentions du nombre de turcoples dans les sources contemporaines à l'installation des Lusignan en Chypre. Les Continuations de Guillaume de Tyr, tel l'Estoire d'Eracles et la Chronique d'Ernoul et Bernard le Trésorier sont les seules à donner un chiffre de ces soldats. Matthieu Paris, dans sa *Chronica Majora* rapporte que le roi Louis IX aurait disposé quant à lui de 400 turcoples à cheval. Un hospitalier du nom de Joseph de Cancy, connu également pour une lettre au roi Édouard I<sup>er</sup> en 1282 informe Gautier de Saint-Martin en 1252, du nombre de turcoples dont aurait disposé le roi Louis IX, tout en évoquant également la situation du sultan d'Alep, ennemi de l'Égypte mamelouke<sup>303</sup>.

Philippe de Novare les évoque durant la guerre des Ibelin et des Impériaux. Il ne propose pas, cependant, de chiffres précis concernant les turcoples combattant au service de la royauté. Les effectifs restent flous et inconnus comme par exemple celui-ci : « *qu'il avoyent eu de Triple et d'Ermenie et Tricoples qu'il avoyent en Chypre tant qu'on les esmoit*<sup>304</sup>. » La chronique dite d'Amadi montre que les turcoples sont au service du roi Henri II, durant la rébellion du seigneur de Tyr. Sur la vingtaine de ces combattants attachés au roi, deux sont décrits comme espions du seigneur de Tyr<sup>305</sup>. Les turcoples ne sont guère mentionnés pour la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et la guerre contre Gênes, peut-être peut-on supposer que la Peste Noire qui sévit dans

---

<sup>300</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 264.

<sup>301</sup> *Ibid.*, p. 264.

<sup>302</sup> Diament, Henri, « Can toponomastics explain the origins of the Crusader French lexemes Poulain and Turcople? », op.cit., p. 204.

<sup>303</sup> Jackson, Peter, « The Second Phase: King Louis's Four-year Stay in Palestine », Jackson, Peter, *The Seventh Crusades, 1244-1254: sources and documents translated by Peter Jackson*, Crusades Texts and Translation 16, 2006, Ashgate Publishing, Keele University, p. 212.

<sup>304</sup> Filippo Da Novara, *Guerra da Federico II in oriente, (1223-1242)*, op.cit., p. 97.

<sup>305</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 265.

l'île décime les effectifs. N'étant pas présents dans la chronique de Léontios Machairas, l'on peut sup.oser que ces guerriers n'ont pas éveillé l'intérêt de ce dernier.

Il convient de noter également que sous le règne du roi Hugues IV, en 1357, un turcople est noté comme étant d'origine anglaise, Guillelmus Gastonis. L'origine de ce turcople démontre que le recrutement local, de même que l'origine ethnique, ne sont plus les deux facteurs qui caractérisent ces combattants. Jean Richard souligne qu'à l'époque ottomane, le nom turcople persiste pour désigner les gardes champêtres<sup>306</sup>.

Par la suite, Georges Boustronios mentionne que ces combattants sont au service du roi Jacques II de Lusignan. Georges Boustronios nous apprend que Démétrios de Coron, homme du roi Jacques II, est alors capitaine de Paphos comme commandant de la garnison. Il est le dirigeant de tous les turcoples présents aux côtés des paysans. Le rapport de Francesco Attar confirme que les turcoples auraient été alors considérés comme paysans ou l'on faisait alors la distinction entre turcoples paysans et turcoples de villes. Les *'turcupulli paesani'*, renforcent les maigres ressources de l'infanterie, après l'apogée de celle-ci au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>307</sup>.

Cela nous conforte donc dans l'idée que les turcoples ont été recrutés localement et que leurs caractéristiques ethniques ne jouent aucun rôle dans leur recrutement. Au vu des éléments récents mis en lumière par Angel Nicolaou-Konnari, on peut proposer que le recrutement des turcoples ait été effectué en Chypre dès l'avènement de Guy de Lusignan. On pourrait y voir une volonté pour le roi de contrôler des populations qui peuvent se montrer réticentes à accepter la domination latine, après avoir été sous les ordres d'Isaac Doukas Comnène. Dans son livre à paraître, Angel Nicolaou-Konnari retrace la présence des communautés orientales dans l'île. S'appuyant sur Benoît de Peterborough mais aussi d'autres sources comme Roger of Howden, elle indique que le terme « *gens qu'il avoit en l'isle* », constitue les forces d'Isaac Comnène, notamment les turcoples au nombre de 400, ainsi que les groupes ethniques variés de l'île de Chypre<sup>308</sup>.

Il convient à présent d'étudier la représentation des turcoples par ceux qui les emploient : la royauté et les ordres militaires. Seules les chroniques permettent de formuler des hypothèses concernant le recrutement des turcoples, mais aussi leur importance au sein de ces institutions. Les ordres militaires ont, avec la royauté des Lusignan, une histoire commune dans l'île de Chypre. Les templiers ont eu un recours constant aux turcoples de Terre Sainte. Pierre-Vincent Claverie, qui fournit une étude complète sur cet ordre militaire en Orient, évoque longuement le rôle des turcoples, leurs missions, leurs équipements. Jean

---

<sup>306</sup> Richard, Jean, « Turcoples », *Prier et combattre : dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, eds. N. Beriou et P. Josserand, Fayard, 2009, op.cit., p. 937-938.

<sup>307</sup> Attar, Francesco, *Mémoire sur l'île de Chypre*, Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, 3, op.cit., p. 536.

<sup>308</sup> *Gesta Regis Henrici Secundi et Gesta Regis Ricardi Benedicti abbatis*, op.cit., p. 165.

Richard étudie les origines de ces combattants<sup>309</sup>. L'armée des Lusignan et les Ordres Militaires, notamment le Temple, ont eu un besoin jamais démenti des turcoples dans leurs armées, mais l'accueil de ces combattants au sein de leurs structures diffère sensiblement.

## 2. *Les différences statutaires des turcoples au sein de l'armée du roi et dans les ordres militaires* :

C'est par la Règle du Temple que nous pouvons appréhender la formation du corps des turcoples. Quatre manuscrits de six cent treize articles et de retraits composent la Règle et contiennent des lois sur l'intégration des turcoples<sup>310</sup>. Des règles discriminatoires sont mentionnées concernant les turcoples et l'on peut constater que l'ordre du Temple eut une façon différente de celle de la royauté des Lusignan d'appréhender leur intégration. Certains historiens soulignent des discriminations explicites du fait de leur statut et de leur origine dans la *Règle du Temple*. Pierre-Vincent Claverie mentionne la participation d'« effectifs soldés » en Terre Sainte et dans l'île de Chypre à des opérations militaires secrètes de l'ordre. Il évoque notamment la participation indirecte du Temple à un attentat visant le roi Hugues III de Lusignan à Sidon en 1283, en parlant d'utilisation d'« effectifs indirects », mercenaires ou soldés<sup>311</sup>.

Les templiers, anciens administrateurs de l'île en 1192, avaient commencé à employer des turcoples dans leurs rangs. Jean Richard le souligne dans son article en citant les « retraits » de la *Règle du Temple*. Cependant, cette habitude était déjà en vigueur en Terre Sainte, le Temple ayant suivi l'exemple de la royauté de Jérusalem. Le Temple, peut se réclamer de la tradition hiérosolomytaine, même si les motifs peuvent être différents. Cependant, si les turcoples sont employés régulièrement dans l'armée des Lusignan, pour le Temple, ils conservent leur statut d'auxiliaires. Le recrutement des turcoples du Temple n'est pas connu, même si l'on peut raisonnablement penser qu'il s'agit d'un recrutement *ad hoc* parmi les hommes capables de manier les armes qui caractérise ces combattants, comme l'indique Guillaume de Tyr en les appelant « *levis armature* »<sup>312</sup>. Les templiers gardent une distance du chevalier à l'auxiliaire et n'emploient les turcoples que par nécessité.

L'une des caractéristiques des turcoples employés par les ordres militaires est que ceux-ci gardent leurs manières de combattre. Assimilés à des apostats par Saladin, ils auraient invariablement été assassinés par celui-ci dès lors qu'il en faisait prisonnier. Il semblerait que les frères des ordres militaires, de même

---

<sup>309</sup> Richard, Jean, « Les Turcoples au service des royaumes de Jérusalem et de Chypre : musulmans convertis ou chrétiens orientaux ? », *Revue des études islamiques*, 54, 1986, p. 259-270. CLAVERIE, Pierre-Vincent, « Les opérations combinées des ordres militaires dans le Levant médiéval (XIIe-XIIIe siècles) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes. Journal of medieval and humanistic studies*, 2008, 15, p. 203-215.

<sup>310</sup> Marcello, Fabio, Rasso, Massimo, *La Règle du Temple. Testo integrale della Regola francese dei poveri cavalieri di Cristo del Tempio di Salomone*, Bibliotheca Academica Templare, Edizioni ATSB-OMRCC, 2011, p. 64.

<sup>311</sup> Claverie, Pierre-Vincent, *L'ordre du Temple en Terre Sainte et à Chypre au XIIIe siècle*, Paris, 2004, 2, p. 119.

<sup>312</sup> Guillaume de Tyr, *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*, op.cit., p. 898-1034.

que l'ordre teutonique, ont employé régulièrement des turcoples. L'emploi de turcoples par les ordres daterait du début du XII<sup>e</sup> siècle et l'on en trouve dans des garnisons, notamment celle de Bethgibelin en 1179. Les turcoples font souvent l'objet de prêt entre la royauté de Jérusalem et les ordres militaires. Jean Richard, dont les remarquables études, fournissent des informations essentielles sur l'emploi de ces guerriers, démontrent que ceux-ci auraient fait l'objet d'un prêt par Gilbert d'Assailly au roi de Jérusalem, Amaury I<sup>er</sup>. Il serait alors habituel, que Guy de Lusignan, aurait eu des turcoples sous ses ordres et les auraient faits venir à Chypre à sa prise de possession de l'île. Jean Richard note que la *Règle du Temple* semble alors plus consistante que la législation des premiers rois Lusignan concernant ces guerriers. L'historien considère que les turcoples bénéficient d'un statut intermédiaire entre les frères et les sergents, conservant dans leurs attitudes, des habitudes orientales, comme celle de manger à même le sol<sup>313</sup>.

L'autre point qui concerne les similitudes entre les turcoples du roi et ceux du temple est l'emploi de turcopliers. Cette fonction est avérée très tôt dans les ordres militaires, tandis qu'on ne recense pas de turcoplier existant avant le début du XIV<sup>e</sup> siècle pour la royauté de Chypre [cela ne veut pas dire que l'office n'existait pas]. La présence d'un turcoplier n'est toutefois pas exceptionnelle dans les offices militaires du royaume latin de Jérusalem, puisqu'on peut citer la présence des turcoples, sous l'égide des turcopliers, à Hattin en 1187 parmi les forces du royaume de Jérusalem<sup>314</sup>. Helen J. Nicholson remarque qu'en 1303 un office de turcoplier est élevé au rang de bailli conventuel chez les chevaliers de Saint-Jean, ce qui pourrait traduire un accroissement du recrutement des turcoples, considéré par les Chevaliers de Saint-Jean comme des mercenaires autochtones<sup>315</sup>.

On peut remarquer une similitude flagrante entre le turcoplier du royaume de Chypre et le turcoplier des ordres militaires, notamment le turcoplier des Hospitaliers. Dans le Chapitre Général de 1303, il est inscrit que le turcoplier relève de l'autorité du maréchal, avant d'en être exempté : *exems dou marechal, ensi con les autres baillis par chapitre*<sup>316</sup>. L'office de turcoplier est pour la première fois cité pour Chypre au même moment que l'office de turcoplier des Ordres Militaires. En effet, Jean de Brie est mentionné comme portant ce titre en 1303 dans le *Diplomatarium veneto-Levantinum*. Le titre de turcoplier est cité par la plupart des textes au XIV<sup>e</sup> siècle, puisque trois turcopliers sont nommés. Il s'agit de Jean de Brie, au tout début du siècle, et de Jacques de Nores, qui est nommé dans un acte diplomatique établi entre le sultan du Caire et Pierre I<sup>er</sup> en 1378<sup>317</sup>. Il semble pertinent de retracer également le parcours du turcoplier Thibald Belfarage à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Léontios Machairas narre avec beaucoup de précisions la carrière de ce

---

<sup>313</sup> Richard, Jean, « Turcoples », *Prier et combattre : dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, op.cit., p. 937-938.

<sup>314</sup> Nicholson, Helen J., Nicolle, David, *God's Warriors: Knights Templar, Saracens and the Battle for Jerusalem*, Osprey Publishing, 2006, p. 45.

<sup>315</sup> Nicholson, Helen J., *The Knight hospitallers*, Boydell & Brewer, 2001, p. 76.

<sup>316</sup> Burgtorff, Jochen, *The Central Convent of Hospitallers and Templars: History, Organization, and Personnel (1099/1120-1310)*, Brill, 2008, p. 296.

<sup>317</sup> Predelli, Ricardo, *Diplomatarium Veneto-levantinum: Sive Acta Et Diplomata Res Venetas Graecas Atque Levantis Illustrantia. 1351-1454*, op.cit., p. 42, p. 139-144.

turcoplier ayant servi Pierre II. Or, le chroniqueur semble reprocher avec discrétion le fait que Thibald Belfarage, Syrien de rite melkite, ait adopté la religion de l'élite latine afin d'obtenir de l'avancement. Jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle, les élites latines monopolisent les offices, parce que l'inclusion dans la noblesse franque demande le rite latin et le changement de rite n'était pas facile pour les Grecs. Mais, après la guerre contre Gênes, l'élite latine ne pouvait pas rester un groupe fermé<sup>318</sup>.

L'office de turcoplier ne revêt donc pas la même importance pour les ordres militaires que pour la royauté, de même que l'intérêt de recruter des turcoples. Il convient de noter une remarque importante quant à l'apparition de l'office de turcoplier dans le royaume de Chypre et au sein des ordres militaires. Cet office est évoqué pour la première fois dans les chroniques et les chartes des deux institutions en 1303. Cela signifie que le contexte politique et militaire de ce début du XIV<sup>e</sup> siècle est propice à la création de l'office de turcoplier. La chute de St Jean d'Acre en 1291 a pour conséquence le développement de Chypre dans les réalités régionales, politiques et militaires. Les couvents des ordres militaires se déploient dans de nouveaux territoires comme Rhodes dont la conquête commence avant 1310 et dispose donc de turcopliers.

Léontios Machairas semble porter beaucoup d'attention à la carrière du turcoplier Thibalt Belfarage, étant donné que ce dernier est issu d'un milieu religieux, comme lui. Le père de Thibalt est un frère prieur, tandis que le père de Léontios Machairas est un prêtre. Le chroniqueur indique que Thibalt est issu de la bourgeoisie d'Amochostos, et que son père se nomme Jean Belfarage, qu'on peut traduire par « Abu'l Farag », ce qui indique son appartenance aux Syriens de rite melkite. Léontios Machairas attribue des inspirations pieuses à l'acte de partir à Venise de Thibalt Belfarage, pour le roi Pierre II, à partir de 1373, dans le but de recruter des hommes d'armes<sup>319</sup>. Après avoir reçu des terres pour services rendus à la Couronne, Thibalt Belfarage est condamné à mort pour le meurtre du précepteur du roi. Le chroniqueur laisse transparaître les causes de cette mise à mort. Elles trouvent leur origine dans l'abandon, par Thibalt Belfarage, de sa religion d'origine pour l'adoption du rite latin. Léontios Machairas, prudent dans le choix de ses mots, ne manque pas de condamner ce fait : « *Quand un Chrétien orthodoxe méprise une (foi) pour s'en aller dans une autre, il offense la première*<sup>320</sup>. »

L'office de turcoplier revient dans le giron de la royauté, puisqu'il est confié à des familles issues de l'élite latine, proche du cercle royal. À la suite de Thibalt Belfarage, c'est Jean de Brie qui possède cette charge une nouvelle fois. Le turcoplier tient alors un rôle primordial, car il est gouverneur de Chypre

---

<sup>318</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Léontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 186-188.

<sup>319</sup> Ibid., p. 252-523.

<sup>320</sup> Ibid., p. 262.

jusqu'au retour de Jacques I<sup>er</sup>, en captivité à Gênes, et est mentionné dans les actes diplomatiques comme tel<sup>321</sup>.

Du Cange, qui s'appuie sur un traité du roi Janus et sur un autre traité de commerce conclu avec Gênes en 1463, nomme par la suite un homme possédant le titre de turcoplier, sous le règne de Jacques II de Lusignan, qui ne semblent pas faire partie de la vieille noblesse franque. Il s'agit de François Cammerdas<sup>322</sup>. Il apparaît que ce dernier l'est en 1433, lors d'un acte relatif aux établissements possédés par le Temple en Chypre. Ne possédant pas encore son titre, on peut estimer qu'il devient turcoplier sous le règne de Jean II de Lusignan après l'année 1433. Il ne semble pas être issu de la vieille noblesse latine, mais reste une exception dans la possession de ce titre. Le turcoplier sous le règne de Janus, François Camerdas, nous est connu par une inscription de Chypre, relevée par Louis de Mas Latrie et Brunehilde Imhaus. La pierre tumulaire, sur laquelle son nom est inscrit, est reliée à une dame de Gibelet qui serait son épouse. Sur la pierre tumulaire, l'inscription nous dit ceci : « *de Sire R de Gibelet, seignor de...digne feme de Frances Camardas.*<sup>323</sup> » Il semble opportun de rappeler qu'Henri de Gibelet, dont la famille subit des vexations par Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan, à la fin du règne de ce dernier, fait partie des meurtriers du roi. Brunehilde Imhaus note que le nom « Camerdas » doit être lu comme « De Komardias », ce qui confirmerait son statut proche de la noblesse. Louis de Mas Latrie, quant à lui, est intrigué par la prononciation du nom « Camerdas ».

### 3. L'emploi d'esclaves comme combattants par les Lusignan :

De nombreuses études ont été proposées quant aux structures et représentations de l'esclavage dans le monde médiéval méditerranéen. Il semble opportun de rappeler la perception de l'espace méditerranéen par Fernand Braudel qui le décrit comme un espace de fracture sociale, et l'esclavage comme l'un de ses traits<sup>324</sup>. C'est le postulat sur lequel s'appuie Benjamin Arbel pour son étude sur l'esclavage dans la Chypre franque à partir de 1191<sup>325</sup>. L'esclavage est donc une conséquence de la fracture que la Méditerranée subit durant les grands événements politiques et régionaux des siècles passés. L'île de Chypre doit à sa nature insulaire d'être impliquée dans ces réseaux, avec ses mouillages qui sont tournés à la fois vers les côtes turques, égyptiennes, et occidentales.

---

<sup>321</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, 2, op.cit., p. 386-395.

<sup>322</sup> Du Cange, *Les Familles d'Outremer*, op.cit., p. 691-692.

<sup>323</sup> Louis de Mas Latrie, *Notes d'un voyage archéologique en Orient. Extraits de rap.orts adressés à Mr le ministre de l'Instruction publique*, Bibliothèque de l'école des chartes, 1846, 7, p. 489-544.

<sup>324</sup> Braudel, Fernand, Guilaïne, Jean, et Rouillard, Pierre, *Les mémoires de la Méditerranée : préhistoire et antiquité*, Éditions de Fallois, 1998, p. 250-251.

<sup>325</sup> Arbel, Benjamin, « Slave Trade and Slave Labour in Frankish Cyprus (1191–1571) », *Studies in Medieval and Renaissance History*, 1993, 14, p. 149-90.

Considérons à présent les différentes acceptions relatives à l'esclavage. Alain Testart indique dans une étude que l'esclavage ne se résume pas à une liste d'incapacités juridiques, étant donné la variété des espaces et des époques impliqués<sup>326</sup>. Cependant, il s'agit d'un statut lié à des usages selon l'espace et l'époque, et non pas à des conditions de vie.

Considérons les sources pouvant nous aider à dresser un premier bilan de la situation juridique des esclaves intégrés à l'armée de Chypre. La plupart des renseignements que nous possédons sur les esclaves sont de nature privée. Des actes ont été émis à Chypre, par les notaires des républiques italiennes qui y étaient installés, gestionnaires des affaires privées des ressortissants des républiques. Ce sont d'abord les liens personnels entre les maîtres et leurs esclaves qui sont relatés. L'emploi d'esclaves dans l'armée royale relève de la Couronne et des statuts juridiques qui régissent le royaume. Une analyse doit être faite des *Assises de la Haute Cour*, de même que des chroniques pour relever les occurrences concernant les esclaves. En ce qui concerne la mention des esclaves dans les actes privés, deux notaires des républiques italiennes sont concernés. Il s'agit de Lamberto di Sambuceto et de Nicola de Boateriis. Lamberto di Sambuceto est l'un des notaires les plus connus de la Romanie génoise, installé à Caffa, puis à Chypre. Son activité est primordiale pour mesurer l'implication de Chypre dans le réseau méditerranéen de l'esclavage<sup>327</sup>. En ce qui concerne Lamberto di Sambuceto, Nicholas Coureas souligne que cinq volumes ont été publiés comprenant plus de 1500 actes pour la période de 1296 à 1310 :

« *There are five volumes of Genoese notarial deeds concerning Cyprus to-date, containing well over one thousand five hundred documents for the period 1296 to 1310, not to mention the older publications of Cornelius Desimoni*<sup>328</sup>. »

Dans ces quelques actes, les esclaves sont cités, ce qui est un corpus précieux car ces actes sont liés à la Couronne de Chypre et nous donnent un premier aperçu de l'intégration des esclaves à l'armée de Chypre<sup>329</sup>. Il faut mentionner également les actes du notaire vénitien Nicola de Boateriis, qui, contemporain de Lamberto di Sambuceto, est chancelier du bailli vénitien Nicolò Barbarigo à Famagouste, au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>330</sup>. La consultation des actes de Nicola de Boateriis offre une vision d'ensemble

---

<sup>326</sup> Testart, Alain, « L'esclavage comme institution », 145, *De l'esclavage*, 1998, p. 31-69.

<sup>327</sup> Balard, Michel, Duba, William, Schabel, Chris, *Actes de Famagouste du notaire génois Lamberto di Sambuceto (décembre 1299-septembre 1300)*, Centre de recherche scientifique de Chypre, sources et études de l'histoire de Chypre, LXX, Nicosie, 2012.

<sup>328</sup> Coureas, Nicholas, « The Structure and Content of the notarial deeds of Lamberto di Sambuceto and Giovanni da Rocha, 1296-1310 », *Diplomatic in the eastern Aegean 1000-1500*, op.cit., p. 223.

<sup>329</sup> *Actes passés à Famagouste de 1299 à 1301 par-devant le notaire génois Lamberto di Sambuceto publiés avec des observations préliminaires et un glossaire par le chevalier Cornelio Desimoni*, Revue de l'Orient latin, Paris, E. Leroux, 1894, Volume 2, documents.

<sup>330</sup> Il convient donc de consulter : Lamberto di Sambuceto, *1296-1299 Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (11 ottobre 1296-23 giugno 1299)*, éd. M. Balard, [CSFS 39], Gênes, 1983.

Lamberto di Sambuceto, *1299-1300 Actes de Famagouste du notaire génois Lamberto di Sambuceto (décembre 1299-septembre 1300)*, éd. M. Balard, W. Duba, et C. Schabel [TSHC LXX], Nicosia, 2012. Lamberto di Sambuceto, *1299-1301 = 'Actes passés à Famagouste de 1299 à 1301 par devant le notaire génois Lamberto di Sambuceto*, éd. C. Desimoni, AOL, II (Paris, 1884), 3-120; ROL, I, Paris, 1893, 58-139, 275-312, 321-353. Lamberto di Sambuceto, *1300-1301 Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (3 luglio 1300-3 agosto 1301)*, éd. V. Polonio [CSFS 31], Gênes, 1982. Lamberto di Sambuceto, *1301 Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (6 luglio-17*



sur la gestion de l'esclavage par la république vénitienne en Chypre<sup>331</sup>. Sur les 1635 actes du notaire Lamberto di Sambuceto, seulement 77 concernent des esclaves et 44 sont des testaments. Benjamin Arbel note que le notaire serait plus spécialisé dans certaines transactions, plutôt que dans d'autres. Ces actes sont contractés entre des personnes privées et des esclaves achetés sur les marchés aux esclaves de l'île pour la plupart. Aucun n'est donc consacré au service armé, mais ils permettent de nous donner un indicateur de la permanence de l'esclavage dans l'île de Chypre<sup>332</sup>.

Sur les quelques actes qui font mention d'esclaves, transactions traitées par Lamberto di Sambuceto, aucun ne suggère que ces esclaves aient été acquis par un officier royal et ait été envoyé au service armé. Les contractants, sont, pour la majorité, des personnes privées issues des républiques maritimes italiennes. Il est rare qu'un membre de la petite classe d'artisans originaires de la société latine de Chypre, ou encore un homme d'armes acquiert des esclaves, étant donné le prix qui est assez élevé et presque toujours exprimés en besants. Les acquéreurs d'esclaves acquièrent rarement des esclaves sur la place publique, comme on peut le voir dans les actes. À Famagouste, la discrétion est de mise et il n'est pas rare que l'achat d'esclaves se produise devant les devantures de boutiques ou dans des ruelles de la cité. Considérons à présent les acquéreurs d'esclaves, tels que les consignent les actes de Lamberto di Sambuceto. Un acte particulièrement évocateur pour le déroulement d'une transaction enregistrée en bonne et due forme par Lamberto di Sambuceto, concerne un homme originaire de Chypre, dont on connaît le prénom et la profession, mais dont on ne connaît ni l'âge, ni la manière dont il a acquis son esclave. Il s'agit d'une transaction privée, pour laquelle l'armée n'est concernée en rien. En l'étudiant attentivement, cependant, on dispose alors de nombres d'informations à propos de la vente d'esclaves se déroulant dans la sphère privée. Voici comment nous est présentée la transaction par Lamberto di Sambuceto :

« F., à côté de la boutique de Bertbozius Latinus, marchand d'épices

14 juillet 1300, vers tierce

*Le barbier Polus, habitant Famagouste vend à Bernardus de Quiliano une esclave blanche sarrasine, Fatima, âgée de dix ans, au prix de 100 besants, dont il accorde quittance. Témoins : le pelletier Iohanes, Ugo de Toulouse et l'arbalétrier maître Petrus<sup>333</sup>. »*

---

ottobre 1301), éd. R. Pavoni, [CSFS 32], Gênes, 1982. Lamberto di Sambuceto, *1302 Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (gennaio-agosto 1302)*, éd. R. Pavoni, [CSFS 49], Gênes, 1987. Lamberto di Sambuceto, *1304-1305 Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro: Lamberto di Sambuceto (31 marzo 1304-19 luglio 1305. 4 gennaio-12 luglio 1307), Giovanni de Rocha (3 agosto 1308-4 marzo 1310)*, éd. M. Balard, [CSFS 43], Gênes, 1984. Lamberto di Sambuceto, *1307 Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro: Lamberto di Sambuceto (31 marzo 1304-19 luglio 1305. 4 gennaio-12 luglio 1307), Giovanni de Rocha (3 agosto 1308-4 marzo 1310)*, éd. M. Balard [CSFS 43], Gênes, 1984.

<sup>331</sup> Nicola de Boateriis, *Notaio in Famagosta e Venezia (1355-1365)*, éd. A. Lombardo, Venise, 1973.

<sup>332</sup> Arbel, Benjamin, « Slave Trade and Slave Labour in Frankish Cyprus (1191–1571) », op.cit., p. 152-153.

<sup>333</sup> « Acte n.176 », *Lamberto di Sambuceto, 1299-1300 Actes de Famagouste du notaire génois Lamberto di Sambuceto (décembre 1299-septembre 1300)*, op.cit., p. 184-185.

Considérons les informations que nous donnent cette note. Tout d'abord, un homme répondant au nom de Polus dispose d'une jeune esclave sarrasine, blanche, appelée Fatima. Comme il a été dit, l'armée est indirectement concernée par cet acte, même si l'esclave ne lui est en aucun cas destinée. On ne sait, ici, ni l'origine de la jeune esclave, ni la manière dont elle a été acquise par Polus, ni son prix lorsqu'elle lui a été vendue. On peut émettre cependant une hypothèse concernant sa venue en Chypre : il n'est pas rare que les esclaves présents sur l'île de Chypre, l'aient été en raison de la guerre de course, ou bien de la guerre en elle-même. Neuf ans après Saint-Jean d'Acre, Chypre est encore impliqué activement dans les affaires de Terre Sainte, et Famagouste est tourné vers le commerce avec le royaume de Cilicie, et notamment le port de l'Aias. Polus, donc, barbier de Famagouste, conclut une transaction dans la discrétion, après tierce, puisqu'il se trouve près de la boutique d'un marchand d'épices, Berthosius Latinus, qui lui, ne prend pas part à la transaction. Polus vend son esclave à un homme nommé Bernardus de Quiliano, dont on ne connaît ni la classe sociale exacte, ni l'origine, ni l'âge et la profession. Cependant, il est assez aisé pour disposer de 100 besants blancs afin d'acquérir une esclave sarrasine de dix ans. Les transactions de Lamberto di Sambuceto sont presque toujours proposées selon le même schéma : une vente entre deux personnes privées, originaires de l'île de Chypre ou ressortissantes des cités italiennes, et deux témoins assistant à cette vente, se portant garant sur son bon déroulement. Les témoins sont ici ressortissants de Famagouste, mais pour l'un originaire de France, de Toulouse et pour l'autre, il s'agit d'un maître arbalétrier. Considérons ce dernier témoin qui, par sa profession, relie l'armée royale de Chypre à une transaction concernant une vente d'esclave. Les membres de l'armée peuvent donc se porter garant dans un acte de vente d'esclave, cela étant considéré comme relevant de la sphère privée et non liée à la profession. Si un membre de l'armée royale participe où est témoin d'une transaction de vente d'esclave, il n'est pas frappé d'une sanction, en raison du fait que la vente d'esclave, échappe à la législation.

La plupart des esclaves qui sont acquis par les habitants de Famagouste, enregistrés dans les actes de Lamberto di Sambuceto ne peuvent offrir un service armé et ne sont pas destinés à l'armée de Chypre. En effet, dans la plupart des actes qui nous sont parvenus, Lamberto di Sambuceto note l'âge et l'origine des esclaves, ainsi que leurs sexes. La majorité des ventes concernent des femmes jeunes, ou des enfants. Il est rare qu'un acte mentionne un homme jeune parmi les esclaves vendus, cependant certains actes soulignent ce fait. Ainsi :

*« F., dans la loggia des Génois,*

*15 mars 1300 à la sonnerie des vêpres,*

*Le banquier Ugolinus de Messine vend à Iohannes de Pando de Messine un esclave noir espagnol, âgé de 12 ans, au prix de 129 besants blancs dont il accorde quittance à l'acheteur. Témoins : Petrus Vidalis de Messine, Gregorellus Formica et Raynerius de Cossa de Messine<sup>334</sup>. »*

Dans cette transaction, rien n'est relié à l'armée. Elle est une transaction courante entre des personnes privées. Cependant, il faut considérer le lieu où elle se déroule. Famagouste est le réceptacle de cette vente, et plus précisément, la loggia des Génois. La loggia des Génois représente un lieu de pouvoir, située dans le cœur de Famagouste, reliant le port à la ville. Les Génois sont alors une part importante du commerce présent dans le port Chypriote. En cette année 1300, Famagouste est une part importante du réseau portuaire méditerranéen. Les commerçants et banquiers issus de ce réseau portuaire apporte une manne commerciale à la ville, comme cette transaction nous l'indique. Ici, les protagonistes de cette vente se partagent le fruit des guerres ou de la guerre de course qui est pratiquée en Méditerranée. On ne sait l'origine exacte de cet esclave. Son histoire individuelle se perd dans l'histoire collective de la Méditerranée, car on ne sait s'il est le fruit d'une guerre, d'un pillage ou de la guerre de course. Les partis en présence sont des ressortissants de Messine, un port d'Italie donnant sur la Méditerranée. Bien que les habitants soient originaires de Messine, la transaction se produit dans la loggia génoise. Cela serait dû à la nationalité du notaire Lamberto di Sambuceto, génois d'origine. Les banquiers et représentants de la classe commerciale se partagent les fruits de la guerre.

L'un des textes fondateurs pour notre étude est contenu dans les *Assises de la Haute Cour*. Dans une loi traitant des dettes entre chevaliers, le mot « esclave » est employé pour caractériser le statut juridique qui attend ces derniers, s'ils ne peuvent payer le montant de la dette à leurs seigneurs ou un autre chevalier<sup>335</sup>. L'article des *Assises* est alors très précis sur ce que le propriétaire doit donner à l'ancien homme lige. Le texte : « *tenir con son esclaf tant qu'il ou autre pour lui l'aient païé* », signifie alors ici une captivité temporaire. Francesco Balducci Pegolotti, agent des Bardi, de 1325 à 1329, note dans son célèbre ouvrage commercial que toutes les transactions à Chypre devaient être légalisées par des officiers royaux. L'esclavage, cependant, échappait à cette pratique, démontrant un caractère courant de l'esclavage<sup>336</sup>.

L'enrôlement d'esclaves dans les armées de Chypre n'est pas un fait exceptionnel. Avant 1192, des documents royaux issus du royaume de Jérusalem notent que des esclaves considérés comme prises de guerre peuvent être alors possédés non seulement par le roi de Jérusalem, mais aussi par les ordres militaires. Une chartre du roi de Jérusalem, Amaury I<sup>er</sup>, datée de 1165, qui nous est parvenue, précise le nombre d'esclaves auquel a droit l'église Saint-Lazare des Lépreux. Dans cette chartre, les esclaves en provenance de Syrie et les musulmans sont les sujets. Considérés comme prises de guerre, leurs conditions

---

<sup>334</sup> « Acte n°86 », Lamberto di Sambuceto, *1299-1300 Actes de Famagouste du notaire génois Lamberto di Sambuceto (décembre 1299-septembre 1300)*, op.cit., p. 97.

<sup>335</sup> Jean d'Ibelin, *Le livre des Assises*, op.cit., p. 267-268.

<sup>336</sup> Arbel, Benjamin, « Slave Trade and Slave Labour in Frankish Cyprus (1191–1571) », op.cit., p. 152-153.

de répartition sont déterminées par le roi Amaury et l'église Saint-Lazare. On ne sait cependant si ces esclaves peuvent être employés à défendre Jérusalem pour le roi Amaury. Cependant, on peut penser que la nécessité de résister aux armées venant menacer les Croisés dont les effectifs ne sont pas régulièrement renforcés, peut-être une cause de mobilisation des esclaves.

L'esclavage est avéré en Méditerranée dès la création des États latins d'Orient. Les chercheurs ont souvent présenté le manque de main-d'œuvre et le développement de l'agriculture pour justifier le constant besoin d'esclaves. Dans le royaume de Jérusalem, Amaury I<sup>er</sup> recourt à la prise de butins, cela étant sans doute lié à l'agriculture, mais on ne peut assurer avec certitude que ces esclaves aient été impliqués comme soldats dans l'armée du roi de Jérusalem<sup>337</sup>. Yvonne Friedman rappelle que les réalités politiques et militaires qui bouleversent la Terre Sainte conduisent à l'utilisation de prisonniers en tant que combattants dans les armées, mais de manière fluctuante, selon les espaces et les vicissitudes historiques. Être esclave dans la société des États latins résulte d'une guerre de frontière et d'un besoin économique lié au développement de l'État. Yvonne Friedman rappelle aussi que les échanges de captifs sont une manière de faire cesser une guerre et permettent le maintien d'un échange entre les États latins. Lors des guerres, la présence de captifs peut être une manière de terminer un siège ou alors de menacer l'adversaire, comme, par exemple, la menace faite par Balian d'Ibelin à Saladin d'exécuter les prisonniers de guerre musulmans lors du siège de Jérusalem en 1187<sup>338</sup>. Yvonne Friedman fournit différentes pistes importantes concernant la captivité et la vie quotidienne des esclaves dans le pays où se déroule leur captivité. Par les pistes d'Yvonne Friedman, nous pouvons trouver quelques similitudes entre le royaume latin de Jérusalem et le royaume de Chypre, pour ce qui concerne la vie quotidienne des esclaves, voire la participation de ces derniers au service armé<sup>339</sup>. Voici ce que propose Yvonne Friedman concernant le sort des esclaves pris lors des différentes batailles que connaît la Terre Sainte au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle :

« *We may perhaps say that the Seljuqid princes of northern Syria seem to have been more brutal than the Egyptian Fatimids. Differences may be accidental. [...] With regard to individual captives, we must distinguish between commoners and nobility. The former remain nameless and were often employed as artisans or craftsmen. Captives served a societal rule*<sup>340</sup>. »

Les captifs jouent également en Chypre un rôle sociétal, bien qu'il faille noter qu'en Chypre, comme nous l'avons vu avec l'article des *Assises*, ce n'est pas la religion qui est une caractéristique déterminante de l'esclavage, mais plutôt le résultat d'une réalité politique et militaire. Les captifs sont le plus souvent employés dans l'agriculture, la production du sucre exigeant par exemple une main d'œuvre toujours plus grande. Jean Richard, en analysant les comptes du casal de Psimolofou, relève la présence

---

<sup>337</sup> Philips, William D., *Slavery from Roman Times to the Early Transatlantic Trade*, Manchester University Press, 1985, p. 88-114.

<sup>338</sup> Friedman, Yvonne, *Encounter between Enemies: Captivity and Ransom in the Latin Kingdom of Jerusalem*, Brill, 2002, p. 290-292

<sup>339</sup> Ibid., p. 104-130.

<sup>340</sup> Ibid., p. 104-106.

d'une main-d'œuvre servile à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, au moment de la chute du Temple. Le casal de Psimolofou, auparavant possédé par l'ordre religieux militaire, au lieu d'être cédé aux Hospitaliers, est cédé au légat du pape en Orient, le patriarche de Jérusalem. Ce dernier par les conditions établies par la Papauté, doit s'établir en Chypre, pour régler les affaires d'Orient. Le casal de Psimolofou est donc cédé en 1308 à l'évêque de Rodez, Pierre de Pleine-Chassagne, chargé d'inventorier et d'administrer les biens du Temple. Ces donations et l'administration du casal de Psimolofou nous sont connues par les cartulaires du Saint-Sépulcre<sup>341</sup>. Jean Richard note que les conditions de vie de la main d'œuvre servile sont laissées à l'administration du domaine et on ne remarque aucune clause juridique dédiée au service armé<sup>342</sup>.

La plus ancienne référence concernant l'esclavage à Chypre provient d'une charte de 1283. L'acquéreur d'un esclave mâle à Ragusa (Dubrovnik) serait le vice-chancelier du roi de Chypre, appelé Guy<sup>343</sup>. L'esclave est donc au début du XIII<sup>e</sup> siècle, pratiqué dans le cercle proche des rois de Chypre. Cependant, nous n'avons pas d'indications concernant la vie quotidienne de l'esclave en question, ni de sa fonction au sein de l'entourage du vice-chancelier du roi de Chypre. Benjamin Arbel, dans son article phare, recense les textes où l'esclavage est mentionné. Les *Assises de la Cour des Bourgeois*, composée à Acre, entre 1240 et 1244, consacrent une partie à quelques articles sur l'esclavage, notamment à la réglementation de la vie quotidienne et aux liens qui relient l'esclave à son maître. Ainsi, l'esclavage codifié assurait aux captifs une place dans la société Chypriote, sans que l'on sache si le service armé faisait partie de ces articles. Est codifié dans les *Assises de la Cour des Bourgeois*, la question de la conversion des captifs musulmans, l'éthique du marché des esclaves, les musulmans qui se vendent eux-mêmes comme esclaves. Une optique sociétale de l'esclavage est donc mise en place dans les *Assises de la Cour des Bourgeois* et aurait donc été appliqué à Chypre, qui est également dans cet aspect, l'héritier du royaume latin de Jérusalem<sup>344</sup>.

La royauté de Chypre a été également active dans la législation concernant l'esclavage. Sous le règne du roi Henri II, une proclamation royale condamne l'esclavage en 1298. Mais malgré cet acte, l'esclavage reste une pratique courante durant la période franque<sup>345</sup>. L'origine des esclaves est souvent notée dans les actes de ventes d'esclaves, de même que leur sexe, taille, couleur d'yeux ou cheveux. Cela peut donc former d'importantes bases pour déterminer la provenance des esclaves. Des esclaves sarrasins, arabes et turcs auraient été une part importante des communautés d'esclaves présentes en Chypre. La plupart d'entre eux ayant été amenés captifs en raison de la guerre. Au sujet, de la provenance de ces esclaves, Benjamin Arbel note :

---

<sup>341</sup> Eugène de Rozière, *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, Paris, Imprimerie Nationale, 1849, p. 299.

<sup>342</sup> Richard, Jean, « Le Casal de Psimolofou et la vie rurale en Chypre au XIV<sup>e</sup> siècle », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 59, 1947, p. 131.

<sup>343</sup> Arbel, Benjamin, « Slave Trade and Slave Labour in Frankish Cyprus (1191-1571) », op.cit., p. 152.

<sup>344</sup> Ibid., p. 159.

<sup>345</sup> Ibid., p. 152-153.

« *Slaves described as Turks or Armenians could have reached Cyprus via the Kingdom of Lesser Armenia, the Turkish Gbāzī principalities of Western Anatolia, or the towns of Satalia and Candelore in southern Anatolia, all of this which were actives in this trade. Tartar, Russian, Mongolian, Circassian, Magyar and Cuman Slaves were brought by Genoese or Venetian merchants from the Black Sea Area. Black slaves were brought by Muslim merchants from the sub-Saharan Kingdoms via north African ports*<sup>346</sup>. »

Famagouste, au XIV<sup>e</sup> siècle, est le port le plus actif concernant l'esclavage, étant impliqué dans les réseaux portuaires de Méditerranée occidentale et tourné également vers les côtes d'Asie Mineure. Famagouste est également un port relié aux autres ports de la Romanie génoise, car occupé par Gênes depuis 1373, puis cédé à cette cité maritime en 1383. Les actes de Nicola de Boateriis, présent à Chypre, de 1360 à 1362, montre que le marché aux esclaves de Famagouste aurait été actif à cette période. Les actes de ce dernier font part également de l'achat d'esclaves grecs nommés « griffons » ou encore dont la provenance est mentionnée vaguement par « Romanie. » Ces esclaves auraient donc été destinés aux marchés en pays musulmans<sup>347</sup>.

En ce qui concerne l'utilisation d'esclaves dans les armées, il n'est pas rare que les armées musulmanes utilisent des esclaves comme soldats. Il convient de rappeler la définition du *military slave*, que propose Daniel Pipes dans son ouvrage : « *I have defined a military slave as a person of slaves origins who is acquired in a systematic way, trained for military service and spends most of his life as a professional soldier. The two most commons questions concerning him are: what distinguishes him from the other slaves, and he is a true slave (in a standard english sense of the words?*<sup>348</sup> » On pourrait assimiler à cette définition les Mamelouks d'Égypte, arrivés au pouvoir en 1250. Le mot mamelouk ne correspond pas dans son entièreté à la réalité d'esclave militaire, mais englobe également les « esclaves », voire encore les « esclaves blancs » dans l'Égypte de leur règne. Cependant, les mamelouks correspondent à ce qu'on attend d'un « esclave militaire ». En ce qui concerne l'emploi des esclaves dans les siècles précédant les Mamelouks en orient musulman, Daniel Pipes relève que l'emploi d'esclaves est quasi inexistant. Manquant d'expérience, ils ne pouvaient prétendre qu'à une aide limitée. Daniel Pipes note une rare mention d'esclave dans la rébellion qui a lieu en Syrie contre les Omeyyades au VII<sup>e</sup> siècle<sup>349</sup>.

Cette réalité décrite par Daniel Pipes est accentuée par la crainte des maîtres d'assister à la révolte des esclaves. Aussi, l'on doit sup.oser que cette même crainte avait cours en Chypre où peu d'esclaves prenant part aux différentes guerres de la période latine sont soulignées par les chroniques.

---

<sup>346</sup> Ibid., p. 154.

<sup>347</sup> Usta, Ahmet, *Evidence of the Nature, Impact and Diversity of Slavery in 14<sup>th</sup> Century Famagusta as Seen Through the Genoese Notarial Acts of Lamberto di Sambuceto and Giovanni da Rocha and the Venetian Notarial Acts of Nicola de Boateriis*, Eastern Mediterranean University, August, 2011, p. 62-71.

<sup>348</sup> Pipes, Daniel, *Slave Soldiers and Islam: The Genesis of a Military System*, 1981, p. 5-6

<sup>349</sup> Ibid., p. 26.

Les turcoples de Chypre correspondraient à la réalité d'esclaves militaires. Les descendants des premiers esclaves d'origine turque ou musulmans pourraient avoir été les turcoples servant dans le corps de turcoples sous les rois Lusignan<sup>350</sup>. Les chroniques font mention d'esclaves au cours des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : ce sont des captifs de guerres, répartis dans les forteresses comme Kerynia ou Saint-Hilarion, pris lors des guerres contre Gênes ou lors de la guerre de 1426 menée par le sultan du Caire. Léontios Machairas relate l'histoire d'un Turc antalyote qui, après la mort de Pierre I<sup>er</sup>, est utilisé comme espion par Takka, afin de reprendre la ville d'Antalya conquise par le roi de Chypre en 1361-2. Le chroniqueur relate qu'à cet homme libre qui souhaite être converti, le capitaine de la cité au service de Chypre offre une pension mensuelle<sup>351</sup>. Cette occurrence montre que la condition d'esclave ne dépend pas de la confession, mais d'une réalité politique et militaire. La bienveillance envers les réfugiés turcs est de mise malgré l'apostasie. On ne le réduit pas en esclavage dans une ville de frontière où les effectifs manquent.

Léontios Machairas nous donne des informations sur les esclaves en armes lors de la guerre contre Gênes. Lors des premières incursions des Génois sur le territoire en 1373, les galères génoises sont décrites par ce dernier comme faisant captifs les hommes libres principalement sur les côtes. Le chroniqueur les décrit comme « faisant le tour de l'île », ce qui suggère qu'elles pratiquent le cabotage pour s'emparer d'hommes à leur portée<sup>352</sup>. Par la suite, l'auteur donne des précisions sur l'emploi du mot « esclave ». La République de Gênes, dans sa guerre contre Chypre, emploie des esclaves, notamment des hommes de nationalité bulgare. Après le pillage de Limassol, les Génois publient un décret recrutant les « esclaves » du royaume. Léontios Machairas précise alors qu'il s'agit de « tous les esclaves » que compte l'île de Chypre, sollicités alors par Gênes. Le chroniqueur note alors la nationalité de tous ces hommes : ils ne sont pas issus des voisins musulmans de Chypre comme l'Égypte, mais sont plutôt des hommes originaires de possessions byzantines, comme des Bulgares, des Grecs, des Tartares<sup>353</sup>. Ces combattants considérés comme esclaves par Machairas sont désignés par leur région d'origine et non leur confession. On ne sait s'ils sont des prises de guerre ou considérés comme butins, cependant, ils ne viennent pas renforcer l'armée de Chypre.

C'est après le pillage de Paphos, en 1373, que nous avons une première notion précise pour le service des esclaves dans l'armée de Chypre. Le connétable Jacques de Lusignan prend des mesures pour enrôler le plus d'hommes afin de lutter efficacement contre les Génois. L'affranchissement est promis aux esclaves en récompense du service d'armes. Les esclaves deviennent donc combattants dans l'armée des Lusignan, lorsque le contexte militaire le nécessite<sup>354</sup>.

---

<sup>350</sup> Friedman, Yvonne, *Encounter between Enemies: Captivity and Ransom in the Latin Kingdom of Jerusalem*, op.cit., p. 117.

<sup>351</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 153-154.

<sup>352</sup> Ibid., p. 175.

<sup>353</sup> Ibid., p. 176-177.

<sup>354</sup> Ibid., p. 204-213.

Sous le règne de Janus I<sup>er</sup>, au XV<sup>e</sup> siècle, alors que les guerres contre les Mamelouks commencent en 1426, les chroniques, notamment celle de Léontios Machairas, mentionnent des esclaves aidant leurs coreligionnaires. Après le pillage de la Syrie par l'expédition conduite par le prince Henri de Galilée en 1413, afin de renflouer les possessions de la noblesse latine, le Sultan Barsbay initie des expéditions contre Chypre. Le chroniqueur chypriote nous informe de la trahison d'un « esclave sarrasin qui avait été baptisé » et de son aide aux troupes du sultan. Sa capture n'intervient que tardivement, en 1429, et son exécution par les Latins est immédiate<sup>355</sup>.

En ce qui concerne les autres puissances militaires présentes à Chypre, notamment les ordres militaires, ces derniers ont été concernés par l'esclavage de deux manières : le recours au travail forcé de prisonniers, ou alors leurs membres capturés par l'ennemi, réduits à la condition d'esclaves. L'esclavage est devenu une pratique habituelle dans l'est méditerranéen, bien qu'il ne soit pas codifié dans la Règle du Temple. La possession d'esclave est un fait admis pour les ordres militaires, notamment les templiers, en Espagne, après la conquête de Tortosa et Lerida en 1148 et 1149. Le procès de l'ordre du Temple, survenant en 1309, a pour conséquence que les esclaves des Templiers, sarrasins espagnols comme l'esclave noir mentionné dans l'un des actes de Lamberto di Sambuceto, soient cédés au roi d'Aragon, Jacques II.

Les historiens s'accordent à dire que dans l'Orient Ancien, l'esclavage est codifié par les Assises de la Cour des Bourgeois, mais ne l'est pas par la Règle du Temple ou les autres règles des ordres militaires. L'emploi de prisonniers arabes serait une pratique courante par les ordres, pour le renforcement ou la construction de fortifications. Cela est un fait établi notamment pour le château de Safed, dont les murs auraient renfermé près de 400 esclaves. Après Hattin, en 1187, près de cent cinquante chevaliers des ordres militaires auraient été réduits à l'esclavage et emmené à Damas. L'un des plus célèbres cas est celui de Guillaume de Beaujeu, qui, capturé et également conduit à Damas, est libéré par la ville d'Acre, après un paiement de 20 000 besants sarracénats<sup>356</sup>.

Comme on peut le voir, l'esclavage est une pratique plus qu'une règle codifiée, engendrée par les guerres, et les différentes sortes de guerre que l'on trouve en Orient Latin, durant la période franque. Dans la Chypre des Lusignan, l'armée ne semble pas concernée par l'emploi d'esclaves, ou alors très peu, lorsque les événements s'y prêtent. Ainsi, avant le XIII<sup>e</sup> siècle, l'on dispose de très peu d'informations concernant l'emploi d'esclaves dans la force militaire, bien que cela soit chose courante dans l'armée du royaume de

---

<sup>355</sup> Ibid., p. 282.

<sup>356</sup> Balard, Michel, « Esclaves », *Prier et combattre : dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, eds. N. Beriou et P. Josserands, Fayard, 2009, p. 335-336.



Jérusalem. Les esclaves sont surtout employés à la construction ou aux renforcements des châteaux, ainsi que les ordres militaires pratiquent cela pour le Safed.

## **C— Les influences décelables :**

Cela commence, au XII<sup>e</sup> siècle, par l'armée de l'Empire byzantin qui, malgré la révolte d'Isaac Comnène, est présente sur le sol de Chypre. Après la reconquête de l'île par Nicéphore Phocas dans la seconde partie du X<sup>e</sup> siècle, un stratège y est présent. L'armée est de caractère byzantin, mais sous la coupe d'Isaac Comnène. La bienveillance de Guy de Lusignan est acquise, comme on l'a vu plus tôt, aux chrétiens orientaux. Cependant, les Grecs ne sont pas forcément soumis aux mêmes avantages. Il est fort probable que le roi Guy ait préféré dissoudre les derniers éléments de l'armée byzantine présents sur son sol plutôt que de les intégrer dans son armée. Enfin une influence extérieure et néanmoins réelle peut apparaître au sein de l'armée royale. Les femmes de la lignée royale et proche du cercle dynastique ont mis en défense l'île de Chypre durant des conflits qui remplissent l'histoire de l'île durant la période latine. Une étude de l'influence des femmes de la lignée des Lusignan et des proches du cercle dynastique doit donc être entreprise.

### 1. Byzance, l'Arménie et les armées arabes :

La situation géographique exceptionnelle de l'île de Chypre en Méditerranée lui permet de côtoyer plusieurs puissances combattantes. De nombreuses études ont été réalisées au cours du XX<sup>e</sup> siècle sur l'administration de la Chypre byzantine et son rôle dans l'Empire. Le détachement progressif de l'île de l'Empire byzantin a été l'objet de nombreux ouvrages, de même que la place de l'île de Chypre dans l'Empire. Chypre, soumise à plusieurs influences géographiques, a une place centrale pour Constantinople, même si elle est située au sud de l'Empire, près des côtes syriennes. À l'aube de l'installation latine, Chypre s'éloigne de l'ère d'influence de Byzance.

#### a. **Influences byzantines dans la constitution de l'armée à la veille de la croisade de 1204 :**

L'île est éloignée du centre politique qu'est Constantinople, et les empereurs la négligent parce qu'elle se trouve en périphérie de leurs centres d'intérêt. Avant qu'Isaac Comnène ne s'empare de Chypre en 1184, des raids menés par des Pisans et Renaud de Châtillon en 1155 saccagent l'île, et sont

unanimement condamnés par les chroniqueurs syriens et arméniens<sup>357</sup>. À ces raids, on doit ajouter celui de Raymond de Tripoli en 1161, relaté par le chroniqueur Constantin Manasses<sup>358</sup>. Ces événements apparaissent comme des signes avant-coureurs d'une perte de possession pour l'Empire byzantin. Mais le système comporte une faiblesse : des troupes issues d'autres régions de l'Empire Byzantin ou des mercenaires défendent l'île. Catherine Otten-Froux rapporte l'existence d'une troupe de Varangues<sup>359</sup>. En effet, depuis quelques années, les études permettent de mieux définir l'origine des Varangues et le destin de ces troupes combattantes dans l'empire byzantin. La participation de ces guerriers dans les divers théâtres d'opérations de l'empire byzantin serait bien connue, jusqu'en 1204, où ils seraient supplantés par les troupes anglaises. Les Varangues trouveraient leur étymologie dans le terme *vaeringian*, terme nordique. Il s'agirait de guerriers issus de royaumes nordiques, comme la Suède ou la Norvège. Il faut ici rappeler l'épisode du roi Haraldr Sigudarson qui combattit pour Byzance pendant près de dix ans (1034-1043)<sup>360</sup>. Le sentiment d'appartenance à l'ensemble qu'est l'Empire n'existe pas chez les troupes stationnées à Chypre. Ces combattants au service de Constantinople peuvent parfois se montrer violents, à la campagne comme à la ville. Léon Diacre recense les heurts qu'un contingent d'Arméniens a avec les troupes régulières de la capitale en 969<sup>361</sup>. La population de l'île, qui ne porte pas les armes n'est pas capable de se défendre : elle subit la révolte d'Isaac Comnène en 1184 sans pouvoir agir. Isaac Comnène étant issu de la famille impériale, la population se soumet à lui, bien que des archontes et des fermiers grecs fuient sa cruauté. Parallèlement, l'Empire byzantin amorce une professionnalisation de son armée et on peut penser que ce mouvement avait atteint l'île de Chypre. De nombreuses identités se côtoient dans l'île et servent l'empereur<sup>362</sup>. La dernière grande différence avec Byzance concerne la situation militaire de l'île. Négligée par l'Empire byzantin, elle est consolidée par les souverains Lusignan, justement par peur de Constantinople. L'île de Chypre, a subi au XI<sup>e</sup> siècle, deux mouvements de révolte, qui révèlent l'affaiblissement de l'Empire byzantin à cette époque et amorcent le déclin de l'influence byzantine dans la défense de l'île. On a connaissance de la révolte de deux fonctionnaires, Rhapsommates et Théopile Erotikos<sup>363</sup>.

<sup>357</sup> *Chronique de Matthieu d'Édesse [962-1136] Continué par Grégoire le prêtre jusqu'en 1162 : D'après trois manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris*, éd. A. Durand, 1858, p. 482. *Chronique de Michel le Syrien*, op.cit., III, p. 324.

<sup>358</sup> Aerts, W. J., « A byzantine traveller to one of the Crusader States », *East and West in the Crusader States. Context-Contacts-Confrontations III. Acta of the Congress held at Hernen Castle in September 2000*, éd. C. Krijnie et T. Herman, Leuven-Dudley, *Ma Orientalia Lovanensia Analecta* 125, 2003, p. 165-221.

<sup>359</sup> Otten-Froux, Catherine, « Chypre dans les rapports politiques Orient-Occident pendant la période byzantine », op.cit., p. 32.

<sup>360</sup> Il convient de consulter concernant les Varangues : Blondäl, Sigfus et Benedikz, Benedikt, *The Varangians of Byzantium*, Cambridge University Press, 2007. Mais aussi : Ciggaar, K. N., « L'émigration anglaise à Byzance après 1066. Un nouveau texte en latin sur les Varangues à Constantinople », *Revue des études byzantines*, 32(1), p. 301-342.

<sup>361</sup> Dédéyan, Gérard, « Reconquête territoriale et immigration arménienne dans l'aire cilicienne sous les empereurs macédoniens (867 à 1028) », *Migrations et diasporas méditerranéennes : (Xe - XV<sup>e</sup> siècles)*, op.cit., p. 24.

<sup>362</sup> Treagold, William, *Byzantium and Its Army, 284-1081*, Stanford University Press, 1998, p. 76.

<sup>363</sup> Comnène, Anne, *L'Alexiade*, op.cit., II, p. 162-163. Cheynet, Jean-Claude, *Pouvoir et contestations à Byzance (963-1210)*, op.cit., p. 97-104.

Les chroniques anglaises retraçant l'itinéraire du roi Richard Cœur de Lion, ainsi que la *Continuation de Guillaume de Tyr*, nous donnent des renseignements sur le trajet suivi par les forces en présence, notamment par les Arméniens originaires de Cilicie, au service d'Isaac Comnène. La Cilicie est encore sous domination byzantine et il faut rappeler les déportations de populations arméniennes, sous le règne de Jean II Comnène, en 1136-7. Les troupes que l'empereur autoproclamé fait venir de cette contrée sont bien sous son autorité et ce dernier accapare alors les troupes de l'Empire byzantin pour sa propre défense<sup>364</sup>.

À ce propos, Gérard Dédéyan souligne : « *Sous la dynastie des Comnènes, les Arméniens sont d'abord – sous Jean II, en 1136-1137- déportés à Chypre, ensuite – sous Isaac Comnène, ci-devant gouverneur de Cilicie, puis empereur en Chypre/ usurpateur (1185-1191) – recrutés pour la défense de Chypre, qu'ils assurent, à égalité de nombre avec les stratiotes grecs, lors de la conquête de l'île par Richard Cœur de Lion (1191)*<sup>365</sup>. »

Nicéas Choniates reste la source la plus importante pour comprendre la domination d'Isaac Comnène à la veille de l'arrivée du roi d'Angleterre. L'historien évoque la seule expédition menée par Constantinople pour reprendre l'île de Chypre à Isaac. Nicéas Choniates se représente Isaac Comnène à l'image des Érynies, figure de monstres féminins de la Grèce antique. Le chroniqueur s'attache à décrire le caractère de ce dernier et l'expédition menée par l'Empereur de Constantinople, mais ne donne pas de détails sur les forces à la tête desquelles Isaac se trouve<sup>366</sup>.

Ces combattants maintiennent alors l'ordre à Chypre pour l'empire et l'on pourrait associer leur rémunération à la taxe du *pezoi*<sup>367</sup>. Cependant, le *Sekreton*<sup>368</sup>, dont hérite Guy de Lusignan, ne peut nous renseigner sur cela, en raison de la non survivance des actes. Le *sekreton* est un office de l'administration byzantine chargé de recenser les dépenses impériales. Cette administration financière se chargeait également de noter les possesseurs de terre. L'administration du *sekreton* sous sa forme chypriote a fait l'objet d'une édition de Jean Richard et Théodore Papadopoullos. Nous ignorons donc sur quel argent sont rémunérés les mercenaires albanais et s'ils sont encore présents à la veille de la domination franque<sup>369</sup>.

---

<sup>364</sup> Dédéyan, Gérard, « Les Arméniens à Chypre à la veille, pendant et au lendemain de la conquête ottomane », Les Lusignans et l'Outre-Mer: actes du colloque : Poitiers-Lusignan, Auditorium du Musée Sainte-Croix Poitiers, 1993, p. 122.

<sup>365</sup> Ibid., p. 122-123.

<sup>366</sup> *O City of Byzantium: Annals of Niketas Choniates*, éd. H. J. Magoulias, Wayne State University Press, 1984, p. 204.

<sup>367</sup> Bartusis, Mark C., *The Late Byzantine Army: Arms and Society, 1204-1453*, op.cit., p. 208.

<sup>368</sup> Il convient de consulter à ce sujet : *Le Livre des remembrances de la secrète du Royaume de Chypre. 1468-1469*, Nicosie : Centre de recherches scientifiques, 1983.

<sup>369</sup> Lusignan, Étienne (de), *Description de toute l'isle de Cypre*, op.cit., p. 69-71.

## **b. Intégration des différentes communautés dans l'armée des Lusignan, Grecs et Orientaux :**

Après la gouvernance des Templiers et leur cruauté attestée par les chroniques comme celle d'Ernoul<sup>370</sup>, la population grecque est pleine de méfiance envers les nouveaux suzerains latins de l'île. L'appartenance à l'Empire byzantin est encore ancrée dans la population, même si elle a accepté la domination d'Isaac Comnène, sans doute du fait de son nom et parce qu'il prétendait être l'envoyé de l'Empire lors de son installation. Les archontes sont rassurés, en partie par la promesse de Richard I<sup>er</sup>, de conserver les lois et les institutions dont ils avaient bénéficié sous Manuel Comnène en retour de la moitié de leurs biens<sup>371</sup>. Mais la volonté du suzerain reste de créer une armée stable et solide, qui puisse répondre à son appel et, surtout, qu'il commande lui-même. L'intention de déléguer son pouvoir de commandement n'est pas dans ses projets, étant donné qu'il offre des terres à ceux qui seraient prêts à rallier sa bannière et à lui prêter hommage. On connaît par les chroniques comme *l'Estoire d'Eracles* le nombre de turcoples que compte l'armée de Chypre. Cependant, on ne connaît pas le nombre précis de piétons, de cavaliers, d'archers que pouvaient réunir les autres corps de l'armée de Guy de Lusignan. Il nous paraît délicat de dresser un tableau présentant les chiffres concernant les individus issus des populations présentes à Chypre à la veille de la domination franque, comme les chrétiens orientaux, membres de l'armée des Lusignan. De nombreuses études ont été réalisées concernant la répartition des minorités de l'île, notamment par Gilles Grivaud, Angel Nicolaou-Konnari et Chris Schabel, mais il serait hasardeux de proposer des chiffres précis de cette population dans les troupes latines<sup>372</sup>.

La méfiance envers les Grecs qu'engendrent les révoltes contre les templiers est perceptible sous Aimery de Lusignan. En 1198, alors que le pape Innocent III prône une nouvelle croisade, Alexis III, empereur de Constantinople, n'a pas perdu ses prétentions sur l'île de Chypre. Des tractations sont engagées à l'initiative de l'empereur qui veut reprendre ce qui lui appartient de droit. Cependant, le pape ne souhaite pas que Chypre revienne à Byzance, car il a les yeux tournés vers la croisade et veut éviter les dissensions entre les princes<sup>373</sup>.

On doit se demander si les projets de l'Empire byzantin pour Chypre entraînent des représailles envers la population grecque de l'île sous le règne d'Aimery I<sup>er</sup> à partir de 1194. Willebrand d'Oldenburg, qui voyage en Terre Sainte de 1211 à 1212, résume les faits. Son témoignage montre que la méfiance envers

---

<sup>370</sup> *Chronique d'Ernoul et Bernard le Trésorier*, op.cit., p. 285.

<sup>371</sup> Grivaud, Gilles, « Formes byzantines de la fiscalité foncière », op.cit., p. 117-120.

<sup>372</sup> Pour l'étude de la population de l'île de Chypre, Gilles Grivaud a écrit un article dans lequel il donne l'état de la question : Grivaud, Gilles, « Les minorités orientales à Chypre aux époques médiévale et moderne », op.cit., p. 43-70. Nicolaou-Konnari, Angel, « Greeks », *Cyprus, Society and Culture 1191-1374*, op.cit., p. 13.

<sup>373</sup> Hill, Georges, *A History of Cyprus*, 2, Cambridge University Press, 2010, p. 62.

les Grecs de l'île est bien réelle<sup>374</sup>. Quant au service des Chrétiens orientaux dans l'île de Chypre, nous n'avons aucune mention précise dans les sources pour le XIII<sup>e</sup> siècle. La présence de Syriens de rite melkite dans l'armée des rois de Chypre à partir du XIV<sup>e</sup> siècle est concomitante à la chute de Saint-Jean d'Acre, et à l'afflux de Syriens en Chypre<sup>375</sup>. Léontios Machairas nous informe que pendant la guerre contre Gênes, les Syriens sont impliqués dans le domaine des armes, notamment dans les villes comme Nicosie et Famagouste. Ce dernier relate que les Syriens combattent dans les quartiers de Nicosie, notamment à la tour du quartier Saint-André, en décembre 1373. Il s'agit alors d'une conséquence des réalités politiques et militaires, la défense d'un acquis et d'une identité que représentent les Lusignan<sup>376</sup>. Cependant, nous n'avons pas de précisions concernant le statut social des Syriens de la Tour de Saint-André. Il faut également noter que des Syriens peuvent accéder à la chevalerie, la guerre devenant un facteur d'ascension sociale au XIV<sup>e</sup> siècle. Il convient de mentionner la destinée du turcoplier Thibalt Belfarage que Léontios Machairas qualifie de « chevalier » dans ses écrits, ainsi que des Grecs aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles à cause des changements démographiques et sociaux pourvu qu'ils changent de rite<sup>377</sup>. Les Syriens sont parmi les chrétiens orientaux considérés comme des combattants au sein des communautés orientales de Chypre.

Les perpyriarioi, bourgeois d'origine grecque, n'étaient pas entravés par les limitations de natures fiscales attachées à leurs origines. Bien que soumis à des obligations, ils participent indirectement à la défense du royaume. Les perpyriarioi ne participent pas directement à la guerre en tant que telle, ni ne portent aucune arme, cependant leur argent crée un financement pour les rois de Chypre lorsque ces derniers manquent de ressources. En effet, lors du règne de Pierre I<sup>er</sup>, et de la guerre contre les Turcs, le roi est l'un des premiers qui a recours à l'affranchissement des perpyriarioi afin de créer une monnaie appelée chalque. Par la chronique de Léontios Machairas, nous en apprenons beaucoup concernant cet affranchissement : « *Le roi avait besoin d'argent pour ces dépenses et cette charge incombait à Jean de Castille qui était le chambellan du royaume de Chypre et qui percevait tous les revenus du royaume de Chypre. Mais il avait tout dépensé et n'avait plus rien. Voyant que s'il ne trouvait pas un moyen de se procurer la moindre chalque, il serait puni et humilié par le roi, il fit annoncer au nom du roi que, quiconque voulait s'affranchir du travail de ses vignes ou d'autres héritages, pouvait être affranchi en venant voir le chambellan. Les bourgeois vinrent et s'accordèrent sur le prix de mille pièces d'or pour chaque couple et leurs enfants mineurs*<sup>378</sup>. »

En analysant cet extrait de Machairas, on s'aperçoit du pouvoir décisionnel des perpyriarioi, les riches bourgeois grecs issus des villes. Ce sont ces derniers qui fixent les prix de leurs compatriotes afin de

<sup>374</sup> Wilbrand of Oldenburg: *Journey in the Holy land (1211–12), Pilgrimage to Jerusalem and the Holy Land, 1187–1291*, éd. D. Pringle, Ashgate, Crusade Texts in Translation, 23, 2010, p. 61-62.

<sup>375</sup> *Chronique du Templier de Tyr*, op.cit., p. 258-259.

<sup>376</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 172-173.

<sup>377</sup> Ibid., p. 252-253.

<sup>378</sup> Ibid., p. 112-113.

s'affranchir et de ne plus avoir les obligations fiscales attachées à leur classe sociale. L'initiative est prise, cependant, par le chambellan, Jean de Castille. Or, ce ne sont pas les premiers événements ou les Perpyriarioi disposent de libertés conférées en vertu des circonstances. Angel Nicolaou-Konnari souligne qu'en 1298, les 'sers dou roi' eurent la possibilité de posséder des borgesis. En 1315, des serviteurs royaux obtiennent le droit d'aliéner leur héritage sans avoir besoin du consentement du roi. Angel Nicolaou-Konnari mentionne également que: «*No special body existed for the francomati, the Greek free peasants and the perpyriarioi, the Greek burgesses who were under the jurisdiction of the state tribunate*<sup>379</sup>. » Il serait judicieux de penser que si les perpyriarioi et les francomatis étaient assujettis aux tribunaux latins, ils pouvaient être enrôlés dans l'armée comme hommes d'armes. Les francomati étaient distincts des paroikoi, par leur statut de paysans libres<sup>380</sup>. Une assise de 1396, datant du règne de Jacques I<sup>er</sup>, aurait statué sur les parèques ainsi que la servitude à Chypre. Cette assise, ayant appartenu à Francesco Attar, compilée au XVI<sup>e</sup> siècle, serait datée de janvier 1396, l'année ayant commencé en mars. La condition de parèque signifiait la soumission aux contraintes féodales et le don d'un tiers au seigneur sur la tenure possédée par le parèque. L'Assise, selon Jean Richard, démontrerait une peur à Chypre de la perte de parèques et institue sur les conditions de servitudes qui leur incombent. Ainsi, le gain de la liberté n'est pas chose aisée, mais on ne trouve aucune relation à l'armée<sup>381</sup>. Il serait possible de penser que les parèques n'aient pas servi dans les batailles ou n'auraient pas suscité l'intérêt des chroniqueurs, s'ils l'avaient fait.

### **c. Les contacts réguliers entre l'armée de Chypre et l'armée de Cilicie :**

Chypre et la Cilicie sont englobées dans l'aire d'influence byzantine, alors que Nicéphore II Phocas entreprend, en 965, une reconquête globale des territoires byzantins occupés par les Arabes au VII<sup>e</sup> siècle<sup>382</sup>. Par la suite, à partir de la fondation des deux royaumes, en 1197 et 1198, les relations ne cessèrent jamais, conduisant même à des alliances matrimoniales et à l'ajout, dans la titulature de la couronne de Chypre, de la mention du titre de rois d'Arménie en 1393<sup>383</sup>. Au cours du XII<sup>e</sup> siècle, des échanges sont remarqués entre la Cilicie et Chypre. Il s'agit de transferts de populations qui sont indépendants des faits guerriers conjoints aux deux royaumes. Jean II Comnène, qui reprend l'avantage en Cilicie, décide un

<sup>379</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « Greeks », *Cyprus, Society and Culture 1191-1374*, op.cit., p. 54-57.

<sup>380</sup> Richard, Jean, « Freedom and Servitude in Cyprus and Rhodes: An Assize dating from 1396 », *Intercultural Contacts in the Medieval Mediterranean*, eds. B. Arbel et D. Jacoby, Taylor & Francis, 1996, p. 272.

<sup>381</sup> Ibid., p. 278.

<sup>382</sup> Gérard Dédéyan a rédigé de nombreux ouvrages et articles qui font autorité concernant le royaume arménien de Cilicie : Dédéyan, Gérard, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés : étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, Fundação Calouste Gulbenkian, Lisbonne, 2003. DÉDÉYAN, Gérard et al., *Arménie : 3000 ans d'histoire*, Éditions Fatou, coll. « Les Dossiers d'archéologie », n° 177, Dijon, 1992.

<sup>383</sup> Khoniates, Nicétas, *Historia*, éd. J. L. van Dieten. Berlin & New York, 1975. *O City of Byzantium, Annals of Niketas Choniates*, trad.ang. H. J. Magoulias, Detroit, 1984.

transfert de population depuis Tel Hamdoun. Il est possible que ces Arméniens qui sont déportés depuis Tel Hamdoun, fassent partie des contingents alignés par Isaac Comnène face aux troupes de Richard Cœur de Lion en 1191. D'autres contacts, plus belliqueux, ont lieu au cours du XII<sup>e</sup> siècle. Thoros II, qui règne de 1140 à 1169, mène un raid meurtrier sur l'île de Chypre à la suite de Renaud de Châtillon en 1155<sup>384</sup>. Attaquer l'île de Chypre représente un acte d'agression envers Byzance, qui alors gouverne l'île. Les relations entre Chypre et les princes de Cilicie ne furent donc pas toujours pacifiques. Par les actes des princes, on constate un échange régulier entre Chypre et la Cilicie, dont l'apogée est sans conteste la quatrième croisade<sup>385</sup>.

Thoros II en 1156, puis Léon Le Magnifique (1150-1219), premier roi de Cilicie, mène tous deux des actions militaires, à quelques années d'intervalle durant le XII<sup>e</sup> siècle, à Chypre. Le premier combat pour son ambition personnelle ; le second tient à faire de la Cilicie un royaume, ménageant Saladin et les Croisés. Ses relations avec les rois de Chypre se renforcent par la suite. Les armées se côtoient et s'influencent mutuellement durant ces actions<sup>386</sup>.

Les contacts et échanges entre Arméniens et Croisés sont manifestés par des envois de lettres, mais également la venue à Chypre de Léon le Magnifique en 1192. Les expéditions de lettres ont également eu lieu entre Saladin et le catholicos arménien Grigor IV (1173-1193), dont le siège est Hromkla. Grigor IV compose une élégie sur la perte de Jérusalem, et donne également des précisions sur la défense de l'Arménie Cilicienne<sup>387</sup>. Ses écrits permettent de comprendre l'attitude des Arméniens de Chypre, notamment par la correspondance échangée avec Saladin. *Le Livre des deux jardins* d'Abu Shama démontre combien sont troubles les contacts entre les Croisés et les autorités arméniennes, comme on a pu le constater<sup>388</sup>.

La venue de Léon le Magnifique en Chypre en 1192 incarne le contact régulier entre les troupes arméniennes et les Croisés, puis plus tard les souverains de Chypre. Les chercheurs s'accordent à dire qu'on ne peut vérifier si Léon le Magnifique est venu en Chypre pour jurer fidélité au roi d'Angleterre<sup>389</sup>. Les

---

<sup>384</sup> *Chronique de Matthieu d'Édesse [962-1136] Continué par Grégoire le prêtre jusqu'en 1162 : D'après trois manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris*, op.cit., p. 482. *Chronique de Michel le Syrien*, op.cit., III, p. 324.

<sup>385</sup> Pour la période du XII<sup>e</sup> siècle, voir les chroniques dans le *Recueil des historiens des croisades : Documents arméniens*, 1, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, Impr. Royale, 1869. D'autres sources sont recensées dans l'ouvrage de Kenneth M. Setton : Setton, Kenneth M, Wolff Robert I., et Hazard, Harry W., *The Later Crusades, 1189-1311*, University of Wisconsin Press, 1969, p. 630. Plus récemment, la thèse de Claude Mutaïan analyse également les sources : Mutaïan, Claude, *L'Arménie du Levant*, 1, op.cit., p. 91-111.

<sup>386</sup> Dédéyan, Gérard, « Les Arméniens à Chypre au XII<sup>e</sup> siècle », *Les Lusignans et l'Outre-Mer*, Poitiers, 1995, p. 122-131.

<sup>387</sup> La correspondance des catholicos arméniens des XII<sup>e</sup> siècles est également rassemblée dans une édition des lettres de Nersès Chenorhali, prédécesseur de Grigor IV avant le concile de Hromkla en 1178. Même si les lettres de Grigor IV sont sa correspondance avec les Grecs, elles sont néanmoins importantes pour comprendre le contexte des relations des Croisés et des Arméniens à la veille de la Troisième Croisade : Nersès Chenorhali, *Épître générale*, Jérusalem, 1871. Augé, Isabelle, « Convaincre ou contraindre : la politique religieuse des Comnènes à l'égard des Arméniens et des Syriacques Jacobites », *Revue des études byzantines*, 2002, 60, p. 133-150.

<sup>388</sup> Abou Shama, *Le Livre des deux jardins*, éd. et trad. AC Barbier de Meynard, RHC, Chroniqueurs Orientaux, IV, p. 509.

<sup>389</sup> Mutaïan, Claude, *L'Arménie du Levant*, 1, op.cit., p. 93.

chroniqueurs anglais tels que Benoît de Peterborough confirment la présence d'Arméniens parmi les troupes d'Isaac Comnène. Jusqu'à la chute de Saint-Jean d'Acre, en 1291, on ne dispose pas d'informations sur les combats des Arméniens parmi les troupes Chypriotes<sup>390</sup>.

Il faut également porter notre attention sur le village d'Arminou, situé dans le district de Paphos, dont le nom signifie qu'une importante communauté arménienne a dû s'y établir, bien qu'on ne sache si cela date de la domination franque<sup>391</sup>. En 578, alors que l'Empereur Justinien guerroyait contre le perse Khocroes I<sup>er</sup>, le général Maurice le Capadocien s'empare de 10 090 prisonniers arméniens à Arzanène et en transfère 3350 à Chypre. Les Arméniens servent alors les Byzantins à Chypre. La plus tardive arrivée d'Arméniens en Chypre se produit en 1322, sous le règne d'Henri II, provenant alors de Cilicie. Ces arméniens font partie de la garnison de Kerynia. Ces arméniens, au nombre de 30 000 furent alors les attaques sarrasines de Cilicie.

Ainsi, les contacts et les rencontres entre les communautés arméniennes et Chypriotes se sont avérés réguliers pendant les premières décennies de l'installation franque. Les Arméniens se regroupent auprès de plusieurs églises, à Famagouste, en 1360. Les Arméniens disposeraient des églises de Sourp Sarkis (Saint-Serge), Sourp Varvare (Sainte-Barbara) et Sourp Mariam Ganchvor. À Nicosie, le quartier arménien serait situé près de la porte San Domenico<sup>392</sup>.

#### **d. Influences possibles des armées arabes :**

Les lettres échangées entre les souverains Croisés, Arméniens, et Grecs mettent en évidence les réalités politiques et militaires complexes en Méditerranée Orientale. Après la chute de Jérusalem en 1187, l'armée de Chypre n'est pas exempte de contacts sur le champ de bataille avec les Arabes. Abou Shama est l'une des sources les plus importantes relatant les implications de Chypre avec les armées arabes. Alors qu'Aimery conclut des trêves avec Al-Adil, en tant que souverain de Jérusalem, il existe plusieurs récits d'Abou Shama mentionnant des conflits armés entre les autorités chypriotes et les armées arabes en Syrie-Palestine. L'auteur fait le récit de l'arrivée de Richard Cœur de Lion à Chypre, en 1192, l'an 578 du calendrier musulman, pour ensuite attaquer Acre, après la conquête de l'île. Chypre, ou sa force armée, ne sont pas directement impliquées, mais le chroniqueur montre sa connaissance de la route suivie par le roi anglais et de la toute nouvelle importance de l'île dans l'espace méditerranéen<sup>393</sup>.

---

<sup>390</sup> Grivaud, Gilles, « Les minorités orientales à Chypre aux époques médiévale et moderne », eds. Y. Ioannou, F. Métral et M. Yon, *Chypre et la Méditerranée orientale*, Actes du Colloque tenu à Lyon, 1997, Lyon, Travaux de la Maison de l'Orient Méditerranéen n° 31, 2000, p. 45-46.

<sup>391</sup> Ibid., p. 46.

<sup>392</sup> Hadjilira, Alexander-Michael, *The Armenians of Cyprus*, Kalaydjian Foundation, p. 10-11.

<sup>393</sup> Abou Shama, *Le livre des Deux Jardins*, MANSOURI, Mohamed Tahar, *Chypre dans les sources arabes médiévales*, op.cit., p. 41.



Par la suite, on remarque un silence de quelques décennies avant qu'Abou Shama ne fasse mention de Chypre dans sa chronique. Gauthier de Montbéliard, qui exerce la régence de Chypre depuis 1205, mène des actions militaires en dehors du royaume. Ainsi, l'Égypte fait partie des préoccupations de Gauthier de Montbéliard, puisqu'il y mène un raid en 1206<sup>394</sup>.

Des contacts résultent aussi des trêves et de nombreux textes relatent l'histoire de celles-ci entre les Francs et Arabes. Saladin est l'un des artisans des trêves conclues avec le royaume franc, dont il a rarement refusé les requêtes. Bien qu'il adopte une attitude guerrière envers les Francs, afin de renforcer son image auprès de son peuple et d'apparaître comme un champion du jihad, il favorise souvent les trêves<sup>395</sup>. Une des premières trêves scellées avec le sultan ayyoubide date de 1185<sup>396</sup> et sa rupture conduit à la victoire de Hattin en 1187. Une seconde trêve, cette fois pour des raisons directement liées à la guerre, est conclue, en juin 1192, entre Richard Cœur de Lion et Saladin<sup>397</sup>. Le roi Richard, dont la situation à Jérusalem s'enlise malgré quelques succès, désire rentrer en Angleterre. Saladin lui accorde une trêve précise de trois ans, trois mois, trois jours. La valeur guerrière des hommes instruisant la trêve est importante, notamment pour Saladin, c'est la principale différence avec les trêves conclues en Occident. Raymond de Tripoli, parvient, en 1185, à conclure une trêve. Cependant, une règle indique que les trêves entre les musulmans et les Francs ne peuvent être permanentes<sup>398</sup>. Louis de Mas-Latrie insiste sur le caractère personnel de cette seconde trêve : « *Le frère de Saladin, nommé Seif-Eddin, le Sapabadin de nos chroniques, le Malec-Adel des romans, lié d'une amitié particulière avec le roi Richard, suivit aussi les négociations et les facilita, car tout le monde désirait la paix en Syrie*<sup>399</sup>. »

Il paraît nécessaire de rappeler la présence de diverses ethnies turques dans l'armée des Lusignan, témoins des contacts réguliers entre les armées turques et arabes. Divers contacts avec les autres ethnies turques sont souvent mentionnés dans les sources, en plus de ceux qui existent avec les Turcoples et qui ont été rappelés plus haut. Abou Shama note que Gauthier de Montbéliard, en tant que baile de Chypre, combat régulièrement les Turkmènes installés sur le territoire d'Antioche, au cours des années 1210 et 1211<sup>400</sup>. Ibn Al-Athir relate également l'intervention de Gauthier de Montbéliard, à Antioche, en tant que roi de Chypre et le contact de l'armée de Chypre avec les troupes de Giyath al-Din Kikishirou, sultan d'Iconium. Cette action militaire est perçue par l'auteur comme une alliance avec l'Empire latin de Constantinople. Ibn al-Athir ne donne pas de précisions sur l'armée en place, mais exprime la force

---

<sup>394</sup> Ibid., p. 41.

<sup>395</sup> Eddé, Anne-Marie, *Saladin*, op.cit., p. 321.

<sup>396</sup> R.C Smail restitue le contexte des trêves Outre-Mer avant 1192 dans son ouvrage : SMAIL, Raymond, *Crusading Warfare*, op.cit., p. 34-37.

<sup>397</sup> Eddé, Anne-Marie, *Saladin*, op.cit., p. 324.

<sup>398</sup> Edbury, Peter W., *The Kingdom of Cyprus and the Crusades, 1191-1374*, op.cit., p. 34.

<sup>399</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire*, op.cit., p. 39.

<sup>400</sup> Abou Shama, *Le livre des Deux Jardins*, MANSOURI, Mohamed Tahar, *Chypre dans les sources arabes médiévales*, op.cit., p. 42.

envoyée par Chypre par « certains d'entre eux ». Il pourrait s'agir de chevaliers ou de plusieurs corps de troupes. Cependant, les contacts sont réguliers entre les armées turques et franques au regard de la situation d'Antioche<sup>401</sup>. Lors de la croisade de Louis IX en 1249, Eudes de Châteauroux, cardinal-évêque de Tusculum et légat du pape, consigne des contacts entre les Turcs et le roi de France au sujet des trêves. Eudes de Châteauroux relate ce contact au Pape Innocent IV : « *For everyone who was familiar with the Syrian situation was saying that, however hard pressed the Christians were, they never took the initiative in proposing a truce, but did so only when they had received an urgent request from the Turks; and by virtue of the Master's having been the first to propose a truce the Christians' position had been weakened, particularly since the Turks could infer from this that the king regarded himself as inferior to them in strength and was in a hurry to make any sort of truce and return home*<sup>402</sup>. »

Plus tardivement, Maqrisi ayant vécu au XIV<sup>e</sup> siècle et en grande partie au XV<sup>e</sup> siècle, à Chypre, nous avons également une indication sur le sort d'une minorité musulmane, peut-être même turque, au XIV<sup>e</sup> siècle, en 1347-1348 : « *Devant le danger de cette mortalité, les Francs de Chypre rassemblèrent les prisonniers musulmans qui étaient entre leurs mains et consacrèrent tout un après-midi, jusqu'au coucher du soleil, à les massacrer, de crainte que, les Francs venant à disparaître, les musulmans ne s'emparassent de Chypre*<sup>403</sup>. »

2. Les armées occidentales sur le sol de Chypre. Influences mutuelles dans la composition de l'armée et des tactiques :

Chypre, en 1191, entre de plein fouet dans les échanges entre les Francs et les mondes musulmans et arméniens. Alors qu'elle était auparavant présente dans les affaires byzantines, turques et ciliciennes, elle devient un repère pour les armées croisées, un repère avant le passage en Syrie et le contact avec les armées ayyoubides et turques. Les armées qui influencent le plus l'armée des Lusignan interviennent sur le sol de l'île et dans les affaires internes de celle-ci jusqu'au règne du roi Henri II. Sous l'influence de ces armées occidentales qui partent pour la croisade, l'armée de Chypre prend sa forme définitive. Des hommes, qui sont dans les armées croisées, auraient pu alors s'installer sur l'île et contribuer à l'interpénétration et à la stratification sociale des corps. Ils contribuent à faire des troupes de l'île de Chypre une force essentielle aux côtés des armées croisées jusqu'en 1291. L'armée du roi Richard I<sup>er</sup> Cœur de Lion, l'armée de l'empereur Frédéric II et l'armée de Louis IX contribuent indirectement à l'acquisition de l'expérience au combat de l'armée des Lusignan.

---

<sup>401</sup> Ibn Al-Athir, *Al-Kamil fi al-Tarikh*, RHC. HIST.OR., 2, MANSOURI, Mohamed Tahar, *Chypre dans les sources arabes médiévales*, op.cit., p. 46.

<sup>402</sup> Eudes de Châteauroux, « Cardinal-bishop of Tusculum and papal legate, to Pope Innocent IV, 31 March 1249 », *Spicilegium sive Collectio Veterum Aliquot Scriptorum qui in Galliae Bibliothecis Delituerant*, éd. L. d'Achéry, new edn E. Baluze et M. F. J. de la Barre, Paris, 1723, 3, p. 624-8, JACKSON, Peter, *The Seventh Crusade, 1244-1254 Sources and Documents*, Crusade texts in Translation 16, Ashgate, Keele University, 2006, p. 74-75.

<sup>403</sup> Il convient de consulter à ce sujet : Lévi-Provençal, Évariste, *La Peste noire à Chypre en 1347-1348 d'après l'historien arabe Maqrisi*, traduction de Gaston Wiet, *La grande Peste noire en Syrie et en Égypte*, in : *Études d'orientalisme dédiées à la mémoire de Lévi-Provençal*, Paris : Maisonneuve et Larose, 1962.

a. L'armée du roi Richard Cœur de Lion, première influence occidentale, 1191 :

Récemment, des études ont été faites sur l'épisode de la conquête de l'île de Chypre par le roi Richard I<sup>er</sup>. David Nicolle<sup>404</sup> a rédigé un ouvrage sur l'armée de Richard Cœur de Lion durant la Troisième Croisade. Il offre ainsi un tableau complet de ces hommes qui combattent pour le roi Richard et qui sont les premiers Latins à intervenir militairement sur le sol de l'île, peut-être même à faire partie de la future armée des Lusignan. Angel Nicolaou-Konnari<sup>405</sup> évoque, quant à elle, l'île aux lendemains de la conquête de Richard Cœur de Lion. Recensant les sources, elle retrace l'itinéraire de l'armée de Richard au cœur de Chypre.

Il convient de retracer le cheminement de l'armée de Richard Cœur de Lion dans la Croisade, ainsi que son arrivée à Chypre. Une comparaison doit être proposée selon les différentes étapes du cheminement du roi anglais vers Jérusalem, afin de comprendre quels souvenirs son armée laisse à Chypre.

Le départ des rois de France et d'Angleterre pour la Troisième Croisade se produit le 4 juillet 1190, après une cérémonie solennelle qui a lieu à Vézelay. C'est également à Vézelay qu'eut lieu, quarante ans plus tôt, en 1149, le prêche de Saint Bernard sur les nécessités d'une croisade. Les deux rois procédèrent à des serments solennels l'un envers l'autre notamment à Tours, afin de s'assurer d'un soutien mutuel, puis se préparèrent tous deux au départ<sup>406</sup>. Les chroniques recensent les diverses étapes du déplacement de l'armée anglaise. Ainsi, cette armée laisse des traces de son passage, bon ou mauvais, dans les pays qu'elle traverse, jusqu'à sa conquête de Chypre. Il paraît opportun de constater les souvenirs qu'elle laisse parmi la population des pays traversés, et d'en proposer une comparaison avec sa brève occupation de Chypre.

Richard, à la veille de son passage vers la Terre Sainte, traverse la France pour se rendre à Messine, au cours de l'année 1190. Son armée chemine à pied, et une légende née après-coup, selon l'historienne Régine Pernoud, sur le fait que le bâton de pèlerin qu'il a reçu, à Vézelay, se serait brisé<sup>407</sup>. Le roi Richard continue sa route vers Marseille où doit alors, le rejoindre sa flotte. Ainsi, les deux rois, Philippe-Auguste et Richard marchent ensemble, accompagnés de la multitude de leurs armées jusqu'à Lyon où un pont se rompt sur le passage de l'armée. Une telle multitude de pèlerins et de soldats semblent apporter des contraintes environnementales, de même que matérielles. C'est ainsi que Richard se trouve à Lyon du 14

---

<sup>404</sup> Nicolle, David, *The Third Crusade 1191: Richard the Lionheart, Saladin and the Struggle for Jerusalem*, Osprey Publishing, 2006.

<sup>405</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « The Conquest of Cyprus by Richard the Lionheart and its Aftermath: A Study of Sources and Legend, Politics and Attitudes in the Year », op.cit., p. 59-71.

<sup>406</sup> L'historiographie concernant la Troisième Croisade et le départ du roi Richard est riche de nombre d'ouvrages. Ainsi, il convient de consulter : Pernoud, Régine, *Richard Cœur de Lion*, Fayard, 1988. FLORI, Jean, *Richard Cœur de Lion, le roi-chevalier*, Paris, Payot, 1999. Gillingham, John, *Richard I<sup>st</sup>*, Yale University Press, 2002.

<sup>407</sup> Pernoud, Régine, *Richard Cœur de Lion*, op.cit., p. 101-102.

au 17 juillet, après une marche depuis Vézelay, qui aura duré huit jours. Une fois à Lyon, le roi anglais et le roi de France se séparent, devant rejoindre leurs flottes respectives.

Il convient de proposer une première analyse du souvenir laissé par une armée croisée sur le sol d'un pays conquis où traversé par les besoins de la croisade, comme c'est le cas pour l'armée anglaise en Chypre. En 1189, l'Empereur du monde romain germanique, Frédéric Barberousse aura commencé son passage vers la Terre Sainte, accompagné de toute son armée. Cependant, le 10 juin 1189 marque l'arrêt de la croisade du Saint Empire Romain Germanique, par la mort de son empereur, Frédéric Barberousse. La préparation de la croisade par Frédéric Barberousse comporte des points communs avec celles des rois anglais et français, par la multitude des croisés qui accompagne l'empereur. Ce dernier est secondé par son fils Frédéric de Souabe, et les troupes se rassemblent au nord de l'Allemagne, au Danemark et dans quelques villes du Rhin. L'armée de Frédéric Barberousse choisit d'emprunter la voie de terre jusqu'à la frontière de l'Arménie. Cependant, le passage de l'armée du Saint Empire, n'est pas facilité par l'opposition que lui manifeste Byzance, qui a repris difficilement le contrôle du territoire au siècle dernier. L'armée allemande progresse lentement, et doit faire face à des problèmes secondaires, qui la retardent malgré tout, comme les attaques de pillards. Elle ne rejoint, que le 24 août, la cité de Philippoli, où Frédéric Barberousse passe l'hiver<sup>408</sup>. L'armée allemande atteint Andrinople au mois de mars 1190, choisissant de passer par les Dardanelles, se confrontant au sultan de Roum. L'empereur remporte son seul succès en remportant une place fortifiée dépendant du sultanat d'Iconium. Ainsi, tout comme l'armée de Richard Cœur de Lion en Chypre, l'armée de Frédéric Barberousse conquiert des places fortes vers le chemin de la Terre Sainte, alors que cela n'est pas décidé en amont<sup>409</sup>.

Dans cette lettre qui est envoyée au Basileus, l'empereur déclare en ses termes : « j'ai conquis la Thrace et j'en disposerai selon mon bon plaisir. » La conquête de la Thrace par Barberousse pourrait se rapprocher de la conquête de Chypre, bien que celui-ci n'ait jamais exprimé en ces termes que la conquête de Chypre ait été réalisée « pour son bon plaisir ». La conquête de la Thrace est tout comme celle de Chypre, une circonstance inattendue de la croisade, qui permet à Barberousse de faciliter le passage de son armée. Dans cette lettre, le temps est un bien précieux pour l'empereur, et est également un des aspects qui pousse le roi Richard à la conquête inattendue de l'île de Chypre.

Cependant, l'armée de l'Empereur germanique est la première des trois armées de la Quatrième Croisade à se disloquer après la mort de son capitaine, bien que près d'arrivée en Terre Sainte. L'armée du roi anglais ne subit pas cet effet et son occupation de l'île est alors racontée par les chroniqueurs. L'armée de Frédéric Barberousse se disloque donc après le décès de ce dernier, dans le royaume de Cilicie. Régine

---

<sup>408</sup> Ibid., p. 101-197.

<sup>409</sup> À ce sujet, il convient de consulter également : Champdor, Alain, *Saladin le plus pur héros de l'Islam*, Albin Michel, 1956.

Pernoud livre ses réflexions, quant aux espoirs que suscitait l'armée de l'empereur germanique, notamment aux yeux du roi de France et d'Angleterre : « C'est alors au moment où chacun s'attendait à une marche triomphale vers la Terre Sainte, que Barberousse s'était noyé dans ce fleuve...<sup>410</sup> »

Bien que Frédéric de Souabe prenne la suite de Barberousse à la tête d'une armée vers la Syrie, il semble que les trois quarts de l'armée se soient dispersés, manquant alors dans les futures batailles des deux rois restants. L'armée de Richard I<sup>er</sup> ne rencontre pas le même destin lorsqu'elle occupe Chypre.

Considérons en premier lieu la manière dont Richard se comporte avec ses propres soldats dans les pays vers le passage en Terre Sainte. La conduite imposée par Richard à ses hommes est importante dans le souvenir qu'elle laisse aux chroniqueurs et l'esprit des habitants, notamment ceux de l'île de Chypre. Richard s'arrête à Messine, à l'automne et l'hiver 1190, et côtoie longuement les habitants de ce port de Sicile. Son armée crée alors sa légende comme elle le fera à Chypre, en côtoyant tout comme son roi, les habitants de la cité portuaire. Les croisés de Richard Cœur de Lion commencent à créer leurs légendes sur les territoires qu'ils aident à libérer, notamment au Portugal. Ces faits comparés à leur comportement à Chypre permettent d'obtenir une idée de leur influence dans cette île, mais aussi d'obtenir un début de réponse sur la présence de soldats anglais dans l'armée des Lusignan<sup>411</sup>.

Pour comprendre l'effet produit par l'armée de Richard I<sup>er</sup> à Messine et au Portugal, on doit s'appuyer sur les chroniqueurs déjà cités proches de Richard, comme Benedict Of Peterborough, ainsi que Roger of Howden, mais également sur Richard Of Devizes. Ce dernier est un moine du XII<sup>e</sup> siècle du prieuré de St Swinthun à Winchester. Sa chronique serait un mélange d'humour caustique et de satire déguisant des faits historiques. Cependant, le récit détaillé qu'il livre permet d'obtenir une idée précise du passage de Richard I<sup>er</sup> vers la Terre Sainte<sup>412</sup>.

Lorsque le roi anglais arrive à Messine le 13 septembre, il attend sa flotte qui est en retard. Celle-ci est arrivée à Marseille le 22 août, mais est restée huit jours dans la cité phocéenne pour renouveler ses provisions. La flotte a également combattu pour le roi du Portugal, Sanche, alors que les croisés anglais étaient à Silvia. Ces derniers ont combattu contre le sultan du Maroc assiégeant le château de Santarem, alors que la flotte avait essuyé une tempête dans le golfe de Biscaye. La flotte de Richard I<sup>er</sup>, dans le golfe de Biscaye, doit son secours à Saint Thomas de Canterbury, qui apparaît à deux d'entre eux, citoyens de Londres<sup>413</sup>. La flotte anglaise au Portugal combat donc pour le roi Sanche, contre le sultan du Maroc, près de Silvia. Les pèlerins de la flotte anglaise ne laissent pas une bonne image dans la population. Les pèlerins sèment les exactions sur leurs passages, apportant viol et désolation partout où ils se trouvent<sup>414</sup>.

---

<sup>410</sup> Pernoud, Régine, *Richard Cœur de Lion*, op.cit., p. 101-197.

<sup>411</sup> Ibid., p. 114-123.

<sup>412</sup> ALLIN, Patricia, « Richard of Devizes and the Alleged Martyrdom of a Boy at Winchester », *Transactions & Miscellanies (Jewish Historical Society of England)*, 27, (1978-1980), p. 32-39

<sup>413</sup> Pernoud, Régine, *Richard Cœur de Lion*, op.cit., p. 107.

<sup>414</sup> Ibid., p. 107.

Si au Portugal, ce sont les membres de l'armée anglaise qui commettent des exactions, à Messine, c'est le roi Richard qui lui-même se confronte à Tancrede de Lecce et Philippe-Auguste. En effet, les deux rois arrivent l'un après l'autre, Philippe-Auguste arrivant le premier, à Messine.

Richard of Devizes décrit avec emphase l'entrée de Richard Cœur de Lion à Messine :

« *The king's treasure, which was very great and inestimable, was divided amongst the ships and busses, that if one part should experience danger, the rest might be saved. All things being thus arranged, the king himself, with a small household and the chief men of his army, with his attendants, having quitted the shore, advanced before the fleet in galleys, and being daily entertained by the maritime towns, taking a long with them the larger ships and busses of that sea, arrived, prosperously at Messina. So great was the splendor of the approaching armament, such the clashing and brilliancy of their arms, so noble the sounds of the trumpets and clarions, that the city quaked and was greatly astounded and there came to meet the king a multitude of all ages*<sup>415</sup>. »

Régine Pernoud associe donc, à partir de la description de Richard of Devizes, le comportement de Richard Cœur de Lion envers le roi de France les premiers temps de leur arrivée à Messine, à la courtoisie et la prudence.

« *« Arrivé le premier (le 16 septembre en réalité), le roi de France occupait le palais mis à sa disposition par Tancrede ; ses dimensions eussent permis de recevoir les deux rois mais Richard préféra s'effacer. Geste de courtoisie de la part du roi d'Angleterre devant celui qui allait être son compagnon de route tout en demeurant son seigneur dans ses possessions continentales ; prudente précaution aussi, car les précautions de ce genre avaient quelques fois mal tourné*<sup>416</sup>. »

Cependant, le roi anglais ne fait pas preuve de la même clémence envers Tancrede de Lecce et de sa population. C'est, également envers sa propre armée, les pèlerins et ses soldats, que Richard exerce sa propre justice, afin d'indiquer à tous le comportement attendu en pays allié ou traversé.

« *The armies cheered one another with mutual applause and intercourse, as if many thousand men had been all of one heart and one mind. In such pastime in the holidays spent until the evening, and the weary kings departing, although not satiated, return everyone to his own quarters. On the next day the king of England presently caused gibbets without the camp to hang thereon thieves and robbers. The judges delegated rather sex nor ages*<sup>417</sup>. »

À Messine, contrairement à Chypre, la situation ne nécessite pas une conquête, mais l'armée ne doit pas s'entacher, aux yeux du roi Richard, afin de favoriser son passage en Terre Sainte. Par la suite, lorsque le roi débarque à Chypre, la situation change. La politique menée par Isaac Comnène, envisageant de s'allier à Saladin contre Byzance, le place dans une situation hostile vis-à-vis de Richard Cœur de Lion

---

<sup>415</sup> *The chronicle of Richard of Devizes concerning the deeds of Richard the First, King of England also Richard of Cirencester's Description of Britain*, éd. J. T. Ap. leby, Edinburg-London, 1963, p. 16-17.

<sup>416</sup> Pernoud, Régine, *Richard Cœur de Lion*, op.cit., p. 111.

<sup>417</sup> *The chronicle of Richard of Devizes concerning the deeds of Richard the First, King of England also Richard of Cirencester's Description of Britain*, op.cit., p. 17.

qui arrive en avril 1191 à Limassol. Benedict of Peterborough confère une vision précise du conflit entre les deux souverains<sup>418</sup>.

Richard I<sup>er</sup> décide alors de demander réparation à Isaac Comnène pour ses torts et tente d'engager dans un premier temps les négociations afin de résoudre au plus vite ce désagrément, qui retarde, une nouvelle fois, son avancée vers la Terre Sainte.

La capture d'Isaac Doukas Comnène découle des mouvements des troupes anglaises. Il s'agit d'une véritable utilisation des troupes comme un prélude à la croisade en Terre Sainte. Richard I<sup>er</sup>, ne souhaite pas prolonger son séjour en raison des difficultés passées rencontrées avant son arrivée à Messine. Aussi, il souhaite que la capture d'Isaac soit rapide. Après avoir défait l'Empereur, le 8 mai, le roi Richard revient à Limassol où les archontes viennent, dès le 9 mai, lui rendre hommage, comme on l'a vu, à la suite de Statinos. Le 11 mai, enfin, les seigneurs de Terre Sainte, de même que Léon d'Arménie viennent lui présenter leurs hommages<sup>419</sup>.

Cependant Isaac, dans un dernier sursaut, propose la paix au roi d'Angleterre, pour 20 000 marcs, ainsi que sa fille en gage. Après la paix conclue, l'empereur fuit le camp anglais. Les Arméniens et les Grecs aux côtés d'Isaac fuient les garnisons des châteaux mises en place par Isaac. Le 11 mai, alors que Richard Cœur de Lion fait le tour de l'île, il garnit les châteaux de ses propres hommes. Le 12 mai, à Limassol, Richard épouse Bérengère de Navarre, l'office étant célébré par Nicolas, son chapelain et fait couronner celle-ci reine d'Angleterre par l'évêque d'Évreux<sup>420</sup>.

Ainsi, l'on a une brève mention de l'occupation des châteaux de l'île par les hommes de Richard Cœur de Lion, avant le départ pour Acre, le 5 juin de ce dernier. On ne peut affirmer que certains hommes des contingents anglais soient restés auprès des angevins, dont Guy de Lusignan est le suzerain.

## **b. L'armée de Frédéric II, une armée cosmopolite venue sur le sol de l'île :**

Frédéric II<sup>421</sup> est un homme de guerre qui, dans ses possessions italiennes, combat de nombreux adversaires. Les papes Honorius III, puis Grégoire IX, ainsi que le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, furent ses principaux adversaires<sup>422</sup>. L'empereur, qui se croise pour que l'excommunication sur sa personne soit

---

<sup>418</sup> En ce qui concerne ces extraits, il convient de consulter : *Itinerarium Peregrinorum et Gesta Regis Ricardi*, éd. W. Stubbs, Rolls Series, Londres: Longmans, 1864, II, 9-29, p. 150-83, traduit par James Brundage, *The Crusades: A Documentary History*, Milwaukee, WI: Marquette University Press, 1962, p. 166-74. Mais également: *The Crusade of Richard the Lionhearted*, éd. et trad. J. L. LaMonte, New York: Columbia University Press, 1941.

<sup>419</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « The Conquest of Cyprus by Richard the Lionheart and its Aftermath: A Study of Sources and Legend, Politics and Attitudes in the Year », op.cit., p. 44-47.

<sup>420</sup> Ibid., p. 46-47.

<sup>421</sup> Il convient de noter que Philippe de Novare brosse, dans son œuvre, un portrait peu flatteur de l'empereur Frédéric II, se réappropriant les faits pour noircir celui qui fut l'adversaire de son seigneur, Jean d'Ipelino. Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 68.

<sup>422</sup> David Abulafia évoque longuement le contexte du départ pour la croisade de Frédéric II dans son ouvrage : Abulafia, David, *Frederick II : A Medieval Emperor*, Oxford University Press, 1988, p. 164-202.

levée, rencontre d'autres adversaires dans l'Orient Latin. Il est l'artisan d'une partie de l'histoire de l'armée de Chypre, car ses hommes se mêlèrent à la force armée de l'île. Avec sa venue, c'est la première guerre qui se déroule sur le sol de l'île, après la conquête de Richard I<sup>er</sup> Cœur de Lion.

Il convient de se représenter Frédéric II depuis 1229, et sa venue dans l'île de Chypre, jusqu'à la croisade de Louis IX. Durant ces années (1229-1250), l'empereur germanique se considère comme le maître de la Terre Sainte. C'est ainsi que quand il ne vient pas réclamer la jouissance de l'île de Chypre, en vertu de l'accord contracté jadis entre Aimery I<sup>er</sup> et Henri VI, il dispose ses troupes dans le royaume latin de Jérusalem et de Chypre. Des chroniqueurs latins et mamelouks se montrent extrêmement favorables à son propos, alors que le souverain germanique est frappé d'excommunication après ses ennuis avec le Pape Grégoire IX (1227-1241) et Innocent IV (1243-1254)<sup>423</sup>. Il convient de citer le chroniqueur Matthieu Paris, qui, dans sa *Chronica Majora*, qui relate le don de Frédéric II en 1249, de provisions et de chevaux au roi de France<sup>424</sup>. Pour les chroniqueurs Mamelouks, deux d'entre eux rapportent les actes de l'empereur germanique, qui amène à considérer celui-ci comme un partisan des sultans d'Égypte. Ibn Wāsil est l'un de ces chroniqueurs. Il disposerait de sa rencontre avec l'un des envoyés de l'empereur, en 1249, pour retranscrire ses impressions à l'encontre de Frédéric II<sup>425</sup>. L'autre chronique mamelouk serait le récit de Qaratāy al- 'Izzī al Khazandārī qui écrirait au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>426</sup>. En 1229, l'Empereur se rend en Chypre et en Terre Sainte, afin de réclamer son titre de régent, après avoir épousé la fille de Jean de Brienne, Isabelle. Il réclame le titre de régent au nom de son fils Conrad et entretient des relations favorables avec les sultans d'Égypte. Ce rôle de régent, Frédéric ne cesse de le tenir, jusque pendant la croisade de Louis IX, à partir de 1244. L'empereur dispose d'hommes répartis en Terre Sainte, mais également à Chypre, où il affronte les Ibelin. L'armée des souverains de Chypre rencontre alors ces hommes durant la guerre qui dure de 1229 à 1243<sup>427</sup>.

Lorsque Frédéric II pose le pied sur le sol de l'île, il montre très clairement des intentions belliqueuses. L'empereur entend faire respecter son droit sur l'île et sa souveraineté et convie le roi encore mineur et ses tuteurs. Sous couvert d'une invitation diplomatique, Frédéric II attire le roi à Limassol en 1229. Frédéric II a pris soin de tout préparer pour reprendre le pouvoir : 70 navires transportent des marins armés qui forment une force conséquente pour défendre le souverain et attaquer des forteresses. Philippe de Novare, tout au long de sa chronique, dresse un portrait des soldats qui accompagnent le souverain et

---

<sup>423</sup> Jackson, Peter, « The Attitude of the Emperor Frederic II », *The Seventh Crusade, 1244-1254, Sources and Documents*, Crusade texts in translation, Ashgate Publishing, 2007, p. 39-40.

<sup>424</sup> Paris, Matthieu, *Chronica Majora*, 5, p. 70. Jackson, Peter, *The Attitude of the Emperor Frederic II*, op.cit., p. 39.

<sup>425</sup> Ibn Wāsil, *Mufarijj al-kurrib*, éd J.al-Din al-shayyāl, Cairo, 1953-1957, vol. 3, p. 248, Jackson, Peter, *The Attitude of the Emperor Frederic II*, op.cit., p. 42-41.

<sup>426</sup> Qaratay al-Izzi Kazhandari, *Ta'rikh majmū' al-nawādir (c. 1330)*, Forschungs und Landesbibliothek Gotha, ms. Orient, A. 16635, flos 339-40, Jackson, Peter, *The Attitude of the Emperor Frederic II*, op.cit., p. 45-46.

<sup>427</sup> Jackson, Peter, « The end of Hohenstaufen rule in Syria », *BIHR*, 59, 1986, p. 20-36. JACOBY, David, *The kingdom of Jerusalem and the collapse of Hohenstaufen power in the Levant*, *DOP*, 40, 1986, p. 83-101.



donne leur nationalité. L'armée de l'empereur est cosmopolite et il est très probable que, dans les déroutes, certains de ces hommes aient enrichis l'armée du roi Henri I<sup>er</sup>. Philippe de Novare estime que beaucoup de ces soldats sont « *longuebars* ». C'est le terme générique pour désigner les Lombards, les hommes venant de la région d'Italie sous l'autorité de Frédéric II et ils constituent sa force principale.

Il est nécessaire de faire une différence entre le terme *longuebards* et *lombards*, souvent utilisés par Philippe de Novare, pour qualifier les troupes de Frédéric II. La distinction doit être faite après la conquête normande de Roger I<sup>er</sup> de Sicile (1031-1101) et du mariage avec son épouse Adélaïde del Vasto, descendante des *Aleramici*, une famille franque. Les Lombards sont originaires du nord de l'Italie, et des villes de Bergame, Brescia, Pavie et Milan. Ils se sont donc installés dans ce qui est considéré comme le sud de l'Italie et de la Sicile<sup>428</sup>. Alors que le nord de l'Italie, est sous la coupe des empereurs germaniques, la Sicile est quant à elle, gouvernée par un roi. En 1154, l'évêque Otton de Freising, oncle de Frédéric I<sup>er</sup>, recense, dans ses *Gesta Frederici Imperialis*, l'étonnement du voyageur étonné par la densité du réseau des villes lombardes<sup>429</sup>.

Ils combattent aux côtés des autres nationalités présentes dans l'armée de Frédéric II. Avant d'arriver à Limassol, l'empereur envoie le comte Étienne de Gorrion en Chypre, à la tête des *longuebars*. Lorsque ce dernier confie l'île aux cinq baillis de Chypre, il leur laisse des hommes issus des possessions du nord et du sud de son empire : « *Leur bailla sodoyers alemans & flamens & longuebars* ». La présence de soudoyés indique que l'empereur a recruté des contingents pour cette occasion, et sans doute beaucoup sont venus de terres éloignées dans le but de combattre pour lui. Les soldats sont en partie originaires de Flandres et d'Allemagne et combattent aux côtés des Lombards. Il convient de noter que les turcoples combattent aussi dans l'armée de Frédéric II. Ces hommes de l'armée impériale côtoient les chypriotes qui désertent l'armée du seigneur d'Ibelin et du roi, pour venir se mettre au service de Frédéric II<sup>430</sup>.

David Abulafia met en évidence le cosmopolitisme de l'armée de Frédéric II lorsque celui-ci se croise et se rend en Chypre. Le chercheur insiste sur le rôle du landgrave de Thuringe et de ses cavaliers, mais aussi des mercenaires payés par l'empereur. Cette armée côtoie donc les troupes ennemies et fait peut-être même souche tout au long de la guerre des Ibelins et des Impériaux<sup>431</sup>. En ce qui concerne la perception de Frédéric II par le principal chroniqueur de la guerre des Ibelin et des Impériaux, Philippe de Novare, Peter Jackson commente à ce sujet :

« *Novara's narrative is a history of the war between Frederick II and the Old Lord, though in fact it takes us down beyond the latter's death around 1236 to the fall of Tyre. His attachment to the Ibelins, particularly the Old Lord himself and*

---

<sup>428</sup> Loud, A.G., Metcalfe, Alex, *The Society of Norman Italy*, Brill, Leiden, 2002, p. 323.

<sup>429</sup> À ce sujet, il convient de consulter : De Freising, Otton et Rahewin, *Gesta Friderici I. Imperatoris*, éd. Impensis Bibliopolii Hahniani, 1884.

<sup>430</sup> *Estoire d'Eracles*, op.cit. p. 353-355.

<sup>431</sup> Abulafia, David, *Frederick II: A Medieval Emperor*, op.cit., p. 177-179.

*his son Balian of Beirut, is apparent throughout; but there are also grounds for suspecting that he magnified his own role in the struggle, not least in the constitutional deliberations immediately preceding the attack on Tyre. His is certainly the most colourful and detailed account we possess and far outstrips the remaining narrative sources, the *Estoire de Eracles* and the only other eyewitness account, a report by the Venetian representative in Syria, Marsiglio Giorgio<sup>432</sup>. »*

Voici comment l'Empereur est perçu dans la chronique de Qaratāy, de sa venue en Chypre en 122, jusqu'aux événements militaires en Terre Sainte, lors de la septième croisade :

*« When the Emperor, the leader of the Franks, had left the Holy Land and bade farewell to al-Malik al-Kāmil at Ascalon, the two sovereigns had embraced and promised mutual friendship, assistance and fraternity. Now the only route by which Frenchman could reach Egypt lay across the Emperor's territory. He latter first went to him and offered him help in terms of horsemen, money and livestock. But subsequently the two sovereigns had an interview, in which the Emperor said to the Frenchman: "Where do you intend going?" To Egypt and Jerusalem", [was the reply]. To which the Emperor responded, among other things: "That will do you no good. Do not go to Egypt, but reconsider, along with your barons. I was there in the year [626/1229], in the reign of al-Kāmil. I took from the Muslims Jerusalem and all the villages between it and Acre, and stipulated with al-Kāmil that these localities should belong to the Franks, and that there should no longer be a Muslim force at Jerusalem. If I limited myself to that much, it is because I had realized the impossibility of fighting the princes, the amirs, and all the troops in the country, and my powerlessness before them. And so how do you hope to take Damietta, Jerusalem and Egypt?" But on hearing this the Frenchman was scandalized and told the Emperor: "Say no more. Nothing. By God and by the truth of my Faith \_ nothing shall prevent me from attacking Damietta, Jerusalem and Egypt, and nothing shall deflect me from it except my death and that of my people<sup>433</sup>. »*

Le récit de Qaratāy est présumé apocryphe en raison de la rencontre présumée entre Frédéric II et Saint-Louis. Bien que l'armée de Chypre ne soit pas mentionnée dans ce récit, on pourrait voir une allusion à la venue de l'Empereur dans le royaume insulaire, dans le fait de la conquête des villages en Terre Sainte, et du support que Frédéric aurait pu trouver en Chypre, du fait de sa réclamation de titre. Qaratāy attribue donc la sagesse et le sens de la tactique à Frédéric II, et l'emportement à Saint-Louis, ce qui semble augurer la catastrophe de l'année 1250 en Égypte. Qaratāy souligne que Frédéric II s'est rendu maître de la Terre Sainte en 1229, en passant sous silence la guerre ouverte qui éclata avec les Ibelin en cette période, à Chypre, en raison de la prétention à la gouvernance effective du royaume insulaire. Cependant, l'envoi massif d'une troupe à la tête de laquelle Ricardo Filangier combat à Chypre dès 1231, cause des contacts avec les troupes royales de Chypre dès cette année. Ainsi, il convient de noter si des influences n'auraient pas été notées par les chroniques entre les troupes du roi Henri I<sup>er</sup> et celles de l'empereur germanique<sup>434</sup>.

---

<sup>432</sup> Jackson, Peter, « The end of Hohenstaufen rule in Syria », op.cit., p. 21.

<sup>433</sup> QARATĀY AL- 'Izzi Al Khazandari, *Ta'rikh majmū' al-nawādir* (c. 1330), op.cit., p. 46.

<sup>434</sup> Pour la terminologie et le comportement de la noblesse de Terre Sainte face à l'empereur Frédéric, il convient de consulter : Riley-Smith, Jonathan, *The Feudal Nobility and the Kingdom of Jerusalem, 1174-1277*, Palgrave Macmillan UK, 1974, p. 185-92.

La guerre contre le roi de Chypre et Jean d'Ibelin, Seigneur de Beyrouth, devient alors la perte de ses possibilités de régence sur le royaume de Chypre et de Jérusalem pour l'empereur Frédéric, telle que le suggère Peter Jackson :

*« But at a date which has generally been assumed to be 1243 the opposition claimed that since Conrad had now attained his majority his father's rights had lapsed; and the high court proceeded to assign seisin of the kingdom to his nearest heir, the Dowager-Queen Alice of Cyprus, pending Conrad's own arrival, which had been requested on more than one occasion and was by this time doubtless scarcely anticipated. Then, armed with this new legitimizing authority, the anti-imperialists seized Tyre from Frederick's representatives. Alice and her successors of the Cypriot royal line, who were deemed to have 'lordship' of the kingdom, enjoyed a somewhat truncated royal power until the extinction of the line of Frederick and Isabella in 1268. King Hugh I<sup>11</sup> of Cyprus was thereupon recognized as king of Jerusalem-the first resident monarch since 1225-and crowned at Tyre in 1269<sup>435</sup>. »*

Par la suite, l'*Estoire d'Eracles* nous permet d'obtenir des informations détaillées sur la question de la venue de l'empereur Frédéric II à Chypre. On a, ainsi, un aperçu de la force qui accompagne le roi en 1229 et sa situation par rapport au pape :

*« Yzabel l'emperereis, fille dou roi Johan, acocha d'un fiz et morut en la gesine. Li fiz sainz et biatez et ot nom conrat ; et ce avint en la cité de Anfre, ou ele fu enterée hautement et enoreement en la ta mere iglize de la vile, si come ile aseroit a cele qui estoit empereris de Rome et reine de Jerusalem et de Cesile. Quant ce vint en l'ost de cel este, li empereres fist aprestre à Brandis .xxii. galees et se atorna de passer en sorce, mais ce fu moult eschierement ; car il n'avoit mie o de lui plus de cent chevaliers et avoir po, si come il parut, car si tost come il fu venus en Chypre, il emprunta de Gai le sire de Gybelet .xxx. mile besans sarasins. Quant pape Gregoire sot que li empereres voloit passer a mer ensi povrement en semblant d'aquiter son sairement et la sentence en quoi il estoit chere, li li envoia bons messages et li manda dire par lauz que il li deffendoit que il ne passast la mer en nom de croisé, tant que il fust asset de la sentence en quoi il se estoit mis, et que il eust fait amende don sairement dont il es estoit parjuré, car il avoit passé le terme en quoi il avoit juré de passer et meismement il ne se passoit mie si come emperor ne si come il avoit pormis et juré<sup>436</sup>. »*

Pour le pape Grégoire, le peu de force de l'empereur Frédéric II ne lui permet pas de prétendre au titre de croisade. C'est très récalcitrant que le souverain germanique se décide à accomplir la croisade que lui a demandé le pape et son souhait de gouverner de manière effective la Terre Sainte, ainsi que Chypre apparaît dans cet extrait. Il convient de prendre garde à l'effectif donné par les écrivains de l'*Estoire*, qui n'ont un intérêt que très limité pour la chose militaire.

Par l'*Estoire*, on apprend également que, Frédéric II souhaite asseoir rapidement son pouvoir en Chypre et dès son arrivée dévoile ses intentions, après avoir été reçu à Limassol avec les honneurs. Ainsi :

---

<sup>435</sup> Jackson, Peter, « The end of Hohenstaufen rule in Syria », op.cit., p. 20.

<sup>436</sup> *Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 366-367.

« *Li empereres fu receuz a Limecon a grant joie et a grand honor. Il n'ot mie est grantment en la vile quant il requist a avoir par le droit de l'empire le bailliage douroit qui estoit interme de sa terre, et les homages dou roi et de ses homes, et en ce n'ot nul contredit, aussi li fu fait tout ensi comme il l'avoit requis. Aavant il ot receus les homages, il retint le roi en son ostel. Après ce vint un jor que il sermost toz les chevaliers a mangez o lui, et quant il orent mangé, li empereres mist de tant come il ot tenu le baillage dou reiaume de Jerusalem [...] Quant ce vint le lendemain, l'en fist entendant a Johan d'Ybelin que li empereres le prendroit et que il se repentoit que il en avoit autre seurté prise que de lui arester. Il crut ce qui li en fut dit, si que quant ce vint la nuit, il s'arma sa maisnée, et monta ; si se parti de a herberge et s'en ala. Quant cil, qui estoient plages por lui, sorent s'ala et meesmemment cil qui estoient ses amis, si se armere. nt et monterent, et s'en alerent o lui, guerpirent lor herberge et lor harnas, et chevaucherent sans arester tres que à Nicosie<sup>437</sup>. »*

Dans son récit contre l'Empereur, Philippe de Novare fait part de ses sentiments hostiles à l'égard de la Reine Alice de Champagne, mère du roi Henri I<sup>er</sup>. L'histoire d'*Eracles* détaille, tout en se montrant plus neutre la suite des hostiles et dévoile des échanges et contacts entre les hommes de Frédéric II et de Louis IX, tout au long des dix années de la guerre sur le territoire syrien et chypriote. Lors de la venue de Ricardo Filangier, maréchal d'empire, à partir de 1231, les contacts se multiplient. Les cinq baillis de Chypre, rivaux de Jean d'Ibelin et partisans de l'empereur, se réfugient dans les forteresses, qui sont gardés par l'armée de Frédéric II. Ainsi le roi de Chypre est pour un laps de temps, tandis que Gauvain de Chenichy s'enferme au château de Kantara<sup>438</sup>. À cette occasion, les contacts se multiplient, car les arbalétriers de l'armée royaliste connaissent les soldats, voire même les chefs de l'armée de Chypre.

Pour alimenter les hommes, le maréchal d'Empire Richard Filangier se rend auprès du roi d'Arménie, à Antioche et Tripoli. Le capitaine des Impériaux est le demi-frère de Gauvain de Chenichy, appelé Philippe Chénart. Pour lutter contre les Ibelin, il met en avant les arbalétriers, ainsi que les marins. Les Impériaux assiégés à Kerynia sont au nombre de mille. C'est durant ce siège de Kerynia, que l'on voit que les contacts entre les deux armées sont constants. Nous avons l'exemple de Denis, le sénéchal du château de Beyrouth, qui passe au service de l'empereur Frédéric II, apportant ses connaissances du terrain à l'armée impériale. À Kerynia, Martin Rousseau, qui est le capitaine des sergents, décide d'apporter son soutien aux Impériaux et tente sa bonne fortune dans l'armée impériale. On apprend que des postes d'officiers subalternes sont mis en place dans l'armée, sous la responsabilité d'officiers comme le connétable ou le maréchal. On ne connaît pas l'office sous lequel le capitaine est placé, cependant il est probable que ce soit le maréchal de Chypre. Voici ce que nous apprend Philippe de Novare concernant Martin Rousseau :

« *Ceaus dedens parlerent de nuit au cheveiteine des sergens de ceaus debors, qui avoit nom Martin Rousseau, et tant ly dounerent et proumistrent que il lor otroya à trayr ceaus debors, et il lor ot en covent que il lor feroit assavoir quant l'ost seroit*

<sup>437</sup> Ibid., p. 368.

<sup>438</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente*, op.cit., p. 80-82.

*plus eschery, si sandroyent ceaus dedens as armes et istroyent esforseement, et celuy Martin et ses sergens, qui seroyent dehors, et ociroyent tous ceaus que il lor poroyent<sup>439</sup>. »*

Aucune information n'est donnée sur l'origine des « sergents », ni sur leurs conditions. Ainsi, comme on peut le voir, les contacts sont tenus et réguliers entre les deux armées, bien qu'on ne puisse établir avec réelle précision, quelle armée influence l'autre pour les tactiques. L'ombre de Frédéric II continue cependant de se répandre sur la Terre Sainte et Chypre, bien après la fin de la guerre entre les Impériaux et les Ibelin.

### **c. L'armée de Louis IX et des Ordres Militaires sur le sol de Chypre pendant la septième croisade (1244-1254) (1244-1254) :**

De nombreux chroniqueurs contemporains de Louis IX nous livrent des témoignages sur sa présence dans l'île de Chypre après le désastre de La Forbie en 1244. Joinville, le sénéchal de Champagne et biographe de Saint Louis, est l'auteur d'un témoignage oculaire incontournable pour comprendre le rôle de Chypre dans la croisade de Saint Louis de 1248-50<sup>440</sup>. Après être tombé malade en 1244, le roi Louis IX décide de prendre la Croix. Il convoque alors le ban pour se rendre Outremer. Parmi ces hommes qui se croisent pour l'accompagner, Jean de Joinville, le sénéchal de Champagne répétition, vit les combats et pose le pied en Chypre en 1249. Il donne des précisions sur l'armée du roi, mais aussi sur les hommes issus d'Outremer qui combattent avec elle. Les hommes, qui se joignent au roi pour la croisade, combattent pour des enjeux différents, cependant toutes les facettes du combat Outremer sont décrites. Joinville narre les conditions de paiement des troupes, les attitudes des chevaliers, les blessures et la manière dont on les soigne. Il mentionne également les contacts entre l'armée de Chypre et l'armée des Croisés.

Lorsque Joinville débarque sur l'île de Chypre, il note immédiatement le soutien que la position de l'île apporte aux croisés. Chypre est perçue comme un espace de soutien pour la Terre Sainte. C'est en Chypre que Joinville, qui n'a pas assez de deniers pour payer ses chevaliers, devient un vassal de Louis IX. Le roi « le prend à gage », ce qui lui permet d'entretenir ses chevaliers. Par Joinville, nous apprenons le système de recrutement des chevaliers de l'armée de Louis IX qui diffère de celui des chevaliers de Chypre. Alors qu'à Chypre, les Lusignan donnent des terres qui servent de rémunération à leurs chevaliers, les conditions de paiement des chevaliers de l'armée du roi de France restent obscures<sup>441</sup>.

---

<sup>439</sup> Ibid., p. 196.

<sup>440</sup> Jean de Joinville, *Vie de saint Louis*, Texte établi, traduit, présenté et annoté, avec variantes par Jacques Monfrin, Paris, Librairie générale française, Le livre de poche, 4565, Lettres gothiques, 2002, p. 49-50.

<sup>441</sup> Pour la connaissance de Saint-Louis, il faut se référer aux ouvrages de: Le Goff, Jacques, *Les Propos de Saint Louis*, Gallimard, 1974. Idem, *Saint Louis*, Gallimard, 1996. Dédéyan, Gérard, et Le Goff, Jacques (dir.), *La Méditerranée au temps de saint Louis*, actes du colloque d'Aigues-Mortes, 25 et 26 avril 1997, Sivom d'Aigues-Mortes, 2001.

L'histoire de la campagne de Louis IX en Égypte nous est très bien connue. Alors qu'en novembre le roi Louis IX a l'intention d'envahir le Caire, il prépare pour le moment son invasion en terre de Chypre. La halte prolongée de Louis IX amène les chevaliers, ainsi que les soldats de ce dernier à côtoyer les soldats de Chypre, ainsi que les liges du roi Henri I<sup>er</sup>. Jean de Joinville relate l'inactivité des soldats et leurs désirs de se rendre en Arménie pour affronter les troupes ennemies, tandis que Louis IX reçoit la visite de l'Impératrice Marie de Brienne, fille de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, et épouse de l'empereur latin de Constantinople. Joinville rapporte que l'impératrice demande le concours de 300 chevaliers de la croisade afin d'aider son époux<sup>442</sup>. Le roi de France doit veiller à ce que son armée ne se disloque pas afin de poursuivre la croisade. Ainsi, le séjour chypriote du roi de France est égrené de plusieurs incidents. Le premier, concerne le vicomte de Châteaudun, dont l'équipage désire se rendre immédiatement à Acre. Louis IX est conscient de l'indiscipline de ses hommes qui souhaitent également répondre à l'appel du prince d'Antioche. Le second incident implique les ordres militaires et l'initiative prise par le maître du Temple de recevoir l'ambassade d'Ayyūb, le sultan d'Égypte.

Le séjour du roi de France à Chypre, nous est parvenu également sous la forme d'une lettre rédigée par Eudes de Châteauroux, cardinal-évêque de Tusculum et légat du pape à Innocent IV :

*« To the most holy father and lord, Innocent, by God's grace Supreme Pontiff, Eudes, by God's mercy Bishop of Tusculum, [offers] devoted kisses of his blessed feet, with all manner of obedience, reverence and honour. Among the things that have befallen the Christian army during its stay in Cyprus since I wrote to Your Holiness, I have seen fit to report the following to you.*

*On the Friday [23 October 1248] after the feast of St Luke, the Viscount of Châteaudun and several other knights landed in Cyprus. After some days a quarrel arose at the Devil's prompting, between the Viscount and ship's crew. The viscount's crossbowmen were responsible for killing to on the Genoese side, of whom one was a man of status and good birth. The viscount himself, moreover, under what influence I do not know, sought, after a discussion with the Count of Montfort, to sail across to Acre, and many knights with him. But on learning of this the King of France restrained him and the other knights from doing so, for it could have brought about the dispersal of the entire army, and impeded the business of Christendom<sup>443</sup>.»*

Chypre est donc le théâtre d'une rixe entre les croisés de Louis IX sans que, pour l'instant, des insulaires ou les soldats de l'armée royale ne prennent part à ces rixes. Eudes de Châteauroux semble bien connaître les craintes manifestées par le roi Louis IX qui semble instinctivement manifester une grande fermeté avec ses croisés<sup>444</sup>. Par Eudes de Châteauroux, nous avons mention d'une querelle entre la

---

<sup>442</sup> Joinville, *Histoire de Saint Louis*, op.cit., p. 62-63.

<sup>443</sup> Eudes de Châteauroux, Cardinal-bishop of Tusculum and papal legate, to Pope Innocent IV, 31 March 1249, op.cit., p. 624-626. Jackson, Peter, *The Seventh Crusade, 1244-1254*, op.cit., p. 74-76.

<sup>444</sup> Ibid., p. 74.

soldatesque du roi Louis IX dans la ville de Famagouste, mais aussi sur le fait que les hommes habitent les villes et les villages autour de Nicosie, ce qui indique une certaine promiscuité avec les insulaires :

« *During this period the King and the Queen were staying in Nicosia, while the knights were scattered in villages all overs the island. The Queen has recovered from the illness she had been suffering*<sup>445</sup>. »

Quant à la rixe qui a lieu à Famagouste, Eudes de Châteauroux relate: « *After the feasts of St Nicholas [6 December 1248] a quarrel broke out in Famagusta between the crews of the royal galleys and the King's sergeants, and some of the sergeants were killed. The king hurried and had a number from either side arrested, so that he could learn who was responsible for his outrage*<sup>446</sup>. »

Eudes de Châteauroux produit également une lettre que le roi de Chypre, ainsi que le comte de Jaffa ont fait parvenir au roi de Chypre :

« Your Holiness should know too that at the time that I and the King first entered Cyprus, the King of Cyprus and the Count of Jaffa presented the King with a letter which ran as follow:

« *To the High and mighty Lord H[enry], by god's grace King of Cyprus, to the most noble and mighty lady, my sister E[meline], by the same grace of God queen of Cyprus, and to the noble lord J[ohn] of Ibelin, my dearest brother, and the noble lady, my dearest sister Maria: greetings from Sembath, Constable of Armenia, and a love that stands ready for your commands. Let me inform you that I am safe and in health and am eager to hear and learn that you are also. Know, my lords, that as I especially subjected myself to a journey for God and for the advantage of Christendom, so Jesus Christ has been my guide as far as a town called Saurequant*<sup>447</sup>. »

Ainsi, les contacts et les influences commencent entre les rencontres des plus grands. Il faut noter cependant, que l'une des différences des deux armées, l'armée du roi de France et l'armée du roi de Chypre, réside en son organisation. Le roi dispose de ses vassaux directs, hommes liges, qui ont leurs propres vassaux, arrière vassaux du roi. À Chypre, l'on suppose qu'il y avait seulement quelques hommes liges à cause du petit nombre de fiefs.

Tous les hommes qui se sont engagés dans l'armée de Louis IX ne combattent pas sous les ordres du roi, mais des princes qui leur donnent une solde. Joinville se réfère souvent aux hommes qui combattent en mentionnant le seigneur qu'ils servent en premier lieu. Pour les hommes qui servent spécifiquement le roi de France, ils sont donc nommés ainsi : « *j'allai tout armé parler au roi, et le trouvai tout armé assis sur une chaise, et avec lui, tout armés, plusieurs des prud'hommes chevaliers qui étaient de son corps de bataille*<sup>448</sup>. »

Durant cette croisade, des officiers de Chypre combattent avec l'armée du roi Saint Louis. Guy d'Ibelin connétable de Chypre, est fait prisonnier. À cette occasion, Joinville se lie avec Guy d'Ibelin, alors qu'ils sont prisonniers sous la même tente. Il n'est pas fait mention chez Joinville du nombre d'hommes,

---

<sup>445</sup> Ibid., p. 76.

<sup>446</sup> Ibid., p. 76.

<sup>447</sup> Ibid., p. 78.

<sup>448</sup> Joinville, Jean (de), *Histoire de Saint-Louis*, op.cit., p. 77.

originaires de Chypre, qui combattent auprès du roi de France. Telle qu'elle est présentée dans sa chronique, l'île de Chypre remplit son rôle de soutien, mais les troupes qui viennent renforcer l'armée du roi de France issues de Chypre ne sont pas particulièrement mises en valeur<sup>449</sup>.

Jean de Beaumont, qui est chambellan royal, produit une lettre à Geoffroy de la Chapelle, datée du 25 juin 1249. Ainsi, on a quelques informations sur les hommes originaires de Chypre qui ont accompagné le roi à Damiette :

« *The knights from the kingdom of France at present in the army are reckoned at more 1900, while those from Syria and Cyprus, from the Temple and the Hospital, and from other regions on this side of the sea are put at 700; and there are many others in the army, whom the knights there present put at 3000*<sup>450</sup>. »

Aux côtés de l'armée de Louis IX, les ordres militaires ont un rôle de tacticiens et de combattants expérimentés. Ainsi, l'on peut retracer leur histoire aux côtés des chevaliers de Chypre. Pierre-Vincent Claverie, dans son ouvrage intitulé *L'Ordre du Temple en Terre Sainte et en Chypre au XIIIe siècle*, recense les sources documentaires et diplomatiques concernant les Templiers. On comprend que les ordres ont longtemps été suivis avec beaucoup d'attention par les papes, notamment Honorius III et Innocent IV. En ce qui concerne le XIII<sup>e</sup> siècle, le pontificat de Boniface VIII<sup>451</sup> offre des informations précieuses concernant Chypre. On peut dès lors émettre l'hypothèse que la papauté a souhaité conserver une mainmise constante sur les ordres militaires, ce qui aboutit à la condamnation du Temple en 1307.

Au cours de l'opération de Damiette, c'est le Temple qui sauve à nouveau la chevalerie chrétienne. Cependant, les chevaliers perdus sont difficilement remplaçables. L'ordre perd toujours un peu plus de forces et la Terre Sainte ne peut offrir de nouveaux chevaliers aussi rapidement qu'en Occident. Former des frères militaires au combat prend du temps et il n'y a pas de ressources inépuisables en Syrie-Palestine. Pour cette offensive, les ordres militaires sont perçus comme soutien pour la Terre Sainte, notamment par les chroniqueurs qui saluent leur capacité à sauver les croisés<sup>452</sup>. Les Templiers redoutent leur blason aux yeux de la chrétienté à cette occasion. Cependant, leurs pertes sont lourdes, car cinquante de leurs hommes sont décapités<sup>453</sup>. Les ordres militaires sont acteurs, cette fois, dans un autre combat. En 1233, le Temple et l'Hôpital s'allient contre l'émir de Hama pour cause d'impayés. Le roi de Chypre a, à son tour, le rôle de soutien pour les ordres militaires. Alain Demurger rappelle les troupes en présence en s'appuyant sur

---

<sup>449</sup> Ibid., p. 158.

<sup>450</sup> Jean de Beaumont, royal chamberlain, to Geoffrey de la Chapelle, Damietta 25 June 1249, Riant, p. (compte), *Six lettres relatives aux croisades*, AOL, I, 1881 : p. 383-9. Jackson, Peter, *The Seventh Crusade, 1244-1254*, op.cit., p. 85.

<sup>451</sup> Pierre-Vincent Claverie mentionne les sources diplomatiques, ainsi que les chroniques principales. C'est ainsi qu'il détaille la classification des sources pontificales, de même que les chroniques, mettant en évidence leur importance dans l'historiographie des ordres militaires, voir Claverie, Pierre-Vincent, *L'Ordre du Temple en Terre Sainte et en Chypre au XIIIe siècle*, op.cit., p. 17.

<sup>452</sup> *Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 326-327.

<sup>453</sup> Ibid., p. 326-342.



*l'Estoire d'Eracles* : « En 1233, lorsque l'Hôpital va attaquer le sultan de Hamah, sont rassemblés le maître du Temple et tous ses chevaliers, 100 chevaliers de Chypre<sup>454</sup>. »

Par la suite, lors de la venue de Louis IX en Chypre, l'on dispose de nombre d'informations sur les interventions des Templiers et des hospitaliers. Jean de Beaumont, chambellan de France, informe du nombre de troupes de templiers et d'hospitaliers, aux côtés des troupes de Louis IX<sup>455</sup>. Jean de Beaumont indique alors que : « *The knights from the kingdom of France at present in the army are reckoned at more than 1900, while those from Syria and Cyprus, from the Temple and the Hospital, and from other regions on this side of the sea are put at 700 ; and there are many others in the army, whom the knights there present put at 3000*<sup>456</sup>. »

C'est à partir de la réflexion d'Alain Demurger, que l'on peut obtenir une idée de l'influence des ordres militaires religieux dans les affaires militaires : « *Templiers, Hospitaliers, Teutoniques appartiennent à des ordres religieux. D'abord, ils se perçoivent comme tels : le maître de l'Hôpital, Guillaume de Châteauneuf parle des Templiers, des Hospitaliers et des autres religieux consacrés à la guerre. Significativement, en 1219, les Templiers ripostent aux blasphèmes des Infidèles en invoquant le Christ, puis en engageant le fer. Ils sont aussi perçus comme tels par les chroniqueurs et l'opinion, et cela, jusqu'à la fin des croisades*<sup>457</sup>. »

### 3. Reines et Dames Combattantes : Mythe et influences :

Le rôle des femmes ne doit pas être négligé dans l'étude de la défense de l'île de Chypre. Considérons, en premier lieu, l'origine de la famille des Lusignan. Le mythe veut que la fée Mélusine, troisième fille du roi Hélinas d'Albanie et de la fée Présine soit à l'origine de la dynastie des Lusignan de Chypre. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle et le début du XV<sup>e</sup> siècle, des auteurs racontent l'histoire de Mélusine et la lient aux idées de croisades. Ainsi, le duc de Berry en 1393 reçoit un ouvrage sur l'histoire de Lusignan et de la fée Mélusine, tandis que le seigneur Jean de Mathefelon, sire de Parthenay reçoit, lui, un ouvrage au XV<sup>e</sup> siècle d'un dénommé Coudrette<sup>458</sup>. Jean d'Arras fait de l'un des fils de Mélusine, un roi de Chypre et un autre roi d'Arménie, créant ainsi la légende de la dynastie poitevine<sup>459</sup>. Il faut noter également le contexte tardif de la rédaction de l'œuvre de Jean d'Arras, trois ans avant la défaite de Nicopolis. La figure de Mélusine a donc une dimension guerrière qui est conférée au royaume de Chypre et qui succède à la figure d'Aphrodite, dont l'île est considérée comme la propriété, durant l'Antiquité.

---

<sup>454</sup> Ibid., p. 403-404, Demurger, Alain, *Templiers et Hospitaliers dans les combats de Terre Sainte*, op.cit., p. 83.

<sup>455</sup> Jean de Beaumont, « royal chamberlain, to Geoffrey de la Chapelle, Damietta 25 june 1249 », op.cit., p. 85-86.

<sup>456</sup> Ibid., p. 85-86.

<sup>457</sup> Paris, Matthieu, *Chronica Majora*, IV, p. 310, Demurger, Alain, « Templiers et Hospitaliers dans les combats de Terre Sainte », op.cit., p. 91.

<sup>458</sup> Harf-Lancner, Florence, « Le roman de Melusine et de Geoffroi à la Grant Dent : Les éditions imprimées de l'œuvre de Jean d'Arras », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 50, 2, 1988, p. 349-366.

<sup>459</sup> Medeiros, Marie-Thérèse, « L'idée de croisade dans la Mélusine de Jean d'Arras », *Cahiers de recherches médiévales*, 1, 1996, p. 147-155

Il faut rappeler que pour toute la période médiévale en Orient, on ne compte que la princesse byzantine Anne Comnène pour rédiger une histoire des vicissitudes politiques de son temps. La princesse byzantine relate les révoltes armées ayant cours à Chypre à la fin du XI<sup>e</sup> siècle dans l'île. L'histoire de Chypre est alors continuée par des chroniqueurs masculins, de Philippe de Novare à Léontios Machairas. Cependant, les figures des reines et femmes issues de la noblesse, qui combattent sont assez importantes.

Les chroniqueurs ont donc inconsciemment associé les figures des reines à Aphrodite ou Mélusine. Leurs sentiments religieux les ont poussés également à l'association des femmes à Ève, conférant cette dimension aux femmes tentatrices, qui semblaient « mauvaises » dans l'utilisation de leurs prérogatives. Les reines ont fait l'objet de descriptions dès le début du règne des Lusignan en Chypre. On connaît nombre d'entre elles par de longs portraits qu'en tirent les chroniqueurs comme Philippe de Novare, ou plus tardivement, Léontios Machairas, ainsi que George Boustronios. Certaines reines ont connu une postérité remarquable dans les chroniques, tandis que d'autres sont peu évoquées. L'une des premières reines à acquérir une dimension politique importante au XIII<sup>e</sup> siècle est Alice de Champagne. Fille du comte Henri de Champagne, épouse du roi Hugues I<sup>er</sup>, elle est la mère du roi Henri I<sup>er</sup> et régente du royaume de Chypre, dès 1218. Elle est montrée dans un rôle politique dans sa volonté de revendiquer son héritage en Champagne, mais aussi dans sa concession de privilèges aux Vénitiens. Sa querelle avec les Ibelin est également relatée. La première reine à acquérir une dimension militaire est la reine Isabelle d'Ibelin, mère du roi Henri II et Amaury de Tyr. Elle est représentée comme prenant une part active à la guerre entre ses deux fils. Les chroniques la décrivent à la tête d'une escorte armée rejoignant Zapel de Tyr pour entreprendre les négociations.

Au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècles, trois figures de femmes sont longuement brossées par des chroniqueurs exclusivement masculins. La reine Éléonore d'Aragon, épouse du roi Pierre I<sup>er</sup>, intervient activement durant la guerre contre Gênes à partir de 1373. Léontios Machairas se montre extrêmement critique à son endroit, portant une accusation grave. En effet, il rend la reine responsable de tous les malheurs survenus à Chypre et donc de la guerre en cours entre Chypre et Gênes. Éléonore d'Aragon nous est connue à travers un portrait extrêmement peu flatteur, à cause des tortures infligées à la maîtresse du roi, Jeanne l'Aleman. Il faut noter l'existence d'une femme issue de la noblesse, dont Machairas brosse un court portrait, et qui apparaît comme l'opposée de la reine Éléonore d'Aragon. Elle prend part, alors que son destin ne l'y prépare pas, aux vicissitudes politiques de Chypre et est indirectement la cause de l'assassinat du roi Pierre I<sup>er</sup>. Il s'agit de Marie de Gibelet, fille du vicomte de Nicosie, Henri de Gibelet, sujet à la vindicte du roi Pierre. Marie de Gibelet est représentée par Léontios Machairas, comme une dame raisonnable et pieuse, qui respecte son lignage et sa foi, en refusant de céder aux injonctions de la colère du roi. Marie de Gibelet, menacée de torture par Pierre I<sup>er</sup>, se réfugie dans un monastère, mais cela ne la sauve pas de la vindicte du roi, qui lui « fait frire les pieds » selon les mots employés par Léontios Machairas.

Alors que le roi veut la mésallier en lui faisant épouser un maréchal-ferrand, elle est une des causes de la révolte des feudataires<sup>460</sup>. Alors qu'elle n'a pris aucune part active à la révolution qui intervient en 1369 dans le royaume des Lusignan, Marie de Gibelet est le symbole de la haine qui lie le roi à ses vassaux.

D'autres reines sont représentées par Leontios Machairas, mais elles n'ont qu'un rôle secondaire face à la figure d'Éléonore d'Aragon, qui est centrale dans l'histoire du chroniqueur. Valentine Visconti, fille du duc de Milan et épouse du roi Pierre II, n'est décrite que très brièvement par le chroniqueur. Elle est une figure qui ne prend pas part au conflit en cours entre la royauté et les Génois, mais elle est la cause indirecte, selon Leontios Machairas, de la mort du turcoplier Thibalt Belfaradge, qui en aurait été amoureux et qui aurait dédaigné la reine Éléonore. Valentine de Milan est décrite comme une séductrice passive, mais qui n'aurait pas l'envergure de la « diabolique » Éléonore d'Aragon<sup>461</sup>.

Machairas dresse également le portrait de la reine Héloïse de Brunsvick, épouse de Jacques I<sup>er</sup> de Lusignan, comme une femme capable. Il la montre comme un soutien actif dans la captivité de son mari à Gênes. Elle est une figure douce et bonne, mais n'a pas de dimension guerrière, pas plus que les deux épouses de Janus I<sup>er</sup>, Anglesia Visconti, épousée en 1401 dont le roi s'est séparé et Charlotte de Bourbon que Janus épouse en 1411.

George Boustronios, au XV<sup>e</sup> siècle, décrit dans sa chronique de l'île de Chypre, trois reines : Hélène Paléologue, sa fille Charlotte de Lusignan et Catherine Cornaro, épouse de Jacques II de Lusignan. Toutes trois ont des traits de caractères marqués, mais elles sont présentées comme agissant vigoureusement pour leurs droits.

L'éducation des femmes dans le royaume latin de Chypre est rarement abordée dans les chroniques. Il apparaît opportun de penser qu'elles ont eu une éducation semblable à celle des femmes issues des élites des royaumes latins. Il convient de noter cependant que les femmes ne sont plus considérées comme femmes, mais comme chefs d'états dès lors qu'elles accèdent à la royauté. C'est ainsi que Nicola de Martoni décrit la reine Catherine Cornaro exerçant son pouvoir au XV<sup>e</sup> siècle, à Chypre<sup>462</sup>.

### **a. Les reines de Chypre et les femmes combattantes jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle :**

Les femmes ont accompagné les pèlerins et ont été elles-mêmes pèlerins, dès la première croisade. Nombreuses sont celles qui, bien que non évoquées par les chroniqueurs contemporains, ont participé aux marches vers Jérusalem, sous des vêtements d'hommes et ont vécu les vicissitudes propres aux grands pèlerinages. Souvent tournées vers Dieu, elles participaient également aux incidents qui émaillaient les

---

<sup>460</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 125-141.

<sup>461</sup> *Ibid.*, p. 252.

<sup>462</sup> Martoni, Nicola (de), *Liber Peregrinationis ad Loca Sancta*, Cobham, Claude Delaval, *Excerpta Cypria*, op.cit., p. 22.

croisades comme les pillages ou autres exactions, mais on ne connaît que très peu leurs rôles exacts, car elles n'ont pas suscité l'intérêt de ceux qui ont raconté les croisades<sup>463</sup>.

Les femmes ont tenu plusieurs rôles durant les premières croisades, et l'on n'est vraiment renseigné sur leur participation que par les chroniqueurs musulmans racontant les expéditions chrétiennes à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, et quelques écrivains comme Guillaume de Tyr, qui relate, notamment, les faits des femmes issues de la noblesse de son temps, dans les sociétés d'outremer<sup>464</sup>. Ainsi, l'on doit se pencher sur la participation des femmes aux croisades proprement dites, durant les premiers siècles de la présence latine à Chypre. Héritières du mouvement des croisades du XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle, elles perpétuent la tradition de participation active et directes des femmes. Cependant, il paraît nécessaire de définir leurs interventions. Il est opportun de définir si elles combattent dans un mouvement de croisade, qui est une expédition militaire en territoire d'outremer, si elles combattent dans un but défensif sur l'île de Chypre, ou si elles offrent un soutien militaire et diplomatique aux rois Lusignan dans le cadre de la venue de rois occidentaux sur l'île<sup>465</sup>.

Durant les premières décennies de l'occupation latine à Chypre, les femmes qui résident dans l'île accompagnent leurs époux qui ont répondu à l'appel de Guy de Lusignan. Certaines d'entre elles font parties de la société latine du royaume de Jérusalem qui s'est effondrée en 1187, et viennent d'autres états latins comme la principauté d'Antioche ou encore d'Occident<sup>466</sup>. Les femmes qui viennent dans le royaume latin de Chypre sont déjà rompues à la vie dans les sociétés coloniales d'outremer. Un auteur du XIV<sup>e</sup> siècle, Pierre Dubois, propose un curriculum vitae spécifique pour les filles qui voudraient s'établir dans les états latins récupérés. Bien que cet écrit date du XIV<sup>e</sup> siècle, et qu'il doit être perçu comme un appel à la récupération de la Terre Sainte, après la chute de Saint-Jean d'Acre, on peut associer le cursus qu'il propose, au cursus sans doute destiné aux filles de l'élite latine (*nobilis femina*), dès le XII<sup>e</sup> siècle dans les États Latins<sup>467</sup>. Les femmes dans le royaume latin de Jérusalem, jouissent d'un droit qui leur accorde la liberté, même celle de combattre. Bien que les Assises de la Haute Cour ont été perdues dans le sac de Jérusalem en 1187, les juristes de Terre Sainte, comme Philippe de Novare ou Jean d'Ibelin, comte de Jaffa, tentent de codifier les lois telles qu'elles étaient appliquées. Ainsi, le mariage est codifié dans les années 1160s, dans le royaume latin de Jérusalem, au sein d'une société qui atteint sa maturité. Philippe de Novare, tente de retranscrire ces lois dans son *Livre en forme de plaît* durant les années 1250s. Quant aux *Assises* qui ont été retranscrites par Jean d'Ibelin, régent du royaume d'Acre et comte de Jaffa, on dispose de nombres

---

<sup>463</sup> À ce sujet, il convient de consulter: Caspi-Resfield, Keren, « Women Warriors during the Crusades», 1095-1254 », Edington, Susan et Lambert, Sarah, *Gendering the Crusades*, Columbia University Press, 2001, p. 94-108.

<sup>464</sup> Pour connaître la description des femmes dans le royaume de Jérusalem, notamment par Guillaume de Tyr et l'exercice de leurs pouvoirs, notamment par la reine Mélisende, il convient de consulter : Guillaume de TYR, *Chronicon*, éd. Huygens, lib, 1986, 19, 1, lignes 14-21.

<sup>465</sup> Il convient de consulter les traités, lettres et diplômes royaux contenus dans l'ouvrage de Louis de Mas Latrie : Mas Latrie, Louis (de), *Histoire de l'île de Chypre*, 2, op.cit. p. 24-80.

<sup>466</sup> *Chronique d'Ernoul et Bernard le Trésorier*, op.cit., p. 286-287.

<sup>467</sup> Dubois, Pierre, *De recuperatione terrae sanctae*, Alphonse Picard, 1891.

d'informations sur les codes du mariage et sur les possibilités offertes aux femmes d'hériter des fiefs de leurs pères et de combattre si ceux-ci étaient menacés. Dans le royaume latin de Jérusalem, puis le royaume de Chypre, les héritières qui disposaient de fiefs étaient quelques fois soumises au *serviçe de corps*. Ainsi, les mariages des vassales de Chypre étaient donc soumis au roi si elles lui devaient le service de corps, sinon elles pouvaient choisir elles-mêmes leurs époux<sup>468</sup>.

Les femmes, des premiers siècles de la domination latine, sont les héritières des femmes qui ont participé physiquement aux croisades et aux combats, lors des premières expéditions des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Il faut ici définir ce qu'est une croisade et la différence qu'on lui reconnaît au pèlerinage, ainsi que la place des femmes dans ces expéditions. La nature des croisades est trouble. Aux premiers temps des prêches d'Urbain II, elle prend une forme militaire qui a un objectif clair : conquérir la Terre Sainte. Les croisades sont également l'un des moments les plus importants dans la vie de chaque chrétien, hommes et femmes. On peut raisonnablement penser que des femmes aient donc pu accompagner les pèlerins et peu après les expéditions militaires<sup>469</sup>.

En ce qui concerne la différence entre la nature des croisades, Christopher Tyerman commente ceci et offre une réflexion importante à ce sujet :

« *In the twelfth century, at any rate, this may not have been as self-evident as we see it, since the distinction between a simple pilgrimage and a crusade remained blurred. The pilgrims companions of Seannulf in 1103 proved "ready to die for Christ" in stoutly resisting the attack of a Muslim fleet of Acre<sup>470</sup>. They were clearly prepared for action as were many similar contingents of pilgrims<sup>471</sup>.* »

Pour Urbain II, au moment où il lance son appel à la croisade, son but est limpide. Il institue une force armée avec un but religieux. Son appel s'adresse aux élites fortunées. Urbain II après le prêche du 27 novembre 1095 institue la cérémonie de remise de la Croix à ceux ayant décidé de se rendre à Jérusalem, appelés *crucesignati*<sup>472</sup>. La distinction significative entre les croisés et le pèlerin est majoritairement le port d'armes par les premiers.

Les chroniqueurs, qui ont raconté les premières croisades, des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, ont longtemps dénié de manière implicite la participation des femmes. Damien Carraz s'appuie sur George Duby dont l'expression « *Le mâle Moyen-Âge* », peut être appliqué aux sources constituées de canonistes et chroniqueurs<sup>473</sup>. La société médiévale divisée en trois ordres ne laisse guère de place aux récits des femmes. Le genre est déjà présent dans les récits, car les femmes n'ont qu'un rôle légalisé en tant que fille, sœur,

---

<sup>468</sup> Jean d'Ibelin, *Le livre des Assises*, op.cit., p. 508-514.

<sup>469</sup> Caspi-Resfield, Keren, « Women Warriors during the Crusades 1095-1254 », op.cit., p. 94-95.

<sup>470</sup> *Relatio de peregrinatione seannulfi ad Hierosolymam et Terram Sanctam*, ed. A. Rogers, PPTS 4.2, Londres, 1986, p. 50.

<sup>471</sup> Tyerman, Christopher, « Who went on crusades to the Holy Land? », *The Horns of Hattin*, Jerusalem, 1987, p. 13-26.

<sup>472</sup> Pour une définition des croisades: TYERMAN, Christopher, *The Crusades: a very short introduction*, Oxford University Press, 2005.

<sup>473</sup> Carraz, Damien, « De nouvelles Amazones ? Les femmes aux croisades », op.cit., p. 54-56.

épouse, mère et enfin veuve. Les femmes proches du cercle royal et les reines disposent d'un peu plus de visibilité, en raison de leurs actions dans la société d'outremer qui s'établit à Jérusalem. Cependant, quelques chroniqueurs mentionnent les actions de femmes lors des deux premières croisades. Ce ne sont pas forcément des femmes issues des élites sociales qui apportent leurs contributions, mais des femmes issues de toutes les strates sociales qui apportent leur contribution dans la fourniture de provisions, et d'eau aux combattants. Les faits héroïques de quelques femmes portant armure ou commettant des actes de tortures sont rapportés aussi bien par les chroniqueurs musulmans que chrétiens<sup>474</sup>.

Natasha Hodgson justifie également le peu de mentions de femmes dans les chroniques ainsi : « *By considering crusade and its context within contemporary medieval literature as it was absorbed by the nobility, one can further understand the inclusion of women in crusade narratives, and begin to decipher the somewhat contradictory attitudes towards them. It is not possible to give a detailed assessment of the patronage and circulation of each narrative source here, therefore establishing common factors must suffice, but this is problematic when crusade narratives form such a diverse body of literature. The authors came from all over Europe, some were confined to monasteries, others took part in expeditions as knights or clerics, and their reasons for writing were often very specific – to honour individuals, or to justify the successes and failures of a crusade army*<sup>475</sup>. »

Helen J. Nicholson offre également un commentaire sur la mention des femmes dans la Troisième Croisade. Elle s'appuie sur l'*Itinerarium* qui dénie la participation de femmes aux combats :

« *A great many men sent each other wool and distaff, implying that if they exempted themselves from this expedition, they would only be fit for women's work. Bridges urged their husbands and mothers incited their sons to go, their only sorrow being that they were not able to set out with them because of the weakness of their sex*<sup>476</sup>. »

C'est, durant la troisième croisade, que la participation de femmes aux combats, en tenue de croisés est évoquée. Bien que, pour les siècles précédents, une femme à la tête d'un royaume occidental ait pris part à ce combat et dont l'action a été notifiée par les chroniqueurs et qui se nomme Ida d'Autriche. Natasha Hodgson, à la suite d'Helen J. Nicholson, démontre que les chroniqueurs arabes, tels qu'Imad al-Din al-Isfahani et Baha' al-Din Ibn Shaddad, ont sans doute recensé les femmes qui combattaient dans les rangs francs afin d'humilier les Croisés dans leurs récits.<sup>477</sup> Natasha Hodgson commente le destin d'Ida d'Autriche en mettant en exergue le fait que les femmes combattantes connaissent invariablement un futur incertain :

---

<sup>474</sup> Nicholson, Helen J., « Women on the Third Crusade, School of History and Archaeology », *Journal of Medieval History*, 23, 4, p. 335-349.

<sup>475</sup> Hodgson, Natasha, Nobility, « Women and historical narratives of the crusades and the latin east », *Al-Masāq*, 17:1, 2005, p. 61-85.

<sup>476</sup> Helen Nicholson utilise pour cela, la traduction suivante de l'*Itinerarium* : *Das Itinerarium Peregrinorum, : eine zeitgenössische Gestalt*, éd. H.E. Mayer, *Schriften der Monumenta Germaniae Historica* 18, Stuttgart, 1962, p. 277.

<sup>477</sup> Imad al-Din, Abu Shama, *Le livre des deux jardins*, R, I-V, Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1872-1906, IV, p. 433-434. Baha' Al-Din, *The Life of Saladin*, trad. C.W. Wilson, Palestine Pilgrims Text Society, London, 1897, p. 195- 261.

« *The future of noblewomen after an unsuccessful military engagement was far from certain. Albert of Aachen tells how “a noble countess” named Ida took part in the 1101 crusade.<sup>112</sup> She was the widow of Margrave Leopold II of Austria (d. 1095) and presumably some of the “enormous army of cavalry and infantry and of the female sex, over a hundred and sixty thousand” came from her own personal retinue.<sup>113</sup> Ida was counted amongst the leaders of the expedition who included William IX of Aquitaine (d. 1126) and Welf IV, duke of Bavaria (d. 1101), and her oath was required along with theirs by the emperor Alexius<sup>478</sup>. »*

Les femmes des sociétés d’Outremer qui combattent, issues de la haute aristocratie, sont les héritières des premières femmes croisées du XII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, les femmes de la dynastie des Lusignan, ainsi que les femmes proches du cercle royal jouent un rôle non négligeable dans les guerres qui sont menées à Chypre. Afin de comprendre les actions des femmes de la société de Chypre au XIII<sup>e</sup> siècle et du XIV<sup>e</sup> siècle, cela implique de s’interroger sur la notion même d’élites. Il existe plusieurs groupes élitaires dans les sociétés d’Orient Latin, élites qui se sont formées dès la création des États Latins<sup>479</sup>. La société de Chypre compte quelques femmes combattantes dont les actions sont notées par les chroniqueurs au XIII<sup>e</sup> siècle. À travers les *Assises de Jérusalem*, le statut d’Échive de Montbéliard et son rôle durant la Guerre des Ibelin et des Impériaux, le conflit majeur qui secoue l’île au XIII<sup>e</sup> siècle, sont étudiés. Les *Assises* nous permettent de comprendre la portée des actions militaires d’une femme issue d’un groupe élitair, dans une société où les genres sont solidement implantés. Les faits militaires d’Échive nous sont connus principalement par Philippe de Novare, chroniqueur guerrier proche des Ibelin, à laquelle elle est apparentée. Un autre chroniqueur mentionne également Échive de Montbéliard en l’appelant « Madame de Beyrouth »<sup>480</sup>. Il s’agit de Jean de Joinville (1224-1317), le biographe de Saint-Louis qui raconte le rôle qu’Échive de Montbéliard joue pour faciliter son passage en Égypte.

Deux critères caractérisent la société latine de Chypre : la langue parlée par les Francs et l’adoption des rites latins. Brunehilde Imhaus écrit ceci à propos des caractéristiques de la langue parlée à partir de 1192 :

« *La langue française, émanation du pouvoir politique, s’est imposée immédiatement comme langue de l’administration et de la culture laïque du royaume des Lusignans. Et la survie du français dans le royaume médiéval latin fut le résultat de son utilisation permanente comme langue des institutions. L’installation dans l’île d’une noblesse de souche française amenait par ailleurs Chypre dans la sphère culturelle francophone qui comprenait alors l’Italie du nord, les conquêtes croisées de Romanie et du royaume latin de Jérusalem. En Chypre cette influence dominait les villes et les ports<sup>481</sup>. »*

---

<sup>478</sup> Hodgson, Natasha, *Nobility*, « Women and historical narratives of the crusades and the latin east », op.cit., p. 72-73.

<sup>479</sup> Richard, Jean, *Histoire des Croisades, Collection Pluriel*, Librairie Fayard, 1996, p. 383.

<sup>480</sup> Joinville, Jean (de), *Histoire de Saint-Louis*, L. Hachette et cie., 1865, p.68.

<sup>481</sup> Imhaus, Brunehilde, « La francophonie en Chypre du XII<sup>e</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », *Évolution historique et sociologique, Documents pour l’histoire du français langue étrangère ou seconde*, 2004.

La vie d'Échive de Montbéliard commence sous des auspices classiques dans la société latine de Chypre. Issue d'un lignage prestigieux, elle est fille d'une princesse Lusignan, Bourgogne, fille d'Aimery de Lusignan et nièce de Guy de Lusignan<sup>482</sup>. Son père est Gautier de Montbéliard, nommé régent d'Hugues I<sup>er</sup> (1205-1218) et l'instigateur de l'union entre son pupille et Alice de Champagne. Les *Continuations* de Guillaume de Tyr, notamment l'*Estoire d'Eracles*, mettent en scène la disgrâce de Gautier de Montbéliard et son exil à Acre en compagnie de sa femme et sa fille. Échive de Montbéliard a donc quitté le royaume de Chypre pour côtoyer l'élite du royaume d'Acre. On ne sait lorsqu'elle est revenue à Chypre, ni l'éducation qu'elle reçoit dans le royaume d'Acre. Au XIII<sup>e</sup> siècle, Échive de Montbéliard grandit à une époque où le royaume de Chypre est en train de prendre son identité définitive. Chypre devient une royauté effective en 1197, après des tractations entre Aimery I<sup>er</sup> de Lusignan et Henri VI Von Hohenstaufen. Le système hiérosolomytain est importé à Chypre, bien que les Lusignan conservent des institutions byzantines, créant une société mixte où les contours de l'élite sont bien définis. La langue et la religion sont les critères principaux définissant l'élite franque. La noblesse faisant enluminer des manuscrits, appréciant les spectacles vivants relatifs au cycle de la Table Ronde, il est fort probable qu'avec Eudes de Montbéliard, son frère, elle ait reçu une éducation poussée, tournée vers l'Occident. L'étude de David Jacoby sur la société d'Acre reste aujourd'hui d'une grande utilité pour définir les contours de la Haute Noblesse du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>483</sup>. Selon celle-ci, la société latine était clairement délimitée par des cadres légaux et impénétrables par d'autres groupes. La plupart des familles d'origine latine étaient issues du nord de la France. Par les femmes, Les Montbéliard sont apparentés à la famille de Joinville<sup>484</sup>. Le père d'Échive de Montbéliard étant nommé connétable du royaume de Jérusalem, la jeune Échive aurait grandi avec une haute idée de la défense de l'identité latine. À Acre où la relocation de la Cour et des institutions a lieu en 1191, la concentration des centres de copies de manuscrits, mais aussi de professeurs de théologie a, selon David Jacoby, un fort impact sur la production culturelle. Échive de Montbéliard évolue dans un lieu où se concentre l'art et tourné vers les productions d'Occident.

Peu avant la guerre des Ibelin et des Impériaux, Échive de Montbéliard contracte un mariage avec Gérard de Montaigu, seigneur de Clergy, puis épouse Balian III d'Ibelin, fils de Jean d'Ibelin dit le Vieux Sire de Beyrouth, à qui va la loyauté de Philippe de Novare. Ce dernier mariage réveille la fureur de l'Église et du Vieux Sire de Beyrouth. Louis de Mas-Latrie titre d'ailleurs sur l'excommunication de Balian III d'Ibelin : « *Grégoire IX mande à l'archevêque de Nicosie de lancer l'excommunication contre Balian III d'Ibelin, veuve de Gautier de Montaigu, nonobstant la défense à lui faite en raison de sa parenté avec Échive, et qui avait contraint par ses*

---

<sup>482</sup> Vandevoorde, Nielen, Marie-Adélaïde, « Un livre méconnu des Assises de Jérusalem : Les Lignages d'outremer », op.cit., p. 103-130.

<sup>483</sup> Jacoby, David, « Society, culture and the arts in crusader Acre », France and the Holy land: Frankish culture at the end of the crusades», dir. Daniel Weiss et Lisa Mahoney, Baltimore, Md., 2004, p. 97-137.

<sup>484</sup> Ibid., p. 98.



*menaces l'archevêque de Nicosie à se réfugier à Saint-Jean d'Acre.* » Ce long titre peut être perçu comme un rappel qu'eut le retentissement de l'excommunication de Balian III d'Ibelin, dans la société latine d'Outremer<sup>485</sup>.

Philippe de Novare rend compte des conséquences que cette excommunication a pour Balian III d'Ibelin lors de la guerre des Ibelin et des Impériaux. Lors du siège du château de Beyrouth, en 1232, Philippe de Novare note le refus ferme de Jean d'Ibelin d'accorder à son fils le droit de défendre le château, ce qui montre l'impact que peut avoir une excommunication sur la société latine d'Outremer. Philippe de Novare rapporte un échange houleux entre Jean d'Ibelin et son fils : *Messire Balian, l'ainné des freres, se courroussa moult et tensa son père, por ce que il ne [l'i] laissoit entrer et disoit que il estoit heir, et greignor raison estoit que il alast que autre*<sup>486</sup>. Le refus du Seigneur de Beyrouth indique que transgresser une règle de l'église est considéré comme un crime aux yeux de la société latine.

Le fait qu'Échive de Montbéliard ait pu entrer pleinement dans la défense du territoire de l'île est dû, paradoxalement, à son statut légal. Fille de régent, femme de Gautier de Montaigu, puis veuve de ce dernier et remariée, elle a pu endosser un rôle « masculin » auquel elle n'aurait pas eu accès si sa vie eut été autre. Natasha R. Hodgson livre ses conclusions sur le statut de veuve et remarque que les veuves ont plus de « visibilité », cela dû à la gestion de leur propriété<sup>487</sup>.

Philippe de Novare nous apprend quelles ont été les mesures prises par Échive de Montbéliard qui met en place la défense et la protection de la forteresse de Buffavento. La situation d'Échive de Montbéliard n'est pas exceptionnelle dans ces sociétés de frontières, même si la guerre des Ibelin et des Impériaux sur le sol de l'île est un événement isolé au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, les guerres d'invasion n'ayant plus court jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Il convient de rappeler qu'un siècle plus tôt, la reine Mélisende de Jérusalem (1131-1152), elle-même veuve de Foulques d'Anjou (1131-1143), a pris des initiatives pour tenter de conserver le pouvoir face à son propre mari, et son fils le roi Baudouin III (1131-1162). Tout comme Échive de Montbéliard, elle se met en état de défense dans la tour de David à Jérusalem<sup>488</sup>. Baudouin III est obligé d'assiéger la tour pour forcer sa mère à lui céder le pouvoir et récupérer la zone d'influence que celle-ci détenait depuis la mort de son époux et de son père Baudouin II en 1131. Mélisende de Jérusalem est l'une des reines qui a été mise en avant par son père, étant associée au pouvoir sur le lit de mort de ce dernier. Fille de roi, veuve de roi, elle obtient un pouvoir qui lui permet de tenir le siège d'une tour et de défendre son héritage, même si le roi est son propre fils<sup>489</sup>.

À l'instar de Guillaume de Tyr présentant les aptitudes militaires de la reine Mélisende, Philippe de Novare relate celles d'Échive de Montbéliard.

---

<sup>485</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, op.cit., p. 873.

<sup>486</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente*, op.cit. p.158.

<sup>487</sup> Hodgson, Natasha R., « Women, Crusading and the Holy Land in Historical Narrative », op.cit., p.187.

<sup>488</sup> Mayer, « Studies in the History of Queen Melisende of Jerusalem », op.cit., p. 93-182.

<sup>489</sup> Ibid., p.168.

Le chroniqueur guerrier présente, cependant, Échive de Montbéliard, comme une jeune femme effrayée à l'approche des Impériaux. Réfugiée avec lui à Nicosie, elle s'enfuit en habit de prieur avec ses enfants pour gagner la forteresse de Buffavento. L'attitude « effrayée » que lui attribue le chroniqueur est incohérente avec les actions qu'elle mène par la suite : *Dame Eschive de Monbeliart, qui au jor estoit feme de sire Balyan d'Ybelin, fis de monseignor de Baruth, si estoit recetee à l'Ospitau et ses enfans avec ly. Et quant elle oy que les Longuebars estoient arrivés, elle ot si grant paour qu'ele se vesty en abit de frere Menor et guerpi ses enfans et son fié et monta en une roche que l'on apele Bufevent. Là sus la receta .i. viel chevalier qui avoit nom sire Guinart de Conches, qui là sus estoit de par le roy, et elle s'apovea tant qu'elle l'ot garny de vitaille, dont il n'i avoi[e]nt point.*<sup>490</sup>

Échive de Montbéliard, une fois parvenue à Buffavento, met la forteresse en état de siège avant l'arrivée des Impériaux. Pour conquérir l'île de Chypre, ces derniers doivent inévitablement mettre le siège devant les forteresses. Le château de Buffavento, régi par un vieux capitaine appelé Guinard de Conches, n'était sans doute pas préparé pour résister à une attaque des Impériaux lorsque ceux-ci envahissent l'île. Guinard de Conches exerce une fonction d'administration civile plus que militaire. James Petre met en lumière qu'en l'absence de guerres régulières, notamment au début de la période des Lusignan, les forteresses de l'île n'étaient pas préparées constamment pour la défense du territoire, bien que l'existence d'une armée soit privilégiée notamment pour défendre la chrétienté lors d'expéditions. James Petre avance cette hypothèse, qui pourrait expliquer le peu de préparation militaire de la forteresse de Buffavento au moment de la guerre des Ibelin et des Impériaux : « *Before 1373 then, it was therefore mainly the rarity of war and general absence of the threat of war, that led to an omission to develop the island's fortifications. As we have noted elsewhere, castles and town walls were more than just fortifications and as such, their development must be seen in quite a different light - one in which military matters were merely an ingredient*<sup>491</sup>. »

Échive de Montbéliard trouve un château peu préparé pour la défense contre les Ibelin et les Impériaux. Kristian Molin évoque la situation de Buffavent et ses avantages concernant la protection du territoire :

« *The moste elaborates defences of this bailey were placed to the south and south east, where it was slightly easier for an attacker to approach. These defences included two successive gateways, each flanked by a pair of horseshoe towers, plus a prolific numer of arrowslits guarding the southern slopes*<sup>492</sup>. »

Kristian Molin indique que, lors de la conquête de Richard Cœur de Lion, Buffavent n'a été conquis que grâce à la reddition des hommes qui n'avaient que peu de loyauté envers Isaac Comnène.

L'attitude d'Échive, décrite comme une fuite, doit être envisagée comme la défense du prestige, du patrimoine et de l'île, ce qui la conduit à une réaction rapide de protection de Buffavent. Proche du

<sup>490</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente*, op.cit. p.172.

<sup>491</sup> Petre, James, *Crusader Castles of Cyprus: The Fortifications of Cyprus Under the Lusignans of 1191-1489*, op.cit, p.103.

<sup>492</sup> Molin, Kristian, *Unknown Crusaders Castle*, op.cit., p. 100.

trône, elle fait partie de ces femmes qui ont une influence sur les actions des barons du royaume ; même si elle ne règne pas, elle ordonne et semble être obéie. Guinard de Conches exécute ses ordres sans montrer de résistance. Échive de Montbéliard est l'exemple de ces femmes qui s'impliquent dans la défense de la chrétienté, mais qui n'hésitent pas à préserver leur lignage et leur prestige au XIII<sup>e</sup> siècle. Ap.arentée à Jean de Joinville, elle est mentionnée une nouvelle fois par celui-ci lors d'une action de guerre. Elle fournit à ce dernier une chaloupe pour qu'il puisse suivre le roi Louis IX dans son passage en Égypte<sup>493</sup>.

Échive de Montbéliard est l'une des premières femmes, durant la domination latine, à avoir influencé le destin des Lusignan. Elle ouvre le chemin à d'autres femmes, reines ou aristocrates, qui s'impliquent dans la préservation de la féodalité dans l'île.

D'autres femmes à l'instar d'Échive ont posé le pied sur le sol de l'île dans le contexte des croisades. À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la troisième croisade conduit l'épouse de Richard Cœur de Lion, ainsi que sa sœur Jeanne de Sicile, à faire partie de la croisade et à être l'une des causes indirectes de la conquête de l'île. Régine Pernoud s'appuie sur le récit d'Ambroise, pour commenter l'action d'Isaac Doukas Comnène, qui voit aussitôt dans les deux princesses un moyen de pression contre Richard I<sup>er</sup>. Quant à celles-ci, bien que simples accompagnantes du roi dans la croisade, elles apportent leurs contributions envers eux. Régine Pernoud commente l'attitude d'Isaac Doukas Comnène ainsi : « *Quant à ceux qui échappèrent au naufrage, il s'en empara et les fit emprisonner pour en exiger une rançon. Qui plus est l'un de ces buzzes demeurait secoué par les vents, en proie aux flots déchaînés. Or, c'était celui qui portait l'ex-reine de Sicile, Jeanne, et la fille du roi de Navarre, Bérengère ; Isaac leur interdit l'entrée du port*<sup>494</sup>. » Natasha Hodgson indique également que Bérengère de Navarre, à la différence d'autres reines, ne possède pas de dimensions guerrières :

« *While the most fundamental aspect of a woman's nobility was her lineage, she was also expected to demonstrate a noble upbringing as well as having a respectable ancestry. A wife was expected to be chaste, modest, wise and preferably beautiful, although the latter could be a double-edged sword. Berengaria of Navarre (d. 1230), who married Richard I (1188–1199) on the Third Crusade, was called "very wise and of good character" by the author of the Itinerarium, and "a virgin of renowned beauty and prudence" by William of Newburgh (d. 1204)*<sup>495</sup>. »

Considérons la présence d'autres femmes combattantes sur le sol de l'île au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Lors de la septième croisade, celle de Louis IX, quelques femmes jouent un rôle important dans la diplomatie, mais aussi dans les combats. Trois femmes jouent un rôle important à Chypre, ainsi que dans la marche vers Damiette, en 1250. Les lettres rédigées à l'intention du Pape Innocent IV mentionne la santé de la reine Marguerite de Provence, qui, est très énergique, même enceinte, afin d'assister au mieux son époux. Benoît d'Alignano, évêque de Marseille, donne des nouvelles de cette dernière au Pape :

---

<sup>493</sup> Joinville, Jean (de), *Histoire de Saint-Louis*, op.cit, p. 68.

<sup>494</sup> Pernoud, Régine, *Richard Cœur de Lion*, op.cit., p.109-110.

<sup>495</sup> Hodgson, Natasha, *Nobility*, « Women and historical narratives of the crusades and the latin east », op.cit., p. 70.

« *The lord King, the Queen, who is pregnant, and his three brothers the Counts and their wives are by God's grace in good health, although the Count of Artois has lain a day and night on the field as if dead, beneath an infinite host of the slain, men and horses alike*<sup>496</sup>. » Jean de Joinville implique la reine Marguerite de Provence dans les négociations peu après la capture de Louis IX par les Mamelouks :

« *Quand ils virent qu'ils ne pourraient pas vaincre le bon roi par les menaces, ils revinrent à lui et lui demandèrent combien il voudrait donner d'argent au soudan, et avec cela il leur rendrait Damiette. Et le roi leur répondit que si le soudan voulait lui prendre une somme raisonnable de deniers, il manderait à la reine qu'elle les payât pour leur délivrance. Et ils dirent : « Comment est-ce que vous ne voulez pas dire que vous ferez ces choses ? Et le roi répondit qu'il ne savait si la reine voudrait faire, parce qu'elle était sa dame. »* Le roi place la reine en tant que chef d'état aux yeux des Mamelouks, faisant d'elle une négociatrice à part entière, qui décide ou non de la reprise des hostilités. De l'implication de la reine et de ses actes dépend la poursuite de la croisade et de la délivrance des prisonniers après la capture de Louis IX et de ses chevaliers.

Lors du XIV<sup>e</sup> siècle, des reines participent activement à la défense, mais d'une manière différente de celle utilisée par Échive de Montbéliard, car elles ne défendent pas de fortifications. La reine douairière, Isabelle d'Ibelin, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, participe à la protection du territoire en intervenant dans les conflits de ses fils (Henri II et Amaury de Tyr). Eléonore d'Aragon intervient brièvement à Kerynia, participant à l'approvisionnement de la forteresse sous le joug génois en 1373. Cependant, la reine ne participe pas en elle-même à la défense de celle-ci. Son jeu est trouble auprès de génois et elle se tient à leur côté lorsqu'ils désirent prendre la forteresse de Kerynia : « Cet avis ayant prévalu, ils allèrent trouver la reine à laquelle ils dirent avec humilité et courtoisie : « *Madame, nous avons laissé notre pays et nos biens pour venir ici te venger de tes ennemis, le connétable et le prince, et surveiller le royaume pour ton cher fils; c'est pour toi que nous sommes ici depuis seize jours. Or, si tu l'ordonnes, il est temps d'aller prendre et piller Cérines*<sup>497</sup>. »

Considérons en premier lieu le rôle d'Isabelle d'Ibelin, mère des rois Henri II et Amaury de Tyr, ainsi que de l'épouse de ce dernier, Zabel de Tyr, d'origine arménienne, qui participent activement au début du XIV<sup>e</sup> siècle, au conflit entre les deux rois. Zabel de Tyr lie les destins de la famille royale de Cilicie aux Lusignan. Ainsi, Zabel d'Arménie, sœur du roi Héthoum II est depuis 1293, l'épouse d'Amaury de Tyr<sup>498</sup>. Isabelle d'Ibelin est une reine qui n'hésite pas à s'impliquer militairement dans le conflit qui a cours entre ses fils. La chronique d'Amadi confère une dimension dramatique à la reine, la montrant déchiré entre l'amour pour ses fils et son royaume, mais n'hésitant à intervenir militairement, dès lors que la situation

---

<sup>496</sup> Benedict of Alignano, Bishop of Marseilles, to Pope Innocent IV, 20 may [1250], Spicilegium, éd. D D'Achery, 3, p. 628, Jackson, Peter, « The seventh crusades 1244-1254 », op.cit., p. 97.

<sup>497</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 206-210.

<sup>498</sup> *Chroniques Mineures*, éd. V. Hakobian, en arménien, Erevan, 1951, 2, p. 86, MUTAFIAN, Claude, « Héthoum de Korykos historien arménien », *Cahiers de recherches médiévales*, 1, 1996, p. 157-176.

l'exige. Ainsi la chronique la représente en femme désespérée et pourtant agissant pour l'unité du royaume en tentant de protéger son fils Henri II de la vindicte des aristocrates du règne :

*« Poi, il signor de Sur fece far le sue cride in la cita de Nicosia, come governatpr del reame de Cypro, che alcun non si dovesse mover di casa sua per cosa che vedesse; et fece bollar la secretta del re et la vota in la quale era el thesor regale. Et la regina si fece inanzi a le persone, et piangeva et cridava come se visto l'avesse el re morto ni sua presentia; et era una gran pietà a vederla et al dirla el lamento che feva; la quai dubitava grandemente che non fusse presa la persona del re<sup>499</sup>. »*

La chronique après ce rôle de femme désespérée qui ressemblerait presque aux pleureuses de l'antiquité confère une dimension active à la reine Isabelle lors de l'exil du roi par le Seigneur de Tyr. Elle est opposée à Zapel de Tyr, épouse du Seigneur de Tyr, qui se rend en Arménie, auprès de ses parents pour y négocier le futur exil du roi Henri II<sup>500</sup>. La chronique dite d'Amadi, dépeint une entrevue entre les princesses du royaume et leurs frères venant déposer le roi Henri II. Les princesses, de même que la reine Isabelle sont montrées pieuses et impliquées dans le bon déroulement des affaires de Chypre, tandis que le seigneur de Tyr et son épouse, bien que non présente à cet événement sont représentés comme des êtres maléfiques, comme une allusion au manichéisme présent à l'époque médiévale.

*« Ma però el signor de Sur et el contestabile non ussirono fora, anzi senlorono dentro, et si consigliavano tra loro ; et una de le loro sorelle li disse : « Voi sete assassin qui, per tradir el vostro signor et vostro fratello, come el Juda. El re si ritirò in quella banda ch'era el suo letto, et diceva el suo matutin, et quando l'have ditto. disse a sua madré « Signora, è tempo hormai che dobbiamo dormir et reposar. » Et la regina respone « Si, figliolo. » Et il bon re si ha spogliato et andò nel suo letto a dormir, come colui che teniva seguro che alcuno non havera tanto ardimento de osarli a tohare in la persona. Sua madré et le sue sorelle sentavano li, perchè dubitavano la malignità del signor de Sur et del suo consiglio, et non ardivano dormire ne lassar el re solo: Poi venne el signor de Sur per intrar nella camera del re, et la regina l'ha spento fora; et venne il contestabile per intrar con una torza nella man, et la regina toise ci torzo di sua man et lo cazò di fora, et disse : « Déh! traditori, andate fora, lassatime « reposar<sup>501</sup>. »*

Le XIV<sup>e</sup> siècle compte des reines de Chypre promptes à intervenir dans les guerres qui se multiplient dans le royaume. Après cet épisode où deux femmes du cercle royal s'affronte, les reines interviennent de plus en plus librement dans la marche du royaume. Leontios Machairas, chroniqueur de langue grecque, relate le règne de Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan et par extension, le règne des reines qui unirent leurs destins à Pierre I<sup>er</sup>, Pierre II, Jacques I<sup>er</sup> et Janus, dont il se fait le chantre et le chroniqueur.

La description par Léontios Machairas du comportement de deux reines, Éléonore d'Aragon, épouse de Pierre I<sup>er</sup>, ainsi qu'Héloïse de Brunswick, épouse de Jacques I<sup>er</sup> alors que l'une participe activement à la guerre contre Gênes de 1373 et qu'Héloïse de Brunswick est en exil à Gênes, mérite qu'on

---

<sup>499</sup> Chronique dite d'Amadi, op.cit., p. 249-250.

<sup>500</sup> Ibid., p. 314-315.

<sup>501</sup> Ibid., p. 319-320.

la commente. Éléonore d'Aragon est dépeinte de manière très négative par le chroniqueur, qui l'accuse d'être la responsable de la folie du roi Pierre, ainsi que celle de la mort du turcoplier Thibalt Belfarage, malgré sa remarque discrète à l'encontre de ceux qui abjurent leur foi pour embrasser la foi chrétienne<sup>502</sup>. La reine Éléonore est selon Léontios Machairas, la cause de tous les malheurs qui frappent l'île de Chypre et l'accuse même d'être la responsable de la perte de la guerre face aux génois. Cependant, il lui accorde quelques actions militaires, malgré l'image négative qui lui confère dès le début de son récit sur la reine d'origine aragonaise :

*« Alors que la reine et son armée venaient de partir, le jeune secrétaire de la reine, nommé Dimitri Daniel, était resté à Ammochostos pour acheter des pâtés pour le cellier, et il les expédia avec la suite de la reine. Le roi, plein d'amertume, se tenait à la fenêtre de son appartement, songeant qu'ils avaient trompé la reine pour parvenir à prendre Kyrénia<sup>503</sup>. »*

Dans ce court passage, la reine est perçue comme « trompée par les Génois », Léontios Machairas cherchant à accentuer ses défauts en la décrivant comme crédule, mais aussi comme traître à la famille royale. Plus tard, la reine est dépeinte par une insulte de la part de Thibalt Belfarage au moment de sa mort, ce mot peut être le reflet de ce que pense le chroniqueur au sujet d'Éléonore d'Aragon :

*« Sire Thibaud insulta la reine en lui disant : — Vile et mauvaise courtisane, tu aurais bien voulu que je te mette dans mon lit, et comme je n'ai pas voulu porter le déshonneur dans la maison de mon seigneur, tu m'infliges cette mort cruelle<sup>504</sup>. »*

L'image que Léontios Machairas donne à Héloïse de Brunsvick est toute autre. La future reine de Chypre, mère d'un autre roi, Janus, suit en exil son époux lorsque le futur Jacques I<sup>er</sup> est exilé à Chypre<sup>505</sup>. La reine en exil est présentée comme une femme pieuse et courageuse, contrastant avec l'image de sorcière prêtée par Machairas à Éléonore d'Aragon.

Les reines du XIV<sup>e</sup> siècle ont vécu dans un siècle où elles ont été impliquées dans les projets de croisades tardifs. Au XV<sup>e</sup> siècle, elles sont impliquées très activement dans la conduite des affaires, et reconnues pour certaines comme chefs légitimes du royaume.

## **b. Les reines de Chypre et les femmes combattantes jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle :**

Georges Boustronios nous livre un récit détaillé de la situation politique dans laquelle se trouve la reine Charlotte (1458-1460,) après la mort de son père, le roi Jean (1432-1458). Il est un contemporain des événements qui amènent à la prise de pouvoir par le roi Jacques II dit Jacques le Bâtard. La traduction

---

<sup>502</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 110-111.

<sup>503</sup> Ibid., p. 196-197.

<sup>504</sup> Ibid., p. 260.

<sup>505</sup> Ibid., p. 269.

de son manuscrit, la Chronique de Chypre a connu bien des vicissitudes et reports. L'historien Constantin Sathas en a fait une première traduction en 1873. Selon Nicholas Couréas, les projets de traduction par le professeur James Stuart et R. Dawkins au milieu du XX<sup>e</sup> siècle ont été stoppés par la mort des historiens. Par la suite, en 1878, une traduction bulgare a vu le jour à l'université de Sofia. La plus récente traduction de ce manuscrit est conservée notamment à la Bibliotheca Marciana de Venise, mais aussi à la British Library de Londres.

Le contexte politique du XV<sup>e</sup> siècle dans lequel évolue la reine Charlotte est dominé par les contours devenus flous de l'élite latine. George Boustronios donne des informations sur une élite qui s'est ouverte aux grecs, par mariage, ainsi qu'aux communautés orientales. Benjamin Arbel souligne: « *During the last century of Lusignan rule, Cypriots who were not considered noblemen succeeded in acquiring land and revenues from the Crown. Since most landed estates preserved their seigniorial status and structure, landlords who were not of noble descent attained a certain degree of respectability and constituted a kind of gentry, although never recognized as such*<sup>506</sup>. »

C'est dans ce contexte que naît la première alliance entre la famille Paléologue et la famille des Lusignan au XV<sup>e</sup> siècle. Le règne de Jean II marque l'apogée de la pénétration de la société latine par les grecs, notamment après la chute de Constantinople en 1453. Jean II est marié tout d'abord à Amédée de Montferrat, puis à Hélène Paléologue en 1442<sup>507</sup>.

Charlotte de Lusignan, couronnée en 1458, ne peut jouir d'un règne paisible, car la couronne lui est disputée par son demi-frère, Jacques II. George Hill, ouvrant le récit du règne de Charlotte de Lusignan, la décrit comme une figure féminine influencée par sa mère, la reine Hélène Paléologue, notamment pour la défense face à son frère<sup>508</sup>. Bien que la reine Hélène ait veillé à l'éducation de sa fille, Charlotte possède tout de même des capacités à la défense. Si Louis de Savoie abandonne Nicosie sans la mettre en état de défense, il n'en est pas de même à Kerynia. Florio Bustron explique que le roi Jacques II surveille constamment Kerynia en 1460/1461. La forteresse est toujours un enjeu de prestige que la reine cherche à conserver et elle dispose pour cela du soutien des hommes de Kerynia, indispensable pour la possession de la forteresse. Florio Bustron atteste le soutien à la reine Charlotte :

*La regina Carlotta, quando levò il campo del soldan da Cerines, confortò re Aluise d'andar a Rhodi a domandar soccorso contro re Giacomo per ribaver il suo regno. Et andato re Aluise, e la regina Carlotta con una galea della religion, e due de Sor de Naves, il gran maestro gli fece buona ciera ; però non gli diede sussidio altramente. E di ritorno, tornarono a Pafò ; e come li vidde il capetano Gioan Mistachel, immediate rese li castelli in potestà della regina, e la regina pose Pietro*

---

<sup>506</sup> Arbel, Benjamin, « The Cypriot Nobility from the Fourteenth to the Sixteenth Century: A New Interpretation », op.cit., p. 177.

<sup>507</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, op.cit., p.1-82.

<sup>508</sup> Hill, George, *A History of Cyprus*, op.cit., p. 548.

*Palol capitano, e li lasciò una buona compagnia ; e poi andò la regina a Cerines, del ritorno della quale fu fatto grande allegrezza*<sup>509</sup>. La reine Charlotte possède un ancrage solide sur le sol chypriote.

Reine par naissance, Charlotte de Lusignan défend son lignage, mais aussi sa légitimité comme souveraine. Les monnaies à son effigie, étudiées dans le livre d'Alex Malloy, Irene Fraley Preston et A.J. Stelman montrent la haute idée qu'elle a de son héritage, un des axes qu'elle emprunte pour diriger le royaume de Chypre. Daniel Metcalfe propose cette description du sceau de la reine et indique qu'elle continue à battre monnaie jusqu'en 1464 à Cerines : « Queen Charlotte struck silver gros, bearing on the obverse a crowned shield with the arms of Jerusalem, Lusignan, Cyprus and Armenia, and on the reverse the cross of Jerusalem. On the variety, the shield is placed between scrolls.<sup>510</sup> »

Aussi bien les actions du roi Louis de Savoie que celles de la reine Charlotte sont présentées dans un style souvent laconique par Georges Boustronios. Louis de Savoie prend quelques initiatives, en septembre 1460: « Furthermore, once the Saracens were on the march King Louis assigned men from Kerynia, and they coame to Monadi to dig up the roads, so that the Saracens would not be able to proceed, nor indeed their carts where they had the military equipment.<sup>511</sup> » Mais c'est bien la participation de la reine Charlotte à l'occupation de Kerynia qui permet aux assiégés de résister face aux multiples attaques du prétendant au trône. George Boustronios raconte que la reine Charlotte est considérée comme l'héritière légitime au trône par les seigneurs de Kerynia, qui lui confient une mission diplomatique pour aller demander secours aux Chevaliers de Rhodes. La reine quitte Kerynia brièvement, mais le chroniqueur insiste sur la brièveté du séjour et le fait que la reine est célébrée lors de son retour. Charlotte semble être le véritable capitaine de Kerynia et le chef incontesté des opérations qui y ont cours: « Furthermore, she took the galley from Rhodes and that belonging to Sor de Naves and went to Rhodes, and the grand master together with all the lors entertained them greatly and kept them good company<sup>512</sup>. »

La Reine Charlotte suit peut-être l'exemple de sa mère, la reine Hélène, qui a pris la destinée de l'île de Chypre en influençant son époux le roi Jean II. Lors de la chute de Constantinople en 1453, la reine s'est montrée favorable à la venue de nombres de réfugiés byzantins, ce qui a déclenché la fureur à son encontre de la Papauté. Louis de Mas-Latrie publie des extraits de la fin de la chronique d'Amadi, concernant la chute de Constantinople et la réception de la nouvelle à la Chypre franque. La chronique met en scène l'infinie douleur de la reine Hélène, qui est très concernée alors par la venue des constantinopolitains à Chypre<sup>513</sup>.

---

<sup>509</sup> Bustron, Florio, Chronique, op.cit., p. 409.

<sup>510</sup> *Coins of the Crusader States 1098-1291*, 2e édition, (dir.) Alex G Malloy, Irene Fraley Preston et Arthur J. Stelman, Fairfield 2004, p. 263.

<sup>511</sup> *George Boustronios, A Narrative of the Chronicle of Cyprus 1456-1489*, op.cit., p. 94.

<sup>512</sup> *Ibid.*, p. 109-110.

<sup>513</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire*, op.cit., p. 80-81.



À l'instar des femmes issues de la famille royale, Charlotte de Lusignan dépend des Assises de la Haute Cour et des préceptes qui y ont été rassemblés par Jean d'Ibelin, comte de Jaffa au XIII<sup>e</sup> siècle. Deux articles importants portant les titres suivants : *De qui les femes qui ont doaire le doivent tenir, et a qui le baillage peut et doit escheyr par rayson.* et *Quant baillage eschiet a feme, coment ele se peut garder que le seignor de qui ele le doit tenir ne la puisse marier por le baillage*<sup>514</sup> peuvent expliquer l'ardeur que met la reine Charlotte à défendre ses possessions. En invoquant sa légitimité et la protection du territoire des Lusignan, elle tient les forteresses du royaume. On pourrait compter Charlotte de Lusignan comme l'une des femmes à qui Christine de Pisan aurait pu s'adresser lorsqu'elle écrivit son ouvrage, *Le Livre des Trois Vertus en 1405*<sup>515</sup>. Helen J. Nicholson fait référence à Christine de Pisan en citant ce passage :

« *Around 1420 Christine de Pisan, in her Treasure of the City of Ladies or the Book of the Three Virtues, instructed noblenwomen that they should learn military skills in order to defend their own property. She ought to have the heart of a man, that is, she ought to know how to use weapons and be familiar with everything that pertains to them, so that she may be ready to command her men if the need arises. She should know how to launch an attack or to defend against one, if the situation calls for it. She should take care that her fortresses are well garrisoned. Christine indicated that women defending fortresses was to be expected, if not the norm*<sup>516</sup>. »

Charlotte de Lusignan pourrait donc parfaitement illustrer les recommandations faites aux femmes par Christine de Pisan et entre dans la catégorie de « ce qui est attendu » d'une femme concernant les notions de défense.

À la suite de Charlotte de Lusignan, Catherine Cornaro règne sur l'île de Chypre. Dans un contexte de confusion après le décès de Jacques en 1473, la fille adoptive de Venise prend en main le destin du royaume insulaire. Alors que le royaume n'est plus vraiment un royaume-post croisé, car il doit le tribut au sultan d'Égypte, la reine est représentée de manière vigoureuse par les chroniqueurs, nommant les officiers militaires, mais également veillant à la destinée des châteaux et forteresses de l'île de Chypre<sup>517</sup>.

Les sources qui évoquent la reine Catherine Cornaro, dans son administration de l'île de Chypre sont des plus variés. Les rapports des provvediteurs, officiers militaires qui agissent comme ses conseillers en Chypre dès 1474, de même que la chronique de George Boustronios, capitaine des Salines sous Jacques II nous permettent d'appréhender le règne de Catherine comme gouvernante de l'île de Chypre, mais également comme femme active dans l'administration militaire de Chypre<sup>518</sup>.

---

<sup>514</sup> Jean d'Ibelin, *Le Livre des Assises*, op.cit., p. 396-397.

<sup>515</sup> Christine de Pisan, *Le livre des trois vertus*, (dir.) C. C. Willard et E. Hicks, Paris, Champion, Bibliothèque du XV<sup>e</sup> siècle, 50, 1989.

<sup>516</sup> Nicholson, Helen J., « Women and the Crusades », op.cit., p. 1-35.

<sup>517</sup> À ce sujet, il convient de consulter: SYNDIKUS, Candida, ROGGE, Sabine, *Caterina Cornaro: Last Queen of Cyprus and Daughter of Venice Ultima regina di Cipro e figlia di Venezia*, Waxmann Verlag, 2013.

<sup>518</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, 3, op.cit., p. 801-822.

Catherine Cornaro est née à Venise, au sein de la famille Cornaro, le 25 novembre 1454. La famille Cornaro est une famille de patriciens dans la Sérénissime. Elle est fille de Marco Cornaro (1406-1475), chevalier du Saint Empire Romain Germanique et de Fiorenza Crispo, princesse grecque de Trébizonde. En effet, cette dernière est affiliée à Jean Comnène, étant sa petite fille, son père Nicholas Crispo étant alors Seigneur de Syros<sup>519</sup>. Dès sa naissance, Catherine porte le titre de *nobil donna*, ce qui souligne son héritage aristocratique et son lignage prestigieux. Elle réunit un double ascendant impérial, du fait de son père chevalier de l'empire romain, mais également de sa mère, princesse d'ascendance Comnène. Elle bénéficie d'une éducation complète et destinée aux filles des élites sociétales, puisqu'elle étudie au couvent des Ursulines à Padoue. Catherine est issue d'une fratrie de cinq sœurs, Violante, Cornelia, Marietta, Bianca et Lucia, et de deux frères : Luca et Giorgio. Catherine Cornaro, originaire d'une famille de patriciens vénitiens hérite donc des coutumes liées au statut des femmes patriciennes, présents à Venise au XIII<sup>e</sup> siècle, dans lequel on peut trouver les causes de son arrivée au pouvoir à Chypre en 1473<sup>520</sup>. Catherine Cornaro représente le statut particulier des femmes patriciennes avant sa venue en Chypre, tel que Stanley Chojnacki le figure dans son étude. Celui-ci explique que la Sérénissime possède des lois Romaines, mais également germaniques qui stipulent que les garçons possédaient leurs héritages, tandis que les filles avaient les pleins droits seulement sur leurs dots. Or, le Conseil des Dix, l'organe qui dirige la Sérénissime, et l'emprise de celle-ci sur la Méditerranée Lévantine, insiste sur l'influence du rôle des femmes de stature patriciennes, dans les transactions économiques. Stanley Chojnacki déclare que: « *In contrast to the situation elsewhere in Italy, Venice had defined hereditary aristocracy. A series of legislative measures at the end of the XIIIth and the beginning of the XIVth century had effectively closed the patriciate to all but the members of those families yet in the government [...] The combination of social principles gave women a curious status in patrician. On one hand, the patrilineal and patrimonial charter of society excluded them from full and enduring membership in the lineage, which they nominally left upon marriage. On the other, the figured prominently in their family's social strategy*<sup>521</sup>. »

Catherine Cornaro a tenu le rôle de la femme patricienne dans la stratégie familiale des Cornaro, tel que décrit par Stanley Chojnacki. Son mariage avec Jacques II de Lusignan, ainsi que son arrivée à Venise a attiré l'attention des chercheurs depuis bien des années et est relativement bien détaillé. Durant sa vie, Catherine a été reine, humaniste, et un mécène pour les artistes. Ainsi, cette vie foisonnante l'a amené à régner et à prendre des décisions militaires concernant l'île de Chypre. Le 30 juillet 1468, Marco Cornaro consent au mariage de Catherine avec Jacques II de Lusignan, dans le but d'accroître les possessions des Cornaro et d'ancrer solidement Chypre dans l'influence maritime de Venise. Marco

<sup>519</sup> Cheynet, Girolami, Lydia (de), « Caterina Cornaro, Queen of Cyprus », Barrer-Graves, Debra, *The Emblematic Queen: Extra-Literary Representations of Early Modern Queenship*, Palgrave Macmillan, 2013, p. 11-35.

<sup>520</sup> L'article à connaître pour ce thème du statut des femmes à Venise pendant la pré-renaissance est celui-ci : Chojnacki, Stanley, « Patrician Women in Early Renaissance Venice », Chojnacki, Stanley, *Women and Men in Renaissance Venice: Twelve Essays on Patrician Society*, JHU Press, 2000, p. 115-130.

<sup>521</sup> Ibid., p. 116-117.

Cornaro est également un créancier du royaume, puisqu'il dote Catherine de 100 000 ducats pour les besoins de Jacques II<sup>522</sup>. Catherine devient reine de Chypre à seulement 14 ans, Philippe Mistachiel étant le représentant du roi Jacques II lors de son mariage et elle voyage en 1472, quelques quatre années plus tard, pour tenir son statut de reine auprès de Jacques II<sup>523</sup>.

Venise, depuis le début du XIII<sup>e</sup> siècle, jouit de privilèges indéniables dans l'île de Chypre, l'île étant considéré comme un point central dans le marché levantin de la Sérénissime. Les documents notariaux explicitent la position de Chypre, dès le XII<sup>e</sup> siècle, dans le commerce de Venise, et démontre que les Vénitiens, opèrent à Paphos et Limassol. Des Vénitiens, à l'instar de la famille Cornaro, au XIV<sup>e</sup> siècle, s'installe à Chypre, afin de posséder des domaines et d'y faire prospérer leurs affaires. David Jacoby résume cette installation ainsi :

*« Venetian settlement in Cyprus in the 1170s is attested by Giovanni Mençulo de Baffo, mentioned as a resident of Paphos and identifying himself as such rather than stating the Venetian parish from which he originated, as was customary at that time. The reference to Paphos implies that he or even one of his forefathers had been living in the Cypriot port for a long time. This brings us back to the first half of the twelfth century, a suggested dating also borne out by several individuals bearing the surname Baffo, attested from 1145 onward. Since they appear in Venice and in various locations of the eastern Mediterranean, they must have temporarily left Paphos or have resettled elsewhere<sup>524</sup>. »*

En ce qui concerne l'affiliation des Cornaro avec l'île de Chypre, il convient de reconstituer le lignage de ceux-ci : *« La distinction est faite entre les Cornaro de Chypre et possesseurs d'Episkopi, avec les Cornaro de Venise. Les Cornaro Piskopia demeuraient à Venise sur le grand canal et sur la paroisse de Saint-Luc. L'antique palais ou ils reçurent le roi Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan et plus tard la fiancée de Pierre II, existe encore avec sa frise et ne porte latérale sculptée aux armes du roi de Chypre, Pierre I<sup>er</sup>. [...] Tout semble indiquer que les membres de la famille Cornaro mentionnés dans les documents de notre histoire jusqu'à l'époque d'André et Catherine se rattachent pour la plupart à la famille des propriétaires de Piskopi ou des Cornaro de Saint-Luc<sup>525</sup>. »*

David Jacoby commente ainsi l'installation des Cornaro en Chypre : *« The branch of the Venetian Corner clan active in Cyprus first appears in the island in the early fourteenth century. There is good reason to believe that Federico Corner was chosen as one of the witnesses to the agreement of 1306 between Venice and Amaury of Lusignan because he was a prominent businessman involved in Cypriot trade. The family's activity in this field is not directly documented in the following fifty years. It is nevertheless likely that the Corner were among the small number of powerful merchants who attempted to establish in collusion with some ship operators a monopoly on the transportation of sugar, cotton, and salt from Alexandria and Cyprus to Venice, a move strongly opposed by lesser merchants in 1358<sup>526</sup>. »*

---

<sup>522</sup> Cheney, Girolami, Lydia (de), « Caterina Cornaro, Queen of Cyprus », op.cit., p. 16.

<sup>523</sup> Ibid., p. 16.

<sup>524</sup> Jacoby, David, « Cyprus Venice », *La Serenissima and la Nobilissima, Venice and Cyprus and Cyprus in Venice*, éd. A. Nicolaou-Konnari, Bank of Cyprus Cultural Foundation, 2009, p. 61.

<sup>525</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, 3, op.cit., p. 815.

<sup>526</sup> Jacoby, David, *Cyprus Venice*, op.cit., p. 75.

Lorsque Catherine vient régner en Chypre, elle est le témoin d'un conflit en cours entre Jacques II et sa soeur Charlotte de Lusignan. Le sultan de Chypre, reconnu par Jacques II, comme le suzerain de l'île, arbitre ce conflit et la reine Catherine reçoit son hommage et son aval lors de son couronnement. Cependant, la reine doit composer avec les individualités et l'ambition des hommes de la Sérénissime venus l'aider à mettre en place son gouvernement Georges Boustronios, capitaine des Salines et témoin du règne de Jacques II, offre des renseignements précis sur les actions militaires de Catherine en tant que reine de Chypre. La chronique de Georges Boustronios comme le note Nicholas Coureas, s'attache à démontrer comment Venise, dès 1474, par le biais des actions de Catherine Cornaro, s'attache à consolider sa position dans l'île, notamment par la force militaire<sup>527</sup>.

Cependant Nicholas Coureas reproche quelques imperfections à Georges Boustronios lorsqu'il met en scène la venue de Catherine Cornaro en Chypre : « *The most glaring lack of a proper context in Boustronios' account is at the point when he narrates King James marriage to the Venetian Catherine Corner He baldly states that James sent Sir Philip Mistachiel, who incidentally was a former partisan of Queen Charlotte now is in his service, to Venice to arrange this marriage, whch took place in 1472*<sup>528</sup>. »

En raison de la présence d'un fort parti catalan, dont Rizzo de Marino, un homme de guerre est le chef, Venise envoie une force armée envers la reine Catherine. Lorsque le roi décède en 1473, il dote le royaume d'hommes capables de le gouverner militairement sans que l'on sache si c'est pour prévenir le fait que Venise prenne le contrôle par le biais de son épouse. Ainsi, dans les hommes que Jacques de Lusignan confère au royaume, on trouve : Thomas Ficardo, son chancelier. On apprend dans les notes de bas de pages, par Nicholas Coureas que Thomas Ficardo sert la reine Catherine comme son émissaire auprès du sultan. Le comte de Tripoli, Jean Tafur, capitaine de Famagouste, fait partie de ce conseil<sup>529</sup>.

Les dernières volontés de Jacques II de Lusignan institue la reine Catherine héritière directe du royaume par ces mots : « *He ap.oointed the men in question as excutors, and he said: « Should God perhaps do His will regarding my person, I leave my wife, who hap.ens to be pregnant, lady and queen of Cyprus*<sup>530</sup>. »

Les partisans du roi Jacques II reconnaissent naturellement Catherine Cornaro comme reine, comme le montre George Boustronios. Catherine Cornaro prend comme décision de faire venir le commandeur de la garnison de Paphos, Niccolo de Morabit. Les hommes liges sont invités à reconnaître la reine comme membre de la famille des Lusignan à part entière et à lui conférer le pouvoir de régner de manière effective sur l'île de Chypre. Catherine, notamment, prend soin de condamner les opposants à Jacques II qui occupent Kerynia et nomme des officiers afin de reprendre le contrôle de la grande forteresse, ce qui démontre sa volonté à régner sur les forteresses et châteaux de l'île de Chypre :

---

<sup>527</sup> *George Boustronios a narrative of the chronicle of Cyprus 1456-1489*, op.cit., p. 52-53.

<sup>528</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>529</sup> *Ibid.*, p. 118-119.

<sup>530</sup> *Ibid.*, p. 119.

« Furthermore, on the same day the count de Rochas sent John de Navarre to Kerynia with 15 men, along with their horses, and another 25 from Famagusta so as to bring others who were said to be conspirators in Kerynia. And n the presentation of the queen's charters the captain [at Kerynia] had them all arrested. Demetrio Psychistes, his son, his son in law and a further five foreigners. They conducted them to Famagusta, and one of them got away, while the others were taken to Famagusta and placed on the rack. They did not, moreover, confess, and they released them<sup>531</sup>. »

Quant à Catherine, elle est reconnue par le sultan du Caire, comme chef effectif du royaume :

« And on the same day, Anthony de l'Orsa arrived from Cairo, where he had gone as an envoy, and he brought news that: « The Sultan is well disposed towards Cyprus and he sholud be sent 24, 000 ducats [in tribute] for three outstanding payments, and a good present because the queen has entered into her kingdom<sup>532</sup>. »

Bien que Gilles Grivaud qualifie le règne de Catherine Cornaro comme étant « sans fastes », du fait de la transition qu'elle assume entre la fin de la dynastie des Lusignan et le règne de facto de Venise en 1489, la reine montre des dispositions à assurer la gouvernance du royaume dès la mort de Jacques II. Son statut à Venise l'y ayant sans doute préparé, la reine est consciente du rôle militaire qu'elle a assumé dans un contexte trouble entre l'Égypte des Mamelouks et la présence d'un fort parti catalan prêt à lui disputer son droit à la Couronne. Il faut également considérer le règne de Catherine à la lumière de son opposition avec la demie-sœur du roi Jacques II, Charlotte de Lusignan, qui elle aussi, prend en main la réclamation de son royaume, par des actions militaires.

### **Enseignements :**

La guerre dans le monde médiéval explore comment les civilisations ont combattu dans le monde occidental et oriental, après la chute de Rome et avant l'apparition de la poudre, durant la guerre de Cent ans. Durant ce temps long, on peut appréhender la guerre par les traités sur le sujet qui sont composés, les mentalités des hommes qui font la guerre et les combattants qui s'adaptent à la réalité de la guerre<sup>533</sup>.

Le discours médiéval qui raconte la guerre, s'adresse particulièrement aux élites combattantes, élites qui peuvent combattre et ont assez d'argent pour s'offrir les armes nécessaires pour mettre leurs bras au service de leurs seigneurs. La violence subtile s'inscrit dans le discours des chroniqueurs, notamment des chroniqueurs des croisades qui racontent la guerre à l'intention des élites combattantes d'occident. Les

---

<sup>531</sup> Ibid., p. 125.

<sup>532</sup> Ibid., p. 129.

<sup>533</sup> Tyerman, Christopher, « Who went on Crusades to the Holy Land? », op.cit., p 13.

chroniqueurs racontant la guerre à l'époque des croisades, écrivent dans un souci d'inciter les nobles à partir pour la Terre Sainte. Aussi, la violence est-elle présente, mais atténuée dans la plupart de leurs écrits. La chevalerie prend une dimension chrétienne et il convient de la modérer, en inspirant de nobles sentiments, mais la violence n'est pas cependant exempte des discours des chroniqueurs. Léonard Dauphant, dans son étude des violences médiévales, propose la perception de cette notion : « *La plupart des autres mots sont d'un emploi ambivalent, tels « dommaiges » ou « outrages », qui désignent une atteinte, mais pas forcément violente à notre sens. De même, le terme de « fait » peut être op.osé au droit (ainsi « les gens de fait »), ou au contraire valorisé : c'est « le biau fait » des chevaliers. Au Moyen Âge, « ce sont bien les excès de violence qui sont l'objet de condamnations, non la violence elle-même [...] L'originalité de la violence médiévale : elle obéit à un code, et, comme telle, elle ne peut être ni spontanée ni illimitée*<sup>534</sup>. »

C'est un discours qui a fait naître la croisade durant le XI<sup>e</sup> siècle. Ce discours est de la plume du pape Urbain II, prononcé au concile de Clermont, le 27 novembre 1095. Par ces paroles prononcées par le Pape, les croisades, qui sont un phénomène guerrier propre au Moyen-Âge, bien qu'il y eut des projets de croisade tardifs, étaient nées. La princesse Anne Comnène associe la croisade à une multitude novice qui n'a rien d'une armée conduite par une élite militaire capable : « *La venue de tant de peuples fut précédée de sauterelles qui épargnaient les moissons, mais qui saccageaient les vignes en les dévorant. [...] Cependant, Pierre, après avoir prêché comme on l'a dit, franchit le détroit de Longobardie avec quatre-vingt mille hommes de pied et cent mille cavaliers, et arriva dans la ville impériale en débouchant par la Hongrie. La nation des Celtes, comme on peut le deviner, est d'ailleurs très ardente et fouguese ; une fois qu'elle a pris son élan on ne peut plus l'arrêter*<sup>535</sup>. »

Les croisades doivent être toutes fois dissociées de l'idée de pèlerinage, les croisés disposant d'armes et prêts à aller combattre au nom de la Foi. Les croisades sous leur acception commune, s'arrêtent, pour la Terre Sainte, en 1291, tandis que des hommes continuent à se faire les chantres de la Foi jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle.

Les premières croisades amènent la création des États Latins de Terre Sainte, dont le royaume de Jérusalem qui perdure en tant que tel jusqu'en 1187. Les États Latins créent leurs propres sociétés, leurs propres législations, ainsi que leurs propres élites. La société latine de Chypre s'est construite à l'aune de ce que Michel Balard qualifie de « *les multiples migrations qui ont porté des foules ou des petits groupes d'occidentaux vers Jérusalem du XI<sup>e</sup> siècle au XIII<sup>e</sup> siècle*<sup>536</sup>. »

En ce qui concerne la composition de l'armée royale des Lusignan, ce sont les hommes venus rejoindre Guy de Lusignan en 1192, après la pâque et l'épisode de l'administration Templière, qui en forment la première génération. Les officiers militaires sont choisis parmi l'élite sociétale, laquelle peut

---

<sup>534</sup> Dauphant, Léonard, *Violences médiévales : introduction*, Questes, 14, 2008, p. 3-7.

<sup>535</sup> Comnène, Anne, *L'Alexiade*, X, 11, op.cit., p. 230-234.

<sup>536</sup> Consulter, par exemple : Balard, Michel, *Croisades et Orient latin : XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, 15 nov. 2010.

s'offrir l'équipement nécessaire pour la mise en défense de l'île. Les *Lignages d'Outremer* perpétuent pour les générations suivantes, l'héritage de ces premiers officiers, en démontrant d'emblée que l'aristocratie acquiert une importance capitale, alors que la transition est plus longue à se mettre en place en Occident. Les *Lignages d'Outremer* peuvent être considérés comme un héritage généalogique, dédié aux familles d'orient latin, notamment les Ibelin<sup>537</sup>.

L'armée de Chypre est composée d'hommes issus des minorités orientales, dont le pluralisme est égal à celui des communautés religieuses présentes sur l'île. Jean Richard commente ce pluralisme ainsi :

*« Mais au XII<sup>e</sup> siècle, on constate que certains groupes ethniques se distinguent du reste de la population. La présence d'un monastère maronite à Koutzoverdi, en rapports étroits avec le patriarcat libanais, se comprendrait mal si on l'isolait de l'existence d'une communauté chrétienne venue de l'autre côté du bras de mer avec ses rites religieux, sa langue et son clergé, s'établir dans une région où elle devait se maintenir longtemps<sup>538</sup>. »*

La présence de combattants non latins, des turcoples et des esclaves, est dû à l'héritage arabe et byzantin de Chypre. Conquis par les Omeyyades au VII<sup>e</sup> siècle, puis reprise par les byzantins en 965, elle dispose de populations transférées par ces deux puissances. L'emploi d'esclaves venus de Romanie est attesté par Leontios Machairas dans la guerre contre Gênes au XIV<sup>e</sup> siècle. Catherine Asdracha évoque la cohabitation des minorités durant la période latine: *« In reality, during the period we are referring to, both worlds, the oriental and the western one, in Cyprus, were already the products of cultural mixtures; at the same time, they were also two worlds which were continuing their own cultural peculiarities. We must also point out that both of them participated in comparable civilizations, which means that the conditions governing the cultural process were alike. In spite of the fact that they had different religious references, Christian orthodox on the one side, Catholic on the other, they both shared the same faith, facing the «other» world, the oriental: Islam<sup>539</sup>. »*

Enfin, il convient de noter le rôle des différentes armées présentes sur le sol de Chypre durant les deux premiers siècles de domination latine et celui des femmes. Les croisades au XIII<sup>e</sup> siècle sont à l'origine de nombreux contacts entre l'ouest et l'est. Chypre entrée de plein fouet dans l'ère des croisades avec l'occupation latine de 1192. L'armée de Richard Cœur de Lion, ayant conquis l'île après la capture des princesses, accompagnant ce dernier, l'île connaît depuis un rôle de poste d'avant-garde avant le passage vers St Jean d'Acre. En 1236, lorsque Thibaud de Champagne prépare son passage en Terre Sainte, ses barons lui conseillent de suivre la route maritime de Marseille à Limassol<sup>540</sup>. Par la suite, Chypre est considérée comme un point d'ancrage pour toutes les armées occidentales, et également par la Papauté

---

<sup>537</sup> Lignages d'Outremer, Introduction, notes et édition critique, éd. M-A Nielen, Documents relatifs à l'histoire des Croisades XVIII, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 2003.

<sup>538</sup> Richard, Jean, « Le peuplement latin et syrien en Chypre au XIII<sup>e</sup> siècle », op.cit., p. 157.

<sup>539</sup> Asdracha, Catherine, « Cypriot culture during the Lusignan period: acculturation and ways of resistance », *Byzantina Symmeikta*, 1994, 9, p. 81-93.

<sup>540</sup> Rix, Jean, « Le royaume de Chypre face aux projets de croisade », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2009, 153, 2, p. 857-863.

après la chute de St Jean d'Acre. En 1299, une lettre de Boniface VIII, en date du 11 juin, révèle le rôle que le royaume insulaire prend pour la Papauté<sup>541</sup>.

Enfin, il faut souligner l'influence des femmes dans l'armée de Chypre. Issues de l'élite latine, voire reines pour la plupart, elles prennent les prérogatives masculines pour la conduite de la guerre, dès lors que la menace sur le royaume est réelle. Issues d'une société d'outremer, les femmes en position de pouvoir dans le royaume latin de Chypre, deviennent les héroïnes des chroniqueurs qui relatent les faits d'armes de la période latine<sup>542</sup>.

---

<sup>541</sup> Ibid., p. 862.

<sup>542</sup> À ce sujet, il convient de consulter: Bennett, Matthew, « Virile Latins, Effeminate Greeks and Strong Women : Gender Definitions on Crusade », Edgington, Susan et Lambert, Sarah, *Gendering the crusades*, op.cit., p. 16-30.



## SECONDE PARTIE –

### Le dernier état latin considéré comme sûr : visages de la défense de l'île

De 1192 à 1489, l'île connaît peu de conflits engendrés par des tentatives de conquête sur son sol. Le conflit emblématique du XIII<sup>e</sup> siècle reste la guerre des Ibelins et des Impériaux, qui connaît des épisodes sanglants de 1229 à 1234. Durant le XIII<sup>e</sup> siècle, l'idée de croisade n'a pas disparu de l'esprit des occidentaux. À la fin des années 1240, Louis IX se croise et Chypre devient la base arrière de la croisade, sans pour autant accueillir de combats sur son sol. C'est durant le conflit qui oppose le seigneur de Tyr, Amaury, à Henri II de Lusignan de 1285 à 1310, que l'île redevient un champ de bataille. Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan, le roi-conquérant, tente d'enlever des villes aux Ottomans, comme Antalya, et porte ses efforts sur Alexandrie, qu'il enlève aux Mamelouks ; disposant de peu d'alliés parmi les princes occidentaux, il ne peut toutefois pas pousser son avantage<sup>543</sup>.

Le meurtre de Pierre I<sup>er</sup> en 1369 offre aux Génois un prétexte pour transformer l'île en champ de bataille. Les Génois prennent l'avantage militaire sur la royauté des Lusignan : ils font la conquête de la ville de Famagouste. Par la suite, l'île perd la dimension de stabilité qu'elle avait acquise, protégée par une armée uniquement dirigée par la royauté des Lusignan. Après le règne de Jacques I<sup>er</sup> de Lusignan de 1382 à 1398, pendant lequel l'annexion de Famagouste par Gênes se confirme, c'est Janus I<sup>er</sup> qui prend possession du trône de Chypre. Lors de son règne, la confrontation avec les Mamelouks se durcit. En effet, Janus I<sup>er</sup> n'hésite pas à mener des raids en Égypte afin d'en ramener des captifs. Le résultat de sa politique belliqueuse est, en 1426, la guerre portée sur le sol de l'île. Chypre perd son rôle de dernier État Latin sûr, puisque, après les Génois, les Mamelouks parviennent à poser le pied sur son sol, anéantissant une défense déjà écornée. Le règne de Jacques II (1460-1473), dernier roi Lusignan de l'île, sonne le glas définitif de la défense solide et pérenne que Guy de Lusignan avait donnée à l'île. La guerre est concentrée sur le sol de l'île, d'où le roi déloge les Génois, de même que sa sœur, prétendante de l'île, Charlotte de Lusignan. La reine Catherine Cornaro (1474 à 1489), met fin à la destinée latine du royaume de Chypre en le cédant à sa patrie d'origine.

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la Nouvelle Histoire a ouvert de nouveaux champs d'études pour ce qui concerne la guerre médiévale. Les centres d'intérêts classiques, comme la conduite de la guerre et les aspects techniques, se sont enrichi de nouvelles thématiques comme l'étude des conséquences de la guerre sur un territoire, le transfert des richesses après guerre ou l'étude des mentalités. Ces aspects apparaissent non seulement dans les ouvrages concernant la guerre sur le sol occidental, mais aussi la guerre dans les États latins, la Méditerranée médiévale, Byzance. L'étude des croisades a bénéficié de ces apports<sup>544</sup>. La guerre et tous ses aspects techniques restent néanmoins au centre de

---

<sup>543</sup> Après la mort de Pierre I<sup>er</sup>, Guillaume de Machaut, poète français contemporain du roi de Chypre, rédige une ode en l'honneur de celui-ci. Le poète représente Pierre I<sup>er</sup> comme le dernier des croisés du XIV<sup>e</sup> siècle, faisant un récit élogieux de la prise d'Alexandrie par le roi défunt. Guillaume de Machaut contribue à faire de Pierre I<sup>er</sup> le défenseur des idées de la croisade face à l'inertie des rois occidentaux du XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>544</sup> Kaeuper, Richard, *Guerre, justice et ordre public. La France et l'Angleterre à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1994, éd. Anglaise, 1988.

tous les intérêts des chercheurs. Les armes, notamment, restent un domaine considérablement étudié, pour tous les espaces régionaux<sup>545</sup>. Certains aspects concernant la chevalerie sont également objet d'intérêt de la part des chercheurs, par exemple pour ce qui concerne le comportement des chevaliers et les actions sur le champ de bataille<sup>546</sup>. Si les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles sont privilégiés depuis quelques années par rapport au XIV<sup>e</sup> siècle, celui-ci reste le siècle de la guerre et des techniques de siège<sup>547</sup>.

Il convient d'étudier trois aspects de l'armée royale, qui font partie des champs relativement nouveaux dans l'étude de la guerre médiévale. Le premier aspect concerne la composition ethnique des troupes dont le recrutement est l'apanage des Lusignan. Les deux autres sont l'analyse des effectifs concernant l'infanterie, les cavaliers et les marins, mais aussi la signification des variations des effectifs au cours des siècles. Il faut ensuite étudier l'armement et les tactiques utilisés par l'armée dans les conflits extérieurs et intérieurs, afin de brosser un tableau global de la manière de combattre.

Enfin, l'accent est mis sur la marine de l'île. Si le caractère insulaire de Chypre lui permet de tirer avantage des côtes pour le commerce, il faut se demander si une flotte royale a été créée et si elle a pu combattre lors des conflits maritimes tout au long des siècles. Une comparaison avec la politique byzantine du XI<sup>e</sup> siècle est proposée afin d'étudier les ruptures et les continuités de la politique maritime.

---

<sup>545</sup> Gaïer, Claude, *Art et organisation militaires dans la principauté de Liège et dans le comté de Loos au Moyen Âge*, Bruxelles, 1968. Idem, *L'industrie et le commerce des armes dans les anciennes principautés belges du XIII<sup>e</sup> à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1973. Chevveden, Paul E., « The invention of the counterweight Trebuchet: a study in cultural diffusion », *DOP Papers*, 54, 2000, p. 71-116. De Vries, Kelly, *Infantry Warfare in the Early Fourteenth Century: Discipline, Tactics, and Technology*, Boydell, 1995. Hall, B.S., « Weapons of war and late medieval cities: technological innovation and tactical changes », *Technology and Resource Use in Medieval Europe: Cathedrals, Mills, Mines*, éd. B. Smith et B. Wolfe, Aldershot, Brookfield, Singapour et Sydney, 1997, p. 158-208. Serdon, Valérie, *Armes du diable, Arx et arbalètes au Moyen Âge*, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

<sup>546</sup> Duby, George, *Le dimanche de Bouvines 27 juillet 1214, Trente journées qui ont fait la France*, Paris, 1973. Gillingham, John, *Richard the Lionheart*, Londres, 1978. Idem, *Richard Coeur de Lion. Kingship, Chivalry and War in the Twelfth Century*, Londres-Rio Grande, 1978. Idem, *War and Chivalry in the History of William the Marshal, from Thirteenth Century England 2*, 1988. Contamine, Philippe, « Le combattant dans l'Occident médiéval », *Le combattant au Moyen Âge*, Paris, 1995, p. 15-23.

D'Arcy, Boulton, Jd, *The Knights of the Crown: The Monarchical Orders of Knighthood in Later Medieval Europe, 1325-1520*, 2<sup>e</sup> éd. Woodbridge, 2000. Kagay, Donald J., et Villalon, Andrew, *Crusaders, Condottieri, and Cannon: Medieval Warfare in Societies around the Mediterranean*, Leyden-New-York, Brill, 2003. Keen, Maurice, *The Laws of War in the Late Middle Ages*, Londres, 1965. Idem, *Chivalry*, New Haven, 1984.

<sup>547</sup> Prestwitch, Michaël, *Armies and Warfare in the Middle Ages. The English Experience*, Yale University Press, New Haven and Londres, 1996. Fitz, Francisco Garcia, *Castilla et León frente al Islam. Estrategias de expansión y Táticas militares*, siglos XI-XIII, Universidad de Sevilla, 1998. Oakeshott, Ewart R., *The Archaeology of Weapons. Arms and Armour from Prehistory Age to the ages of chivalry*, Woodbridge, 1994.

## A — Composition ethnique et stratification sociale des troupes :

Le royaume Franc de Chypre de 1192 à 1489 se veut bienveillant à l'égard des minorités orientales qui occupent son sol. Ces minorités peuvent alors entrer dans les contingents réguliers de l'armée et composer une force permanente et stable tout au long du règne. Les rois de Chypre, qui sont les suzerains directs de cette armée, offrent un modèle de rois ouverts au multiculturalisme et à la pluralité, confortant la fidélité et la permanence des troupes.

### 1. La composition de l'infanterie de 1192 à 1489:

Le mot « infanterie », qui apparaît tardivement, au XIV<sup>e</sup> siècle, est un terme générique issu de l'italien *infanteria*. Dans les chroniques écrites durant le XIII<sup>e</sup> siècle, comme celle de Philippe de Novare, les hommes de pied sont appelés « *gens de pied* », ou encore « *piétons* ». Louis de Mas-Latrie garde le terme piéton<sup>548</sup>. Xavier Hélyary, dans son étude sur l'armée du roi de France, ajoute à ces appellations le terme « *sergents* » et « *gens de pied*<sup>549</sup> » et, en le suivant, on propose une liste de termes pour définir les piétons qui combattent dans les armées du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle.

#### a . L'infanterie, sa vocation, ses équipements :

Parmi les piétons, on trouve quatre catégories : les sergents à pied, les arbalétriers à pied, les archers à pied, les hommes de pied qui n'utilisent pas d'armes particulières. On distingue trois types de statuts : sergents, écuyers, piétons. Une étude comparative avec les armées occidentales doit être envisagée pour comprendre les statuts, mais aussi les mentalités des sergents durant l'époque des Lusignan. Le caractère insulaire de Chypre ne contrarie pas un développement de l'armée, qu'il semble nécessaire d'intégrer à l'histoire des armées occidentales, afin de mieux saisir la complexité des structures et des mentalités. Les travaux des chercheurs comme Michaël Prestwitch, Xavier Hélyary ou Christopher Marshall sont indispensables pour cela.

---

<sup>548</sup> Quand Louis de Mas Latrie évoque le caractère militaire de la royauté chypriote, dans son *Histoire*, il évoque les piétons autour du cortège du roi. « Quand il sortait des piétons francs et syriens précédaient son cheval et faisaient éloigner le peuple. » : Louis de Mas Latrie, *Histoire*, op.cit., p.131.

<sup>549</sup> Hélyary, Xavier, *L'armée du roi de France*, op.cit., p. 56.

## 1. Les sergents à pieds :

Les sergents ne sont pas différents des hommes de pied. Pour Xavier Hélyar, « *ils sont trop pauvres pour servir à cheval*<sup>550</sup>. » Cependant, les sergents, contrairement aux piétons, possèdent des armes et des équipements. Pour ce qui concerne la Terre Sainte, il est rare que les chroniqueurs emploient le mot « sergent ». Dans la chronique tardive dite d'Amadi, le mot « sergent » est surtout utilisé à plusieurs reprises pour désigner les sergents des ordres militaires, notamment en 1308. Cependant l'usage de ce mot s'atténue concernant les ordres militaires à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>551</sup>. L'expression utilisée pour désigner la masse des piétons est « *fanti a piedi* ». On la trouve pour la première fois mentionnée dans un passage où l'auteur raconte la Première croisade et la Prise d'Antioche en 1098<sup>552</sup>. Jean d'Ibelin précise souvent la nature du sergent en le nommant « defendeor », ce qui l'assimile à un défenseur et précise dans un chapitre que si le chevalier combat à pied, il combat tel un sergent, ce qui signifie que le sergent est à l'origine un homme de pied<sup>553</sup>. L'arrière-ban du royaume de Jérusalem est décrit par Ernoul dans sa Continuation. Il est précisé qu'au XII<sup>e</sup> siècle, alors que Saladin lance son attaque sur Jérusalem, le royaume manque de sergents<sup>554</sup>.

Les sources restent souvent peu précises sur les missions qui sont confiées habituellement aux sergents. Leur statut, lui, est défini dès l'installation de Guy de Lusignan en Chypre. En effet, lors de celle-ci, les chroniques, comme celles d'Ernoul, donnent la liste des hommes d'armes qu'il fieffe. Comme il en a été fait mention dans la première partie de cette thèse, le roi fieffe des sergents d'armes. Bernard le Trésorier indique que le roi fieffe des sergents à cheval, mais il n'évoque pas les sergents à pied. Le Royaume de Chypre ne déroge pas à la règle pour les sergents, car en ce qui concerne leur rôle dans l'armée, ils forment le plus gros des troupes qui combattent à pied. Les sergents combattent à pied lors des campagnes, car les conditions de transports, en Syrie, obligent les chevaux à un temps de repos avant de rejoindre le front. Les chroniques les assimilent souvent aux piétons et les englobent dans la foule des pauvres combattants, bien qu'ils aient quelquefois un équipement un peu plus consistant. Ils n'ont pas de missions particulières ou de spécificité et se retrouvent souvent à la pointe du combat. Les sergents à pied forment les premières lignes des troupes. Ils sont essentiels dans les batailles en Syrie Palestine, car la cavalerie se place souvent aux ailes. Les chroniques du XII<sup>e</sup> siècle et XIII<sup>e</sup> siècle les mentionnent comme « gens d'armes » ou encore « gens à pied ». *L'Estoire d'Éracle*s reprend cette dénomination quelquefois lorsque des batailles sont décrites : « *En après cestui fait, li devant dit Kir Sac douta moult la venue dou roi Richart, et ot poor por les grans mauz que il avoit fait as Crestiens en Chypre. Il vint tantost a Limecon et la fist garnir d'armes et de gens a pié et a cheval*<sup>555</sup>. » Ici, les sergents sont reconnus comme relevant d'un statut donné à l'armée d'Isaac Doukas Comnène par le chroniqueur de *L'Estoire*. On peut douter que ce statut existe dans les armées byzantines. Le chroniqueur donne donc le même statut aux soldats byzantins et francs. Les chroniqueurs n'indiquent

---

<sup>550</sup> Ibid., p. 56.

<sup>551</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit. p. 287-290.

<sup>552</sup> Ibid., op.cit. p. 21.

<sup>553</sup> Jean d'Ibelin, *Le Livre des Assises*, op.cit., p. 177.

<sup>554</sup> *Chronique d'Ernoul*, op.cit., p. 42-43.

<sup>555</sup> Il est à noter que Kir Sac signifie Isaac, et désigne l'empereur autoproclamé de Chypre, Isaac Doukas Comnène. *Estoire d'Éracle*s, op.cit., p. 202.

pas toujours la composition des « gens de pied », préférant se consacrer aux actes des chevaliers et, à ce propos, ce sont les chroniques des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles qui restent les plus précises.

Par l'*Estoire d'Eracles* ou encore Ernoul, on peut définir le rôle des sergents Chypristes dans les croisades et dans les conflits internes dans l'île tout au long du XIII<sup>e</sup> siècle. Les sergents combattent sous les ordres des chevaliers pour prendre les châteaux ou les villes. C'est le cas lors de l'arrivée de Richard I<sup>er</sup> à Limassol en 1191. Les sergents forment le principal contingent qui prend la ville pour le roi anglais. « *Li rois et son ost arriva en la marine de lez la cité, et quant il furent tut a terre, chevaliers et sergens s'esmurent à venir tout a pié vers la vile*<sup>556</sup>. » Les rois et les princes sont souvent bienveillants à l'égard des sergents d'armes, car ils n'hésitent pas à les retenir sur leurs propres deniers, plus qu'il n'est d'usage dans les règles du service militaire. Les usages militaires occidentaux ne sont pas adaptés pour l'Outremer où la guerre est constante, aussi, les sergents deviennent peu à peu un corps permanent, soumis aux astreintes. On a les prémices de cette situation avec ce fait de Richard I<sup>er</sup> en 1192, lors de la Troisième croisade : « *Lor fist li roi Richarz volentiers crier les soz et retint toz les chevaliers et les Turquoples qui vostrent prendre ses soz et si retint .ii.mile sergenz a pié*<sup>557</sup>. » Avec cette armée qu'il « retient » à ses frais, Richard I<sup>er</sup> souhaite s'emparer de Jaffa.

L'*Estoire d'Eracles* reste silencieuse sur la dotation des sergents appelés à Chypre par le roi Guy de Lusignan en 1192. Il faut préciser que les différents auteurs de l'*Estoire* ont eu des intérêts autres que ceux concernant les questions militaires. Il aura aussi été nécessaire de rémunérer ces troupes provenant sans doute de Jérusalem après cinq ans de guerre. Cependant, l'*Estoire* confirme que le roi Aimery de Lusignan en 1197 est le suzerain direct de ses troupes, notamment de ses sergents, puisqu'il les envoie hors de Chypre : « *Haimery de Lusignan reçut le chastel de Japhe, et y envoya chevalier et sergens*<sup>558</sup>. » Il est toujours délicat de savoir si Aimery de Lusignan agit en tant que roi de Jérusalem ou roi de Chypre, car les sources du XIII<sup>e</sup> siècle ne le précisent pas.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, à la lecture des chroniques, les sergents sont présents dans toutes les armées qui viennent en Outremer, à la fois les armées des États latins avant 1291 et les armées occidentales. Le XIII<sup>e</sup> siècle, où la guerre est régulière, entrecoupée de trêves, est l'apogée pour ce statut parmi les contingents. En 1217, le roi André II de Hongrie (1205-1235) et le duc d'Autriche Léopold VI (1176-1230), duc depuis 1198, viennent en Outremer. À cette occasion, le prince Bohémond d'Antioche les rejoint avec une troupe ou figurent des sergents en grand nombre. « *Quant il furent arrivé, il envoierent lor messages au prince Beymont que il venist en l'ost, et il y vint bel et richement, et amena grant compaignie de chevaliers et sergens a cheval et a pié*<sup>559</sup>. » Lors de la croisade de 1218 contre Damiette, les habitudes militaires contrastent avec l'importance de la bataille qui s'annonce. La règle des quarante jours de service est une nouvelle fois abrogée par le caractère exceptionnel de l'action. Les sergents sont retenus par les chevaliers eux-mêmes. « *Quant il se furent acordez, il virent que il ne poeent mener que .ccc.chevaliers, lor retindrent chascunz en dreit sei turquoples et sergens*<sup>560</sup>. »

---

<sup>556</sup> Ibid., p. 183.

<sup>557</sup> Ibid., p. 183.

<sup>558</sup> *Estoire d'Eracles*, op.cit, p. 219.

<sup>559</sup> Ibid., p. 322.

<sup>560</sup> Ibid., p. 326.

En 1219, en Outremer, Raoul de Tibériade, sénéchal du royaume de Jérusalem, reçoit des sergents sous son commandement. Cela diffère du schéma habituel des Assises qui veut que les sergents dépendent du connétable et du maréchal. « *Et a ce faire, furent laisses Hugues le Brun, conte de la Marche et Raol de Tabarié, seneschal dou roiaume de Jérusalem, et chevaliers et sergens*<sup>561</sup>. » Lors du récit de cette bataille, on remarque un jugement très négatif sur l'attitude des sergents. Pour l'auteur de l'*Estoire d'Eracles*, les sergents sont la cause d'une erreur tactique qui permet aux Turcs de prendre l'avantage. « *En ce li sergens, qui avoient faire l'enprise de venir la, furent aussi angoissos de retormer come il avoient esté dou venir, si se mirent au repaire sans conroi qui meaus meaus.* » L'auteur de l'*Estoire* ne cache pas son mépris pour « l'attitude de lâcheté » des sergents.

Louis de Mas-Latrie met en évidence le fait que, durant le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, les sergents ont montré des caractéristiques de troupes permanentes. Les campagnes menées en Égypte, de même que la guerre des Ibelin et des Impériaux, ont eu raison des versements de la solde. La guerre des Ibelins et des Impériaux vient de débiter en 1229 sur le sol de l'île de Chypre lorsque les Sergents réclament leur solde en 1230. La loyauté des troupes est acquise aux Lusignan et se réclame des usages en vigueur dans le Royaume de Chypre. « *Les soudoyers se présentèrent un jour en corps dans une séance plénière de la haute cours*<sup>562</sup>. » Le terme « corps » indique que les sergents ont conscience de faire partie d'un « régiment » et de demander salaire au roi. Cet épisode peut faire admettre la permanence des sergents dans l'île, car faire partie d'un corps signifie vouloir faire partie de troupes régulières, les corps étant des divisions permanentes dans une armée. En Angleterre, le sentiment d'appartenance à un corps régulier n'est pas clairement évoqué avant le XV<sup>e</sup> siècle. Les sergents ne sont pas décrits comme se regroupant au sein d'un unique corps. On peut prendre comme exemple à ce propos, le comte de Hainaut en 1187 qui fournit au roi Philippe II 1110 chevaliers et 80 sergents qu'on ne peut différencier des chevaliers. Michaël Prestwich souligne que la garnison de Newcastle en 1173 possède peu de sergents et que la position de sergent en 1300 devient encore plus complexe. L'Occident n'est pas porteur de l'idée d'un corps « uni » comme c'est le cas à Chypre<sup>563</sup>.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, un conflit important se joue en Chypre. Il s'agit de la Guerre des Ibelins et des Impériaux dont l'enjeu est de préserver la régale de la couronne de Chypre. Lors de cette guerre, on note que les sergents à pied sont moins présents que les sergents montés. « *Et por toutes ces acheisons li empererer, soz couverture de ces choses, par le seu dou pape, fut atorner .ccc. chevaliers et .cc. entre arbalestriers et sergens à cheval*<sup>564</sup>. » L'empereur Frédéric privilégie la cavalerie à travers les sergents montés, pour aller combattre Outremer. Ce n'est pas le cas pour l'armée adverse : lors des batailles de siège, les sergents constituent une partie importante de la garnison et de l'armée. La bataille de Nicosie qui a lieu en 1229 est un exemple de cela, car les sergents à pied sont au service du seigneur de Beyrouth. Philippe de Novare l'indique : « *Mout tost s'apareillerent et orent mout belle gent et belle navie, et le signor de Barut fist toutes le messions de la navie et des sergens* ». <sup>565</sup> Lors de la bataille d'Agridi, le 15 juin 1232, les sergents jouent également un rôle important dans l'armée du seigneur

<sup>561</sup> Ibid., p. 340.

<sup>562</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire*, op.cit, p. 303.

<sup>563</sup> Prestwich, Michaël, *Armies and Warfare in the Middle Ages. The English Experience*, op.cit., p. 17.

<sup>564</sup> *Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 386.

<sup>565</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit, p. 116.

de Beyrouth. Philippe de Novare semble utiliser ce terme de manière générique, englobant dans la catégorie « sergents », tous les piétons armés. « *Si alerent tant que il vindrent près d'un casal que l'on nomme la Gride, et la se vostrent herberger, si que une partie de lor barnas et de leur sergens a pié se estoient ja mis au casal*<sup>566</sup>. » Après la guerre des Ibelins et des Impériaux, l'Outremer est au centre de toutes les préoccupations de l'armée de Chypre et plusieurs expéditions ont lieu hors la terre de Chypre, notamment lors de batailles importantes comme celle de la Forbie en 1244 et la croisade de Louis IX en 1249. Les sergents sont partie prenante de ces campagnes et mentionnés comme tels. « *Et se mist en lor route li cuens Gautier de Briene, qui estoit à Japhe, et bien estoient li Crestien.vi.c chevaliers sans autres gens à cheval et sergens a pié*<sup>567</sup>. » En 1271, les ordres militaires et le royaume de Chypre mettent une expédition sur pied, pour lutter à la fois contre les Turcomans et les Tatars. Cette expédition emmène l'armée de Chypre hors de l'île et cette fois c'est l'auteur de *l'Estoire d'Eracles* qui semble assimiler la sergenterie à pied à une troupe entière. « *Et a .xxiii. jors de novembre sire Odouart et ses frères et li rois de Chipre et li Templiers et li Hospitaliers et li Alemans et tut li Chiprois et tut li pelerin et toute la serjanterie a pié chevaucherent la terre de Cesaire por brisier la Tor de Quaquo*<sup>568</sup>. » En 1273, un accord est passé entre le roi de Chypre, Hugues III de Lusignan (1264-1284) et ses barons, réformant l'usage des quarante jours de service par an, qui n'est pas approprié à l'Outremer. Cet accord implique la présence des sergents du roi, de même que de celles de ses troupes trois mois par an, à l'extérieur de Chypre. « *Et fut faite concorde du roi de Chipre et ses barons qui le devoient servir hors du royaume de Chipre, la ou il li plairoit ou autre part de la mer .iii. mois de l'an, et la proprement ou il son cors ou son fil seroit*<sup>569</sup>. »

Les sergents deviennent « gens d'armes » et ne sont plus distingués des autres statuts. La chronique s'arrête en 1277 et ne mentionne donc pas le siège de Saint-Jean d'Acre. Au XIV<sup>e</sup> siècle et au XV<sup>e</sup> siècle, le terme est tombé en désuétude, n'apparaissant plus dans les chroniques qui relatent les événements de Chypre.

En étudiant les chroniques comme celles de Léontios Machairas et de Florio Bustron qui décrivent les événements de Chypre du XI<sup>e</sup> siècle au XV<sup>e</sup> siècle, on a la confirmation que le statut de sergent ne revêt plus la même signification qu'auparavant. Dans le récit des événements de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle à Acre, transmis par Florio Bustron, apparaît la transition entre l'utilisation du terme « sergent » et « infanterie ». « *Papa Nicolo quarto mandô venti galee in Acre con tre mila cinquecento fanti per soccorso d'Acre*<sup>570</sup>. »

Il est possible de décrire avec précision l'équipement des sergents pour le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, en se référant à l'étude de Xavier Hélary puisque les armées d'Orient qui recevaient beaucoup de soldats d'Occident, ont sans doute possédé le même équipement.

L'équipement des soldats est décrit en commençant par la cotte de maille, qui est l'élément principal de protection. La cotte de maille ne couvre pas le corps entier du sergent, puisqu'elle s'arrête aux genoux. La tête bénéficie d'une protection, en l'occurrence le chapeau de fer, et les sergents possèdent également un bouclier<sup>571</sup>. Contrairement

<sup>566</sup> *Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 400.

<sup>567</sup> Ibid., p. 428.

<sup>568</sup> Ibid., p. 461.

<sup>569</sup> Ibid., p. 463.

<sup>570</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 178.

<sup>571</sup> Hélary, Xavier, *L'Armée du roi de France*, op.cit., p. 57.

à l'équipement des Turcoples, celui des sergents est un équipement lourd qui couvre tous le corps. Il est fort peu probable que Guy de Lusignan ait doté les sergents à pied qui sont venus s'établir dans l'île, car son intérêt concernait plutôt les sergents montés. Ernoul et Bernard le Trésorier confirment que les dotations sont allées uniquement aux sergents montés et non aux sergents à pied. « *Et tant dona qu'il fieva .iii. chevaliers en la tiere, et .ii. sergans à cheval.* <sup>572</sup> »

### a.2. Les arbalétriers à pied :

Les arbalétriers connaissent une destinée pour le moins étrange à Chypre. Ils ne sont pas cités dans les premiers temps de l'installation de Guy de Lusignan. Les chroniqueurs, qui semblent ne pas évoquer les arbalétriers jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle, deviennent plus prolixes pour le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle.

Lorsque l'empereur Isaac Doukas Comnène est déchu de son titre, les sources n'indiquent pas si des arbalétriers sont présents dans ses armées. En revanche, cela est indiqué pour l'armée de Richard Cœur de Lion. Les chroniques illustrant le règne du roi Richard, comme les *Gesta Regis Ricardi* ou encore l'*Itinerarium* donnent des indications sur la composition des armées anglaises et attestent alors que des arbalétriers étaient présents dans les armées de Richard et ont foulé le sol de l'île. Ralph Payne-Gallwey fournit des précisions importantes concernant la présence d'arbalétriers dans les armées du roi d'Angleterre. Il indique que Richard I<sup>er</sup> est à l'origine de la généralisation des arbalétriers dans les armées. Richard Cœur de Lion est lui-même un expert de cette arme et l'intègre dans son armée, bien que l'arbalète ait été frappée d'interdit durant le second concile de Latran en 1139. Ralph Payne-Gallwey expose la pensée qui s'est répandue dans les chroniques du règne du roi Richard. Les chroniqueurs pensent que la mort du roi est une punition divine puisqu'il meurt par l'arme qu'il vénérât et qu'il a utilisée au mépris du concile de Latran II<sup>573</sup>.

Il convient de noter les réticences des chroniqueurs, qu'il s'agisse d'Ernoul ou de l'auteur de l'*Estoire d'Eracles*, à évoquer l'arbalète. Les chroniqueurs du XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle ont peut-être été influencés par l'esprit contenu dans le canon 29 du concile de Latran qui interdit formellement l'arbalète. Cette décision a été prise par l'Église pour prévenir les « maux de la guerre », alors qu'elle est, au XII<sup>e</sup> siècle, dans l'optique de réduire les ravages créés par la guerre. Les chroniqueurs considèrent cette arme comme ayant peu de noblesse à la différence de l'épée utilisée par les chevaliers. On peut remarquer que l'arbalète est prohibée à l'encontre des chrétiens, mais qu'elle est autorisée contre les ennemis de Dieu, c'est-à-dire les musulmans. « *Attem autem illam mortiferam et Deo odibilem ballistariorum et sagittariorum, adversus*

---

<sup>572</sup> *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, op.cit, p. 287.

<sup>573</sup> « *The employment of crossbowmen, nevertheless, again became common in English and Continental armies in the reign of Richard I., 1189-1199, and the death of this king, which was caused by a bolt from a crossbow, (at the siege of the Castle of Chaluz, near Limoges, in France, in 1199) was thought to be a judgment from Heaven inflicted upon him for his disobedience and impiety in permitting crossbowmen to enter his service.* » Payne-Gallwey, Ralph (sir), *The crossbow: its military and sporting history, construction and use*, Londres: Longmans, Green, and Co., 1903.

Ralph Payne-Gallwey (1848-1916), 3<sup>rd</sup> Baronet, est un historien du XIX<sup>e</sup> siècle, auteur de nombreux livres sur les pratiques médiévales militaires.



*christianos et catholicos exerceri de cetero sub anathema prohibemus*<sup>574</sup>. » On ne peut déterminer si les États latins ont suivi à la lettre les consignes du canon du concile de Latran. Les auteurs latins, quant à eux, semblent donc respecter l'interdit mis en place par Latran II à l'encontre de l'arbalète. Ils ne notent donc pas l'usage de cette arme par les chrétiens, hormis pour le roi Richard, car ils peuvent approuver la pensée de l'Église en la justifiant par la mort du roi anglais. Ernoul décrit l'usage de l'arbalète seulement pour l'armée de Saladin en 1187. « *Salehadin li envoia chevaliers et sergans sarrasins à grant plenté et arbalestriers et armes assés.*<sup>575</sup> » Même si l'hypothèse de l'utilisation de l'arbalète en Terre Sainte au XII<sup>e</sup> siècle est corroborée par quelques sources, les chroniqueurs en occultent les usages dans les armées chrétiennes.

En ce qui concerne l'armée de Chypre, Philippe de Novare révèle un usage régulier de l'arbalète à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, même s'il ne mentionne pas que les arbalétriers sont considérés comme des soldats réguliers de l'île de Chypre. L'usage de l'arbalète devient récurrent à Chypre au commencement de la guerre des Ibelin et des Impériaux. Philippe de Novare permet de retracer cet usage durant cette guerre, puisque l'auteur évoque les grandes batailles qui eurent lieu et dresse un tableau des contingents qui combattirent pour les Lusignan.

Les arbalétriers sont employés à la fois par les partisans de l'empereur Frédéric II et par les Ibelin. La guerre, qui se tient à Chypre de 1229 à 1232, est essentiellement une guerre de siège, traversée par quelques batailles, aussi les deux parties utilisent des arbalétriers à la fois pour défendre et attaquer les forteresses. La première mention que nous avons pour les arbalétriers concerne l'armée de Frédéric II. Lorsque l'empereur débarque à Limassol en 1229, il convie le seigneur de Beyrouth et le roi à venir le rencontrer. Or, parmi les hommes d'armes qui viennent encercler le manoir où se tient la rencontre, se trouvent des arbalétriers. L'étude de la situation et du contexte de l'encerclement montrent qu'il s'agit d'hommes de pied. « *Par cele fauce posterne fist [entrer] l'empereour de nuit priveement .iij.mil hommes armés ou plus, entre sergens et arbalestriers et gent de marine, tant que pres toute la garnison de sa navie y fu laens, et furent mis par les estables et par les chambres, les portes closes sur aus, tant que il fu hore de manger, les tables furent mises et l'aigue donnee.*<sup>576</sup> » Il ne s'agit pas d'un contexte de siège, mais plutôt d'une bataille rangée où les arbalétriers ont un rôle d'importance.

Lors des sièges importants qui ont lieu durant la Guerre des Ibelins et des Impériaux, les arbalétriers jouent un rôle d'assiégés ou d'assiégeants. Les cinq baillis, après la bataille de Nicosie en 1229, se réfugient dans les châteaux qui ont été réquisitionnés par Frédéric II. Aimery Barlais, Amaury de Bethsan et Hugues de Gibelet s'enferment au château de Saint-Hilarion, Gauvain de Chenichy tient Kantara. Durant ces sièges qui durent chacun deux ans au minimum, les garnisons présentes utilisent les arbalètes pour repousser les assiégeants ou pour tuer à distance les assiégés. Quelques arbalétriers se distinguent amenant Philippe de Novare à relater leurs exploits. Au siège de Kantara, ce sont les troupes de l'empereur Frédéric qui sont assiégées. Alors que le Seigneur de Beyrouth assiège Kerynia, c'est Anseau de Brie qui dirige le siège de Kantara au nom des troupes des Ibelin. Philippe de Novare relate l'exploit d'un des arbalétriers au service du jeune seigneur de Césarée qui est au siège de Kantara en compagnie d'Anseau de Brie :

---

<sup>574</sup> *Decrees of the Ecumenical Councils, Volume One Nicaea I to Lateran V*, éd. Norman P Tanner S.], Sheed & Ward and Georgetown University Press, 1990, p. 203.

<sup>575</sup> *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, op.cit., p. 141.

<sup>576</sup> filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 86.

« *En celuy siège avint que le jeune seignor de Cezaire, fis de seluy qui avoit esté ocis à la bataille des .v.baus devant Nicossie, l'establi et heberja ses gens vers une roche agüe qui est mont près dou chasteau, et faisoit traire laens de jour et de nuit. Il avoit un mont sontil aubalestrier, qui mout bien conoissoit messire Gauvain quant il aloit par le chasteau. Tant le gaita qu'il le fery et l'ocist d'un careau<sup>577</sup>.* »

Cet extrait démontre que les arbalétriers sont recherchés, parce que l'arbalète est une arme présente dans les mœurs d'Outremer, plus que dans les armées occidentales au XIII<sup>e</sup> siècle. La royauté recherche le soutien des piétons et utilise les archers et arbalétriers sans redouter qu'ils puissent tuer des chevaliers. En rendant ces corps présents et permanents, la royauté des Lusignan s'adapte aux réalités de son espace. Ce n'est plus une guerre privée et chevaleresque que mènent les rois, mais bel et bien une guerre contre l'invasion de leur territoire.

Bien que les chroniqueurs chrétiens semblent réticents à en faire mention, l'arbalète connaît un essor au XIII<sup>e</sup> siècle, les guerres d'invasion de l'île et de conquête se multipliant. Ici, l'arbalétrier joue un rôle important car il tue un des cinq baillis au service de l'empereur Frédéric II. Les arbalétriers sont aussi parmi les assiégés et causent des blessures irrémédiables à leurs adversaires. Défendant les châteaux, leurs carreaux sont redoutables de précision. Philippe de Novare, au début de la guerre des Ibelin et des Impériaux, est blessé par un arbalétrier : « *Pbelip.e de Nevaire fu .i.jor nafré devant la porte dou borz, et ot plusors payes perillouses de lances et de careaus et de pieres<sup>578</sup>.* » C'est également un arbalétrier qui est responsable de la mort d'Anceau de Brie et le récit de celle-ci donne plusieurs renseignements sur les arbalètes, la taille des carreaux qui les composent, mais aussi les soins prodigués aux blessures causées par l'arbalète. Philippe de Novare en rapporte donc une utilisation grandissante et mortelle, autant par les partisans des Cinq Baillis au service de l'empereur qui tiennent le château, que par les partisans du seigneur de Beyrouth. « *Mout y ot fait d'armes et debors et dedens, mout en y ot de nafrés et d'une par et d'autre, car grant planté y avoit d'abalestriers<sup>579</sup>.* »

C'est au siège de Kerynia, qui semble marquer l'apogée de l'utilisation des arbalètes dans les guerres de siège, en 1232, qu'Anceau de Brie est blessé par une arbalète. Ce siège. « *Un jour lor avint, pour lor grant meschance que messire Anceau de B[r]ies, quy faisoit mener .i.engin avant, et il meïsme bautoit et hastoit les autres, si fu nafré en la cuisse d'un careau d'aubalestre de .ij.piés. Il aracha la fleche et la geta et cuida avoir geté le fer, mais il remest dedens la cuisse par mesaventure<sup>580</sup>.* » On dispose ici d'une indication sur la taille du carreau qui est à peu près de deux pieds. On peut en déduire que le carreau mesure soixante centimètres, soit deux fois plus que sa taille d'origine, ce qui explique qu'il occasionne une blessure mortelle. Le carreau s'enfonce dans les chairs d'Anceau de Brie, causant une hémorragie qui lui est fatale. Le fait que la blessure apparente ne soit pas profonde amène souvent des comportements inconsidérés de la part des blessés : Anceau de Brie arrache la flèche de l'arbalète et aggrave sa blessure. Les blessures causées par l'arbalète ont souvent été la cause de son caractère réputé diabolique et de son rejet par l'Église. La princesse byzantine Anne Comnène insiste elle aussi, dans son *Alexiade*, sur l'horreur engendrée par l'utilisation de cette arme : « *Telle est l'action de l'arbalète, action réellement diabolique<sup>581</sup>.* »

---

<sup>577</sup> Ibid., p. 130

<sup>578</sup> Ibid., p. 126

<sup>579</sup> Ibid., p. 196.

<sup>580</sup> Ibid., p. 198.

<sup>581</sup> Comnène, Anne, *L'Alexiade*, Tome II, Livre V-X, trad.B. Leib, Les Belles Lettres, Paris, 2006, p. 230.

L'étude de la guerre des Ibelin et des Impériaux montre que les arbalétriers forment un contingent permanent dans l'armée du roi Henri I<sup>er</sup> de Lusignan. Un officier du nom de Martin Rousseau, capitaine des sergents du roi, profite des clivages qui apparaissent entre les chevaliers et les arbalétriers, pour trahir le roi et gagner la gloire au service des Impériaux. Il souhaite se servir des arbalétriers du roi Henri I<sup>er</sup> pour accéder à un grade plus élevé chez les Impériaux. On ne possède pas de précisions sur le nombre d'arbalétriers qui se trouvent dans ce contingent, ni sur leurs chefs, mais on sait qu'ils sont comparés à une garnison : « *En cele bore avint que Martin Rousseau fut alé à Nicosie pour aublestres et avoir garnison qu'il la voloit metre el chasteau*<sup>582</sup>. » Cette mention de Philippe de Novare étaye l'hypothèse selon laquelle les arbalétriers étaient stationnés à Nicosie, en attendant d'être déployés sur le territoire au nom du roi Henri I<sup>er</sup>.

Après le récit du siège de Kerynia, Philippe de Novare ne donne plus d'informations sur les arbalétriers de Chypre ; par contre, la dernière chronique des *Gestes des Chiprois*, *La Chronique du Templier de Tyr*, souligne la présence des arbalétriers en Terre Sainte et en Chypre jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. *Le Templier de Tyr* apporte des précisions sur la présence des arbalétriers en Terre Sainte de 1249 à 1258. Les arbalétriers des cités maritimes comme Gênes et Venise ont eu un rôle à jouer dans les affaires de Terre Sainte et, par analogie, on peut le comparer à celui des arbalétriers à Chypre. *Le Templier de Tyr* met en scène un incident entre le comte de Jaffa, Jean d'Ibelin, et un arbalétrier génois posté dans la tour de Gênes à Saint-Jean d'Acre. On n'indique rien à propos des conditions de service de l'arbalétrier pour les Génois. Cependant, il sert dans une guerre de siège : « *fur la tour de Jene quy estoit moût près de la tour de Pize avoit à fel[e] boure .j. moût bon abaletrier quy tendy l'abaleltre & voit ferir le conte de Jaffe, mais .j. des .ij. confeles de Jene le trova là, quy se nomoit Anfiau d'Infeba, & defendy as sergens de non ferir, pour ce que la niue duroit encores.*<sup>583</sup> » Les arbalétriers sont considérés comme des sergents par les Génois, mais on ne sait si la république maritime dispose de contingents d'arbalétriers. Les arbalétriers au service de Gênes sont donc rémunérés comme les sergents.

Par la suite, la chronique narre des événements de Terre Sainte, dans lesquels les arbalétriers jouent un rôle mineur. Ils n'appartiennent pas à l'armée de Chypre, mais partagent les mêmes missions en Outremer. En 1265, il est fait mention d'une blessure causée, dans des combats en Terre Sainte, par un carreau d'arbalète à un soldat de l'armée de Manfred, fils illégitime de l'empereur Frédéric II. Cet incident semble assez important pour être décrit ici, car il s'agit d'une blessure au carreau d'arbalète, chose qui n'est pas souvent racontée dans les chroniques : « *avoit .xl. chevaliers en tour ly. Si avint, fi corne aventure doune, que .j. cariau d'abaleltre fery en la main de feluy quy tenoit le con fanon de Manfré devant luy,*<sup>584</sup> »

En 1286 et 1287, des arbalétriers stationnés à Saint-Jean-d'Acre, sont au service des cités maritimes comme Venise : « *Monfeignor le maiftre vint à Acre, & Pizans & Veneliens fi armèrent plulors leins tant qu'il furent .xj. leins de tire, c'est aifaver .ijj. de Plonbin & .ij. de Venfens & .vj. tarides, mais il n'avoit as tarides que .j. home par banc quy voguer, & combators aües, & panfles barboutes plus de .xl., en quei avec abalefriers*<sup>585</sup> »

<sup>582</sup> filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 198.

<sup>583</sup> *La chronique du Templier de Tyr*, dans : *Les gestes des Chiprois*, op.cit., p. 148.

<sup>584</sup> Ibid., p. 178.

<sup>585</sup> Ibid., p. 228.

Le chroniqueur énonce brièvement la présence des arbalétriers lors du siège de Tripoli en 1288. « *Le loudan avoit fi grant gent que en chascune archere estoit ordené de traire .xxx. archers sarazins, si que nul de nos abalestriers nen ozet mostrer l'eul pour traire d'arc ni d'abalestre,* <sup>586</sup> »

Lors du siège de Saint-Jean-d'Acre en 1291, le chroniqueur ne parle des arbalétriers, alors que le roi Henri II vient au secours de la Terre Sainte. On constate également une absence d'informations sur les arbalétriers, lorsque le Pape envoie une armée pour défendre l'île de Chypre. On ne possède que peu d'informations lorsque le roi Henri II accueille à Chypre les réfugiés de Terre Sainte : « *mais le roy Henry confillia, & le fill mètre à fodées les povres chevaliers & fergans, dont il firt grant amone & grant bien, & la rayne établirent & le roy amobnes ordenées à douner à povre gens* <sup>587</sup>. »

A partir du XIII<sup>e</sup> siècle et jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, les informations des chroniques à propos des arbalétriers s'amenuisent. Pour le XIV<sup>e</sup> siècle, les dissensions internes qui secouent l'île, déstructurent peu à peu le caractère pérenne des contingents militaires. Le *Templier de Tyr* narre plutôt des événements militaires qui se déroulent en Occident et il faut attendre le règne de Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan pour obtenir à nouveau des informations concernant les arbalétriers. Le chroniqueur Léontios Machairas donne alors quelques indications, néanmoins très minces, sur ces soldats. Le roi Pierre I<sup>er</sup> prépare une expédition vers Satalie et le chroniqueur donne des indications sur la composition de l'armée royale. « *Il nomma chevetaïn sire Jacques de Norès le turcoplier, et il y laissa comme gardes plusieurs chevaliers, turcoples et arbalétriers.* » Après le meurtre du roi Pierre I<sup>er</sup> en 1369 et la prise de possession temporaire de l'île par les Génois, les indications sont encore plus minces, voire inexistantes.

Le sénat de Venise renforce les garnisons de Kerynia et de Famagouste avec des arbalétriers. David Nicolle, dans son ouvrage, *The Venetian Empire*, montre que Venise est l'une des puissances maritimes prépondérantes pour la fabrication des armes et leur exportation. L'historien résume la tradition d'ouverture culturelle de Venise dans le domaine de la guerre et montre que l'on cherche, comme à Chypre, à recruter parmi sa propre population. David Nicolle explique en outre que le choix de faire partie des arbalétriers est prestigieux. Les Vénitiens étaient recrutés par les marchands pour assurer un service de protection, en tant qu'arbalétrier. Les Vénitiens avaient le choix de servir à l'arbalète dans le corps des *sestieri*, et des *Signori di Notti*, toutes deux milices de Venise. On peut donc penser que Venise s'est tournée vers ses propres ressources pour maintenir l'ordre dans les garnisons de Chypre, et n'a pas ressenti le besoin de faire appel aux arbalétriers Chypriotes, comme les Lusignan en avaient l'habitude. Les Vénitiens, s'ils conservent certaines modalités de service de l'armée Chypriote, imposent leurs institutions militaires dans l'île. Les arbalétriers à pied en sont une <sup>588</sup>.

---

<sup>586</sup> Ibid., p. 236.

<sup>587</sup> Ibid., p. 259.

<sup>588</sup> Nicolle, David, *The Venetian Empire 1200-1670*, Osprey Publishing, 1989, p. 12.

### a.3. Les archers à pied :

Les informations concernant les archers à pied, au XII<sup>e</sup> et au tout début du XIII<sup>e</sup> siècle pour l'île de Chypre, sont extrêmement rares. Il n'est pas précisé si des archers étaient présents sur l'île sous les ordres d'Isaac Comnène. Il est fort probable, cependant, que les troupes du roi Richard ont opposé des archers aux soldats de l'empereur autoproclamé de l'île. *The Oxford Encyclopedia of Medieval Warfare and Military Technology*, ouvrage centré sur tous les aspects de la guerre médiévale, des changements qu'elle apporte aux avancées technologiques, donne quelques informations sur le rôle des archers des troupes de Richard I<sup>er</sup> Cœur de Lion durant la Troisième croisade : « *The english archers ensured some semblance of fire parity through the Hospitallers, in the rear guard, where hit hard by Muslim archery*<sup>589</sup>. » Les archers sont donc utilisés comme une force de protection, d'arrière-garde, chargés de repousser les archers musulmans. Les troupes musulmanes, que ce soit les Ayyoubides, ou plus tard les Mamelouks, ont l'habitude d'utiliser des archers armés légèrement : une cotte de maille qui couvre moins est souvent leur symbole. L'usage de ces archers est alors efficace en cas de bataille rangée, où ils sont en placés en première ligne pour défaire les chevaliers ou les cavaliers armés<sup>590</sup>.

Le manque d'informations sur les archers à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, qui est le siècle d'installation de la royauté des Lusignan, peut s'expliquer également par la répugnance des chroniqueurs contemporains à décrire l'arc. Le concile de Latran II est encore présent dans les esprits, ainsi que le Canon 29 qui place l'usage de l'arc à la même enseigne que celui de l'arbalète. En ce qui concerne l'île de Chypre, on ne peut que constater l'absence de mention de l'arc dans les événements militaires du règne des premiers rois Lusignan. Les Continuations de Guillaume de Tyr comme celles d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, et *l'Estoire d'Eracles* ne donnent que très peu d'informations sur l'utilisation de l'arc. En 1198, lorsque le roi Aimery renforce la garnison de Beyrouth, la chronique n'informe aucunement sur la présence d'archers dans ses troupes<sup>591</sup>.

Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, narrant les divers événements de Terre Sainte, comme la prise de Damiette en 1218, les chroniqueurs ne notent pas plus la présence d'archers. Cela change à partir de la guerre des Ibelin et des Impériaux. Philippe de Novare donne plus de précisions sur les archers durant cette période ; il détaille cependant surtout leur rôle dans le combat, sans pour autant dire quel est leur statut. Sont-ils considérés comme des sergents, sont-ils soudoyés ? On apprend que les archers servent à l'arrière-garde et la première citation de leur présence dans la guerre remonte à la bataille de Nicosie en 1229. Le Seigneur de Beyrouth est seul dans son camp et les archers ont une nouvelle fois une mission de protection face aux assaillants. « *Quant la desconfiture et la fuie ot ja duré une pièce et la poudriere fut eclarsie, monseignor de Baruth se trova soul au champ, avec luy ne sai quans archiers à pié*<sup>592</sup>. » Une information importante est donnée dans cette phrase : il s'agit d'archers à pied. On est dissuadé de tenter de rapprocher les archers à pied des turcoples, qui sont à la fois cavaliers et archers. À la défaite de Casal Ymbert en 1232, on a confirmation que les archers sont à l'arrière-garde.

---

<sup>589</sup> *The Oxford Encyclopedia of Medieval Warfare and Military Technology*, éd. Clifford J. Rogers, Oxford University Press, 2010, p. 476.

<sup>590</sup> Ibid., p. 476. Dans cet extrait de l'Encyclopédie, il s'agit de la bataille d'Arsuf, menée par Richard Cœur de Lion, le 7 septembre 1191.

<sup>591</sup> *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, op.cit, p. 315.

<sup>592</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 118.

« Le seignor de Baruth trova les suens quy se melhoyent à l'ariere garde des Longuebars, et vit et conut que la meblee ne la chasse ne valoit rien car ses enemis avoient ja pris le pas et avoient mout d'aubalestriers et d'archiers<sup>593</sup>. »

Au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècles, l'île de Chypre mène à la fois des guerres d'invasions et de défense du territoire. Les traces d'informations à propos des archers restent très minces. Il convient de se demander si l'arc ne tombe pas en désuétude dans l'armée chypriote, remplacé par l'arbalète. Florio Bustron évoque très peu les archers et lorsque le chroniqueur stipule à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, que le roi Henri II de Chypre se porte au secours de Saint-Jean d'Acro, il ne mentionne pas les archers à pieds. Les indications qu'il donne pour l'armée restent très évasives et il se contente de citer que les soldats engagés sont au nombre de 2000 fantassins. Le terme de fantassins chez Florio Bustron est beaucoup utilisé pour définir les piétons. Il semble ne pas vouloir les distinguer pour se consacrer davantage aux chevaliers et cavaliers. « Il re Henrico, che era in Cipro, inteso l'assedio d'Acro, et immediate 42 velle tra galee et altri vaselli, et menò seco cento cavalieri di Cipro, et duemila fanti<sup>594</sup>. » Florio Bustron daigne décrire les archers à quelques occasions, lorsque leur rôle est essentiel pour les actions militaires, mais ce ne sont pas les archers chypriotes dont il est question. En 1291, lors du siège de Saint-Jean-d'Acro, le chroniqueur relate le rôle des archers des ordres militaires dans la défense de la ville, mais passe sous silence celui de l'armée chypriote.

« Et all' hora la battaglia s'ingrossò, di modo che li Saraceni li quaii prima si governavano et combattevano lentamente, furono sforzati metter li pavessi in terra, li quali erano di dietro sostanti con baste grosse che li ponteivano, di modo che con quelli feceno un' muro; et quelli che venivano dietro con li fuochi combinciorono a gettare et feceno tanto fumo che pareva l' abisso del inferno; et di dietro poi nel mezzo del fumo ' travano le frezze li arcieri tanto spesse che somigliavano grandin cadute dal cielo;<sup>595</sup> ».

En 1299, le roi Henri II décide une expédition en Syrie, entre Butron et Neffin. Florio Bustron mentionne pour la première fois la présence des archers Chypriotes aux côtés des archers ennemis. « Et corne t'u una legba lontan da Butron si fece giorno, et ecco ioo cavalli de Saraceni, et molti fanti arcieri che si mosseno contra di loro<sup>596</sup>. » Voici ce que Florio Bustron indique quant aux archers Chypriotes : « Infine puote più l'ardito desiderio che il saggio ricordo d'obbedire, e la mattina avanti di buon pezzzo, cavalcò con 40 cavalieri et 60 arcieri ciprioti et con quelli villani che lo vennero a invitare. »

Lors de la guerre contre les Génois au XIV<sup>e</sup> siècle, Florio Bustron relève les origines des archers. On remarque alors que les Arméniens perpétuent la tradition guerrière sur l'île, car ils sont employés comme archers. « El principe, zio del re, fu ordinato di far ap. arecchiare le fosse di Nicosia, et alzare le muraglie, con mazzacane; et solecità tanto, che in spatio di venti giorni, fu fatto il muro che si vede intorno aile muraglie fatto con pietra et fango ; et ogni 25 in 30 canne fece un ballevardo de legname per stare li balastieri et arcieri, de quali c' haveva assoldati molti Armeni<sup>597</sup>. » Il y a donc là, avec l'utilisation des qualités des Arméniens en la matière, une continuité évidente avec le XII<sup>e</sup> siècle, pendant lequel ils furent également utilisés, d'abord par l'empereur Isaac Doukas Comnène et par la suite, par les premiers suzerains latins.

---

<sup>593</sup> Ibid., p. 170.

<sup>594</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 120.

<sup>595</sup> Ibid., p. 221.

<sup>596</sup> Ibid., p. 222.

<sup>597</sup> Ibid., p. 294.

Il serait pertinent de proposer une comparaison des archers Chypriotes, des archers arabes de Syrie Palestine, ainsi que des archers des ordres militaires au XIV<sup>e</sup> siècle. Le fait que les archers Chypriotes soient tués rituellement par leurs adversaires, peut signifier qu'ils sont des musulmans convertis. « *Questi ch' erano alla protelion de fra Ugo Dampiere si reseno, et l'urono presi cento venti cavalieri, 500 arcieri e 100 persone tra buomini e femine de popolari, e feceno tagliar le teste a tutti gli arcieri*,<sup>598</sup> ».

Dans son étude sur les ordres militaires, Alain Demurger traite du rôle des archers dans les différentes campagnes en Terre Sainte, jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Évoquant Imâd-al-Din, secrétaire de Saladin, il résume la manière dont le sultan ayyoubide perçoit les corps qui composent les ordres militaires. Alain Demurger note que le secrétaire parle de « corporations » pour évoquer archers, sergents ou turcoples<sup>599</sup>. Le chercheur souligne que cette notion de « corporations » vient de la disposition des troupes sur les champs de bataille et permet d'avoir une idée claire sur la façon dont les ordres militaires combattent. Les archers des ordres militaires peuvent à la fois faire partie de l'avant-garde des troupes et de l'arrière-garde. Alain Demurger relève les effectifs que peuvent fournir les ordres militaires au cours des campagnes de Terre Sainte. Il est rare que les archers soient mentionnés également. Alain Demurger indique que les ressources financières des Ordres sont assez conséquentes pour qu'ils puissent solder des archers. Cela signifie que les archers à pied, contrairement à ceux de l'armée de Chypre, ne sont pas essentiels dans l'Ordre par rapport aux cavaliers et au turcoples. Lors de la campagne de Damiette en 1218-1219, ou des batailles de La Forbie en 1244 et de Mansourah en 1250, le rôle des archers à pied des ordres militaires n'est pas décrit. Alain Demurger précise que les Ordres militaires préfèrent conserver les archers à la défense de leurs possessions militaires, plutôt que les envoyer au combat, contrairement à l'armée chypriote. Il ne paraît pas pertinent de proposer une étude comparée des archers occidentaux notamment les archers du royaume de France et des archers du royaume des Lusignan. L'architecte Viollet-Le-Duc (1814-1879) relate dans son *Encyclopédie* que les archers sont tombés en désuétude dans le Royaume de France du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle. Viollet-Le-Duc offre une étude détaillée sur la présence des archers sur les champs de bataille. « *Les archers étaient peu employés par les armées féodales du domaine royal. Dans le Nord, dans les Flandres et en Angleterre, au contraire, ils formaient des corps considérables, comme ne nous l'avons que trop éprouvé à Crécy, une supériorité marquée sur les arbalétriers, tant à cause de la rapidité du tir de l'arc que par la portée extraordinaire des flèches*.<sup>600</sup> »

Philippe Contamine propose une étude de l'équipement des archers pour l'Occident qu'on pourrait associer aux archers Chypriotes. « *Parmi les gens de pied, un grand nombre était au moins sommairement protégé : le chapeau de fer, la cervelière, la gorgière, le bouclier semblent assez répandus, de même que le haubergeon, remplacé parfois parfois par le gambeson, plus rustique et meilleur marché*.<sup>601</sup> »

---

<sup>598</sup> Ibid., p. 133.

<sup>599</sup> Demurger, Alain, « Templiers et Hospitaliers dans les combats de Terre Sainte », op.cit., p. 85.

<sup>600</sup> Viollet-Le-Duc, Eugène-Emmanuel, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> siècle*, 6, éd. A. Morel, Paris, 1868, p. 394

<sup>601</sup> Contamine, Philippe, *La guerre au Moyen-Âge*, op.cit., p. 168.

Les archers Chypriotes combattent à la manière des archers des armées musulmanes. Lors de la Troisième croisade, à la bataille d'Arsuf en 1191, les archers montés des Ayyoubides, remplissent le rôle d'archers à pied<sup>602</sup>. Fanny Caroff rapporte l'importance de l'arc turquois dans les armées musulmanes, mais aussi le fait qu'ils sont sous-estimés dans l'iconographie arabe du XV<sup>e</sup> siècle. On peut rapprocher ce dernier point avec le fait qu'on ne parle que peu de l'archerie chypriote à pied. « *Seuls quelques artistes, à la fin du Moyen Âge, illustrent le rôle de l'archerie dans l'infanterie et dans la cavalerie*,<sup>603</sup> » Dans son étude, Fanny Caroff s'interroge sur la représentation des armes par les sources narratives occidentales, mais aussi musulmanes. Elle met en avant le rôle de l'arc turquois à la fois dans l'infanterie et la cavalerie. Elle note qu'Ernoul, décrivant les charges des archers ayyoubides en 1187 à Jérusalem, ou encore Jean de Joinville relatant la croisade de Louis IX, usent de comparaisons poétiques concernant l'utilisation de l'arc.

Il semble que les archers n'aient pas formé de corps de troupes spécifiques dans l'armée des Lusignan, sans doute sont-ils incorporés dans le corps des sergents. Un mot générique les désigne et son usage semble se confirmer : Florio Bustron parle de « fanti ». On peut en déduire que les archers ne forment pas un corps de troupe, mais il est possible qu'ils fassent partie des sergents, car ils sont plus équipés qu'un fantassin.

#### a.4. Les Piétons :

##### - La représentation des piétons et la réalité du royaume de Chypre jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle :

Durant les premiers temps des croisades, les troupes de pied sont souvent considérées comme des troupes peu spécialisées. Il s'agit d'une masse de chrétiens qui part pour la croisade, avec la foi pour seule arme. L'île de Chypre échappe à ce schéma, même si elle mobilise des troupes pour la croisade. Des guerres d'époque pré-latine à l'arrivée des Vénitiens au XV<sup>e</sup> siècle, les piétons constituent la base de l'armée et gagnent peu à peu un statut particulier. Il convient de les considérer comme un contingent régulier, dont les membres sont soldés par le roi. Ils sont distincts des archers à pied et des arbalétriers à pied, qui sont aussi des corps réguliers et spécialisés. Guy de Lusignan démantèle des troupes d'infanterie comme les Albanais, pour mieux créer des troupes professionnelles.

Durant les derniers temps de l'époque byzantine, alors qu'Isaac Comnène gouverne l'île, les chroniques ne notent pas la présence de troupes massives dans l'île. La politique de l'Empire est de stationner des troupes natives de régions dans d'autres régions. Chypre ne déroge pas à cette règle, puisque des Albanais et le tagma des Immortels sont préposés à sa défense. Cependant, des troupes de piétons issues de la population viennent-elles les renforcer ? Les habitants sont, pour la majorité, des ruraux et durant le règne d'Isaac Comnène, leur situation économique et sociale est assombrie par une épidémie qui a frappé l'île de 1174 à 1175<sup>604</sup>. Cette dernière ne connaît pas, à cette époque, une

---

<sup>602</sup> Grousset, René, *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem - III. 1188-1291 L'anarchie franque*, Paris, Perrin, 1936 (réimpr. 2006).

<sup>603</sup> Caroff, Fanny, « Cimenterre, arc turquois, javelot ou feu grégeois. La description des armes de l'Autre dans les sources occidentales du Moyen-Âge », éd. Les Clés du Moyen-Orient, 2013, p. 3.

<sup>604</sup> Grivaud, Gilles, « Population et peuplement rural à Chypre (fin XII<sup>e</sup> siècle-milieu du XVI<sup>e</sup>) », *Ruralia I*, eds. J. Fridrich et alii, *Conférence Ruralia I – Prague 8th-14th september 1995*, Prague, 1996, p. 217-226.



situation de défense précaire qui demanderait une participation de ses habitants. Les révoltes qui l'ont durement frappée ont eu lieu à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et elle connaît depuis une réelle stabilité. Seules les troupes dépendantes de la *strateia* ont pris position sur l'île et assurent sa défense. À la différence des armées privées d'Occident, les piétons sont des soldats professionnels, différents d'une masse de population partie sur les chemins de la foi. Les piétons de l'armée byzantine peuvent être assimilés à des soldats habitués à combattre, issus d'une armée que l'on pourrait considérer comme semi-permanente, tandis que l'armée de Chypre achève le processus en devenant une armée permanente. Il faut analyser le rôle des piétons, dans les conflits qui jalonnent la période de la domination franque.

La dénomination et la représentation des piétons dans les chroniques est un axe qu'il ne faut pas négliger dans cette étude car, pour l'Orient comme pour l'Occident, ce corps de troupes prend peu à peu la place de la chevalerie dans les armées. Les chroniqueurs peuvent avoir des représentations différentes de ces soldats à pied, qui forment le gros des troupes et une masse essentielle pour les armées. Au XII<sup>e</sup> siècle, en Occident, on remarque l'essor des troupes privées composées de piétons souvent peu équipés recrutés localement, au service de seigneurs qui se livrent des guerres privées<sup>605</sup>. Philippe Contamine évoque la transition que représente le passage des guerres privées aux guerres entre royaumes, à partir du X<sup>e</sup> siècle, et donne également dans son ouvrage une image du piéton. Ces troupes de piétons, recrutées pour les guerres privées, coexistent avec les armées soldées en masse pour les guerres ponctuelles entre les royaumes d'Occident. On note que pour les croisades, les masses populaires qui ne combattent pas peuvent suivre l'armée des seigneurs qui prennent la tête des expéditions religieuses. La différence commence alors à s'amorcer en Orient où les armées deviennent peu à peu semi-permanentes et professionnelles. Les chroniqueurs contemporains du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle donnent souvent des noms différents aux piétons suivant la langue dans laquelle ils s'expriment. On remarque une constante évolution des piétons à travers les chroniques jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, où des mots comme « *infanterie* » apparaissent.

Les chroniques du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle, qui relatent l'histoire de la chute de Jérusalem en 1187 jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et la chute de Saint-Jean-d'Acre, évoquent les conflits en Terre Sainte et en Chypre. Écrites en latin, en grec ou ancien français, toutes ont en commun de raconter les conflits et les soldats qui combattent. Cependant, les qualifications sont différentes. Pour Guillaume de Tyr, les combattants latins des armées croisées sont appelés « *pedites* ». Les représentations sont bien définies et les *pedites* deviennent une masse auxiliaire de la chevalerie latine. L'auteur de l'*Estoire* donne sa propre perception des troupes, et lorsqu'il ne veut pas faire de clivage entre les piétons et les cavaliers, il emploie le mot « *gens* ». Ce mot donne une perception globale des troupes. C'est ainsi qu'il qualifie l'ensemble des corps d'Isaac Comnène en 1191 : « *Kyr Sac, qui estoit sire de Chypres, avoit assemblees ses gens*<sup>606</sup> ». L'auteur de l'*Estoire*, lorsque cela est nécessaire, fait la distinction entre piétons et cavaliers puisqu'il emploie l'expression « *gens à pié* » pour définir les premiers. Il l'utilise par exemple lorsque Richard I<sup>er</sup> renforce la défense de Limassol : « *Il vint tantôt à Limeçon et la fist garnir d'armes et de gens à cheval et à pié*<sup>607</sup> ». Quant à l'identité des troupes de pied d'Isaac Comnène,

---

<sup>605</sup> Contamine, Philippe, *La guerre au Moyen-Âge*, op.cit., p. 122-125.

<sup>606</sup> *Estoire d'Éracles*, op.cit., p. 159.

<sup>607</sup> *Ibid.*, p. 163.

l'auteur les qualifie de « *Griffons* ». *L'Estoire d'Éraclès* n'est pas la seule Continuation à proposer ce nom pour définir le peuple de l'île de Chypre. Angel Nicolaou-Konnari dans l'ouvrage *Cyprus, Society and Culture 1191-1374*, en propose une étude. Il serait utilisé pour désigner les habitants de l'île de culture grecque venu de l'ensemble continental de l'empire byzantin<sup>608</sup>. Le chroniqueur a donc une perception globale de la population qui habite l'île et ne distingue pas de minorités qui pourraient faire partie des troupes d'Isaac Comnène. Il définit les membres des troupes de Richard Cœur de Lion, comme « latins », terme employé unanimement par les chroniqueurs montrant que les latins se reconnaissaient comme tel. Ernoul décrit peu les armées, lorsqu'il relate la prise de l'île de Chypre par les troupes de Richard. Il utilise l'expression « ceux de l'ost », nous offrant peu de précisions quant aux piétons<sup>609</sup>.

Lors de la révolte contre les Templiers, en 1192, les chroniqueurs classent toute la population de l'île comme étant de langue et de culture grecque. Les révoltés sont assimilés à une masse de piétons, armée grossièrement, au contraire des Templiers. Les chroniqueurs donnent ici une représentation négative des piétons, contrairement aux futurs corps de piétons créés par les Lusignan. C'est le cas pour l'auteur de *l'Estoire* : « *Entre tant come li Temples tenoit Chypre, li Griffon de la Terre s'aperçurent que il avoit en l'isle po de latins si se assemblerent sodeinement à Nicossie per achoison dou marché, qui assemble le samedi<sup>610</sup>.* »

Pour les chroniqueurs italiens du XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, comme Florio Bustron et Francesco Amadi, on retrouve les mêmes dénominations pour les piétons sous le règne d'Isaac Comnène. La présence sur le sol de l'île des Arméniens est évoquée pour spécifier qu'ils combattent auprès de l'empereur autoproclamé de Chypre. En ce qui concerne les piétons, le terme utilisé par les chroniqueurs italiens et le plus courant aussi est « *fanti* ». Ce mot qui signifie « fantassin » est le terme générique utilisé pour les piétons par les chroniqueurs du XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. À ce mot « *fanti* » peut être accolée la précision « *fanti à piedi* ». Les chroniqueurs italiens décrivent également les révoltes qui ont lieu avant le règne des Lusignan et emploient la dénomination : *greci* pour la population. Ils ne font pas de distinction et englobent les minorités orientales et la population de culture grecque dans la même dénomination. C'est le cas notamment pour Florio Bustron, lorsqu'il évoque le soulèvement des Chypriotes face aux Templiers : « *Li Greci subito li assediorno nel castello, et quelli del castello, non havendo havuto tempo di munirlo di vittuarie, comminciorono a patire la famé, et pero parlavano agli Greci, et li domandavano di lasciarli andar via, et non li dar più molestia, ne star in questo paese<sup>611</sup>.* »

L'auteur de la chronique dite de Francesco Amadi emploie les mêmes termes que Florio Bustron, pour désigner les piétons lors de l'arrivée de Richard I<sup>er</sup> en Chypre et du soulèvement de la population contre les Templiers. L'auteur précise les troupes à pied et à cheval et donne même l'indication que Richard Cœur de Lion a fait marcher son armée à pied pour se rendre à Limassol. « *Et arivato el re e il suo esercito a la marina de ditta cita, dismontorno in terra molti cavaglieri et failli et si aviorno verso la cita a piedi<sup>612</sup>.* » Lorsque la population grecque se soulève contre Les Templiers, l'auteur de la chronique d'Amadi les qualifie aussi de « Grecs », englobant tous les habitants dans ce terme. « *Nel tempo che li*

<sup>608</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, *Cyprus Society and Culture*, op.cit., p. 13.

<sup>609</sup> *Chronique d'Ernoul et Bernard le Trésorier*, op.cit., p. 274.

<sup>610</sup> *Estoire d'Éraclès*, op.cit., p. 190.

<sup>611</sup> Bustron, Florio, *Chronique de l'île de Chypre*, op.cit., p. 50.

<sup>612</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 80.

*Templieri tenivano Cipro, li Greci, sdegnati per una imposizione che li messenodi dover pagar dali mercati che. Si fevano il di de sabbado, pensorono assaltar et amazar tutti li latini*<sup>613</sup>. »

À l'avènement des Lusignan, les piétons deviennent des troupes régulières. Guy de Lusignan recrée une base pour son armée de piétons, afin de pouvoir assurer la protection de l'île, mais aussi de mener des expéditions en Syrie, pour prévenir d'éventuelles invasions. Les combattants qui ne sont pas aguerris au combat et qui ne sont pas suffisamment armés sont rejetés.

#### Localisation des piétons dans l'île de Chypre :

Il est fort probable, pour ce qui concerne leur localisation, que les troupes soient appelées pour la guerre ou l'expédition et que les hommes vivent parmi leurs familles durant les temps de guerre. On possède peu de précisions pour le stationnement des troupes à la période pré-latine, mais les rassemblements de l'armée peuvent se produire à Nicosie. Les allées et venues d'Isaac Comnène semblent montrer que les troupes partent pour la plupart de Nicosie. Après la venue de la sœur et de la future épouse du roi Richard sur l'île de Chypre, Isaac Comnène se rend à Limassol pour renforcer la garnison du château. On peut supposer qu'il part de Nicosie pour cela et donc que les troupes sont stationnées dans le château de cette ville. L'auteur de l'*Estoire* indique ceci : « *En apres cestuy fait, li devant dit Kir Sac donta moult de la venue dou roi Richart, et ot poor por les grans mauz que il avoit fait as Crestiens en Chypre. Il vint tantôt à Limeçon et la fist garnir d'armes et de gens à pié et a cheval.* »<sup>614</sup> Si le point de départ d'Isaac Comnène n'est pas souligné ici, on apprend cependant que Limassol ne possède pas des piétons de manière permanente. L'hypothèse selon laquelle les piétons sont venus en compagnie du duc est plus probable que celle d'un recrutement local et il est vraisemblable que les piétons sont stationnés et rassemblés à Nicosie. L'auteur de l'*Estoire* énonce que Nicosie est la « *maistre* » cité de l'île. Après la prise de Limassol par Richard, Isaac Comnène retourne à Nicosie, afin de mettre la ville en état de défense : « *Kir Sac se parti des montaignes et s'en ala à Nicossie, qui est arvesché et est la maistre cité de Chypre, et siet en mis l'isle.* »<sup>615</sup> Les chroniques anglo-saxonnes donnent une autre version de la chronique, ne précisant pas le retour d'Isaac Comnène à Nicosie, mais indiquant au contraire qu'il a établi son camp près de Trémetossie. La ville de Trémetossie est citée par l'auteur de la chronique d'Éracles, après un détour du roi Richard et d'Isaac Comnène par Nicosie. Cependant, il convient de préciser qu'à Trémetossie, le camp d'Isaac Comnène pris par l'empereur est un camp de fortune comme il s'en crée pendant de brèves opérations ; il semble que le centre névralgique de stationnement des troupes soit bel et bien Nicosie.

À partir des Lusignan, Nicosie confirme sa position de centre principal de stationnement des troupes latines. Au XIII<sup>e</sup> siècle, alors que s'amorce la guerre des Ibelin et des Impériaux en 1229, Nicosie prend de l'essor dans les allées et venues des troupes. Philippe de Novare confirme que les piétons sont à Nicosie en attendant de rejoindre les forteresses où ils sont en garnison. « *Le seignor de Barut s'en ala droit de Limesson à Nicossie et la tint entre luy et ceaus qui le*

---

<sup>613</sup> Ibid., p. 84.

<sup>614</sup> *Estoire d'Éracles*, op.cit., p. 163.

<sup>615</sup> Ibid., p. 167.

vostrent sire. Il fist moult richement garnyr .i.chasteau quy a nom Deudamor, et là envoya les femes et les enfans d'eaus et de lor amis. Il et toutes ses gens d'armes demorerent en la ville de Nicosie.<sup>616</sup>» Durant cette guerre, Nicosie est le point de départ des manœuvres de renforcement des châteaux par les piétons. Le seigneur de Beyrouth, ici, renforce la garnison de Saint-Hilarion en envoyant des troupes de Nicosie.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, des contingents spécialisés de piétons ont leurs quartiers principaux à Nicosie. C'est le cas notamment pour les Arméniens, comme le mentionne Gilles Grivaud dans son article *Les minorités orientales à Chypre (époques médiévale et moderne)*. Les informations dont on dispose pour les Arméniens sont celles-ci : « À Nicosie, la seule activité connue des Arméniens reste le métier des armes. Une garde composée de soldats arméniens est attachée au quartier du palais royal, quartier qui prend le nom d'Armenid<sup>617</sup>. » Des permanences s'installent tout au long des règnes des rois Lusignan. Au XV<sup>e</sup> siècle, les piétons ont toujours comme point de départ la ville de Nicosie. Dès 1411, après les courses des corsaires en Syrie, des troubles éclatent avec l'Égypte. En 1425, le sultan du Caire décide de faire justice et envoie des troupes sur l'île de Chypre. Le roi Janus I<sup>er</sup>, qui règne depuis 1398, entame alors des opérations militaires. Nicosie est le point de ralliement des troupes et les piétons partent toujours de la ville pour faire partie des garnisons des châteaux. « Il re mando il principe di Galilea, suo fratello, con 500 cavalli e 2000 fanti, tra Suriani, Armeni, artesani de Nicosia e francomati ; quali andorno al casal Sindá<sup>618</sup>. » On remarque alors que les troupes régulières ne suffisent plus pour la défense de l'île de Chypre. Le roi Janus semble manquer d'effectifs et est obligé alors de recruter la population de Nicosie, pour qu'elle prenne les armes et participe à la défense de l'île. L'étude de cette population, qui prend les armes pour combler les troupes sera proposée plus tard. Nicosie, en 1426, est prise et pillée par les troupes égyptiennes, conscientes que les contingents des Lusignan partent de cette ville. Elle est aussitôt repeuplée de contingents de piétons, gouvernés par le cardinal, frère du roi, nommé gouverneur du royaume, comme Florio Bustron le mentionne : « Il qual governator, vedendo li inconvenienti che si facevano per l'isola, da poi che l'armata degli infideli si parti et andò alla volta del Cairo, mandò Charion de Giblet con alquanti compagni a Nicosid<sup>619</sup>. »

Le roi, qui a autorité directe sur les piétons selon les *Assises*, intronise des officiers pour les commander et maintenir l'unité. Dans le cas des garnisons des forteresses, le sénéchal est l'officier qui organise leur présence et la vie quotidienne. Des capitaines, appelés chévetains, sont nommés par le roi et sont également placés sous l'autorité des sénéchaux, comme il est inscrit dans les *Assises* : « Les chastians et les fortereces dou rei ou reiaume, le seneschau les peut et doit revisiter et faire leur avoir ce que mestier lor y ert, et changier et remuer sergenz et totes manieres d'offïces qui dedenz les chastians ou les fortereces seronf<sup>620</sup>. » Le connétable et le maréchal ont autorité pour ordonner aux piétons de se mettre en défense dans les forteresses, notamment en l'absence du roi, ce qui survient lors des différentes captures des souverains.

Il convient à présent de retracer l'histoire des piétons dans les guerres qui jalonnent la période des Lusignan, sur le territoire et hors du territoire de Chypre. Les piétons constituent la base de l'armée des Lusignan. C'est en jugeant

---

<sup>616</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 96.

<sup>617</sup> Grivaud, Gilles, « Les minorités orientales à Chypre (époques médiévale et moderne) », op.cit., p. 46.

<sup>618</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 357.

<sup>619</sup> Ibid., p. 369.

<sup>620</sup> Jean d'Ibelin, *Le Livre des Assises*, op.cit., p. 408.

du nombre de piétons que le roi peut entreprendre des expéditions en Syrie-Palestine. Lorsque le roi Guy de Lusignan s'installe en 1192, les chroniques mentionnent qu'il dote les cavaliers et les chevaliers de terres, mais il n'est pas confirmé qu'il offre aux piétons un traitement semblable. Le roi de Chypre fournit des hommes au royaume de Jérusalem lorsque celui-ci est en sous-effectif pour sa défense. Les piétons de Chypre quittent alors leur île et commencent une tradition d'allers retours en Terre Sainte dès lors qu'Aimery de Lusignan est couronné roi de Chypre en 1194. Les chroniques sont unanimes sur le fait que Guy de Lusignan, après avoir été couronné roi de Chypre par l'empereur Henri VI, envoie des troupes en Acre à la garnison du château. Les piétons de l'île de Chypre sont alors au service des deux royaumes. « *Et pero andò in Acre, et toise li hommagi dalli suoi huomini, et menò secco huomini a cavallo, et fanti e vittuarie, et formi la terra, et la difese per il spatio de sette anni valorosamente, et recuperò molti castelli, che l'infedeli havevano occupati.*<sup>621</sup> » Les piétons jouant un rôle indispensable dans l'armée est une évidence durant le règne d'Aimery de Lusignan. Alors que les croisés sont en route vers Constantinople, Aimery de Lusignan les attend pour pouvoir engager ses piétons en Syrie-Palestine pour des expéditions. Il est conscient qu'il n'a pas les piétons nécessaires pour lutter contre les troupes ayyoubides en Syrie Palestine. C'est pour cela que, lorsque la quatrième croisade est détournée de son but initial, en 1204, le roi de Chypre signe une trêve avec les Ayyoubides.

Le roi Hugues I<sup>er</sup>, en 1217, rassemble suffisamment de piétons pour seconder la croisade d'André II de Hongrie et Berthold, duc d'Autriche. La campagne de Damiette s'achève en 1219 lorsque commence la guerre des Ibelin et des Impériaux. Les fantassins sont la force principale de cette guerre et des guerres qui suivent sur l'île de Chypre, car les belligérants les privilégient de plus en plus dans les combats. Aux côtés des corps spécialisés comme les archers et les arbalétriers qui sont placés plutôt en première ligne, les piétons sont utilisés pour que les châteaux soient tout de suite en état de défense. Ils sont également affectés à la protection des officiers. Philippe de Novare donne des indications importantes quant au rôle des piétons au cours des opérations de la guerre qui débutent dès 1229. À l'initiative du seigneur de Beyrouth, qui est bailli de Chypre pendant la minorité du roi, les piétons prennent position dans telle ou telle forteresse. Philippe de Novare précise que les piétons forment les forces les plus importantes des armées. Alors que Frédéric II se fait menaçant envers les Chypriotes, en 1229, le chroniqueur explique que l'empereur dispose d'une force importante de piétons qui sont stationnés à Limassol où il a débarqué. « *L'empereur n'avait nul cheval en la ville, mais dedens la ville estoit force soue, pour la grant pietaille que il avoit.*<sup>622</sup> » Lors de la bataille de Nicosie, en 1229, Philippe de Novare relate les actions des chevaliers et des sergents. Les Cinq baillis de Chypre enrôlent de force le peuple de Nicosie pour venir combler leur manque d'hommes, ce qui montre combien une base importante de piétons fait la différence pour les armées d'outremer. « *Les .v.baus issirent de la ville et firent issir le menu peuple de la ville à force,*<sup>623</sup> »

Alors que le siège des châteaux commence au lendemain de la bataille de Nicosie, Philippe de Novare fait un constat des forces en présence dans les forteresses. Saint-Hilarion, qui est tenu par les partisans de l'empereur, reçoit

<sup>621</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 55.

<sup>622</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 94.

<sup>623</sup> Ibid., p. 116.

un apport des fugitifs de la bataille de Nicosie. « *Et il y avoit dedens mout de garnisons de gens à cheval et à pié. Tout le plus de ceaus qui estoient eschapé de la bataille s'en fuïrent laens*,<sup>624</sup> » Lors des sièges des châteaux qui s'établissent, on parle de « *grant planté de gens à pié* » et les sièges ne peuvent être menés que si une armée possède des piétons en grand nombre. En 1231, lorsque Frédéric II décide d'envoyer des troupes en Chypre, le nombre des piétons est aussi considérable que celui des gens à cheval, montrant un équilibre dans la force d'invasion. Quelquefois, la provenance des piétons n'est pas toujours l'île de Chypre. Le seigneur de Beyrouth, se trouvant menacé, fait venir de Syrie des piétons, afin de renforcer la défense de l'île de Chypre. « *Il assegeent le chastau et le tindrent mout près et le troverent desgarny de gent car le seignor de Baurt, que ne se prenoit garde, en avoit tout au le plus de al garnison portee en Chypre*,<sup>625</sup> »

En 1231, la guerre entre Ibelin et Impériaux déborde en Syrie. Les villes de Syrie, dont certaines sont dirigées par les partisans des Impériaux appelés Lombards, ont des garnisons qui consolident les troupes déjà présentes. Les piétons ne sont pas toujours synonymes de victoires pour les armées, car lors de la bataille de Casal Ymbert en 1232, ils prennent la fuite, poursuivis par les Lombards qui sont en position de force. Les piétons ici sont des cavaliers ou chevaliers qui dans la fuite ont perdu leurs montures et sont alors à la merci des troupes ennemies. Les piétons ne sont pas faits pour être cavaliers et les cavaliers ou chevaliers sans leurs montures sont désavantagés en terrain ennemi. « *Les chiprois estoient à pié, les uns sur les chevaux sans selle, les un armés de lor haubers tous nus, les autres tous desarmés*<sup>626</sup>. »

La victoire de Casal Ymbert en 1232 permet aux armées lombardes d'obtenir des troupes supplémentaires et d'être en position de force pour les combats futurs. Elles disposent leurs contingents dans les villes stratégiques comme Famagouste. Les armées deviennent alors disproportionnées et ce sont les piétons qui sont la cause de ces disproportions. Philippe de Novare semble en rajouter pour créer un effet dramatique afin d'exalter plus encore la conduite du roi et de son armée face à celle des Impériaux. « *Les longuebars estoient en la ville et avoient mout grant planté de gent à cheval et à pié, et mout avoient de chevauchieurs et d'armeüres car il avoyent gaaignés au Cazal Ymbert, et toutes celes qu'il avoyent trovees en Chypre*<sup>627</sup>. » Lors de la bataille de Famagouste, ce sont les piétons de l'armée des Ibelin qui jouent un rôle majeur en s'emparant de la ville de nuit : « *Et les gens à pié de l'ost le roy y coururent et pristrent la ville de nuit*<sup>628</sup>. »

Les garnisons des forteresses de l'île peuvent être réquisitionnées par le roi et le connétable, pour renforcer les troupes à pied de l'armée. En temps de guerre, un château qui a beaucoup trop d'effectif, peut être délesté de membres de la garnison qui viennent combattre en première ligne. C'est le cas notamment en 1232, lors de la bataille d'Agridi : « *La Gride, qui est près d'iluec, el pié de la montaigne, et de là manderoient par nuit aucun confort et secours de gent à pié à ceaus de Deudamors*<sup>629</sup>. »

Lors du siège de Kerynia qui se prolonge jusqu'en 1234, on connaît précisément les forces militaires des Impériaux. On apprend que les piétons peuvent devenir un handicap pour les assiégés, car le ravitaillement est l'une

---

<sup>624</sup> Ibid., p. 124.

<sup>625</sup> Ibid., p. 148.

<sup>626</sup> Ibid., p. 168.

<sup>627</sup> Ibid., p.178.

<sup>628</sup> Ibid., p. 178.

<sup>629</sup> Ibid., p. 184.

des problématiques majeures des sièges. Les assiégeants ont souvent pour mission d'assaillir les convois de ravitaillement par la route, afin d'empêcher la nourriture et les armes de parvenir aux assiégés. Le guerrier Philippe de Novare connaît cette problématique des sièges et la met en lumière lors du siège de Kerynia. « *à Cherines revindrent sans nul exploit, et distrent que trop estoient grant gent de terre et de mer, et trop gastoient de la viande dou chasteau*<sup>630</sup>. » Les piétons des Impériaux sont décrits précisément par Philippe de Novare pour le siège de Kerynia, par ce qui est de leur origines ou plutôt de leur qualité. Il n'est pas rare qu'il montre son mécontentement pour les hommes qui sont dans l'armée des Impériaux, les qualifiant de « traîtres » ou de « parjures ». Le capitaine de Kerynia, Philippe Chenart, use de toutes les forces des Impériaux dans l'île, la forteresse étant la dernière place forte possédée par les Impériaux.

Après la reddition de Kerynia en 1234, la plupart des Impériaux sont réfugiés en Syrie. Les combats se poursuivent donc en Syrie-Palestine et, après la mort du Seigneur de Beyrouth en 1236, le siège de la ville de Tyr commence. Il a lieu en 1242. On ne mentionne pas les troupes précises qui viennent de Chypre pour combattre les Impériaux et donc on ne connaît pas le nombre de troupes à pied envoyées en Syrie. Florio Bustron énumère les combattants par leurs origines : « *pero lu assediata, et preso il porto et il borgo, restô il castello assediato da Balian de Iblin, signor de Barutho, Filip.o de Mouforte, et il signor de Thoron, con l'aiuto delli Ciprioti, Venetiani, et Genovesi; et lo tenivano molto stretto, nel quale era Itier Felinger capitano*<sup>631</sup>. »

À partir de 1248, la croisade de Louis IX se déroule en Terre Sainte et en Chypre. Le rôle des piétons de Chypre n'est pas indiqué dans les chroniques. Florio Bustron donne une estimation précise des forces qu'il emmène en Chypre et on constate alors que les piétons sont bien plus importants que les troupes à cheval. Césarée est prise en 1265 par le sultan d'Égypte, après des expéditions menées par les ordres militaires en Syrie. On ne souligne pas le rôle de l'armée chypriote durant ces événements<sup>632</sup>. En 1266, d'autres expéditions sont menées conjointement par les ordres militaires, notamment à Tibériad, auxquelles le roi Hugues III d'Antioche-Lusignan prend part avec son armée. Le souverain a alors pour objectif de reprendre Acre, mais se heurte aux prétentions du maître du Temple. Les divergences commencent à apparaître entre la royauté des Lusignan et le Temple. On apprend que le roi possède des troupes à pied pour se rendre à Acre : « *Il re Ugo andò a Sur con molta gente a piedi et a cavallo per récupérer Acre*.<sup>633</sup> »

Après l'avènement du roi Henri II en 1285, les troupes Chypriotes font des mouvements en Syrie-Palestine. D'autres piétons que ceux de l'armée de Chypre font couler l'encre des chroniqueurs qui racontent le siège d'Acre. Florio Bustron montre du mépris pour les fantassins de l'armée envoyée par le Pape Nicolas IV en 1291. Leur méconnaissance du terrain et leur indiscipline provoque des incidents avec le sultan d'Égypte : « *Alli quali fanti, essendo il paese in pace, rencresevera; et un giorno ucissero 30 Saraceni villani, che portavano vittuarie in Acre, poi assediarono un alloggiamento de Saraceni et vole vano uccider ancora quelli*,<sup>634</sup> » Le roi de Chypre se porte au secours de Saint-Jean d'Acre en emmenant une force considérable de piétons. En 1291, après la chute de Saint-Jean d'Acre, le Pape envoie des secours à Chypre, afin

---

<sup>630</sup> Ibid., p. 194.

<sup>631</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 106.

<sup>632</sup> *Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 450.

<sup>633</sup> Ibid., p. 116.

<sup>634</sup> Ibid., p. 118.

d'appuyer les opérations militaires du roi Henri II. Cependant, le rôle des piétons n'est pas mentionné durant ces différentes expéditions.

Des expéditions ont lieu en 1299 à Butron, puis en 1301 et 1302 à Tortose<sup>635</sup>. Pour la seconde expédition à Tortose, Florio Bustron mentionne seulement des cavaliers qui sont sous l'autorité du Seigneur de Tyr, les piétons ne rentrent pas dans ses considérations. Au tout début du XIV<sup>e</sup> siècle, c'est une période trouble qui commence pour l'île de Chypre. La querelle entre le Seigneur de Tyr et le roi amène une instabilité dans les institutions politiques et surtout militaires. Le seigneur de Tyr, qui s'octroie le titre de gouverneur du royaume, emploie les piétons pour asseoir son autorité et pour faire garder les routes : « *E a quest effetto, fece armar una notte molti huomini a piedi et a cavallo, et preseno tutte le strade per le quali si puo venire da Strovillo a Nicosid*<sup>636</sup>. » Les piétons sont alors employés à d'autres missions que celle de combattre pour la défense du royaume, en particulier des expéditions punitives à l'encontre du Seigneur de Tyr : « *Per la qual cosa, il signer de Sur mandò subito il signor Filip.o de Iblin, cuggino germano del detto signor Badino, con cento cavalli armati e con una bandiera spiessata; et atorniala la corle del arivescovo da questi cavalli ed altri fanti*,<sup>637</sup> ».

Après que le roi a été envoyé en Arménie à l'instigation du seigneur de Tyr, en 1309, le prince dispose de toutes les prérogatives sur l'armée et peut ainsi lever l'ost et rassembler les troupes. Lorsque le légat du Pape vient en Chypre, le seigneur de Tyr l'accueille suivi de piétons qui pourraient être une garde rapprochée : « *Et immédiate che il signor di Sur intese la sua venuta, andò a Famagosta, et perché dubitava che non venisse drio qualch' armata d'ultramare, intro in Famagosta con gran pompa, accompagnato da inolti huomini a cavallo et a piedi*<sup>638</sup> ; »

Les opposants au seigneur de Tyr lèvent une armée commandée au nom du roi. Les piétons qui rejoignent cette force pourraient faire partie de l'armée régulière. Le chiffre des piétons avancé concernant la ville de Famagouste tendrait à prouver qu'il s'agit d'une réunion des piétons armés. Cependant, les piétons sont la composante principale de cette force d'opposition au Seigneur de Tyr. Famagouste devient le principal lieu où se concentrent les forces loyalistes. Le Connétable Aimery de Lusignan renforce les garnisons des châteaux près de Famagouste dans le but d'intimider les loyalistes. « *Di che el contestabile et il prencipe crep.avano di dispetto; et perciò il prencipe pensò d'andare a Famagosta; et andò al casai Colota, ap.resso Famagosta una legha e meza, e menò seco 40 cavalieri et 100 fanti, credando spaventar quelli di Famagosta*<sup>639</sup>. »

Après l'assassinat du seigneur de Tyr par Simon de Montolif en 1310, le connétable Aimery de Lusignan reste à la tête des forces d'opposition au roi. Ce dernier ne semble pas vouloir refuser l'affrontement avec les forces loyalistes, mais elles sont suffisamment conséquentes pour que le connétable se réfugie dans une forteresse comme celle de Chormatchi. Il est également accompagné de piétons qui semblent issus des contingents de l'armée stationnés à

---

<sup>635</sup> Crawford, Paul, *The Templar of Tyre: Part III of the Deeds of the Cypriots*, Aldershot, 2003, p. 150-154.

<sup>636</sup> Ibid., p. 141.

<sup>637</sup> Ibid., p. 155.

<sup>638</sup> Ibid., p. 194.

<sup>639</sup> Ibid., p. 206.



Nicosie. « *Et partiti da Nicosia hanno menato seco le moglie, ligli et famégliè loro, quali erano lo cavalieri. Et havevano seco, tra compagni e servitori, 226 buomini a cavallo el 600 fanti a piedi,*<sup>640</sup> »

L'autorité directe du roi sur les troupes semble s'étendre à sa famille et on peut admettre que c'est bien la famille des Lusignan qui a l'usage de l'autorité militaire plénière. Les piétons sont alors menés par les membres de la famille royale. La mère du roi rencontre la princesse de Tyr à Levcomati, accompagnée d'une force considérable de fantassins<sup>641</sup>.

Après cette guerre interne, pendant laquelle les fantassins ne combattent plus les musulmans mais leurs compatriotes, l'avènement du roi Pierre I<sup>er</sup>, en 1359, amorce plusieurs évolutions pour les fantassins de l'armée royale. Pierre I<sup>er</sup>, qui a des velléités de conquêtes, pose ses regards sur les possessions turques, après avoir reçu Korykos. Les fantassins deviennent alors une armée d'occupation comme c'est le cas pour la ville de Satalie en 1361. Lorsqu'ils narrent cette bataille, les chroniqueurs sont unanimes sur la très rapide reddition de la cité, et il semble que les piétons n'ont pas à combattre. Le roi y laisse une force conséquente sous l'autorité du turcopolier Jacques de Nores et on trouve parmi celle-ci un nombre important de piétons. Le roi Pierre I<sup>er</sup> se rend en Avignon en 1362. La ville subit les assauts de l'émir turc qui profite de l'absence du souverain Lusignan pour l'attaquer. Léontios Machairas raconte cette tentative de siège par les troupes turques et met en lumière l'intervention des troupes à pied laissées au commandement d'abord du turcopolier, puis du capitaine. Même si on ne sait pas précisément le nombre des piétons qui étaient stationnées alors à Satalie, les troupes étaient assez conséquentes pour résister aux assiégeants : « *On ouvrit alors les portes et il en sortit des hommes à cheval et à pied qui firent un grand massacre des Turcs; les survivants se retirèrent honteusement*<sup>642</sup>. »

Alors que le roi Pierre I<sup>er</sup> se trouve en Italie, l'île de Chypre est vulnérable, car le roi détient seul l'autorité militaire. Les Turcs regroupent des contingents et créent une force d'invasion pour attaquer, fort probable entre 1363 et 1365. La faiblesse de l'île, qui n'a pas d'autorité militaire réelle en la personne du roi, est avérée. Le gouverneur envoie des troupes pour répliquer à l'attaque des Turcs, mais la réaction est beaucoup trop tardive. Parmi ces troupes qui ont pour mission de combattre hors de l'île de Chypre, on trouve également des piétons, sans que ne soit précisé quoi que ce soit à leur sujet. « *Ils saccagèrent le pays et partirent emportant avec eux des captifs. A cette nouvelle le prince envoya de Leucosie des hommes à pied et à cheval qui en arrivant à Pendaïa apprirent que les ennemis étaient partis*<sup>643</sup>. »

En 1364, des razzias sont perpétrées à la fois par les Turcs à Chypre, notamment à Carpasso, et par les Chypriotes vers la côte turque. La ville d'Anemour est assiégée par les Chypriotes après un affrontement maritime entre galères turques et chypriotes qui cause la mort de deux capitaines, Henri de la Couronne et François Spinola. Les forces réunies pour prendre la ville d'Anemour semblent être des forces de pied, car les gens de marine combattent aussi bien sur les navires qu'à pied. Un exemple de ce type de combat est celui de l'équipage d'Henri de la Couronne. Les marins de la galère de François Spinola, coulée par les Turcs, rejoignent la galère d'Henri de la Couronne. Ce

---

<sup>640</sup> Ibid., p. 223.

<sup>641</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 50-55.

<sup>642</sup> Ibid., p. 74-77.

<sup>643</sup> Ibid., p. 80-82.

dernier décide de lancer l'assaut sur la galère turque, qui ne peut alors supporter le poids des hommes présents. Machairas donne comme précision que les équipages peuvent être soit armés ou désarmés et il n'est pas rare qu'ils soient utilisés comme des forces d'appoint pour compléter les troupes d'une armée, comme cela a déjà été le cas durant la guerre des Impériaux et des Ibelins au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Les équipages renforcent donc ponctuellement les troupes régulières et restent sous autorité royale ; c'est au capitaine de décider d'armer ou non ses troupes.

Dans les poursuites maritimes engagées contre les Turcs entre la côte d'Asie Mineure et de Carpasos, il ne s'agit pas de forces d'appoint destinées à compléter les piétons qui assiègent les forteresses. Le combat principal est mené sur la mer et des réserves d'armes sont présentes à bord des navires. L'équipage devient une troupe militaire principale, chargée d'attaquer des galères turques qui menacent l'île. « *Les huit galères sortirent avec les galéasses, se rendirent en Turquie et débarquèrent à Anemour qu'elles saccagèrent. Ils assiégèrent la forteresse et la détruisirent après l'avoir prise, puis, après avoir incendié la ville d'Anemour, ils retournèrent à Chypre emmenant avec eux plusieurs Turcs prisonniers*<sup>644</sup>. »

Après ces expéditions sur les côtes turques, la guerre continue sous une autre forme, celle d'incidents armés épisodiques. Le point culminant est la croisade que le roi Pierre I<sup>er</sup> organise en Egypte en 1365. Le point de ralliement de la flotte et des troupes qu'elle contient est Rhodes. Les matelots sont, là aussi, la force principale des troupes car ils sont mis en avant dans les chroniques, notamment celle de Léontios Machairas. Les piétons causent des rixes à Rhodes, ce qui conduit le roi Pierre I<sup>er</sup> et le Grand Maître de l'Hôpital à prendre des mesures pour empêcher que cela se reproduise.

Les chroniques donnent une version précise de la prise d'Alexandrie par le roi Pierre I<sup>er</sup>. L'un des plus célèbres récits de cette prise d'Alexandrie en 1365 reste sans doute le poème composé par Guillaume de Machaut, contemporain du roi Pierre I<sup>er</sup>, qui nous renseigne sur les déplacements des piétons et leur importance dans cette armée. Florio Bustron, lui, donne peu d'informations concernant la prise de la ville d'Alexandrie. Les événements sont condensés en un paragraphe et on a peu de précisions concernant les troupes et notamment les piétons qui sont présents pour cette croisade. Florio Bustron indique plus précisément le nombre des navires mis à disposition pour l'expédition, plutôt que celui des troupes à pied. Enfin, la chronique dite d'Amadi se contente d'énumérer les actions entreprises pour prendre la ville d'Alexandrie, mais ne détaille pas les troupes qui y participèrent. Machairas donne des informations sur le nombre de contingents levés par les armées turques, mais on ne sait s'il s'agit de la garnison de la ville ou des troupes permanentes. Les piétons d'Alexandrie semblent aussi importants que les cavaliers : « *Ils descendirent ensuite au nombre de dix mille à cheval et à pied pour défendre l'entrée du port, mais ils n'y parvinrent pas*<sup>645</sup>. » Le chiffre qui est avancé ici peut prêter à confusion.

Machairas ajoute, concernant la prise d'Alexandrie, un élément qu'il convient d'étudier avec attention. Le chroniqueur relate un événement qui a lieu au commencement du siège d'Alexandrie entre le jeudi 9 octobre et le vendredi 10 octobre 1365. Les musulmans qui gardent la forteresse de la ville ne semblent pas redouter les piétons.

---

<sup>644</sup> Ibid., p. 84-87.

<sup>645</sup> Ibid., p. 94-95.

Ces derniers ont une importance dans les combats hors de l'île de Chypre, notamment dans les sièges, en raison des difficultés rencontrées pour amener les chevaux hors de l'île : « *Les Sarrasins se réjouissaient en disant, «ils n'ont pas de chevaux», et descendant pendant la nuit ils adressaient à l'armée du haut de la forteresse des injures et des défis orgueilleux*<sup>646</sup>. »

Guillaume de Machaut donne une version semblable à celle de Machairas, mais ne fait pas mention des piétons dans son récit. Il se contente de décrire les manœuvres du roi sans mettre plus en avant l'action des piétons et des cavaliers. Pour Machairas et Machaut, le roi et les galères arrivent vers le port d'Alexandrie le jeudi 9 octobre 1365. La galère de Jean de Sur se désolidarise de la flotte et commence son débarquement : on sait qu'elle n'a que des piétons et non des cavaliers. Au crépuscule, le roi ordonne le débarquement du reste de l'armée. Pour Guillaume de Machaut, c'est à l'aube du vendredi 10 octobre 1365 que l'armée opère sa réunion devant le port d'Alexandrie. Il donne des précisions sur les armes utilisées par les troupes des croisés. Les piétons prennent une place importante dans les combats engagés avant la prise de la forteresse :

*« Mais onques mais si druement  
Ne vist homs grester vraiment,  
Com lances, sajettes & dars  
Volent en l'air de toutes pars,<sup>647</sup> »*

Machairas emploie alors une expression moderne pour définir l'action des piétons lors de la prise de la ville le vendredi 10 octobre 1365, celle d'« armée de terre », qui indique qu'il s'agit des piétons. Le clivage et les premières distinctions s'opèrent à partir du XV<sup>e</sup> siècle chez les chroniqueurs. Machairas emploie le premier des termes modernes pour définir l'armée de Chypre, alors que les chroniqueurs s'en tiennent à des termes comme « *fanti* » pour Amadi ou Bustron. « *Mais Dieu favorisa de sa grâce les Chrétiens; en même temps que les soldats montaient à cheval, les galères ap.rochèrent et entrèrent dans le vieux port, tandis que l'armée de terre marchait contre la ville*<sup>648</sup>. »

Après la prise de la ville, aucune mention n'indique que les piétons sont assignés à des endroits stratégiques pour son occupation. Cependant, les gens de marine qu'on appelle la « chiourme » des galères, peuvent être considérés comme des piétons. Le chroniqueur explique que ces contingents, qui ne sont cependant pas associés à « l'armée de terre », pillent la ville d' Alexandrie :

Guillaume de Machaut donne des précisions sur les troupes qui combattent aux côtés du roi Pierre I<sup>er</sup> peu avant la prise de la ville proprement dite. Les piétons sont à l'honneur, car ils combattent aussi bien sur les navires que dans la ville. Contrairement à eux, les chevaliers et les cavaliers semblent très peu nombreux.

*« Et quant tuit furent descendu  
Dedens la mer, j' ay entendu,  
Et le me dist uns chevaliers*

---

<sup>646</sup> Ibid, p. 94-95

<sup>647</sup> Guillaume de Machaut, *La prise d'Alexandrie; ou, Chronique du roi Pierre Ier de Lusignan*, publiée pour la première fois pour la Société de l'Orient latin par M.L. de Mas Latrie, Genève J.-G. Fick, 1877, p. 69.

<sup>648</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 96-97.

*Qu'il n'eût pas viij. milliers,<sup>649</sup> »*

Après les expéditions menées à Alexandrie, le roi Pierre I<sup>er</sup> ne s'arrête pas dans ses velléités de conquête et envisage des expéditions à Beyrouth et Tripoli. La chronique de Florio Bustron ne donne pas d'indications concernant les piétons engagés par le roi, mais on sait qu'il est, une nouvelle fois, l'autorité militaire directe, qui a le pouvoir de lever les troupes, car il donne le commandement lui-même à Pierre de Monstri. La chronique dite d'Amadi ne donne pas de précisions sur les troupes présentes pour ces expéditions. Sur l'instance des Vénitiens, le roi Pierre I<sup>er</sup> se détourne de la Syrie et décide d'attaquer la côte turque<sup>650</sup>.

En 1367, a lieu l'expédition de Korykos, attaquée par les forces turques. Le sultan d'Iconium et les turcs de Caramanie assiègent la cité que le roi décide de renforcer. Machairas parle de plusieurs hommes d'armes, mais pas des piétons : « *il leur donna aussi plusieurs chevaliers comme compagnons et hommes d'armes<sup>651</sup>.* ». Contrairement aux autres chroniqueurs, Guillaume de Machaut décrit longuement les actions menées contre les Turcs de Korykos. Cependant, il ne s'attarde pas sur les gestes des piétons, mais décrit plutôt les actions des autres chevaliers.

Après l'aide apportée au château de Korykos, le roi Pierre I<sup>er</sup> doit faire face à la révolte de la garnison de Satalie en 1367 à cause du non paiement de la solde. Si les piétons sont la principale composante des garnisons, on ne connaît cependant pas leur action durant cette révolte. La réaction du roi face aux révoltes semble disproportionnée selon les chroniqueurs qui sont unanimes sur le nombre de galères mandatées par le roi pour en venir à bout. Cependant, il semble que Satalie ne soit qu'un arrêt sur le chemin du roi Pierre I<sup>er</sup> qui se rend à Rhodes pour recevoir des nouvelles du sultan du Caire.

Après un arrêt forcé dû à la maladie, le roi reprend les expéditions en Syrie. Les chroniques diffèrent sur la date à laquelle le roi arrive en vue Tripoli, puis de Tortose. Pour certaines chroniques, dont celle de Machairas, il s'agit du 22 septembre 1367, tandis que Florio Bustron place cette arrivée le 23 septembre. Les précisions ne sont pas données chez les chroniqueurs quant à l'importance des troupes de pied dans l'armée du roi de Chypre. Machairas cependant, utilise un procédé d'amplification pour montrer que les piétons sont en « grand nombre ». Il fait paraître les ennemis de l'armée du roi Pierre I<sup>er</sup> effrayés à la vue des troupes qu'il engage : « *Les habitants de cette ville qui appartenait au sultan, voyant une armée aussi nombreuse, se sauvèrent et allèrent se réfugier sur la montagne<sup>652</sup>.* » Dans la ville de Tortose, les piétons se livrent au pillage, au témoignage unanime des chroniques. Elles donnent par la suite l'itinéraire du roi, qui s'est rendu à Tortose, à Laodicée, puis à Malo et Agiassi, mais ne s'attardent pas sur les actes des piétons.

---

<sup>649</sup> Guillaume de Machaut, *La prise d'Alexandrie*, op.cit., p.74.

<sup>650</sup> Pierre I<sup>er</sup> suit une politique d'alliance avec Venise tout au long de son règne. Louis de Mas Latrie édite les traités émis par Pierre I<sup>er</sup> dans un but de favoriser la Sérénissime. On note une première confirmation de privilèges accordés en 1328 par le roi Hugues IV, confirmé le 16 août 1360 à Nicosie. Le roi accorde également de nouveaux privilèges le 16 août 1360 aux Vénitiens concernant la juridiction maritime. Dans le cadre de la protection de leurs intérêts, les Vénitiens interviennent dans la croisade que veut mener le roi, s'ingérant alors dans la politique militaire de l'île de Chypre. Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, 2, op.cit., p.229-230.

<sup>651</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 97-101.

<sup>652</sup> *Ibid.*, p. 97-101.

Guillaume de Machaut relate les expéditions du roi à Tripoli et Tortose, mais là encore ce ne sont pas les piétons qui sont à l'honneur dans le récit. Peu de précisions sont données sur les actions des troupes et l'auteur loue plutôt les actions des compagnons du roi Pierre I<sup>er</sup>. Ce n'est que lorsque le roi débarque à Agiassi, qu'il est indiqué que des troupes de pied l'accompagnent. « *Le roi mit pied à terre avec la cavalerie et beaucoup de soldats à pied*<sup>653</sup>. » Guillaume de Machaut semble montrer que, pour ce combat, les troupes de pied ne sont pas importantes. En effet, le chroniqueur s'attache à démontrer que les Turcs ont une préférence pour leur cavalerie et qu'il s'agit de la majorité de leur force. Après un séjour du roi en Occident durant l'année 1368, le prince d'Antioche est nommé gouverneur du royaume. Des Génois créent un incident à Alexandrie en s'emparant d'une galère, puis c'est au tour de l'amiral Jean de Sur de causer un incident, en ravageant un village nommé Sarfent. Cependant, on n'a pas non plus de précisions sur les troupes à pied.

Les années 1368-1369 marquent un changement majeur pour l'île de Chypre, car le roi Pierre est assassiné après des dissensions avec ses chevaliers. Son successeur, Pierre II, règne à partir de 1369. Des expéditions continuent à être menées à Alexandrie, mais peu d'informations concernent les troupes à pied si ce n'est que le prince d'Antioche, gouverneur du royaume, fait preuve d'une autorité plénière sur ces contingents. Des négociations de paix avec le Sultan du Caire sont menées par le roi de Chypre à l'instigation du Pape. Alors que les expéditions vers la Syrie et l'Égypte semblent être abandonnées durant le règne de Pierre II, l'île de Chypre ne connaît pas de répit dans les conflits. Lors du couronnement du roi en 1372, des tensions éclatent entre Gênes et Venise, chacune étant présente de manière bien ancrée dans l'île de Chypre. Ces troubles amènent la seconde guerre interne de l'île, un siècle après l'affrontement entre les Ibelin et les Impériaux<sup>654</sup>. Les piétons sont mobilisés pour tenter de ramener la paix et préserver les intérêts des Chypriotes. Après l'incident du couronnement et des Génois, les troubles éclatent dans l'île de Chypre et la chronique dite d'Amadi donne des précisions sur les étapes qui mènent à cette guerre. Les Génois après des tractations en Occident, font armer des galères pour apporter la guerre à Chypre<sup>655</sup>.

Une guerre, qui n'est pas encore déclarée, est en préparation et visible aux yeux de la population. Des mesures restrictives sont prises à l'encontre des Génois après que ceux-ci ont envoyé des galères en Syrie. La chronique dite d'Amadi donne des renseignements sur les préparatifs en explicitant que les piétons en font également partie. Des précisions sont données sur la nationalité des piétons et montrent que les contingents, en plus d'être permanents, deviennent professionnels. Les minorités orientales, en particulier les chrétiens orientaux, semblent être appréciés par le roi au point de former des contingents de piétons. Les Arméniens, déjà appréciés par l'empereur Isaac Doukas Comnène, connaissent un regain d'intérêt en tant que troupes de pied sous le règne du roi Pierre II : « *Parimente il*

---

<sup>653</sup> Ibid., p. 97-101.

<sup>654</sup> Le contexte de l'occupation de Famaguste par Gênes fait l'objet d'une abondante documentation. Il faut consulter Balard, Michel, *La Romanie génoise (XII<sup>e</sup>-début du XV<sup>e</sup> siècle)*, atti della società ligure di storia patria, École française de Rome Palais Farnese, Rome, 1978, p. 87.

<sup>655</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 439.

*principe, barba del re, fu ordinato de far ap. arechiar le fosse de Nicosia et alzar le muraglie con mazacane, et sollicité tanto che, in spacio de vinti giorni, fu fatto muro che ciascun si maravigliava; hanno assoldato molli balestrieri et armen<sup>656</sup>. »*

On remarque donc une importante évolution dans la guerre contre les Génois à partir de 1373 : les ressortissants de nationalités jugées habiles au maniement des armes font leur entrée dans les troupes permanentes, c'est le cas, par exemple, pour les Arméniens. C'est certainement le pouvoir royal qui souhaite la formation de ces corps, afin de bénéficier d'une défense permanente pour les villes<sup>657</sup>. Lors des expéditions qui mobilisent l'armée royale, les villes manquent souvent de piétons et les Arméniens sont alors la réponse que propose le pouvoir royal pour résister aux vellétés d'invasions et ne pas laisser les villes sans défense.

Les Génois envoient des hommes d'armes, parmi lesquels des piétons, dont la mission première est de protéger les ressortissants génois de l'île de Chypre. Damien Cattanéo est le capitaine des troupes envoyées par les Génois en 1373. Si les Arméniens sont parmi les troupes régulières de l'armée royale, les troupes génoises ne sont pas assez fournies en hommes pour pouvoir mener des guerres de siège et prendre des villes stratégiques pour la conquête de Chypre. Les Génois nés en Chypre appelés les « Génois Blancs » ne constituent pas une troupe susceptible d'affronter l'armée royale ; de plus, pour empêcher ses adversaires de disposer d'une force importante, le roi les emprisonne. Les Génois ont alors recours à un subterfuge pour obtenir une force conséquente et se mesurer aux Chypriotes<sup>658</sup>. La chronique de Florio Bustron retrace l'itinéraire des galères génoises : de Famagouste, elles se rendent à Kerynia, puis à Limassol. Afin d'obtenir des troupes de pied, les Génois enrôlent une masse peu armée en faisant appel aux minorités de l'île qui ne possèdent pas le statut social d'hommes libres. On compte parmi ces piétons peu armés et disposant d'un équipement peu fourni, des parèques, des esclaves, ainsi que des Bulgares<sup>659</sup>. En leur rendant leur liberté, les Génois s'assurent de contingents de pied susceptibles d'être sacrifiés, ceci d'autant plus qu'ils ne possèdent pas la science du combat des contingents de piétons réguliers.

Lors du périple des Génois, l'armée royale utilise des forces à pied pour les affronter à chacun de leur passage. Les chroniqueurs divergent pour ce qui concerne la description de l'itinéraire exact emprunté par les Génois. Si Florio Bustron et Léontios Machairas mentionnent tous les deux, pour commencer, que les Génois sont allés à Kerynia, ils ne sont plus d'accord sur la suite du périple. Pour Léontios Machairas, les Génois se seraient arrêtés à Salines où ils auraient rencontré des piétons sur leur passage : « *Les six galères vinrent ensuite à Salines pour piller; mais ayant trouvé le capitaine avec une bonne suite d'hommes à cheval et à pied, elles ne purent rien faire*<sup>660</sup>. » Florio Bustron, quant à lui, narre qu'après Kerynia, les Génois se seraient rendus à Saint-Auxive (Santo-Euxivio) où ils auraient trouvé comme adversaire le connétable,

---

<sup>656</sup> Ibid., p. 439.

<sup>657</sup> La royauté des Lusignan maîtrise la défense des villes en les empêchant d'obtenir des milices. Benjamin Arbel ne mentionne pas l'existence de milices urbaines sous la domination franque. Arbel, Benjamin, *Cyprus, the Franks and Venice*, op.cit., p. 203-213.

<sup>658</sup> Epstein, Steven, *Genes and the Genoese*, The University of North Carolina Press, 1996, p. 236.

<sup>659</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 300.

<sup>660</sup> En ce qui concerne les Bulgares, une définition de leur statut est proposée dans l'édition de R. Dawkins, Machairas, Léontios, *Recital concerning the sweet land of Cyprus*, éd et trad. R. Dawkins, Clarendon Press, 1932, §509, l.2.

ainsi qu'une force de cinq cent fantassins « *francomati*<sup>661</sup> ». Après s'être rendues à Saint-Auxive, les galères vont à Limassol. Machairas donne un itinéraire inverse : de Salines, les Génois se seraient rendus à Limassol, puis à Paphos, avant de s'en retourner à Saint-Auxive et Pendaïa.

Si dans les conflits précédents, qui semblent plutôt offensifs, la chevalerie et les cavaliers sont mis en avant par les chroniqueurs, la guerre contre les Génois, qui s'apparente plutôt à un conflit défensif, leur permet de mettre en avant les piétons. Nantis de troupes à pied importantes, les Génois peuvent s'attaquer à la ville de Paphos dont ils prennent la forteresse. Le roi décide de leur envoyer une force d'opposition de mille hommes de guerre ; on ne connaît cependant pas la part prise par les piétons dans cette armée et les actions par eux engagées.

Les Génois envoient en Chypre un amiral appelé Pierre de Campo Fregoso avec une force conséquente de 36 galères. Pierre II met Nicosie en état de défense, alors que les forces de l'amiral se concentrent à Famagouste. Or, si les Génois combattent avec des piétons, les forces du roi sont la cavalerie et les chevaliers de Chypre, ce qui démontre que l'armée de l'amiral est une force de défense, tandis que l'armée de Pierre II mène une attaque afin d'assiéger Famagouste : « *Dove li Genovesi, subito sentito il strepito de la cavalleria, s'op.onero per devedar che non potessero intrar in Famagosta; dove combattetero per lo spalio d'un hora, et anchorchèli Genovesi erano a piedi, el il re a cavallo,*<sup>662</sup> »

Après avoir pris Famagouste, les Génois portent leurs attaques sur la ville de Paphos. Le roi envoie une armée offensive comprenant mille hommes de guerre, Florio Bustron ne donne toutefois pas de précisions sur les piétons qui en font partie. Les adversaires principaux des Chypriotes, combattant dans l'armée génoise, sont des Bulgares qui sont stationnés dans la forteresse de Paphos. Machairas conte que le prince d'Antioche chargé de reprendre la ville au nom du roi est assisté par un Lombard du nom de Montpuls, bailli du district. Il bénéficie aussi de l'aide des soldats de pied qui semblent être une garnison au service de Paphos<sup>663</sup>. Les Bulgares sont des troupes de pied appréciées pour leurs qualités au combat, au même titre que les Arméniens. Leur présence dans cette guerre signifie que différentes nationalités viennent combattre et se mêlent aux troupes régulières : le XIV<sup>e</sup> siècle est un siècle où les *compagnies d'aventure* arrivent sur le sol de l'île, entraînant une instabilité chez les troupes régulières<sup>664</sup>. Ce phénomène apparaît en raison de la faiblesse du pouvoir royal et, même si le fonctionnement des institutions militaires semble pérenne, l'existence de combats sur le sol de l'île entraîne des renouveaux qui menacent l'équilibre des troupes régulières. Les Bulgares font bien partie de la catégorie des compagnies d'aventure : peu équipés, puisque piétons, ils ont toutefois une science du combat plus importante que celle du peuple. Le fait qu'ils aient été libérés de leur servitude par les Génois et aient été ensuite regroupés pour combattre contre les Chypriotes montre le terme « compagnie » est approprié pour les définir. Philippe Contamine utilise ce terme pour qualifier les troupes de mercenaires étrangers recrutées par les pouvoirs

---

<sup>661</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 300.

<sup>662</sup> Ibid., p. 302.

<sup>663</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 180-186.

<sup>664</sup> Michel Balard propose une analyse de ce phénomène concernant Chypre. Balard, Michel, « Les formes militaires de la colonisation génoise (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », *Guerre, fortification et habitat dans le monde méditerranéen au Moyen Âge. Colloque organisé par la Casa de Velázquez et l'École Française de Rome, Madrid, 24 - 27 novembre 1985*, Publications de la Casa de Velázquez. Série archéologie / 12, Castrum 3, 1988, p. 67-78.

locaux ou les nobles à partir du XIV<sup>e</sup> siècle : il explique que ce système de recrutement militaire est majoritaire en Italie et se manifeste par le recours aux *condotte*, qui est l'aboutissement des compagnies d'aventure. Les *condotte* sont des mercenaires d'abord étrangers, puis majoritairement italiens, recrutés pour combattre pour les cités ou pour les seigneuries, lorsque le système socio-économique le permet<sup>665</sup>. Les Génois de Chypre, habitués à ce système de recours au mercenariat, auraient pu vouloir recourir à ces mercenaires, afin d'opposer une redoutable compagnie de défense à l'armée royale. Les Bulgares pourraient être assimilés aux compagnies d'aventure rémunérées par leurs employeurs<sup>666</sup>.

Après la perte de Paphos, des mesures sont prises pour renflouer l'armée royale et les villes participent à l'effort de guerre en recrutant des compagnies. Ces mesures sont exceptionnelles, le roi de Chypre recourant au recrutement de troupes supplémentaires s'ajoutant aux contingents réguliers, lorsque cela est nécessaire. Ces troupes renforcent l'armée royale en temps de guerre, mais elles ne sont pas considérées comme en faisant partie : il s'agit, pour la plupart, de piétons spécialisés dans une arme. Philippe Contamine explique que les monarchies utilisent les ressources des villes et des communes et instaurent une durée du service militaire ; les convocations des communes permettent alors de fournir, dans les cas de situation exceptionnelle, des contingents dont le roi reste le chef. Pour Chypre, ces troupes sont mises en place quand la défense de l'île est menacée : on les lève pour défendre son sol, non pas pour mener des expéditions à l'extérieur. Les villes n'ont pas à eu à fournir des troupes aux rois pour le XIII<sup>e</sup> siècle, lors des différentes croisades qui se sont tenues sur le sol de Terre Sainte. De même pour la guerre des Ibelin et des Impériaux, les piétons n'ont pas été fournis par les communes de Chypre, les contingents permanents des troupes de l'île ont combattu contre les troupes de Frédéric II.

Les villes occidentales fournissent des soldats soumis au service militaire dès le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>667</sup>. Philippe Contamine souligne que les villes possèdent leurs propres organisations militaires, contrôlées par les autorités municipales<sup>668</sup>. Les villes reconnaissent le connétable comme autorité et les habitants de Nicosie lèvent une compagnie afin de s'assurer que le connétable assure leur protection. Cette compagnie ne dispose que de soixante hommes, tous piétons, qui peuvent être assimilés à des gardes. Si aucune précision n'est donnée sur leur équipement, on a quelques indications sur la manière dont les membres de cette compagnie prennent les armes pour garder le connétable : « *In Nicosia, hanno ordinato uno de la loro compagnia, nominato psiludi, con 60 compagni chè guardasseel contestabile, che non si partisse per andar a Famagosta, acìò li altri potesseno andar i fatti loro.*<sup>669</sup> » Machairas dénombre, quant à lui, 600 hommes qui auraient été présents pour garder la ville<sup>670</sup>. Des piétons auraient été mobilisés pour défendre les portes afin d'empêcher le connétable de quitter la ville. Il est cependant fort probable que la ville de Nicosie ne possédait pas d'autant d'hommes

---

<sup>665</sup> Contamine, Philippe, *La guerre au Moyen-Âge*, op.cit., p. 287.

<sup>666</sup> Balbi, Giovanna Petti, *Governare la città. Pratiche sociali e linguaggi politici a Genova in età medievale*, Firenze, Reti Medievali - Firenze University Press, 2007, p. 135.

<sup>667</sup> Oliver Creighton a fait des études essentielles ces dernières années pour la connaissance de la défense des villes anglo-saxonnes. Creighton, Oliver, et Higham, Robert, *Medieval Town Walls: an Archeology and Social History of Urban defence*, Stroud, 2005.

<sup>668</sup> Contamine, Philippe, *La guerre au Moyen-Âge*, op.cit., p. 183.

<sup>669</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 462.

<sup>670</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 182-183.



pour retenir le connétable, car la majorité des piétons avaient été envoyés à la défense des forteresses de l'île, tandis que la population était mobilisée pour se rendre au siège de Famagouste avec le roi. Même si Nicosie est la ville qui regroupe tous les contingents de l'armée royale, ceux-ci sont dispersés dans l'île.

Lors de négociations avec les Génois en 1373, le roi est capturé à Famagouste. Les Génois sont entrés dans la citadelle et ont usé de la force pour soumettre les Chypriotes. Des piétons génois sont alors envoyés dans la forteresse pour en assurer la défense, mais Léontios Machairas se montre imprécis les concernant et se contente de dire « qu'il entra tant de Génois ». Il est fort probable que les équipages des galères complètent les troupes génoises : Machairas confirme qu'après avoir affecté des gardes à la protection des Génois de la citadelle, ce sont les piétons des galères qui envahissent Famagouste.

Les Génois entament des tractations auprès du roi Pierre II et de la reine Éléonore d'Aragon pour que les forteresses de Saint-Hilarion et de Kerynia se rendent. La reine est chargée d'obtenir la reddition de Kerynia et une force importante de piétons génois est mobilisée pour l'accompagner dans sa démarche. Les chroniqueurs donnent alors une indication très importante concernant les piétons de l'armée royale : les contingents réguliers sont disséminés à Paphos. Le roi confie aux compagnies d'aventure formées par les Bulgares, la mission de garder les routes et les passages.

On apprend que la reine entre à Nicosie avec une force d'occupation génoise en décembre 1373. Les cavaliers génois sont moins nombreux que les hommes de pied, ce qui montre que leur armée est une armée défensive destinée à protéger la forteresse de Kerynia<sup>671</sup>.

Le connétable forme une armée offensive menant les Bulgares à Nicosie, le 7 décembre 1373. Machairas rapporte à ce propos : « *Le mercredi 7 décembre 1373, on apporta la nouvelle que le connétable était sorti de Germes avec une armée nombreuse et des Bulgares et qu'il marchait contre Leucosie*<sup>672</sup>. » Léontios Machairas et la chronique dite d'Amadi donnent des indications sur la composition de l'armée que mène le connétable à Nicosie. Il confie à un capitaine, nommé Nicolas Laze, 150 arbalétriers qui paraissent des arbalétriers à pied : « *El contestabile vene fino a la ditta porta, etodendo questo mal, ordinò messer Nicolò Lase con 150 balestrieri et messer Matheo de Villiers con 30 cavalli quali andaron avanti per soccorrere li Cyprioti, et andati caziorono li Genovesi fino al ponte di San Piero San Paulo*<sup>673</sup>. » Leontios Machairas donne le même nombre d'arbalétriers : « *Alors sire Nicolas Lases monta à cheval et, prenant 150 arbalétriers de l'armée du connétable, courut contre les Génois*<sup>674</sup>. » Confirmation est faite qu'il s'agit bien de piétons, puisque la chronique dite d'Amadi précise que les troupes sont scindées entre les cavaliers et les piétons.

Les contingents de l'armée royale présents à Nicosie sont majoritairement des piétons, qui mettent les bâtiments de la ville en état de défense, pour empêcher les secours envoyés par les Génois de Famagouste de s'en

---

<sup>671</sup> Ibid., p. 200-201.

<sup>672</sup> Ibid., p. 200-201.

<sup>673</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 456.

<sup>674</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 201.

emparer<sup>675</sup>. Ce sont les contingents de piétons des minorités orientales qui sont intégrés dans l'armée des Lusignan depuis l'installation de la dynastie qui protègent ces bâtiments. La politique bienveillante mise en place par Guy de Lusignan à l'égard des chrétiens orientaux en 1192 n'a pas cessé jusqu'en 1373 et ces corps permanents dans l'armée permettent aux Lusignan de disposer de piétons d'une remarquable loyauté envers la famille royale et pour lesquels la carrière des armes est synonyme d'ascension sociale. Machairas indique les nationalités des piétons qui combattent les Génois à Nicosie : « *Les nouveaux arrivés parmi ces derniers se rendirent à la porte de Sainte-Vénérande et la fermèrent à clé ; étant allés ensuite à la porte de Saint-André, ils trouvèrent la tour remplie d'Arméniens et de Syriens qui surveillaient cette porte, et ils ne purent pas s'en emparer*<sup>676</sup>. » La chronique de Léontios Machairas donne seule cette précision concernant les corps de piétons de l'armée. Il est également le seul à donner des précisions sur le courage des Syriens, piétons aguerris qui combattent au nom du roi. Leur mission est de protéger les tours : le chroniqueur parle d'une « garnison » pour défendre la tour, mais elles sont affectées à la ville toute entière ou aux forteresses. Il convient de prendre avec prudence ce terme employé par Machairas : « *Les Génois, après avoir massacré la garnison, s'emparèrent de la tour et en sortant ils égorgèrent les dix qui s'étaient précipités dans le fossé*<sup>677</sup>. » Le sort réservé par les Génois aux contingents formés par des chrétiens orientaux dans l'armée des Lusignan, semblent indiquer qu'ils les redoutaient particulièrement et la réputation des Syriens et des Arméniens comme hommes de pied les précèdent auprès des troupes génoises. Ces contingents constituent une force de défense importante dans l'armée des rois de Chypre.

Après le pillage de Nicosie, le siège de Kerynia est ordonné par les Génois de Famagouste qui envoient une force armée pour le mener par l'intervention de la reine. Cette dernière choisit un chevalier constantinopolitain, Georges Monomaque, comme capitaine de la forteresse. Une petite troupe de pied accompagne le chevalier, mais Machairas ne dit pas de quelle nationalité sont ces hommes de pied. Florio Bustron et Machairas proposent une même composition de l'armée qui oppose le connétable aux Génois.

Récit de Léontios Machairas	Récit de Florio Bustron
Les bourgeois qui, réunis aux Bulgares, se trouvaient avec le connétable, informés que les Génois envoyaient un chef et une armée à Kerynia, sortirent à leur rencontre pour les chasser ; ces derniers, ayant avec eux des	Ma li borghesi ch'erano in compagnia del contestabile con li Bulgari corseno sopra di loro, et li rompefeno, et tolseno le balestre etarchi loro, et occisero una parte d'essi, et preseno 3o Genovesi vivi quali menorono a Cerines <sup>679</sup> .

<sup>675</sup> Coureas, Nicholas, « Commercial relations between Genoese Famagusta and Mamluk sultanate, 1374-1464 », *Egypt and Syria in the Fatimid, Ayyubid and Mamluk eras (Volumes 1-7)*, Vermeulen, Urbain [Hrsg.], Louvain, 1998–2010, p. 329-350.

<sup>676</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 202-203.

<sup>677</sup> Ibid., p. 200-201.

<sup>679</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op. cit, p. 314.

arbalétriers et des archers, lancèrent, sur les assaillants des flèches et des dards qui les obligèrent de rentrer à Kerynia <sup>678</sup> .	
---	--

Figure 10. Composition de l'armée du connétable face à George Monomaque à Kerynia : décembre 1373. Récit par Léontios Machairas et Florio Bustron :

Dans ce récit, on constate que l'armée royale, augmentée de troupes levées exceptionnellement pour l'aider dans l'effort de guerre, continue à opposer une défense solide aux Génois. Les bourgeois apportent une aide non négligeable dans la défense des forteresses et l'armée présente à Kerynia est principalement une armée de défense, car il n'est pas fait mention de cavaliers. Ce sont les piétons qui sont les principaux acteurs de la défense de Kerynia. Les Bulgares, après avoir obtenu un affranchissement qui leur permet d'envisager une carrière dans les armes, à l'instar des Syriens et des Arméniens, prennent une place de plus en plus importante dans la défense des forteresses et dans l'armée royale.

Le connétable met en place la défense des forteresses depuis Kerynia. Le ravitaillement mené par des hommes de pied s'organise depuis Morpho et Pendaïa pour les forteresses de Saint-Hilarion et de Kerynia.

Il convient de noter que, durant ces temps d'occupation des forteresses, des armées se créent pour renforcer les actions de l'armée régulière. Composées principalement de piétons, elles sont assimilées à des compagnies d'aventure se déclarant pour le roi de Chypre. Aucune précision n'est donnée sur leurs origines et leurs équipements, mais leurs actions parviennent quelquefois à déstabiliser les Génois. Léontios Machairas relate l'action de l'un des capitaines de ces compagnies d'aventure. Par l'étude de son récit, on peut entrevoir le rôle de ces compagnies, mais on ne peut définir les origines des soldats qui les composent. Léontios Machairas est le seul chroniqueur à s'attarder sur le rôle de cette compagnie d'aventure menée par Pierre de Cassi en 1373 :

*« Dans le même temps, un chevalier nommé sire Pierre de Cassi, voyant la valeur du connétable qui surveillait Cérines pendant que le prince gouvernait Saint-Hilarion, ce chevalier, pris de jalousie, rassembla une armée sans le dire à personne. Ayant vu les Génois saccager Acrotiki, Cassi avec ses hommes surveilla les portes de Famagouste de telle sorte que les Génois furent privés de vivres. Ceux-ci prièrent les indigènes de forcer le chevalier à partir de là, pour laisser les vivres entrer et afin qu'ils pussent sortir pour piller. Les gens de Cassi allèrent tous à Saint-Serge où était l'entrée principale de Famagouste et occupèrent la tour. Un paysan voleur, qui pillait et transportait secrètement dans la ville le fruit de ses rapines, ayant été surpris par eux, cessa, pendant quelques jours, par crainte de Pierre de Cassi, d'entrer à Famagouste. Il resta en dehors et avec eux, et remarqua que déjà ils se tenaient tranquilles et ne faisaient plus des gardes suffisantes, parce que les Génois, pris de peur, n'osaient plus sortir; tout homme pris était pendu. Une partie des hommes de Cassi, rassemblés des environs, pillaient pendant le jour et rentraient chez eux à la nuit<sup>680</sup>. »*

<sup>678</sup> Ibid., p. 200-201.

<sup>680</sup> Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 206-207.

Ce récit témoigne de la formation des compagnies d'aventure et de l'importance qu'elles prennent à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, ce qui met en évidence un affaiblissement de l'autorité royale. Il est fort probable que les hommes qui combattent pour Pierre de Cassi sont des piétons, puisqu'ils agissent comme une garnison en allant occuper et assiéger une tour. On peut avancer l'hypothèse selon laquelle les hommes qui font partie de cette compagnie sont nés aux alentours de Famagouste. Possédant un peu d'équipement, ils se sont peut-être rassemblés autour de Pierre de Cassi dans l'espoir d'obtenir un avancement dans la carrière des armes. Trop pauvres pour être cavaliers, ils servent comme hommes de pied dans des compagnies comme celle de Pierre de Cassi et la guerre contre les Génois favorise l'ambition de ceux qui, désireux de servir dans l'armée des Lusignan, ne possèdent pas l'équipement nécessaire pour en faire partie. La chronique dite d'Amadi et Florio Bustron diffèrent dans le récit de cet événement et nomment le capitaine Pietro de Lansia au lieu de Pierre de Cassi<sup>681</sup>.

Durant le siège de Kerynia, de 1373 à 1374, les hommes de pied qui font partie des assiégés mènent une défense énergique de la forteresse. La *Chronique* dite d'Amadi annonce le début du siège au 3 mars 1374<sup>682</sup>. Machairas date une action importante des Bulgares du 4 février 1373 : ces derniers auraient emporté l'avantage en détruisant des échelles que les Génois apportaient de Nicosie. Le chroniqueur indique comment les Génois attaquent par les fossés de Kerynia après que l'action des machines qu'ils avaient mises en place se soit révélée vaine. Machairas semble exagérer le nombre de piétons présents parmi les Génois au moment de l'offensive des fossés et le vivier des Génois, si on en croit le chroniqueur, semble inépuisable. Les récits de la *Chronique dite d'Amadi* et de celle de Florio Bustron, sont concordants pour ce qui concerne cet épisode et tentent sans doute d'embellir la défense des Chypriotes par les Génois<sup>683</sup>.

On note chez Machairas, tout comme chez Florio Bustron, une volonté de magnifier la défense des Chypriotes et de faire en sorte que toutes les troupes à pied génoises stationnent au siège de Kerynia, ce qui crée un affrontement disproportionné. Même si Machairas se défend de vouloir glorifier les armées latines, sa haine des Génois le conduit cependant à détailler ou à modifier les effectifs des contingents qui combattent au sein des armées Chypriotes.

Les Génois, après avoir subi plusieurs revers causés par les Chypriotes, sont tenus en échec à Kerynia, ce qui les conduit à demander des négociations auprès du connétable. Cependant, celles-ci n'aboutissent à rien, et le siège de Kerynia reprend. Machairas emploie une nouvelle fois le terme « armée de terre » pour qualifier l'armée génoise, ce qui signifie que les soldats sont principalement des piétons. « *Le jeudi 3 mars 1374, les galères génoises arrivèrent à Kerynia, accompagnées de l'armée de terre. Ils livrèrent une grande et terrible bataille*<sup>684</sup> »

Dans sa chronique, Léontios Machairas se trompe lorsqu'il évoque les capitaines de compagnie d'aventure. Il relate l'existence d'une troupe d'aventure menée par les frères d'Urbino. Or, le duc d'Urbino se nomme, au moment de la guerre contre Gênes, Antonio da Montefeltro (1363-1404). On ne sait de quelles sources Machairas s'inspire car

---

<sup>681</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p.457.

<sup>682</sup> Ibid., p. 465.

<sup>683</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 206-207.

<sup>684</sup> Ibid., p. 206-207.

on aurait pu comprendre pourquoi il attestait que les ducs d'Urbino auraient été les capitaines d'une compagnie d'aventure. Conscients de ce fait, les deux gentilhommes se mettent au service de la reine, semblant ainsi parfaitement s'intégrer à la couronne chypriote. On ne sait s'il est question de remise de fief ou d'obligations à servir la couronne. La *Chronique dite d'Amadi* évoque la discussion avec la reine, mais ne fait pas mention des conditions de service de ces gentilhommes. « *Il quale immediate si trovo con detli gentilhuomini d'Urbino, et parlato con loro s'accordarono, et s'aviorono andando dietro col suddetto Dimitrio al casai Ara, et di li a Cerines; quale vidde la regina con allegra ciera, et li fece honor, et parlò loro per la presa di Nicosia.*<sup>685</sup> » La chronique d'Amadi donne par la suite la description de la petite force composée des ducs d'Urbino et souligne qu'ils n'ont que peu de cavaliers. La majeure partie de leur compagnie est composée d'hommes à pied : « *Molto sollicitò la regina el ditto conte de Urbin et suo fratello, ad instantià del principe qual era a Santo Hilarion, de andar al improvisto a prender Nicosia; loro se schusavano che non havevan cavalli a bastanza, senzale quali non potevan fare niente; pur furon iariti sollicitati che, per suo honor, per non parer che per viltà et codardia restavano quasi mezi disperati, deliberorono andare. Et si partiteno con molti homini armati pedoni et 15 cavalli,*<sup>686</sup> »

La chronique de Léontios Machairas, par contre, donne une autre version de l'action des ducs d'Urbino. On apprend que l'oncle du roi qui tient le siège de Saint-Hilarion le fait avec différentes nationalités qui sont des esclaves. Ces hommes font à présent partie des troupes qui peuvent espérer plus tard une carrière dans les armes au service du roi. Mais le chroniqueur insiste sur la conduite des princes d'Urbino comme meneurs d'hommes : « *Le prince se trouvait à Saint-Hilarion bien accompagné des esclaves bulgares, de Romanites, de Tatares et de bourgeois. Il envoya un exprès à la reine pour l'engager à forcer le comte d'Urbino à aller prendre Leucosie. Le comte en parla à son frère; n'ayant que des hommes à pied, ils disaient : « Comment, avec si peu de chevaux, s'exposer à de si grands dangers? Nous ne pourrions même pas fuir le cas échéant. Entrer et se faire égorger ainsi, c'est un malheur et un crime*<sup>687</sup>. »

Pour la prise de la ville de Nicosie, c'est une armée de défense qu'espèrent obtenir les ducs d'Urbino. Le rôle des piétons n'est pas l'offensive, mais la défense et les ducs d'Urbino savent qu'ils vont être désavantagés s'ils entrent dans la ville de Nicosie, entourés de piétons. L'opération des ducs d'Urbino échoue cependant et le siège de Kerynia continue. Ce n'est que le 14 mars 1374 selon Léontios Machairas, que le roi Pierre II sous l'injonction des Génois leur fait remettre Kerynia. Après la levée pacifique du siège, le 15 mars 1374, les capitaines des forteresses écrivent au souverain pour relever la garnison.

La guerre contre les Génois est la première des guerres d'invasion subie par le peuple de Chypre à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. Elle témoigne de l'affaiblissement du pouvoir royal et de la montée en puissance des compagnies d'aventure. Bien que les piétons aient joué un rôle essentiel en particulier comme armée de défense, notamment pour la défense des châteaux comme Kerynia et des tours, le déclin de l'institution militaire a commencé.

<sup>685</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 467.

<sup>686</sup> *Ibid.*, p. 467.

<sup>687</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 231.

a. 5 . Les compagnies d'aventure à Chypre ou le déclin des piétons à partir du XIV<sup>e</sup> siècle :

Les compagnies d'aventure connaissent leur apogée à partir de la guerre contre les Génois. Afin de compléter leur armée, les Lusignan n'hésitent plus à recruter des troupes, mais les rémunérations ne sont plus des promesses de fiefs et d'astreintes au service, qui démontraient l'appartenance des piétons à l'armée régulière. Les soldes sont monétaires et données par la famille royale, ce qui confère aux membres de ces troupes le statut de mercenaires ; ce sont, en outre, des piétons comme on l'a vu lors de la guerre contre les Génois. Le recrutement est encore entre les mains de la famille royale et non des chevaliers de Chypre ou encore des communes.

Thibald Belfarage fait partie des hommes qui souhaitent s'élever socialement au XIV<sup>e</sup> siècle et choisissent pour cela la carrière des armes. Il décide de suivre les chemins des capitaines des compagnies d'aventure d'Occident qui sont sollicités par les communes afin de combattre pour elles. La différence entre Thibald Belfarage et ces capitaines est qu'il recrute de lui-même l'armée afin de défendre les intérêts du royaume de Chypre. Les hommes qu'il recrute sont piétons et font partie des nationalités qui combattent le plus souvent, notamment en Italie au XIV<sup>e</sup> siècle : « *Il alla à Venise et enrôla huit cents hommes d'armes qui pouvaient être regardés comme les plus valeureux guerriers du monde; ils étaient Lombards, Allemands, Chouri, Savoyards, Italiens, Cretois et Anglais de choix.*<sup>688</sup> ». L'île de Chypre devient un lieu cosmopolite d'affrontements où les guerriers sans contrat de l'époque peuvent profiter de l'affaiblissement de l'armée royale pour s'imposer comme combattants et espérer obtenir des richesses.

Contrairement aux autres chroniqueurs, Machairas décrit la composition des troupes de Belfarage, alors qu'il lutte contre les Génois. Les piétons y sont mis à l'honneur : « *Quand Thibat fut arrivé avec ses huit cents guerriers, le roi lui commanda de marcher contre Famagouste pour l'assiéger. Il s'y rassembla des hommes à cheval et à pied, arbalétriers et stradiotes, commandés par le seigneur Alexis le Cretois, l'Allemand sire Conrad Conzémat et Michel le Hongrois. Il arriva aussi de nombreux guerriers, chevaliers et archers...*<sup>689</sup> »

Les Lusignan ont fait appel à des mercenaires venus de l'étranger pour la première fois depuis le règne de Guy de Lusignan. Cette règle, qui n'a plus été appliquée par les Lusignan pendant près de deux siècles, connaît un regain de faveur exigé par la situation. La mort de Thibald Belfarage survient en 1376, de même que celle d'Alexopoulos. Machairas rapporte cependant que l'armée que l'ancien turcoplier a recrutée pour venir en Chypre n'est pas licenciée mais qu'elle est, au contraire, placée sous l'autorité du nouveau turcoplier Jean de Brie. La *Chronique* de Bustron indique qu'en lieu et place du connétable qui se trouve à Gênes, c'est le turcoplier Jean de Brie qui devient l'autorité militaire la plus importante après le roi<sup>690</sup>.

Le pouvoir royal reprend la mainmise sur l'armée et cette troupe cosmopolite recrutée par Thibald Belfarage, dans laquelle les piétons tiennent une place importante, devient l'armée régulière du royaume de Chypre. Par la suite,

---

<sup>688</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 252-253.

<sup>689</sup> Ibid., p. 252-253.

<sup>690</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op. cit, p. 347.

le pouvoir royal décide de prendre la ville de Famagouste. Les chroniques diffèrent sur la date du siège : Léontios Machairas et la chronique dite d'Amadi le placent en 1378<sup>691</sup>.

La ville reste aux mains des Génois, malgré plusieurs tentatives pour la récupérer à partir du règne de Jacques I<sup>er</sup> de Lusignan en 1382 jusqu'en 1402 sous Janus I<sup>er</sup>. Le combat semble reprendre à partir de 1402, alors qu'un capitaine du nom d'Antoine de Guarco paraît vouloir rendre la ville au pouvoir royal<sup>692</sup>. Le roi Janus I<sup>er</sup> est dans l'obligation de créer des taxes afin de soutenir l'effort militaire, tandis que les chevaliers ou les communes ne peuvent toujours pas lever des troupes pour combattre au nom du roi. On constate que la royauté retrouve son pouvoir militaire plein et entier, mais n'a plus d'argent pour entretenir les troupes<sup>693</sup>.

Les chroniques mettent en avant le siège de Paphos par les troupes du roi Janus I<sup>er</sup>, mais donnent peu de précisions sur le rôle des piétons de cette armée. On ne sait quelles sont les origines des piétons durant le siège de Limassol en 1409. Florio Bustron indique que le roi envoie des hommes d'armes mais signifie qu'ils sont peu et ne distingue pas les piétons des cavaliers : « *Li Genovesi havendo visto levato l'assedio da Famagosta, andorono per mare a Limisso, et hanno assediato il castello. Il re mandò il sinescalco con poca gente; et andato a Limisso, combattete con li Genovesi, e li rup.e, e prese da ottanta persone vive, et un gran pezzo d'artiglieria; la quai rotta fece li Genovesi humiliarsi*,<sup>694</sup> »

Une autre guerre commence à partir du début du XV<sup>e</sup> siècle en Syrie, menée par Janus I<sup>er</sup>. Léontios Machairas place les premières attaques en 1404, tandis que les chroniqueurs comme Florio Bustron et la *Chronique dite d'Amadi* avancent la date de 1413. Florio Bustron donne des indications sur les hommes qui causent les troubles en Syrie : ce ne sont pas que des corsaires, car des piétons semblent également prendre part aux courses. En effet, Florio Bustron mentionne que des forestiers de nationalité chypriote, qui ne font pas partie de l'armée de Chypre, poursuivent les courses en Syrie : « *E tuttavia, Li corsari frequentavano, et anco li forastieri che venivano, corseggiando la Soria, tornavano in Cipro, e vendevano le prese loro, e toglivano refrescamenti*<sup>695</sup>. » Le sultan du Caire envoie des troupes dans l'île de Chypre afin de faire cesser ces courses par la force. Le roi réplique en envoyant à Limassol des troupes à pied sous le commandement de Philippe de Picquigny. Florio Bustron ne mentionne pas la nationalité de ces troupes à pied, cependant il le fait pour la prise de Famagouste lors de l'année 1425. Le roi Janus nomme alors son frère, le prince de Galilée, à la tête des contingents de pied qu'il envoie à Famagouste. On apprend ainsi que parmi les troupes de pied de l'armée régulière, des francomates et des artisans de Nicosie sont présents. Florio Bustron donne la nationalité des piétons qui accompagnent le Prince de Galilée, parmi eux se trouvent des chrétiens orientaux, certainement des Syriens et des Arméniens. Léontios Machairas indique que les piétons sont cette fois une armée offensive plutôt qu'une armée défensive, de même que chez les musulmans de Syrie. Léontios Machairas montre l'importance des piétons en les faisant rechercher par le Prince de Galilée :

---

<sup>691</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 488.

<sup>692</sup> Ibid., p. 496.

<sup>693</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 276-277.

<sup>694</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op. cit, p. 355.

<sup>695</sup> Ibid., p. 357.

« Une troupe de Sarrasins à cheval et à pied mit pied à terre et incendia Trapeza et Calopsida. Le prince vint à Sivouri, ne sachant où se trouvaient les galères et les hommes à pied; on l'informa pendant le dîner qu'ils étaient à Calopsida. Le prince vint chercher les Sarrasins à Saint-Serge pour leur livrer bataille, mais là il apprit qu'ils avaient quitté Sivouri pour se diriger vers Stylos<sup>696</sup>. »

D'après ce passage, l'infanterie a vraiment une importance toute particulière au début du XV<sup>e</sup> siècle. La nature de la guerre à Chypre, qui est principalement une guerre de siège, nécessite la présence constante des troupes de pied. Il est rare que des batailles offensives soient menées sur le sol de l'île, hormis lorsqu'il s'agit de batailles consécutives à des invasions ou des razzias comme celles conduites par les musulmans de Syrie lors de l'attaque de Calopsida en 1425.

Le 10 août 1425, les musulmans prennent d'assaut la ville de Limassol, qu'ils réussissent à piller. En 1426, les hostilités reprennent entre le sultan du Caire et le roi Janus et le sultan envoie une force armée, essentiellement composée d'une cavalerie de Mamelouks et de Turcomans, qui semblent faire office de piétons. Leontios Machairas définit précisément les forces du sultan et permet ainsi de se faire une idée de la composition de ses troupes. La cavalerie est essentiellement menée par les Mamelouks et on peut supposer que le reste des troupes sont des piétons :

« Au mois de juin 1426, le sultan envoya Takriver Mohammed avec 150 galères et navires bien équipés, 500 mamelouks, 2000 guerriers et 600 Arabes. Ils arrivèrent le 1<sup>er</sup> juillet à Lénidia auprès d'Avdimou.<sup>697</sup> »

Leontios Machairas donne également des informations très précises sur les troupes à pied des forces Chypriotes :

« A peine débarqués, ils se dirigèrent contre la forteresse de Limisso, bâtie par le roi Janus. Le 3 du même mois, le roi, informé de la descente des Sarrasins, organisa une armée composée de 1600 chevaliers armés et de 4000 soldats à pied, recrutés parmi les habitants de Leucosie et des environs.<sup>698</sup> »

On remarque un changement majeur pour cette armée recrutée par le roi Janus. L'armée n'est plus une armée permanente et pérenne. Les guerres constantes et les conditions socio-économiques du royaume ont mis à mal le système de rétribution des troupes mis en place par les premiers rois Lusignan. Le recrutement est donc un recrutement *ad hoc* qui ne fait pas appel aux professionnels. On remarque également la prépondérance des piétons sur les chevaliers, ce qui montre que l'armée est plus une armée de défense qu'une armée offensive. Lors de cette bataille, les piétons sont cantonnés à des missions de protection. Florio Bustron raconte que le roi Janus se place sous la protection des pavesiers qui sont, à l'origine, chargés de protéger les archers, munis de leurs boucliers lourds : « *Il re stando sopra una colina, metteva in ordinanza alcuni fanti con li pavesi per la difesa della sua persona, ma havendo inteso da alcuni cavalieri, che erano ritornati dall'antiguardia feriti*<sup>699</sup>. »

Léontios Machairas, qui participe à la bataille de Khirokitia aux côtés du roi Janus, souligne que les hommes de pied ont dès le début de la bataille une mission de protection du roi et de défense : « *Le roi, pour empêcher les ennemis de*

---

<sup>696</sup> Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 281-284.

<sup>697</sup> Ibid., p. 281-284.

<sup>698</sup> Ibid., p. 281-284.

<sup>699</sup>Bustron, Florio, *Chronique*, op. cit, p. 365.



*tomber subitement sur lui, envoya en avant-garde Jacques de Pologne avec l'armée à pied*<sup>700</sup>. » Machairas décrit l'action des hommes de pied et notamment celles des pavesiers : « *Comme l'armée se trouvait au milieu d'un champ, il commanda aux soldats à pied de mettre les armes les unes auprès des autres, de manière à en faire un mur. On forma ainsi cent grands pavois avec les armes*<sup>701</sup>. » Cette description donne une idée du rôle des hommes de pied de Khirokitia qui agissent dans la plus pure tradition défensive. Quant aux pavesiers, ils amorcent un renouveau de l'infanterie, car leur rôle de protection concerne aussi bien les piétons que la personne du roi.

Les Arméniens et les Syriens jouent, en tant que piétons, un rôle majeur dans l'armée du roi et ils se montrent plus expérimentés que la plupart des piétons d'autres nationalités. Machairas signale leur rôle dans l'armée et insiste sur le fait qu'ils montrent à la population la voie à suivre : « *Les Sarrasins arrivaient à pas lents ; ils envoyèrent un corps pour entourer notre armée du côté de l'orient. Les Arméniens et les affranchis se rassemblèrent d'un côté en attendant l'assaut des Sarrasins. Le roi se trouvait justement au milieu de l'armée, ayant le prince à sa droite et sire Jean de Grimer et sire Badin de Norès à sa gauche. Notre armée se tenait d'un côté, formant des pavois comme le roi l'avait commandé et ressemblant à une muraille d'armes*<sup>702</sup>. »

Les pavesiers ne remplissent pas tout à fait leur office de protection et, au premier assaut, d'après Machairas, ils abandonnent leurs positions. L'auteur semble regretter les anciens contingents à pied et déplore le manque d'expérience des troupes de pied qui accomplissent cependant leur rôle : « *Personne ne voulait retourner; les soldats à pied, hommes sans expérience de la guerre, abandonnèrent les pavois formés de leurs armes et s'enfuirent de tous les côtés*<sup>703</sup>. »

La capture du roi durant cette bataille est imputée par Machairas à l'inexpérience des troupes à pied. Après cette capture, la population se révolte à Nicosie, ce qui oblige le cardinal de la ville à réagir. Une force est mise en place pour maintenir la paix dans la ville, mais on ne peut raisonnablement pas penser qu'il s'agisse des troupes de l'armée régulière puisque l'île de Chypre ne possède plus réellement de contingents réguliers stationnés à Nicosie après la défaite de Khirokitia. Les troupes qui vont maintenir l'ordre et faire cesser les troubles à Nicosie font peut-être partie de la garnison de Khirokitia où sont réfugiés les enfants du roi et le cardinal : « *Le cardinal, informé de la révolte des paysans et des maux que ces loups causaient, nomma gouverneur sire Badin de Norès, maréchal de Jérusalem, qui, accompagné de sire Henri de Griblet et de Perrin Mâcheras, serviteur du roi, vint avec une armée occuper Leucosie*<sup>704</sup>. »

Le roi Janus est délivré de prison en 1427 et le roi Jean II règne à partir de 1432. En 1441, Florio Bustron indique que le roi fait une tentative de reconquête de Famagouste, mais ne donne pas de précision sur les troupes de pied qui y participent. Il indique seulement qu'il s'agit d'un siège à la fois par terre et par mer. Le roi Jean II de Lusignan meurt en 1458 et hormis la tentative de récupération de Famagouste, il n'est pas mentionné d'autres guerres et levées de troupes par ce dernier. Charlotte de Lusignan est couronnée reine de Chypre en 1458, mais des dissensions internes

---

<sup>700</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 292-294.

<sup>701</sup> Ibid., p. 292-294.

<sup>702</sup> Ibid., p. 292-294.

<sup>703</sup> Ibid., p. 292-294.

<sup>704</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 297-298.

éclatent, menaçant la stabilité instaurée par le roi Jean II. Jacques de Lusignan, fils naturel du roi Jean, fait alors prévaloir ses prérogatives sur la royauté.

En 1460, le roi Jacques II a des vellétés de conquête de l'île de Chypre. Réfugié au Caire, il obtient une flotte du sultan d'Égypte<sup>705</sup>. Bustron donne quelques renseignements sur les hommes qui accompagnent le roi. Ce sont peut-être des piétons ayant pour spécialité le maniement de la lance, car il n'est pas précisé que ces lanciers soient des cavaliers. Bustron indique qu'ils sont aux alentours de mille, pour former l'armée de Jacques II : « *Non passò trop.o, che comparse l'armata moresca alla volta de Famagosta vecchia, dove era la Costanza; la quale armata era tra grandi picoli navigli véle 80, et era capitano di mille lanze il gran Tartan, et era anco lamira chiamato Chiaus*<sup>706</sup>. » Le roi Jacques II envoie son armée à la conquête du château situé dans le village de Sivori et le chroniqueur donne des indications concernant les hommes qui y servent. Le capitaine du château est Sicilien, tandis que ses hommes sont Savoyards. L'emploi de ces minorités est ancien puisqu'elles sont présentes dans l'armée des rois Pierre I<sup>er</sup> et Pierre II au moment de la guerre contre les Génois. Il est fort probable que ces hommes sont venus en Chypre avec Louis de Savoie, époux de Charlotte de Lusignan. Georges Bustronios, capitaine des Salines sous Jacques II indique qu'en novembre 1460, le roi Jacques vient de Sivori avec 200 Mamelouks et 200 sergents. On sait peu de choses concernant le recrutement des sergents qui combattent pour Jacques II. Le narrateur mentionne leur route, de Kalamuli à Nicosie, cependant rien ne précise d'où sont originaires les piétons recrutés par le futur roi de Chypre<sup>707</sup>.

Après avoir pris Sivori, le roi Jacques II a pour objectif la ville de Nicosie : en effet, Florio Bustron renseigne sur les mouvements du roi qui y envoie des piétons. Cette fois ce n'est pas pour un rôle défensif, mais plutôt pour maintenir l'ordre, que le roi agit ainsi : « *Mandò poi fra Giuliano arcivescovo con 50 mamalucchi, et alcuni chiaus a piedi a Nicosia, per assicurar le persone, che non havessino paura, e potendo prender il visconte*<sup>708</sup> »

À la suite de la prise de Nicosie, le roi Jacques II assiège la forteresse de Kerynia où sont retranchés Louis de Savoie et Charlotte de Lusignan, en compagnie des Mamelouks d'Égypte. Ces derniers lèvent le siège après négociations avec Charlotte de Lusignan, mais des Mamelouks sont laissés au prétendant au trône de Chypre. Bustron fait mention de Turcs qui combattent aux côtés du roi Jacques, mais qui ne sont pas cavaliers. Le roi Jacques II mentionne spécialement ces hommes de pied lorsqu'il négocie avec les mamelouks : « *Lasciatemi 200 chiaus e 200 cavalli in aiuto mio nelli bisogni*<sup>709</sup> » Par la suite, le roi réunit également des contingents de l'armée permanente, ce qui lui permet de compléter ses propres troupes : « *Medemamente Giorgio Bustron, ch'era capitano delie Saline, haveva trovato, tra Saline e Masoto, a huomini a cavallo, et altri 100 soldati con li archi, e questi ancora andorno incontra al re per accompagnarlo*<sup>710</sup> »

---

<sup>705</sup> Louis de Mas Latrie édite des documents mentionnant les échanges réguliers du royaume avec le sultanat sous Jacques II, puis sous Catherine Cornaro. On note que dans ces échanges, le sultan se montre particulièrement favorable à la reine Catherine : Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, tome 3, p. 402-405.

<sup>706</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op. cit, p. 365.

<sup>707</sup> *The chronicle of George Boustronios. 1456-1489*, trad. R. M. DAWKINS, Melbourne University Press, 1964, In-4°, p. 24-25.

<sup>708</sup> Ibid., p. 395.

<sup>709</sup> Ibid., p. 399.

<sup>710</sup> Ibid., p. 399.

Le roi Jacques II décide d'ouvrir un deuxième front contre les Génois de Famagouste, mais Florio Bustron indique que ses troupes de pied sont trop peu nombreuses pour qu'il puisse faire de réels dommages. Le roi ne renonce pas à prendre Famagouste et des compagnies d'aventures s'associent à lui pour cette tâche. On peut voir ainsi une continuité avec les compagnies qui apparaissent lors de la guerre contre les Génois. Le XV<sup>e</sup> siècle est l'apogée de ces compagnies à Chypre, où l'armée des Lusignan commence à péricliter, car les rois n'ont plus assez de ressources pour soutenir une armée régulière. Ainsi, pour l'assister dans la prise de Famagouste, le roi confie la tâche à un capitaine nommé Jacques Saplana. Les Catalans combattent également sur l'île de Chypre mais l'on ne dit pas s'ils sont considérés comme troupes de pied ou comme cavaliers. La reine Charlotte, après le siège de Kerynia, se rend à Rhodes auprès des Hospitaliers, afin de leur demander des troupes. La reddition des principales cités de Chypre intervient durant les années 1462-1463 : Paphos, Kerynia, et Famagouste se rendent au roi ; l'année suivante, l'île de Chypre est pacifiée et l'armée n'est plus utilisée pendant le règne<sup>711</sup>. Le roi Jacques II meurt en juillet 1473 et Catherine Cornaro est proclamée reine cette même année. Des troubles éclatent durant son règne et les piétons servent à nouveau sous l'égide de l'autorité royale. La forteresse de Kerynia devient un enjeu du règne de Catherine Cornaro. La reine Charlotte a encore des partisans dans l'île qui veulent lui rendre Kerynia<sup>712</sup>. En 1474, alors que la Sérénissime instaure un capitaine général en la personne de Pierre de Mocenigo, des troubles éclatent entre des soldats à Famagouste. La nature des combats qui se tiennent dans les rues laisse à penser que des piétons sont responsables de ces rixes. Ce sont les derniers faits d'armes concernant les piétons recensés par la chronique de Florio Bustron ; le 26 février 1489, Catherine Cornaro rétrocède l'île de Chypre à la république de Venise<sup>713</sup>.

#### a. 6. La population en armes de 1192 à 1489 :

La population de l'île de Chypre s'arme à de nombreuses reprises durant les siècles de domination des Lusignan. La lecture des chroniques montre que les habitants sont liés à leur régime et défendent leur territoire. Ils se reconnaissent très vite comme faisant partie d'un système politique et sont très attachés à leurs institutions et à la continuité de celles-ci. Les Chypriotes font preuve d'un fort sentiment d'appartenance lorsqu'il s'agit de leurs dirigeants.

Les chroniques ne manquent pas d'exemples de Chypriotes s'armant pour protéger leurs acquis : les conditions géographiques de l'île et l'éloignement des centres de décision de l'Empire Byzantin poussent les habitants à assurer leur défense. La population qui se révolte est souvent une population en armes, mais aussi une population qui n'a pas les moyens de posséder des chevaux pour combattre et qui n'a pas de science des armes. Il est incontestable que la

---

<sup>711</sup> Georges Boustronios *A Narrative of the chronicle of Cyprus 1456-1489*, op.cit., p. 158-159.

<sup>712</sup> Ibid., p. 124-125.

<sup>713</sup> Il faut nuancer le fait que toute la population ait pris les armes contre la reine Catherine Cornaro en 1474. Louis de Mas Latrie évoque Jean du Rat, élu capitaine de Nicosie, se défiant contre les « étrangers ». Les Chypriotes soutiennent la reine plus que les Vénitiens. L'initiative de ce genre n'est pas la première que prennent les habitants de Nicosie, cela rappelle la défense qu'ils avaient opposée aux Génois. L'identité chypriote construite par Les Lusignan est ancrée dans les esprits et la reine Catherine est considérée comme la dernière reine Lusignan, tandis que sa nationalité vénitienne est rejetée dans l'ombre. Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, Volume 3, op.cit., p. 397.

population qui combat est souvent une population de troupes à pied. Aussi bien durant la seconde domination byzantine, de 965 à 1191, que durant l'époque des Lusignan, la population se révolte ou s'associe au combat de ses dirigeants pour protéger les cités où elle vit. Angel Nicolaou-Konnari et Chris Schabel présentent dans leurs travaux les différentes minorités qui composent le peuple de l'île de Chypre.

Les Francomates représentent la première classe de population qui combat dans l'armée des Lusignan. Ils sont présents dans tous les combats que mènent les Lusignan tout au long de leur règne, et connaissent une apogée dans l'armée royale à partir du XIV<sup>e</sup> siècle ; leur importance devient alors capitale. Ils combattent à pied, car leur statut de paysan ne leur permet pas d'obtenir des chevaux, semblent peu équipés et dépendent du connétable et du maréchal. Estienne de Lusignan en fait cette description dans son ouvrage : « *Elesteres, c'est à-dire les Libres, sont les païsans, qui premièrement ont été pariques, & puis après ont receu la liberté ou par argent, ou par la liberté de leur maistre, et s'appelloient elesteres ou francomates, c'est-à-dire libres pour ceux et leurs enfans estoient libres. Seulement leurs possessions s'appelloient francomates...*<sup>714</sup> » Estienne de Lusignan les appelle *Elesteres* et Angel Nicolaou-Konnari indique dans son ouvrage qu'ils se nomment *elentheroi*. Les francomates sont donc une classe qui ne peut combattre à cheval, leurs gains ne leur permettant pas de s'acheter l'équipement nécessaire afin de bénéficier de fiefs-rentes au tout début de l'installation de Guy de Lusignan.

Les parèques et bourgeois de l'île de Chypre apportent leurs concours à l'armée royale lors des révoltes et des guerres d'invasion. Contrairement aux francomates, les parèques sont des serfs : asservis à leur seigneur, ils sont des apports non négligeables lors des guerres sur le sol de l'île. Au XIV<sup>e</sup> siècle, lors de la guerre contre les Génois et au XV<sup>e</sup> siècle, lorsque le roi Janus I<sup>er</sup> mène la guerre contre les troupes d'Égypte à Khirokitia, les parèques représentent une troupe de pied non négligeable. Estienne de Lusignan donne des précisions sur les conditions socio-économiques des parèques : « *La puissance des maistres, leur ostant la permission de plus les eschanger, sinon parique pour parique : ausquels mesme il estoit permis de racheter leur servitude, n'estans tenus donner pour icelle que soixante ducats d'argents monnoye de Venise. Quant à ceux qui estoient subiects au Roy, ils estoient quitte pour cinquante*<sup>715</sup>. » Les parèques ne peuvent prétendre à la carrière des armes ni à celle de la cavalerie, car selon leurs statuts, l'équipement à acquérir, de même que l'achat de chevaux restent exceptionnel.

Enfin, les habitants de la ville, les bourgeois et les artisans, sont des catégories qui peuvent quelquefois jouer un rôle lors des batailles. Lors des sièges que subissent les villes comme Nicosie à partir du XIII<sup>e</sup> siècle et Famagouste lors de la guerre contre les Génois en 1373, les bourgeois et artisans peuvent prendre les armes. Les bourgeois dépendent des *Assises de la Cour des Bourgeois* rédigées au XIII<sup>e</sup> siècle, mais lorsque les circonstances l'imposent, ils peuvent être amenés à s'acquitter d'un service militaire<sup>716</sup>. Ainsi, il n'est pas rare qu'ils prennent les armes pour défendre leurs villes et leurs possessions.

---

<sup>714</sup> Estienne de Lusignan, *Description de toute l'isle de Cypre*, Paris, 1580; repr. Famagusta, 1968, p. 70.

<sup>715</sup> Ibid., p. 69.

<sup>716</sup> Nader, Marwan, *Burgesses and Burgess Law in the Latin Kingdoms of Jerusalem and Cyprus (1099-1325)*, Ashgate Publishing, Ltd., 2006, p. 1-10.

L'île de Chypre connaît également de nombreuses révoltes sur son sol. Se sentant protégés par l'éloignement du pouvoir central, les ducs byzantins de l'île cherchent souvent à s'emparer du pouvoir. L'île connaît ainsi, à partir du XI<sup>e</sup> siècle, des épisodes de révoltes qui continuent, bien que de manière plus espacée, sous la domination franque. La population, qui semble avoir accepté les Lusignan comme suzerains, prend les armes pour défendre la paix et la stabilité apportées par ceux-ci. Durant le XI<sup>e</sup> siècle, alors que la dynastie des Comnènes s'installe à Byzance, l'île de Chypre connaît une première révolte. Rapsommates, dépêché par le pouvoir central, nourrit l'ambition de la contrôler en s'appropriant les prérogatives d'un empereur. Jean-Claude Cheynet indique qu'il ne paraît pas avoir d'expérience dans le métier des armes. Quoi qu'il en soit, la révolte dure deux ans, de 1091 à 1093, et est réduite par Boutoumites, envoyé comme officier<sup>717</sup>. Une seconde révolte éclate en 1123, pendant laquelle le duc est assassiné, ce qui montre la faiblesse de l'Etat byzantin dans l'île.

Le point culminant est la révolte d'Isaac Comnène en 1183. La population ne se soulève pas contre l'usurpateur, car ce dernier la trompe en se réclamant du pouvoir central. Isaac Comnène prend le pouvoir à Chypre jusqu'en 1191 date à laquelle il est défait par Richard Cœur de Lion. Après la conquête par le roi Richard, Chypre connaît un premier épisode de révolte contre les Templiers en 1192, qui est décrit par de nombreuses sources, par exemple *L'Estoire d'Eracles* et Ernoul. Les chroniques sont unanimes sur le fait que le peuple prend les armes pour affronter les Templiers. On peut étudier les versions proposées par Ernoul et Bernard le Trésorier, ainsi que celle de *l'Estoire d'Eracles*<sup>718</sup>.

La révolte contre les Templiers est, comme on l'a vu plus tôt, une révolte due à la peur de perdre des acquis du régime passé. C'est bien le peuple de l'île qui prend la décision de se révolter contre ses nouveaux administrateurs, car il ne se reconnaît pas comme intégré à la culture des Templiers<sup>719</sup>.

Au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, les révoltes et les dissensions internes secouent l'île de Chypre et la population combat régulièrement aux côtés des troupes. Le combat engage aussi la population de Syrie, car les Impériaux poursuivent les Ibelins dans les terres qu'ils possèdent. C'est toute la population de Syrie-Palestine et de Chypre qui est entraînée malgré elle dans ces luttes internes et qui en subit les dommages collatéraux. Les *Chroniques*, notamment celle de Philippe de Novare, fournissent un témoignage précis concernant les faits d'armes de la population. Le premier fait d'armes de la population mentionné par Philippe concerne, en 1229, la venue du seigneur de Beyrouth à Nicosie, pour préparer la ville à résister à l'armée de l'empereur de Chypre. Philippe de Novare ne donne pas de précisions concernant la population et son origine, mais l'appel du Seigneur de Beyrouth montre qu'il souhaite renforcer ses troupes, en faisant appel à la population : « *Le seignor de Barut s'en ala droit de Limesson à Nicosie et la tint entre luy et ceaus qui le vostrent suivre*<sup>720</sup>. » Malgré ce peu de précisions, il est probable que les partisans du seigneur de Beyrouth ne sont pas tous des hommes de pied professionnels, mais plutôt des bourgeois, des marchands, voire des artisans. La population n'est pas

---

<sup>717</sup> Cheynet, Jean-Claude, *Pouvoirs et Contestations à Byzance*, op.cit., p. 97.

<sup>718</sup> *Chronique d'Ernoul et Bernard le Trésorier*, op.cit., p. 286.

<sup>719</sup> Claverie, Pierre-Vincent, *Les débuts de l'ordre du Temple en orient*, Le Moyen Age 2005/3, CXI, p. 545-594.

<sup>720</sup> filippo Da Novara, *Guerra da Federico II in oriente*, (1223-1242), op.cit., p. 96.

toute entière acquise à la cause du seigneur de Beyrouth ; cependant, d'autres habitants de Syrie se déclarent pour l'empereur et affrontent les Ibelins :

« *L'Emperere et ses gens et toutes les gens de Surie murent d'Acce pour aller à Japhe*,<sup>721</sup> » Si le terme employé par Philippe de Novare peut paraître ambigu, on comprend que le chroniqueur englobe les chevaliers, mais aussi la population, ce qui montre que la population de Syrie est impliquée dans ce conflit, au même titre que celle de Chypre.

Philippe de Novare donne par la suite des précisions sur les préférences des peuples de Syrie et d'Acce. Frédéric II bénéficie du soutien militaire de la population : « *A Acce assembla l'empereor sa gent, et y fist venir tout le peuple de la ville, et il y avoit mout [de Pisans, qui estoient mout] bien de luy*<sup>722</sup>. »

Les habitants de Syrie peuvent être influencés dans leur choix également par les citoyens des communes maritimes, qui marquent leur préférence pour tel ou tel privilège accordé par les seigneurs de Chypre ou les Impériaux et tentent d'influencer la population. Le chroniqueur guerrier est l'auteur d'un fait d'armes qui évoque la loyauté d'une partie de la population envers le seigneur de Beyrouth : « *A tant s'en party d'eaus Phelip.e de Nevaire, et s'en ala à l'Ospital tout dreit, et porchassa tant en celui nuit meïsmes que il ot bien .c et lhomes d'armes, et trova laens les fames et les enfans de ceaus quy estoient en Surie avec le Seigneur de Beyrouth*.<sup>723</sup> » Cette action montre que la population de Chypre est divisée, une partie soutenant les Impériaux, l'autre les Ibelin.

Cette action est le premier fait d'armes dans lequel la population joue un rôle. Le chroniqueur guerrier donne une nouvelle précision concernant la Tour de l'Hôpital, puisqu'il précise qu'il « *mout garny et borda bien l'Ospital*.<sup>724</sup> » Lors de la bataille de Nicosie, les Cinq Baillis nommés par Frédéric II forcent le peuple de Nicosie à combattre dans leur armée. C'est ce que sous-entend Philippe de Novare dans sa formulation qui ne laisse aucun doute sur la nature du service de la population : « *Les.v. baus issirent de la ville et firent issir le menu peuple de la ville à force*.<sup>725</sup> ». La *Chronique dite d'Amadi* confirme la nature du service de la population auprès des Impériaux : « *Et similmemente usciteno li cinque baiuli da la terra et feceno uscir tutto el populo per forza*<sup>726</sup> ». On apprend que le combat a lieu également dans la ville, car Philippe de Novare quitte la tour de l'Hôpital pour combattre avec ses gens. La bataille a lieu à la fois hors et dans la ville et la population est pleinement impliquée dans ce combat comme la formulation du chroniqueur l'indique : « *Phelip.e de Nevaire, qui estoit issus de l'Ospital Saint Johan, et les soues gens o luy, lor firent mout de damages en la bataille, à ceaus meïsmes qui furent en la ville*.<sup>727</sup> »

Lors de la guerre de siège qui s'instaure après la bataille offensive de Nicosie, il est fait encore mention du peuple qui participe aux combats. En effet, pour le siège du château de Kantara, le chroniqueur indique que « *toutes les gens dou païs vindrent hastivement*. » La *chronique dite d'Amadi* ne précise pas si les habitants proches de Kantara sont venus participer au siège du château.

---

<sup>721</sup> Ibid., p. 100.

<sup>722</sup> Ibid., p. 102.

<sup>723</sup> Ibid., p. 110.

<sup>724</sup> Ibid., p. 110.

<sup>725</sup> Ibid., p. 116.

<sup>726</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 141.

<sup>727</sup> Filippo Da Novara, *Guerra da Federico II in oriente*, (1223-1242), op.cit., p. 118.

Le combat se poursuit en Syrie en 1232. L'armée du roi vient d'assiéger Beyrouth ainsi que Tripoli. Les hommes de religion prennent part aux combats menés dans la ville en favorisant l'un ou l'autre des partis. Philippe de Novare accuse directement l'évêque de Tripoli d'être la cause des troubles engendrés pour l'armée des Ibelin. « *En l'aire de l'esvesque de Triple messire Balian et sa compaignie orent mout d'angoisse et de doulors et de despis, et ne pooit partir car la [voie] li estoit defendue et par mer et par terre et bien gardee,*<sup>728</sup> » La population et ceux qui ne portent pas les armes peuvent intervenir dans la défense de la Syrie, voire celle de Chypre afin d'avantager ou de désavantager l'un des belligérants. Lors du siège de Saint-Hilarion, qui se produit la même année, la population intervient également, puisque Philippe de Novare mentionne que « *les gens dou païs s'enchastelerent.*<sup>729</sup> » À Acre, Philippe de Novare utilise à nouveau l'expression « gens dou païs » qui montre que les habitants de la commune prennent volontiers les armes pour venir en aide à leurs chefs. Après la défaite au Casal Ymbert, on ne mentionne que le roi qui revient à Acre. Le seigneur de Beyrouth s'en remet à la population pour que des troupes à pied combattent à ses côtés. La formulation de Philippe de Novare ne laisse guère de doute à ce sujet : « *Le seignor de Baruth sailly au cri, et tous ceaus qui le vostre sivre, mout doulourous et angouïsson*<sup>730</sup> »

La population de Syrie est pour la majeure partie acquise à la cause du seigneur de Beyrouth. Les chroniqueurs rapportent que les Poulains sont un apport complémentaire aux troupes de pied de l'armée des Ibelin. Ils sont les descendants des premiers croisés francs qui se sont installés en Syrie Palestine au lendemain des croisades<sup>731</sup>. Florio Bustron, qui s'inspire de Philippe de Novare<sup>732</sup>, propose une version semblable à celle du chroniqueur guerrier<sup>733</sup>.

Après ce fait d'armes, les combats se poursuivent à la fois en Chypre et en Syrie Palestine. Les partisans des Ibelin enrôlent la population des villes syriennes comme la population d'Acre. Les hommes de religion interviennent une nouvelle fois militairement dans un combat afin de faire reconnaître un homme de l'empereur comme bailli à Acre. L'Évêque de Saète entame des actions pour faire jurer la population d'Acre au service de Frédéric II :

« *Après ce que l'esvesque de Sayete et le conestable furent acordé à ce fait et orent fait venir le peuple à Sainte Cruis et l'evangelier fu present. Et ensi come il durent jurer, le bon juene seignor de Sezaire, quy estoit neveu de monseignor de Baruth et quy estoit venu de Chypre à Sezaire pour son affaire, et entendy cest fait, si vint à Acre hastivement en l'ore que le sairement devoit estre fait il entra dedans la mere yglize de Sainte Cruis et comanda à souner la canpane de la comune. Quant à la frairie de Saint André le sot il furent as armes et crierent tuit : « Muire ! Muire ! » L'esvesque de Sayete les vit, si s'en fûi en la maison de l'esvesque d'Acre et fu enclos en la chapele, et se le seignor de Sezaire ne fust descendu l'esvesque de Sayete eüst esté celuy jour ocis,*<sup>734</sup> »

Ce récit témoigne du fait que la population de Syrie est prise en otage et représente, pour chacune des forces en présence, une réserve d'auxiliaires non négligeable. Durant le siège de Kerynia, qui est le dernier fait d'armes clôturant la guerre des Ibelins et des Impériaux, la population ne prend part au combat. Après la croisade de 1239

<sup>728</sup> Ibid., p. 164.

<sup>729</sup> Ibid., p. 164.

<sup>730</sup> Ibid., p. 176.

<sup>731</sup> Diament, Henri, « Altérité des noms de lieux ou d'habitants rencontrés par les croisés au Proche-Orient : modes de compréhension ou d'adaptation », *Cahiers de civilisation médiévale*, 1992, p. 143-146, p. 145.

<sup>732</sup> filippo Da Novara, *Guerra da Federico II in oriente*, (1223-1242), op.cit., p. 176.

<sup>733</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 92.

<sup>734</sup> Ibid., p. 202.

menée par le roi de Navarre et la venue en 1240 du comte Richard de Cornouaille, la guerre des Ibelins et des Impériaux connaît un sursaut. En effet, les héritiers du Seigneur de Beyrouth assiègent la ville de Tyr où sont retranchés les derniers des Impériaux. La population de Tyr participe à la prise de la ville et manifeste son allégeance au parti des Ibelin : « *Onde vissero con gran tranquillità il re de Cipro, e quelli di casa d'Iblin al governo de detfi doi rcami di Hierusalem e Cipro, menando ciascuno a ragion et havendo la gratis de tutti li habitant* » ; *el li Longobardi furono del tutto estirpati da juesti contorni.*<sup>735</sup> »

Après la perte de Césarée en 1265, lors de laquelle la population prend part à la bataille qui se tient dans la ville, la Syrie connaît une période de troubles pendant laquelle la population est impliquée dans de multiples conflits. C'est le cas notamment avec les guerres menées par le sultan à Acre de 1266 à 1268. On apprend que la population combat durant les périodes troublées et respecte ses obligations au service du roi de Jérusalem et Chypre : « *Bendogdar, soldan de Babdonia, la primavera seguente, venne con grande essercito avanti Acre, portando bandiere dell' Hospital e del Tempio, forsi per ingannar li Christiani, corne fece; che prese molti villani et altri poveri ch' erano andati fuora per li servitii loro. Et corse sino aile porte della città, et occise dietro la torre da cinquecenti huomini delli poveri, ai quali tagliavano le barbe e capelli, dopo amazzati.*<sup>736</sup> »

La population de Syrie participe aux guerres de défense, dont le siège de Saint-Jean d'Acre en 1291. La *Chronique du Templier de Tyr* présente la population de Terre Sainte et de Chypre comme « le pauvre peuple » ou « la gent ». Ainsi, la distinction est faite entre les forces régulières et les troupes de pied de l'armée de Chypre<sup>737</sup>.

Après la chute de Saint-Jean-d'Acre en 1291, la population de Syrie se réfugie en Chypre et connaît un siècle éprouvant. En effet, les dissensions internes se multiplient, notamment lors de la querelle entre le seigneur de Tyr et le roi Henri II qui commence au tout début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>738</sup>. Nicosie semble être, pour le pouvoir, un point nodal, et aussi le lieu de départ des révoltes. Le seigneur de Tyr ne s'y trompe pas en maintenant l'ordre à Nicosie et en faisant reconnaître son pouvoir dans la ville, qui est un vivier d'hommes de pied. En 1309, le peuple de l'île de Chypre est sollicité une nouvelle fois pour prendre les armes.

En 1309, alors que la querelle entre le roi et le seigneur de Tyr culmine, le roi Henri II, lorsqu'il évoque la pacification de son royaume, parle des : « *hommes du pays* », qui sont pour le seigneur de Tyr. Il souhaite s'assurer que les partisans du seigneur de Tyr, qui sont armés à la manière des troupes de pied, ne causeront pas de troubles dans le royaume : « *Ne sapemo circa ciò che volete si trovi la via ch'el vostro governor possa governar pacificamente, perché egli è più che manifeste che tutti li huomini liggii, cavalieri feudatari, et stipendiati e tutti li huomini del paese sono alla sua obbedientia, et al suo comando; che accade che io gli trovi altra via di governar pacificamente ?*<sup>739</sup> » Le seigneur de Tyr tente d'éloigner des fantassins Francs et Syriens du roi et de la cité de Nicosie. Étant issus du peuple et loyaux aux rois de Chypre, ces hommes sont considérés comme de susceptibles meneurs d'hommes et de révoltes pour le seigneur de Tyr : « *tutti li fanti del re, franchi et suriani, et, tutti li turcopulli li licentiorono for de la città de Nicossia;*<sup>740</sup> »

---

<sup>735</sup> Ibid., p. 218.

<sup>736</sup> Ibid., p. 112.

<sup>737</sup> *Cronaca del Templare di Cipro*, op.cit., p. 236.

<sup>738</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 48-49.

<sup>739</sup> Ibid., p. 181.

<sup>740</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 311.



La venue du légat de la cour apostolique en Chypre, le 4 mars 1310, amène le seigneur de Tyr à prendre des mesures pour fortifier la ville de Famagouste. Ces mesures restrictives concernent le peuple que le roi veut employer aux travaux de fortifications. Le seigneur de Tyr recourt à des déplacements de population pour renforcer les fossés de la cité de Famagouste et impose un service d'obligation militaire qui ne pèse pas sur les paysans<sup>741</sup>.

L'assassinat du seigneur de Tyr en 1310 plonge un peu plus l'île dans une tension permanente sans que la guerre n'éclate toutefois. Les communes et les autorités étrangères comme celles des Génois, les Vénitiens, les Allemands, prennent parti pour le roi. Le peuple des villes est surveillé par les partisans du seigneur de Tyr, afin qu'il ne s'arme pas et les capitaines qui se déclarent pour le roi, s'assurent de la fidélité des communes. Ague de Bessan, qui est nommé lieutenant du roi en 1310, fait de même et teste la loyauté à l'égard du roi : « *seguaci andarono a parlar alli comuni de Genovesi, Alemanni et Venetiani, dicendo che loro havevano deliberato di prender Famagosta per il re, et far cridar il suo nome, perché non volevano esser più governati da altri che dal re, perché del governo del signor de Sur erano scottati molto. I capi delli quai comuni li promissono di aiutar et favorire, immo viver et morir con loro per il re.*<sup>742</sup> »

Les cités de Chypre, reconnaissant les actions du roi Henri II, deviennent des lieux de lutte contre le pouvoir du seigneur de Tyr. Le peuple qui s'y trouve, de même que les ressortissants des cités étrangères, peut faire basculer les conflits. Des armes circulent dans les cités, apportées par des circuits différents, par exemple des arsenaux appartenant aux communes étrangères. À Famagouste, un arsenal permet à la population de s'armer rapidement. Le connétable Aimery de Lusignan, à la mort de son frère, tente de faire reconnaître son pouvoir à Famagouste, mais il rencontre une opposition ferme et non pacifique de la part du peuple mené par le capitaine de la cité Ague de Bessan. Florio Bustron mentionne l'alliance des Vénitiens avec les partisans du roi : « *Le galee de Venetiani corne introrono al porto di Famagosta cridorono : « Viva il re, et si offerseno dar ogni baiuto con l'haver et le persone loro, al signor Ague de Bessan, per mantener el stato del re, et questo feceno corne amici della giustizia, la quai hanno sempre favorita in ogni loco.*<sup>743</sup> »

L'adhésion des villes à Ague de Bessan permet à ce dernier de prendre l'avantage sur les dissidents. Après les tractations pour faire en sorte que le roi soit libéré d'Arménie, la reine, mère d'Henri II, s'appuie sur les chevaliers et le peuple de Famagouste pour que soient ramenées la paix et la stabilité des institutions. Le calme n'est pas tout à fait revenu dans le royaume et le connétable, frère du roi et ses partisans sont retirés à Kormakiti. Alors que le roi Henri II nomme le Grand Maître de l'Hôpital pour agir en son absence, Ague de Bessan pacifie le royaume en ne permettant pas la circulation des armes. Les chroniques d'Amadi ainsi que celle de Florio Bustron présentent son action. Ague de Bessan s'adresse aussi bien aux cavaliers qu'au peuple, ce qui montre que le peuple reste une force non négligeable pour appuyer tel ou tel conflit :

« *S'alcuno sarà provato et convinto d'haver impedito la libération del re, o portara arme contro il confalon del re, siando huomo leggjo, o cavalier, o fante, overo altro che non sia leggjo, debba esser exheredato corne traditor,*<sup>744</sup> »

---

<sup>741</sup> Hill, George, *A History of Cyprus*, op.cit., p. 15.

<sup>742</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 199.

<sup>743</sup> Ibid., p. 203.

<sup>744</sup> Ibid., p. 225.

Les partisans du roi obtiennent sa libération, après que le légat apostolique se soit rendu en Arménie. A la suite de son retour à Nicosie, la population connaît la paix. Durant le règne du roi Hugues IV de 1324 à 1359, aucun incident n'est recensé en Chypre et ne pousse la population à intervenir en armes.

Lors du règne de Pierre I<sup>er</sup> en 1359, Léontios Machairas mentionne un incident causé par le légat du Pape, Pierre de Thomas, arrivé en Chypre le 8 décembre 1359. Ce légat, par une action de conversion forcée d'un prêtre grec, est la cause d'une insurrection populaire à Nicosie. La population prend les armes, montrant qu'elle est prompte à s'armer et à menacer la stabilité de la ville et de la royauté<sup>745</sup>. Les questions religieuses peuvent ainsi être à l'origine de révoltes et d'insurrections et sont l'une des principales causes de la prise d'armes de la population. Le conflit est endigué par la rapidité de réaction du roi Pierre I<sup>er</sup> qui se montre proche du peuple, suivant toujours la ligne de conduite instaurée par Guy de Lusignan lorsque celui-ci prit possession de l'île de Chypre. Le roi, pour ce faire, est assisté par le Vicomte de Nicosie, qui est l'égal des baillis royaux que l'on trouve dans les autres cités de la ville, le vicomte étant considéré comme un magistrat seigneurial, héritier des premiers temps féodaux de la dynastie latine<sup>746</sup>.

Léontios Machairas ne paraît pas précis sur les mouvements d'insurrection. L'île regroupe plusieurs nationalités et, même si le multiculturalisme est bien ancré, les esprits s'embrasent rapidement, comme il a été mentionné plus haut pour les questions religieuses : « *Le dimanche, 22 avril 1360, pendant que le roi Pierre était à Famagouste, il y eut une mêlée sanglante entre les nouveaux et les anciens soldats Chypriotes et syriens, mêlée dans laquelle deux des étrangers furent tués. Le tumulte ayant augmenté, le roi, voyant qu'il y allait de la vie de plusieurs de ses hommes, fit publier un ordre suivant lequel tout individu qui se permettrait de porter des armes et de provoquer une querelle, serait puni de mort. Puis le Vicomte accompagné de ses gens alla arrêter les auteurs du désordre et les fit pendre au gibet. Le peuple alors se calma et le tumulte cessa.*<sup>747</sup> »

On constate que Nicosie est le centre des révoltes populaires. Le regroupement des contingents à pied, de même que la possibilité de s'armer rapidement sont deux causes qui facilitent les révoltes. Dans l'ordonnance du roi rapportée par Léontios Machairas, on comprend que celui-ci tente d'interdire au peuple de s'armer. Cette ordonnance ne fait cependant pas jurisprudence, car Ague de Bessan y recourt également pour ramener l'ordre en 1310.

Le roi Pierre I<sup>er</sup> monte des expéditions sur les côtes turques notamment à Satalie en 1361. En 1363, l'île de Chypre subit des raids de la part des Turcs, en particulier de Mahomet Reïs, qui vient dans le Karpas<sup>748</sup>, afin de capturer la population. L'année suivante commence la guerre contre les Génois, qui atteint son point culminant en 1373. Léontios Machairas, de même qu'Amadi et Florio Bustron, donne des informations précieuses sur la participation du peuple, principalement des hommes de pied dans cette guerre. Les incidents avec les Génois débutent lors des expéditions du roi Pierre I<sup>er</sup> pour s'emparer de Satalie, du fait de deux matelots génois considérés comme déserteurs. Les Pisans et les Siciliens sont également impliqués dans ces rixes au cours des années 1363 et 1364. Le podestat génois

---

<sup>745</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 326-327.

<sup>746</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, Schabel, Chris, *Cyprus: Society And Culture 1191-1374*, op.cit., p. 26.

<sup>747</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 68-69.

<sup>748</sup> Louis de Mas Latrie décrit la région dans l'un des articles ayant pour sujet les comtes du Karpas : « *Le Karpas ou Karpas est cet interminable promontoire qui, sur une largeur variable de six à vingt kilomètres, prolonge de 18 lieues l'île de Chypre vers le golfe d'Alexandrette.* » Dans : Louis de Mas Latrie, Bibliothèque de l'école des Chartes, 1880, 41, p. 375-392, p. 375.

de Famagouste, après avoir fait couper la langue d'un citoyen pisan, est convoqué à une entrevue en compagnie d'officiers de la Couronne comme le turcoplier Jacques de Nores, l'auditeur Thomas de Montolif et le maréchal de Chypre comte de Rochas. De cette entrevue résulte l'ordre donné aux Génois de quitter l'île en septembre 1364, ce qui enclenche les prises d'armes et les rixes entre Génois et Chypriotes.

En 1373, commence le second épisode de la guerre contre les Génois. Lors du couronnement du roi Pierre II, le 2 octobre 1372, une violente rixe éclate entre les Génois et Vénitiens. Après des tractations infructueuses, la guerre est déclarée et les incidents commencent à Nicosie. Les *miamoun*<sup>749</sup>, syriens et hommes libres, paient un lourd tribut aux deux peuples, car ils sont emprisonnés.

Le peuple intervient, mobilisé exceptionnellement par le connétable Jacques de Lusignan, après que les galères génoises eurent cherché à s'emparer de Pendaïa. On apprend par Machairas que le connétable dispose d'une troupe de trois cents hommes d'armes, qu'il emmène à Nicosie. D'autres catégories de population de soldats à pied rejoignent volontairement le connétable. On peut alors se demander si un sentiment de loyauté pousse ces hommes à rejoindre le futur Jacques I<sup>er</sup>. Peut-être, si l'on en croit les termes du chroniqueur : « *À ces derniers vinrent se joindre beaucoup d'indigènes à pied, des Arméniens et d'autres soldats à pied. Les Génois, l'ayant appris, n'osèrent ni débarquer, ni prendre de l'eau, et retournèrent à Limisso, où les hommes étaient moins nombreux et peu experts en fait de guerre*<sup>750</sup>. »

Les hommes dont il est fait à mention à Limassol appartiennent également au peuple et ont été mobilisés par le connétable pour renforcer les troupes. Lors de ce conflit, on mobilise également les prisonniers de droit commun et les esclaves, qui sont recherchés par les deux belligérants, qui leur promettent la liberté s'ils combattent : le manque d'effectif et l'isolement des Lusignan expliquent sans doute ce fait. Depuis la chute de Saint-Jean d'Acre, l'île de Chypre ne peut plus demander de secours à la Terre Sainte, aussi un recrutement ponctuel est mis en place lorsque l'île est menacée. Les Génois ont compris la configuration de l'île de Chypre, éloignée de toute terre susceptible de la fournir en hommes, hormis l'Arménie. Cette population auxiliaire, ajoutée aux forces génoises, permet à la cité maritime de prendre un avantage sur l'île de Chypre :

*« Dédommagés par cet exploit de toutes leurs défaites précédentes, ils se gonflèrent de vanité, prirent courage, et publièrent que tous les esclaves, serfs, assassins, voleurs, qui désireraient venir avec eux, seraient bien reçus, proclamés libres de condition, quittes de tout crime, et qu'ils vivraient avec eux en bonne intelligence. Alors un grand nombre de Bulgares se rassembla et se réunit avec les Génois. Ces esclaves pillaient et apportaient à ces derniers tout ce dont ils avaient besoin. Des Bulgares, des Grecs et des Tatares se réunirent au nombre de deux mille et s'emparèrent des forteresses de Paphos*<sup>751</sup>. »

Le 3 juillet 1373, les troupes de la royauté engagent une offensive contre les Génois et viennent porter la bataille devant la ville de Paphos. La chronique dite d'Amadi indique que tous les hommes de Paphos viennent renforcer l'armée du roi dans ce combat, mais le récit ne donne pas de précision sur leurs origines. Il est juste fait mention de

---

<sup>749</sup> Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 200-201.

<sup>750</sup> Ibid., p. 177-178.

<sup>751</sup> Ibid., p. 177-178.

celle des auxiliaires : « *Inteso il re queste cose, ordinò subito callitiano el signor principe, sopra mille homini di guerra, et a di 3 luio se parti da Nicosia et andò a Bapho; et con la gente della contrada andò a combatter a le ditte fortezze et fece gran battaglia per quattro bore,* <sup>752</sup> »

Par la suite, Jacques de Lusignan, le futur roi de Chypre, voyant qu'il ne dispose pas de forces de secours nécessaires pour contenir les Génois, décide de recourir aux mêmes expédients qu'eux. Il fait appel aux auxiliaires que sont les prisonniers de droit commun, de même que les esclaves : « *En ap.renant cela, le connétable abandonna le pays et fit publier que tous les esclaves, coupables et assassins qui se rendraient au service du roi, seraient libres de l'esclavage et de leurs crimes* <sup>753</sup>. »

Le 1<sup>er</sup> octobre 1373 est le point culminant de cette politique de mobilisation exceptionnelle de troupes à Chypre. En effet, le roi Pierre II prend des mesures pour renforcer la défense de Nicosie après qu'on lui ait annoncé la venue de trente-six galères de la flotte génoise. La chronique dite d'Amadi ne fournit pas d'informations aussi complètes sur l'ordre donné par le roi. La menace est réelle et le danger est tel que le roi est obligé d'avoir recours au service d'astreinte pour obliger la population à combattre, un refus de combattre entraînant la perte de la liberté. Le roi Pierre II étend cette obligation d'astreinte à d'autres catégories de population non combattante :

« *Le roi en fut très content; il envoya aussitôt du secours à Famagouste, et en même temps fit publier à Leucosie que tous les hommes inscrits, homme du monde ou ecclésiastique, excepté ceux qui avaient été préposés à la garde des endroits périlleux, devraient, quand ils entendront la trompette, se trouver armés et à cheval, chacun comme il le pourra, afin d'aller avec le roi à Famagouste* <sup>754</sup>. »

La défense de toute l'île est organisée par le roi, mais l'armée qui se présente face aux Génois a trop peu d'hommes expérimentés pour être réellement menaçante. Alors que des tractations sont menées pour la paix, le peuple de Nicosie est effrayé car les capitaines tiennent deux forteresses alors que le roi n'est pas dans la capitale. Attaché à sa ville, son quartier, le peuple de Nicosie refuse de ne pas avoir de chef et reconnaît le connétable comme tel : « *Le bruit s'en étant répandu parmi le peuple de Leucosie, il y eut immédiatement un tumulte, et au nombre de 3000 hommes, chevaliers, salariés, liges et autres gens, ils vinrent dire au connétable* <sup>755</sup> » Le peuple de Nicosie peut être un facteur de poids dans une guerre et sait faire entendre sa voix lorsqu'il se sent menacé.

Les Génois s'emparent de Famagouste et mettent Nicosie à sac. Le peuple, des villes comme des campagnes, est un allié d'importance dans la défense de l'île ; les Génois rompus au métier des armes parviennent à s'emparer de Famagouste.

« *Le gente di casali comminciorono a ribellar et non voler far el loro dover a li loro signori. Il che fu avisato a la regina; la quai ordino messer Zorzi Monomacho capitano sopra 60 homini d'arme et 150 balestrieri, de andar per li casali. Li borghesi, che erano in compagnia del contestabile con li Burgari, corseno sopra di loro, et li rompeteno et tolseno le balestre et arcli loro et amazzorno molti,* <sup>756</sup> »

<sup>752</sup> Chronique dite d'Amadi, op.cit., p. 444.

<sup>753</sup> Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 178-179.

<sup>754</sup> Ibid., p. 180-181.

<sup>755</sup> Ibid., p. 182.

<sup>756</sup> Chronique dite d'Amadi, op.cit., p. 457.

Les bourgeois participent à l'effort de guerre, car ils ont la fortune nécessaire pour acheter l'équipement des cavaliers. Comme les paysans, ils combattent car ils ne reconnaissent pas les Génois comme dirigeants de leur île. La chronique de Léontios Machairas rapporte un conflit à Nicosie après que la reine Éléonore d'Aragon y fut revenue accompagnée des Génois le 4 décembre 1373. Le chroniqueur relate de manière détaillée le combat qui a lieu entre différentes minorités, notamment les Arméniens, et les Génois. Il convient d'étudier ce conflit qui donne beaucoup d'informations sur la population en armes :

*« Le mardi 6 décembre 1373, les Génois voulurent enlever de force les armes aux Leucosiotés et commencèrent par la paroisse arménienne. Il se fit un grand tumulte et les Leucosiotés, s'emparant de force des clés de la porte de Saint-André, fermèrent les passages avec des planches et se préparèrent au combat. Beaucoup de Génois furent tués, parce qu'ils parcouraient la ville en pleine confiance et dispersés comme des moutons. On les jetait dans les fosses et pendant la nuit on les massacrait. Les Génois de la porte du Marché et les Leucosiotés de la porte de Saint-André se faisaient la guerre. Ces derniers, s'armant de courage, allèrent arracher des mains des Génois les clés de la porte du Marché<sup>757</sup>. »*

Les Leucosiotés, dans ce passage, sont les habitants de Nicosie, appelée Leucosie dans la *Chronique* de Léontios Machairas. Les protagonistes de ce conflit urbain sont les Arméniens dont la carrière à Nicosie est celle de la guerre. Cette étude a montré plus tôt que les Arméniens sont depuis longtemps un contingent régulier et permanent des troupes des Lusignan. Cet extrait met en lumière le fait qu'ils forment un corps régulier stationné à Nicosie avec pour mission de défendre la capitale. D'après Machairas, les « *Leucosiotés* » se préparent au combat. En employant ce terme, il montre que c'est tout le peuple de Nicosie qui se révolte unanimement contre les Génois et pas seulement les minorités orientales représentées par les Arméniens. Les habitants de Nicosie, conscients de la stabilité politique du régime depuis l'installation du premier roi Lusignan, ont ainsi un fort sentiment de loyauté envers la dynastie des Lusignan. Deux factions s'affrontent en marge de l'armée dans cet extrait. Il est question de combats quartier par quartier et Machairas montre l'existence d'un sentiment d'appartenance à un quartier qui est plus fort que l'appartenance à la cité et au pays. Le chroniqueur propose un autre exemple qui corrobore l'attachement du peuple, notamment les habitants de Nicosie, à la stabilité apportée par les Lusignan ; il n'hésite pas à s'armer pour apporter la victoire à la royauté dont il est le partisan :

*« Le mercredi 7 décembre 1373, on apporta la nouvelle que le connétable était sorti de Germes avec une armée nombreuse et des Bulgares et qu'il marchait contre Leucosie. Les Génois furent frappés de terreur. A cette nouvelle le peuple reprit courage ; il alla briser les portes de Sainte-Vénérande et, s'emparant du drapeau royal, il sortit, à la rencontre du connétable. Quelques Génois, ayant tenté de les en empêcher, furent tués. L'armée du peuple qui allait au-devant du connétable prit pour capitaine sire Matthieu de Viliers, qui avait à sa suite trente chevaliers et une foule nombreuse d'hommes à pied. De nombreux Leucosiotés grossirent la bande. Ils furent accueillis avec une grande joie par le connétable qui ordonna à sire Matthieu de Viliers d'avancer avec son armée<sup>758</sup>. »*

---

<sup>757</sup> Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 200.

<sup>758</sup> Ibid., p. 200.

Nicosie renferme donc un vivier d'hommes n'hésitant pas à s'armer pour défendre le territoire. La chronique de Léontios Machairas fournit un autre exemple de la défense naturelle des villes contre les Génois, par le peuple en arme :

*« Le jeudi 10 (8?) décembre 1373, les Génois, croyant que le connétable était encore dans Leucosie, s'armèrent et vinrent pour le chasser ; mais quand ils arrivèrent à la porte, l'ayant trouvée ouverte et non gardée, ils s'en retournèrent. Quelques Leucosiotès, croyant que la reine favorisait réellement les Génois, dénoncèrent plusieurs de leurs compatriotes qui étaient partis avec le connétable. Les maisons de ces derniers furent pillées par les perfides Génois. D'autres indigènes, voyant qu'on pillait le peuple, occupèrent fortement l'endroit compris entre la porte du Marché et celle de Saint-André, et chassèrent les Génois jusqu'au palais du roi, en les tuant. Des paysans des villages Trachonas et de Simintiri, ainsi que les Voniates, se révoltèrent et, ayant chassé les Génois, mirent la ville à sac jusqu'au pont de la Berlino. Depuis ce pont jusqu'à celui des Saints-Apôtres, on livra contre les Génois une grande bataille qui dura depuis la douzième heure de la nuit jusqu'à la vingt-et-unième du jour. Quand les Génois se retirèrent dans la cour du roi, les indigènes saccagèrent les maisons des Génois Blancs et des Leucosiotès qui avaient fait la paix avec les Génois. Les artisans pauvres et malades se renfermèrent dans leurs maisons; la ville resta déserte. On mit le feu aux maisons des Génois et des indigènes qui étaient amis de ces derniers ;<sup>759</sup> »*

Léontios Machairas, dans cet extrait, catégorise la population de Nicosie ; en séparant « le peuple » des « Indigènes », il met en avant un clivage sans préciser toutefois ce qu'il entend par « indigènes ». Les habitants des campagnes prennent les armes pour venir défendre la ville dont dépend leur production. Le peuple de Nicosie est craint par les Génois, qui éditent des mesures pour éviter que les habitants de la ville ne puissent accéder aux armes. Léontios Machairas rapporte cette mesure prise par les Génois, dont le premier acte est de récupérer toutes les armes qu'ils possèdent :

*« Les Génois, craignant que les Chypriotes, dans l'intention de se venger de tant d'injustices, de massacres et de pillages, ne rassemblaient des armées pour se jeter sur eux, firent publier au nom de la reine et de l'amiral un ordre d'après lequel il n'était permis à personne, paysan ou soldat, d'avoir chez soi des armes, bonnes ou mauvaises, nouvelles ou anciennes, ou tout autre instrument pouvant faire du mal. Celui qui ne remettrait pas ses armes à l'arsenal du roi serait décapité et le dénonciateur aurait 50 besants des biens du coupable. Les pauvres gens, effrayés des cruautés et des menaces des Génois, apportèrent immédiatement toutes les armes qu'ils avaient et les jetèrent dans l'arsenal<sup>760</sup>. »*

Le chroniqueur montre ici que, plus que la défense du territoire, c'est aussi la défense de l'identité chypriote qui conduit le peuple de Nicosie à prendre les armes. Le déséquilibre entraîné par les Génois et leur mainmise sur les institutions royales fait craindre aux Chypriotes le trouble de l'ordre établi et la remise en cause des parcours dans les armes ou dans les autres institutions<sup>761</sup>. La stabilité instaurée par les rois latins est un acquis à défendre pour la

---

<sup>759</sup> Ibid., p. 202-203.

<sup>760</sup> Ibid., p. 204.

<sup>761</sup> La considération des Chypriotes pour les Génois peut être observée au prisme des relations diplomatiques étudiées par Svetlana Bliznyuk: BLIZNYUK, Svetlana, « Diplomatic relations between Cyprus and Genoa in the light of the Genoese juridical documents: ASG, Diversorum communis ianue, 1375-1480 », *Diplomatics in the Eastern Mediterranean, 1000 - 1500: aspects of cross-cultural communication*, eds. A.D. Beihammer, M.G. Parani., C. Schabel, Leiden [u.a.], 2008, p. 275-296.

population, ce qui se manifeste aussi lors siège de Kerynia pendant lequel une population non-combattante prend les armes pour défendre la forteresse face aux Génois.

Le chroniqueur insiste une nouvelle fois sur la promptitude des bourgeois, qui ne sont pas des soldats, à défendre la forteresse. Les soldats professionnels, qui se battent aux côtés des Génois, constituent une force non négligeable, pouvant vaincre une armée constituée de soldats peu habitués au métier des armes. Léontios Machairas énonce également un fait prouvant que l'identité chypriote est l'une des causes directes qui conduit la population à prendre les armes et à lutter contre les Génois. Le connétable Jacques de Lusignan enfermé dans la forteresse de Kerynia, reçoit des informations de la capitale sur le mouvement des Génois.

Le siège de Kerynia prend fin le 8 avril 1374, lorsque les Génois s'en rendent maîtres, après avoir fait intervenir le roi pour forcer le connétable à la leur remettre. Léontios Machairas estime que, dans cette guerre contre les Génois, le motif de la défense de l'identité nationale révèle toute l'action des Lusignan. La population participe à l'effort de guerre pour renforcer l'armée. L'absence d'autorité réelle et effective marque également un tournant dans l'histoire de l'armée et démontre le caractère fort des officiers de la Royauté<sup>762</sup>. En 1378, le roi Pierre II reprend l'autorité pleine et entière sur l'armée, après que les Génois se sont emparés de Famagouste, en concentrant ses efforts sur cette cité. Léontios Machairas fait part du combat sur mer que se livrent les cités maritimes et qui a des répercussions à Chypre. Le roi Pierre II emploie les services de la cité maritime de Venise pour tenter de reprendre la ville de Famagouste. L'armée de Chypre perd son rôle de défense pour laisser la place à une autre forme de combat. Le roi Pierre II meurt en 1382 sans avoir repris la cité de Famagouste.

Au XV<sup>e</sup> siècle, l'île de Chypre connaît une seconde guerre d'invasion sur son sol. Sous le règne du roi Janus I<sup>er</sup>, en 1424, les relations avec le sultanat mamelouk se dégradent car des corsaires prétendant être au service de l'île de Chypre multiplient leurs courses. Cela force le sultanat à réagir et à prendre des mesures militaires<sup>763</sup>. Léontios Machairas, témoin direct qui participe à la bataille en 1426, en relate les circonstances, et apporte également des informations importantes sur la composition de l'armée. La population non-armée de Chypre prend part à la défense de l'île durant la bataille de Khirokitia. Le déclin de l'armée se poursuit car le roi Janus a recours à des expédients pour

---

<sup>762</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Léontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 234-235.

<sup>763</sup> Les relations entre le sultanat Mamelouk et l'île de Chypre sont bien documentées dans les études récentes. Il faut citer les travaux de Johannes Pahlitzsch, qui étudie les relations transculturelles entre le sultanat Mamelouk et Chypre au XV<sup>e</sup> siècle.

Pahlitzsch, Johannes, «The Mamluks and Cyprus: Transcultural Relations Between Muslim and Christian Rulers in the Eastern Mediterranean in the Fifteenth Century », Abdellatif, Rania, Benhima, Yassir, König, Daniel, Ruchaud, Élisabeth, *Acteurs des transferts culturels en Méditerranée médiévale*, Ateliers des Deutschen Historischen Instituts Paris, 2012, p. 111-122.

Les travaux d'Albrecht Fuess apportent également un éclairage précieux sur les relations entre le sultanat Mamelouk et Chypre au XV<sup>e</sup> siècle. Fuess, Albrecht, « Was Cyprus a Mamluk Protectorate? Mamluk Policies toward Cyprus between 1426 and 1517 », *Journal of Cyprus Studies*, 2005, p. 11-28.

De nombreuses études ont été réalisées sur la bataille de Khirokitia en 1426. Mohamed Ouerfelli a rédigé un article concernant les relations diplomatiques entre le sultanat Mamelouk et le royaume de Chypre au XV<sup>e</sup> siècle. Nicolas Coureas est aussi l'auteur d'un article concernant la bataille de Khirokitia qui s'attarde particulièrement sur les relations économiques entre le royaume de Chypre et le sultanat Mamelouk.

Ouerfelli, Mohammed, « Les relations entre le royaume de Chypre et le sultanat mamlûk au XV<sup>e</sup> siècle », *Le Moyen Âge*, 110, fasc. 2, 2004, p. 327-344 et Coureas, Nicholas, *Winning the War but Losing the Peace: Relation between Lusignan Cyprus and Mamluk Egypt in the 15th Century*, *Orientalia Lovaniensia Analecta, The History of Egypt and Syria in the Fatimid, Ayyubid and Mamluk Eras*, VII, 2013, p. 351-362.

fournir les contingents. C'est une sorte d'obligation de service, qui s'établit au fur et à mesure de l'avancée du règne, prenant le contre-pied de la situation dans les armées occidentales où les contingents permanents sont venus après le service d'astreinte.

Lors du récit de la bataille du 3 août 1425, à Limassol, Léontios Machairas donne la composition des troupes des Lusignan et permet de se faire une idée des catégories de population qui y participent : « *Alors le roi envoya son frère, le prince de Galilée, comme capitaine avec 500 guerriers à cheval et 2000 à pied, Syriens, Arméniens, paysans affranchis et artisans de Leucosie; ils allèrent à Sinta et à Trapezza*<sup>764</sup>. »

Depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, on peut constater que les catégories de population citées par Machairas reviennent régulièrement dans les combats ; il s'agit du respect d'une sorte d'obligation mise en place par le roi Pierre II. L'ordonnance, éditée par le roi, pour la défense des forteresses, implique que les hommes de moins de quinze ans prennent les armes pour défendre le royaume en cas d'invasion. Depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, une typologie des catégories de la population qui prennent les armes dans les différentes batailles peut être réalisée et elle est particulièrement bien illustrée avec la guerre contre les Mamelouks. Les minorités orientales sont souvent citées par Machairas : les Arméniens et les Syriens choisissent le métier des armes depuis l'installation des premiers Lusignan en Chypre<sup>765</sup>. Une autre catégorie est mise en avant, cette fois à cause de sa spécialisation professionnelle, celle des artisans, qui étaient d'ailleurs déjà mentionnés lors de la guerre contre les Génois. Nicosie, vivier d'hommes pour l'armée des Lusignan, conforte sa place de centre pour l'armée royale.

D'autres catégories, comme les esclaves, sont sollicitées pour apporter leur soutien à l'armée des Lusignan, mais aussi à celle des Mamelouks. Léontios Machairas montre que les esclaves, quand ils ne combattent pas, peuvent apporter une aide par leur connaissance des lieux ; les Mamelouks, par exemple, s'appuient sur des esclaves « sarrasins » afin d'obtenir l'avantage sur l'armée royale. Les esclaves sont mis à contribution par chacune des deux armées : « *Quelques esclaves sarrasins rachetés par l'ambassadeur du sultan, connaissant à la forteresse de Limisso un trou dans lequel ils avaient travaillé pendant leur esclavage, le montrèrent à leurs compatriotes. Ces derniers y entrèrent et prirent Limisso ; ils tuèrent Etienne de Vicence, le bailli de cette ville, et firent prisonnier Pecouniatos avec plusieurs autres Chypriotes*.<sup>766</sup> »

Le récit de la *Chronique dite d'Amadi* diffère sur cette bataille de Limassol. Il ne mentionne pas les esclaves sarrasins, mais la population de Limassol, qui est victime collatérale de cette guerre : « *A di 10 ditto, li Saracini arsono el casai Chieglià, Aradip.u, con lotta la bella stantia, et la slantia delia torre de Salines, el casai Agrinu, Vromolaxia, Cliti; et cosi andavano brusando da casai in casai, fino a Limisso, dov vîmasseno et combatlevano el castello. Et a una fenestra murala con piere et fango, che uno saracino li fece advertiti, trasseno una bombarda et l'eceno loco et inhrorno et preseno el castello, dove occiseno Stephano da Vicenza, balio, et tolseno tutto ciò che vi era in quel loco de robbe, arme et gente*<sup>767</sup> ». La chronique dite d'Amadi place les conversions forcées de la population à Palamides, plutôt qu'à Limassol. On peut sup.oser que ces conversions forcées sont pratiquées par les

<sup>764</sup> Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 282.

<sup>765</sup> Grivaud, Gilles, « Les minorités orientales à Chypre (époques médiévale et moderne) », op.cit., p. 44-53.

<sup>766</sup> Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 282-283.

<sup>767</sup> Chronique dite d'Amadi, op.cit., p. 501.



Mamelouks dans le but d'obtenir des auxiliaires nécessaires pour continuer la guerre sur le sol de l'île de Chypre : « *Li ditto capitano Dominico andò con l'hoste a Palamides et disinò et la notte andò a Limmati. Li Saracini andorno a Palamides et per fi casali, et messeno foco, et poi, vedendo che alcun profitto de guadagno non trovavano ma fevano danno solamente, si racoiseno in fi soi navigli et andorno via. Li ditti Saracini havevano preso Andronico de Curico et Recugnato, quali mandorno inanti al Cayro dove furon sforzati grandemerile a renegàr la fede di Christo, et non volseno consentir per alcun modo, tanto che a la fin fi feceno morir con gran tormenti ; quali habbia Iddio con li altri soi martiri*<sup>768</sup>. »

Après une première défaite à Limassol, Machairas fait le récit de la bataille de Khirokitia lors de laquelle il signale l'intervention d'une autre catégorie de population, les paysans qui, sentant leur territoire menacé par les Mamelouks, contribuent à l'effort de guerre :

« *Les Sarrasins, informés de l'arrivée de l'armée, préparèrent une embuscade ; ils sortirent huit à cheval, afin d'attirer par de faux détours notre armée dans cette embuscade. Nos hommes se mirent à les chasser. Un paysan, placé sur une hauteur, l'ayant découverte, descendit et défendit aux soldats d'avancer jusque là et les fit rétrograder. Les Sarrasins, voyant que notre armée revenait, firent sortir de l'embuscade trente Mamelouks à cheval bien armés qui la suivirent à pas mesurés*<sup>769</sup>. » Machairas montre une nouvelle fois que toutes les catégories de la population sont unies sous la bannière des Lusignan et plus encore exprime le rejet des envahisseurs qu'ils soient issus des cités maritimes ou Mamelouks d'Égypte. Estienne de Lusignan propose une version plus condensée de la guerre contre les Mamelouks :

« *D'avantage, l'an mil quatre cens vingt & six le Souldan d'Egypte encore ieune & de nouveau créé Empereur, cupide de veger l'iniure que le roy Pierre auoit faict à ses predecesseurs, pillant la ville d'Alexandrie, mis sus une armee, & devant que les Cypriots en peussent estre aduertis, print port en la ville de Nemosie : laquelle après avoir pille, il fit du tout ruiner & razer iusques aux fondemes avec son chasteau. A quoy voulant remedier le roy, se mest aux champs avec quelque cavallerie. Mais il n'alla gueres loing, que se trouuant chargé par une embuscade de Mamelous & Sarrazins, il fu cotraint de se sauver avec ses gens*<sup>770</sup> » Estienne de Lusignan décrit la guerre de manière très lapidaire, car il ne donne pas d'informations sur la bataille qui a lieu à Limassol. Le chroniqueur note l'embuscade, mais n'évoque pas l'information donnée par le paysan, ni même la participation des autochtones à la bataille.

Même si on doit se montrer prudent sur les mots utilisés par le chroniqueur, il convient de se demander si l'armée telle qu'il la décrit a périclité sous le roi Janus, ou si le roi ne disposait plus que d'une population n'ayant pas l'habitude des armes.

Par la suite, la bataille de Khirokitia est décrite par les chroniqueurs. Il convient d'examiner quelle est la part de la population dans l'armée du roi en 1426. Léontios Machairas indique la composition de l'armée du roi Janus le jour de cette bataille : « *Le 3 du même mois, le roi, informé de la descente des Sarrasins, organisa une armée composée de 1600 chevaliers*

---

<sup>768</sup> Ibid., p. 502.

<sup>769</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 232-233.

<sup>770</sup> Estienne de Lusignan, *Description*, op.cit., p. 155.

*armés et de 4000 soldats à pied, recrutés parmi les habitants de Leucosie et des environs. Le même jour l'armée, ayant quitté la capitale, arriva à Potamia où elle dîna. Le roi fit demander du secours à Rhodes<sup>771</sup>. »*

On a la confirmation que les soldats de l'armée du roi Janus sont recrutés localement et suivent le chemin inverse de celui du recrutement en Occident qui devient, à cette même époque, permanent. L'armée du roi Janus semble particulièrement fournie lors de cette bataille. Machairas insiste sur les esclaves qui sont considérés avec circonspection par les Chypriotes qui craignent qu'ils n'aillent grossir les rangs de leurs anciens coreligionnaires : « *On persécuta les esclaves sarrasins baptisés, dans la pensée qu'en les effrayant on les empêcherait d'aller retrouver leurs anciens coreligionnaires. Il arriva précisément le contraire ; car plusieurs Sarrasins baptisés prirent la fuite et se cachèrent dans les montagnes, justement afin de ne pas être pris par les Sarrasins.*<sup>772</sup> »

Léontios Machairas est le chroniqueur donnant le plus de détails concernant la composition des troupes du roi. La chronique de Florio Bustron se contente d'utiliser deux mots pour l'armée et ne donne pas la composition des troupes. Pour l'armée, le chroniqueur emploie les termes « *Li christiani* » et « *l'esercito* ». Florio Bustron préfère donner des indications concernant la manière dont se déroule le ravitaillement de l'armée durant la bataille de Khirokitia plutôt que de décrire les comportements humains<sup>773</sup>. Léontios Machairas utilise sciemment le mot « peuple » pour instaurer le clivage entre les troupes à pied de métier, et la population recrutée localement. Témoin oculaire de cette bataille, le chroniqueur insiste sur le fait que la population ne constitue pas un bon vivier de recrutement, car le désordre et le manque d'expérience apparaissent néfastes pour la victoire. Il expose un fait dont il a été lui-même témoin et raconte, pour stigmatiser l'inexpérience du peuple, les agissements d'une jeune recrue appelée Harion Scaramas. Il faut toutefois préciser la tendance à l'exacerbation du chroniqueur concernant ce fait d'armes : « *Quand ap.arut le dimanche béni, le 7 juillet 1426, le peuple vint chercher du vin; messire Badin de Norès, maréchal de Jérusalem, me commanda à moi, Léonce Mâcheras, de n'en donner à aucun des indigènes jusqu'à ce qu'on en apportât. Le peuple en exigea de force; à la fin ils saisirent, les uns une charge, les autres une outre, d'autres des veaux et de plus petits animaux; une grande querelle survint à cause de cet envahissement du magasin qui se trouvait dans la cour. Messire Badin de Norès, voyant cette rébellion dont le but était d'enlever le vin, descendit l'escalier de la tour et assaillit tellement le peuple qu'un garçon nommé Harion Scaramas lui dit : « Seigneur, tu nous bats et tu nous chasses ! Où donc alors trouver à boire pour tenir tête à nos ennemis? » Le maréchal irrité lui porta un coup sur la tête qui fit tomber le casque de ce Harion. D'autres allèrent dans les aires pour prendre de la paille et en firent manger en abondance à leurs chevaux. Tous se gorgèrent en se remplissant le ventre comme des porcs*<sup>774</sup>. »

Il convient de noter que, dans cet extrait, le chroniqueur insiste sur le mot « peuple » comme pour montrer que les troupes de pied de l'armée royale sont suffisamment aguerries pour ne pas se comporter de la sorte. Léontios Machairas semble montrer du dédain pour ces hommes qui ne font pas partie de l'armée royale et qui selon lui ne

---

<sup>771</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 289-290.

<sup>772</sup> Ibid., p. 289-290.

<sup>773</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op. cit, p. 362.

<sup>774</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 291-292.

permettent pas d'apporter une réelle aide au Roi. On le ressent à travers les termes choisis, qui soulignent le peu d'estime pour le comportement des hommes du peuple qu'il qualifie de « porcs ». Le mot « désordre » employé par Estienne de Lusignan trouve un écho ici et cet épisode confirme que l'armée du roi est composée de troupes inexpérimentées pouvant le conduire à la défaite. Léontios Machairas emploie également le terme de « rébellion » qui souligne une faiblesse de l'autorité sur les troupes ou plutôt un commandement mal affirmé du roi Janus. En effet, les officiers semblent être peu préparés à la gestion du peuple venu seconder l'armée et ils sont obligés de faire usage de la force. La chronique dite d'Amadi donne une version plus courte de la rébellion : « *El vin haveva mancato al campo, et la gente fece gran questione, et poi si lassiorno andar robbando el pan et la carne et rompetteno l'ara et tolseno li mâzi delle biave et devano a il cavalli; et mangiornu tarito che li liomini et li cavalli. erano pieni, tanto che pareva fosseno infiatî.*<sup>775</sup> »

Dans cet extrait, la *Chronique dite d'Amadi* ne donne que peu d'indications concernant cette révolte, bien que le ravitaillement en soit la cause directe, comme pour la chronique d'Estienne de Lusignan. Il convient d'observer le comportement du peuple durant la bataille de Khirokitia. Estienne de Lusignan en propose une version peu détaillée, ne distinguant pas les hommes du peuple entre eux : « *Ayant donc pour la seconde fois rassemblé ceux qui s'estoient sauiés du conflict, il se fortifie au chasteau. Quoy voyant les Sarrasins, & qu'ils auoiet ia gaigné deux victoires sur les Cypriots, poursuivrent leur poincte. Tellemet que le roy ne se voulant laisser si facilement assieger, sortit avec toutes ses forces à la campagne, & donna une troisieme bataille*<sup>776</sup>. » On apprend seulement dans cet extrait qu'il ne fait pas de distinction pour les combattants en les nommant « *les Cypriots.* » Léontios Machairas, lorsqu'il narre la bataille de Khirokitia, énumère les actions du peuple en armes face à la personne du roi et son attitude face aux combats.

« *Le roi quitta sa tente, avança et ne trouva personne; il fit former des escadrons de 100 et de 50 soldats qui devaient se tenir prêts à se jeter sur les ennemis. Il prit cette mesure à cause de la désobéissance de la populace, dont une partie ne voulait pas reconnaître comme capitaine Jean de Verni, par le roi. Ce capitaine, d'humeur difficile, était détesté par le peuple qui criait.: «Nous voulons rester sous les ordres de notre seigneur le roi et non de cet homme.» Leur exemple fut suivi par d'autres, de sorte que personne ne voulait se soumettre à aucun autre chef que le roi, et cela afin de n'avoir pas à obéir à plusieurs chefs. Les Sarrasins arrivaient à pas lents ; ils envoyèrent un corps pour entourer notre armée du côté de l'orient. Les Arméniens et les affranchis se rassemblèrent d'un côté en attendant l'assaut des Sarrasins. Le roi se trouvait justement au milieu de l'armée, ayant le prince à sa droite et sire Jean de Grimer et sire Badin de Norès à sa gauche. Notre armée se tenait d'un côté, formant des pavois comme le roi l'avait commandé et ressemblant à une muraille d'armes. Les Sarrasins parurent alors au sommet d'un monticule vis-à-vis du champ ; les Syriens et les soldats à pied, à la vue des ennemis, poussèrent un grand et terrible cri en battant leurs tambours ; les Sarrasins en firent autant. Alors le roi dégaina son sabre et toute l'armée se précipita sur eux. La mêlée eut lieu sur le sommet de la montagne*<sup>777</sup>. »

Il faut ici souligner le jugement partial de Léontios Machairas, qui utilise les termes « désobéissance » et « populace » pour qualifier le peuple de Chypre. Le peuple, qui plus est, porte toute la responsabilité de la défaite. La loyauté à la personne du roi démontre l'attachement à la stabilité et à la pérennité du système mis en place par les

<sup>775</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 506.

<sup>776</sup> Estienne de Lusignan, *Description*, op.cit., p. 155.

<sup>777</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 292.

Lusignan, représentés par Janus I<sup>er</sup>. Aux côtés des Arméniens faisant partie de l'armée régulière, combattent des affranchis qui sont donc à l'avant-garde. Dans cet extrait, on peut constater l'exacerbation de la fidélité à la royauté des Lusignan..

La *Chronique dite d'Amadi* évoque le même sentiment de révolte chez le peuple, mais reste plus laconique dans son récit et diffère sur la manière de catégoriser la population qui se révolte<sup>778</sup>. Le clivage décrit ici entre « la gente de arme » et « molti altri » démontre que les troupes de pied sont indisciplinées, mais ne fait pas la distinction entre la population recrutée exceptionnellement pour la campagne et les hommes d'armes. Il convient de sup.oser que par « molti altri » on entend ici la population. L'auteur de la chronique se montre mesuré dans ses propos. Florio Bustron, qui n'emploie que le mot « gli altri » pour définir les révoltés, est encore plus synthétique dans sa description de la rébellion :

*« Il re haveva ordinato Gioan de Verni capitano sopra una parte dei cavalieri, et agli altri haveva ordinato capitano el contestabile ; ma loro non si contentavano di stare alla disciplina d'altri che del re, e però andavano senza alcun ordine. »*<sup>779</sup>

Pour Léontios Machairas, c'est bien le peuple qui est à l'origine de la débacle de Khirokitia : « *Un jeune et vaillant Turc, salarié du roi, lui dit : « Seigneur, retournons contre eux une seconde fois pour les mettre en fuite, parce que leur trompette a sonné la retraite.» Personne ne voulait retourner ; les soldats à pied, hommes sans expérience de la guerre, abandonnèrent les pavois formés de leurs armes et s'enfuirent de tous les côtés*<sup>780</sup>. »

Machairas décrit donc les piétons comme étant « sans expérience de la guerre », et montre ainsi que l'armée n'a quasiment plus rien de l'armée royale établie par les Lusignan à l'époque du roi Janus<sup>781</sup>. Le désordre des troupes de pied est la cause de la défaite, puisque, selon Léontios Machairas, la débandade des troupes Chypriotes permet aux Mamelouks d'obtenir l'avantage. Le chroniqueur donne une nouvelle information concernant les tués de la bataille. La population paye un lourd tribut à la guerre, peuple des villes et des campagnes compris :

*« Beaucoup d'hommes du peuple furent tués : sire Temé le Maktasip, Nicolas Primikyris le parfumeur, Georges le cordonnier, maître Ibrahim le négociant, Antoine le cordonnier, Sarrasin baptisé, Amirallios le sergent, Salahas, Fakelatos, Nicolas le cuisinier, le frère de Jean et plusieurs autres Syriens, Arméniens, affranchis, étrangers, ainsi que beaucoup de Moraites; des aides de camp, Nicolin Galliaro, Georges le cordier le borgne, Nicolas Safinis, boutiquier, Thomassin Bustron le tailleur*<sup>782</sup>. »

Si on essaie d'estimer les pertes en hommes de la bataille de Khirokitia, on s'aperçoit que les artisans payent un lourd tribut à la guerre, de même que les affranchis. Les personnes dont les professions sont mentionnées devaient être sans doute des connaissances de Léontios Machairas. Toutes les classes d'artisans, les marchands sont touchées, de même que les paysans. Après la bataille de Khirokitia lors de laquelle le peuple se trouve désemparé car sans autorité pour le guider, la cité de Nicosie est une nouvelle fois victime du pillage, les paysans révoltés souhaitant reprendre ce qu'ils estiment leur appartenir : la nourriture qui ravitaille la cité.

<sup>778</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 506.

<sup>779</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 364.

<sup>780</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 293.

<sup>781</sup> Richard, Jean, *Institutions of Cyprus*, op.cit., p. 158-159.

<sup>782</sup> *Ibid.*, p. 294-295.

Florio Bustron note des soulèvements de paysans qui sont liés à cette situation de confusion et d'affaiblissement du pouvoir royal : « *Li villani rebellarono per tutta l' isola , e fecero tra loro molti re e capitani con gente armate, con aste, bastoni, balestre, e ciò ch' han potuto trovare; e fecero eserciti, et andorono rompendo li granari, le are, le caneve, le cucine de zuccari del re, e delli cavalieri; e toglievano e guastavano il tutto, facendo del mal assai*<sup>783</sup>. » Les paysans tentent de profiter de cet affaiblissement pour piller et désignent des chefs pour légitimer leur mouvement de révolte, le plus important depuis l'installation de la dynastie franque. Bien qu'attachés aux acquis des Lusignan, ils tentent d'améliorer leurs conditions de vie, après une situation climatique catastrophique et les difficultés extrêmes engendrées par la guerre contre les Mamelouks.

La *Chronique dite d'Amadi* propose la même version du soulèvement : « *Parimenti li villani de fora rebellorno per tutto ci paese et l'eceno tra loro molti re et capitanei con génie annale de basloni, in loro compagnie ; et fevano boste et rompevano li granari, le are, le caneve, le cusine di zuebari del re et delli cavalieri, le case et altro, et lolevano et gaaslavano ciò che trovavano dentro, et feceno gran mai*<sup>784</sup>. » C'est vers la nourriture que les paysans se ruent et on suppose que la famine conjuguée à la déroute militaire met le pays dans une situation de crise insurrectionnelle. Estienne de Lusignan ne mentionne pas cet épisode de révolte, se contentant d'évoquer en quelques lignes la prise de Nicosie<sup>785</sup>. Machairas en donne une version plus détaillée : « *Les paysans révoltés nommèrent des capitaines à Leuca, Limisso, Orini, Peristerona, Morpho. A Leuconico, un Alexis s'intitula roi ; tous les paysans se soumirent à lui. Ils ouvrirent de force les celliers des honnêtes gens et prirent les vins ; d'autres enlevèrent le blé des aires ; d'autres volèrent le sucre et d'autres récoltes des honnêtes personnes*<sup>786</sup>. »

Machairas souligne que les représentants de l'autorité royale n'arrivent pas à contenir cette rébellion qui est considérée comme la crise la plus importante que traverse l'autorité des Lusignan durant le XV<sup>e</sup> siècle. La dissidence vient de la campagne et le souverain ne peut alors plus s'appuyer sur sa base pour régner. Après le roi Janus, mort en 1432, quelques années seulement après sa libération, c'est le roi Jean II qui gouverne le royaume de 1432 à 1458. Son règne marque un retour à la stabilité, qui permet de consolider à nouveau l'autorité royale sur les habitants et les institutions. Pourtant cette situation s'avère très éphémère et, très vite, le peuple en armes retrouve le chemin des champs de bataille. Les dissensions apparaissent au lendemain de la mort du roi Jean II en 1458. La cause en est la revendication du trône de Chypre par le fils illégitime du roi, Jacques de Lusignan, qui le dispute à sa sœur, la reine Charlotte de Lusignan et son époux, le comte Louis de Savoie. Après avoir trouvé des appuis en Égypte, le roi Jacques II est couronné en 1460 au Caire par le sultan ce qui entraîne un retour de la guerre sur le sol de Chypre. Cette même année, le sultan fournit une armée à Jacques II pour qu'il puisse conquérir sa Couronne. Les habitants de Nicosie prennent la fuite face à une nouvelle arrivée de Mamelouks : « *Li Ciprioti, havendo inteso che il soldan haveva confirmado l'eletto per re de Gipro, mandorno il signor di Naves per certificarsi; il quale andò in Alessandria, et intese la cosa pienamente, e rilornato dilà, certificati tutti, li quali immédiate scamporono da Nicosia, et andorno con la regina, e suo marito, a Cerines; li altri andorno chi a Famagosta,*

<sup>783</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 369.

<sup>784</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 513.

<sup>785</sup> Estienne de Lusignan, *Description*, op.cit., p. 155.

<sup>786</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 297-298.

*e chi per li casali, di modo che Nicosia restò vota*<sup>787</sup>. » En ce qui concerne la situation de Nicosie, Georges Boustronios décrit laconiquement la venue des Mamelouks dans la ville, en précisant qu'ils rejoignent le roi Jacques II<sup>788</sup>.

Florio Bustron ne précise pas quelles sont les catégories de population qui s'enfuient de Nicosie. On peut supposer que les populations les plus riches comme les bourgeois, les marchands ou les artisans purent quitter la ville pour mettre leur famille à l'abri, suivant la noblesse. La population des affranchis, parèques ou perpiriari, n'ayant pas les moyens de fuir, dut se contenter de barricader la ville afin de pouvoir résister aux Mamelouks.

Estienne de Lusignan relate qu'en septembre 1461, le roi Jacques s'attache à gagner la faveur des personnes de basse extraction, afin qu'elles l'appuient dans sa quête du trône. Le chroniqueur souligne ainsi que, alors qu'à l'arrivée du roi Jacques II en Chypre, son armée est composée uniquement de Mamelouks et de Turcs, il désire changer cela en intégrant des Chypriotes pour acquérir plus de légitimité :

*« L'année suyuâte au mois de Septembre il partit de la Terre-Sainte avec une puissante armée, en laquelle estoit le grand Teitar Admira, c'est-à-dire l'Admira général du Souldā, accompagné de quelques autres Admiraux, Galsuses ou Caliphes, Mammelus & Sarrasins, & vint surgir près le Promontoire de la Grée : Auquel lieu s'arrestāt, il envoye en Terre Rinzō de Marin son Mareschal, à fin d'amener des pionniers & bœufs pour conduire l'artillerie, & autres munitions à Salins. Le roi Jacques y estant arrivé, voulant gratifier les villageois & les rendre affectionnez, donna liberté à plusieurs Pariques, leur faisant de grandes promesses.<sup>789</sup> »*

Le roi Jacques II n'hésite pas à lui-même aller vers la population la plus défavorisée, celle qui est privée de sa liberté, afin de faire figure de libérateur. Un parallèle pourrait être proposé entre la démarche du roi Jacques II et celle de Guy de Lusignan, lorsque ce dernier fait venir la population Latine en Chypre. Jacques II tente d'obtenir de la légitimité en renouant avec sa population afin de la convertir à sa cause. Le chroniqueur Florio Bustron propose une version plus synthétique, laissant sous-entendre que c'est toute la paysannerie qui se rallie au roi Jacques II: *« Non passò trop.o, che compare l'armata moresca alla volta de Famagosta vecchia, dove era la Costanza; la quale armata era tra grandi e piccoli navigli vele 80, et era capitano di mille lanze il gran Tartan, et era anco lamira chiamato Chiaus. À quali parendo la Costanza trop.o distante, tornomo alla parte di Famagosta, dove è Santa Napa. e smontorno in terra; e tutti qualli paesani, che vedevano il re, andavano a lui, e li davano obediENZA corne re, e lui li faceva buona ciera<sup>790</sup>. »* On constate que la paysannerie reconnaît le roi comme chef, car celui-ci semble promettre des concessions dont on ne connaît pas la teneur. La mesure principale qui cause l'adhésion de la paysannerie au roi Jacques II est notamment la promesse de la liberté accordée aux parèques.

Estienne de Lusignan montre par la suite, qu'après la paysannerie, c'est la population urbaine qui se joint au roi Jacques II, lorsque celui-ci approche de la capitale après les sièges notamment de Kerynia : *« Quant au reste, les uns se retirèrent aux chasteaus qui estoient dedans les môtaignes : les autres à Lemisson, Paphé, & autres tels bourgs, laissant à l'ennemy tout pouuoir de courir les champs à sa volonté. Il y en eut beaucoup qui allerent trouver Iacques, & luy promirent fidélité.<sup>791</sup> »*

<sup>787</sup>Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 394.

<sup>788</sup> *The chronicle of George Boustronios. 1456-1489*, op.cit., p. 30-31.

<sup>789</sup>Estienne de Lusignan, *Description*, op.cit., p. 169.

<sup>790</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 394.

<sup>791</sup> Estienne de Lusignan, *Description*, op.cit., p. 170.

La reine Charlotte de Lusignan fuit Chypre pour Rhodes, en février 1461. Sur l'île de Chypre, les Génois combattent le roi Jacques II à Famagouste, mais les chroniques ne font pas mention de la population de la ville. Pour ce qui concerne le siège de Paphos, qui se déroule en 1462, la chronique de Florio Bustron fait mention de Francomates, qui combattent aux côtés des turcoples et qui semblent constituer la principale ressource de l'armée : « *Re Giacomo, intendendo questa novità, inandò il civitan de Pendaia, Dimitrio da Coron a Pajo, dove fece comandamento a tutli li turcopulli e francomati d' andare in presentia sua; et andati, li menò a combatter li castelli, e li dicde più assalli, e li astrinse molto.*<sup>792</sup> » On constate que l'armée n'a plus de structure bien établie car les contingents réguliers, comme les contingents d'archers ou d'arbalétriers, ne sont plus utilisés par le roi pour mener l'assaut. Ce sont les francomates qui forment à présent les contingents à pied et qui sont la main d'œuvre permanente pour suppléer le manque de piétons.

En 1464, la cité de Famagouste se rend au roi Jacques II. Les conditions sont très précises concernant la population qui se trouve dans cette cité gouvernée par les Génois. Ces derniers font en sorte d'empêcher de possibles exactions contre les Parèques et Francomates dans les mesures du traité. Florio Bustron présente les personnes ayant fait allégeance à l'armée de l'île après la mort du roi Jacques II en 1473. Parmi celles-ci, il mentionne celles de la population de l'île, notamment la paysannerie. Les paysans sont prêts à prendre les armes, notamment pour le parti de la reine Catherine Cornaro : « *All' hora l'isola di Cipro si trovo in gran combustione ; e massime che li forastieri, Catalani, Spagnoli, et altri, havevano diverse op.inioni. Parte di loro volevano raccomandarsi al re Ferdinando, altri pendevano dalla parte di Carlotta ; ma la maggior parte di essi, insieme con li paesani, desideravano confermarsi con li signori venetiani, da quali speravano essere deffesi da ogni ingiuria per amor délia regina Catherina, loro compatriota, e figliuola adottiva. E per questa diversità, non sapeva in chi fidarsi la regina Catherina*<sup>793</sup>. »

Le peuple constitue toujours une menace bien réelle pour la royauté et la paysannerie s'unit pour apporter son soutien au parti qu'elle a choisi. Le peuple des villes suit le chemin de celui de la campagne et, par exemple, pour endiguer la menace des Catalans, les Nicosiotes s'arment et nomment des capitaines pour faire respecter le droit de Catherine Cornaro : « *Ma in Nicosia non fu lassiato entrar, per che il populo, quai teniva la parte délia regina con gran devotione, temeva di quesli forastieri non li facessino qualche tradimento*<sup>794</sup>. » Florio Bustron exprime l'obédience du peuple de Nicosie : « *La quai cosa, ancorchè sia stata muesta di qualche maligno, non di meno ha partorito un effetto molto bono, però che s' ha conosciuto l' animo del populo inclinato all'obedientia délia regina e di soi rapresentanti.*<sup>795</sup> »

<sup>792</sup>Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 174.

<sup>793</sup> Ibid., p. 437.

<sup>794</sup> Ibid., p. 410.

<sup>795</sup> Ibid., p. 451.

## **b. Les effectifs de l'infanterie de 1192 à 1489 :**

Tout au long des combats de l'armée de Chypre de 1192 à 1489, l'infanterie est de toutes les batailles même si la place qu'elle y tient évolue. Les piétons constituent une force régulière indispensable pour la défense du royaume de Chypre et sont considérés, jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, comme une force d'appoint pour la cavalerie. Durant les croisades, l'infanterie, à l'avant-garde comme à l'arrière-garde, avait pour mission de protéger la cavalerie. L'infanterie de Chypre, pour beaucoup de chroniqueurs, tenait ce rôle. Elle était alors composée d'hommes n'ayant pas d'expérience au combat et donc « sacrificables » pour permettre à la cavalerie et la chevalerie de porter l'attaque. L'île de Chypre étant une base d'accueil pour les armées occidentales, l'infanterie joue le rôle de soutien pour l'infanterie des troupes des croisés jusqu'à la croisade de Louis IX en 1249. Les chiffres donnés par les chroniques doivent être étudiés avec prudence, car ils peuvent les minimiser ou les exagérer pour que les hommes d'armes et les chevaliers se joignent à la croisade. En ce qui concerne la question des effectifs des croisés, il faut rappeler les importants travaux de Jean Flori relatifs aux croisades. Il insiste, d'un point de vue historiographique, sur l'évolution de l'appréhension des effectifs par les historiens qui ont admis, puis rejeté, les chiffres avancés par les chroniqueurs. Après avoir analysé les effectifs, en s'appuyant sur le corpus de sources relatives à la première croisade, il note que les hommes du Moyen-Âge n'ont pas la même utilisation des chiffres que nous ce qui l'amène à la conclusion que « *les nombres ne sont pas employés pour transcrire la réalité, mais pour la traduire, voire pour l'évoquer*<sup>796</sup>. »

L'histoire de l'infanterie connaît deux tournants importants. Le premier de ces tournants est la chute de Saint-Jean-d'Acre en 1291 puisque, jusqu'à cette date, l'infanterie de Chypre jouait également le rôle d'infanterie de soutien pour les armées croisées. Après la chute de Saint-Jean-d'Acre, lui incombe un double rôle de défense sur son sol, mais aussi en Terre Sainte. Les contingents réguliers de l'île deviennent peu après le cœur de l'armée et, au XIV<sup>e</sup> siècle, l'infanterie est la force principale, facteur important de stabilité et de pérennité des conquêtes pour les rois Lusignan. Les conquêtes du roi Pierre I<sup>er</sup>, qui remporte des succès à Satalia, mobilisent une importante troupe piétonne en 1361. La guerre contre les Génois en 1373 témoigne de ce fait. Au XV<sup>e</sup> siècle, l'infanterie est à son apogée, elle est devenue l'arme principale de l'armée de Chypre, alors que la cavalerie tombe en désuétude. La bataille de Khirokitia en 1426 permet de se rendre compte combien la disposition des corps de bataille a changé, l'infanterie supportant les plus lourds assauts<sup>797</sup>.

Pour étudier les effectifs de cette infanterie, il convient de proposer une typologie des guerres et un relevé des chiffres proposés par les sources. La synthèse qui suit propose une analyse et des remarques sur les chiffres que l'on a pu relever.

---

<sup>796</sup> Flori, Jean, *Les croisades*, Paris, (Ed.) Le cavalier bleu, coll. Idées reçues, 2009, p. 71-74. Idem, *Croisade et Chevalerie*, Louvain, 1998, p. 319-345.

<sup>797</sup> Hill, George, *A History of Cyprus*, 2, op.cit., p. 370-447.



### 1. Les effectifs de l'infanterie aux XIIe et XIIIe siècles :

En s'appuyant sur l'ensemble du corpus traitant de Chypre pour le XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, il est possible d'obtenir un premier regard sur les fantassins de l'armée royale, et de comprendre leur place au sein des troupes. Le XIII<sup>e</sup> siècle voit l'île fournir de nombreux soldats pour les croisades qui ont lieu en Terre Sainte, jusqu'à la chute de Saint-Jean d'Acre. En tenant compte des remarques méthodologiques faites plus haut concernant le caractère subjectif des chiffres avancés par les chroniqueurs, on peut tenter de dresser un premier tableau des fantassins de Chypre et voir s'ils ont joué un rôle important dans les opérations de Terre Sainte.

L'armée de Chypre n'est pas encore constituée en 1192, sous l'administration templière. Il faut attendre le siège de Damiette, à partir de 1217, pour avoir une première estimation des effectifs des fantassins. Celle-ci reste toutefois assez imprécise car l'attention est surtout portée aux chevaliers. Les sources racontent que des archers et des arbalétriers servent auprès des chevaliers : sans doute sont-ils à pied, car il est rare que des hommes fournissent une monture. On peut donc établir un premier chiffre global à partir du nombre de chevaliers de Chypre et de leurs hommes. On dénombre 300 chevaliers accompagnés chacun de six archers, arbalétriers et turcoples<sup>798</sup>. Lors de la guerre des Ibelin et des Impériaux, qui est le premier conflit où l'armée de Chypre sert en tant que telle, diverses batailles offrent la possibilité de recenser les fantassins. Au début de la guerre racontée par Philippe de Novare, les chiffres sont imprécis par exemple pour la bataille de Nicosie en 1229 ; cela s'affine ensuite avec l'avancée du récit. Lors de la bataille du Casal Ymbert, en 1232, le chiffre de cinquante sergents à pied est avancé pour l'armée royaliste<sup>799</sup>. L'effectif des sergents à pied semble très maigre comparé à celui de la chevalerie. Les troupes, lors de la guerre des Ibelin, semblent très réduites et sont à peine assez nombreuses pour résister à celles du maréchal Richard Filangier dont Philippe de Novare relève très précisément l'effectif pour l'infanterie<sup>800</sup>.

Après la guerre des Ibelin et des Impériaux, aucun chiffre précis sur l'infanterie du roi de Chypre n'est proposé pour la croisade de 1239. Ses troupes de pied sont englobées dans la masse des troupes croisées, de même que lors du désastre de la Forbie en 1244<sup>801</sup>. Les croisades suivantes, dont celle de Saint Louis en 1248, ne permettent donc pas de préciser les effectifs de l'armée chypriote<sup>802</sup>.

Les événements qui secouent la Terre Sainte de 1271 à 1284, de la prise d'Antioche à la prise de Margat, offrent des éclairages imprécis, par exemple celui donné par la *Chronique d'Amadi*, pour ce qui concerne la ville de Césarée. La chronique mentionne le nombre précis d'opposants tués par les croisés, tandis qu'elle ne donne pas le chiffre exact

---

<sup>798</sup> *Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 326.

<sup>799</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente 1223-1242*, op.cit., p. 138.

<sup>800</sup> Ibid., p. 146.

<sup>801</sup> Le chroniqueur Abou'l-Fedâ donne un récit la croisade de Thibaut de Champagne en 1239, dans ses *Annales* : Abou'L-Fedâ, *Résumé de l'histoire des croisades tiré des Annales d'Abou'l-Fedâ*, Recueil des Historiens des croisades, Historiens orientaux, I, Paris, 1872, p. 1-165. Badr-al-din offre également une chronique sur les croisades : Badr-Al-Din, *Extraits du collier de perles par Badr-eddyn Alaïny*, Recueil des Historiens des croisades, 2, 1<sup>re</sup> partie, Historiens Orientaux, extraits édités et traduits en français par Charles Barbier de Meynard, Paris, Imprimerie Nationale, 1887, p. 180-250.

<sup>802</sup> La croisade de Louis IX de 1248 est relatée par Jean de Joinville : Jean de Joinville, *Histoire de Saint-Louis*, op.cit., p. 235-236.

pour les piétons amenés par le bail de Chypre : « *et non lo volendo restituir, arsono li Christiani tutta la terra fino Ascalona, et se imboscorono al Hume Rubin, onde si scontraro[no] in do amira che havevano 400 infideli; et combattuto secco, li रुपeno et occiseno xxviii, et li amira fugirono; li nostri indemni ritororono in Acre. A di 26 zener, Bndocdar, soldan de Balailonia, chiamato Melec el Vacher, zoè el po tente re, prese Cesaria a tradimento ; ma la gente scampo al castel della marina ; et a cinque de marzo, fu preso etiam el castello, et le gente scamporono cou li navigli in Acre. A di t marzo, fu ruinata la torre del molin et el monasterio del signor Nicolo, per paura del soldan et abandonata la città de Cayphas. A di 23 de avrile, gionse in Acre messer Hugo.de Lusignan, baylo de Cypro, per soccorso del loco, con bella armada de gallie et de vasselli et mena secco cento trenta cavaglieri et altri failli a cavallo et a piedi<sup>803</sup>. »*

De la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291 à la reprise des hostilités à Butron et Neffin en 1299, les éclairages concernent une nouvelle fois les chevaliers plus que les piétons. Les effectifs semblent rester un mystère, car les sources sont évasives.

## 2. Les effectifs de l'infanterie du début du XIV<sup>e</sup> à la fin du XV<sup>e</sup> siècle :

Lors du XIV<sup>e</sup> siècle, au gré des conflits extérieurs et intérieurs, les effectifs de l'armée chypriote s'inversent. L'infanterie devient une force plus nombreuse que la chevalerie, même si elle s'impose toutefois plus tardivement qu'en Occident. Les Occidentaux connaissent, à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, des guerres d'invasion qui conduisent à l'utilisation de troupes de pied de plus en plus nombreuses. L'utilisation de l'arc ou de l'arbalète ainsi que des « *longbowmen* » dans le monde anglo-saxon au XIII<sup>e</sup> siècle ont contribué à l'avènement de l'infanterie en lieu et place de la chevalerie. Concernant la nécessité de ces régiments d'infanterie, Michaël Prestwitch donne comme exemple « les leçons durement apprises » à la bataille de Coutrai par les Français en 1302 et les guerres galloises menées par l'Angleterre sous le règne d'Édouard I<sup>er</sup><sup>804</sup>. Philippe Contamine souligne également que l'infanterie en France connaît un âge d'or dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, en donnant comme exemple le règne de Philippe de Valois où un recrutement de masse d'hommes de pied est envisagé<sup>805</sup>.

L'île de Chypre, qui suit son développement propre, connaît une évolution plus tardive. Les Lusignan disposent toutefois d'archers et d'arbalétriers, dont le recrutement s'accroît au fur et à mesure que les conflits s'enlisent hors et sur le sol de l'île. Le premier des conflits du XIV<sup>e</sup> siècle oppose le roi Henri II à son frère Amaury de Tyr de 1306 à 1310. Lors de ce conflit, la chronique d'Amadi et Strambaldi propose des effectifs précis. Ainsi, on sait que 400 fantassins suivent le connétable Aimery à Kormatiki à la fin de l'année 1310<sup>806</sup>.

Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, en 1365, Pierre I<sup>er</sup> conduit une croisade à Alexandrie. Après la prise du château de Korykos en 1360 où une garnison est laissée, Pierre I<sup>er</sup> organise la prise d'Alexandrie, espérant obtenir une imposante troupe de pied. Il est secondé en cela par Pierre Thomas (1305-1366) et Philippe de Mézières (1327-1405), qui œuvrent

<sup>803</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 207.

<sup>804</sup> Prestwitch, Michaël, *Armies and Warfare in the Middle Ages: The English Experience*, op.cit., p. 115.

<sup>805</sup> Contamine, Philippe, *La guerre au Moyen-Âge*, op.cit., p.250.

<sup>806</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 365.

pour raviver l'idée de croisade en Occident<sup>807</sup>. Le transport de troupes est alors associé pour la première fois à l'apport de troupes de pied en Chypre, ce qui est une spécificité du règne de Pierre I<sup>er</sup>, les rois Lusignan faisant appel à leurs propres ressources. En connaissant la capacité de transport des navires utilisés par Pierre I<sup>er</sup>, on peut se faire une idée de l'importance des troupes de pied utilisées par ce dernier pour se rendre à Alexandrie<sup>808</sup>.

Le transport de troupes est à nouveau associé aux soldats à pied, lors de la guerre contre Gênes de 1373<sup>809</sup>. Ce n'est pas l'exemple de l'armée des Lusignan qu'il faut utiliser ici, mais celui des troupes de Damien Cattaneo, homme de guerre génois précédant les troupes de Pierre de CampoFrégoso. On doit tout de même se méfier de l'authenticité des chiffres donnée par la *Chronique d'Amadi et Strambaldi* à ce sujet. La chronique allègue que Damien Cattaneo est venu avec soixante galères. George Hill propose quant à lui, le chiffre de sept galères, en se fondant sur les effectifs proposés par Machairas<sup>810</sup>.

Le second conflit qui requiert un recrutement toujours plus important de fantassins se déroule au XV<sup>e</sup> siècle. Il concerne la guerre contre les Mamelouks de 1426, qui se conclut par la bataille de Khirokitia et le pillage de Nicosie. La guerre contre les Mamelouks tire ses origines au début du XV<sup>e</sup> siècle, lorsque les pillages contre les côtes de Syrie se multiplient. Le sultan du Caire décide d'intervenir après le pillage de 1413 auquel participe le prince de Galilée, frère du roi Janus. Cela se solde par deux interventions en 1424 et 1426. Machairas, qui est un témoin visuel de la bataille dénombre 2000 fantassins chez les troupes adverses, tandis que celles-ci avancent de Kellia à Limassol. Alexios G. Savvides s'appuie sur les textes édités par Norman Housley et l'ouvrage de George Hill pour dénombrer 5000 hommes combattant pour les troupes du roi de Chypre<sup>811</sup>. Le recrutement en masse des troupes de pied montre qu'au XV<sup>e</sup>

---

<sup>807</sup> Peter Edbury analyse la place du roi Pierre I<sup>er</sup> chez Philippe de Mézières, Machaut et Machairas. Il relève l'importance de l'esprit de croisade dans les récits. Edbury, Peter, « Machaut, Mézières, Machairas and Amadi: Constructing the reign of Peter I (1359-1369) », *Philippe de Mézières and His Age: Piety and Politics in the Fourteenth Century*, éd. R. Blumenfeld-Kosinski and Kiril Petkov, 2012, p. 349.

<sup>808</sup> L'article d'Angel Nicolaou-Konnari permet de se faire une idée précise quant aux troupes de pied utilisées par Pierre I<sup>er</sup> : Nicolaou-Konnari, Angel, « Apologists or critics ? The reign of Peter I of Lusignan (1359–1369) viewed by Philippe de Mézières (1327–1405) and Léontios Machairas (ca. 1360/80–after1432) », op.cit., p.359-403. Il convient également de rappeler l'œuvre de Nicolas Iorga concernant Philippe de Mézières : Iorga, Nicolas, *Philippe de Mézières, 1327-1405, et la croisade au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris : E. Bouillon, 1896.

<sup>809</sup> La présence de Gênes à Chypre a fait couler beaucoup d'encre : Pour la période qui nous concerne, on peut citer en particulier les ouvrages de Michel Balard qui traitent de la politique de la cité République maritime : Balard, Michel, *Gênes et l'Outre-Mer. 1 : Les actes de Caffa du notaire Lamberto di Sambuceto 1289-1290*, XII, *Documents et recherches sur l'économie des pays byzantins, islamiques et slaves et leurs relations commerciales au Moyen Âge*, (dir.) P. Lemerle, Paris-La Haye, éd. Mouton, 1973. Sur la politique génoise en Orient latin : Balard, Michel, *La Romanie génoise (XII<sup>e</sup>- début du XV<sup>e</sup> s.)*, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 235,2, Gênes-Rome 1978. Balard, Michel, *La mer Noire et la Romanie génoise*, Londres, Variorum Reprints, 1989.

Catherine Otten-froux propose également des ouvrages indispensables concernant la présence des Génois en Chypre sous la période des Lusignan : *Une enquête à Chypre au XV<sup>e</sup> siècle. Le sindacamentum de Napoleone Lomellini, capitaine génois de Famagouste (1459)*, Nicosie, Centre de Recherche Scientifique, Sources et Études de l'Histoire de Chypre, 36, 2000.

Pour le regard sur les relations diplomatiques entre Gênes et Chypre, on peut citer les travaux de Svetlana V. Blyzniuk, Blyzniuk, Svetlana V., « Diplomatic relations between Cyprus and Gênes in the light of the Genoese Juridical Documents : ASG, Diversorum Communis Ianue 1375-1480 », *Diplomatics in the Eastern Mediterranean 1000-1500 : Aspects of Cross-Cultural Communication*, op.cit., p. 275-293.

<sup>810</sup> Hill, George, *History of Cyprus*, 2, op. cit. p. 387.

<sup>811</sup> Savvides, Alexios G., « Battle of Khirokitia », *Conflict and Conquest in the Islamic World, a historical Encyclopedia*, éd. A. Mikarebridze, 1., ABC-Clio, LLC, 2011, p. 480-481. Les articles de Nicholas Coureas apportent un éclairage important sur le contexte de Khirokitia: Coureas, Nicholas, « Losing the War but Winning the Peace: Cyprus and Mamluk Egypt and Syria in the Fifteenth Century », *Orientalia Lovaniensia Analecta, The History of Egypt in the Fatimid, Ayyubid and Mamluk Eras*, VII, p. 351-362. Coureas, Nicholas, « The Tribute paid to the Mamluk Sultanate, 1426-1517: The Perspective from Lusignan and Venetian Cyprus », *Orientalia Lovaniensia Analecta, The History of Egypt in the Fatimid, Ayyubid and Mamluk Eras*, VII, 2013, p. 363-380.

siècle l'infanterie est à son apogée. Les guerres d'invasion obligent les Lusignan à recourir à un recrutement massif pour repousser l'adversaire hors de l'île. Chypre suit une nouvelle fois une évolution propre, différente de celle de l'Occident. En effet, Philippe Contamine indique que le recul de l'infanterie est dû à la méfiance de Jean II Le Bon et de Charles V envers les contingents communaux<sup>812</sup>.

L'âge d'or de l'infanterie sur l'île de Chypre se produit lors du conflit opposant Jacques II à sa sœur Charlotte de Lusignan. Jacques II rompt alors avec la tradition des Lusignan qui est de se tourner vers les ressources humaines de l'île pour les recruter dans les troupes de pied. En effet, de la même manière que pour les compagnies d'aventure en Occident, le futur souverain vient combattre sur le sol de l'île avec les troupes fournies par le sultan du Caire<sup>813</sup>. On constate alors qu'au XV<sup>e</sup> siècle, l'île de Chypre suit alors les mêmes évolutions que l'Occident, car Philippe Contamine note que l'infanterie connaît un renouveau au XV<sup>e</sup> siècle, et remarque que l'équipement peu coûteux des hommes de pied en est la cause. La nuance que l'on peut apporter à cette évolution commune est que le renouveau de l'infanterie en Occident est l'apanage des chefs de compagnie d'aventures et non de la royauté, tandis qu'à Chypre, il est l'apanage des Lusignan<sup>814</sup>.

## 2. La chevalerie et la cavalerie de 1192 à 1489 :

Les chevaliers furent longtemps les forces principales des armées d'Outremer. Ils furent les soutiens du roi et les exemples à suivre pour les troupes de Chypre. Assujettis au service d'astreinte et respectant les obligations imposées par leur rang, ils sont de toutes les batailles. Les chevaliers de Chypre jouèrent un double rôle dans l'Orient latin : défenseurs de la dynastie royale des Lusignan, ils contribuèrent à la défense de la terre d'Orient après la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291. Les croisés formant le premier groupe de ces chevaliers d'Outremer sont considérés comme des héros par la population, et cette représentation a été encouragée par les papes depuis l'appel à la croisade d'Urbain II.

Les chevaliers de Chypre sont le principal corps de troupe sur lequel s'appuient les rois jusqu'au règne de Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Le XIV<sup>e</sup> siècle est primordial pour la chevalerie de Chypre, car Pierre I<sup>er</sup>, surnommé le « roi-chevalier », tente de réanimer l'esprit de la chevalerie d'Outremer afin de reconquérir la Terre Sainte. L'importance des chevaliers pour l'île tombe ensuite peu à peu en désuétude, et les rois, méfiants à l'égard de ce corps de troupe qui fit sa renommée comme corps de soutien de 1192 à la chute de Saint-Jean-d'Acre, ont recours à des expédients pour la défense.

---

<sup>812</sup> Contamine, Philippe, *La guerre au Moyen-Âge*, op.cit., p. 251.

<sup>813</sup> Le récit de ce conflit fratricide du XV<sup>e</sup> siècle est relaté par Giosafat Barbaro : *Lettere al senato veneto, tratte da un codice originale dell' 1. R Biblioteca di Vienna*, e annotate per Enrico Cornet, Libreria Tendler & Comp, 1852, Vienna.

<sup>814</sup> Contamine, Philippe, *La guerre au Moyen-Âge*, op.cit., p. 253.

### **a. La chevalerie, sa vocation, ses équipements :**

Comme on l'a vu plus tôt dans cette étude, la chevalerie latine de Chypre s'installe à partir de 1192 dans l'île, formant un noyau de familles sur lequel s'appuie la royauté. Quelques chevaliers sont des proches des rois de Chypre et leur offrent leur amitié, leurs conseils, mais aussi leur talent de guerriers.

Cependant, le règne de Pierre I<sup>er</sup> (1359-1369) marque le tournant de cette relation de confiance établie entre les rois de Chypre et leur noblesse et confirme le tournant amorcé au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Il semble intéressant de proposer une étude du chevalier Philippe de Novare et de son statut auprès du roi Henri I<sup>er</sup>, mais aussi de Philippe de Mézières et de ses états de service dans l'armée du roi Pierre I<sup>er</sup> qui, on l'a dit, tente de ranimer un esprit guerrier de la croisade, en créant un ordre de chevalerie<sup>815</sup>.

Les chevaliers de Chypre deviennent une force moins utilisée et moins importante à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et du XV<sup>e</sup> siècle. Bien qu'on pense que l'esprit de la croisade défendu par Pierre I<sup>er</sup> n'ait pas réussi à lui rallier la chevalerie, c'est une politique plus hostile de ce dernier qui amène ce changement, la guerre contre les Génois achevant de rendre instable une institution pérenne depuis le début de la domination latine dans l'île. La cavalerie féodale que les Vénitiens instaurent dans l'île tente de créer une continuité avec les institutions des rois Lusignan. Les feudataires des rois de Chypre semblent perpétuer le service de chevalerie montrant l'empreinte que cette institution avait sur le royaume. Or, on ne peut y voir une similitude avec le régime latin, car ils servent une république occidentale dont ils ne sont pas les sujets et non une royauté<sup>816</sup>.

Les effectifs des chevaliers durant les batailles sont indiqués par les chroniques tardives, de même que par les continuations de Guillaume de Tyr. L'équipement des chevaliers peut-être évoqué également à partir de sources diverses comme le récit des tournois des XIII<sup>e</sup> siècle, l'art pictural et les monnaies sous les Lusignan, ceci jusqu'à la prise de pouvoir par la Sérénissime en 1489.

#### *Statut social et origine des chevaliers : Assises de Jérusalem et chevaliers de Chypre :*

En 1192, les continuations de Guillaume de Tyr notamment l'*Estoire d'Eracles*, rapportent que de nombreux chevaliers ont été fieffés par le roi Guy de Lusignan. Certains d'entre eux provenaient d'autres principautés latines, notamment la principauté d'Antioche. Les chroniques indiquent aussi que trois cents chevaliers s'établirent dans l'île, bien qu'on ne connaisse pas réellement le nombre des chevaliers d'Antioche.

---

<sup>815</sup> Philippe de Mézières rédigea de nombreuses chroniques concernant son époque et l'idée de chevalerie. Celui que Philippe Contamine surnomme « *l'authentique chevalier du XIV<sup>e</sup> siècle* », partageait l'idée du roi de Chypre de créer un nouvel ordre de chevalerie. Philippe de Mézières, *Songe du vieux pèlerin*, Traduction de Joël Blanchard, Paris, Pocket, Agora, 297, 2008.

<sup>816</sup> Grivaud, Gilles, « L'institution de la mostra generale de la cavalerie féodale en Crète et en Chypre vénitienne durant le XVI<sup>e</sup> siècle », op.cit., p. 167.

On remarque que le roi est le suzerain direct de ces chevaliers qui n'obéissent pas à de grands vassaux comme c'est le cas pour le royaume de France ou d'autres royaumes occidentaux<sup>817</sup>. Cette particularité de la chevalerie de Chypre qui sert un unique suzerain, qui ne peut être considéré comme « grand vassal », comme c'est le cas en Occident, doit être démontrée. Les *Assises de Jérusalem* peuvent contenir des informations attestant cette permanence pour la chevalerie du royaume des Lusignan.

Les croisades décidées par la papauté créent dans l'esprit de la population une représentation fantasmée des chevaliers d'Occident et d'Orient. L'évolution de la chevalerie d'Occident est liée à l'histoire de la politique des royaumes, mais aussi aux décisions de la papauté. Ces décisions prises par les différents papes de réformer la chevalerie ne semblent pas atteindre les chevaliers d'Orient qui ont une évolution propre. En Occident, au XII<sup>e</sup> siècle, la Paix de Dieu permet d'instaurer une sorte de contrôle de la violence, dont les chevaliers qui se mettent au service des suzerains sont coutumiers<sup>818</sup>. Les croisades apportent des vagues successives de chevaliers en Orient, jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, époque où la chevalerie de Chypre connaît un déclin, alors que le XIII<sup>e</sup> siècle est celui de son apogée en tant que force d'intervention dans la défense des États latins.

Les États latins ont instauré des règles de conduite et de combat pour leurs chevaliers, compilées dans les Assises. Le service d'astreinte conduit peu à peu à de fortes contestations, lorsque le roi Hugues III veut ordonner à sa chevalerie de se rendre en Terre Sainte, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Quand l'affaiblissement des rois de Chypre est entériné au XIV<sup>e</sup> siècle, les contestations pour le service d'obligation deviennent plus violentes, notamment sous le règne de Pierre I<sup>er</sup>.

Il convient d'analyser à présent les conditions de service auprès du souverain de Chypre d'après les Assises de Jérusalem.

Les Assises de Jérusalem et de Chypre reconnues comme ouvrage de référence par le Royaume de Chypre en 1369 donnent des informations sur les règles que doivent respecter les chevaliers de Chypre. Guy de Lusignan, ancien roi de Jérusalem et connaisseur de leur teneur, s'est naturellement fondé sur cette législation pour établir une chevalerie pérenne, assujettie à un seul suzerain. En effet, aucun intermédiaire ne se place entre le roi et ses chevaliers, ce qui est la grande différence qui s'opère avec l'Occident.

Un chapitre des Assises du royaume de Jérusalem décline les obligations de service de guerre que doivent les chevaliers au suzerain dont ils tiennent le fief<sup>819</sup>. Le comte Beugnot, dans une note de bas de page, propose cette description du chapitre : « *Ce chapitre parle du service que doivent les hommes à leur seigneur en guerre, ce que les établissements de*

---

<sup>817</sup> Pour les statuts de la chevalerie occidentale, il faut voir en premier lieu les études de Georges Duby et de Philippe Contamine. Parmi ceux de Georges Duby, on peut citer : Duby, Georges, *La Chevalerie*, Librairie académique Perrin, 1993. Idem, *Hommes et structures du Moyen Âge*, Mouton, 1973 ; rééd. en deux volumes. Idem, *Seigneur et paysans et La société chevaleresque*, Flammarion, 1988. L'ouvrage de Marc Bloch reste indispensable pour comprendre les institutions féodales : Bloch, Marc, *La Société féodale*, 1939-1940. L'étude de Philippe Contamine, *La guerre au Moyen-Âge* propose un regard complet sur la pratique de la guerre médiévale.

<sup>818</sup> Philippe Contamine, *La Guerre au Moyen-Âge*, op.cit., p. 64.

<sup>819</sup> Pour les obligations dans les États latins : Edbury, Peter W., *Feudal Obligation in the Latin East*, Byzantion, n. 47, 1977, p. 328-56.

France appellent ost et chevauchée dans le roy.<sup>820</sup>» Le comte Beugnot propose une analogie avec le royaume de France et le service de calvacade : « Li baron et li home le roy doivent le roy suivre en son ost quand il les en semondra et le doivent servir LX.jours et LX.nuits<sup>821</sup>» Guy de Lusignan met en place le service de ces hommes dans l'esprit du service d'ost et de cavalcade, afin de pallier les inconvénients de la situation géographique et défensive de son royaume. Les conditions de service sont exceptionnelles par leur durée, parce que la situation engendrée par les croisades et la proximité des belligérants orientaux le demande. Si en France, le service recommandé pour l'ost et la cavalcade est de 60 jours, en revanche il est d'une durée plus longue pour les États latins pour les raisons évoquées plus tôt. « Il doivent servize d'aler as cheval et as armes en sa semonce, en toz les leus dou reiaume où il les semondra ou fera semondre, o tel servize come il doivent à aler en besoigne d'armes, se il sont semons si come il doivent ; et demorer y tant come il les semondra ou fera semondre jusque à un an : que plus que un an de terme ne peut on accueillir semonce par l'assise ou l'usage dou reiaume de Jerusalem.<sup>822</sup> » Si la durée exceptionnelle de service peut être une cause de contestation par les vassaux, c'est elle qui permet néanmoins de rendre pérennes les obligations de service et d'astreinte. Dans un autre chapitre des Assises du royaume de Jérusalem, il est fait mention de la manière dont les suzerains peuvent faire respecter leur service aux chevaliers qu'ils fieffent : « Et est devisie en cest livre quel dreit le signor doit avoir de celui ou de ciaux de ces homes qui li defaillent dou service, et coment il peut en faire dreit<sup>823</sup>. » Le comte Beugnot, dans son édition des Assises, précise que le cheminement des obligations de service est différent de l'Occident à l'Orient. En effet, l'affaiblissement du service en Occident se manifeste par l'absence d'information sur les obligations, tandis qu'en Orient au XIII<sup>e</sup> siècle, les connaissances sont claires à ce sujet.

La chevalerie est sujette au service d'astreinte et doit répondre à la « semonce » qui est une convocation au ban faite par le seigneur. Les usages verbaux de la convocation sont faits en français puisque les Assises suivent les usages du royaume de France. Si le chevalier ne répond pas à l'astreinte de service, le fief qui lui est donné lors de son engagement peut être repris par le roi : « ou se non, il pert son fié, tant come il est devisié en cest livre que l'on perd son fié par de faute de servize<sup>824</sup>. »

La pérennité des services est présente dans les Assises de Jérusalem. On peut y voir une volonté de conserver une armée de chevaliers solides, prêts à défendre les frontières des deux royaumes face aux voisins continentaux.

#### Le prestige de deux chevaliers occidentaux au royaume des Lusignan, Philippe de Novare et Philippe de Mézières :

Le XIII<sup>e</sup> siècle, pour la chevalerie de Chypre, est marqué par l'apogée du service pour le roi, aussi bien en Terre Sainte qu'en Chypre. La chevalerie de Chypre possède un grand prestige aux yeux de la féodalité d'Occident, par le fait qu'elle est l'une des dernières à représenter les Latins en Orient. Les chroniques, aussi bien occidentales qu'orientales,

<sup>820</sup> *Livre des Assises de la Cour des Bourgeois*, RHC-Lois, 2, éd. Le comte Beugnot, Paris, Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, 1843, p. 345.

<sup>821</sup> *Livre des Assises de la Cour des Bourgeois*, op.cit., p. 345.

<sup>822</sup> *Le Livre des Assises de la Haute Cour*, op.cit., p. 595.

<sup>823</sup> Ibid., p. 595.

<sup>824</sup> Ibid., p. 595.

montrent la même vision de la chevalerie latine comme force de soutien et redoutable force militaire crainte aussi bien par les Turcs d'Iconium, que par les sultans ayyoubides du Caire<sup>825</sup>. Le XIII<sup>e</sup> siècle est le siècle de l'établissement solide des Lusignan en Chypre, et des manifestations chevaleresques. C'est le siècle de l'apogée de l'institution, qui connaît cependant un léger déclin à la fin du siècle, du fait des relations difficiles entre Hugues III et ses compétiteurs pour le trône de Jérusalem, dont Marie d'Antioche, et les relations avec le Temple et l'Hôpital.

Il convient de répertorier les manifestations de l'institution féodale en Chypre et de comprendre pourquoi elle est à son apogée et surtout possède ce caractère permanent, qui s'effrite pour complètement disparaître sous le règne de Janus I<sup>er</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Ces manifestations ne sont pas seulement présentes sous la plume de Philippe de Novare, mais aussi à travers des pièces d'ameublement qui nous sont parvenues. Véronique François a présenté, dans un article, l'existence d'une vaisselle de table qui illustrerait l'esprit courtois de l'île au XIII<sup>e</sup> siècle. La présentation d'Anceau de Brie dans les chroniques tardives tout comme cette vaisselle de table cherchent à mettre en valeur la chevalerie et ses liens avec la royauté<sup>826</sup>. Dans son article, Véronique François montre que la poterie est une activité prospère dans la région de Paphos, mais également à Enkomi et Nicosie pour le XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle. Elle distingue la technique de réalisation et l'iconographie présente sur cette vaisselle et explique que les motifs sont d'inspiration franque, des chevaliers étant représentés de pied en cap. Cette iconographie franque permet de rassembler la chevalerie autour d'un même but : combattre les infidèles<sup>827</sup>.

Philippe de Novare représente la quintessence de l'esprit courtois du XIII<sup>e</sup> siècle et le lien fort de la chevalerie de Chypre avec la royauté<sup>828</sup>. Il faut préciser toutefois qu'il est, à l'instar de Philippe de Mézières, un nouveau venu en Chypre, qui redécouvre une féodalité nouvelle. Les chevaliers sont liés à leurs rois et n'hésitent pas à le manifester au grand jour. La première de ces manifestations se déroule en 1223, lors de l'entrée en chevalerie des fils du seigneur de Beyrouth. Philippe de Novare magnifie les actions des chevaliers chypriotes fidèles à la dynastie des Lusignan face à l'empereur Frédéric II. Une des actions doit particulièrement retenir notre attention : le comportement du jeune seigneur de Césarée. Ce dernier, fidèle à la royauté et aux Ibelin, n'hésite pas à vendre une terre pour que le roi ait des subsides afin de procurer de nouveaux hommes d'armes aux contingents :

*« Le roy Henry et le seingor de Baruth retindrent quanque il porent de gent, mais mout avoyent grant soustraite de moneye, dont il avint que le juene seingor de Cezaire vendy partie de sa terre de Cezaire, et monseigneur Johan de Ybelin, qui puis fu conte de Jafe, vendy .i.*

---

<sup>825</sup> Al-Maqrîzî est l'un des historiens essentiels sur lesquels s'appuyer pour la représentation des Latins. Ses commentaires se trouvent dans son histoire des sultans mamelouks d'Égypte. *Histoire des Sultans Mamelouks de l'Égypte*, écrite en arabe par Takki-Eddin-Ahmed-Maqrîzî, traduite en français et accompagnée de notes philologiques, historiques, géographiques, par M. Quatremère, 2 volumes, Paris, 1875.

<sup>826</sup> François, Véronique, « Une illustration des romans Courtois, La vaisselle de table chypriote sous l'occupation franque », Article publié dans Cahier du Centre d'Etudes Chypriotes 29, 1999, p. 59-80, texte revu, figures originales, Aix-en-Provence, 2009.

<sup>827</sup> Véronique François ajoute que l'iconographie relative à l'esprit Courtois du XIII<sup>e</sup> siècle est représentée sur une série de vases ap. élée *Wedded Cypriot Couple Bowl* étudiée par A. H. S. Megaw. A. H. S. Megaw, J. Du Plat Taylor, « Cypriot Medieval Glazed Pottery, Notes for a Preliminary Classification », *RDAC*, 1937-39, 1951.

<sup>828</sup> Les tournois que Philippe de Novare retranscrit dans son œuvre de même que les duels seront analysés lorsque l'on traitera de l'équipement.



*suen grant maner qui estoit à Acre et presta les deniers au roy*<sup>829</sup>. » La cohésion des chevaliers de Chypre est totale envers la royauté menacée par Frédéric II.

Cependant, cet esprit ne dure pas, bien que le service d'astreinte soit toujours présent. Au XIII<sup>e</sup> siècle, des dissensions apparaissent entre les différentes factions de Terre Sainte, le roi de Chypre ayant le titre de roi de Jérusalem. Les ordres militaires et des prétendants au titre de roi de Jérusalem empêchent la chevalerie de Chypre de mener à bien sa mission de protection de Terre Sainte. Les dissensions venues de Terre Sainte commencent à se répandre en Chypre. En 1265, le roi Hugues II mène des actions en Terre Sainte et les chevaliers de Chypre constituent une part importante des effectifs de cette guerre menée contre le sultan Baybars. La ville de Saint-Jean- d'Acre est alors convoitée par les troupes du sultan, en 1264 et, un an plus tard, les Mamelouks entreprennent de conquérir les villes de Césarée et le château d'Arsof sous le contrôle de l'Hôpital<sup>830</sup>. Les chevaliers de Chypre respectent leurs obligations et servent le roi dans la défense de Saint-Jean-d'Acre. Le 22 juin 1266, Baybars assiège à nouveau Saint-Jean d'Acre ainsi que la forteresse de Safet. Les troupes de Chypre sous Hugues II respectent leurs obligations et servent leur roi en Palestine : « *Et quant vint au mois d'aouft, meflire Hugue de Lezingniau, baill dou royaume de Chipre, vint à Acre & mena moût belle compaignie de gens d'armes, chevaliers*<sup>831</sup> ». La querelle dynastique pour le titre de roi de Jérusalem entre Marie d'Antioche et le roi Hugues III entache les relations du roi avec la noblesse. La royauté est ébranlée par cette querelle et les chevaliers commencent à montrer leur opposition pour servir à l'extérieur du Royaume de Chypre. Ce ressentiment qui commence à apparaître n'est pas assez fort pour empêcher la chevalerie de Chypre de servir en 1272, lorsque Baybars recommence à menacer la ville d'Acre. La chevalerie est encore pleinement impliquée dans les affaires de Terre Sainte, comme l'explique la chronique du *Templier de Tyr* : « *.xxiiij.jours dou mois de novembre dou dit an, monleignor Odoart & le roy Hugue & la chevalerie de Chipre & d'Acre, & le Temple & Offpitan alerent brizer .j. casau quy a non Cacon, qui est en la terre de Sezaire loins d'Acre .xij.lieues & plus, & firent grant damage à Sarazins*<sup>832</sup> ». À cause de la querelle dynastique, qui culmine en 1278, la chevalerie de Chypre déserte la ville d'Acre.

Après une dernière tentative pour remplir sa mission de défense de Saint-Jean d'Acre en 1284, la chevalerie de Chypre se retire de Terre Sainte et n'y revient qu'en 1291 sous l'égide du roi Henri II pour y retrouver d'ailleurs un peu d'éclat. Lors de la prise de Saint-Jean d'Acre, la chevalerie retrouve son esprit d'antan, car tous les chevaliers font cause commune sous la bannière du roi Henri II : « *Le roy avoit femons fa gent en Chipre, & les alembra, & se party de Famagouste, & ariva à Acre à .iiij.jours de may; la vylle estoit en mauvais point, car, con je vos ais dit, le bail fu mené, & estoit chëu de la tour [qui] estoit minée, mais toute fois fu grant confort à la gent la venue*<sup>833</sup> »

Le premier coup de semonce apparaît lors de la rébellion du seigneur de Tyr entre 1306 et 1310. La chevalerie de Chypre doit alors choisir entre continuer à manifester sa fidélité au roi Henri II ou servir le seigneur de Tyr. C'est aussi durant cette rébellion que la chevalerie de Chypre doit venir à bout de l'Ordre du Temple, dont le pape a ordonné

<sup>829</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 176.

<sup>830</sup> *Cronaca del templare di Tiro*, op.cit, p. 90-93.

<sup>831</sup> Ibid., p. 112.

<sup>832</sup> Ibid., p.138-140.

<sup>833</sup> Ibid., p. 234-235.

la destruction<sup>834</sup>. Des scissions apparaissent au sein de la chevalerie de Chypre dont les membres s'affrontent sur le sol de l'île. En 1310, les combats se multiplient et les chevaliers perdent le prestige acquis depuis l'avènement de Guy de Lusignan. La *Chronique dite de Francesco Amadi* résume l'affrontement en opposant deux factions : les chevaliers de Famagouste et ceux de Nicosie. Une troisième faction apparaît lorsque le connétable Aimery de Lusignan se réfugie à Kormakiti en 1310. Ces dissensions sont une première fissure sérieuse dans l'ordre établi. Les chevaliers se rallient ouvertement au seigneur de Tyr lorsque ce dernier expose ses doléances au roi, comme le rapporte Francesco Amadi : « *il ditto governator et tutta la cavallaria cavalcorno et venero in casa del re et in la sua camera, per una scrittura, la quai lesse Hugo de Iblim, barba de messer Balian, principe di Galilea. Li disseno queste parole «Noi, signore, semo venuti in presentia vostra a farvi saver chee, perché voi sete impedito de la persona vostra,* <sup>835</sup>» Les chevaliers semblent penser que donner le pouvoir au Seigneur de Tyr peut permettre de redonner du lustre à la royauté après la chute de Saint-Jean d'Acro. La *Chronique dite d'Amadi* indique également que les chevaliers sont les victimes du seigneur de Tyr menaçant à l'encontre d'une chevalerie désunie. Cela est également mis en évidence par la *Chronique dite d'Amadi*, lorsque l'auteur signale quelques tentatives infructueuses de la chevalerie de Paphos et de Limassol de prendre parti pour le roi de Chypre : « *Ancor, in la città di Bapbo si revelorno alcuni cavaglieri, quali havevano in sua compagnia turcopulli et fanti a piedi, et feceno cridar el bando del re dentro a Bapbo* <sup>836</sup> ;»

Lorsqu'Ague de Bessan prend la tête de la révolte en 1310, il parvient à fédérer les chevaliers pour former une défense efficace face aux partisans du connétable, Aimery de Lusignan, après l'assassinat du Seigneur de Tyr. Il initie une rébellion dans la ville de Famagouste et fait tenir Kerynia par la chevalerie, au nom du roi. La chevalerie ose se déclarer à nouveau pour le roi et se rallie à Ague de Bessan : « *Cerines erano alcuni cavalieri et homini ligii, et la maggior parte de la fantaria che si trovava, che tegnivano per el re* <sup>837</sup> .»

Il faut attendre le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, pour constater un renouveau de l'esprit de la chevalerie à Chypre. Aux côtés du roi Pierre I<sup>er</sup>, un chevalier incarne l'esprit de la croisade : Philippe de Mézières. Nouvel arrivant sur le sol de Chypre, Philippe de Mézières, tout comme le roi, est témoin et acteur d'un renouveau de l'attrait des croisades dans l'île.

Pierre I<sup>er</sup> possède une réputation de grand défenseur de la chrétienté avant son accession au trône en 1358. Entraîné dans des guerres sur son propre sol, l'Occident a depuis longtemps abandonné l'idée de croisade. L'île de Chypre est la dernière défense de la chrétienté en Orient, après la chute du royaume arménien de Cilicie. À la mort du roi Constantin IV, les Arméniens se réfugient à Chypre, amorçant un mouvement de migration qui dure jusqu'en 1366. La forteresse de Korykos se soumet au roi de Chypre. Guillaume de Machaut, dans son ouvrage dédié à ce dernier, détaille le voyage qu'il accomplit en Europe à partir de 1362, afin d'obtenir des subsides de l'Occident. Le Pape Urbain V souhaite la croisade et la fait annoncer. Le roi de Chypre se rend à Avignon et dans les cours d'Europe, afin d'obtenir

<sup>834</sup> On dispose de nombreuses sources sur cette question. Les chroniques tardives comme la chronique dite d'Amadi, la chronique de Florio Bustron apportent un témoignage précis et complets sur la rébellion du seigneur de Tyr. Léontios Machairas ainsi que le Templier de Tyr nous informent également.

<sup>835</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 248.

<sup>836</sup> Ibid., p. 278.

<sup>837</sup> Ibid., p. 344.

des troupes pour l'aider dans ses vellétés de conquête<sup>838</sup>. Animé par l'idée de recouvrer son héritage naturel qui est le royaume de Jérusalem, le roi Pierre I<sup>er</sup> tente de raviver cet esprit auprès des chevaliers en Occident. C'est à partir de ce moment qu'il devient le « roi-chevalier ». Les chroniqueurs aussi bien musulmans qu'occidentaux font part de la stature du roi de Chypre et de sa prestance en armes. Lors de ses voyages en Occident, il n'hésite pas à participer aux tournois, ce qui frappe l'imagination des chroniqueurs. Guillaume de Machaut, bien que n'ayant jamais posé le pied en Chypre, décrit le roi de Chypre, magnifiant son allure :

*« Et quant il estoit bien armei,  
 Bien montez & bien acefmes,  
 La lance en pong, Pefcut au col,  
 Il ni avoit fage ne fol  
 Qui ne dejl à grant murmure :  
 a Cils roys fu nez en Varmeure ; »  
 Tant eiloit gens, joins. Ions & drois,  
 Hardis, puijfans en tous endrois.  
 Jamais ne refujajl nelui ;  
 A peinnes veoit on que lui, <sup>839</sup> »*

Pierre I<sup>er</sup> devient l'incarnation du héros arthurien, reprenant en cela le rôle d'Anceau de Brie, et redore le blason de la chevalerie orientale, surtout celle de Chypre. Celle-ci panse tout juste ses plaies, occasionnées par les dissensions internes du début du siècle. Cette représentation contemporaine du roi montre que sa venue a marqué l'Occident, bien qu'il n'ait pu récolter que de vagues promesses de participation à la croisade, appuyées temporairement par Urbain V. Pierre I<sup>er</sup> bénéficie d'un certain prestige dans les cours où il se rend, notamment dans le Saint-Empire-Romain-Germanique, à Cologne, en Thuringe et en Wurtemberg. Il est reçu à Prague également par l'empereur Charles I<sup>er</sup> de Luxembourg. C'est là que les discussions pour la croisade sont les plus vives, car le roi-chevalier tente de convaincre l'empereur de se joindre à lui. Le roi de Chypre, porteur des anciennes idées de défense de la chrétienté, tente d'insuffler cet esprit à ses homologues occidentaux. Sa démarche est accueillie avec une bienveillance modérée notamment par l'empereur qui propose une rencontre avec le roi de Hongrie et le roi de Pologne. Le roi de Hongrie engage sa chevalerie dans la croisade et se montre plus favorable à y participer que les autres souverains :

*« Apres fu le roy de Hongrie,  
 Qui promist confort & aïe  
 Au paffage, & y mettera,  
 Quant li poins & ll tamps fera,  
 Son corps, fa chevance & dou sien*

<sup>838</sup> Guillaume de Machaut, *La prise d'Alexandrie*, op.cit., p. 27.

<sup>839</sup> Ibid., p. 27.

*Autam comme autre roy crestien.*<sup>840</sup> »

Tout semble indiquer que la croisade prônée par le roi de Chypre a pour but de raviver l'esprit de la chevalerie des premiers âges féodaux. Les rois d'Occident ressentent cet esprit et engagent leur propre chevalerie. Philippe de Mézières, proche compagnon d'armes du roi, partage sa volonté de partir en croisade. Originaire de Picardie, il accompagne le roi et devient ce que Philippe Contamine appelle « *un authentique chevalier.* » Le roi de Chypre et Philippe de Mézières tentent alors de redorer le blason de la chevalerie de Chypre.

Philippe de Mézières vit en Chypre son idéal de croisade et devient le chancelier de Pierre I<sup>er</sup> lors de l'accession au trône de ce dernier. Une des lettres que Philippe de Mézières échange avec ses frères en France, datée de 1366, évoque ses efforts pour ranimer la croisade<sup>841</sup>. Nicolas Iorga évoque, dans sa biographie de Philippe de Mézières, la situation de l'île de Chypre menacée par les Turcs depuis le règne du roi Hugues IV. Ce dernier, après avoir remporté une victoire contre eux, fut félicité par le pape<sup>842</sup>. C'est cet esprit de victoire que veut Pierre I<sup>er</sup> pour ses chevaliers de Chypre et Philippe de Mézières devient sa « vitrine », le parfait chevalier du XIV<sup>e</sup> siècle.

La vie de Philippe de Mézières semble entièrement dévouée à la carrière des armes et à la chevalerie. Nicolas Iorga évoque sa jeunesse et indique qu'il fit des voyages en Europe avant de partir pour l'Orient en qualité de chevalier. C'est en Italie, terre ravagée par les guerres que se livrent les multiples états qui la composent, qu'il aurait fait ses premières armes. L'historien met en lumière le doute que l'on a sur les circonstances de la participation de Philippe de Mézières à la bataille de Smyrne. Philippe Contamine évoque la figure de Philippe de Mézières autour de la croisade. Il indique que l'écrivain aurait consacré une grande partie de sa vie à la création d'un ordre, l'Ordre de la Passion de Jésus-Christ, ce qui montre son intérêt pour l'idée de croisade et de chevalerie<sup>843</sup>. Nicolas Iorga argue que le futur chancelier de Chypre se serait trouvé en Orient, à Smyrne, vers 1346-1347. Philippe de Mézières aurait ainsi rencontré le futur roi à la cour d'Hugues IV son père, à qui il avait été recommandé par le pape Clément VI. Ils poursuivent tous deux un but unique, la reconquête de la Terre Sainte et il est possible que Philippe de Mézières ait influencé le futur Pierre I<sup>er</sup> pour la création de son ordre de l'Épée. Nicolas Iorga semble le penser : « *Très jeune encore (avant 1346), il avait conçu déjà l'idée de son ordre de l'Épée, que Philippe lui suggéra peut-être*<sup>844</sup>. » Nicolas Iorga replace cet ordre dans le renouveau de l'esprit de croisade, qui apparaît au XIV<sup>e</sup> siècle. Il faut toutefois préciser que l'Ordre de l'épée est créé sans doute plus tardivement que ne le date Nicolas Iorga<sup>845</sup>. Le futur Jacques I<sup>er</sup> de Lusignan, qui règne à partir de 1382, continue à ordonner des pèlerins, membres de l'Ordre de l'épée. Alphonse Dupront, dans son ouvrage classique, *Le Mythe de la*

---

<sup>840</sup> Guillaume de Machaut, *La prise d'Alexandrie*, op.cit., p. 41.

<sup>841</sup> L'historien Nicolas Iorga (1871-1940) consacre une thèse indispensable à la connaissance de Philippe de Mézières et son esprit de croisade. Dans son ouvrage, il met en évidence la volonté du roi de Chypre et de Philippe de Mézières de retrouver l'âge d'or de la chevalerie.

<sup>842</sup> Iorga, Nicolas, *Philippe de Mézières, 1327-1405, et la croisade au XIV<sup>e</sup> siècle*, édité par É. Bouillon, Paris, 1896, p. 38.

<sup>843</sup> Contamine, Philippe, « croisade, réformation religieuse, politique et morale de la chrétienté au XIV<sup>e</sup> siècle : Philippe de Mézières (vers 1325-1405) », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 2012.

<sup>844</sup> Iorga, Nicolas, *Philippe de Mézières, 1327-1405, et la croisade au XIV<sup>e</sup> siècle*, p. 84.

<sup>845</sup> Pour ce qui concerne l'ordre de chevalerie de Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan, il convient de mentionner l'article d'Andrea Tarnowski qui l'évoque en comparaison de celui de Philippe de Mézières : Tarnowski, Andrea, « Material Examples : Philippe de Mézières Order of the Passion », 110, *Meaning and Its Objects : Material Culture in Medieval and Renaissance*, France, 2006, p. 163-175.

*croisade*, fait figurer Philippe de Mézières dans son chapitre 3 intitulé les « solitaires de la croisade ». Pour lui, le chancelier de Chypre fait partie de ceux qui maintiennent l'idée de croisade en vie au XIV<sup>e</sup> siècle ; il rassemble toutes les conditions pour la répandre en Orient, tout comme la gloire de Pierre I<sup>er</sup><sup>846</sup>.

Nicolas Iorga souligne que les insignes de l'ordre de l'épée sont présents sur l'un des écussons du palais des Municipales à Venise, résidence de la famille Cornaro, où Pierre I<sup>er</sup> a séjourné lors de son voyage en Occident. Connu en Occident, il aurait rassemblé plus de chevaliers venant de là que de Chypre. Les idées de Pierre I<sup>er</sup> concernant ses rêves de chevalerie comme au temps de la première croisade, auraient trouvé plus d'écho en Occident que parmi ses propres sujets. La chevalerie de Chypre suit son roi en 1365 à Alexandrie. Machairas mentionne le nom des seigneurs qui l'accompagnent, hormis les seigneurs secondaires et il cite presque toute la noblesse de l'île dans un bel ensemble. Il s'agit alors de la dernière expédition à l'extérieur, lors de laquelle un roi de Chypre est accompagné de toute sa chevalerie :

*« En voici les noms, exceptés ceux des seigneurs secondaires: d'abord le gouverneur de Chypre, commandant de toute la flotte, messire Jean de Lusignan, prince d'Antioche, frère du roi, messire Jean d'Ibelin comte de Jaffa, messire Jean de Morpho comte de Rochas, messire Raymond Babin le bouteiller de Chypre, sire Hugues de Montolif, sire Jean Thomas de Montolif, sire Pierre de Cassi, sire Jean de Sur l'amiral, sire Rogier de Montolif, sire Thomas de Vergy, sire Jean d'Antioche, sire Jean de la Ferté, sire Badin de Brie, sire Jean de Brie, sire Jacques d'Ibelin, sire Niel Le Petit, sire Hugues de Brunswick, sire Balian de Norès, sire Jean de Griblet, sire Guy de Mimars, sire Jacques de Montgezart, sire Ameri de Montgezart, sire Balian de Plessie, sire Louis de Norès, sire Lapan de Montgezart, sire Odet de Griblet, sire Guillaume Le Vicomte et les différentes compagnies de sire Jacques de Norès le turcoplier, de l'archevêque de Leucosie, de l'évêque de Limisso et du commandeur<sup>847</sup>. »*

Cette unité entre le roi et la chevalerie s'efface en 1368. Une animosité s'est créée à la suite des intrigues menées dans l'île de Chypre par la reine Éléonore d'Aragon. Léontios Machairas présente la reine comme la cause de la folie du roi Pierre, dépeignant celle-ci comme une sorcière, mais la montrant comme participant à la défense active de l'île. Le roi refuse d'écouter la chevalerie et administre l'île arbitrairement, créant une fissure entre les chevaliers et le pouvoir royal : *« La quai riposta è stata di tanta efficitia, che li baroni, cavalieri et altri homini ligii l'hebbeno a mal, et essendo desdegnati de le cose che il re faceva così iecentiosamente senza termination, si radunorono et andorono in presentia del re, li baroni et una parte de li cavalieri. »<sup>848</sup>* La chevalerie se concerta alors pour assassiner le roi Pierre I<sup>er</sup><sup>849</sup>.

Ce désaveu de la royauté par la chevalerie continue à se manifester lors de la guerre contre les Génois de 1373 à 1374. En effet, la chevalerie s'oppose ouvertement à la reine Éléonore d'Aragon. Les chevaliers se rallient au connétable Jacques de Lusignan, futur roi de Chypre et au prince d'Antioche. Cette guerre contre les Génois marque le tournant du comportement de la chevalerie chypriote qui, à la suite notamment de la captivité de certains de ses

---

<sup>846</sup> Dupront, Alphonse, *Le mythe de croisade*, Gallimard, Bibliothèque des Histoires, Tome 1, 1997, p. 256-298.

<sup>847</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Léontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 92-93.

<sup>848</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 424.

<sup>849</sup> Les relations difficiles du roi de Chypre Pierre I<sup>er</sup> et de sa chevalerie sont mentionnées dans le livre II de la Chronique de Jean Froissart. Froissart, Jean, *Chroniques, Livres I et II*, trad. P.F. Ainsworth, et G.T. Diller., éd. Le livre de Poche, Lettres Gothiques, 2004, p. 8.

membres à Gênes, impose. Machairas relate ce départ des prisonniers ; au-delà de l'aspect dramatique de la description, on peut voir la fin de la chevalerie telle que Chypre l'a connue au début de la période latine : « *Il y avait aussi d'autres chevaliers qui inconsolables allaient d'eux-mêmes à Gênes. Après le départ de ces derniers, le roi sup.rima les revenus de ceux qui étaient coupables du meurtre de son père; si, par hasard, l'un d'eux retournait, il était chassé et exilé*<sup>850</sup>. » Soumis à une invasion extérieure, la Haute Cour ne fonctionnant plus pour faire respecter le droit, les chevaliers sont exilés sans autre forme de procès.

Les guerres suivantes, au début du XV<sup>e</sup> siècle, notamment celles de 1403 à 1406, mettent en évidence une hostilité sans précédent de la chevalerie envers la royauté. Les relations se dégradent après que le roi Janus, pour payer le tribut aux Génois, impose la noblesse de l'île au même titre que la population : « *On amena des guerriers à cheval et à pied et des vaisseaux, mais de tout cela il ne retira d'autre profit que d'accabler le peuple et les seigneurs qui ne furent jamais soulagés de corvées et de guerres continuelles*<sup>851</sup>. » Cette mésentente est à son paroxysme lors du départ du prince de Galilée accompagné de quelques chevaliers, en 1413 ; il agit sans en prévenir le roi son frère. Machairas s'attarde plus sur ce départ que la *Chronique dite d'Amadi*. Le prince de Galilée revient plus tard dans l'île pour combattre aux côtés du roi à Khirokitia en 1426 où il est tué. Mais son départ montre combien les chevaliers de l'île ne se sentent plus, au début du XV<sup>e</sup> siècle, liés par la fidélité à la Terre et au roi.

### a.3. La chevalerie, mission et équipement :

Les chevaliers de Chypre ont longtemps apporté leur concours aux affaires de Terre Sainte, comme derniers défenseurs de l'Orient latin. Les chroniques rapportent le rôle des chevaliers comme soutien lors des croisades de Louis IX en 1248-1250, mais aussi lors des opérations de 1299, comme alliés des Hospitaliers. Considérés comme de précieux auxiliaires pour les armées croisées, les chevaliers de Chypre, tout comme les chevaliers des ordres militaires, sont de fins connaisseurs des territoires d'Outremer et ces connaissances viennent à la rescousse des armées d'Occident à partir de 1260.

Le but de ce paragraphe est de recenser les effectifs proposés lors des événements de Syrie-Palestine, mais aussi durant les dissensions internes. Il paraît opportun d'analyser la part des effectifs mobilisés par la chevalerie de Chypre pour les grandes batailles du XIII<sup>e</sup> siècle que sont la guerre des Ibelin et des Impériaux, La Forbie en 1244, Al-Mansourah en 1250 et le siège de Saint-Jean d'Acre en 1291. Pour le XIV<sup>e</sup> siècle, la guerre fratricide du Seigneur de Tyr, mais aussi la guerre contre les Génois doivent être prises en considération, de même que la guerre contre les Mamelouks de 1426, pour ce qui concerne le XV<sup>e</sup> siècle.

Pour le XIII<sup>e</sup> siècle, les conflits qui se jouent mobilisent la chevalerie de Chypre hors de l'île et sur le sol de celle-ci. Les conflits extérieurs qui deviennent plus réguliers occasionnent la querelle des chevaliers de l'île qui s'oposent à Hugues III sur la durée du service. L'idée de croisade est en net recul auprès de la chevalerie de Chypre, ce qui est le

---

<sup>850</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 248-249.

<sup>851</sup> *Ibid.*, p. 276-277.

marqueur d'une identité spécifique à Chypre, dont les chevaliers sont les porteurs. La guerre des Ibelin et des Impériaux est très largement relatée par les continuateurs de Guillaume de Tyr, mais Philippe de Novare reste indispensable pour la connaissance des effectifs. Contrairement aux piétons, Philippe de Novare recense précisément les membres de la chevalerie de Chypre. Lorsque le chroniqueur traite de la bataille de Nicosie, il donne différents effectifs dans le camp royaliste et ennemi. Ainsi, on apprend que 25 chevaliers sont affectés par les Cinq baillis pour tuer le seigneur de Beyrouth. Philippe de Novare énumère une partie des chevaliers du seigneur de Beyrouth, aussi bien que les chevaliers venus avec Ricardo Filangieri. Il semblerait que lors de ce conflit, l'île de Chypre ait disposé d'une force de moins de 1000 chevaliers, ce qui correspond aux chiffres avancés par les chroniqueurs lors de l'avènement de Guy de Lusignan en 1192<sup>852</sup>. Après quelques décennies, la chevalerie de Chypre ne s'est pas enrichie de nouveaux chevaliers et possède une force stable. Lors de la bataille de La Forbie, en 1244, aux côtés des ordres militaires, les continuateurs de Guillaume de Tyr font état de 300 chevaliers<sup>853</sup>. En 1250, peu avant la bataille d'Al-Mansourah durant la croisade de Louis IX, Jean de Joinville souligne que 2800 chevaliers se joignent au roi en Égypte et que 700 l'accompagnaient. On peut donc sup.oser que les chevaliers de Chypre n'étaient que quelques centaines, la majeure partie de la chevalerie ayant peut-être disparu durant la bataille de La Forbie<sup>854</sup>. À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, la guerre fratricide du Seigneur de Tyr et du roi Henri mobilise la chevalerie de Chypre. Les chroniques d'Amadi mentionnent des chevaliers de manière très précise, mais il convient de nuancer l'authenticité de ces chiffres étant donné l'erreur recensée concernant le nombre de galères de Damien Cattanéo.

Durant la croisade de Pierre I<sup>er</sup> à Alexandrie, Guillaume de Machaut donne des estimations sur les chevaliers qui l'accompagnent. Ainsi, sur une force estimée à 8000 combattants, ce qui semble exagéré pour une armée d'outremer, on peut, tout comme pour la bataille de la Forbie, estimer que les chevaliers de Chypre ne furent seulement que quelques centaines. En 1373, lors de la Guerre contre Gênes, des effectifs sont avancés par les chroniques, notamment lorsque les Génois commencent à piller les côtes de Limassol. Le connétable les combat avec une force de 300 chevaliers, chiffre donné par Florio Bustron<sup>855</sup>. Toute la chevalerie de Chypre semble réunie à Famagouste pour la résistance à Gênes lors de cette guerre, puisque 1000 chevaliers sont mentionnés par les chroniques. Lors de la guerre de Khirokitia de 1424 à 1426, Janus I<sup>er</sup> compose une force de 1600 chevaliers, comme le note Machairas<sup>856</sup>. Afin de repousser les Mamelouks, toute la chevalerie de l'île se réunit aux côtés du roi Janus. La constance des chiffres, pour ce qui concerne les chevaliers de Chypre, amène à penser qu'ils ont été une force de consolidation de la Monarchie

---

<sup>852</sup> Pour la bataille de Nicosie et les chevaliers venus avec Ricardo Filangieri, il convient de voir : filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 146.

<sup>853</sup> Demurger, Alain, « Templiers et Hospitaliers dans les combats de Terre Sainte », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1987, p. 84.

<sup>854</sup> Jean de Joinville, *Histoire de Saint-Louis*, op.cit., p. 67.

<sup>855</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 300.

<sup>856</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 290-295.

centralisatrice. Le refus des chevaliers de combattre hors de l'île et le refus fait au roi Pierre I<sup>er</sup> d'engager des hommes extérieurs à Chypre<sup>857</sup> montrent une identité spécifique de cette chevalerie de Chypre.

### L'équipement des chevaliers dans l'art religieux :

Les différentes formes d'art présentes à Chypre durant sa période byzantine, mais aussi pendant la période des Lusignan, permettent d'obtenir une chronologie et une typologie de l'équipement utilisé par la chevalerie sous les Lusignan<sup>858</sup>. Il faut cependant noter que la peinture murale et les autres arts religieux possèdent leurs propres règles dans la représentation des armes et des armures. L'art de Chypre au XIII<sup>e</sup> siècle a ainsi fait l'objet de plusieurs études, notamment celle de Doula Mouriki, qui a nommé le courant pictural du XIII<sup>e</sup> siècle, « la maniera cypria », en raison de la différence que l'on remarque sur les lignes des peintures, le modelé, le regard des figures. Les peintures de Chypre au XIII<sup>e</sup> siècle divergent de l'art de l'Empire du XII<sup>e</sup> siècle.

La représentation des équipements militaires dans l'art religieux, mais également dans le matériel iconographique, a fait l'objet de plusieurs études. Grâce à ces études, des innovations techniques ont pu être observées concernant les armures et les équipements des chevaliers, équipements appelés selon Jean-Pierre Reverseau, « l'habillement de guerre ». Les éléments iconographiques sont très rares pour permettre une observation de cet habillement, et les pierres tumulaires de Chypre sont primordiales pour cela. Dans son étude, Jean-Pierre Reverseau propose un court historique de la cote de maille, en rappelant son origine, et les apports qui lui sont faits au XV<sup>e</sup> siècle. L'historien insiste sur la représentation de la chaîne d'armes, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, destinées à retenir les armes lors d'une chute. L'armement de métal, l'utilisation du heaume et du gantelet peuvent donc être observées sur quelques dalles tumulaires du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>859</sup>.

Les études d'Annemarie Weyl Carr permettent également de déceler les influences dans la représentation des équipements militaires dans l'art religieux. L'historienne propose une étude sur l'art à la cour des Lusignan qui permet d'identifier les principales influences au XIV<sup>e</sup> siècle. Elle pose comme hypothèse de départ que l'art démontre la place recherchée par le souverain Hugues IV en Méditerranée<sup>860</sup>.

Le catalogue de l'exposition du Louvre intitulé *Chypre entre Byzance et l'Occident du IV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, comprend la reproduction de diverses fresques dont les sujets sont les saints militaires. On trouve ainsi, sur le mur sud du narthex

---

<sup>857</sup> Richard, Jean, « La Révolution de 1369 dans le Royaume de Chypre », Bibliothèque de l'école des chartes, 1952, 110, p. 108-123.

<sup>858</sup> Anne-Marie Weyl Carr et Michaël Walsh sont les auteurs d'études faisant référence, concernant les survivances de l'art byzantin à Chypre : Walsh, Michaël J.A, « Spectacle to the World, Both to Angels and to Men: Multiculturalism in Medieval Famagusta, Cyprus, as seen through The Forty Martyrs of Sebaste Mural in the Church of Saints Peter and Paul », *Journal of Eastern Mediterranean Archaeology and Heritage Studies*, 1, 3, 2013, p. 193-218, mais aussi: Walsh, Michaël J., *Medieval and Renaissance Famagusta, studies in Architecture, art and History*, édés.M. J. Walsh, P. W. Edbury, and Nicholas S.H Coureas, Ashgate, 2012. Carr, Annemarie Weyl, *Cyprus and the devotional arts of Byzantium in the era of the Crusades*, Aldershot, 2005, p. 239-274.

<sup>859</sup> Reverseau, Jean-Pierre, « L'Armement sur les Pierres Funéraires Chypriotes », *Lacrimae Cypriae*, op.cit., p. 139-157.

<sup>860</sup> Weyl Carr, Annemarie, *Art in the Court of the Lusignan Kings. Cyprus and the Devotional Arts of Byzantium in the Era of the Crusades*, Aldershot, 2005. Carr, Weyl, Annemarie, *Images: Expressions of Faith and Power. Byzantium: Faith and Power (1261-1557)*, New York: Metropolitan Museum of Art, 2004.



de l'église d'Asinou, une fresque figurant saint Georges. La représentation de ce dernier, saint militaire particulièrement vénéré par les croisés, s'approche certainement de celle des chevaliers des premières décennies de domination latine. L'image, datée de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, est contemporaine de l'installation des Templiers et de Guy de Lusignan. Le catalogue indique que le style de cette peinture correspond à l'art comnène tardif et cette représentation de style byzantin offre un témoignage contemporain sur l'équipement des chevaliers. Le saint est représenté à cheval, en armure complète, dans des couleurs vives et élégantes. Le raffinement de ses habits reflète à la fois le style propre à l'art de l'époque des Comnènes, mais aussi le statut social prestigieux des chevaliers de Chypre au XII<sup>e</sup> siècle. L'équipement riche et élégant montre que ce ne sont pas les cavaliers qui peuvent posséder de telles armes. Le saint est équipé d'une armure complète, d'une longue chlamyde et est armé d'une lance. L'épée n'est pas l'unique arme des chevaliers et la lance peut également les caractériser dans les peintures. Dans la fresque d'Asinou, une casaque de fer et de métal recouvrant la cotte de maille est également présente, de même que la cotte de maille qui s'arrête aux genoux. Le saint porte un haubert qui couvre la tête et le cou, mais qui ne protège pas son visage, et un bouclier qui apparaît dans les représentations à cette époque<sup>861</sup>. Le saint Georges du narthex sud d'Asinou n'est pas la seule œuvre qui peut être évoquée pour se faire une idée de l'armement des croisés et des chevaliers Chypriotes puisque la figure de saint Démétrios est également très présente. Cette image figure dans l'église Saint-Antoine de Kellia près de Larnaca. Le catalogue d'exposition du Louvre date les fresques de cette église du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. Saint Démétrios, tout comme saint Georges, peut être assimilé à la représentation des croisés au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle. Il porte une armure complète et une chlamyde sur les épaules. La casaque de fer et de métal est faite d'une matière noble, tandis que la cotte de maille lui arrive jusqu'aux genoux. L'élégance de cette figure caractéristique de l'art comnène du XII<sup>e</sup> siècle et l'importance des détails suggèrent que les peintres de cette figure se sont inspirés des armures des plus riches chevaliers de l'île entre le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle.

La représentation de l'équipement sur les fresques permet de corroborer l'idée que la société de Chypre est bien une société militaire dès l'installation de Guy de Lusignan. Les chevaliers, utilisés sans doute comme modèles pour la peinture, soulignent la volonté du roi d'installer dans l'île des défenseurs richement armés. Ces peintures peuvent illustrer l'équipement décrit par Philippe de Novare au XIII<sup>e</sup> siècle durant la guerre des Ibelin et des Impériaux. Il rapporte en effet les duels ayant lieu dans l'île avant la venue de l'empereur Frédéric II et décrit l'armement de la chevalerie de Chypre. Le premier duel rapporté est celui du chevalier Anceau de Brie au XIII<sup>e</sup> siècle. Il combat Amaury Barlais, l'un des partisans du seigneur de Tyr avant 1227. Le guerrier Philippe de Novare décrit l'équipement complet des chevaliers issus de la société militaire de Chypre.

Lors de ce duel, il est armé d'un heaume à visière, ainsi que d'une lance à la pointe de fer. Philippe de Novare déclare que la lance d'Aimery Barlais est faite avec le « *meillors fers dou monde* ». Aussi bien Anceau de Brie qu'Aimery Barlais combattent à l'épée. Philippe de Novare donne des indications quant à cette chevalerie de Chypre du XIII<sup>e</sup>

---

<sup>861</sup> *Chypre entre Byzance et l'Occident IV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, catalogue édité sous la direction de Jannic Durand et Dorota Giovannoni, assistés de Dimitra Mastoraki, éditions Somogy, Paris, 2012, p. 121.

siècle, riche et puissante : « *Sire Anceau redressa moult bastivement son beaume et prist sa lance en dardant si come sire Heimery lansoit et travailloit luy meisme, et dou monter estoit neent, car il estoit pesamment armés et petit chevalier, et le cheval estoit grant et haut et fier*<sup>862</sup>. »

Au XIV<sup>e</sup> siècle, Guillaume de Machaut, à l'instar d'autres chroniqueurs, décrit l'équipement pour les chevaliers, tout en conservant cette image d'une chevalerie d'élite qui est aguerrie dans la défense de l'île, bien que la guerre contre les Génois, en 1373, vienne briser cette image<sup>863</sup>. Le roi Pierre I<sup>er</sup>, pour Guillaume de Machaut, est représentatif de cette chevalerie de Chypre, reine de la défense de Terre Sainte :

*« Et quant il ejloit bien armei,  
'Bien montez & bien acefmés,  
La lance en pong, l'escut au col,  
Il ni avoit fage ne fol  
Qui ne dejl à grant murmure :  
a Cils roys fu nez en l'armeure ; »  
Tant estoit gens, joins, lons & drois,  
Hardis, puijfans en tous endrois.  
Jamais ne resusast nelui ; »*

On retrouve ici l'équipement qui convient à la chevalerie de Chypre, l'arme principale sur laquelle se reposent les rois Lusignan. Ici, le roi Pierre I<sup>er</sup> est décrit comme participant aux tournois dans les cours occidentales. On retrouve dans son armement la lance, le bouclier appelé ici « écu ». Ces deux éléments témoignent d'une armure riche et complète.

Au XV<sup>e</sup> siècle, cependant, les choses semblent changer, car l'équipement des piétons est plus connu que celui des chevaliers. La bataille de Khirokitia a, semble-t-il, fauché la chevalerie qui y était présente.

## **b. La cavalerie, sa vocation, ses équipements :**

La cavalerie à Chypre joue un rôle primordial. Guy de Lusignan offre une dotation conséquente aux cavaliers pour qu'ils renforcent la défense de l'île en 1192 et la cavalerie ne décline qu'au XV<sup>e</sup> siècle, alors que l'infanterie devient la force principale de l'armée des rois de Chypre.

### *La cavalerie, rôle et statut social :*

Deux corps de cavaliers sont primordiaux pour l'armée de Chypre : les chiaus et les stratiotes à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Le multiculturalisme et la libéralité de Guy de Lusignan ont amené la création des Turcoples dont cette étude a

---

<sup>862</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 80.

<sup>863</sup> Guillaume de Machaut, *La prise d'Alexandrie*, op.cit., p. 26.

largement débattu. En compagnie des turcoples, deux autres catégories de cavaliers, les chiaus et les stratiotes composent la cavalerie des rois Lusignan jusqu'en 1489.

La cavalerie est l'une des forces principales de l'armée des rois de Chypre. Cela est attesté dès les premières mesures prises par Guy de Lusignan en 1192, puisque le roi accueille en Chypre des cavaliers et les dote d'un fief, créant ainsi une cavalerie qui forme la base de l'armée latine jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. Si les cavaliers ne reçoivent pas un fief en terre, ils reçoivent des besants en forme de rente. La possession de deux chevaux leur vaut une rente de 300 besants et la chronique dite d'Amadi va même jusqu'à leur attribuer 400 besants de rentes. Les cavaliers, comme les chevaliers et les hommes de pied composant l'armée de Chypre, sont soumis à des obligations de service. Cela fait d'eux un corps permanent commandé après le roi, par le connétable et le maréchal. On pourrait donner au corps de cavalerie le statut de sergent d'armes qui est analysé dans les Assises.

Le premier corps de cavalier important dans l'armée de Chypre est le corps des stratiotes, cavaliers connus depuis l'Antiquité dans les Balkans. Le mot, qui signifie « soldat » en grec, est repris en italien en « stradioti ». Ces cavaliers sont recrutés pour la majeure partie en Albanie, Grèce, Dalmatie et Serbie et le chroniqueur Estienne de Lusignan avance que ces cavaliers se développent dans les pays d'Europe à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. À Chypre, ces stratiotes sont présents très tôt ; le même chroniqueur indique qu'ils viennent d'Épire et les présente comme des itinérants qui n'ont pas de lieu préétabli en Chypre. S'il décrit leur statut, il ne donne pas, en revanche, d'informations sur leur mode de combat. Le chroniqueur rapporte que les stratiotes, qui possèdent chacun une terre, ont pour principale mission de défendre les côtes des corsaires. Cela pourrait signifier qu'ils ont été fieffés dès l'arrivée des Lusignan en Chypre et que leur présence corrobore la permanence des corps et statuts de l'armée royale<sup>864</sup>. Estienne de Lusignan évoque les stratiotes : « *Ils n'estoient subiects à personne qu'à leurs Capitaines & au roy. Après toutefois que les Venitiens furent seigneurs de l'Isle, ils furent subiect au Prevoyeur, qui estoit Gentil-homme Vénitien. Ceux qui n'estoit point gagez, estoient libres avec leurs enfants en toute chose, & labouroient la terre & iouïssoient des mesmes conditions que des libres ou des elesteres.*<sup>865</sup> »

Les Épirotes et les Macédoniens nommés ici par Estienne de Lusignan pourraient être de la lignée des Albanais dont Guy de Lusignan avait fait cesser le service dans les troupes, du fait de leur manque d'équipement. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les informations concernant ce corps de troupe deviennent ténues, alors qu'au XV<sup>e</sup> siècle ce corps trouve un second souffle. En effet, Georges Bustron indique que sous Catherine Cornaro, les stratiotes accompagnent la reine lorsque celle-ci quitte Chypre en 1489. Selon Nasa Patapiou, les stratiotes seraient fournis par les compagnies des possessions vénitiennes tombées en 1487<sup>866</sup>. La Sérénissime a besoin des stratiotes contre les troupes ottomanes et il est attesté qu'un immeuble leur est attribué à Larnaca<sup>867</sup>. On a la précision que Venise continue d'entretenir l'armée permanente de Chypre et ne détruit pas les institutions mises en place par les Lusignan. La situation de la cavalerie légère représentée

---

<sup>864</sup> Estienne de Lusignan, *Description*, op.cit., p. 70.

<sup>865</sup> Ibid., p. 71.

<sup>866</sup> Patapiou, Nasa, *Larnaca, a historical survey and Larnaca during the venetian rule, Cyprus Today*, avril-june 2009, p. 15-27.

<sup>867</sup> *Archivio di Stato di Venezia Senato Mar Filza 32, Archivio di Stato di Venezia, Dispacci di rettori ed alter cariche, Cipro e Nicosie, filza 5. Archivio di Stato di Venezia, Collegio Relazioni, D.61, b. 84.*

par les stratiotes est juste modifiée par l'institution d'un immeuble qui lui est dédié à Larnaca, alors qu'auparavant, elle faisait partie du corps de cavalerie dans le régime féodal mis en place par Guy de Lusignan.

Les chiaus sont le second corps de troupe composant la cavalerie des Lusignan. On pourrait assimiler les chiaus et les stratiotes à un corps de cavalerie légère. La cavalerie de Chypre a ainsi des caractéristiques propres aux corps de cavalerie turcs, par l'équipement et les armes utilisées. On dispose de peu d'informations pour ce qui concerne les chiaus. S'ils ne font pas précisément partie des troupes des Lusignan durant la domination latine, le roi Jacques II, cependant, lorsqu'il dispose de l'appui du sultan du Caire, utilise le service des Chiaus pour combattre. Florio Bustron le mentionne dans sa chronique : « *Lasciatemi 200 chiaus e 200 cavalli in aiuto mio nelli bisogni, altramente tornerò ancor io al Cayro* » e tanto sep.e pregar, dire, e persuader li amira e capitano che li lasciarono capitano nominato Gianubei, con 200 mamalucchi cernuti, e bravi, et altri 200 chiaus, e poi l' armata si levò subito<sup>868</sup>. » C'est en 1461, au siège de Kerynia par le futur roi Jacques II contre la reine Charlotte, que les chiaus sont introduits pour la première fois sur le sol de l'île. Tout comme les stratiotes, ils sont dirigés par le futur Jacques I<sup>er</sup> sans aucun intermédiaire. Dans l'armée turque, ils sont l'équivalent des sergents, l'un des cinq corps de la cavalerie. Ceux-ci sont souvent envoyés en mission de reconnaissance dans les territoires acquis aux Ottomans<sup>869</sup>.

Entrer dans la cavalerie des rois de Chypre est un facteur de prestige pour les ressortissants des minorités orientales, qui sont nombreux à choisir la carrière des armes pour s'élever socialement. Les stratiotes et les chiaus sont souvent issus des minorités comme celles des Albanais et des Épirotes, qui préfèrent la cavalerie, tandis que les Arméniens choisissent souvent de faire partie des troupes à pied.

#### L'effectif des cavaliers jusqu'en 1489 :

L'étude des effectifs de la cavalerie pendant les siècles de domination latine met en évidence l'unité de celle-ci et son rôle de socle pour l'armée des Lusignan. À travers les chiffres, il convient de déterminer la part de la cavalerie dans les combats en Orient latin. La cavalerie, aussi bien légère que lourde, est un corps de troupe central pour les États latins. La cavalerie lourde est constituée principalement des chevaliers d'outremer, opposés aux cavaliers légers des forces turques, mongoles ou ayyoubides dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Cependant, la cavalerie n'a pas le même rôle militaire lors d'un siège ou d'un raid. Les Lusignan de Chypre ont souvent pratiqué deux types de guerre : raids et expéditions en Syrie Palestine aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, guerre de siège au XIV<sup>e</sup> siècle. La cavalerie se comporte différemment lors des sièges. Le roi Pierre II, lors de la guerre de 1373-1374, réunit toute sa cavalerie en octobre 1373 pour défendre la ville de Famagouste assiégée par les Génois.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, la cavalerie de Chypre combat aux côtés des armées occidentales en Terre Sainte. Michaël Prestwitch note la terreur que provoque une cavalerie lourde sur les champs de bataille, par les armures des cavaliers

---

<sup>868</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 399.

<sup>869</sup> *The modern part of an universal history, from the earliest account of timr, Compiled from original writers*, Londres: Printed for S. Richardson [etc.], XIV., 1759.

et surtout celles des chevaux, tout cela rappelant la description qu'en fait Anne Comnène<sup>870</sup>. En 1217, alors que les préparatifs sont en cours pour la cinquième croisade, le roi de Chypre, Hugues I<sup>er</sup>, vient à Acre rejoindre le roi de Hongrie et les croisés. *L'Estoire d'Eracles* ne mentionne pas de chiffre précis sur ce premier passage, mais évoque une grande compagnie de sergents à cheval et à pied. En 1218, les croisés rejoignent l'Égypte. *L'Estoire d'Eracles* souligne que le roi chevauche d'Acre à Bessan et rejoint une armée dans laquelle 1000 sergents à cheval sont présents sans que l'on ait le nombre exact de ceux de l'armée de Chypre<sup>871</sup>. Pour la guerre des Ibelin et des Impériaux les chiffres sont souvent manquants. Philippe de Novare, le principal chroniqueur pour cette guerre, ne les donne pas toujours. Pour l'arrivée de l'armée de Ricardo Filangier en 1231, il cite 100 valets à cheval<sup>872</sup>. Or, pour l'armée des Ibelin, il dit seulement « *si ot mout bele gent à cheval et pié.* » La chronique de Florio Bustron, pour l'année 1232, avance le chiffre de 150 cavaliers lors du siège de Tyr, sans préciser leur origine. De Tyr, le roi Henri I<sup>er</sup> et le seigneur de Beyrouth retournent en Chypre, à Famagouste, où l'armée des Impériaux possède 2000 cavaliers envoyés pour le siège de Casal Ymbert<sup>873</sup>. Le chroniqueur guerrier estime que le roi de Chypre ne possède que 223 « chevaucheüres ».

En octobre 1244, l'armée composée par les ordres militaires principalement, ainsi que des troupes de Chypre, quitte Acre pour se rendre à Gaza, où les Égyptiens et leurs alliés Kwarezmiens sont réunis. Les émirs de Homs et de Kerak ont fait alliance avec les Francs contre le sultan ayyoubide du Caire et les Kwarezmiens. On compte parmi les chrétiens 1500 cavaliers, parmi lesquels une cavalerie légère de turcoples qui représentent les archers montés. On ne connaît pas la part exacte de la cavalerie parmi les troupes du roi Henri I<sup>er</sup> de Chypre, mais elle joue un rôle d'avant-garde le 8 février 1250 face à Baïbars, sous les ordres du comte Robert d'Artois ; il est dit que l'infanterie resta à l'arrière-garde. Lors de la bataille de Saint-Jean d'Acre, le roi Henri II se porte au secours de la cité assiégée. Les troupes qu'il amène ne lui permettent pas d'opposer une défense efficace aux troupes du sultan Al-Ashraf Khalil, car il ne dispose que de 200 chevaliers et 500 fantassins. Les 1300 sergents dénombrés durant ce siège forment probablement une cavalerie légère<sup>874</sup>. Le nombre des cavaliers réunis par le Temple et les autres croisés montre l'importance de ceux qu'on considère comme des « auxiliaires ». Ils sont indispensables dans les opérations pour rompre les lignes des troupes adversaires. Le nombre important de cavaliers réunis pour La Forbie met en évidence le fait que les « auxiliaires » prennent peu à peu le pas sur la chevalerie, qu'ils fassent partie de la cavalerie légère ou la cavalerie lourde.

À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, les guerres sont concentrées sur le sol de Chypre, même si les rois deviennent des rois conquérants. Lors de la rébellion du seigneur de Tyr, ce dernier doit arrêter les Templiers sur ordre du Pape et on apprend que la cavalerie du royaume est alors mobilisée. Florio Bustron indique que les Templiers prisonniers sont envoyés dans les châteaux de Geromassoïa et Khirokitia et y sont gardés par des cavaliers turcoples. Lorsque le seigneur de Tyr licencie la maison du roi, ce dernier conserve des cavaliers, mais aussi 20 turcoples, à son service. En 1308, des chevaliers de Paphos, voulant aider le roi assiégé dans son propre palais, viennent le secourir avec une petite force de

---

<sup>870</sup> Prestwitch, Michaël, *Armies and Warfare in the Middle Ages: The English Experience*, op.cit., p. 325.

<sup>871</sup> *L'Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 323.

<sup>872</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente*, op.cit., p. 146.

<sup>873</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 86-90.

<sup>874</sup> *Cronaca del templare di Tiro*, op.cit., p. 234.

cavaliers. Après l'assassinat du seigneur de Tyr, à Kormakiti, le connétable Aimery de Lusignan réunit une force de 226 cavaliers avec parmi eux, des turcoples<sup>875</sup>.

Lors de la conquête de Satalie en 1361, le roi Pierre I<sup>er</sup> possède une force de 200 cavaliers. Jacques de Nores, turcoplier, est à la tête de la garnison de Satalie, avec les 200 cavaliers. Lors de la prise d'Alexandrie, en 1365, 8000 croisés sont parmi les troupes, mais on ne connaît pas la part de la cavalerie parmi eux. On peut obtenir une estimation de la cavalerie grâce aux nombres de navires qui composent l'armée de Pierre I<sup>er</sup>. Angel Nicolaou-Konnari rapporte que 16 « taf(f)oreses » sont comprises dans l'armée du roi Pierre et contiennent 16 à 20 chevaux. On peut estimer qu'au moins 320 cavaliers font donc partie de cette force<sup>876</sup>.

Lors de la guerre contre les Génois de 1373 à 1374, en octobre 1373, ces derniers assiègent Famagouste. Le roi Pierre II dispose de 2000 cavaliers pour la défense de la ville. Le connétable fait une sortie hors de la ville avec 500 des cavaliers pour affronter à l'extérieur les Génois lors de ce siège. Pour défendre les habitants de Nicosie face aux mêmes Génois, le connétable Jacques de Lusignan envoie le capitaine Matthieu de Villiers accompagné de 30 cavaliers. En 1374, avant l'exil du connétable, on apprend que ce dernier tient Kerynia avec 15 cavaliers. Thibalt Belfaradge, revenant de Venise, a recruté près de 1000 soldats dont des cavaliers. Lors du siège de Famagouste, en 1380, on ne connaît pas la part de la participation des cavaliers<sup>877</sup>.

Enfin, le XV<sup>e</sup> siècle est le siècle où les guerres d'invasion obligent les Lusignan à recourir à une infanterie de masse, mais aussi une cavalerie pour la défense active. L'extraordinaire vitalité de la cavalerie démontre le clivage qui est en train de se réduire entre la chevalerie et la cavalerie<sup>878</sup>.

#### L'équipement des cavaliers jusqu'en 1489 :

L'équipement de la cavalerie chypriote peut être analysé selon la typologie du cavalier : stratiote, turcople ou chiaus. La cavalerie légère de l'armée de Chypre possède le même équipement que la cavalerie turque, ce qui répond au type de combat mené en Terre Sainte.

Lorsqu'il s'agit de prendre compte des enrôlements dans la cavalerie, les rois latins de Chypre insistent particulièrement sur la possession des chevaux et le bon entretien de ceux-ci. Guy de Lusignan conscient du coût des soins que demandent les montures aux cavaliers octroie un fief-rente en besants. Or, le cavalier qui entre au service de la couronne de Chypre est supposé avoir un niveau social élevé, car les chroniques sont unanimes pour dire que le roi de Chypre recrute les turcoples avec deux chevaux. L'importance de la cavalerie est telle que les turcoples sont rétribués seulement de cent besants de moins que les chevaliers. Il existe une forte disparité entre les turcoples des ordres militaires et les turcoples du roi de Chypre, la discrimination étant symbolisée par la possession des montures. En effet,

---

<sup>875</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 365.

<sup>876</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « Apologists or Critics? The Reign of Peter I of Lusignan (1359-1369) Viewed by Philippe de Mezieres (1327-1405) and Leontios Machairas (ca. 1360/80-after 1432) », *Philippe de Mézières and his age*, 2012, p. 385.

<sup>877</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 341-344, *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 424.

<sup>878</sup> *Ibid.*, p. 357.

si les turcoples du roi de Chypre sont dotés de fiefs de 300 besants, la chronique dite d'Amadi leur accorde 400 besants pour deux chevaux. Les turcoples des ordres sont dotés d'une seule monture. Les chroniques mentionnent l'équipement des turcoples du Temple jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle. On peut alors proposer une comparaison avec les turcoples de l'armée de Chypre<sup>879</sup>.

Les *Assises* de la Haute Cour nous indiquent comment l'entretien des chevaux se déroule pour le royaume de Jérusalem et le royaume de Chypre a probablement continué à en adopter les usages. L'entretien des chevaux est différent selon qu'il s'agit d'un cavalier ou d'un chevalier. Les *Assises* font état du droit de restor pour le chevalier aussi appelé harnais, ce qui signifie que la monture du chevalier est entretenue par le roi, qui lui octroie une rente quand le cheval décède. Les chevaliers qui sont sous le régime du restor n'ont pas à fournir de cheval, car ils sont alors pourvus par la royauté des Lusignan<sup>880</sup>. Les cavaliers disposent ensuite d'une somme allouée par le roi pour veiller à l'entretien de leurs chevaux.

Les Mamelouks étaient conscients de l'importance de prendre soin de leurs montures et avaient adopté dès leur entraînement aux métiers d'armes, l'art de monter à cheval comme mode d'existence<sup>881</sup>.

Lors des guerres, les chevaux sont transportés en Syrie-Palestine par des navires spécialement dédiés à cet usage. Au XIII<sup>e</sup> siècle, lors des passages en Outremer, les chroniques mentionnent différentes sortes de navires pour transporter les chevaux. Les Lusignan sont coutumiers des traversées, étant donné qu'ils combattent également en Syrie au XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle. Lors de guerre des Ibelin et des Impériaux les textes évoquent souvent les conditions de passage de l'armée de Chypre en Syrie et de Syrie et Chypre. Peu avant la bataille de Nicosie, Philippe de Novare raconte comment les Ibelins se rendent de Acre à Nicosie : « *Ceste rime fut receüe à Acre à mont gran joie, et tous crierent : « or tost à la rescouse des dames et dou Lombart ! » Mout tost s'apreillèrent et orent mout belle gent et belle navie et le seignor de barut fist toutes le messions de la navie et des sergens, et as chevaliers presta et douan tant que il orent ce que besoing fu. La mer passerent et arriverent à la Castrie.*<sup>882</sup> » Ici, on dispose de peu de précisions sur les navires et l'île est habituée aux passages des cavaliers et des chevaliers outremer. Alors qu'en 1231, le seigneur de Beyrouth se trouve à Beyrouth, Philippe de Novare énonce les conditions de passage des chevaux jusqu'à Limassol. Ils ne sont pas ménagés et beaucoup d'entre eux en font les frais : « *Le juene roy Henry de Chypre et monseignor de Barut estoient entre voyes, et quant il oïrent les nouvelles il se basterent tant que il ot mout de chevaux recreüis.*<sup>883</sup> » Les récits concernant la guerre des Ibelin et des Impériaux permettent d'obtenir des informations sur les conditions de la nourriture des chevaux. Lors du siège de de Beyrouth entrepris par le seigneur de Beyrouth, Philippe de Novare indique que les chevaux n'ont pas la nourriture à laquelle ils devraient avoir droit. Les chroniques mettent en avant l'importance des montures aux yeux de leurs possesseurs, rappelant que la monture est la part la plus importante des armes d'un chevalier. Le mauvais temps est souvent la cause de la pénurie du ravitaillement comme le précise Philippe de Novare. L'orge et le sucre sont les aliments principaux pour nourrir les chevaux : le chroniqueur

---

<sup>879</sup> Claverie, Pierre-Vincent, *L'Ordre du Temple en Terre Sainte et à Chypre au XIII<sup>e</sup> siècle*, op.cit., p. 221.

<sup>880</sup> Jean d'Ibelin, *Le Livre des Assises*, op.cit., p. 510.

<sup>881</sup> Al-Sarraf, Shihab, « Mamluk "furusiyah" literature and its antecedents », *Mamluk studies review*, 8, 1, 2004, p. 141-200.

<sup>882</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 116.

<sup>883</sup> Ibid., p. 146.

mentionne un événement lors duquel le mauvais temps prive les chevaux de nourriture et conduit les Chypriotes à leur donner des tiges de canne à sucre<sup>884</sup>.

Les chevaux sont considérés comme un butin de guerre, lors de défaites et de prises de villes. En 1232, après que les Ibelin furent vaincus au Casal Ymbert, les Impériaux considèrent les chevaux comme prise de guerre. Le prix des montures et les batailles conduisent à ces comportements en Outremer. Philippe de Novare l'exprime en ces termes : « *Et por ce que il gaaignerent tant, et le plus dou barnois, des armeïres et des chevaucheïres as chiprois.*<sup>885</sup> »

Au XIV<sup>e</sup> siècle, les déplacements des chevaux sont entrepris lors des guerres de conquêtes de Pierre I<sup>er</sup> de Chypre. Angel Nicolaou-Konnari propose une analyse du règne de Pierre I<sup>er</sup> par les chroniqueurs Philippe de Mézières et Léontios Machairas. Dans son article, elle mentionne les termes employés par les chroniqueurs pour décrire les navires employés pour les transports de troupes. Pour le transport des chevaux, elle montre que les deux chroniqueurs utilisent le même terme : « taf(f)oresse ». Elle décrit la tafforesse comme un navire de taille moyenne, un vaisseau agile de 20 à 30 rames, pouvant contenir 16 à 20 chevaux<sup>886</sup>. À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, le transport des chevaux dans l'île est assuré par les tafforesse.

Le temps des chevaux, dans l'île de Chypre, ne se dément pas tout au long de la domination franque. Bien après la mainmise de la Sérénissime sur l'île et sa volonté de réorganisation de la cavalerie, les chevaux sont toujours considérés comme un moyen important de la guerre et comme un art de vivre prestigieux.

### 3. La marine sous les Lusignan :

Bien que les Lusignan aient eu pour perspective de posséder leur propre marine, ils ont dû se tourner vers la marine extérieure et notamment vers les marines des républiques italiennes. Les Lusignan ont toujours privilégié leurs propres ressources, mais dès les premiers temps de leurs règnes, ils n'avaient pas les moyens de fournir une marine à la hauteur des royaumes tels que la Sicile ou les cités maritimes italiennes. Chypre fait partie de l'espace méditerranéen, la Méditerranée médiévale relie différents ports, qu'ils soient intégrés dans des espaces urbains ou de simples mouillages. Henri Bresc, dans l'un de ses articles, propose une typologie des ports médiévaux, dans la continuité des ports antiques. Ainsi, il propose une distinction entre le *plagia*, le *statio* et le *portus*, et souligne qu'il peut exister une proximité de la marine voisine de l'habitat<sup>887</sup>.

Chypre possède différents ports qui peuvent être classés selon cette typologie. Au commencement du règne des Lusignan, Paphos et Limassol sont privilégiés pour accueillir différentes marines sur le sol de l'île. Richard Cœur de Lion, avec la flotte qu'il a fait construire pour son passage en Terre sainte, aborde à Limassol.

---

<sup>884</sup> Ibid., p. 212-214.

<sup>885</sup> Ibid., p. 170.

<sup>886</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « Apologists or Critics? The Reign of Peter I of Lusignan (1359-1369) », op.cit., p. 385.

<sup>887</sup> Bresc, Henri, « Le caricature méditerranéen, fragment d'un espace maritime éclaté (XIe-XVe siècles) », *Les ports et la navigation en Méditerranée au Moyen Âge*, op.cit., p. 149- 160.



La situation maritime de l'île de Chypre est bien établie depuis l'Antiquité et l'île est déjà en communication avec les autres espaces de la Méditerranée depuis l'époque hellénique. L'archéologie montre des miniatures de navires utilisés par les Chypriotes en terracota<sup>888</sup>. Chypre est déjà une île étape dans le monde romain pour rejoindre les sanctuaires antiques du monde égéen. L'île possède donc le rôle d'être un appui pour les marchands occidentaux, pour les soldats, ainsi que pour les pèlerins souhaitant accomplir leurs dévotions dans un temple de la méditerranée orientale. Paphos est l'un des grands mouillages pour les marines de l'empire romain, puisqu'elle fournit vaisseaux, appui logistique pour les troupes.

Il est nécessaire de comprendre l'histoire de la marine de guerre des Lusignan dans le contexte historique, mais également en tenant compte des vicissitudes naturelles qui peuvent s'abattre sur l'île. En effet, le royaume latin est soumis aux vents, mais également aux tremblements de terres. Les vents d'est et d'ouest ont souvent conduits les marins à privilégier la côte sud-est de l'île. Les vents traversant Chypre sont souvent mentionnés dans les récits de voyage des pèlerins qui se rendent en Terre sainte, ainsi que par les voyageurs qui prennent la route pour diverses raisons. Chypre est une étape indispensable sur la route de la Terre sainte et il faut se rappeler les difficultés que connaissent Jeanne de Sicile et Bérengère de Navarre lorsque leur navire échoue à Chypre en 1191, modifiant ainsi le destin de l'île<sup>889</sup>.

Il n'est pas rare également que la nature elle-même modifie les routes maritimes et les ports de l'île. Ainsi, la cité de Paphos, qui est l'un des plus anciens ports de Chypre subit plusieurs tremblements de terre, de plus ou moins fortes magnitudes, et est souvent détruite. Un premier tremblement de terre, au IV<sup>e</sup> siècle, est cause du transfert de son activité portuaire au port de Salamis. Ce transfert montre la vitalité des ports de l'île, car Salamis est prêt à sup.léer les activités de Paphos. Quelques siècles plus tard, en 1222, Paphos subit un nouveau tremblement de terre qui détruit la forteresse Saranda Kolones et qui cause peu à peu son déclin au profit de Famagouste.

Dans l'espace méditerranéen à l'époque byzantine, où se côtoient de nombreuses identités mais aussi des productions économiques diverses, transférées d'un port à l'autre, Chypre devient le lieu d'échanges des productions de l'ouest vers Byzance. Les ports fortement urbanisés de Chypre, pouvant alors faire partie de ce qu'Henri Brec considère comme un type qui réunit ville et port dans une grande proximité, jalonnent des routes commerciales importantes. Les ports relient alors des espaces identitaires en construction dans la Méditerranée, d'Athènes à Alexandrie. Il convient de noter qu'au X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle, alors que les Arabes ont conquis l'Égypte, une renaissance pour les ports de Chypre se fait jour. En effet, les ports de l'île avaient connu un lent déclin à la suite des conquêtes arabes du VII<sup>e</sup> siècle. Les populations des cités côtières de l'île de Chypre fuient alors pour s'installer à l'intérieur des terres. Des sources hagiographiques nous permettent cependant

---

<sup>888</sup> Chotzakoglu, Charalampos, « Cyprus in the Sea Routes of the Mediterranean », *Society of Cypriot Studies and European Centre for Byzantine and Postbyzantine-Monument*, 2014, p. 169.

<sup>889</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « The Conquest of Cyprus by Richard the Lionheart and its Aftermath: A Study of Sources and Legend, Politics and Attitudes in the Year 1191-1192 », *op.cit.*, p. 25-213.

d'obtenir d'importantes informations sur les ports de l'île à cette époque. Saint Willibald, voyageant de Rome en Terre sainte, fait escale à Paphos au cours de son pèlerinage<sup>890</sup>. Sous la période byzantine, Chypre possède déjà des arsenaux : saint Néophyte, dans ses écrits, évoque celui de Paphos, ce qui préfigure une aptitude à la présence d'une marine de guerre. Au XII<sup>e</sup> siècle cependant, Chypre quitte l'espace byzantin, après la prise de l'île par Isaac Comnène, puis par les Croisés.

L'hagiographie, de même que la toponymie de Chypre, nous révèlent l'activité maritime de l'île pendant la période byzantine. Un village appelé « karavos » doit son nom à un navire portant le même nom. Les Miracles de saint Nicholas, qui dateraient du VII<sup>e</sup> siècle, évoquent alors les routes maritimes pour se rendre vers l'Égypte : Chypre joue un rôle important<sup>891</sup>.

Cette configuration préfigure le rôle d'acteur de Chypre dans les réseaux d'échanges de la Méditerranée du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle. La vitalité des échanges maritimes à Chypre attise la convoitise de républiques maritimes comme Gênes ou encore Venise. S'installant par l'octroi de privilèges dès le XII<sup>e</sup> siècle, comme c'est le cas pour Pise, la république maritime de Gênes, finit au XIV<sup>e</sup> siècle, par conquérir l'objet de sa convoitise, notamment le port de Famagouste. La cité des Lusignan quitte alors l'espace maritime de la Méditerranée médiévale, pour rentrer dans l'espace qualifié par Michel Balard de « Romanie Génoise ». Le renforcement des sites maritimes comme Kerynia par Byzance n'a pas été suffisant pour empêcher la prise de l'île par l'usurpateur et les croisés, car l'accent n'a pas été mis sur la flotte de guerre. Cependant, les échanges maritimes avec l'Empire byzantin et l'Empire Latin de Constantinople ne sont pas interrompus pour autant. On montre que l'Empire Latin de Constantinople s'appuie sur Chypre, notamment au XIII<sup>e</sup> siècle, lors de la venue de Louis IX en Terre sainte.

Bien que Chypre s'insère souvent dans différents espaces de communication au gré des vicissitudes politiques, les échanges maritimes sont au centre des contacts avec les civilisations de la Méditerranée occidentale et orientale. Cependant, l'une de ses faiblesses réside toutefois dans l'absence d'une marine de guerre importante.

Après la chute de la Terre sainte en 1291, la Papauté est indirectement la cause de la venue de marines occidentales en plus grand nombre que pendant les premières croisades. Le roi Henri II comprend l'importance d'obtenir une flotte de guerre, mais également celle de la venue de navires occidentaux, capables de défendre l'île de Chypre. Le pape Nicolas IV envoie une flotte à Chypre peu après sa prise, tandis que Clément V pousse à la collaboration de la marine du roi de Chypre et des ordres militaires<sup>892</sup>.

Benjamin Arbel, ainsi que Ruthy Gerthwagen, ont proposé tous deux des travaux sur la structure urbaine des ports de Chypre sous les Lusignan. Ces études sont importantes pour comprendre l'évolution des ports de Chypre, ainsi que la raison qui fait que les marines de guerres occidentales côtoient la marine des rois

---

<sup>890</sup> Chotzakoglu, Charalampos, « Cyprus in the Sea Routes of the Mediterranean », op.cit., p. 173.

<sup>891</sup> Ibid., p. 174.

<sup>892</sup> Gerthwagen, Ruthy, « maritime activity concerning the ports and harbor of Cyprus 12 th to 16th century », op.cit., p. 520.

de Chypre. Benjamin Arbel propose une étude sur l'influence de l'activité maritime sur le développement démographique des principaux ports de l'île : Limassol, Famagouste, Kerynia, Paphos et Larnaca. Ruthy Gerthwagen, quant-à-lui, propose une étude sur l'influence de l'activité maritime sur le développement urbain des ports de l'île. Les travaux combinés des deux chercheurs nous apprennent qu'au XV<sup>e</sup> siècle, les côtes sud et est de l'île étaient privilégiées dans le secteur maritime. On peut souligner l'entrée tardive de Larnaca parmi les ports d'escale maritime de Chypre, l'absence de description des installations portuaires de Paphos bien que, comme à Kerynia, un château protège le port de la cité. Limassol reste le principal port commercial de Chypre malgré le début de l'importance de Famagouste au XIV<sup>e</sup> siècle.

On s'étonne alors de la caractéristique majeure qui apparaît au fur et à mesure du dépouillement des sources. On a très peu de mentions d'une marine de guerre conséquente, pour la période qui va de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin de la domination franque. La marine semble amorcer son déclin dès le XIV<sup>e</sup> siècle, à l'occupation de Famagouste. Seul le roi Henri II semble avoir compris l'importance capitale de maintenir une flotte de guerre dans la perspective de défendre la Terre sainte, mais il ne peut fournir cet effort seul, obligé de s'allier avec d'autres marines. Ses deux successeurs, Hugues IV, de même que Pierre I<sup>er</sup>, sont les derniers souverains à maintenir un effort maritime, dû à leurs activités guerrières. Hugues IV fait partie d'une ligue maritime aux côtés de Venise, de la Papauté et des Hospitaliers, tandis que Pierre I<sup>er</sup> dresse ses plans pour conquérir Alexandrie.

Les voyageurs des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle décrivent longuement les caprices des capitaines de navires, qui voyagent au gré de leurs propres objectifs et modifient les routes maritimes qu'ils ont au départ choisi.

La marine de l'île est une des pièces maîtresses pour la protection de la chrétienté. Le rôle d'avant-poste de la Méditerranée l'oblige à préserver ses côtes et en assurer la défense face aux pirates et autres ennemis. L'île accueille les croisés qui la rallient pour un ravitaillement ultime avant de se diriger vers la Terre Sainte. Les Lusignan doivent protéger les côtes pour éviter les invasions et seule une flotte efficace à l'image de la marine maintenue par leur voisin, l'Empire latin de Constantinople, peut leur permettre de prévenir les expéditions navales. Durant leur domination, les Lusignan s'attachent à rassembler une flotte qui leur permette de rallier la Syrie, mais aussi les côtes d'Asie Mineure et de protéger leurs propres côtes. Il est également nécessaire de répondre à la question de la possession d'une marine par la dynastie angevine, et de sa capacité à posséder ses propres navires.

Au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle, la situation politique du royaume de Chypre amène des bouleversements dans la marine et la flotte de guerre du Royaume. On se réfèrera aux documents édités par Catherine Otten-Froux concernant Napoleone Lomellini, capitaine génois de Famagouste par le Père de la Commune de Gênes, Antonio Reibaldo. Catherine Otten-Froux a retrouvé et édité ce document dans les Archives de l'état de Gênes. Ce document prend place en 1459 et l'on peut établir un état de la flotte militaire du Royaume de Chypre au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, au travers des charges retenues contre Napoleone Lomellini. En effet, l'ancien capitaine du château de Limassol, Antonio Reibaldo,

accuse Napoleone Lomellini de liens avec des pirates catalans. Ces derniers sont également présents sur les rivages méditerranéens dont Chypre fait partie<sup>893</sup>.

### **a. Les perspectives de la marine à l'arrivée de Richard Cœur de Lion :**

La possession d'une flotte par la dynastie angevine serait donc perçue comme un atout majeur pour défendre l'île de Chypre, qui est déjà un centre de ralliement lors des premières croisades du XI<sup>e</sup> siècle. Les croisés préparent leur passage outremer et disposent de flottes de transport pour rejoindre la Terre Sainte. Aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, les routes de passage sont terrestres. C'est après la chute d'Édesse, en 1144, que les croisés se tournent vers l'espace maritime ; c'est également le cas des Ayyoubides, qui ont compris l'importance de la domination maritime. Saladin, dont l'objectif est de conquérir Beyrouth, construit une flotte qui est détruite en 1177. Le sultan, nourri de l'inquiétude à propos des flottes italiennes, fait appel à une puissance musulmane rivale d'Afrique du Nord, celle des califes Almohades. Anne-Marie Eddé, dans la biographie de Saladin, rappelle la lettre adressée par le sultan ayyoubide à Abû Yusuf Ya'qûb, le souverain almohade. Elle souligne qu'Imâd al-Dîn ne donne pas beaucoup de renseignements sur la teneur de la missive, mais la mission d'une ambassade envoyée par Saladin est claire : obtenir pour le sultan ayyoubide l'envoi de la flotte Almohade<sup>894</sup>.

En 1187, la flotte de Saladin tient Acre et, pour lui reprendre la cité, le roi Guy de Lusignan commence un blocus maritime. Ce dernier a donc une idée précise de l'importance de la Méditerranée dans l'est latin<sup>895</sup>.

À la veille de la troisième croisade, à laquelle participe Richard I<sup>er</sup> Cœur de Lion, la mer devient un enjeu important pour le transport de troupes et l'apport d'hommes en Méditerranée. L'usurpateur Isaac Comnène maintient Chypre en dehors de toute considération de conquête de la Terre Sainte. La venue de Richard change définitivement cette politique. L'île de Chypre devient l'élément central du ravitaillement des croisades de Terre Sainte et la protectrice des routes maritimes après la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291. Le roi Richard, qui se croise à la toute fin du XII<sup>e</sup> siècle, est conscient de l'importance du passage Outremer. Il vient d'hériter d'une flotte qui lui permet d'éviter des dépenses importantes, puisque le roi Guillaume II de Sicile, ayant construit une large flotte, l'a transmise à Henri II d'Angleterre qui décède la même année. Richard dispose donc d'une marine indispensable à son passage en Terre Sainte, alors que, lors de la Troisième croisade, peu d'États sont capables de fournir une flotte conséquente pour se rendre à Jérusalem. La Sicile est parmi ces États et une flotte arrive à Tyr en 1188. C'est à partir de 1191, après la conquête maritime et terrestre de l'île de Chypre, que Richard Cœur de Lion rejoint le siège d'Acre. Il donne alors à l'île de Chypre un rôle primordial dans les étapes des routes maritimes à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Angel Nicolaou-Konnari

---

<sup>893</sup> Fleet, Kate et Otten-froux, Catherine, *Une Enquête à Chypre au Xv e siècle. Le Sindicamentum de Napoleone Lomellini, Capitaine Génois de Famagouste (1459)*, Nicosie, 2001, Centre de Recherche Scientifique, SEHC, 36.

<sup>894</sup> Eddé, Anne-Marie, *Saladin*, Grandes biographies, Flammarion, 2008, p. 298-299.

<sup>895</sup> Sterling, Douglas, « The siege of Damietta: seapower in the Fifth crusade, 1217-1221 », *Crusaders, Condottieri, and cannon: medieval warfare in societies around the Mediterranean*, co-edited by D.J Kagay and A. Villalon, Brill, 2002, p. 101-131.

reconstitue l'itinéraire naval du roi anglais dans l'un de ses ouvrages<sup>896</sup>. C'est de Messine que Richard prend la mer le 10 avril 1191. Une tempête perturbe son arrivée pour le précipiter vers Chypre le 12 avril 1191. La flotte est dispersée entre le 22 et le 24 avril 1191. Le roi fait escale à Rhodes tandis que le navire des reines est maintenu à Limassol par Isaac Doukas Comnène. Après la victoire terrestre sur l'empereur autoproclamé de Chypre, le roi anglais fait voile vers Saint-Jean d'Acre.

La flotte des Lusignan se construit tout au long de la domination des rois latins. La maîtrise des mers, d'abord liée aux croisades jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, prend une autre dimension au XIV<sup>e</sup> siècle, avec les conquêtes initiées par Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan et la guerre contre les Génois en 1373 et 1374. Léontios Machairas fournit des détails sur le comportement des marins et la constitution de la flotte au XIV<sup>e</sup> siècle. Au XV<sup>e</sup> siècle, la marine sombre dans le déclin et est remplacée par la guerre de course, moins onéreuse pour le royaume de Chypre. Il convient aussi de se concentrer

### 1. La marine du XIII<sup>e</sup> siècle :

L'étude de la marine à travers la guerre des Ibelins et des Impériaux permet d'aborder de nombreux aspects relatifs à la constitution de la flotte de guerre et à son utilisation durant les siècles de domination latine. Ce conflit se déroule à la fois en Syrie-Palestine, mais aussi dans l'île de Chypre et le chroniqueur guerrier détaille l'utilisation de la flotte par les Lusignan. Les tempêtes dans la Méditerranée, les ports privilégiés par les deux armées, le recrutement, sont des axes qui concernent aussi l'étude de la marine au XIV<sup>e</sup> siècle et au XV<sup>e</sup> siècle.

Le déplacement de Chypre à la Terre Sainte marque cette guerre qui débute en 1229, alors que Frédéric II a pris la croix pour l'Outremer. L'empereur arrive accompagné d'une flotte et débarque à Limassol, qui est confirmée comme port d'entrée à Chypre dès la fin du XII<sup>e</sup> et continue à tenir ce rôle au XIII<sup>e</sup> siècle. Catherine Otten-Froux décrit Limassol comme l'un des premiers ports de l'île<sup>897</sup> ; la ville est, dans cette période, le port le plus prisé, Famagouste n'ayant pas encore connu son développement au XIV<sup>e</sup> siècle. Philippe de Novare relate les conditions d'entrée de l'empereur à Limassol. Sa flotte est composée de 70 galères et tarides, tandis que la plus grande partie est déjà arrivée à Acre : « *En l'an de .mcc et xxix. L'emperere Federic passe la mer pour venir en Surie pour le coumandement dou pape Greguoyre ; et ariva premierement en l'isle de Chipre, en la cité de Lymesson ; et mena o luy .lxx.entre gualees et tarydes*<sup>898</sup>. » La taride semble être un élément important de la flotte de Frédéric II. Issu de l'arabe « *tarida* », le mot désigne un bâtiment assez

---

<sup>896</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « The conquest of Cyprus by Richard The Lionheart and its Aftermath: a study of sources and Legend, Politics and Attitudes in the year 1191-1192 », op.cit., p. 15-123.

<sup>897</sup> Otten-froux, Catherine, « La ville enclave, un cas particulier de ville frontière : l'exemple de Famagouste aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles », *Les villes frontières, Moyen Âge, Epoque moderne*, éd. D. Menjot, Paris, 1996, p. 197-208.

<sup>898</sup> filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 82.

lourd, réservé au transport. Augustin Jal, dans son ouvrage d'archéologie navale, indique que la taride, utilisée au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, pouvait contenir 30 chevaux et 30 hommes d'armes<sup>899</sup>.

La flotte de l'empereur n'est pas seulement une flotte de transport, mais également une flotte préparée dans le but de mener des sièges maritimes. Philippe de Novare mentionne les différents passages des Chypriotes et des Impériaux de l'île à la Terre Sainte. Les ports d'entrée et de sortie diffèrent tout au long de la guerre : l'empereur Frédéric débarque à Limassol mais, pour se rendre à Saint-Jean d'Acre, il embarque à Famagouste. Philippe de Novare emploie le terme « passer » pour signifier que l'empereur reprend la mer. On apprend que Famagouste relie d'autres territoires en Syrie comme Neffin, sous la tutelle du Prince d'Antioche. Ce dernier le rejoint en galère afin d'échapper aux regards de Frédéric II. Philippe de Novare raconte une anecdote concernant la manière dont Frédéric II est accueilli dans la ville d'Acre. Alors que l'Empereur appareille sa galère dans le quartier de la boucherie, lui sont lancés tripes et « froissures »<sup>900</sup>. Après être allé à Acre, l'empereur repart à Limassol afin de reprendre la route de l'Occident. Même s'ils ne croisent pas les Impériaux, les Ibelins prennent les mêmes chemins. D'Acre, ils prennent la mer pour La Gastrie. Jean-Bernard de Vaivre évoque la Gastrie en déterminant son étymologie et en proposant sa localisation au nord de la baie de Famagouste. Ce site aurait abrité un château dont la construction aurait été attribuée par erreur au XV<sup>e</sup> siècle et aux Mamelouks par Estienne de Lusignan. L'auteur, qui pense que le château était situé près du village de Gastria se réfère aux amphores retrouvées sur le site pour déterminer la date de construction du château et l'attribue aux Templiers en 1198<sup>901</sup>. Jean-Bernard de Vaivre cite enfin le comte de Mas-Latrie qui estime que le port de Gastrie est construit pour rendre possible le passage des navires.

On peut donc estimer, grâce à l'étude de ce cas, que la politique maritime des Lusignan a été amorcée dès les premiers rois.

En l'an 1231, l'empereur Frédéric II, une fois libéré de ses guerres contre la papauté, envoie en Chypre une flotte importante. Les navires qui la composent montrent qu'il s'agit d'une force d'invasion destinée à soumettre l'île de Chypre, afin qu'elle soit gouvernée par le fils de Frédéric II, le roi Conrad. Cet événement permet d'aborder tous les aspects de la politique maritime du XIII<sup>e</sup> siècle : les navires utilisés comme les salandres, les marins armés combattant à terre, et la flotte des ordres militaires dont celle de l'Hôpital. Lorsque Ricardo Filangieri aborde l'île de Chypre, c'est à Limassol qu'il mouille. Philippe de Novare propose un récit détaillé de son arrivée, récit qu'il convient d'analyser, car il comporte une description presque complète de la situation maritime de l'île :

*« En l'an de .M.CC.XXXL, quant l'empereor Federic ot fait pais à l'ylglize & recovré tout quanque il avoit perdu en Puille, il avint que le devant dit emperere Federic, quy moût hayoit Chipre & Surie, manda en Chipre & en Surie grant oft de les barons de Puille & de Cezile, & tous ceaus qu'il hayoit plus, & le doutoit, & diloit Ton que il furent bien .iijc. chevaliers & c. vallés à cheaus covers & .vij. homes à pié & bien .iijm. homes de marine armés o moût grant navie & belle, de naves & de salandre[s] & .xxxij. galées. De cel ost:*

<sup>899</sup> Jal, Augustin, *Archéologie navale*, Paris : A. Bertrand, 1840, 2, p. 223.

<sup>900</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 104.

<sup>901</sup> Vaivre, Jean-Bernard (de), « Note d'informations sur les sites des châteaux disparus de Sigouri et Gastria en Chypre », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1998, 142, p. 1007-1029.

*fu cheveiteine sire Richard Filanger, mareschal de l'empire. Mon feignor de Baruth qui eiloit à Acre, quant il lot la venue de ces gens par les gens d'une nave de l'Olpital des Alemans qui vint à Acre, il retint tantost quanque il pot de gens, & mena o luy grant partie de la garnilon, dont il se dut repentyr. Après il vint en Chypre, & tantost furent sermons toutes les gens à armes. Si alerent à Lymēibn, & messire Balian, Ion fils & la eschele, y vint tout premiers, & en l'oure qu'il vindrent, l'eltoire des Longuebar[s] ariva en Chypre au Gavata, qui eil près de Limesson<sup>902</sup>. »*

Dans cet extrait, Philippe de Novare met en avant le rôle de Limassol en tant que port. Avec Paphos, la cité est encore pour quelques temps l'un des ports principaux de l'île. D'après l'étude de Catherine Otten-Froux, dans son article *Les ports de Chypre (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*<sup>903</sup>, la ville, à quelques kilomètres de Paphos, joue un rôle de « porte de l'Occident » ou « porte de l'Orient » en accueillant les navires des deux parties du monde. Elle précise que Limassol ne dispose pas d'installation maritime. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, la population de la ville est cosmopolite, se composant notamment d'habitants des cités maritimes italiennes. Catherine Otten-Froux énumère les diverses possessions des États italiens qui se partagent la ville : les Pisans possèdent une loge, de même que les Génois. Philippe de Novare ne mentionne que les Lombards, terme qui détermine l'origine des hommes de l'armée de Frédéric II. Un historien anglais du XIX<sup>e</sup> siècle, John Purdy, étudie la configuration et décrit la côte sud de l'île de Chypre. A propos de Gavata, acostée par les troupes Lombardes, il écrit : « *Cape Gavata or dela Gatta, is 6 leagues beyong Cape Blanco, it is the southernmost point of Cyprus, and lies in atitude 34°32'50" and longitude 33°1'20" : it is low and level, and stretching far into the sea, to those coming from the westwards it ap.ears, at first sight to be an island, but on a nearer ap.roach, the sandy isthmus may be seen, by witch it is connected to Cyprus.* » Ces indications permettent de se représenter le lieu et l'effet produit pour les marins venant d'Occident<sup>904</sup>.

Le chroniqueur guerrier avance le chiffre de 3000 hommes de marine armés qui sont parmi les troupes de Frédéric II. Les marins, comme on l'a vu précédemment pour Byzance, forment des auxiliaires non négligeables, qui peuvent parfois décider de l'issue d'un conflit. Les marins viennent certainement pour la plupart de la région de Pouilles et de Sicile. L'empereur Frédéric utilise déjà ses marins pour consolider ses troupes. La salandre, dont Augustin Jal fait une description dans son ouvrage, est un type de navire utilisé par l'empereur Frédéric II, également représentatif de la flotte des Lusignan à la fois au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle. La salandre, construite à Gênes, est ensuite utilisée par Louis IX au XIII<sup>e</sup> siècle. Dans la flotte qui accoste à Chypre, on remarque que Frédéric II utilise des salandres, comme Louis IX durant la croisade de Tunis. Augustin Jal rappelle que ces salandres furent construites par Gênes à la suite d'accords passés par le roi avec la république maritime : « *Aux termes des marchés des Génois, quatre salandres furent construites pour le voyage de Tunis. Elles étaient également fortes, également armées, et montées du même nombre de mariniers. Elles avaient en largeur le tiers de leur longueur totale. Elles étaient mâtées beaucoup moins haut que les nefes, car leur arbre de proue au lieu d'avoir une longueur égale à*

<sup>902</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 146.

<sup>903</sup> Otten-froux, Catherine, « Les ports de Chypre (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) », *Les portset la navigation en Méditerranée au Moyen-Âge*, eds. G. Fabre, D. LeBlévec, D. Menjot, 2004, p. 176.

<sup>904</sup> Purdy, John, *The New Sailing Directory for the Mediterranean sea, The Adriatic sea or gulf of Venice, the archipelago or Levant, the sea of Marmara, and the Black Sea*, 1826, edited by R.H. Laurie, p. 312.

*celle du navire, n'avait que 32 coudées, quand le navire était long de 41 coudées de roda in rodam*<sup>905</sup>. » Il est fort probable que les salandres de Frédéric II sont construites de la même manière que celles de Louis IX.

Aussi bien le roi Henri I<sup>er</sup> que l'empereur Frédéric II utilisent les mariniers comme piétons lors des batailles. Frédéric II, comme en témoigne cet exemple, est coutumier du fait. Dans le cas d'Henri I<sup>er</sup>, il s'agit plus d'une nécessité, car le manque d'hommes l'oblige à recourir au service de mer. Après la défaite royaliste au Casal Ymbert en 1232, le roi Henri I<sup>er</sup> atteint la majorité et se trouve à Acre en compagnie du seigneur de Beyrouth pour reconstituer rapidement une escadre. Pour posséder des équipages, il utilise le service de mer en garantissant des fiefs aux mariniers qui rejoindraient la flotte royale. Le roi Henri I<sup>er</sup> offre des fiefs et des franchises aux Génois afin de s'assurer leur loyauté. Ces privilèges fiscaux ou territoriaux accordés aux ressortissants des cités italiennes sont convoités par les marchands, qui développent leurs affaires en Syrie mais aussi en Asie Mineure et en Égypte. Philippe de Novare rapporte l'octroi du privilège et de la franchise d'Henri I<sup>er</sup> aux Génois : « *Le roi Henry de Chypre ot .xv ans complis, et post donner et faire son plaisir come seignor d'age. Si proumist et donna plusors fiés à ceaus quy o luy alerent, et as Jenevés pour[mist] franchise et Cour au Royaume de Chypre opur aller o luy tant seulement que il arivast en Chypre*<sup>906</sup>. » Les Génois, qui possèdent une maîtrise de la mer, sont convoités par le jeune roi de Chypre. Henri I<sup>er</sup> confirme ainsi les privilèges obtenus par la cité italienne de 1218. Catherine Otten recense les documents sur les privilèges obtenus par les cités maritimes en Chypre<sup>907</sup>. Gênes y possède un fort ancrage, symbolisé par l'octroi de privilèges en 1232. Hormis le fait d'installer ses comptoirs commerciaux dans l'île, elle apporte un soutien militaire au roi Henri I<sup>er</sup>.

À la majorité du roi de Chypre, le seigneur de Beyrouth utilise ses prérogatives de maire d'Acre pour réquisitionner les salandres de l'armée du maréchal de Frédéric II. Portant sa requête au patriarche Gérard de Jérusalem, il invoque comme argument que les salandres appartiennent à un souverain excommunié par le Pape. En plus des salandres réquisitionnées, le Seigneur de Beyrouth a besoin d'hommes pour renforcer les mariniers à son service. À Acre, il retient des mariniers pour le roi Henri en les fieffant ; ces derniers font à présent partie de la flotte royale. Il est probable que ces hommes, originaires d'Acre, soient des poulains. « *Hastivement s'apareillerent et murent assés de Pouleins dou port qui avoient ne say quans vaisseaus armés, et le roy leur donna fiés, faissant le servize de mer*<sup>908</sup>. » Il convient d'étudier ces nouveaux équipages au regard de ceux des cités maritimes afin d'en déterminer la composition et le nombre. Augustin Jal propose une typologie des équipages des navires de Venise et Gênes au XIII<sup>e</sup> siècle. L'équipage pour les navires de taille moyenne comprend 70 marins, ce qui est indiqué pour Venise dans la Convention de la cité. Une salandre de Gênes possédant 25 marins, on peut convenir que les salandres de Chypre comptent un équipage équivalent en nombre<sup>909</sup>. Augustin Jal rapporte l'armement que l'on trouve dans les navires des cités maritimes et il est probable que les navires

<sup>905</sup> Jal, Augustin, *Archéologie navale*, op.cit., p. 446.

<sup>906</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 174.

<sup>907</sup> Otten-froux, Catherine, « Les relations économiques entre Chypre et le royaume arménien de Cilicie d'après les actes notariés (1270-1280) », *L'Arménie et Byzance, histoire et culture*, actes du colloque organisé à Paris par le Centre de recherches d'histoire et de civilisation byzantines, (dir.) N. Garsoïan, par Jean-Claude Cheynet, Bernadette Martin-Hisard, Publication de la Sorbonne, 1996, p. 161.

<sup>908</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 176.

<sup>909</sup> Jal, *Archéologie navale*, op.cit., p. 443.



d'Orient aient été équipés de la même manière puisque les équipages combattaient à terre comme on vient de le constater à la fois pour les Impériaux et les Lombards. Pour le recrutement que l'on vient d'évoquer, on ne dispose pas d'informations sur l'armement recommandé. Augustin Jal indique celui que possèdent les équipages des cités italiennes au XIII<sup>e</sup> siècle à partir des conventions sur l'armement contenues dans le consulat de la Mer et la capitulaire nautique de Venise. Dans la convention, il est rapporté que les marins devaient posséder une capeline, un heaume de cuir et de fer, un bouclier, une jaquette de maille, un poignard, une épée et une lance<sup>910</sup>. Augustin Jal signale également que le recrutement des mariniers est lié à l'équipement qu'ils possèdent : une cuirasse ainsi qu'une ceinture de fer. On peut admettre que les marins doivent posséder cet équipement avant d'être recrutés.

Philippe de Novare retrace le combat qui se poursuit d'Acre à Tyr et les indications qu'il donne conduisent à exposer les chemins pris par les deux escadres. Le roi Henri et les Chypriotes vont de Tyr à Saète : « *Le roy Henry et li Chiprois qui o luy estoient chargerent lor hernois es vaisseaus et monterent sus et passerent devant Sur oveque leur vaisseaus*<sup>911</sup>. » La flotte royale semble ne pas désirer s'éloigner des côtes de la Syrie et préférer faire du cabotage le long des côtes. Les galères des Lombards venues de Chypre restent en mer sans accoster à Saète, recherchant le combat maritime. Après que les Chypriotes ont accosté sur l'île de Chypre, à Famagouste, les Lombards les y rejoignent.

Après la bataille d'Agriidi, qui se conclut sur la victoire des Chypriotes en 1232, une partie des galères part de Kerynia pour se rendre en Arménie. Pour ce faire, le maréchal d'Empire choisit de partir de Paphos, « *Richart Philanger, le marechal de l'ost des Longuebars, vit que il estoit enclos, et qu'il avoit gens assés et poy de viande. Il ot conseil et manda à Bafe pour ses galees qui là estoient.*<sup>912</sup> » John Purdy propose la description suivante de Paphos : « *Papho, formerly a Venetian town of some consequence, is now chocked up by its own ruins. The bay is large, but the port very unsafe, as the mole remains only in part to the east and west*<sup>913</sup>. » Catherine Otten-Froux décrit les différentes phases d'évolution de la ville portuaire : alors qu'elle était prospère au IV<sup>e</sup> siècle, les tremblements de terre successifs la mirent à mal. Conquise une première fois par les Arabes au VII<sup>e</sup> siècle, elle entre à nouveau dans la sphère byzantine à partir de la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle. La ville de Paphos aurait abrité un château construit près du rivage par les Hospitaliers et détruit par un tremblement de terre en 1222. Bien qu'à l'époque hellénistique Paphos ait renfermé trois ports, il n'y en aurait plus qu'un à l'époque franque, difficile à aborder pour les navires en raison de ses petites dimensions. Au XIII<sup>e</sup> siècle, Paphos est l'un des principaux ports d'escale dans l'île, mais elle décline pour laisser cette place à Famagouste au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>914</sup>.

Lors du siège de Kerynia en 1232, les Lombards ont rassemblé leur flotte au château. Philippe de Novare indique qu'ils possèdent douze galères : « *Le siege fut devant Cherines, et ceaus dedens estoient mout grans gens, et avoyent toute lor navie en quoi il estoient venus en Chypre, et les .xij. galees*<sup>915</sup>. » La présence de cette flotte montre la volonté de fuir par la mer

---

<sup>910</sup> Ibid., p. 444.

<sup>911</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 176.

<sup>912</sup> Ibid., p. 190.

<sup>913</sup> Purdy, John, *The New Sailing Directory for the Mediterranean sea, The Adriatic sea or gulf of Venice, the archipelago or Levant, the sea of Marmara, and the Black Sea*, op.cit., p. 311.

<sup>914</sup> Otten-froux, Catherine, *Les ports de Chypre (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, op.cit., p. 174.

<sup>915</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 194.

en cas de difficulté. Philippe de Novare relève que les Chypriotes ont conscience du fait qu'ils ne peuvent assiéger Cerines par mer et rapporte que treize galères génoises accostent l'île de Chypre à Limassol. Le seigneur de Beyrouth négocie alors avec les Génois et les retient au nom du roi. Jean d'Ibelin utilise le même procédé que lorsque le roi Henri I<sup>er</sup> retient les Poulains à Acre. Le siège se poursuit à la fois par terre et par mer et s'achève en 1234, sur la victoire de l'armée royale.

Le développement de la marine royale se poursuit au XIII<sup>e</sup> siècle et prend son essor sous le règne du roi Henri I<sup>er</sup>. Chypre possède une marine qui s'étoffe de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au tout début du XIV<sup>e</sup> siècle.

## 2. Du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle à la chute de Saint-Jean d'Acre, une marine de transport :

De 1248 à 1291, plusieurs croisades se succèdent dans l'île de Chypre. Les rois utilisent alors les services des cités maritimes pour compléter leur flotte. Bien que peu nombreuse, la marine royale coexiste avec les marines des cités comme Gênes. Les rois de Chypre mobilisent aussi plusieurs fois leur flotte pour transporter leurs troupes, lors d'expéditions menées sur leur propre initiative, et extérieures aux croisades. Lors des croisades, la marine des rois étrangers et celle des rois de Chypre transportent les troupes vers la Terre Sainte et mènent également des sièges. En 1248, la flotte de Louis IX vient à Chypre et il est possible d'analyser sa composition, les ports où elle accoste, les routes maritimes qu'elle parcourt.

Le chroniqueur Jean de Joinville raconte la venue de Louis IX dans l'île de Chypre. Comme il a été dit plus tôt, les Génois proposent leurs services au roi de France pour construire ses navires. Les croisés embarquent en Chypre en août 1248 et Jean de Joinville suit un itinéraire différent de celui du roi de France, puisque celui-ci embarque du port d'Aigues-Mortes, construit pour l'occasion et Joinville de Marseille. Le roi, prévoyant, a fait déjà rassembler à Chypre toute la nourriture et une partie des fournitures nécessaires pour son voyage en Égypte. Jean de Joinville rapporte la location du navire sans toutefois donner des informations sur le paiement ou encore le nom du bailleur :

*« Au moment où je me préparais à partir, Jean, sire d'Apremont et comte de Sarrebruck par sa femme, envoya vers moi et me manda qu'il avait arrangé sa besogne pour aller outre-mer lui dixième de chevaliers et me manda que si je voulais nous louerions un vaisseau lui et moi ; et je l'octroyais : ses gens et les miens louèrent un vaisseau à Marseille<sup>916</sup>. »*

Jean de Joinville, malheureusement, ne donne pas d'indications sur le nom du navire qu'il loue à Marseille. Lors de l'embarquement pour Chypre, il décrit les conditions du départ et l'équipage composé du maître nautonnier et des nautonniers qui orchestrent les manœuvres des navires pour quitter le port. Compte tenu des conditions périlleuses du voyage vers l'outremer, la religion tient une grande place à bord. Le clergé présent dans les navires doit assurer le salut des âmes, aussi des cantiques sont chantés pour entamer le voyage. Une fois arrivé à Chypre, Joinville explique que le roi et la reine séjournent à Limassol, ville étape vers la Terre Sainte. Le *Templier de Tyr* ajoute que les chevaliers

---

<sup>916</sup> Jean de Joinville, *Histoire de Saint-Louis*, op.cit., p. 53.

d'outremer, de même que les grands maîtres du Temple et de l'Hôpital, arrivent d'Acres et relate le passage en Orient du roi Louis IX : « *Et en fan de M.CC.XLVIII, à .xxvij. jours de fetembre, ariva le roy de France Lois en Chypre à Limeson, & amena mout grant naville, entre la quele naville i ot .xv.guallées de Jenevés, & .iiij. naves grans à fos dou roy*<sup>917</sup>. » Le *Templier de Tyr*, tout comme Jean de Joinville, constate la prédominance des navires génois dans la flotte du roi de France et rapporte également les itinéraires privilégiés par le roi Henri I<sup>er</sup> de Chypre et le roi de France :

« *Le roy Henry de Chypre & les autres feignors de Yblin la refurent à moût grant benour & à moût grant joie, & demoura en Chypre tout fel yver, & vindrent d'Acres au leur [ostel] les maistres dou Temple & de l'Ofpitan, & chevaliers & autres gens, & en Chypre conseillierent & ordenerent de passer au printens en Egipte, & quant vint après Pasques, que le roy manda la raine de France en Acres, & d'Acres elle ala au Chastiau Pélerin, quy est dou Temple, & est sur mer près d'Acres .vij. lues*<sup>918</sup>. » Le roi de Chypre, qui a une bonne connaissance du territoire après la guerre civile des Ibelin et des Impériaux, conseille le roi de France sur son passage en Égypte et la route maritime vers Saint-Jean d'Acres est privilégiée. Le *Templier de Tyr* signale également que Limassol est le port choisi pour effectuer la traversée vers la Terre Sainte : « *Et en fan de M.CC.XLIX, à .xx. jours de may, se party le roy de France de Limefïbn de Chypre*<sup>919</sup>. » Le chroniqueur anonyme a le sens du détail car il précise que le voyage dure quatorze jours.

La croisade de Louis IX en Chypre nous donne beaucoup d'éléments sur la durée du passage vers la Terre Sainte pour les troupes Chypriotes. Le *Templier de Tyr* indique que le roi de France suit avec sagesse les conseils du roi de Chypre et des ordres militaires car ceux-ci sont expérimentés dans les traversées. On dispose cependant de peu d'informations sur le nombre de navires mobilisés par le roi de Chypre pour la croisade. Le *templier anonyme* relate une guerre à Acres entre les différentes cités maritimes que sont Gênes, Pise et Venise. Les républiques navales ont établi des comptoirs en Terre Sainte et en Chypre et possèdent des loges et des conseils en Syrie aussi bien qu'à Chypre. La chronique relate qu'une compagnie de quatorze galères de Venise arrive à Saint-Jean d'Acres. Toutefois, ce n'est pas Venise qui est l'un des belligérants de cette guerre, mais les républiques de Pise et de Gênes. Les cités maritimes obtiennent plusieurs privilèges et chartes au cours du XII<sup>e</sup> siècle à la suite des conquêtes dans l'Orient latin. Les rois de Chypre sont assujettis aux cités italiennes pour compléter leurs flottes et à Saint-Jean d'Acres, la puissance des cités italiennes peut se manifester par des conflits armés qui sont susceptibles de mettre en péril l'organisation militaire de la croisade. Michel Balard détaille les possessions des cités maritimes à Saint Jean d'Acres : les Vénitiens sont établis depuis le début du XII<sup>e</sup> siècle, mais ne peuvent agrandir leur quartier après 1123, tandis que les Génois sont confirmés dans leurs possessions dès 1104<sup>920</sup>. Les cités maritimes, suivant le camp qu'elles ont choisi, peuvent parfois décider de la victoire. Leur puissance, confirmée au XIV<sup>e</sup> siècle, en Chypre cause une guerre avec les troupes royales des Lusignan.

<sup>917</sup> *Le Templier de Tyr*, op.cit., p. 147.

<sup>918</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>919</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>920</sup> Balard, Michel, *Croisades et Orient latin : XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, op.cit., p. 282-325. Les nombreux ouvrages réalisés par Catherine Ottenfroux sur l'étude des cités italiennes Outremer sont à consulter comme : Ottenfroux, Catherine, « Identities and Allegiances : The Perspective of Gênes and Pisa », *Identities and allegiances in the eastern Mediterranean after 1204*, Ashgate, 2011, p. 245-264. « Le registre de la curia du capitaine génois de Famagouste au milieu du XV<sup>e</sup> siècle : une source pour l'étude d'une société multiculturelle », *Diplomatics in the Eastern Mediterranean 1000-1500*, eds. C. Schabel, A. Beihammer, M. Parani, Brill, 2008, p. 251-275.

Après la croisade de Saint-Louis en 1248, le roi Hugues II de Lusignan, au pouvoir en 1254, doit combattre les Mamelouks d'Égypte dont l'un des objectifs est la ville de Saint-Jean d'Acre. Hugues de Lusignan se porte aussitôt au secours de Saint-Jean d'Acre avec une flotte composée de galères. Le *Templier de Tyr* évoque la flotte réquisitionnée par Hugues de Lusignan et ne mentionne pas le nombre total des navires, cependant il indique que le roi possède une « *belle navie* ». Il est possible que le roi Hugues II consolide sa flotte en construisant ou en important des navires des républiques maritimes : « *Hugue de Lezingnian, quy estoit bail de Chypre, vint au secours d'Acre & amena belle navie de gualées & d'autre[s] vauffians;*<sup>921</sup> »

En 1271, le sultan mamelouk d'Égypte, qui prévoit la reconquête de la Terre Sainte, envoie sa flotte à Chypre dans le but de saccager l'île. Le *Templier de Tyr* évoque l'importance de la flotte mise en place et le fait que les rois Lusignan ne puissent y faire face avec leur propre flotte. Il convient de noter que le roi maintient une flotte destinée au transport de troupes et à surveiller les côtes de l'île, mais qui ne permet pas d'affronter la marine des Mamelouks d'Égypte : « *En ce dit an, vos diray une autre aventure, que le foudan fist armer .xj. guallées de Sarazins, & les manda pour damage faire en Chypre, & quant il vindrent as aiguës de Limeffon, elles esfraquerent & brizerent toutes par faute de pedot par la volenté de Dieu, & non par autre rayfon, car il estoit grant bounafe & de vent & de mer, & furent tous pris elclas, & .ij. guallées efchaperent & alerent e[n] Alixandre, & s'enfi ne fust avenu, il eussent destruit Limefson & autres leus de Chypre*<sup>922</sup>. » La volonté de l'escadre envoyée par le sultan est uniquement d'endommager l'île, probablement afin d'entraver la venue potentielle de troupes d'Occident. Les conditions de navigation autour de l'île peuvent être très dangereuses et c'est essentiellement une tempête qui détruit la flotte du sultan. Par la suite, en 1272, la marine royale de Chypre fait une traversée jusqu'à Acre pour rejoindre la troupe du fils du roi d'Angleterre, ainsi que celle de Bohémond le prince d'Antioche. En 1283, le roi Hugues III de Lusignan conduit plusieurs expéditions en Terre Sainte et reconquiert la ville de Tyr, mais le templier n'indique pas la nature de la flotte levée par le roi de Chypre. Par la suite, le roi Henri II fait plusieurs expéditions en Terre Sainte pour reconquérir des châteaux et forteresses occupés par le roi de Sicile Charles d'Anjou, légataire des prétentions de Marie d'Antioche sur le royaume de Jérusalem. Le *Templier de Tyr* évoque une nouvelle fois la marine des rois Lusignan, et le terme « *belle navie* » est employé pour la désigner. Le *Templier* évoque des galères et autres vaisseaux : « *Et quant vint en l'an de l'incarnation de Crist M & CC & LXXXVI, le roy Henry de Chypre ariva à Acre le jour de la feste de laint Joban Batiste, au més de gunet, & vint o luy messire Bauduyn d'Iblin, son oncle, counestable dou royaume de Chypre, & mena mout belle chevalerie & autres gens à chevan & à pié & belle naville de guallées & d'autres vauffians,*<sup>923</sup> »

Alors que le siège de Saint-Jean d'Acre est mené par le sultan d'Égypte, le roi Henri II de Chypre est attendu en renfort pour la défense de la ville. Le *Templier* relate la venue du roi de Chypre, mais ne mentionne pas la marine qu'il amena : « *Le roy avoit semons sa gent en Chypre, & les alembra, & fe party de Famagoufte, & ariva à Acre à .iiij. jours de may*<sup>924</sup>;»

<sup>921</sup> *Cronaca del Templare di Tiro*, op.cit., p. 112.

<sup>922</sup> *Ibid.*, p. 138.

<sup>923</sup> *Ibid.*, p. 168.

<sup>924</sup> *Ibid.*, p. 234-235.

La chronique du *Templier de Tyr* fournit suffisamment d'éléments pour que des hypothèses puissent être émises sur la marine royale du XIII<sup>e</sup> siècle. Il semblerait que lors des croisades ou des expéditions en Terre Sainte, elle ait été assez conséquente pour renforcer les flottes venues d'Occident. Mais, en 1271, le Templier explique qu'elle ne peut concurrencer les onze galères envoyées par le sultan du Caire. On peut admettre qu'entre 1271 et 1286, la flotte s'est agrandie. Lors du siège de Saint-Jean d'Acre en 1291, on a toutefois peu d'éléments pour proposer une typologie de la marine royale impliquée.

## **b. La marine du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle, vers la fin d'une marine de conquête :**

Après la chute de Saint-Jean d'Acre, Chypre est considérée comme le dernier rempart de l'Occident. La papauté construit une escadre afin de compléter la marine de l'île, considérant qu'il faut lui donner les moyens de préserver la chrétienté : la marine royale est ainsi renforcée par le don de Clément VI. Le *Templier de Tyr* expose alors la composition de celle-ci, enrichie des galères offertes par le Pape : « *Le pape de Rome si fist tant tost armer .x. gualées en Ancone, & les manda en Chypre pour garder l'ible de Chypre, & les povres crestiens, quy ens esteent, & ausi manda autre[s] .x. gualées, quy furent armés en Jene, laquel chose fu grant confort contre l'orgueil que le soudan avoit, & son propos estoit de venir en Chypre. Le roy Henry de Chypre, quant les gualées furent venues, il fist armer .xv. gualées, & toutes les gualées ensemble alerent à .j. chafiau de Turs, quy a nom le Candelor*<sup>925</sup>,»

Le roi Henri dispose en 1291 de onze galères, ce qui montre le soin constant qu'apporte le royaume de Chypre à l'entretien de ses navires. Le présent de la papauté lui permet d'augmenter sa marine, ce qui peut laisser supposer que le roi dispose d'une force d'invasion pour menacer l'Égypte et les possessions du sultan. La marine des rois Lusignan est donc à son apogée à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

### **b.1. Une marine de conquête au début du XIV<sup>e</sup> siècle :**

Le XIV<sup>e</sup> siècle est un siècle d'expéditions et de conquêtes, résultat des ambitions de Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan. Cependant, c'est en 1344 que les vellétés d'expansion et de protection de la chrétienté apparaissent, lorsque le roi Hugues IV participe à une ligue à laquelle prend également part la République maritime de Venise, mais aussi la papauté et les Hospitaliers. C'est probablement lors des opérations à Smyrne que Philippe de Mézières rencontre pour la première fois le roi Pierre I<sup>er</sup>. Dans *l'Épître lamentable et consolatoire*<sup>926</sup> qu'il rédige en 1398 au duc de Bourgogne, le chevalier évoque cet événement. Jules Gay, dans sa thèse publiée en 1906 sur le Pape Clément VI et les affaires d'Orient (1342-1352), évoque les questions maritimes et les difficultés à constituer une flotte pour la ligue<sup>927</sup>.

---

<sup>925</sup> Ibid., p. 234-235.

<sup>926</sup> Philippe de Mézières, *Une épître lamentable et consolatoire: adressée en 1397 à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, sur la défaite de Nicopolis, 1396*, Librairie Droz, 2008, p. 103.

<sup>927</sup> Gay, Jules, *Le Pape Clément VI et les affaires d'Orient (1342-1352)*, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904, p. 84-85.

L'île de Chypre a donc la marine nécessaire pour être une force d'invasion, mais semble être réticente à fournir des vaisseaux pour la défense de Smyrne.

On trouve peu d'informations concernant les événements qui se déroulent en 1352, peu de temps avant les expéditions de Pierre I<sup>er</sup>. Après que la croisade de Smyrne a été menée en 1344-1345, la peste noire de 1349 décime les équipages royaux. Ce ne sont donc probablement pas les vaisseaux qui manquent en Chypre, mais les hommes d'équipage. Qu'en est-il du paiement demandé en remplacement des deux galères perdues par Chypre ?

La croisade de Smyrne est la première expédition menée hors du royaume de Chypre, suivie par les croisades du roi Pierre I<sup>er</sup>. Le chroniqueur Léontios Machairas et Guillaume de Machaut relatent ces événements et détaillent l'intervention maritime. En 1361, Satalie tombe aux mains de Pierre I<sup>er</sup>. Avant cette expédition, Léontios Machairas mentionne que des corsaires, catalans pour la plupart, abordent l'île avant 1360. Selon le chroniqueur, l'un d'eux s'empare de « *plusieurs vaisseaux Chypriotes* », mais il ne précise pas si ces navires ont une vocation militaire ou commerciale. Cet épisode illustre en tout cas l'un des buts de la guerre de course qui est de s'emparer des vaisseaux. Les capitaines François Spinola et Frasses Cataneo se rendent en Aragon pour demander réparation, comptant sur la coopération du roi, au regard de la nationalité de la reine de Chypre. En 1361, pour l'expédition de Satalie, la composition de la marine royale est connue. On apprend que Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan dispose d'une flotte de quarante-six vaisseaux, dont quatre galères de l'Hôpital commandées par l'amiral et aux frais du royaume comme le précise Machairas. La présence de cette armada montre le soin que les rois de Chypre ont apporté à leur flotte et apparaît comme l'accomplissement de la politique menée depuis le XII<sup>e</sup> siècle<sup>928</sup>. Machairas avance le chiffre de 114 vaisseaux, ce qui fait de cette escadre la plus importante jamais réunie par les rois de Chypre. Le chroniqueur indique la route maritime empruntée pour rejoindre Satalie : de Salines, le roi fait une escale à Moulins, afin de récupérer les chevaux. Partie de Famagouste à la mi-juillet 1361, la flotte aborde les côtes de Satalie le 23 août 1361. La prise de la ville est très rapide, et le roi présent à Satalie au mois de septembre conclut un accord avec l'émir d'Allagia pour le paiement d'un tribut. Alors que le roi rentre en Chypre, les galères se désolidarisent de la flotte pour se rendre à Famagouste où elles stationnent. Alors que l'émir d'Allagia porte une armée devant Korykos, le roi Pierre I<sup>er</sup> réplique en envoyant une petite partie de la flotte royale, de moindre importance que pour la conquête de la ville. La flotte a pour mission non seulement de relever la garnison, mais aussi de prévenir des attaques de l'émir, afin de conserver la conquête du roi Pierre I<sup>er</sup>. Cette flotille comprend quatre galères, six tafourèzes et quatre vaisseaux corsaires. La prospérité maritime du royaume de Chypre est ainsi manifeste et permet de consolider les conquêtes navales du roi.

Durant l'absence du roi Pierre I<sup>er</sup> en 1363, les rotations de garnisons s'opèrent à Satalie entre le capitaine Jean Carmadin et l'amiral Jean de Sur. L'émir décide alors de rassembler ses galères et d'attaquer la forteresse. Léontios Machairas évoque huit galères envoyées par l'émir. Les attaques navales se multiplient à Chypre après 1363 menées notamment par Mohammed Reis et l'île renforce sa défense, ainsi que celle de Satalie. La plus importante de ces attaques

---

<sup>928</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 91-92.

est portée dans le Mont Carpass avec six galères et cause la mort de deux capitaines, Henri de la Couronne et François Spinola.

Décidé à reconquérir le royaume de Jérusalem, qu'il considère comme son héritage, le roi de Chypre accomplit un voyage en Occident après la conquête de Satalie. Pierre I<sup>er</sup>, à son retour, mobilise une flotte pour se rendre à Alexandrie en 1365. Guillaume de Machaut comme Léontios Machairas racontent cette croisade. Si Leontios Machairas donne peu d'informations sur la traversée jusqu'à la cité égyptienne, Guillaume de Machaut, en revanche, illustre l'arrivée devant le port d'Alexandrie en termes lyriques<sup>929</sup>. Le poète détaille longuement l'abordage de la marine. La prise d'Alexandrie est une guerre de siège maritime, car les Égyptiens tentent de défendre le port. La marine de Pierre I<sup>er</sup> est à son apogée durant la prise d'Alexandrie ; cependant, lors de la guerre contre les Génois, la marine est tenue en échec par la puissance maritime de la cité italienne.

Les difficultés commencent à poindre à Famagouste, en 1364, avec un incident concernant les affaires maritimes. C'est la fuite de deux Génois de galères affrêtées par le gouverneur de Chypre qui déclenche les hostilités entre Gênes et le Royaume de Chypre. Les deux fuyards génois sont mutilés, ce qui entraîne la réaction violente de Gênes qui tue plusieurs des Chypriotes de la galère. L'ordre est donné par le podestat de quitter l'île. En 1372, les affrontements aussi bien terrestres que maritimes commencent, malgré les tractations menées avec la papauté. Les Génois proclament la guerre contre Chypre et préparent l'envoi d'une escadre.

Les communications maritimes entre Gênes et la Terre Sainte permettent aux Génois de rassembler leurs navires afin de préparer la traversée pour envahir Chypre par la mer. Les nombreux comptoirs que la République maritime possède en Chypre facilitent l'invasion : « *A di 10 frever 1372, arivò a Limissouma nave de Genovesi che andava in Suria, la quai portàva moite lettere a fì Genovesi de Cypro da Genova che il avisavano la eosà de l'armada et ogni alt'o che fu determinato per Cypro.* »<sup>930</sup> En 1373, Damian Cattanéo dispose d'une flotille de sept galères amarrées à Famagouste. Le capitaine génois débarque ses hommes loin de Famagouste et rallie la cité portuaire par la mer. Les Chypriotes, conscients de la puissance navale des Génois, prennent la décision de rétrocéder la ville de Satalie aux Turcs, ce qui montre que les Chypriotes ne sont pas certains que leur marine puisse affronter celle des Génois, qui utilisent les galères afin de naviguer le long des côtes de l'île pour la saccager. La chronique dite d'Amadi mentionne les ravages causés à Limassol, ainsi qu'à Paphos, afin d'empêcher la riposte des Lusignan par mer<sup>931</sup>.

La ville de Famagouste, dont l'architecture et la prospérité ont été décrites, est l'objet de la convoitise des Génois qui l'assiègent le 2 octobre. C'est une armada impressionnante de 36 galères dont le capitaine est l'Amiral Pierre de Campo Frégoso, qui est chargée de conquérir la ville. Le bailli de Famagouste, Hugues de Montolif, arme la marine pour en garantir la défense. La prospérité de Famagouste a été notée par Catherine Otten-Froux ou encore David Jacoby, qui s'accordent à dire que le commerce de la ville est lié à l'Orient et aux Mamelouks. Catherine Otten-Froux étudie les actes notariés de Lamberto di Sambuceto et Giovanni de Rocha entre la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et du XIV<sup>e</sup> siècle ;

---

<sup>929</sup> Guillaume de Machaut, *La prise d'Alexandrie*, op.cit., p. 66.

<sup>930</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 439.

<sup>931</sup> *Ibid.*, p. 444.

ce sont des indicateurs de la mainmise des Génois sur la cité, ainsi que sur les liaisons maritimes avec le port d'Ayas, dans le royaume arménien de Cilicie. Cependant, selon la même étude, les moyens de la défense de la cité demeurent peu connus<sup>932</sup>. Famagouste devient la blessure personnelle des rois Lusignan après la guerre contre les Génois. La conquête de la ville par ces derniers met en lumière la construction d'une identité forte qui se manifeste à travers les différentes tentatives pour la récupérer. Les rois réagissent très mal face à la présence des Génois sur leur sol et considèrent leur royaume comme occupé. L'identité latine qui s'est construite à partir du roi Guy de Lusignan se manifeste à travers les différents épisodes guerriers qui se produisent régulièrement à partir de la guerre des Génois. La volonté du roi de préserver l'île découle du sentiment qu'elle doit être protégée comme défense de la chrétienté. Nicolas IV prend l'initiative d'armer des galères pour appuyer les actions du royaume chrétien. Les rois de Chypre deviennent les boucliers de la chrétienté, en s'impliquant dans des actions conjointes avec la papauté au XIV<sup>e</sup> siècle. Les rois sont fort conscients de l'héritage légué par le royaume de Jérusalem encore très présent dans l'île, ne serait-ce que par les lois des *Assises*. L'occupation de Famagouste est perçue comme un affront par les rois de Chypre, une mise en échec de leur rôle de protecteur de la chrétienté.

La perte de Famagouste au XIV<sup>e</sup> siècle, conduit à plusieurs conséquences, dont la majorité d'entre elles concernent la flotte militaire du royaume. En effet, les chartes et les documents légaux contenus dans les cités italiennes qui se sont implantés dans l'île comme Gênes et Venise nous donnent des informations concernant l'état de la flotte à l'île. On se réfère également à des études comme celles de Nicolas Coureas sur l'état maritime du Royaume, durant les derniers siècles de domination des Lusignan afin de mieux appréhender l'état de la flotte<sup>933</sup>.

#### b.2. Perte de Famagouste et début du déclin à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle : Utilisation de flottes de guerre provenant d'Occident à la fin du XV<sup>e</sup> siècle :

En 1373, à l'arrivée de l'Amiral Pierre de Campo Fregoso, le roi, conscient de la menace que représente son armada, vient lui-même mettre en place la défense de Famagouste. La *Chronique dite d'Amadi* présente ce dernier comme principal acteur de la défense de la ville : « *A di primo octubrio, furon portate lettere da Bapbo ai re, et il di segmento da Saline, notificandoli come ap.arse l'armada di Genovesi ch'eran in tutto 36 galie et la nave. El re fece immediate ordinar le cose che a la militia si convenivano, et primo messe in ordine la città de Nicosia per guardar et deffenderla;*<sup>934</sup> » Le chroniqueur est conscient de l'importance que revêt, pour le souverain, le port de Famagouste.

Léontios Machairas rapporte, lui, que le prince d'Antioche, oncle du roi Pierre II, souhaite orchestrer plusieurs expéditions en dehors de la ville de Famagouste. Les chevaliers objectent alors que les ordres du roi sont sans appel et

---

<sup>932</sup> Pour les sources sur la prospérité de Famagouste et son rôle pour l'île de Chypre et Gênes, voir : Otten-froux, Catherine, « Les ports de Chypre (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) », op.cit., p. 178-179.

<sup>933</sup> Coureas, Nicholas, *Piracy in Cyprus and the Eastern Mediterranean during the later Middle Ages (14th-15th centuries)*, (Hérodotos, 2001).

<sup>934</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 446.



qu'ils doivent les respecter : « *Le prince, ayant appris l'exploit du connétable, voulut sortir pour combattre; mais ses hommes ne consentirent pas à le suivre, en disant : «Le roi nous a envoyés pour garder Famagouste et non pour aller aux combats. Nous craignons de perdre les nôtres et après nous serons perdus nous-mêmes avec la ville<sup>935</sup>.* » Les soldats suivent donc la voie proposée par le roi Pierre II : garder la ville de Famagouste pour éviter que les Génois ne reçoivent des apports de l'Occident.

Léontios Machairas fait part du mécontentement des habitants de villes comme Nicosie : « *Le bruit s'en étant répandu parmi le peuple de Leucosie, il y eut immédiatement un tumulte, et au nombre de 3000 hommes, chevaliers, salariés, liges et autres gens, ils vinrent dire au connétable : «Seigneur, notre seigneur le roi se trouve à Famagouste avec le prince et les plus distingués des chevaliers et notre reine; n'est-ce pas suffisant? Que veulent-ils de toi? Ils sont assez nombreux pour traiter avec les Génois, s'ils le veulent, et nous ne voyons pas la nécessité que tu y ailles toi-même. Nous, nous ne voulons pas y aller, mais nous désirons que tu restes ici pour nous aider et nous gouverner comme notre bon seigneur.<sup>936</sup>* » Les paroles des habitants de Nicosie évoquent leur crainte que la défense de la cité soit délaissée pour privilégier celle de Famagouste.

À la fin de son règne, le roi Pierre II de Lusignan tente de reprendre la cité ravie par les Génois. Le premier des sièges intervient après la mort de Thibald Belfarage et est mené par le turcoplier Jean de Brie : « *L'assedio de Fàmagosta siteniva, et il re haveva ordinato per capitano general in loco de Alèxopullo, el sopraditto conte, et dette l'officio de Turcopulier a messer Joan de Bries;<sup>937</sup>* »

Les sièges de Famagouste qui ont lieu successivement sous Pierre II et Janus I<sup>er</sup> symbolisent la forte identité Chypriote, qui s'est construite aux siècles précédents. Ils révèlent aussi le statut différent des soldats envoyés pour reprendre Famagouste. Ces changements reflètent l'évolution de l'état d'esprit de l'armée Chypriote. Machairas représente la compagnie vénitienne de Thibald Belfarage recrutée pour cette reconquête : « *Je m'arrête pour vous raconter ce que fit Thibat. Il alla à Venise et enrôla huit cents hommes d'armes qui pouvaient être regardés comme les plus valeureux guerriers du monde; ils étaient Lombards, Allemands, Chouri, Savoyards, Italiens, Cretois et Anglais de choix. Il acheta pour les embarquer un puissant vaisseau, et, se mettant à leur tête, il se dirigea sur Chypre. Les Grénois, en ayant été informés, armèrent deux galères et sortirent pour leur donner la chasse.<sup>938</sup>* » L'identité Chypriote est peu présente dans cette compagnie qui vient assiéger Famagouste. Cependant, le roi Pierre II utilise ses prérogatives de souverain pour recruter cette compagnie afin de pallier la faiblesse de sa marine depuis l'occupation de Famagouste. Pierre II est l'auteur de ce recrutement et fait entrer Thibald Belfarage dans la sphère de l'armée royale, puisqu'il lui octroie le titre de turcoplier. Par la suite, Léontios Machairas précise la nationalité des chefs de l'armée chypriote : « *Il s'y rassembla des hommes à cheval et à pied, arbalétriers et stradiotes, commandés par le seigneur Alexis le Cretois, l'Allemand sire Conrad Conzémat et Michel le Hongrois<sup>939</sup>.* » Parmi les hommes qui commandent la compagnie d'aventure recrutée par Thibald, aucun n'est de nationalité chypriote ; le premier siège de Famagouste est donc plutôt le résultat de la volonté unique du roi Pierre II.

<sup>935</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 180.*

<sup>936</sup> *Ibid., p. 180.*

<sup>937</sup> *Chronique dite d'Amadi, op.cit., p. 486.*

<sup>938</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 252.*

<sup>939</sup> *Ibid., p. 252.*

Un nouveau siège, à nouveau initié par le souverain Pierre II, a lieu en 1378. Refusant la présence génoise sur le sol de l'île, il décide d'assiéger la ville, cette fois par mer. Ce second siège diffère du premier, car le roi, plutôt que d'utiliser leurs soldats, s'allie aux Vénitiens. Il décide d'utiliser la puissance maritime des Vénitiens, principaux concurrents des Génois dans le Levant, afin de reconquérir la cité de Famagouste. Peu avant la guerre de Chioggia, la tension est forte entre les Génois et les Vénitiens, comme en témoigne la rixe survenue lors du couronnement de Pierre II. Les deux républiques maritimes se disputent des privilèges en Arménie et en Chypre, le XIII<sup>e</sup> siècle ayant vu l'octroi de privilèges à Gênes notamment en 1218 et 1232. Des biens Vénitiens attestés au XIII<sup>e</sup> siècle, témoignent de la présence active de la République maritime dans l'île. La tension amène les Vénitiens à vouloir traquer un navire génois, navire mentionné sous trois noms différents par Machairas, Amadi et Bustron. Pour le premier, le navire se nomme « *Boconiula* », pour la chronique dite d'Amadi, il s'agit de « *Bachoniona* », alors que Florio Bustron cite « *La Pichignona* ».

Divergentes sur le nom, les chroniques se rejoignent par contre pour noter que la haine des puissances navales se cristallise sur ce navire. Léontios Machairas, qui est le plus détaillé, commence ainsi son récit : « *Je vais vous expliquer comment les seize galères vénitiennes se trouvaient à Chypre. Depuis longtemps la guerre existait entre les Génois et les Vénitiens. Les Génois avaient armé un grand vaisseau nommé Boconiula, qu'on croyait capable d'affronter sans crainte dix-huit galères.*<sup>940</sup> » Le chroniqueur explique peu avant que les galères vénitiennes ont accompagné la reine Valentine de Milan en Chypre. Plusieurs aspects de l'alliance du roi Pierre II et des Vénitiens sont visibles dans cet extrait : l'armement de dix-huit galères, nombre considérable, la maîtrise de la construction navale et la multiplicité des contacts permettant aux Vénitiens de rallier rapidement l'île de Chypre. On apprend également que le roi Pierre II dispose uniquement de trois galères « *équipées* », donc prêtes à faire la guerre, avec leur équipage. Cela souligne le déclin amorcé par la marine chypriote dès l'occupation de Famagouste ; l'alliance est alors nécessaire entre le roi de Chypre et la cité de Venise dans la guerre contre Gênes. Florio Bustron ne mentionne pas cette alliance et se contente d'évoquer la haine mutuelle que se portent les Génois et les Vénitiens, n'inscrivant pas la volonté de détruire le navire génois dans la guerre Chypriote :

« *Li Genovesi nel medesimo tempo havevano armata a Genova una gran nave over barça chiamata la Pichignona al Levante, et la vantavano che quella non haveria paura de xv ne xx galee; e molti mercanti si missero in quella, con robba che valevano da cinquentonbla ducati*<sup>941</sup>. »

Après la mort de Pierre II, Famagouste reste un problème pour les rois de Chypre. Le roi Janus, ayant vécu ses premières années en captivité dans la cité maritime, abhorre la présence de Gênes à Chypre. Nicolas de Guarco, capitaine génois allié du roi, œuvre pour lui remettre la ville de Famagouste, mais l'action échoue. Le roi assiège la cité maritime, afin de chasser la présence génoise qui contrevient à l'intégrité du royaume de Chypre :

« *E da ben nuovo li Genovesi rup.ero la guerra col re, e durò tre anni; nella quale il re spese molti denari, e per mantener la guerra fece batter moneta di ramo grande chiamata Sisimia; la quai valeva sei carci l'una; e fece batter anchora denari minuti, et ordinò un officio*

<sup>940</sup> Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 262-263.

<sup>941</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 348.

*chiamato Phoro , dove pagavano tutti quelli che vendevano e compravano in Nicosia due carci per ogni bisante. Il qual officio valeva assai. E quasi con quello manteneva la guerra, et assediò Famagosta per mare e per terra*<sup>942</sup>.»

Alors que le déclin de la marine, au XIV<sup>e</sup> siècle, a déjà débuté, après la guerre contre les Génois, une fonction importante est créée, celle d'amiral de Chypre. On peut la considérer comme nouvelle, car le royaume de Jérusalem ne possède pas l'équivalent. C'est la vitalité de la marine de Chypre et son importance qui sont célébrées à travers ce nouveau titre. Louis de Mas-Latrie l'évoque dans l'un de ses *Fragment d'histoire de Chypre* : « *Les attributions de certaines charges furent divisées entre plusieurs offices qui furent élevés en dignité ou nouvellement créés. L'amiral, dont les assises de Jérusalem ne disent presque rien, devint, dans un royaume essentiellement maritime et commerçant, un des principaux ministres de la couronne.*<sup>943</sup> ». La connaissance du nom des amiraux et leur présence dans les chroniques montrent que la marine devient, au XIV<sup>e</sup> siècle, un des fleurons de la protection de l'île de Chypre. Ceci n'est plus vrai après la guerre contre les Génois de 1373-1374. Du Cange, dans les *Familles d'Outremer*, propose une liste des amiraux, qui recense les premiers au tout début du XIV<sup>e</sup> siècle.

La lecture de cette liste amène plusieurs constats : le premier est que la charge d'amiral est distribuée seulement à des hommes issus des vieilles familles nobiliaires latines qui sont donc associés au roi qui les nomme et qu'ils suivent dans l'action. C'est le cas de Jean de Sur qui servit le roi Pierre I<sup>er</sup>. Léontios Machairas s'attarde longuement sur ses actions sous le règne du roi Pierre : selon lui, l'Amiral possède un droit de justice sur les mariniers et les capitaines de galères, et il en use en 1368. Alors que des galères arabes pillent en Chypre, des galères génoises mandatées par l'Amiral outrepassent leurs prérogatives en s'appropriant les marchandises d'une des galères :

*« Quand la saïtie rentra, après avoir faussé compagnie aux deux galères, l'amiral, craignant que dans la rencontre qu'elles pourraient faire de celles des Arabes, elles n'éprouvassent quelque dommage, mit en prison messire Jean de Pons, et lui dit qu'il ne le délivrerait que quand les deux galères seraient revenues saines et sauvées à Famagouste. En cas de malheur il le ferait décapiter*<sup>944</sup>. »

La charge d'amiral tombe en désuétude, de même que la marine du royaume, et n'apparaît alors plus dans les sources. Ce déclin se manifeste également par l'utilisation, au XV<sup>e</sup> siècle, de la marine de course par le roi Janus. La guerre contre les Génois ayant ruiné les finances du royaume de Chypre, les seigneurs de l'île souhaitent les rétablir et la guerre de course, qui n'est pas un phénomène nouveau, semble être la solution adoptée dès les premières années du XV<sup>e</sup> siècle. En effet, les côtes chypriotes ont eu à subir les pillages orchestrés par les corsaires : en 1360, ceux de Catalogne, attirés par l'île depuis le mariage de la reine Éléonore d'Aragon avec le roi Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan, se livrent à ce type de forfait, comme le précise Machairas. Cet exemple illustre une coopération balbutiante mais réelle, entre le roi de Chypre et celui d'Aragon, afin d'éradiquer le fléau des corsaires. Il est nécessaire de pacifier les routes commerciales maritimes et d'endiguer les désordres comme le pillage et la guerre de course. L'île de Chypre, qui ne

---

<sup>942</sup> Ibid., p. 355.

<sup>943</sup> L.de Mas Latrie, *Fragment d'histoire de Chypre. Premiers temps du règne d'Amaury de Lusignan*, Bibliothèque de l'école des chartes, 1860, tome 21, p. 353.

<sup>944</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 114-115.

manque pas d'attrait de ce point de vue, doit contenir ces menaces qui nuisent à son commerce maritime<sup>945</sup>. La guerre de course est prisée par la noblesse chypriote qui a besoin de subsides après le conflit avec les Génois. La pauvreté du pays et de ses habitants amènent le roi Janus à recourir à des expédients comme la guerre de course : comme la marine de l'île ne peut plus répondre aux besoins du roi, il est obligé de recourir aux corsaires pour piller la Syrie et obtenir des financements pour mener la guerre. Léontios Machairas rapporte l'envie et la cupidité des seigneurs Chypriotes : « *Le même roi Janus avait dès l'an 1404 commencé la guerre contre les Sarrasins en pillant leurs terres. Le sultan avait supporté cela en silence parce que ses émirs ne s'entendaient pas avec lui. En 1410, l'île fut ravagée par une autre épidémie qui dura plus d'un an. Les seigneurs s'étaient enrichis en pillant les Sarrasins; cette guerre avait duré jusqu'en 1408*<sup>946</sup>. » Léontios Machairas ne masque pas les aspects négatifs du roi Janus qui tente de redresser les finances de son royaume en pillant les côtes égyptiennes. Les seigneurs de l'île ne sont pas non plus épargnés par cette description et cela montre que la flotte est en train de périr. L'utilisation de la guerre de course, approuvée implicitement puis ouvertement par le roi Janus, montre le déclin de l'institution maritime et de la politique dynamique pour la défense maritime mise en place le siècle dernier. La conséquence de cette faiblesse maritime est la bataille de Khirokitia en juillet 1426<sup>947</sup>.

La piraterie, qui fut particulièrement active dans la Méditerranée orientale du XV<sup>e</sup> siècle, permit aux Lusignan de maintenir une certaine activité commerciale ce siècle durant, malgré les vexations des génois (comme les restrictions de l'utilisation des ports de l'île pour les activités marchandes)<sup>948</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, plusieurs événements politiques amènent les Lusignan à recourir aux pirates afin de pallier les manques maritimes qui leur permettaient de commercer des ressources naturelles comme le coton ou le sucre. L'on a vu que des familles vénitiennes comme les Cornaro exploitaient le sucre avec la possession de casals dans l'île. Avec la perte de Famagouste en 1373, la Couronne doit trouver des solutions pour continuer son commerce de coton, de sucre et de sel. C'est par les documents des communes italiennes installées dans l'île et les tractations qu'elles tinrent avec les sultans d'Égypte qu'on observe que Chypre dut combler le peu de flotte qu'elle possédait par les moyens de la piraterie.

Le *sindicamentum*, l'enquête menée contre Napoleone Lomellini, capitaine et podestat de Famagouste en 1459 montre l'état de la flotte des Lusignan. La *realpolitik* maritime de Méditerranée Orientale de ce siècle démontre que le jeu politique est mené sans les Lusignan ou alors de très faible manière. En effet, les côtes syriennes et l'Égypte mamelouke sont abordées par des flottes occidentales comme les flottes catalanes. Ces dernières jouent un rôle militaire

<sup>945</sup> Il convient de citer la définition donnée par Damien Coulon dans son ouvrage : *Barcelone et le grand commerce d'Orient. Un siècle de relations avec l'Égypte et la Syrie (ca.1330- ca.1430)* : « Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la course, à la différence de la piraterie, est commandée par les souverains, notamment lors des conflits. » COULON, Damien, *Barcelone et le grand commerce d'Orient. Un siècle de relations avec l'Égypte et la Syrie (ca.1330- ca.1430)*, Madrid-Barcelone, Casa de Velázquez - Institut Européen de la Méditerranée, 2004, p. 202.

<sup>946</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Léontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 276-277.

<sup>947</sup> Ruthy Gertwagen publie de nombreux articles examinant l'histoire maritime, les routes et la construction des ports dans l'Est Méditerranéen. Plusieurs de ses travaux sont utiles pour tenter de proposer une typologie des constructions maritimes : Gertwagen, Ruthy, « Harbours and facilities along the eastern Mediterranean sea lanes to Outremer », Pryor, John, *Logistics of warfare in the Age of the Crusades*, Burlington, 2006, p. 95-118. Coureas, Nicholas, Riley-Smith, Jonathan, *Cyprus and the crusades*, Diethnēs Homilos gia tē Meletē tōn Staurophoriōn kai tēs Latinokratoumenēs Anatolēs, 1994, p. 511-538.

<sup>948</sup> Otten-froux, Catherine, *Les ports de Chypre (XIIIe-XVe)*, op.cit., p. 173-189.

à Chypre au XV<sup>e</sup> siècle. Par l'étude de documents comme le *Sindicamentum* de Napoleone Lomellini, le récit d'Emmanuele Piloti, ainsi que la chronique de George Boustronios, on découvre l'importance des Catalans dans la politique du royaume, et surtout la politique du Royaume. Développons les événements qui montrent l'importance des Catalans, et le peu de moyens maritimes de l'île de Chypre.

Plusieurs témoins à charge dans le *Sindicamentum* mené contre le capitaine Napoleone Lomellini, accusent celui-ci de commerce avec les pirates catalans. Catherine Otten-Froux, qui a étudié ce document, met en exergue ces accusations répétées à plusieurs reprises. C'est par ces premières indications que l'on observe l'apogée de la piraterie aux alentours du XV<sup>e</sup> siècle et l'absence de flotte pour les Lusignan<sup>949</sup>.

Dans les faits qui sont reprochés au capitaine, la piraterie et la connivence avec les pirates catalans est mis en avant par ses accusateurs. Parallèlement au capitaine de Famagouste, plusieurs chroniqueurs musulmans, ainsi que les chroniqueurs contemporains des derniers rois Lusignan relatent plusieurs utilisations des pirates sciemment par les rois. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, une île voisine de Chypre, Rhodes fut utilisée comme base de piraterie par les pirates Turcs, avec l'aval de l'Empire Ottoman<sup>950</sup>.

Les pirates chrétiens officient dès le XIII<sup>e</sup> siècle, mais se renforcent dès le XV<sup>e</sup> siècle, à partir de 1408 et 1413 pour ce qui concerne les villes de Beyrouth et l'île de Chypre. En 1408, les pirates catalans pillèrent les côtes syriennes afin de se rembourser des 30000 ducats que le sultanat mamelouk réclame aux marchands catalans vivant à Beyrouth et Alexandrie. Les marchands avaient donné cette somme pour la capture de marchands nord africains vendus comme esclaves à Barcelone<sup>951</sup>. Comme il en a été fait mention, les pirates catalans oeuvrent également sur les côtes syriennes avec l'accord tacite du roi Janus. Ce dernier, manquant de mains d'œuvres pour ses plantations, accueillent sur les mouillages de l'île loin de Famagouste génoises, les musulmans capturés sur les côtes de Syrie. Ce qui lui vaut l'attaque de son royaume en 1424<sup>952</sup>.

Les pirates Catalans mouillent à Chypre pour leur propre profit, mais n'oeuvrent pas seulement avec le royaume de Chypre tout au long du XVe siècle. Les officiers corrompus de la Chypre génoise, notamment Napoleone Lomellini, sont des partenaires financiers pour les pirates. Ainsi, Famagouste accueille les pirates par le biais du capitaine de la ville et de son fils Luca. Cependant, ils peuvent également devenir victimes des pirates. Les documents qui mentionnent ces faits sont les actes des notaires italiens, nous renseignant utilement pour ce qui concerne les actes de piraterie. Le notaire génois Antoine de Foglietta, qui travailla à Famagouste, durant les années 1452 jusqu'en 1457,

---

<sup>949</sup> Fleet, Kate et Otten-froux, Catherine, *Une Enquête à Chypre au Xv e siècle. Le Sindicamentum de Napoleone Lomellini, Capitaine Génois de Famagouste (1459)*, op.cit., p. 155-157.

<sup>950</sup> Coureas, Nicholas, Orphanides, G. Andreas, *Piracy in Cyprus and the Eastern Mediterranean during the later Middle Ages (14th-15th centuries)*, op.cit., p. 122.

<sup>951</sup> Ibid., p. 122-123.

<sup>952</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 276-277.

consigne que Nicolo Spinola, génois membre de l'*Officium Monete* en 1447, est capturé par les Catalans en décembre 1453 dans son casale de Paramilini. Par la suite, il est obligé de payer lui-même sa propre rançon<sup>953</sup>.

Quant à Napoleone Lomellini, les principales accusations qui le perdirent concernent la présence des flottes catalanes à Famagouste. En effet, un certain Benediktus de Varnatia, capitaine des portes de Limassol sur l'enceinte de Famagouste témoigne contre Napoleone Lomellini, l'accusant d'avoir laissé entrer le capitaine Catalan Lopez de Bardaia dans la ville<sup>954</sup>.

Les Catalans prennent aussi énormément d'importance dans les affaires politiques du royaume, leur flotte se substituant à celle du Royaume de Chypre. Lors de la prise de pouvoir de Jacques II en 1458 dans l'île, les Catalans jouent un rôle militaire puisqu'ils prennent le parti du futur roi. La Reine Charlotte requérant l'aide des Hospitaliers de Rhodes et fuyant dans cette île, le roi Jacques II s'allie aux Catalans dont certains font fortune dans son Royaume, bouleversant tous les acquis de la société latine.

Les opérations navales sont menées pour la plupart par ces pirates, notamment Juan Perez Fabrigues, déjà impliqué avec Napoleone Lomellini. La carrière et les faits d'armes maritimes sont relatés par Georges Boustronios, contemporain de Jacques II. Ainsi, par le chroniqueur nous apprenons que Juan Perez Fabrigues est aux côtés de Jacques II depuis 1457, date où celui-ci fit assassiner Thomas, chambelland du Royaume. Le chroniqueur précise le stationnement dans l'île de Juan Perez Fabrigues. Celui-ci revient en 1458 avec deux navires et deux caravelles et mouille à Kerynia.

Ainsi, l'on constate que les ports principaux du XIII<sup>e</sup> siècle refonctionnent et connaissent une nouvelle expansion à partir de l'occupation de Famagouste par Gênes au XV<sup>e</sup> siècle. Les constatations de George Boustronios nous indiquent clairement que la marine militaire Chypriote est inexistante et que les rois favorisent le parti Catalan en raison de la flotte militaire qu'ils mettent à leur service en échange de facilités dans l'île de Chypre.

Après avoir dressé un constat de la flotte militaire du royaume tout au long de ces siècles, il faut compléter cela par une étude complète de l'art de la guerre sous les Lusignan.

## **B— L'art de la guerre sous les Lusignan:**

Combattre dans les territoires d'Outremer demande une expérience dont disposent les Latins de Chypre et que n'ont pas les croisés nouvellement arrivés en Orient qui, souvent, commettent des erreurs dues à l'impatience. Il convient de rappeler l'imprudence du comte d'Artois durant la croisade de Louis IX, qui cause le désastre d'Al-Mansourâh. L'armée de Chypre acquiert au fil des siècles une excellente réputation dans le combat, que celui-ci se

---

<sup>953</sup> Coureas, Nicholas, Orphanides, G. Andreas, *Piracy in Cyprus and the Eastern Mediterranean during the later Middle Ages (14th-15th centuries)*, op.cit., p. 128-129.

<sup>954</sup> Ibid., p. 129.

déroule sur son sol ou à l'extérieur. La guerre contre les Génois en 1373-1374 est une guerre que l'on peut qualifier d'invasion-migration et elle permet à l'armée royale d'utiliser au mieux les forteresses aux fonctions défensives mais aussi offensives, tandis que l'armement fait entrer l'armée dans une ère de modernité.

#### 1. Le combat à l'extérieur jusqu'en 1489 :

Le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> sont les siècles pendant lesquels les troupes combattent le plus à l'extérieur. Utilisant les déplacements maritimes pour rallier les territoires voisins des leurs, elles combattent à la fois en Asie Mineure, en Syrie et en Égypte. Il faut toutefois nuancer ces propos en rappelant que les rois de Chypre privilégient aussi les trêves et les retraits lorsque le conflit rend cela possible.

#### **a. L'armée et le théâtre des opérations extérieures au XIII<sup>e</sup> siècle :**

Il est pertinent de définir pour commencer la nature des combats auxquels a participé l'armée de l'île durant les siècles de domination latine. Christopher Tyerman, dans son ouvrage intitulé *God's War. A New History of the Crusades* décrit la brutalité des croisades, au nom de Dieu<sup>955</sup>. Selon lui, les croisades, qui sont plus qu'une série de batailles, marquent durablement la société militaire. Il évoque la défense de l'outremer en étudiant les changements de mentalités, la manière dont les chrétiens et les musulmans s'accommodent les uns des autres. À partir de cela, nous allons tenter d'établir une typologie des combats en Terre Sainte et des réponses militaires proposées par l'armée chypriote. Nous nous pencherons également sur la perception des Chypriotes par leurs adversaires.

En 1192, lors de la création du royaume de Chypre, le phénomène des croisades, malgré le désastre d'Hattin, est encore actif et l'idée même de protéger la chrétienté est ravivée. Indépendamment de l'action militaire, c'est par un profond esprit religieux que l'on se croise pour aller combattre en Terre Sainte. Le royaume latin de Chypre combat plus par nécessité que par la volonté de recouvrer la Terre Sainte jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, cela change alors, sous l'impulsion de Pierre I<sup>er</sup>. Pierre I<sup>er</sup> est le chantre d'une chrétienté offensive et, au XIV<sup>e</sup> siècle, il veut reprendre son « héritage naturel ». Pendant les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, l'île de Chypre acquiert une réputation prestigieuse en raison de sa connaissance des territoires environnants.

Dans son article, *Warfare in the Latin East*<sup>956</sup>, Peter W. Edbury remarque que les croisades sont menées différemment suivant le peuple auquel les croisés se trouvent confrontés, musulmans en Espagne ou hérétiques en Bohême ou Lituanie. Si les chrétiens ont pu tirer avantage de la désunion des musulmans jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle,

---

<sup>955</sup> Tyerman, Christopher, *God's War. A New History of the Crusades*, Londres: Penguin Books, 2007.

<sup>956</sup> Edbury, Peter W., « Warfare in the Latin East », KEEN, Maurice, *Medieval warfare: A history*, Oxford University Press, 1999, p. 89-112.

la donne change au moment où Saladin parvient à reprendre les territoires conquis jusqu'à Jérusalem en 1187. La troisième croisade permet de reprendre des territoires sans jamais égaler l'ancien territoire conquis par les croisés. Toujours selon P. W. Edbury, les corps spécialisés comme les archers ou les arbalétriers ont pour mission de maintenir à distance les cavaliers archers, afin que la cavalerie lourde des chevaliers puisse lancer la charge au bon moment. Cette tactique de combat, utilisée par Richard I<sup>er</sup> Cœur de Lion, connaît son paroxysme au moment du siège d'Arsur en 1191.

Il est nécessaire d'analyser les différentes guerres que connut l'île de Chypre, les méthodes de combat utilisées face aux Mamelouks après 1250, et la représentation de l'armée de l'île par les musulmans.

Après la reconquête de Nicéphore II Phocas en 965, l'île ne connut plus de guerre d'invasion-migration, même si elle fut secouée par des épisodes de révoltes durant le XI<sup>e</sup> siècle et par le coup d'état de l'usurpateur Isaac Comnène en 1184. Les croisades apportent à nouveau la guerre sur son sol, notamment par la conquête de Richard I<sup>er</sup> Cœur de Lion. Au XIII<sup>e</sup> siècle, alors que la croisade de 1204 est détournée vers Byzance, Aimery de Lusignan n'ayant pas les forces nécessaires pour combattre en Syrie, le sultanat ayyoubide doit faire face à l'impatience de croisés.

Plus que Guy de Lusignan, Aimery son frère, qui obtient le titre de roi de Chypre, conduit les premières expéditions de l'armée de l'île en extérieur. Il faut toutefois préciser que la plupart des actions qu'il mène sont dues à son titre de roi de Jérusalem. Les sources chrétiennes relatent de manière précise ses actions militaires. Contrairement à *L'Estoire d'Eracles*, qui mentionne qu'il devint roi de Jérusalem avant d'avoir repris Beyrouth, Roger de Hoveden place l'événement après la prise de Beyrouth. Aimery de Lusignan décide d'assiéger la ville, à la fois par terre et par mer. En raison du tissu dense de cités de Terre Sainte, le siège des villes est une opération fréquente dans l'Orient latin. Tyr et Saïte voient souvent le passage des armées en raison de leur lien avec l'intérieur des terres et la mer. *L'Estoire d'Eracles* montre que les musulmans qui tiennent Beyrouth sont « épouvantés » par la venue des croisés. L'utilisation de ce terme ne peut signifier que deux choses : que l'armée royale des Lusignan de Chypre possède alors une réputation de prestige chez les musulmans ou que ces derniers ne s'attendent pas à une attaque des chrétiens, ce qui postule une possible cohabitation entre les États latins et les forces ayyoubides. On se rapproche alors de la conception de R. Stephen Humphreys, selon laquelle les croisades du XIII<sup>e</sup> siècle sont plus une nuisance qu'une aide pour les États latins<sup>957</sup>. Le roi Aimery continue sa reconquête et met le château de Beyrouth conquis en position défensive plus qu'offensive, en remplaçant notamment la garnison. Après le siège du château de Beyrouth, le roi place son armée devant celui de Thoron et fait preuve de sagesse en utilisant la diplomatie afin de convaincre les assiégés de rendre les armes. L'attitude pondérée d'Aimery et sa préférence pour les trêves a pu servir d'exemple aux futurs rois de Chypre. *L'Estoire d'Eracles* décrit l'attitude mesurée et extrêmement sage du roi de Chypre, qui s'oppose à celle des chevaliers nouvellement arrivés en Outremer : « *Quant li rois Haimerys ot vecus les Sarrasins et garni le chasteau, si s'en torna d'ilec et ala arrieres au chastel dou Toron a .v. milles de Sur, si l'asseja et furent devant tant, que cil dedans se vostrent rendre saune lor vie. Mais il ne vostrent mi prendre par tel*

---

<sup>957</sup> Humphreys, R. Stephen, « Ayyubids, Mamluks, and the Latin East in the Thirteenth Century », *Mamluk Studies Review*, 2, 1998, p. 1-17.



*covenant. Il n'ot gaires esté ilec puisqu'en li vost le chastel rendre que un message vint batant une vespree dist que li empereres d'Alemaigne estoit morz. Quant li chanceliers d'Alemaigne et li Aleman oirent ce, si se leverent dou siege, si s'en alerent a Sur tout aussi come se ils fucent desconfit, que onques n'i atendi li unz l'autres<sup>958</sup>. »*

Aimery de Lusignan, combattant aux côtés des Allemands, sait imposer sa volonté aux croisés. L'attitude n'est pas belliqueuse et une première trêve est conclue après ce siège avec le frère de Saladin, Malek-Adel, en 1198: « *Quant li rois Haimerys vit que li Alemans s'en aloient, si quist trives au sodan, qui fu freres de Salabadin, et ses nevoz avoit deseritez. En tel manière fist trives come Salabadin li avoit faites au conte Henri ; de la terre qui lui avoit esté rendu estoit la terre que Dex li avoit consentue a avoir, si come estoit Barut et Gybelet.* <sup>959</sup> »

C'est le roi Aimery lui-même qui vient demander une trêve au sultan ayyoubide. Même si les trêves ne sont pas toujours respectées par les subalternes des rois et des sultans, les dirigeants tentent toujours de maintenir le dialogue. La chronique d'Ernoul relate un acte de course réalisé par l'amiral du sultan devant Chypre ; Aimery demande alors réparation à ce dernier. La diplomatie est toujours présente, malgré les actes causés par les subalternes : « *On fist asavoir al roi Haymeri que les gabyes li Sarrasins avoient pris des Crestiens devant Cypre. Quant li roi l'oy, si manda al sondan qu'il li fesist rendre ses homes, c'on li avoit pris en trives devant Cypre. Li soudans manda a l'amiraute qu'il les rendist. Et li amiraute dist qu'il n'en renderoit nul. Toutes voies, requist encore li rois ses homes al soutan<sup>960</sup>.* »

Cette logique d'entente répond aux difficultés de mener des expéditions dans les territoires égyptiens ou syriens<sup>961</sup>. Le royaume latin de Chypre n'échappe pas au contexte évoqué par Christopher Marshall. La difficulté des Latins à régir un territoire tel que la Syrie les amenait à réduire leurs objectifs militaires et à conduire ce qu'on appelle des « chevauchées. » Christopher Marshall propose de définir la « chevauchée » comme une action militaire ne visant pas à annexer le territoire ennemi ou à s'engager de manière forte face à lui<sup>962</sup>.

Le roi Aimery mène de telles chevauchées. En 1203, la trêve est rompue et le roi s'aventure plus avant dans les terres du sultan. Il mène un ou plusieurs raids afin de compenser la perte des hommes causée par les subordonnés du sultan. Ayant pris conseil auprès du Temple et de l'Hôpital, le roi décide de mettre la ville d'Acre en état de défense et de perpétrer des expéditions punitives en signe de représailles. Les actions du roi Aimery de Lusignan correspondent à la définition de « chevauchées » donnée plus haut : il n'est pas indiqué spécifiquement dans les chroniques qu'il cherche à s'emparer d'un territoire. La chronique d'Ernoul présente ainsi ses actions : « *Quant ce vint al point du jour et ils furent en tiere de Sarrasins, il s'expandirent aval le pais ; si aquellirent grans proies et mont i prisent de homes et de femmes et d'enfans, et*

---

<sup>958</sup> *L'Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 227.

<sup>959</sup> *Ibid.*, p. 228.

<sup>960</sup> *Chronique d'Ernoul et Bernard le Trésorier*, op.cit., p. 354.

<sup>961</sup> Christopher Marshall soulève les difficultés des expéditions dans ce passage: « *The latins military options were further restricted by the problems they encountered in even gathering a field army which could safely operate outside the confines of the strongpoints. It was inevitable, therefore, that much of the military activity in this period, should aim for quite limited objectives.* » Marshall, Christopher, *Warfare in the Latin East*, op.cit., p. 183.

<sup>962</sup> *Ibid.*, p. 184: « *a raid may be defined as being a military action that had direct aims which did not include either the permanent acquisition of enemy territory or a major engagement with enemy forces. Raids were used as a reprisal enemy activity* ».

*grant gaaing i fissent, et amenerent sauvement a Acre, fors tant que li cri leva en le tiere et que Sarrasins s'assanlerent et alerent apries et qu'il virent .i. poi l'ariere garde, mai n'i fissent mie damage<sup>963</sup>.»*

L'action d'Aimery est donc une chevauchée destinée à être courte. Il ne s'éloigne pas des places possédées par les croisés, car il est conscient qu'il ne dispose pas de la force suffisante pour affronter les ayyubides. Lors de chevauchées, le roi s'aventure plusieurs fois dans le territoire ayyubide entre 1203 et 1205: « *Et li rois par plusieurs fois entra en le tiere as Sarrasin, et amenoit proies, et grant gaaing faisoit souvent sor Sarrasins. Une fois ala il en le tiere as Sarrasin par deça le flum, et ne trouva riens ; et passa outre le fleuve bien parfont, et aquellirent grans proies et grant gaaing fissent ; et revinrent par deça ariere.*<sup>964</sup> »

Cette description d'Ernoul indique qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, le roi de Chypre a souvent recours aux raids. Parce que sa capitale est à Nicosie, il doit prendre les transports maritimes pour le passage à Acre. Sa volonté n'est pas de mener des conquêtes, mais bien des expéditions qui ne lui demandent ni une mobilisation importante de troupes, ni de rester loin de ses terres.

Louis de Mas-Latrie évoque Aimery comme un roi sage, qui ne présume pas de ses forces militaires pour mener des campagnes trop difficiles pour son armée. Les actions du roi évoquées par l'Éracle rejoignent l'analyse de Louis de Mas-Latrie qui voit en Amaury un roi qui aurait pu mener « des conquêtes énergiques », si la quatrième croisade n'avait été détournée de ses objectifs. Aimery de Lusignan est en effet un roi qui sait s'adapter au territoire qu'il régit et ne s'engage pas dans des expéditions militaires sans en connaître toutes les conditions. La clairvoyance du roi est mise en lumière par le comte qui s'appuie également sur les remarques d'historiens musulmans comme Ibn Al-Athir. Il faut noter qu'Aimery de Lusignan, s'il ne pousse pas son royaume à la conquête, le protège et le met en état de défense. Conscient qu'il dispose de forces limitées après les conquêtes de Saladin en Syrie-Palestine, il se contente de consolider les frontières du royaume de Chypre et de mener quelques raids. Il ne provoque jamais ces chevauchées, il ne les utilise que lorsque toutes les solutions diplomatiques ont été épuisées auprès du sultan ayyubide<sup>965</sup>.

Le XIII<sup>e</sup> siècle voit cohabiter différentes formes de guerre dans l'Orient latin. L'armée de Chypre participe à ces combats et même en crée certains. À la mort du roi, son fils Hugues I<sup>er</sup> lui succède : comme il est encore mineur, Gauthier de Montbeliard, son beau-frère, hérite du baillage du royaume. Ce dernier profite du contexte politique de ses voisins continentaux pour mener des conquêtes destinées à enrichir le royaume de Chypre. C'est une autre forme de guerre, qui n'avait pas été envisagée par le souverain précédent. Ici, Gauthier de Montbeliard mène une expédition de conquête, plus préparée qu'une « chevauchée », et qui a un but précis : remporter une ville à des fins commerciales. Louis de Mas-Latrie indique que le comte peut conduire cette expédition, car le contexte y est favorable : « *Il prit en personne le commandement d'une expédition dirigée sur une ville commerçante de la Pamphylie, ou les Lusignan auraient eu cent ans plus tôt, si l'entreprise eût réussi, un établissement avantageux. Le désordre qui régnait dans les provinces méridionales de l'Asie Mineure permettait de tenter dès lors cette conquête, pendant que les Turcs et les Grecs se disputaient la souveraineté du pays*<sup>966</sup>. » Le comte Gauthier de

---

<sup>963</sup> *Chronique d'Ernoul et Bernard le Trésorier*, op.cit., p. 356.

<sup>964</sup> *Ibid.*, p. 357.

<sup>965</sup> Mas Latrie, Louis (de), *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, op.cit., p.168.

<sup>966</sup> *Ibid.*, p. 173.

Montbéliard continue donc à utiliser la désunion des adversaires que sont les Turcs Seldjoukides afin de renforcer la domination territoriale du royaume de Chypre. Cette attitude pleine de clairvoyance a souvent manqué aux croisés lorsqu'ils menèrent des expéditions Outremer. Le roi de Jérusalem Jean de Brienne, conscient de la valeur militaire du comte de Montbéliard, emploie celui-ci à renforcer les territoires d'Outremer. Le comte de Mas-Latrie décrit la défense de Terre Sainte comme une défense de peu de moyens où les opérations ne sont pas de longue durée<sup>967</sup>.

Les croisades reprennent en 1217, avec notamment celle menée par le Pape Honorius III, le roi André II de Hongrie et le duc Léopold d'Autriche. Lors de celle-ci, on utilise beaucoup les guerres de siège. Christopher Marshall, qui propose une étude de la guerre de siège au XIII<sup>e</sup> siècle, insiste sur l'inconscience des participants. C'est le cas notamment pour les Génois qui participent au siège de Césarée en 1218 : « *At Caesarea, in 1218, the Genoese sent, in addition to arms and supplies, fresh troops to bolster the defence but they proved inadequate and had to be rescued themselves*<sup>968</sup>. » Les croisés sont une charge pour le royaume de Jérusalem et de Chypre et l'inconscience des Génois est ici un désavantage pour les croisés d'Orient. Une grande entente unit les latins d'Outremer dès lors qu'il s'agit de consolider les possessions en Terre Sainte et de rechercher la paix avec les musulmans. Les croisades nuisent souvent à cette volonté pacifique qui peut s'instaurer entre les Latins et leurs adversaires. Le Royaume de Chypre est fréquemment impliqué dans ce que Pierre-Vincent Claverie nomme « *les opérations combinées des ordres militaires dans le Levant médiéval (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)* »<sup>969</sup>. Lorsqu'il étudie la coopération entre les Ordres, il recense les opérations militaires du XIII<sup>e</sup> siècle. La lecture de cette analyse permet de constater que le Royaume de Chypre est invariablement présent dans les opérations de grande ampleur. Il constitue un apport non négligeable pour les ordres militaires et tient sa place à leurs côtés sur les champs de bataille.

L'armée de Chypre et les ordres militaires sont des composantes fondamentales des armées croisées dès le XII<sup>e</sup> siècle. Pierre-Vincent Claverie cite l'exemple de l'aide apportée aux croisés en 1163 pour le déblocage du siège du Crac des Chevaliers. Lors du désastre de la Forbie, en 1244, la participation de l'armée de Chypre est importante. Elle participe à la coalition franque qui comprend les ordres militaires comme les Hospitaliers, les Templiers et les Teutoniques, de même que l'armée du royaume latin de Jérusalem. Les alliances en Syrie-Palestine conduisent à des offensives ponctuelles comme c'est le cas pour la Forbie. À travers cette bataille, on recherche le rééquilibrage des forces en champ découvert ; une alliance franco-syrienne est mise en place puisque l'émir de Homs et celui d'al-Karak se sont joints aux croisés. L'armée de l'île de Chypre oppose six cents chevaliers au sultan<sup>970</sup>. Or, l'échec cuisant des Francs engage l'équilibre de la Terre Sainte. L'île de Chypre paie ici son tribut à la guerre, sans que l'on sache quel fut le rôle de ses chevaliers sur le champ de bataille. On peut toutefois supposer que, comme le reste de la cavalerie franque, les chevaliers de Chypre étaient placés à la droite de la ligne de front.

---

<sup>967</sup> Ibid., p. 171.

<sup>968</sup> Marshall, Christopher, *Warfare in the Latin East*, op.cit., p. 225.

<sup>969</sup> Claverie, Pierre-Vincent, « Les opérations combinées des ordres militaires dans le Levant médiéval (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », op.cit., p. 202-215.

<sup>970</sup> Ibid., p. 211.

La croisade de Louis IX illustre bien l'idée de l'inconscience des croisés nuisant aux royaumes d'Outremer. L'action du comte d'Artois refusant la retraite et s'engageant dans la ville d'Al-Mansourah est la cause de l'anéantissement des forces des ordres militaires. Les chroniques restant muettes à ce sujet, on ne connaît pas exactement le rôle que joua l'armée de Chypre dans la bataille d'Al-Mansourah. Par contre, il est certain que l'île a servi de point de ravitaillement à la croisade.

En 1265, l'armée de l'île prend pleinement part à la défense de la Terre Sainte. C'est devant la ville de Césarée assiégée par le sultan, que le bailli de Chypre Hugues de Lusignan vient affronter Baybars. La chronique dite d'Amadi relate cet événement : « *di 26 zener, Bendocdar, soldan de Balailonia, chiamato Melec el Vacher, zòè el potente re, prese Cesaria a tradimento; ma la gente scampo al castel della marina; et a cinque de marzo, fu preso etiam el castello, et le gente scamporono cou li navigli in Acre. A di 15 marzo, fu ruinata la torre del molin et el monasterio del signor Nicolo, per paura del soldan et abandonata la città de Cayphas. A di 23 de avrile, gionse in Acre messer Hugo de Lusignan, baylo de Cypro, per soccorso del loco, con bella armada de gallie et de vasselli et mena secco cento trenta cavaglieri et altri failli a cavallo et a piedi.*<sup>971</sup> » L'armée de Chypre entre pleinement dans les affaires de Terre Sainte, puisqu'elle est appelée au secours de la ville de Césarée, avec un nombre de chevaliers conséquent. Le royaume de Chypre sup.lante celui de Jérusalem dans la défense de la Syrie-Palestine. Pierre-Vincent Claverie fait référence à une autre bataille engagée par le royaume de Chypre et les ordres militaires autour de la ville de Tibériade en 1266. Il place l'armée de Chypre à égalité avec les ordres militaires dans le combat, en faisant un acteur incontournable dans les différents types d'opérations engagées en Syrie Palestine, les chevauchées, les raids ou les guerres de siège : « *Ces succès encouragèrent les templiers à lancer, en 1266, une expédition contre la région de Tibériade en concertation avec le bayle de Chypre, Hugues de Lusignan. Une embuscade tendue le 28 octobre à hauteur de Tell Haruba décima l'avant-garde latine refluant vers Acre. Cette erreur imputable aux états-majors de l'Hôpital et de l'ordre teutonique coûta la vie à 500 hommes, que les fellahs des environs achevèrent pendant la nuit. On peut s'étonner néanmoins que le Temple ou la chevalerie chypriote ne soient pas parvenus à récupérer ces malheureux avant la tombée du jour à une si faible distance d'Acre.*<sup>972</sup> »

Hugues de Poitiers-Lusignan, ancien régent de Chypre devenu roi en 1267, défend activement la Terre Sainte, tout en privilégiant les actions offensives. Lorsqu' Édouard d'Angleterre vient en Terre Sainte, le roi Hugues III mène l'offensive et est certainement à l'initiative de la conquête en Terre Sainte ; Édouard d'Angleterre lui porte d'ailleurs une grande amitié. Le roi de Chypre conseille les croisés, démontre sa connaissance du terrain, sa maîtrise des théâtres extérieurs d'opérations.

La chronique dite d'Amadi et le Templier de Tyr en témoignent dans les récits de la prise de Qal'at-al-Hosn appelé encore le Crac des Chevaliers et dans ces extraits : (Cacon pour le Templier de Tyr ou encore Quaquo pour la chronique dite d'Amadi) :

« *A di 20 zugno, el re Hugo de Cypro, con messer Odoardo, fiolo del re de Inghilterra, che era venuto con molti gentilhomilli al soccorso de la Terra Santa, hanno rotto el casai Santo Zorzi, quatro leghe lonlan da Acre, et al suo ritorno moriteno molti de sofigo. A di*

<sup>971</sup> Chronique dite d'Amadi, op.cit., p. 207.

<sup>972</sup> Claverie, Pierre-Vincent, « Les opérations combinées des ordres militaires dans le Levant médiéval (XIIe-XIIIe siècles) », op.cit., p. 212.

*novembrio, questo re et messer Odoardo, con la loro compagnia, hanno rotto Caco et due case de Torcimani, et occiseno da mille cinquecento et più persone, et preseno molti animali grossi et menuti.*<sup>973</sup> »

Le roi Hugues III semble avoir autorité sur les actions entreprises en Terre Sainte, le prince Édouard s'en remettant à son jugement. La manière dont le roi de Chypre et le roi d'Angleterre prennent le Crac n'est pas très détaillée dans la chronique, mais l'auteur insiste sur les excellents rapports entretenus par les deux souverains ; le commandement conjoint couronne leurs actions de succès. Le Templier de Tyr, quant à lui, insiste sur le contexte de la prise du Crac des Chevaliers : « *Le roy Hugue de Jerusalem & de Chipre pafa de Chipre à Acre, & fist grant benor à meslire Odoart, & orent grant amor eniemble, & ausi meymes i vint Baymont, prince d'Antioche & conte de Triple, quy estoit couzain germain dou roy Hugue de Lezingniau, nés de .ij. frères, mais le prince demoura poy à Acre, & fe party & ala à Triple en fon país. .xxiiij. jours dou mois de novembre dou düt an, monleignor Odoart & le roy Hugue & la chevalerie de Chipre & d'Acre, & le Temple & Offpatau alerent brizer .j. cazau quy a non Cacon, qui est en la terre de Sezaire loins d'Acre .xij. liues & plus, & firent grant damage à Sarazins & gaignerent .ij. herberges de Turquemans, & tuèrent Sarazins aies & prirent bestail gros & menu .xij<sup>m</sup>., & afegerent aucuns Sarazins dedens une tour quy est : à Caco moût fort environée de focés plains d'aigue, & bien l'eüffent prise, mais nos gens doutèrent de trop demorer pour le cry quy estoit par la terre, & [l]à Sarazins estoient ja assemblés de toutes pars, dont nostre gent le partirent & vindrent à Acre à tout lor gainain lain & sauf.*<sup>974</sup> »

Le *Templier de Tyr* évoque une guerre de siège assortie d'une expédition. Le roi de Chypre semble diriger le siège et les opérations se déroulent sans opposition des ordres militaires. L'antagonisme se développe entre le roi de Chypre Hugues de Lusignan et l'Ordre du Temple, car les Templiers sont les alliés des ambitions de Charles d'Anjou sur le royaume de Jérusalem. En 1291, les dissensions entre le roi de Jérusalem et de Chypre se sont multipliées et Henri II ne pouvant imposer sa manière de conduire le siège de Saint-Jean d'Acre se retire de la défense de la ville. La chronique dite d'Amadi évoque cela en peu de phrases : « *Henrico, re de Hierusalem et de Cypro, vedendo questa missianza, andò dal maestro del Hospital, et, considerando conte non giovava piùalcun consiglio ne soccorso, si salvorono in le gallie*<sup>975</sup> ». Les relations avec le Grand Maître du Temple semblent détériorées et poussent le roi de Chypre à faire part de sa retraite au Grand Maître de l'Hôpital, plutôt qu'au Temple.

Ce n'est qu'en 1298 que l'armée de l'île est à nouveau impliquée dans une alliance destinée à repousser le sultan d'Égypte. Les Mongols s'adressent aux Chypriotes afin de les impliquer dans leurs actions militaires. La science du combat de l'armée royale de Chypre peut ajouter de la valeur aux expéditions futures, considérées comme des chevauchées. L'élément essentiel de la défense est la cavalerie menée par le seigneur de Tyr, frère du roi Henri II. Le théâtre des actions est Tortose et le *Templier de Tyr* indique que le commandement des opérations est donné au seigneur de Tyr :

« *Dont le feignor de Sur, en fel meïfmes an, quy estoit frère dou roy Henry de Chipre segont, avoit nom messire Aumaury de Lezingniau & estoit conestable dou royaume de Jerusalem, si passa au mois de novembre en .j. ihle quy est de Tourtoze, & quy est près de*

<sup>973</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 212.

<sup>974</sup> *Cronaca del Templare di Tiro*, op.cit., p. 138-140.

<sup>975</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 224.

*la ville de Tortouze, aler au port bien demy liue, mais à aler de l'ible droit à la terre, fi a mains de chemin, & mena gens à cheveu o luy .iij, & le Temple ScTOlpitau en eurent bien autant ou plus, & puis que il défendirent en l'ible, alerent en la vyllle de Tourtoze & là defendyrent, & y furent pluiffors jours, mais quant il vyrent que Tatars demorerent trop à venir & que Sarazins orent grant afemblée de gent pour courre lor fus, il retournerent en la dite ihle de Tortoze<sup>976</sup>.»*

Un grand changement se produit après la croisade de Louis IX et le désastre d'Al-Mansourah en février 1250. L'armée royale des Lusignan prend de plus en plus fréquemment la conduite des actions menées en Syrie Palestine. Les souverains étrangers débarquant à Chypre s'allient et remettent le destin des troupes entre les mains des rois Lusignan.

### **b. L'armée et le théâtre des opérations extérieures aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles:**

Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, les théâtres d'opérations extérieures se multiplient pour l'armée royale. Bien que la chute de Saint-Jean d'Acre ait modifié les équilibres en Terre Sainte, les Chypriotes, considérés comme les protecteurs de la chrétienté, honorent cette réputation et combattent sur tous les fronts. Les dissensions internes qui apparaissent au début du XIV<sup>e</sup> siècle, comme la querelle entre le roi et le Seigneur de Tyr, ne sont pas un frein à ce rôle. Le théâtre des opérations s'étend en Arménie au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Des liens anciens se sont formés avec la famille royale arménienne, depuis le mariage un siècle plus tôt de Léon I<sup>er</sup> avec Sybille, fille du roi Aimery de Chypre. Henri II consolide ces liens en unissant des membres de sa famille à celles des rois arméniens, dont son frère le Seigneur de Tyr à Isabelle ou Zapel, sœur d'Héthoum II<sup>977</sup>. Ces liens conduisent les deux royaumes chrétiens à des alliances commerciales. Catherine Otten-Froux évoque l'abondance des documents notariés originaires de l'Ayas, propices à la connaissance de cette époque<sup>978</sup>. Cette relation s'étend à la coopération militaire, mais est également mise en lumière par un autre phénomène lié à la guerre : l'exil.

La querelle du roi Henri II et du seigneur de Tyr commence en 1306, alors que le roi est depuis longtemps affaibli par la maladie. Amaury de Tyr licencie alors la maison du roi. Le seigneur de Tyr envisage l'exil en Arménie pour le roi, bien que celui-ci soit la plupart du temps assigné à résidence à Nicosie. Zabel de Tyr, assistée par Héthoum de Korykos, se charge des négociations. Une querelle interne à Chypre se développe ainsi dans un royaume extérieur. Les *Assises* n'évoquent pas la question de l'exil pour un souverain et le roi Henri II est le premier souverain à être exilé. Influente et forte, l'île coopère avec ses voisins continentaux et les englobe dans ses affaires internes, ce qui souligne la vigueur de sa diplomatie. Concourant à la stabilité de la défense de Terre Sainte, la royauté des Lusignan dispose de capacités nécessaires pour nouer des alliances et s'assurer du concours de ses alliés sur les plans militaire et commercial. L'exil, dans ce cas précis, peut être assimilé à la perte d'une autorité et à une éviction illégale, puisque la décision n'est

---

<sup>976</sup> Ibid., p. 305.

<sup>977</sup> En ce qui concerne les relations entre l'Arménie Cilicienne et les États latins, il est nécessaire de consulter l'ouvrage de Claude Mutafian: Mutafian, Claude, *L'Arménie du Levant (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Les Belles Lettres, 2012.

<sup>978</sup> Otten-froux, Catherine, « Les relations économiques entre Chypre et le royaume arménien de Cilicie d'après les actes notariés (1270-1320) », Garsoïan, Nina G., *Byzance et l'Arménie*, op.cit., p. 157-203.

pas entérinée par la Haute Cour dont relèvent les chevaliers et les familles nobiliaires de l'île<sup>979</sup>. Il couronne le succès du Seigneur de Tyr, mais indique que le royaume de Chypre multiplie sa présence sur le sol extérieur à l'île.

L'exil est réalisé en plusieurs étapes dans lesquelles on peut voir des essais en vue de la réalisation plus difficile de l'exil du roi Henri II. Le seigneur de Tyr commence à exiler en 1308 le sénéchal Philippe d'Ibelin, qui se trouve à sa merci dès l'année 1307. La *Chronique dite d'Amadi* relate les circonstances de l'exil du sénéchal d'Ibelin et emploie le mot : « déportation », indiquant que c'est la volonté propre du seigneur de Tyr. Le déplacement est maritime, car une galère suit la route de Famagouste à la rivière d'Alamino. Le sénéchal essaie d'invoquer le droit, cependant l'envoyé du seigneur de Tyr réplique au droit par la puissance armée. Le sénéchal prend la route de l'exil et est conduit devant le roi Oschin, fils de Léon III (1308-1320). Le souverain arménien l'enferme alors dans un château, cette condition ayant apparemment été négociée entre le seigneur de Tyr et lui-même :

*« Poi partite la gallia per audar in Armenia, et hebbe maligni tempi; et vi mancho poco de rompersi et perir tutti li homini; ma come volse Dio preseno porto a Malon, et do feceno intender al signor Choissin che alhora teniva el reame de Armenia; il qual venne il l'incontro ai sinescardo, et li fece alięgra ciera et honorevol accetto, come son usi et sanno fare li Armeni, et poi lo fece retenir in un casai de l'Armenia<sup>980</sup>. »*

Après les membres de la famille d'Ibelin, le roi de Chypre est exilé deux ans plus tard en 1310. Les conditions de la déportation du roi sont relativement bien connues, il est mené le premier février au port de Gastrie où ses serviteurs le rejoignent. Sous la surveillance du connétable Aimery de Lusignan, il est ensuite débarqué au port de l'Ayas, où l'accueille le jeune seigneur de Korykos, après qu'Héthoum a pris l'habit monastique. Le roi d'Arménie rejoint le roi de Chypre et le connétable Aimery. Sous la garde du jeune seigneur de Korykos, il est mené prisonnier à Lampron<sup>981</sup>.

La famille royale arménienne montre certains égards envers le roi de Chypre, mais le terme « prisonnier » indique que le roi ne dispose pas des avantages que lui confère son titre. Les alliances nouées ici sont personnelles et peuvent contribuer à l'affaiblissement ou au renforcement de la présence de l'armée royale en Terre Sainte ou en Asie Mineure. Après la mort du Seigneur de Tyr en 1310, les conditions de retour du roi sont négociées par ses partisans avec la Princesse de Tyr.

Ce cas de figure se reproduit en 1373-1374, durant la guerre contre les Génois où le connétable Jacques d'Ibelin est exilé à Gênes. Cependant, l'exil d'Henri II démontre la capacité des Chypriotes à utiliser les théâtres d'opération extérieurs à leur avantage.

L'Arménie n'est pas le seul territoire où se déploie l'armée royale. Les côtes d'Asie Mineure au XIV<sup>e</sup> siècle et l'Égypte sont les deux territoires privilégiés par l'armée royale au XIV<sup>e</sup> siècle. L'alliance avec le roi de Chypre est alors recherchée par les dirigeants des territoires chrétiens. Le règne d'Hugues IV est marqué par deux périodes comme

---

<sup>979</sup> L'étude la plus récente concernant l'exil est publiée par l'université de Leeds, en 2002 : *Exile in the Middle Ages, Selected Proceedings from the International Medieval Congress*, University of Leeds, 8-11 July 2002, eds. L. Napran et E. Van Houts, Collection : International Medieval Research, Turnhout Brepols Publishers, 2004.

<sup>980</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 275.

<sup>981</sup> *Ibid.*, p. 325.

l'évoque le comte Louis de Mas-Latrie. Le Pape Clément VI, actif dans la défense de Terre Sainte, met en place une alliance avec le roi de Chypre et les Chevaliers de l'Hôpital, ainsi que les Vénitiens. Le roi de Chypre participe à la conquête de Smyrne où une garnison occupe bientôt le château, et écrase une flotte turque en 1344, infligeant une lourde défaite aux dirigeants des principautés d'Aidin et Saroukhan. Le comte de Mas-Latrie cite une victoire d'Hugues IV en Lydie, entre Smyrne et Alto-Logo : les chroniques ne l'évoquent pas mais une bulle pontificale la mentionne<sup>982</sup>. Après la participation à cette alliance, le comte de Mas-Latrie remarque le désintérêt d'Hugues IV de Lusignan pour la défense extérieure, pour des motifs qui demeurent inconnus. L'implication de Chypre dans la défense de la Terre Sainte semble être devenue une priorité pour la papauté. Clément VI exhorte le roi de Chypre à honorer ses promesses de veiller sur Smyrne. Il convient de noter que les Arméniens de Korykos se donnent une première fois au roi de Chypre, mais ce dernier ne semble pas vouloir répondre à leur demande<sup>983</sup>. Sous le règne du roi Hugues IV, la défense de l'île de Chypre semble être assurée, mais les théâtres d'opération extérieurs sont essentiellement situés en Asie Mineure. Tout comme Aimery de Lusignan un siècle plus tôt, le roi Hugues IV assure la cohésion et la défense de son royaume plutôt que de faire peser sur ce dernier le poids de conquêtes pouvant s'avérer extrêmement coûteuses en hommes et en subsides.

Le royaume de Chypre est, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, tourné vers l'Asie Mineure et l'Égypte. Le roi Pierre I<sup>er</sup>, acquis à l'idée de retrouver son héritage, conduit ses armées à Satalie, mais aussi en Égypte où il conquiert la cité d'Alexandrie. L'armée de Chypre se déplace et sait utiliser son réseau maritime pour rallier les différents points stratégiques qui lui permettent de mieux contrôler les territoires. Cependant, ce n'est plus le cas au XV<sup>e</sup> siècle. Ruiné par la guerre contre les Génois, le royaume de Chypre ne peut plus tenir son rôle de défenseur de la chrétienté et se contente de sauvegarder ses frontières en protégeant ses côtes. La guerre de course se multipliant le long des côtes ne facilite pas les apports d'hommes d'Occident afin de garantir l'intégrité du territoire chypriote. Les rois sont tournés dès lors vers la récupération de Famagouste et la protection de l'île des corsaires et Mamelouks.

Le XIV<sup>e</sup> siècle marque un tournant dans les affaires externes de Chypre. Si au début du siècle, l'île est sur tous les fronts, il n'en est pas de même à la fin. La guerre contre Gênes annihile les velléités des dirigeants de Chypre à combattre hors de l'île pour conquérir des terres ou pour défendre des alliances ou des intérêts.

## 2. Le combat sur le sol de l'île de 1192 à 1489. Guerres urbaines et guerres de sièges :

---

<sup>982</sup> Pour les documents relatifs à la prise de Smyrne, voir : Mas Latrie, Louis (de), *Des relations politiques et commerciales de l'Asie Mineure avec l'île de Chypre, sous le règne des princes de la maison de Lusignan (deuxième article)*, Bibliothèque de l'école des chartes, 1845, 6, p. 485-521.

<sup>983</sup> Pour le contexte de l'alliance de la papauté, du roi de Chypre, et des Hospitaliers, voir : Chevalier, Marie-Anna, « Le rôle de la papauté dans la politique arménienne des Hospitaliers du XIV<sup>e</sup> siècle », *La papauté et les croisades / The Papacy and the Crusades*, Actes du VII<sup>e</sup> Congrès de la Society for the Study of the Crusades and the Latin East/ Proceedings of the VIIth Conference of the Society for the Study of the Crusades and the Latin East, publié par: Balard, Michel, Ashgate, 2013 p. 229-251.



Bien que l'île n'ait pas eu à subir de révoltes populaires jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, elle a connu, tout au long de la domination latine, des guerres urbaines et des guerres de sièges. La concentration du pouvoir, la présence d'une population cosmopolite et de contingents sont autant d'ingrédients qui font des cités des champs de bataille. Au XII<sup>e</sup> siècle, la conquête du roi Richard, suivie par la répression templière, sont les premières guerres urbaines, dont Nicosie est le théâtre. Par la suite, la guerre des Ibelin et des Impériaux se déroule également dans les villes. Le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle connaissent une démultiplication de ces guerres avec notamment la révolte du Seigneur de Tyr et la guerre contre les Génois. Au XV<sup>e</sup> siècle, c'est la lutte fratricide entre Charlotte de Lusignan et Jacques II qui apporte les troubles dans les villes. Les guerres urbaines s'accompagnent du siège des forteresses.

### **a. Les guerres urbaines de 1192 à 1489, continuité et ruptures :**

L'existence de combats en milieu urbain montre que la ville, espace de prospérité, peut devenir un espace de guerre dans lequel le contrôle des habitants et des bâtiments devient un enjeu entre les différentes factions. Contrôler les lieux du pouvoir est le but des protagonistes engagés dans les hostilités, dans un espace urbain où les combats sont difficiles à mener en raison de l'exiguïté des lieux. Les communes de l'île paient leur tribut à la guerre en recrutant des hommes pour la défense, comme par exemple lors de la mise en place de la milice chargée de surveiller le connétable Jacques de Lusignan au XIV<sup>e</sup> siècle durant la guerre contre les Génois. C'est également le cas lorsque le roi retire des hommes qui pourraient veiller à la défense de la ville pour les placer à la défense des forteresses. L'étude de ce type de combat permet de mettre en relief des questions récurrentes : fournir des hommes à la Couronne, défendre grâce aux milices et combattre pour le contrôle de l'espace<sup>984</sup>. La ville est avant tout un espace où les hommes se battent pour gagner une rue, une tour ou un quartier. La guerre contre les Génois du XIV<sup>e</sup> siècle est une bonne illustration de ce phénomène.

- *Les guerres urbaines des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Le contrôle des lieux de pouvoirs :*

Les guerres urbaines du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle prennent place dans le cadre d'invasions étrangères et de défense d'une identité grecque, puis franque. Les habitants des villes, même cosmopolites, avant la conquête latine, défendent leur appartenance à l'Empire byzantin et la majorité grecque. Si Richard I<sup>er</sup> est perçu comme un libérateur par les archontes de l'île, il n'en est pas de même pour les habitants de Nicosie. Au XIII<sup>e</sup> siècle, la problématique change : la

---

<sup>984</sup> Des études récentes ont été réalisées sur la guerre urbaine, notamment pour le Moyen-Âge occidental. Il convient de se référer aux travaux dirigés par Christiane Raynaud, dans le cadre d'un colloque : Raynaud, Christiane, (dir.), *Villes en guerre (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, Coll. « Le temps de l'histoire », 2008.

domination latine étant installée, c'est contre les Impériaux présents que se cristallise la contestation. Il est alors pertinent d'analyser ce qui pousse la population à combattre en ville et les moyens de défense.

Les chroniques consacrées au règne du roi Richard ont apporté un récit détaillé de son itinéraire et de la prise de l'île de Chypre. Benoît de Peterborough, Ambroise ou encore Roger de Hoveden ont relaté les actions militaires engagées par le roi à Chypre. Angel Nicolaou-Konnari, dans son ouvrage *The conquest of Cyprus by Richard*<sup>985</sup> retrace, comme on l'a vu, l'itinéraire insulaire du roi d'Angleterre, en s'appuyant sur les Continuations de Guillaume de Tyr. Après qu'une tempête a conduit les navires des reines à Limassol, aux alentours du 24 avril 1191, Isaac Comnène les capture, apportant par là la guerre sur le sol de l'île. Limassol est la première ville à accueillir le roi Richard, le 1<sup>er</sup> mai 1191. Bien que l'île de Chypre ait été auparavant impliquée dans les croisades en tant qu'escale, elle ne connaît pas de guerre sur son sol, malgré des pillages sporadiques menés par les Pisans au XI<sup>e</sup> siècle ou encore par Renaud de Châtillon au siècle suivant. Catherine Otten-Froux rappelle qu'au XIII<sup>e</sup> siècle l'île est « *clairement passée dans le monde latin, politiquement et économiquement, même si numériquement, la population grecque est majoritaire*<sup>986</sup>. »

La guerre entre Richard I<sup>er</sup> et Isaac Comnène est donc essentiellement urbaine. L'identité grecque est l'une des composantes sous-jacentes de ce conflit, car les habitants sont pour la majorité attachés à l'Empire byzantin. C'est à Nicosie que se déroulent principalement les combats, Isaac Comnène s'étant réfugié dans cette ville. Comme le remarque A. Nicolaou-Konnari : « *After 5 days spent in festivities, a meeting is arranged between Richard and Isaac, who has in the meantime taken refuge to Nicosia, in a wide plain between the sea and the royal highway near Limassol*<sup>987</sup>. » Isaac Comnène se replie ensuite à Nicosie qui semble alors tenir le rôle de capitale de l'île. La position exacte de l'empereur dans la ville n'est pas connue, cependant 700 hommes répondent à son appel pour combattre Richard Cœur de Lion. Le 20 mai 1191, le roi anglais entre à Nicosie.

Peu de détails relatifs à cette guerre urbaine nous sont connus. L'entrée du roi dans une ville signifie que cette dernière a ouvert ses portes et s'est donc rendue. Nicosie a probablement abrité un château datant de la période byzantine, puisqu'il est mentionné par le rédacteur de *L'Estoire d'Eracles*, qui le qualifie de « faible ». C'est dans ce château que se réfugient les Templiers : Arnaud Bouchart, afin de mettre en place la défense contre les Chypriotes, s'y retranche. « *Il assembla ce que il pot de Latinz, et se mist dedens le chastel de Nicossie, qui moult est feible ; car il n'estoie mie tel come li rois Gui le fist puis.*<sup>988</sup> » James Petre, dans sa récente étude sur les châteaux des croisés à Chypre, évoque celui de Nicosie et insiste lui aussi sur la faiblesse de la défense qu'il propose<sup>989</sup>. Pour ce qui concerne la prise de la ville, sur laquelle les détails sont ténus, les campagnes ont probablement eu lieu non pas à l'intérieur, mais à l'extérieur. Les stratégies militaires adoptées par le roi Richard pour la conquête et la croisade ont été étudiées par John Gillingham. Citant un court passage

---

<sup>985</sup>Nicolaou-Konnari, Angel, « The Conquest of Cyprus by Richard the Lionheart and its Aftermath: A Study of Sources and Legend, Politics and Attitudes in the Year 1191-1192 », op.cit., p. 44.

<sup>986</sup> Otten-froux, Catherine, « Les Occidentaux dans les villes de province de l'Empire byzantin : le cas de Chypre (XIIe-XIIIe siècle) », op.cit., p. 28.

<sup>987</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « The Conquest of Cyprus by Richard the Lionheart », op.cit., p. 44.

<sup>988</sup> *L'Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 190.

<sup>989</sup> Petre, James, *Crusader Castles of Cyprus: The Fortifications of Cyprus under the Lusignans: 1191-1489*, [Texts and Studies in the History of Cyprus LXIX], Nicosie 2012, p. 88-95.

d'Ambroise concernant l'état d'esprit de l'armée lorsque celle-ci quitte l'île de Chypre, il évoque les axes principaux de la stratégie utilisée par le roi anglais : capturer les points stratégiques des ennemis et ravager le territoire afin de s'emparer de leur moyen d'approvisionnement<sup>990</sup>. La prise de Nicosie s'inscrit dans cette logique, il s'agit de priver Isaac Comnène de ses ressources. Guy de Lusignan, qui rejoint le roi après le 20 mai 1191, mène la suite de la campagne en appliquant le second volet de la stratégie du roi Richard : la prise des châteaux. Richard n'a probablement pas rencontré de vive opposition en entrant à Nicosie : les chroniques s'accordent à dire que les Grecs opposés à Isaac Comnène l'ont accueilli en libérateur. La campagne ne dure pas longtemps et il n'y a pas de vive opposition dans la ville même, car l'identité grecque et le rattachement à l'Empire ne sont pas menacés.

Lors de la domination latine, Nicosie est un centre déjà ancien, situé au sud des montagnes de Kerynia, au centre-nord de Chypre. La ville devient la capitale de l'île après la reconquête byzantine au X<sup>e</sup> siècle. Alors que la conquête de la ville par le roi Richard se déroule sans heurts. Il n'en est pas de même, plus tard, lorsque dominent les Templiers. Philippe Trélat remarque que Nicosie est déjà un centre ancien au XI<sup>e</sup> siècle en raison du maillage des voies romaines, mais qu'elle est également bien reliée aux centres urbains secondaires, ainsi qu'aux principaux villages de l'île. Il note également que la cité reçoit le produit des régions avoisinantes, notamment le vin du Troodos, les olives de Kerynia<sup>991</sup>. Nicosie fut souvent reproduite avec de nombreux détails par les cartographes contemporains de l'occupation vénitienne. Ainsi, l'on peut citer la carte de Giacomo Franco, réalisée en 1573, publiée par Abraham Ortelius. Cette carte ne fut pas reproduite depuis<sup>992</sup>. Une carte plus ancienne que celle de Giacomo Franco, mais qui reste néanmoins exceptionnelle de l'île de Chypre fut réalisée par Léonida Attar en 1542, carte qui reproduit finalement la topographie de l'île et ne connaissant pas d'antécédent. Gilles Grivaud, ainsi que Francesca Cavazzana Romanelli, proposent une étude complète de cette carte, en tentant de replacer Léonida Attar dans l'histoire de l'île. Il apparaît que ce dernier fut ingénieur au service de la Sérénissime. La carte réalisée par cet ingénieur est donc la plus documentée sur Chypre au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>993</sup>.

Tassos Papacostas note que depuis Nicosie, Kerynia est accessible, malgré l'obstacle naturel que constitue la Chaîne du Pentadactyle. Ce dernier indique qu'il subsiste un petit doute concernant l'installation du pouvoir en 965 à Nicosie, après la reconquête. Tassos Papacostas souligne également que le fort où se barricadent les Templiers en 1191 serait peu fortifié. Le même fort, selon Willebrand d'Oldenburg pourrait alors être un château récemment construit, puisqu'il est indiqué comme « castrum »<sup>994</sup>.

---

<sup>990</sup> Gillingham, John, *Richard I and the Science of Warfare*, War and Government: Essays in Honour of J.O. Prestwich, eds. J. Gillingham et J.C. Holt, Boydell, 1984, p. 194-207.

<sup>991</sup> Philippe Trélat s'appuie sur Gaudry et son ouvrage pour ce constat : Gaudry, Albert, *Géologie de l'île de Chypre*, Paris, Gide, 1859, p. 200-258. Trélat, Philippe, Iliadou, Hesperia, « *Localiser les marchés. Les activités artisanales et commerciales à Nicosie durant les périodes latine et ottomane / Tracing the market place : Commercial and artisan activity in Nicosia between the Latin and Ottoman eras* », *Cahiers du Centre d'Etudes Chypriotes*, 41, 2011, p. 299-328.

<sup>992</sup> Iacovou, Maria, « European cartographers as classical scholars : Pierre Moullart-Sanson and his sources for the kingdoms of Cyprus », *Cahiers du Centre d'Etudes Chypriotes*, 30, 2000, p. 79-94.

<sup>993</sup> Cavazzana Romanelli, Francesca et Grivaud, Gilles, *Cyprus 1542: The Great Map of the Island by Leonida Attar*, Nicosia: Bank of Cyprus Cultural Foundation, 2006.

<sup>994</sup> Papacostas, Tassos, *Byzantine Nicosia (650-1191). Historic Nicosia*, Rimal Publications, Nicosia, 2012, p. 80-84.

Nicosie est reliée à Kerynia, ainsi qu'au Sud Ouest par deux routes importantes. Un axe Nicosie-Kerynia se développe à l'époque médiévale, tandis qu'une route de Nicosie à Paphos prend également de l'importance. Tassos Papacostas remarque que l'importance de Nicosie reflète le développement économique de la Mésorée<sup>995</sup>.

L'identité grecque restant forte, la ville devient l'espace de la revendication et du contrôle des identités. L'*Estoire d'Eracles*, de même qu'Ernoul, relatent la répression templière : « *Entre temps come li Temple tenoit Chypre, li Griffon de la terre s'aperçurent que il avoit en l'isle po de latins, si se assemblerent sodeinement à Nicosie par achoison dou marché, qui assemble le samedi. Et le dimanche orent empris de assaillir sodeinement les latins et de ocirre les toz*<sup>996</sup>. » Le témoignage d'Ernoul corrobore cette version : « *Il avint cose que li Griffon s'asanlerent et parlerent ensalent, et prisent conseil d'ocirre les latins, qui estoient avec les Templiers, à cui li rois d'Engleterre avoit les tiere laissie et commandée. On fist assavoir as Templiers et as latins que Li Griffon s'asanloient pour eaus ocirre. Se lor consella on que il mandassent secors, et que il se mesissent en une forterece, tant qu'il eussent secors. Dont vinrent, si asanlerent de partout et vinrent à Lecoisie. Si entrerent ens el castiel ; et tant y ot assanlé de gent [griffonne] entour le cité, que on n'i veoit se gens non tout entour*<sup>997</sup> »

La lecture des deux sources, qui sont proches, permet de dégager quelques caractéristiques de cette révolte urbaine. L'initiative de la rébellion, tout d'abord, est obscure et le seul élément qui semble fédérer est la haine des Templiers. La guerre, ensuite, peut être assimilée à une guérilla, car la ligne de front est imprécise, de même que le lieu. Enfin, les habitants des campagnes se joignent à ceux de la ville et se réunissent lors du marché de samedi à dimanche.

La répression du Temple ne se fait pas attendre et crée une terrifiante représentation des Latins pour les Chypriotes grecs. Les chroniques sont unanimes et narrent la maîtrise des armes par les Templiers et le déploiement dans la ville à partir du château. Le château n'est pas adapté à la défense et les Frères présents doivent repousser l'assaut par une offensive retentissante. La démarche des Templiers est alors calculée dans le but de gagner du temps et de tromper leurs ennemis. Possédant des montures, ils se déploient dans la ville plus aisément afin de rompre la masse des ennemis. Les chroniques présentent la tactique mise en place par les Templiers et l'idée force est de ne pas subir un siège dans un château incapable de le supporter. La chronique d'Ernoul reflète cette décision en ces termes : « *Si disent entr'aus que mieux lor venoit [il] morir as armes que morir dedens il castiel de fain*<sup>998</sup> » Pour décrire la violence de l'attaque des Templiers, Ernoul emploie le terme « *se ferirent entre li Griffons aussi comme entre brebis ; et nient plus ne se desfendirent il comme brebis fesissent*<sup>999</sup> » La configuration des lieux a permis aux Templiers de combattre dans les rues pavées de Nicosie. Après la répression templière, la cité est vidée de ses habitants qui se sont réfugiés dans les campagnes et Guy de Lusignan doit la repeupler.

Cette guerre urbaine est la plus violente et la plus importante que l'île ait connue au XII<sup>e</sup> siècle. Les forces en présence sont inégales, les Templiers bien que peu nombreux, étant rompus à la guerre. Les causes de ce conflit sont certainement des questions identitaires ; Nicosie est au cœur du soulèvement, comme centre de l'île et symbole du pouvoir.

---

<sup>995</sup> Ibid., p. 86-87.

<sup>996</sup> L'*Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 190.

<sup>997</sup> *Chronique d'Ernoul et Bernard le Trésorier*, op.cit., p. 285.

<sup>998</sup> Ibid., p. 285.

<sup>999</sup> Ibid., p. 286.

- Nicosie et Famagouste, symboles de l'unité durant les guerres des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle:

La question de la sécurité de l'île et de la défense des villes fut posée pour la première fois pour les monarques de la dynastie franque lors de la guerre des Ibelins et des Impériaux. Nicosie, capitale royale et économique, fut le centre de la guerre. Elle est également capitale militaire, puisque de nombreux belligérants se retranchent derrière ses murs. La ville joue alors un rôle qui devient dès lors permanent, celui de centre de la représentation du pouvoir. La capitale du royaume des Lusignan a d'ailleurs été l'objet de nombreux travaux chez les historiens depuis Camille Enlart<sup>1000</sup>.

Lors de la guerre des Ibelin et des Impériaux, Nicosie est le symbole de la présence royale légitime, convoitée par les Impériaux, partisans de l'empereur Frédéric II. Plusieurs combats se déroulent à l'intérieur de la ville ou dans ses environs. La source la plus précise à ce propos est la chronique de Philippe de Novare qui retrace la géographie des combats dans l'île. Il convient d'analyser alors le déroulement de la guerre et le rôle de Nicosie dans les combats, mais aussi sa prépondérance par rapport aux autres cités de l'île.

En 1229, lorsque l'empereur Frédéric II aborde l'île, c'est le port de Limassol qui l'accueille<sup>1001</sup> ; il loge dans un manoir appartenant à la famille d'Ibelin et considéré comme un lieu de pouvoir. Le seigneur de Beyrouth est sommé de rejoindre l'empereur à Limassol, alors qu'il se trouve à Nicosie.

La ville de Limassol est protégée par des hommes de l'empereur, tandis que le seigneur de Beyrouth installe son camp à l'extérieur de la ville. L'empereur arme alors la cité portuaire qui ne semble pas disposer de garnisons ; une tour fortifiée qui se trouve à proximité recueille l'empereur et ses hommes d'armes. Cette construction, dont on sait peu, se nomme Tour de l'Hôpital d'après le témoignage de Philippe de Novare. Le Seigneur de Beyrouth dispose d'une réserve de troupes importantes à Nicosie, qui semble concentrer les contingents dans ses murs. L'occupation impériale de la ville est effective alors que le Seigneur de Beyrouth chevauche de Nicosie à Dieu d'Amour. L'empereur Frédéric II se rend à Famagouste pour embarquer vers la Terre Sainte, puis, d'Acre, il retourne à Limassol. En 1229, au début de la guerre, Philippe de Novare met une tour fortifiée de Nicosie en état de défense, qui peut être assimilée à la tour où l'empereur Frédéric II réunit ses hommes à Limassol. Le Seigneur de Beyrouth se rend d'Acre à Nicosie et la bataille, qui se déroule à l'extérieur des murs, a lieu le samedi 13 juillet 1229.

Philippe de Novare propose des détails sur la bataille, indiquant que celle-ci se déroule dans un champ en jachère à l'extérieur de la ville. Cela épargne aux combattants un combat au corps à corps dans les ruelles étroites d'une

---

<sup>1000</sup> Enlart, Camille, *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, op.cit., p. 20. Philippe Trélat, sous la direction de Gilles Grivaud, présente en 2009, une thèse consacrée à la capitale de l'île : *Nicosie, une capitale de l'Orient latin: société, économie et espace urbain, 1192-1474*.

<sup>1001</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 82.

cité, comme ce fut le cas, des décennies plus tard, à Al-Mansourah. Les conditions climatiques ne sont pas favorables : Philippe de Novare raconte que le vent soulève énormément de poussière, brouillant ainsi la vue des combattants.

On apprend que Balian d'Ibelin, fils de Jean I<sup>er</sup> d'Ibelin, se trouve à Nicosie alors que peu de chevaliers sont présents car ils sont retournés dans leurs terres pour l'hiver. Philippe de Novare est à Limassol après avoir quitté le siège de Kantara où Gauvain de Chenichy trouve la mort. Les partisans des Lusignan le chargent d'une mission diplomatique envers le roi de France et le roi d'Angleterre. En 1231, lorsque le maréchal Ricardo Filangieri vient en Chypre, c'est à Limassol qu'il aborde avec ses troupes. En 1232, après la défaite du Casal Ymbert de l'armée royaliste, la tour de l'Hôpital de Famagouste est rendue par les Impériaux. L'armée des Lombards se rend à Nicosie. Les outrages auxquels elle se livre sont racontés par Philippe de Novare : « *Les longuebars vindrent hastivement à Nicossie, et maintenant firent toutes les abominations et les otrages et les vileinies que il sorent et porent. Il briserent les yglizes et les temples et la maison de l'Ospitau et toutes les religions, et traînerent hors les dames et les enfants, quy se tenoient as autiers et as prestres quy chantoient les messes.* <sup>1002</sup> »

L'armée royale se déplace de Saète à Famagouste en 1232 et Philippe de Novare détaille sa position dans cette dernière ville : « *Quand l'ost dou roy Henry fu venu devant Famagouste, il aloient .i.poy loins de terre. Le seignor de Baruth regarda et vit que le rivage estoit mout garny de gent d'armes encontre luy, et grant peril y avoit au descendre en terre.* » Le chroniqueur guerrier relate les conditions dans lesquelles l'armée du roi Henri trouve la ville de Famagouste : « *Le bien matin le roy o ses Chiprois s'armerent et firent couvrir lor chevaus et monterent à cheval et passerent par celui gué en terre et as escheles faites et bien cuiderent avoir la bataille au passer dou gué, mais ne trouverent nul et alerent en la ville de Famagouste. Là se hebergerent .ij.jors ou .iii. pour eaus aiser. Les Longuebars avoyent laissié la tour de mer garnie de gent. Le roy donna fiés as cheveiteines et li rendirent la tour dou port de Famagouste.* <sup>1003</sup> »

Philippe de Novare brosse un tableau de la ville Nicosie dans laquelle l'armée se rend au début du mois de juin 1232, peu avant la bataille du Casal Ymbert : « *Le roy Henry et le seignor de Baruth et lor gent entrerent à Nicossie. Poi y troverent de ce que besoing lor fu : grant soustrait y ot de pain. Le seignor [de Baruth] se donna garde qu'il estoit folement hebergié et espapeillié par la ville, si donta l'amaissnée des Longuebars, qui volentiers assailloient la gent de nuit, et à bore de vepsre fist crier as armes et dist que les Longuebars venoyent. Si partirent tous hors de Nicossie celui jour meïsmes que ils vindrent* <sup>1004</sup> ».

Durant les années 1232-1234, alors que le siège est mis devant Kerynia, des sergents au service des Ibelin essaient de fuir vers la capitale insulaire. Philippe de Novare se trouve alors à Nicosie mandaté par le roi pour une mission. Il lui revient alors de capturer les sergents et d'appliquer les sentences réservées aux traîtres. La mort du Seigneur de Beyrouth survient en 1236, sans que d'autres sièges urbains n'aient été entrepris.

La première caractéristique est la réunion des hommes d'armes à Nicosie. En effet, cette tradition, inaugurée par Richard I<sup>er</sup> Cœur de Lion, est poursuivie par les rois Lusignan. Les hommes d'armes se réunissent à Nicosie à l'appel de l'ost pour rejoindre ensuite les champs de bataille ou tenir la ville. Les contingents y sont stationnés et protègent la famille royale de même que les membres de la noblesse qui y habitent. Les officiers, proches du roi, lèvent le ban et les membres de la noblesse qui font partie de l'ost, rejoignent l'armée royale à Nicosie. Lorsque la saison

---

<sup>1002</sup> Ibid., p. 172.

<sup>1003</sup> Ibid., p. 180.

<sup>1004</sup> Ibid., p. 182.

n'incite pas à la guerre, la plupart des chevaliers vivent dans leurs terres, comme l'indique Philippe de Novare. Seule Nicosie, contrairement aux autres cités, dispose de troupes constantes. L'empereur Frédéric II trouve Limassol dénuée de toute garnison ; ainsi, il peut la tenir facilement en disposant d'une tour qui semble abriter des quartiers pour loger des hommes. On ne connaît pas la défense mise en place pour la cité portuaire, mais elle semble dépendre de Nicosie qui abrite les réserves de troupes pour l'île.

Philippe de Novare est, dans ses chroniques, très élogieux à l'égard de Nicosie<sup>1005</sup>. En tant qu'homme de guerre, il veille lui-même à la mise en défense de la ville, toujours dans l'optique de la garder pour le roi. Il n'hésite pas à punir sévèrement des traîtres s'étant enfuits de l'armée de Frédéric II et voulant rentrer à Nicosie. La ville symbolise la présence du roi et de l'unité représentée par les Impériaux. Une tour, de la même facture que celle de Limassol, semble dater du début du règne de Guy de Lusignan, qui a montré sa volonté de fortifier la cité. Cette tour est appelée « tour de l'Ospiteau » par le chroniqueur, mais pourrait être attribuée à Guy de Lusignan. A. Megaw<sup>1006</sup> indique que la tour qu'évoque Philippe de Novare, à Limassol et Nicosie, fait peut-être partie d'une série, car on en retrouve une à Famagouste, qui aurait ensuite été détruite pour être remplacée par une citadelle. Voici ce que nous apprend l'ouvrage de Kenneth Setton à ce sujet: « *It is a compact castle of modest size and replaces an earlier tower, possibly the work of Guy of Lusignan* »<sup>1007</sup>. James Petre, dans son travail sur les fortifications de Nicosie indique que les enceintes n'ont pas été élevées avant le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1008</sup>. Toujours selon lui, la construction des enceintes est motivée, à Famagouste, par la présence d'un entrepôt symbole du rôle de la cité comme port principal du royaume des Lusignan.

La ville prend un nouvel essor sous les Lusignan et devient représentative de la présence royale, notamment lors de la guerre des Ibelins et des Impériaux. Défendre Nicosie, pour le chroniqueur Philippe de Novare, c'est défendre la dynastie des Lusignan et le pouvoir légitime. Peter Fraser Purton, cependant, privilégie Famagouste, la considérant comme une réalisation latine plus que byzantine, car développée sous le règne des Lusignan : « *In 1232, an imperial army occupied Kantara, Buffavento et Saint-Hilarion Castle and Famagusta, an important city possibly protected by twelfth century walls, and a (byzantine) harbour-side tower* »<sup>1009</sup>.

Quant à Famagouste, James Petre indique au sujet de la ville portuaire, que l'enceinte est créée en poursuivant deux objectifs : la protection des marchands, mais aussi, bien entendu, le renforcement de la défense la ville. À ce propos, Nicolas Faucherre, dans son article, *L'Enceinte urbaine de Famagouste*<sup>1010</sup> contredit les conclusions de Camille Enlart

---

<sup>1005</sup> Concernant Nicosie, il faut citer les travaux de Gilles Grivaud: Grivaud, Gilles, « The Capital of the Sweet Land of Cyprus. Frankish and Venetian Nicosie », *Historic Nicosie*, Nicosie, Rimal Publications, 2012, en collaboration avec N. Coureas, et C. Schabel, p. 115-219. Mais aussi : Grivaud, Gilles, « La ville de Nicosie », *L'art gothique en Chypre*, éd. P. Plagneux & J-B. de Vaivre Paris, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres XXXV, 2006, en collaboration avec C. Schabel, p. 90-108. Philippe Trélat écrit une thèse sur le sujet de Nicosie : Trélat, Philippe, *Nicosie, une capitale de l'Orient latin: société, économie et espace urbain, 1192-1474*, Université de Rouen, Lettres et Sciences Humaines, 2009.

<sup>1006</sup> Megaw, A., «The arts in Cyprus: military architecture », Setton, K., *A history of the Crusade, IV: art and architectures*, éd. H. Hazard., 1977, p. 197.

<sup>1007</sup> Ibid., p. 197.

<sup>1008</sup> Petre, James, *Crusader Castles of Cyprus: The Fortifications of Cyprus under the Lusignans: 1191-1489*, [Texts and Studies in the History of Cyprus LXIX], Nicosie, 2012, p. 88-95.

<sup>1009</sup> Purton Fraser, Peter, *A History of the Late Medieval Siege, 1200-1500*, Boydell Press, 2010, 2, p. 167.

<sup>1010</sup> Faucherre, Nicolas, « L'enceinte urbaine de Famagouste », *L'art gothique en Chypre*, op.cit., p. 307-350.

et Jefferey concernant la date de construction des murs de la ville et date l'enceinte de la période byzantine de l'île. On pourrait noter que la volonté des Lusignan est de se préoccuper de la défense des cités dès le XII<sup>e</sup> siècle. Catherine Otten-Froux date, quant à elle, l'essor de la cité maritime du XIV<sup>e</sup> siècle dans son article *Note sur quelques monuments de Famagouste à la fin du Moyen-Âge*<sup>1011</sup>.

La guerre des Ibelin et des Impériaux soulève quelques interrogations pour lesquelles nous disposons de peu de renseignements, comme la manière dont on se bat dans les villes. Les principales batailles ont lieu hors des villes, on ne se bat pas à l'intérieur. Seuls les Lombards entrent pour piller Nicosie. Cela pose également la question de la défense d'une identité latine établie depuis quelques décennies.

*Nicosie et Famagouste, symboles de l'unité durant les guerres des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle :*

L'historiographie relative à la ville de Famagouste, quels que soient les aspects envisagés, est très riche. L'étude de la topographie et de la géographie de la ville a connu bien des développements avec notamment les travaux de Catherine Otten-Froux et Nicolas Faucherre. La première insiste sur les aspects maritimes, économiques et culturels durant la domination franque, alors que le second propose une étude des fortifications, notamment de l'enceinte urbaine. Tout cela permet d'obtenir une connaissance précise de Famagouste sous les Lusignan. De nombreux chercheurs anglo-saxons, notamment des historiens de l'art, se sont penchés sur ses monuments et la présence des cités italiennes sur son sol. Il convient de citer les travaux de Michaël Walsh et Annemarie Weyl Carr<sup>1012</sup>. James Petre et A. Megaw étudient les fortifications de Famagouste et tous ces travaux sont complétés par ceux de Peter Fraser Purton, ainsi que celle de Kristian Molin<sup>1013</sup>.

Catherine Otten-Froux brosse un tableau de la ville au XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1014</sup> et atteste, tout comme James Petre, que la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291 conduit à son essor maritime. James Petre place la construction de l'enceinte urbaine de Famagouste tardivement, en lien avec la présence de marchands dans la ville<sup>1015</sup>. Située dans la plaine de la Mésaroée, après avoir longtemps été dans l'ombre de Limassol ou Paphos, Famagouste rayonne au XIV<sup>e</sup> siècle, au point d'accueillir le couronnement des rois de Chypre comme rois de Jérusalem<sup>1016</sup>. On peut sup.oser que la ville est représentative de l'unité autour des Lusignan. Lorsque la dynastie connaît un premier affaiblissement, lors de la prise de pouvoir du seigneur de Tyr, la noblesse de Famagouste, à travers les actions d'Ague de Bessan, prend parti

---

<sup>1011</sup> Otten-froux, Catherine, « Note sur quelques monuments de Famagouste à la fin du Moyen-Âge », Herrin, Judith, Mullet, Margareth, Otten-froux, Catherine, *Mosaic festschrift for A.H.S. Megaw*, British School at Athens, 2001.

<sup>1012</sup> Walsh, Michaël, « A Contemporary Survey of the Surviving Frescoes of the Churches in the Syrian Quarter of Famagusta », *Medieval and Renaissance Famagusta: Studies in Architecture, Art and History*, op.cit., p. 199-216. Weyl Carr, Annemarie, « Images of Medieval Cyprus », Wallace, Paul V., *Visitors, immigrants, and invaders in Cyprus*, Albany, 1995, p. 87-103.

<sup>1013</sup> Molin, Kristian, « Fortifications and internal security in the kingdom of Cyprus, 1191-1426 », *Journal of Medieval History Bd. 23*, 1997, p. 367-388.

<sup>1014</sup> Otten-froux, Catherine, « La ville de Famagouste », *L'art gothique en Chypre*, op.cit., p. 109-130.

<sup>1015</sup> Petre, James, *Crusader Castles of Cyprus: The Fortifications of Cyprus under the Lusignans: 1191-1489*, op.cit., p. 89.

<sup>1016</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 156-160.



pour le roi Henri II. Lors de la guerre contre les Génois, c'est aussi à Famagouste que se concentre la présence royale. La ville de Nicosie perd alors sa prépondérance au profit de la ville maritime. La cité voit les grands officiers la délaisser lors de la guerre contre les Génois et ses habitants sont obligés de prendre les armes pour forcer le futur Jacques I<sup>er</sup> à rester dans les murs de la ville.

Famagouste connut l'éclat et, tout aussi rapidement, le déclin au XIV<sup>e</sup> siècle. La ville qu'Arthur Megaw qualifie de « *dead city* » dans l'ouvrage de Kenneth Setton rayonne après 1291, alors que les réfugiés accueillis par le roi Henri II s'installent dans ses murs. Arthur Megaw<sup>1017</sup> associe la modernisation des forteresses médiévales à Venise, on voit alors l'adaptation des remparts pour l'artillerie. James Petre suggère que les fortifications de Famagouste auraient été entreprises sous le règne d'Henri II et, après lui, Pierre I<sup>er</sup>. Tous deux auraient veillé eux-mêmes à la défense de la ville, mettant en lumière sa vitalité et l'importance qu'elle revêt à leurs yeux<sup>1018</sup>.

L'essor de la ville de Famagouste est ressenti dans les affaires militaires, lors de la querelle du seigneur de Tyr et de son frère, le roi Henri II. Les chevaliers de cette ville entrent dans le conflit opposant deux membres de la famille royale et acquièrent une importance grandissante, avec Ague de Bessan qui obtient le titre de lieutenant royal. Les chevaliers de Famagouste pèsent de tout leur poids politique dans la querelle chypriote. La ville devient alors un centre décisionnel pour la dynastie des Lusignan et, par l'intermédiaire de ses chevaliers, le lieu de l'union autour de l'identité apportée par les Lusignan. En 1306, les premières revendications du seigneur de Tyr sont portées devant le roi Henri II. Le prince s'est assuré du soutien d'une bonne partie des chevaliers de l'île lors de ces revendications. Une première action est entreprise à Famagouste par le prince par l'envoi d'un ambassadeur au capitaine. Ce dernier doit jurer la fidélité au seigneur de Tyr. Famagouste est crainte par le frère rebelle du roi Henri II et son capitaine est le premier officier à devoir jurer fidélité au seigneur de Tyr. La chronique dite d'Amadi résume la situation en ces termes : « *A Famagosta havea mandato messer Joan de Bries, con letterè al capitano et balio, che li dovesseno obedire et jurare; et cosi audù et fece le cride, ettolse il juramento da tutti per el signor de Sur, come governor del regno di Cypro* ».<sup>1019</sup> Les cités maritimes comme Gênes, Venise ou Pise, présentes à Famagouste portent le conflit dans la ville. Les Génois sont parmi les premiers ressortissants des cités maritimes à manifester leur hostilité au roi. Cette hostilité découle des mesures restrictives prises par le roi Henri II à leur encontre, mesures concernant la rétention de leurs marchandises en Chypre. La lutte contre la guerre de course et pour le respect de l'embargo du commerce en Syrie amène Henri II à prendre des initiatives contre les Génois qui s'arment pour le seigneur de Tyr. Les communautés étrangères présentes à Famagouste s'arment. La paix dans les villes est fragile et les tensions peuvent embraser les quartiers : « *El vicario di Genovesi, che fo allora Zacho Punsan per el bon viso che li mostrò el signor de Sur, si fece della sua parte et si armé sopra un cavallo che li dono el ditto signor de Sur, et mande a chiamar molti Genovesi da Famagosta con le sue arme, et fece armarsi* »<sup>1020</sup>.

---

<sup>1017</sup> Megaw, Arthur, « The arts in Cyprus: military architecture », op.cit., p. 180.

<sup>1018</sup> Petre, James, *Crusader Castles of Cyprus: The Fortifications of Cyprus under the Lusignans: 1191-1489*, op.cit., p. 48.

<sup>1019</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 250.

<sup>1020</sup> Ibid., p. 261.

La *Chronique dite de Francesco Amadi* donne une indication importante concernant la construction des murailles de la ville de Famagouste, qui bat son plein en 1310. Lors de l'arrestation des Templiers sur l'île, il est dit que ceux-ci possèdent des esclaves qui sont alors affectés à la protection des murailles de Famagouste. Le seigneur de Tyr tente d'asseoir son prestige en réduisant celui de son frère, afin de marquer la ville de son souvenir. L'union qu'il recherche autour de son autorité apparaît lors de la construction des murailles de Famagouste, dont il fait une priorité : « *Et fece mandar de Limisso a Famagosta tutte le armadure et zardachanà delli Templieri, et le messe in guardia con quelle del re. Ha etiam mandato li schiavi del Teinprio al lavoro delle muraglie de Famagosta.* »<sup>1021</sup> Arthur Megaw évoque cette action du seigneur de Tyr : « *The work was pressed forward by Amalric during his usurpation, and evidently completed before his death in 1310, when the city declared for the king and was put in state of defenses, with the gates walled up, and the drawbridges demolished.* »<sup>1022</sup> La construction des murailles étant une prerogative royale, le seigneur de Tyr, en s'en emparant, affiche sa volonté de supplanter son frère et de rester à la tête de l'île, malgré les paroles d'Henri II lors de son exil en Arménie. En 1308, alors que le seigneur de Tyr est au pouvoir, l'essor de Famagouste prend toute sa dimension avec la construction de monuments d'architecture civile comme la cathédrale Saint-Nicolas. Le seigneur de Tyr semble vouloir faire de la ville sa propre création.

Quant à Nicosie, il semblerait qu'elle obtienne sa première enceinte très peu de temps après que Famagouste, puisque l'enceinte est construite au début du XIII<sup>e</sup> siècle, sous le règne d'Henri II (1285-1306 et 1306-1324) et Hugues IV (1324-1359)<sup>1023</sup>.

Après l'assassinat du seigneur de Tyr en 1310, le connétable Aimery de Lusignan prend des mesures pour être reconnu par les baillis des villes et les chevaliers du règne. Or, les chevaliers de Famagouste, conscients du rôle que joue la ville pour le commerce en Méditerranée, proclament leur fidélité à la maison légitime des Lusignan. Cela implique qu'ils reconnaissent l'union autour du roi et l'unité chrétienne qu'il représente en Orient. Famagouste entre pleinement dans l'action militaire, car les chevaliers s'arment. Cependant, les chroniques ne décrivent pas de combats à l'intérieur de la ville : « *Et si dice che messer Ague de Bessan, et soi seguaci andorono a parlar con li capitanei de li tre comun, et li disseno che lor havean deliberato de prender Famagosta per el re et far cridar el suo nome, et non volevano più soffrir de esser governati de altri che dai re, perché al governo del signor de Sur erano scontati, immo arsi.* »<sup>1024</sup> La chronique ne mentionne pas que les chevaliers aient eu à combattre à l'intérieur des murailles de la ville. Les cités italiennes présentes à Famagouste jouent un rôle non négligeable lors de cette reconnaissance du roi Henri II, car elles se rallient aux chevaliers du règne. Un accord de soutien à la légitimité du roi intervient entre Ague de Bessan et les cités italiennes dont on sait que leurs comptoirs sont installés à Famagouste. Michel Balard évoque l'intérêt, pour les Génois, de Famagouste au XIV<sup>e</sup> siècle : « *D'un côté se distinguent des villes sans relief, sises en bordure d'une plaine littorale basse, qui ne comportent qu'une seule ligne de remparts, renforcés du côté du port, par l'adjonction d'une petite citadelle ou d'un parlais fortifié. C'est le cas de Famagouste et de Chio, en milieu insulaire et sur*

<sup>1021</sup> Ibid., p. 291.

<sup>1022</sup> Megaw, Arthur, « The arts in Cyprus: military architecture », op.cit., p. 197.

<sup>1023</sup> Grivaud, Gilles, « Le chantier insolite des murs vénitiens de Nicosie (1567-1570) », Despoina Pileidou & Efthymia Alfa (éds), *Villes fortifiées : passé, présent et avenir*, Nicosie, Bank of Cyprus Cultural Foundation, 2012, p. 192.

<sup>1024</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 334.

*des sites où les Génois ont hérité d'un système de défense préexistant.*<sup>1025</sup> » Les Génois, d'abord hostiles au roi Henri II, aux côtés des Communes italiennes, offrent leur soutien à Ague de Bessan. Ils ne reconnaissent pas le gouvernement du connétable Aimery de Lusignan, conscients que ne pas soutenir les légitimistes menés par le capitaine royal pourrait les priver d'un comptoir défensif.

Par l'entremise du capitaine Ague de Bessan, Famagouste devient la première des cités de l'île à reconnaître l'autorité du roi Henri II et à défendre l'union autour de ce dernier. Les négociations avec l'Arménie pour le retour du roi à Chypre se déroulent depuis Famagouste. Les communications avec le royaume arménien de Cilicie sont renforcées depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, la ville étant un centre douanier. La visite de Sembat le connétable à sa sœur, la Dame de Tyr, mais aussi la présence d'Hayton de Korykos témoignent de la proximité de la ville avec l'Arménie<sup>1026</sup>. Famagouste remplit une fonction diplomatique importante, mais il n'est pas fait mention de combats à l'intérieur de ses murs.

La première mention de la crainte d'un conflit armé durant cette guerre civile intervient tardivement, dans la chronique dite d'Amadi. Comme un reflet de la situation des villes de Nicosie et Famagouste lors de la querelle, la chronique relate la crainte de la reine-mère Isabelle de Lusignan d'une guerre entre les chevaliers des deux villes. Les mots sont soigneusement choisis dans le paragraphe évoquant ce fait : « *La reine-mère craignant l'effusion de sang s'interpose entre les chevaliers de Nicosie et ceux de Famagouste* »<sup>1027</sup>.

C'est lors de la querelle entre le seigneur de Tyr et le roi Henri II que se profile la guerre latente entre les villes de Nicosie et Famagouste. Si Famagouste concentre les fonctions douanières et commerciales, Nicosie reste la capitale royale et conserve les prérogatives militaires. Si on ne se bat pas à Famagouste, c'est à Nicosie que les armes ou les chevaliers sont convoqués. Lieu d'exercice du pouvoir royal, la capitale des Lusignan accueille les convocations des chevaliers ordonnées par le seigneur de Tyr. Les proclamations du seigneur de Tyr sont faites à Nicosie et c'est également là que sont prises les décisions pour les croisades. L'investiture du titre de gouverneur du prince a lieu en 1306 dans la capitale royale. Les actions diplomatiques et les semonces sont ordonnées à Nicosie comme en témoignent les discussions secrètes entre le roi et certains des chevaliers :

« *In la città de Nicosia, ogni giorno si haveva parlamenti et mutacion de opinion; et li disleali et tristi raportavano al signor de Sur come andavano de notte i cavaglieri secretamente et parlavano con el re, et se offerivano esser al suo commando; per il chè il signor de Sur, con li soi seguaci, se hanno accordato de andar a prender el re et tenerlo in persona. Et una sera, fece armar molti homini a cavallo et a piedi, et preseno tutte le strade per lequal si pol andar da Strovilo a Nicosia, per prender el re et tutti de la sua compagnia*<sup>1028</sup>. »

<sup>1025</sup> Balard, Michel, *Les formes militaires de la colonisation génoise (XIIIe-XVe siècles)*, op.cit., p.76.

<sup>1026</sup> À ce sujet, consulter : Dédéyan, Gérard, *La Chronique attribuée au Connétable Smbat. Introduction, traduction et notes* (Documents relatifs à l'histoire des croisades publiés par l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres XIII). Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1980, p.120-121. Mutafian, Claude, « Héthoum de Korykos historien arménien », *Cahiers de recherches médiévales*, 1, 1996, p. 157-176. Hayton de Korykos est aussi un chroniqueur : KORYKOS, Hayton de, *La Fleur des histoires de la terre d'Orient, Croisades et pèlerinages : récits, chroniques et voyages en Terre Sainte, XIIe – XV<sup>e</sup> siècle*. Paris, éd. D. Regner-Bohler, 1997, p. 803-880.

<sup>1027</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p.358.

<sup>1028</sup> *Ibid.*, p.253.

En 1308, le roi décrète l'état de défense à Nicosie, alors que le seigneur de Tyr a pris les armes pour le déposer de ses fonctions. Les piétons de l'armée royale viennent stationner à Nicosie, qui connaît un épisode de guerre urbaine menée en marge de la guerre royale. Le seigneur de Tyr, en 1308, poursuit les Templiers comme l'exige la papauté. C'est à Nicosie que ceux-ci sont retenus prisonniers, et doivent connaître leurs sentences devant une assemblée réunie par le seigneur de Tyr. Un combat armé est donc mené dans la ville même s'il ne s'agit que d'une chevauchée visant à confisquer les biens du Temple : « *Alli 29 del ditto mese, mandò el signer de Sur a chiamar el visconte, et l'ordinò che el di seguente dovesse andar con alquanti cavaglieri in sua compagnia, con el prior de Hospital et con li Menori et Predicatori, a bollar et metter in scrittura tutte le cose che erano in la casa del Tempio a Nicosia, et vasi d'argento et oro et thesoro*<sup>1029</sup>; »

Lorsque le seigneur de Tyr prépare la croisade, il fait lever le ban afin de rassembler toutes les forces du royaume, usant ainsi du pouvoir militaire réservé au souverain. Nicosie tient alors son rang de capitale militaire, accueillant toutes les forces armées de l'île. C'est une levée de l'ost unanime demandée par le Seigneur de Tyr : « *In li ultimi giorni de iunio, el signor de Sur, governor del reame de Cypro, fece una citation generale de tutti li cavaglieri et homini ligii del ditto regno, che tutti si dovessero trovar a li diese di avosto in Nicosia. Et tutti quelli che erano in citation a Famagosta, Limisso, Bapho, et in tutti li rivagii del rcame de Cypro, dovessero lassar al loco dove erano citati li soi cavalli et arme, et loro dovessero venire semplicemente ; et similmente dovessero venir tutti li altri, senza cavalli et armi. Et cosi veneron tutti in Nicosia, in ditto giorno* »<sup>1030</sup>.

Après la mort du seigneur de Tyr, en 1308, le connétable Aimery de Lusignan réunit la cour des bourgeois à Nicosie, afin qu'elle lui reconnaisse le titre de gouverneur. Si Nicosie représente le lieu de la contestation contre le roi Henri II, Famagouste représente la légitimité envers le roi. Les relations diplomatiques étant menées avec l'Arménie pour favoriser le retour du roi, la Princesse de Tyr lors de son départ de Chypre, craint et méprise les Famagoustains au point de refuser d'entrer dans la ville pour embarquer vers l'Arménie : « *immediate dete da manzar a li soi figlioli et li fece imbarcar; et poi se imbarcò ancor lei conta la famiglia et facultà sua. Le gallie si partirono dal porto di Costanza per andar in Armenia et li cavalieri et fantitornorono a Famagosta alegri; a son di tamburini et trombe, ondefestegiavano dal di che si partiron le galie con ladama de Sur continuamente,*<sup>1031</sup> »

Ce conflit n'a pas entraîné de combats armés violents dans les villes, même si des rassemblements se sont créés autour des diverses factions. Les villes ont été mises en état de défense, mais l'armée royale ou ses adversaires n'ont en aucun cas apporté le combat dans leurs murs. C'est une expérience défensive et non offensive que les cités ont connue durant la rébellion du Seigneur de Tyr.

La guerre que connut Chypre sur son sol à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle est un sujet déjà bien étudié par les historiens. Qu'il suffise ici de s'attarder sur les combats armés dans les villes lors de l'invasion génoise. La guerre éclate en 1372 après un incident survenu lors du couronnement de Pierre II en tant que roi de Jérusalem à la cathédrale de Famagouste. Génois et Vénitiens se disputent la prépondérance sur l'île. Catherine Otten-Froux évoque les conséquences, pour les Génois, du gain de Famagouste: « *Le traité d'octobre 1374 conclu entre le roi et ses vainqueurs, prévoit*

---

<sup>1029</sup> Ibid., p.287.

<sup>1030</sup> Ibid., p. 301.

<sup>1031</sup> Ibid., p. 377.

*entre autres mesures que Famagouste sera confiée en gages aux Génois, le temps que le roi paie les sommes énormes qui lui sont réclamées. C'est ainsi que Gênes reçoit la complète responsabilité de la défense de la ville, de son administration en même temps que la juridiction sur la ville et ses bourgs au civil, comme au criminel, le roi doit verser 120 000 florins aux Génois pour les frais d'entretien de la sécurité militaire de la ville et du château.*<sup>1032</sup> » Michel Balard met, quant-à-lui, en avant le coût très important de la défense de Famagouste pour Gênes, ce qui explique peut-être les exigences portées devant le Roi. Les fortifications préexistantes de Famagouste sont l'un des éléments de cette défense<sup>1033</sup>.

Famagouste est la première cité à connaître les hostilités sur son sol. Un premier accord est conclu pour protéger ses marchands de l'hostilité du peuple peu après l'entrevue des ambassadeurs du roi et du podestat le 18 octobre 1373. La tension est latente et ne demande qu'à s'embraser, les habitants de Famagouste éprouvant de l'hostilité contre les Génois.

Léontios Machairas explique que les premières mesures du roi concernent la surveillance des murailles de la ville afin de prévenir l'exode des Génois. Si Catherine Otten-Froux rappelle que les éléments de la défense de Famagouste sont mal connus, il reste cependant possible d'émettre l'hypothèse selon laquelle la ville ne disposait pas d'une garnison puisque Pierre II affecte des soldats pour renforcer la surveillance des fortifications. Léontios Machairas raconte que la papauté craignait alors une guerre entre les deux royaumes, car un traité est signé pour prévenir toute forme de guerre. Après avoir bénéficié du soutien du pape et de la reine Éléonore d'Aragon désireuse de venger la mort de son époux, les Génois s'arment pour la guerre. Une escadre considérable menée par Pierre de Campo Frégoso est envoyée à Chypre. Le capitaine des premières galères, Damien Cattaneo, tente de s'emparer une première fois de Famagouste le 12 mai 1373. Ses galères tentent d'entrer par le port situé à l'Est, dont la position est indiquée par Nicolas Morelle sur l'un de ses plans<sup>1034</sup>. On peut concevoir que les gardes tentent d'entrer par la porte de la mer afin que la chiourme des galères puisse entrer dans Famagouste. Arthur Megaw examine la porte de la mer et son importance stratégique pour les troupes: « *The sea gate to the citadel, through which their troops treacherously entered, on the heels of the envoys who were admitted to negotiate, has disappeared either in the Venetian remodeling in the course of improvements with the Genoese themselves carried out during their 92-year occupation of the city* »<sup>1035</sup>.

Cette tentative d'intrusion est annonciatrice de combats à la fois à Nicosie et Famagouste. Le capitaine de la ville de Famagouste lève l'ost afin de protéger les côtes et le peuple manifeste une nouvelle fois son hostilité aux Génois. Le peuple semble ne pas reconnaître le droit de cité aux Génois et n'attend qu'une occasion pour s'embraser. Les incidents qui se multiplient conduisent tout doucement à la guerre, bien que le capitaine de la ville maintienne l'ordre. Léontios Machairas décrit avec emphase la haine du peuple de Famagouste pour les Génois. Il est loisible de penser que c'est pour une question d'identité, d'appartenance à Famagouste que les habitants veulent combattre les Génois :

---

<sup>1032</sup> Otten-froux, Catherine, « La ville enclavée, un cas particulier de ville frontière : l'exemple de Famagouste aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles », op.cit., p. 202.

<sup>1033</sup> Balard, Michel, « Les formes militaires de la colonisation génoise (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », op.cit., p.75.

<sup>1034</sup> Morelle, Nicolas, « Famagouste et la cathédrale Saint-Nicolas, une référence de l'Architecture gothique en Méditerranée orientale », *Histoires et images Médiévales N.43*, 2012, p. 12-17. Nous nous permettons de renvoyer aux plans de Nicolas Morelle en annexes.

<sup>1035</sup> Megaw, A., « The arts in Cyprus : military architecture », op.cit., p. 197.

« Le peuple s'arma de courage en croyant qu'il allait monter sur nos galères pour combattre les Grénois. On envoya du secours pour surveiller l'île et empêcher les Grénois de prendre de l'eau à Stileria; le peuple avait beaucoup d'ardeur pour combattre. En arrivant à Famagouste, le connétable fit publier un ordre qui défendait sous peine du gibet de lancer des traits contre les Grénois et de leur faire du mal. En entendant cet ordre, le peuple se refroidit, comme s'il était déjà battu<sup>1036</sup>. Le chroniqueur n'indique cependant pas quelles sont les catégories de population qui combattent.

C'est seulement lorsque la guerre est proclamée entre les deux pays que la dynastie royale s'attache à renforcer les garnisons à la fois de Nicosie et Famagouste, dans une optique défensive. Léontios Machairas déclare que le peuple se joint de lui-même aux troupes royales alors qu'en 1373, Jacques de Lusignan renforce la défense aux alentours des côtes de Pendaïa. Le combat se déroule dans d'autres villes comme Limassol, mais là le chroniqueur semble suggérer qu'elle n'est pas mise en état de défense contrairement à Famagouste ou Nicosie. La population ne comporte pas de garnisons et peu de chevaliers semblent y habiter. Le manque de défense des villes se traduit par la perte de Paphos, dont la forteresse est prise par les Génois avec l'aide de malfaiteurs. Le connétable Jacques de Lusignan se place alors dans une position offensive pour affronter les Génois.

Alors qu'une flotte de 36 galères arrive de Gênes, le roi Pierre II renforce les défenses de Nicosie. L'autorité souveraine se déploie officiellement par décret et le roi utilise ses prérogatives militaires, prenant des mesures pour défendre la forteresse, point stratégique de la capitale. Il semble que le roi de Chypre, s'attendant à des combats à l'intérieur, s'investisse dans la défense de la ville. Les mesures qu'il prend concernent principalement les murailles. Léontios Machairas renseigne sur les travaux ordonnés par le roi. Il semble alors que la population de Nicosie soit acquise à la cause de son souverain puisque les bourgeois comme le clergé participent au renforcement des murailles : « Le lendemain, lundi 3 octobre, après la publication de cet ordre, le roi monta à cheval avec sa suite et parcourut l'intérieur de la cité. Les murailles étaient très fortes mais peu élevées. Il fit dire dans les paroisses qu'on se rassemblât et qu'on bâtit avec de la boue et des pilotis. On creusa le fossé et on fit 133 tranchées, sans les tours. Le roi revint ensuite pour fixer la place à chacun des gardiens<sup>1037</sup>. »

Après ces mesures défensives prises dans la capitale, d'autres, du même type, sont décidées à Famagouste. La guerre n'a pas eu lieu sur le sol de l'île depuis la guerre des Ibelin et des Impériaux, aucune action de violence ou de combat n'a été perpétrée dans les cités depuis cette époque. Les premiers actes ont eu lieu lors des rixes et concernent un fait isolé, non une guerre urbaine. Les mesures prises par Pierre II traduisent l'inquiétude du roi qui se prépare à résister aux galères génoises. Le soutien de la population est entièrement acquis à la dynastie et l'unité se crée aussi bien à Paphos qu'à Limassol, Famagouste et Nicosie. Le roi, se plaçant en souverain militaire qui ne ménage pas la défense de ses cités, recueille l'adhésion et le soutien de son peuple. Il faut toutefois nuancer cette unité par la sévérité exceptionnelle manifestée par le roi Pierre II envers la défection possible des hommes.

Selon Léontios Machairas, lors de la première confrontation avec l'armée génoise, le roi peut opposer 4000 hommes entièrement employés à la défense de Famagouste. Cependant, il commet une erreur stratégique en ne

---

<sup>1036</sup> Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 170.

<sup>1037</sup> Ibid., p. 179.

surveillant pas l'extérieur de la ville. Assiégé dans Famagouste, il est vite acculé par le manque de vivres et d'approvisionnement, les Génois contrôlant les routes de terre et de mer autour de la ville. Pour défendre Famagouste et l'inviolabilité de la terre chypriote, les troupes royales commettent des actions offensives isolées. Le connétable Jacques de Lusignan, accompagné d'une troupe d'une centaine d'hommes environ tente des sorties à la fois désespérées et stratégiques pour renverser les sièges. Ces actions ne semblent toutefois pas suivies, puisque le prince de Galilée ne parvient pas à rassembler les troupes de Famagouste pour le faire : respectant l'ordre donné par le roi de ne pas quitter leur poste de surveillance, elles démontrent leur discipline et leur loyauté. Machairas rapporte les propos des chevaliers à ce sujet : « *Ta seigneurie sait qu'il y a beaucoup de vaisseaux; si nous sortions, nous aurions à souffrir. Nos ennemis combattront si cela leur convient; dans le cas contraire, ils se retireront sur leurs vaisseaux, tandis que nous, nous éprouverions de grands dommages. Il nous paraît donc sage de ne pas sortir de Famagouste avant que le roi ne nous le commande* »<sup>1038</sup>.

À la suite d'une ambassade lors de laquelle les Génois s'emparent de Famagouste par trahison, la population de Nicosie s'arme pour faire face à une possible attaque. Dès avant cette prise de Famagouste par trahison, la population de Nicosie a déjà démontré qu'elle était prête à en venir aux armes, en choisissant le connétable Jacques de Lusignan, futur roi Jacques I<sup>er</sup>, comme chef. L'union autour de la dynastie royale est réalisée face à la crainte des habitants de Nicosie que leur ville soit occupée par les Génois. En retenant le connétable, les habitants veulent aussi affirmer la prépondérance de la ville face à Famagouste. Le 6 décembre 1373, le combat à l'intérieur de la ville commence. Le récit de Léontios Machairas montre que les habitants de Nicosie se battent par communauté pour défendre leur espace, puis par quartier. Des défenses sont creusées hâtivement pour empêcher les Génois de circuler facilement, la ville de Nicosie devenant un piège dans lequel ils sont précipités. Les habitants de Nicosie se placent en attaquants plutôt qu'en défenseurs :

« *Le mardi 6 décembre 1373, les Génois voulurent enlever de force les armes aux Leucosiotès et commencèrent par la paroisse arménienne. Il se fit un grand tumulte et les Leucosiotès, s'emparant de force des clés de la porte de Saint-André, fermèrent les passages avec des planches et se préparèrent au combat. Beaucoup de Génois furent tués, parce qu'ils parcouraient la ville en pleine confiance et dispersés comme des moutons. On les jetait dans les fosses et pendant la nuit on les massacrait. Les Génois de la porte du Marché et les Leucosiotès de la porte de Saint-André se faisaient la guerre. Ces derniers, s'armant de courage, allèrent arracher des mains des Génois les clés de la porte du Marché* »<sup>1039</sup>.

Les habitants exploitent la topographie de Nicosie et leur connaissance des lieux pour affronter les Génois. On se bat quartier par quartier. L'armée du peuple est dévouée une nouvelle fois au connétable et souhaite son retour à Nicosie. Par la suite, toujours dans le même quartier, ce sont les Indigènes qui défendent les lieux contre les Génois : « *D'autres indigènes, voyant qu'on pillait le peuple, occupèrent fortement l'endroit compris entre la porte du Marché et celle de Saint-André, et chassèrent les Génois jusqu'au palais du roi, en les tuant* »<sup>1040</sup>. » La Tour de Saint-André est l'objet d'une défense acharnée de

---

<sup>1038</sup> Ibid., p. 180.

<sup>1039</sup> Ibid., p. 200.

<sup>1040</sup> Ibid., p. 202-203.

la part des Syriens qui sont encerclés par les Génois. Après que les Syriens ont été vaincus, les Génois s'emparent finalement de la capitale.

La ville de Famagouste connaît plusieurs sièges après la fin de la guerre contre les Génois. En 1380, le roi Pierre II se pose dans une situation offensive en voulant prendre la ville de Famagouste. Soutenu par les Vénitiens et les Catalans, il attaque la cité et particulièrement le port : « *Il re, dopo la venuta della regina sua consorte, havendo cinque galee de Catalani, sei de Venetiani, una nave del re d'Aragona, che venne per levar la regina Leonora, ridotte al suo soldo, et haveva anchor lui tre sue armate, quali mandò a prender el porto de Famagosta, et prendendolo tantare di espugnare la città da quella parte, perché dall'altra parte l'essercito suo per terra haverebbe fatto il medesimo* <sup>1041</sup>. »

Michel Balard évoque la défense de la ville de Famagouste par les Génois et la difficulté qu'ils eurent à l'alimenter en hommes alors que les rois de Chypre, soutenus par l'armée royale, ne renonçaient pas à l'unité de leur pays : « *Les conditions dans lesquelles la ville a été occupée en 1373 ont suscité une résistance durable des insulaires, un état de rébellion larvée contre les occupants. Vénitiens et Catalans, Mamlûks et Ottomans exercent une pression constante, entravent le trafic, et concourent au déclin de la ville, aggravé par la mauvaise administration génoise* ». <sup>1042</sup>

Au XV<sup>e</sup> siècle, la ville de Nicosie connaît un épisode de pillage survenu après la défaite du roi Janus I<sup>er</sup> à Khirokitia. La ville n'a, semble-t-il, pas été mise en état de défense et n'a bénéficié d'aucune mesure de protection. Elle est abandonnée par ses habitants jusqu'à ce qu'un gouverneur soit désigné pour la défendre. À la fin du XV<sup>e</sup> siècle, en 1460, Nicosie fait l'objet de la convoitise du roi Jacques II, mais les combats n'ont probablement pas eu lieu dans la ville : « *di drio, venne re Giacomo in Nicosia, e l' esercito de mamaluchi pose padiglioni e tende, fuora a San Demetrio, e stette tre di, e poi si levò il campo de mamaluchi, et il re dopo loro per andar a Cerines, et espugnar quel castello. E quel di medemo, il re Abuise haveva mandato huomini a Monadi, ch'è un passo stretto, a tagliar la strada, acciò non potessero passai' carri con monition , ne anco cavalli in l'retta , ma cosi tutto non fu gionti, che le guardie scopersero l' esercito del re Giacomo, e le fecero avvertiti, e fuggimo, eccetto tre che furon gionti e morti* » <sup>1043</sup>.

La royauté légitime de Chypre, représentée par la reine Charlotte et Louis de Savoie, op.ose une défense peu énergique à Jacques de Lusignan qui peut s'emparer de la ville sans trouver de grande résistance.

La guerre urbaine dans l'île de Chypre connaît son point culminant au XIV<sup>e</sup> siècle. Cependant, comme peu de combats ont lieu dans la ville, les caractéristiques de ces derniers sont difficiles à établir. L'épisode le plus détaillé reste la bataille de Nicosie, lors de l'invasion génoise en 1373 : la défense de l'identité Chypriote et l'union autour de la dynastie régnante conduisent à une levée d'armes contre les envahisseurs. Au XV<sup>e</sup> siècle, les villes paraissent décliner et Nicosie perd une partie de sa capacité défensive et militaire. La facilité de sa prise par les Mamelouks en 1426, puis par Jacques II en 1461 en témoigne.

Les Vénitiens, lors de leur administration de l'île de Chypre, s'aperçoivent de la nécessité de fortifier l'île de Chypre, en raison de ses fortifications obsolètes. Ainsi, une grande consultation a lieu au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, où le Conseil des

---

<sup>1041</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 347.

<sup>1042</sup> Balard, Michel, « Les formes militaires de la colonisation génoise (XIIIe-XVe siècles) », op.cit., p. 68.

<sup>1043</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 397.



Dix consulte des responsables militaires sur le projet de mise en défense de l'île<sup>1044</sup>. Giulio Scavorgnano, qui servit la République à Zara (1540-1545), puis dans le Frioul utilise les plans déjà existants de l'île. Ainsi, la Sérénissime apporte la modernité technique qu'il manquait à Chypre, nécessaire pour résister aux Ottomans, rompant avec la politique des Lusignan, qui n'avaient pas jugé nécessaire d'entreprendre des réformes concernant la défense de leurs monuments, notamment avec Kerynia<sup>1045</sup>.

### **b. Kerynia, symbole de la défense des Lusignan :**

Il s'agit ici de retracer l'histoire du château de Kerynia dans l'optique de trouver des liens avec la dynastie des Lusignan. On doit également comprendre le rôle de ce château, ainsi que des remparts de la ville dans la défense des côtes de Chypre et son importance pour la famille royale des Lusignan<sup>1046</sup>.

#### La Localisation de Kerynia :

Le château de Kerynia est situé sur la côte nord de l'île de Chypre, encadré par une chaîne de montagnes au nom éponyme et le massif du Pentadactylos, séparant la ville de la plaine de la Mésorée et de Nicosie. Les études s'accordent à penser que les premières fortifications auraient été réalisées au VII<sup>e</sup> siècle par l'Empire Byzantin, afin de prévenir de probables expéditions, mais on trouve des traces de l'époque hellénistique et romaine. David Nicolle précise que les fortifications de Kerynia sont celles qui ont été le mieux conservées dans le monde méditerranéen et propose une courte description du château original : « *The original medieval plan consisted of a large, square Cour surrounded by built against curtain walls. At each corner were large, square towers, the north-eastern being diagonal to the others* »<sup>1047</sup>.

Willebrand d'Oldenbourg et le *Templier de Tyr*, en ont donné des descriptions assez précises qui leur servent de base pour commencer son étude : « *We know from Wilbrand that the castle possessed towers and most likely there were towers at all four corners* »<sup>1048</sup>. Il évoque les ajouts réalisés par les Francs qui auraient remplacé les murs au nord et à l'ouest. Il déclare également : « *Either way, Kerynia constituted by far and away the Franks most important fortress, on which they focused their greatest attention. A little work is early thirteenth century, perhaps of around the time of the wars of 1228-1233 or shortly after, but most is later* ». Des travaux ont donc été effectués au XIII<sup>e</sup> siècle, sans doute dans une optique offensive.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Kerynia est considéré comme la seule place forte de l'île par les Vénitiens, lorsqu'ils reprennent l'île pour la mettre en défense<sup>1049</sup>.

---

<sup>1044</sup> Grivaud, Gilles, « Le chantier insolite des murs vénitiens de Nicosie », op.cit., p. 193.

<sup>1045</sup> Ibid., p. 192-193.

<sup>1046</sup> Nous nous permettons de renvoyer aux plans de Kerynia qui se trouvent en annexes: Petre, James, *The fortifications of Cyprus under the Lusignan: 1191 – 1489*, op.cit., p. 247-254.

<sup>1047</sup> Nicolle, David, *Crusader Castles in Cyprus, Greece and the Aegean 1191-1571*, Osprey, 2004.

<sup>1048</sup> Petre, James, *Crusader Castles of Cyprus: The Fortifications of Cyprus under the Lusignans: 1191-1489*, op.cit., p. 245.

<sup>1049</sup> Grivaud, Gilles, *Le chantier insolite des murs vénitiens de Nicosie (1567-1570)*, op.cit., p. 191-207.

Il est nécessaire de retracer l'occupation du château de Kerynia durant la guerre des Ibelin et des Impériaux au XIII<sup>e</sup> siècle. En 1229, les hostilités commencent entre les forces royalistes et les Impériaux. Les forteresses relèvent de l'unique autorité du roi, mais sont ici un enjeu entre l'empereur et les Ibelin. Elles font l'objet de réclamations de la part de ces derniers qui demandent leur restitution à l'empereur afin qu'ils les tiennent pour « le roi », jusqu'à la majorité de celui-ci. Les termes de l'accord qui se profile confirment le fait que le roi est le seul à disposer des forteresses de l'île et à y exercer pleinement son autorité. Kerynia, pour l'instant, ne joue pas de rôle dans l'Orient latin, mais la présence de l'empereur du Saint-Empire Romain Germanique l'implique bientôt dans une guerre concernant la Syrie-Palestine.

Jean Mesqui propose, dans l'un de ses articles, une classification de l'architecture militaire en Terre Sainte au début du XIII<sup>e</sup> siècle dans lequel deux types différents sont dégagés, Kerynia ayant pris des éléments des deux <sup>1050</sup>. Le château de Kerynia retient des traits des ouvrages appartenant à ces deux grandes typologies.

Le seigneur de Beyrouth l'assiège après la bataille de Nicosie en 1229 et le départ de Frédéric II. Philippe de Novare explique les tactiques que ce dernier emploie pour vaincre les Lombards qui tiennent le château : « *Le lendemain de la bataille furent les chasteaus assis. Monseignor de Baruth asseja Cherines, et ses enfans, messire Balian [et messire Bauduyns] et messire Hue assegerent le chasteau de Dendamors. Messire Anceau de Bries asseja La Candare, et sire Gauvain estoit dedens entré. Monseignor de Baruth, qui avoit assegé Cherines, fina as Longuebars quy tenoit le dit chasteau en tel manière que se il n'avoient secours dedens.i.terme moty, que il ly rendroyent le chasteau et il lor paieroit quanque l'on lor devoit de sos, de viel et de nouveau et les conduyroit hors de Chipre, eaus et lor choses, sains et saus*<sup>1051</sup>. »

Le seigneur de Beyrouth applique, lors du siège de Kerynia, une tactique souvent employée en Terre Sainte durant les siècles de domination latine : il coupe toute possibilité d'approvisionnement par les routes ou par la voie maritime, empêchant les assiégés de recevoir des vivres afin de tenir le siège. Couper l'approvisionnement était souvent le meilleur moyen de remporter une guerre de siège, car le but des assiégés était de tenir à l'usure. Les armées assiégées attendaient alors les armées de secours promises pour les relever. L'armée royaliste est investie alors de la mission de reprendre Kerynia pour le roi et de restaurer l'autorité royale et la prépondérance des Lusignan en Terre Sainte. Le siège de Kerynia est donc symbolique, car il est mené dans l'optique de replacer les Lusignan à la tête de l'Orient latin face à la puissante dynastie occidentale des Hohenstaufen. Il est conduit de façon offensive par le Seigneur de Beyrouth qui confie les autres sièges à des officiers de moindre expérience, mais dont il reconnaît la valeur. Le fait que Jean d'Ibelin mène le siège de Kerynia indique l'importance que la forteresse a pour la famille royale. Si les fortifications ne sont pas entreprises avant, cette guerre ne signifie pas que l'île néglige sa défense où qu'elle n'a pas à faire face à des dangers importants. La mainmise royale sur les forteresses par Guy de Lusignan dès son accession au trône en 1192,

---

<sup>1050</sup> Mesqui, Jean, « La fortification des croisés au temps de Saint Louis au Proche-Orient », Bulletin Monumental. Tome 164 N°1, 2006, *L'architecture en Terre Sainte au temps de Saint Louis*, p. 4. « Ces deux exemples mettent en évidence deux grands courants de la fortification de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle au Proche-Orient : l'une, incarnée par Chastel-Pèlerin, est celle d'une continuité de traditions mélangeant les acquis de la fortification antique, mêlés d'usages occidentaux, qui a constitué l'essentiel de la fortification des croisés durant le XII<sup>e</sup> siècle ; l'autre, incarnée par le Crac, est celle de l'ouverture à des formes et des modes développés depuis peu en Occident, faisant la part belle à la tour circulaire à arcères. On peut caractériser les constructions du XIII<sup>e</sup> siècle en fonction de ces deux grandes typologies »

<sup>1051</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 120.

indique que celui-ci est pleinement conscient des dangers qui pèsent sur l'île et notamment sur ses côtes avec les marines fatimide et byzantine.

Philippe de Novare reste flou sur la fin du siège de Kerynia mais mentionne qu'une paix intervient avant 1231, après la mort d'un des cinq baux qui occupaient Kantara. Les châteaux auraient été ainsi rendus au seigneur de Beyrouth : « *La fin fu tele que ceaus dedens liverent le roy, quy estoit son neveu, et ses suers et les chasteaus au seignor de Baruth* »<sup>1052</sup>. La paix est donc conclue après la tactique mise en place par Jean I<sup>er</sup> d'Ibelin, Seigneur de Beyrouth, pour assiéger Kerynia. C'est à la suite d'une offensive au château de Kantara après utilisation de l'arbalète que le roi est libéré des baillis et que l'autorité royale est restaurée.

En 1231, Frédéric II envoie une armée d'invasion pour soumettre les Lusignan ; elle aborde l'île par Gavata, près de Limassol, mais le Seigneur de Beyrouth la repousse. Alors que l'armée impériale assiège Beyrouth, les partisans de Frédéric II en Chypre reprennent les forteresses qu'ils avaient dû céder. Les baillis de Chypre tiennent Kerynia, tandis que les Lombards s'enferment à Dieud'Amour. Les Impériaux, menés par Richard Filangier, appliquent une tactique défensive pour éviter que le siège de Kerynia ne tourne à leur désavantage. Alors que le Seigneur de Beyrouth avait empêché la communication et les vivres de leur parvenir lors du premier siège, le maréchal d'Empire se place avec son armée dans les montagnes afin d'empêcher les Chypriotes de menacer l'approvisionnement de Kerynia. Les Impériaux se positionnent dans une stratégie complète, à la fois défensive et offensive : « *Si tost come Richart Philanger, qui estoit mareschal de l'empereor Federic, sot que les Chiprois aprochoient, il et toute sa gent guerpirent la ville de Nicossie et alerent herberger par les montaignes en une avalee d'un pas qui est en haut sur le chemin par ou l'en vait de Nicossie à Cherines, et yleuc se tindrent* »<sup>1053</sup>.

En 15 juin 1232, la bataille d'Agriidi cause la défaite des Impériaux et renverse la situation à Kerynia. Ricardo Filangier constate que l'approvisionnement manque à Kerynia : « *Richart Filangier, le marechal de l'ost des Longuebars, vit qu'il estoit enclos, et qu'il avoit gens assés et poy de viandes* »<sup>1054</sup>.

Philippe de Novare relate la fin du siège en mettant en lumière la présence du roi Henri de Chypre pour le mener, ce qui montre l'importance qu'a Kerynia aux yeux des Lusignan. Philippe de Novare insiste sur l'unité qui s'est faite autour du roi : « *Ly siege fu devant Cherines trusque après la Pasque et lors fu faite fin que le roys rendi et delivra tous les prisoniers que il tenoit en sa prisas, et il li rendirent Cherines et tous les prisonniers que il avoyent à Sur et quy avoient esté pris à Cazal Ymbert, et toutes les dames que il avoyent prises à Nicossie par les yglizes et es maisons des religions, en leur venir de la terre. Ensi fu rendu le chasteau de Cherines au rey et au seignor de Baruth en l'an de .mcc et xxxiiij* »<sup>1055</sup>.

Un peu plus loin dans son récit, le même chroniqueur décrit plus en détail les événements qui conduisent à la fin du siège de Kerynia. Richard Filangier se réfugie en Arménie, laissant Philippe Chenart capitaine pour les impériaux. Les impériaux semblent disposer d'ingénieurs pour réaliser les machines destinées à renforcer la défense du château, machines qu'il est commun de fabriquer pour tenir un siège. Jean Mesqui explique que ces machines sont souvent

---

<sup>1052</sup> Ibid., p. 132.

<sup>1053</sup> Ibid., p. 183.

<sup>1054</sup> Ibid., p. 190.

<sup>1055</sup> Ibid., p. 190.

indispensables et que leur perte entraîne un désavantage considérable pour l'armée des assiégés comme pour celle des assiégeants. Cela se révèle désastreux pour Louis IX lors de son attaque d'Al-Mansourah en 1250. Philippe de Novare porte un regard sur la nature des machines fabriquées par Philippe Chenart : « *Il y ot mont de bons faiseurs d'engins : plusors en fist l'on faire trabus et perieres et mangueneaus* »<sup>1056</sup>. Le fait qu'il y ait plusieurs mangonneaux postule une forte garnison. Habituellement, cette arme de siège est utilisée pour lancer de lourds projectiles par un système de contrepoids. Les hommes ayant pour mission d'abaisser le levier y déposaient des projectiles pesant jusqu'à 100 kilos au moins, qui pouvaient atteindre environ 150 mètres de distance. La pierrière est une machine de jet permettant d'envoyer des boulets de pierre sur l'adversaire. La machine, montée sur roue, pouvait être alors positionnée et déplacée. Quant au trabuc, il correspond au trébuchet. Ce n'est pas une arme nouvelle pour le siège de Kerynia, puisqu'à Kantara, Anceau de Bries fait faire un trébuchet pour harceler le château par des jets de pierres. Paul E. Chevedden indique que l'utilisation du trébuchet pourrait avoir contribué à l'émergence des États centralisés<sup>1057</sup>. Cette arme, considérée comme pièce d'artillerie lourde, semble être utilisée ici pour rompre le siège.

C'est un échange de prisonniers qui conduit à la fin du siège. La tactique employée pour que les assiégés se rendent, couramment utilisée en Orient au XIII<sup>e</sup> siècle, est l'usure, les sièges se terminant très rarement par une offensive permettant la prise des forteresses. L'usure et la trahison sont donc monnaie courante : les Lombards, par exemple, tentent de soudoyer un sergent du nom de Martin Rousseau afin qu'il assassine les assiégés, notamment Anceau de Brie. Philippe de Novare l'indique : « *Ceous dedens parlerent de nuit au cheveteine des sergens de ceaus dehors, qui avoit nom Martin Rousseau, et tant ly donnerent e proumistrent que il lor otroya à trayr ceaus dehors* ».<sup>1058</sup>

Durant les deux sièges, les Chypriotes sont dans une position offensive. La présence du roi Henri, lors du second, montre que Kerynia, pleinement entrée dans les affaires de Terre Sainte, est le symbole de l'autorité royale.

#### La défense de Kerynia aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles :

Durant le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, le rôle des châteaux s'accroît, à mesure que la dynastie des Lusignan consolide son pouvoir et renforce son autorité dans l'île. Lors de la rébellion du seigneur de Tyr, de 1306 à 1310, la forteresse est un des principaux enjeux de la guerre. Alors que la noblesse se révolte contre le seigneur de Tyr, la compétition pour la charge de capitaines de forteresses débute entre les capitaines partisans du prince et ceux mis en place par Ague de Bessan, chef de la révolte. La *Chronique dite d'Amadi* rapporte des informations sur la composition de la garnison qui tient le château : « *A Cerines erano alcuni cavalieri et homini ligii, et la maggior parte de la fantaria che si trovava, che tegnivano per el re*.<sup>1059</sup> » La forteresse reste dans la sphère de la royauté, malgré les semonces du Prince et du Connétable. On ne se bat

<sup>1056</sup> Ibid., p. 194.

<sup>1057</sup> Cette étude fait mention plus loin des armes de sièges. Pour une première approche du trébuchet : Chevedden, Paul E., « The invention of the counterweight Trebuchet : a study in cultural diffusion », DOP, Bd. 54, 2000, p. 71-116.

<sup>1058</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 196.

<sup>1059</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 344.

pas à Kerynia lors de la rébellion du seigneur de Tyr : la garnison entre en dialogue avec les ambassadeurs mandatés par le Prince et conserve sa mainmise sur la forteresse. Kerynia, alors que le roi revient sur l'île en 1310, est replacée dans un rôle purement civil, en devenant une prison pour les rebelles et les frères du roi : « *li di novembrio, il contestabile et il principe furon mandati in la preson de Cerines in uno stretto loco che non haveva più di una canna et mezza, di longheza et una canna et larghezza* »<sup>1060</sup>. La *Chronique dite d'Amadi*, révèle le rôle civil que jouent les forteresses dans la rébellion du seigneur de Tyr. Le roi, faisant preuve d'une sévérité exceptionnelle réutilise, en 1310, le château de Buffavent « sur la cime des montagnes » comme prison. La chronique précise que la prison est plus forte que celle de Kerynia, notamment par sa localisation géographique : « *A di 6 zener, furon tratti de le preson de Cerines messer Chamerin de Lusignan, contestable de Cypro, fratello del re Henrico, et messer Balian de Iblim, principe di Galilea, et furon posti in una più forte preson, in un castel ditto Buffavento, che è in cima de la montagna*<sup>1061</sup>. »

De 1324 aux premiers incidents provoqués par les Génois à partir de 1373, la forteresse ne joue pas de rôle militaire, l'île n'ayant pas à subir de guerre sur son sol. Lorsque les Génois entament la guerre contre l'île de Chypre, Kerynia entre dans leur champ de conquête puisqu'ils estiment que, s'ils arrivent à la prendre, l'île leur est acquise. Le siège de Kerynia de l'année 1373 comprend, comme celui mené pendant la guerre des Ibelin et des Impériaux, tous les aspects de la guerre de siège. Les Génois utilisent la trahison et la ruse pour s'emparer de cette forteresse, comme à Famagouste lors des négociations. À l'injonction des Génois, le roi écrit une lettre pour le connétable Jacques de Lusignan afin qu'il remette la forteresse à Luc d'Antiaume, qui leur est favorable.

L'approvisionnement est un aspect important de cette guerre de siège. Après avoir fui Nicosie pour rejoindre Kerynia afin de la commander au nom du roi, le connétable Jacques de Lusignan s'occupe en premier lieu des fournitures. Il a alors à faire face à la trahison d'une partie de la noblesse de l'île qui paralyse le ravitaillement en faveur des Génois : « *On reçut ensuite la nouvelle que le connétable était allé secrètement à Pendaïa, à Morpho et dans tout le district de Solie et qu'il avait donné de l'argent à sire de Montolif pour gouverner et approvisionner de vivres la forteresse de Kerynia. Celui-ci garda l'argent sans acheter de vivres, il vendit même le blé déjà acheté pour la forteresse, de sorte que Kerynia resta sans approvisionnements et, s'il était arrivé une armée, la garnison serait morte de faim. Le connétable, comme un bon et sage seigneur, partit pour conduire des vivres et organiser la forteresse. Les paysans réjouis de sa présence s'empresèrent de lui obéir. Déjà révoltés, ils n'obéissaient plus au gouverneur et ne consentaient ni à la corvée, ni à payer les taxes. Les receveurs firent connaître cet état de choses au bailli qui en informa la reine* »<sup>1062</sup>.

La principale préoccupation du connétable, le ravitaillement des forteresses, s'appuie sur les paysans, habituellement fidèles à la royauté des Lusignan. Ne pouvant confier la tâche de collecter des vivres à des chevaliers dont il doute, il préfère s'en charger lui-même. Le gouverneur que mentionne le connétable est ici le bailli de la région, titre équivalent à celui de Vicomte de Nicosie. Les agissements du connétable à Kerynia soulignent que la royauté des

<sup>1060</sup> Ibid., p. 390.

<sup>1061</sup> Ibid., p. 393.

<sup>1062</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 216-217.

Lusignan impose de main de maître son autorité sur la forteresse. Le siège s'enlise, les Génois attaquant régulièrement les assiégés, tandis que ces derniers se défendent en faisant des sorties :

« *Les bourgeois qui réunis aux Bulgares se trouvaient avec le connétable, informés que les Génois envoyaient un chef et une armée à Kerynia, sortirent à leur rencontre pour les chasser; ces derniers, ayant avec eux des arbalétriers et des archers, lancèrent, sur les assaillants des flèches et des dards qui les obligèrent de rentrer à Kerynia* »<sup>1063</sup>. Les Génois tentent de prendre l'avantage lors d'un siège qui risque de s'éterniser et de leur faire perdre énormément d'hommes. Après que le connétable s'est emparé d'un butin, fruit du pillage de Nicosie par les Génois, ces derniers se rassemblent pour mettre le siège devant la forteresse, en janvier 1374. La reine Éléonore d'Aragon, réfugiée à Kerynia après avoir fui les Génois, pourvoit à l'approvisionnement de la forteresse. Les vivres sont une ressource essentielle pour tenir le siège et c'est un point sur lequel insiste Léontios Machairas<sup>1064</sup>. Les Génois tentent alors de s'emparer de l'approvisionnement du connétable et de la reine à Kerynia. Quelques actions sporadiques causent la perte d'animaux à l'armée royale. Après avoir mis en place cette tactique, les Génois utilisent une des armes courantes lors la guerre de siège : le feu grégeois. On peut dater justement l'apparition du feu grégeois en Chypre de la guerre contre les Génois, qui ont avec eux des artisans, des ingénieurs, nécessaires à la fabrication d'armes de guerre pour les sièges. Machairas signale les travaux qu'ils font faire devant Kerynia afin de rentrer dans la forteresse et la conquérir : « *Les Génois levèrent alors le camp et le transportèrent hors de la portée des pierres, et de là ils continuèrent à faire la guerre. Ils taillèrent des échelles, préparèrent des pierres, des feux d'artifice et un grand nombre d'instruments de guerre; tous ces préparatifs furent terminés le 3 février* »<sup>1065</sup>.

Les armes mises en place pour la prise de Kerynia correspondent aux armes habituellement confectionnées en Orient pour prendre des forteresses. Christopher Marshall propose une analyse concernant les sièges « agressifs » auxquels pourrait se rattacher le siège entrepris par les Génois. Même s'il rend compte de sièges du XIII<sup>e</sup> siècle, les tactiques ne diffèrent pas lors de la prise de Kerynia par les Génois au XIV<sup>e</sup> siècle : « *Another aspect of aggressive siege tactics involved weapons which, in order to be effective, needed to be close to the walls of a strongpoint. This often means that the fosse around the strongpoint had to be filled which could be a hazardous operation in itself* »<sup>1066</sup>. L'extrême confiance des Génois en leurs machines est relatée par Léontios Machairas qui, ne les appréciant que modérément, insiste sur le fait qu'ils font tout de même montre d'un certain orgueil. Après avoir comblé les fossés de la ville pour empêcher les assiégés de Kerynia de s'en servir, les Génois posent les échelles sur les murailles. Leur arrogance se manifeste dans les paroles qu'ils tiennent au roi : « *Les Génois, voyant que personne ne donne signe de vie, ne s'inquiètent nullement, persuadés qu'ils sont que la forteresse allait se rendre au premier assaut. Ils dirent au roi : «Soyez tranquille, dans deux heures nous entrerons dans Kerynia* »<sup>1067</sup>. Les machines construites pour les sièges impliquent de s'approcher des murs afin de couvrir la distance nécessaire pour causer des dégâts à l'intérieur de la forteresse. Christopher Marshall se montre sceptique quant au succès de ces machines de siège dans

---

<sup>1063</sup> Ibid., p. 224-225.

<sup>1064</sup> Ibid., p. 196-199.

<sup>1065</sup> Ibid., p. 213-230.

<sup>1066</sup> Marshall, Christopher, *Warfare in the Latin East, 1192-1291*, op.cit., p. 226.

<sup>1067</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 213-230.

leur utilisation en Terre Sainte: « *Historians have pointed to the importance of this device in medieval sieges, but in the Latin East, it appears to have been used sparingly and to little effect* »<sup>1068</sup>.

Lors de la bataille, les chefs des armées s'accrochent aux sentiments patriotiques et à la solde pour raviver le courage des hommes et empêcher la prise de la forteresse. Les capitaines aussi bien Génois que Chypriotes proposent des primes pour ceux qui montrent le plus de courage et prennent la forteresse pour leur roi. Le siège de Kerynia est un siège offensif autant pour l'armée royale, que pour l'armée génoise. Les deux armées font des sorties pour se rapprocher le plus possible du camp de l'adversaire et d'infliger le maximum de dégâts. À partir du 3 mars 1374, une grande bataille, mentionnée par Léontios Machairas, a lieu à Kerynia. Les machines de siège, que nous présenterons en détail plus loin, se multiplient. Les Génois attaquent Kerynia à la fois par terre et par mer. Léontios Machairas désigne alors les machines de siège comme une Truie, une Chatte, et le Faucon.

Les machines de guerre sont souvent désignées sous des noms d'animaux, comme c'est le cas pour les machines de sièges. La chatte est ainsi une machine pouvant atteindre 8 pieds de larges sur 16 de longs, comme le précise Alain Salamagne. On a donné le nom de « chatte » à cet engin, car les mineurs qui y prenaient place pouvaient griffer les murailles et les détruire<sup>1069</sup>. Cependant, comme le remarque Christopher Marshall, l'utilisation de ces machines est inefficace, puisque le connétable parvient à les détruire avec l'aide de Bulgares qui opèrent une sortie : « *Alors le connétable, en général expérimenté, fit sortir six Bulgares qui avec le feu incendièrent les deux machines, le Faucon et la cage, et jetèrent par terre la Truie qui fut brisée entièrement par les pierres que lançaient les assiégés. Les hommes qui se trouvaient dans ces engins furent les uns blessés et les autres tués* »<sup>1070</sup>.

La théorie de Christopher Marshall concernant le peu d'efficacité des machines trouve donc ici une parfaite illustration. Les Génois, voyant que les moyens mis en place pour prendre la ville échouent, abandonnent le siège de Kerynia. Celui-ci présente une typologie très complète des moyens d'action susceptibles d'être employés pour les sièges. Les machineries confectionnées par les maîtres d'œuvres et artisans sont omniprésentes, mais peu efficaces. Le siège contre les Génois comporte une spécificité, car il s'agit d'un siège à la fois offensif et défensif pour les Chypriotes qui tiennent le château.

Au XV<sup>e</sup> siècle, une guerre fratricide se déroule en Chypre puisque le roi Jacques II de Lusignan affronte sa sœur Charlotte pour la couronne. La reine se retire alors à Kerynia où les deux souverains s'affrontent. Si on compare le siège de Kerynia de 1373 avec celui de 1458, l'artillerie est l'élément novateur. En ce qui concerne l'apparition de celle-ci en Chypre, Jean-Bernard de Vaivre a publié une étude sur les origines du château de Sivori, relevant quelques pistes sur l'utilisation de cette arme nouvelle face aux Génois : « *Jacques le Bâtard ayant repris en 1464 Famagouste aux Génois, le château de Sigouri perdit l'importance qu'il avait eue comme poste avancé susceptible de contrôler toutes les incursions à l'extérieur* ».

---

<sup>1068</sup> Marshall, Christopher, *Warfare in the Latin East, 1192-1291*, op.cit., p. 226.

<sup>1069</sup> Salamagne, Alain, « Les fortifications royales de Carcassonne et le problème des embrasures de tir au Moyen-Âge », *Archéologie du Midi médiéval*, année 1999, 17, p. 93-107.

<sup>1070</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 213-230.

de la ville orientale de l'île, laquelle était tombée aux mains des Génois depuis 1373<sup>1071</sup>. » Le château est utilisé comme moyen de défense des routes maritimes, retrouvant son usage premier, celui du début de la domination latine.

Lors du siège de Kerynia du XV<sup>e</sup> siècle, l'artillerie devient une pièce maîtresse des troupes du futur Jacques II. Florio Bustron propose une description de celle utilisée pour le siège<sup>1072</sup>. Arthur Megaw, dans l'ouvrage de Kenneth Setton, rend compte de l'évolution des forteresses de l'île de Chypre du XIV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Avant la domination Vénitienne de 1489, rien n'a été entrepris pour consolider les murs d'enceinte afin de supporter l'artillerie. Ce sont les Vénitiens qui s'en chargent : leur effort porte surtout sur les forteresses de haute montagne, afin de les préparer à ne pas s'effondrer sous les tirs d'une artillerie lourde<sup>1073</sup>.

Si les fortifications de Kerynia faites pour résister à l'artillerie apparaissent après 1489, l'artillerie elle-même est utilisée pour la première fois par Janus I<sup>er</sup> pour reprendre Famagouste aux Génois. L'architecture de Chypre reste encore de type médiéval dans le sens où elle n'est pas renforcée pour résister à ces armes. En ce sens, Chypre est moins avancée que l'île de Rhodes, dans laquelle des travaux de ce type sont entrepris dès le début du XV<sup>e</sup> siècle. Thomas Boase et David Wallace, étudiant la défense de l'île de Rhodes, datent l'utilisation de l'artillerie par les Grands Maîtres des Hospitaliers des années 1421-1437. Jean de Lastic, Grand Maître de Rhodes entre 1421 et 1437, successeur d'Antoine Fluvian de la Rivière renforce les points vulnérables des murailles par crainte des bombardements Turcs<sup>1074</sup>.

À Kerynia, lors du siège mené par Jacques II de Lusignan, les pièces d'artillerie sont utilisées dans un but agressif, afin de ne pas s'enliser dans le siège.

Tout au long de la domination latine, Kerynia est le symbole de l'autorité royale en ce qui concerne l'administration. La mainmise de la royauté sur cette forteresse est constante. Elle n'est que très peu assiégée durant les siècles de domination latine, mais les sièges qu'elle subit reflètent les évolutions techniques des États latins. La présence de l'artillerie au XV<sup>e</sup> siècle fait entrer l'île dans une ère moderne pour l'armement, ce qui sert l'autorité royale qui cherche à en retrouver l'intégrité.

### 3. Histoire des technologies de l'armement sous la dynastie franque :

Deux aspects concernant l'armement doivent être examinés afin de mieux comprendre l'évolution de l'île de Chypre parmi les États de Terre Sainte. Il s'agit des machines utilisées pour la guerre de siège et de l'artillerie et de ses implications au XV<sup>e</sup> siècle. Cet armement, qui est fermement contrôlé par les rois de Chypre les place tour à tour en position de défenseurs de la Terre Sainte, mais aussi en défenseurs de leur propre territoire. L'île de Chypre, au XV<sup>e</sup>

---

<sup>1071</sup> Jean-Bernard de Vaivre, « Sur les sites des châteaux disparus de Sigouri et de Gastria en Chypre », op.cit., p. 1007-1029.

<sup>1072</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 396.

<sup>1073</sup> Megaw, Arthur, « Cyprus: Military Architecture », op.cit., p. 207.

<sup>1074</sup> Boase, Thomas et Wallace, David, « The defenses of Rhodes before and after enlargement », SETTON, Kenneth, *A history of the crusades*, op.cit., p. 232.



siècle, décline dans son rôle de défenseur, à la suite de l'occupation par Gênes et des menaces représentées par les incursions des Mamelouks.

### **a. La guerre de siège jusqu'en 1489 :**

Le Livre de Jean d'Ibelin, *Les Assises du Royaume de Jérusalem*, identifie le roi de Chypre comme le possesseur des châteaux et des forteresses, qui répondent à son unique commandement. Les forteresses de l'île en plus de leur fonction militaire, possèdent également une fonction civile. Les *Assises* identifient le souverain comme le maître des forteresses et des châteaux, il a le pouvoir de nommer les capitaines, de même que les baillis de l'île. Le bailli, en l'absence du roi ou lorsque le souverain est mineur, dispose du pouvoir civil et d'un regard sur les châteaux et forteresses. Il est soumis à l'autorité du sénéchal qui dispose également d'un pouvoir de type civil sur les forteresses. Des exemples, tout au long de la période étudiée, rendent compte de l'aspect souverain et régalien du contrôle sur les forteresses. En 1192, lorsque Guy de Lusignan s'installe dans l'île de Chypre, il accapare les droits sur les forteresses.

Durant le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle, les guerres disputées par l'île de Chypre illustrent cette souveraineté militaire. Philippe de Novare raconte, à propos de la guerre des Ibelins et des Impériaux en 1229, que l'empereur Frédéric II devant repartir en Pouilles, restitue le royaume au roi Henri en personne : « *La fin fu tele que l'emperere et tous ses barons jurerent au seignor de Baruth que il li rendroit maintenant ses .ij. enfans, sains et saus de vie et de membre, et que il li tenroit pa[i]s, et de rien ne li amermeroūt luy ne le suens, se par esgart des .ij. cors ne le feïssent, ne mau guerredon ne lor rendroit pour chose qui eüst esté, et que il feroit recevoir les chasteaues et le royaume au roy Henry meïsmes ; et si, enfant con le roy estiot, que il y metroit de ses homes liges qui garderoient les fortereces et le royaume jusques à l'age le roy.*<sup>1075</sup> » Les forteresses sont donc l'apanage du souverain, de même que toutes les constructions, les travaux préconisés. Au XIV<sup>e</sup> siècle, cet accaparement se manifeste en la personne du roi Pierre II, alors que le tucoplier Thibald Belfarage réclame Gorhigos, située sur les côtes d'Asie Mineure, conquis par le roi Pierre I<sup>er</sup> deux décennies plus tôt. Il est le premier officier à réclamer une forteresse, alors qu'il s'agit d'un droit jalousement conservé par la couronne. Léontios Machairas explicite la demande du turcoplier en ces termes et l'accueil très modéré qui lui est fait par les chevaliers du règne. Pierre II, reconnaissant au Turcoplier de ses services et lui ayant octroyé un village, ne peut lui céder ce qu'il demande : « *Un jour, le roi demanda conseil à son maître Philippe, prêtre du rite latin, fils d'une nonne grecque qui était cousine de mon père Stavrinus Macheras, en lui disant : « Tu vois que Thibat veut me forcer à lui donner la forteresse de Gorhigos, et, comme je n'y consens pas, il se montre fâché. Il m'a rendu de grands services et il demande sa récompense; c'est pour cela que je lui accorde le village d'Eglia, mais je ne lui céderai pas ma forteresse, je veux la garder pour moi-même. Je ne sais que faire*»<sup>1076</sup>.

---

<sup>1075</sup> filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 98.

<sup>1076</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 256-257.

Le roi Pierre II, conscient du caractère inaliénable et inviolable des forteresses, qui participent à la défense de la chrétienté, refuse d'altérer son royaume, alors qu'il est déjà occupé par les Génois. Ce même roi Pierre entame, en 1380, la construction d'une citadelle pour renforcer les fortifications présentes dans l'île.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, la guerre des Ibelin et des Impériaux offre de nombreux exemples intéressants pour ce qui concerne les machineries et les ouvrages réalisés lors des sièges. Le chroniqueur le plus précis pour cette guerre reste Philippe de Novare, lui-même assiégé lors de la guerre que subit l'île. Prisonnier dans la tour de l'Hôpital de Nicosie, il « *mout garny et borda bien l'Ospital.* » Après la bataille de Nicosie, les royalistes assiègent Kerynia, Dieud'Amour, et Kantara. Anceau de Brie assiège Kantara, Balian d'Ibelin Saint-Hilarion et Jean I<sup>er</sup> d'Ibelin, Kerynia. La situation est exceptionnelle, car le roi mineur, est retenu prisonnier à Saint-Hilarion par les Cinq baillis partisans de Frédéric II. Lors du siège de Kantara, on apprend qu'Anceau de Brie fait faire un « trabuc », un trébuchet, afin d'assiéger le château. Paul E. Chevedden, auteur d'une étude sur le trébuchet, propose un premier aperçu de ses origines, mais aussi de ses premières utilisations<sup>1077</sup>. On constate que le trébuchet est utilisé dans les États latins sous l'influence de l'usage qui en est fait par le sultanat fatimide ou encore les Mongols. C'est cette machine qu'Anceau de Brie fait faire à Kantara afin de remporter une victoire au nom du roi. Comme l'indique Philippe de Novare, la durée du siège de Kantara pour cette guerre est d'environ un an et le trébuchet construit par Anceau de Brie abat presque tous les murs du Kantara, ce qui démontre son efficacité et son caractère offensif : « *Messire Anceau, quy estoit au siège de La Candare, tint si près le chasteau que merveilles seroit à croire ce que il fist, et le trabuc quy la fu abaty presque tous les murs, mais la roche estoit si fort que l'on ne pooit monter* »<sup>1078</sup>.

Un siècle plus tard, c'est cette machine que l'on fait construire lors du siège de Kerynia par les Génois en 1373 et 1374. Le futur roi Jacques I<sup>er</sup> de Lusignan est à l'origine des trébuchets construits pour ce siège. Léontios Machairas impute à ces machines une large part de l'échec des Génois au siège de Kerynia. La distance qu'elles couvrent est grande, puisqu'elles arrivent à atteindre les galères qui sont présentes dans le port : « *Le connétable fit aussi faire trois trébuchets dont l'un tirait contre la Truie; on l'appela Porc; un coup lancé par ce dernier brisa la machine des Génois; sa roue fut cassée et on ne parvint pas à la raccommoder. Le second trébuchet tirait du côté de la mer sur la galère qui se trouvait près de la chaîne; le troisième tirait sur les soldats de terre. Et voyez la justice de Dieu! Un coup tiré par ces trébuchets entre dans la tour placée sur les deux galères, l'enlève et la jette à la mer; les Génois blessés se retirèrent honteusement du port* »<sup>1079</sup>. L'utilisation du trébuchet est donc devenue courante dans l'île de Chypre, bien qu'elle n'ait pas à déplorer de sièges semblables à ceux qu'elle a vécus au XIII<sup>e</sup> siècle. Le trébuchet est une arme de jet puissante et offensive qui permet aux États de défendre, mais aussi d'attaquer les forteresses.

---

<sup>1077</sup> Chevedden, Paul E., Eigenbrod, Les, Foley, Vernar, Soedel, Werner, « The Trebuchet Recent reconstructions and computer simulations reveal the operating principles of the most powerful weapon of its time », *The science of War, Weapons*, 1, 1995 : « *The trebuchet, invented in China between the fifth and third centuries B.C.E., reached the Mediterranean by the sixth century C.E. It displaced other forms of artillery and held its own until well after the coming of gunpowder. The trebuchet was instrumental in the rapid expansion of both the Islamic and the Mongol empires* ».

<sup>1078</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 128.

<sup>1079</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 226-227.

Représentative de la puissance d'un État, elle est utilisée dans l'île de Chypre par l'autorité royale pour défendre ses prérogatives contre les invasions extérieures et pour recouvrer l'intégrité du territoire.

### **b. L'utilisation des machines de siège jusqu'en 1489 :**

D'autres armes de siège apparaissent également lors des différentes guerres que supporte l'île de 1192 à 1489. Ces machines, utilisées contre les forteresses, représentent une puissance destructrice souvent peu adaptée pour les sièges. Christopher Marshall remarque très justement que la destruction n'amène pas toujours la prise d'une forteresse. On doit analyser les machines utilisées au XIII<sup>e</sup> siècle en Terre Sainte et proposer une analogie avec leur utilisation à Chypre. Pour la guerre des Ibelin et des Impériaux, on dispose d'informations sur l'utilisation des trébuchets. Lorsque l'armée de l'île combat à l'extérieur au XIII<sup>e</sup> siècle, peu de connaissances sont transmises sur les machines qu'elle utilise. La mention de trébuchets dans les sources amène à penser que l'île de Chypre possède des engins analogues à ceux utilisés par les armées croisées venant en Orient au XIII<sup>e</sup> siècle. Il est pertinent de faire un premier rapprochement avec l'armée de Louis IX en 1248-1250, lorsque celui-ci s'arrête à donner le signal de la bataille d'Al-Mansourâh. Après la prise de Damiette, le roi de France décide de prendre la ville du Caire, malgré le conseil des membres des ordres militaires. Arrivé entre Rexi et le fleuve de Damiette, Louis IX campe avec son armée. Joinville raconte les difficiles conditions du passage du gué, et la décision du roi de construire des machines, machines de siège qu'il convient de protéger : « *Le roi prit le parti de faire une chaussée parmi la rivière pour passer vers les Sarrasins. Pour protéger ceux qui travaillaient à la chaussée, le roi fit faire deux beffrois que l'on appelle chats-châteaux ; car il y avait deux châteaux devant les chats* »<sup>1080</sup> .

Les chats-châteaux sont considérés comme des machines de transports, les hommes de guerre s'en servant comme d'un abri, mais Jean de Joinville reconnaît à demi-mot le peu d'efficacité de ces machines. Un siècle plus tard, elles sont toujours employées à Chypre par les Génois : Léontios Machairas détaille l'utilisation qu'ils en font au siège de Kerynia : « *Aussitôt la guerre s'alluma. On apporta de terre un engin de guerre appelé Truie qui avait trois étages, et trois autres machines. La première était une forteresse de bois à trois étages et trois perdesques placées l'une sur l'autre; cette machine portait un engin qui coupait la pierre, afin de percer le mur de la forteresse assiégée. La seconde machine contenait plusieurs arbalétriers destinés à lancer des dards d'un côté, et de l'autre à occuper les assiégés ; elle était si haute qu'elle arrivait jusqu'aux créneaux de la forteresse extérieure ; ceux qui étaient dedans voyaient les assiégés et ce qu'ils faisaient. Cette machine s'appelait Chatte. La troisième, nommée Faucon, était une forteresse de bois remplie d'hommes et d'échelles pour escalader les murailles* »<sup>1081</sup> . Les machines qui sont utilisées ici sont des machines utilisant le même système de contre-poids qu'au XIII<sup>e</sup> siècle. La première machine est une arme offensive dont le but est de briser les murailles. La seconde est faite sur le modèle des chats-châteaux utilisés par Louis IX à Al-Mansourah. Les engins utilisés ici semblent privilégiés les attaques à distance, même si, comme on l'a vu plus haut, les échelles sont utilisées

---

<sup>1080</sup> Jean de Joinville, *Histoire de Saint-Louis*, op.cit., p. 86.

<sup>1081</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Léontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 213-220.

pour essayer de forcer l'entrée dans les forteresses. Philippe Contamine explique que ces machines ont pour but de protéger l'assaillant, afin qu'il gagne du temps pour terminer les sièges.

Les machines comme les chats, les truies, les chattes ou encore « chats-châteaux », sont destinées à gagner du terrain sur les forteresses pour que les hommes puissent atteindre la muraille<sup>1082</sup>. Même si ces procédés sont peu efficaces dans les États latins, les Génois se placent dans une attitude d'attaque dans l'espoir de briser le moral de l'armée du connétable qui reste soudée, sous sa direction. Des machines comme les mangonneaux ou les perdesques, sont utilisées dans l'unique but de briser la forteresse de Kerynia, de même que ce qu'on appelle « bombarde ».

Lors du règne de Janus I<sup>er</sup>, les Génois assiègent le château de Limassol par mer, ce qui est relaté par Machairas : « *En 1406, le roi incendia les engins et renonça à son camp de Famagouste jusqu'en 1408. Les Génois, ayant fait une sortie de Famagouste, on tira une grande bombarde qui enleva la cuisse de Casaserta; ces bombardes avaient été apportées de Venise; le blessé en mourut. Les Génois sortirent une autre fois de Famagouste et se rendirent à Limisso avec une grande bombarde. La garnison de la forteresse, ne se trouvant pas prête, promit de se rendre au bout de deux mois; mais avant l'expiration de ce terme arrivèrent le sénéchal et Charles Zeno qui, ayant bien dirigé l'attaque, massacrèrent les Génois et enlevèrent la bombarde. La paix se fit en 1409* »<sup>1083</sup>.

Du XIV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, la tactique des assaillants semble la même. Le roi Janus a la haute main sur le siège et les machines. C'est lui encore qui mène son peuple à la guerre, et influe beaucoup sur l'état psychologique des hommes. Peu d'informations sont données pour expliquer les bombardements qui eurent lieu lorsque les Génois sortirent de Famagouste. Il est dit que les machines furent amenées de Venise, ce qui indique que le roi entre dans une ère moderne, et cherche à s'assurer une victoire plus rapide et à éviter de longs sièges. Il renonce malgré tout à Famagouste, ces machines de siège ne semblant pas encore avoir trouvé leur efficacité en Terre Sainte.

On date l'apparition de l'artillerie à poudre de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. C'est à la bataille de Crécy, le 25 août 1346, que les premiers engins balistiques à poudre sont utilisés contre des troupes. La question de l'apparition de l'artillerie à poudre a suscité beaucoup de débats dans l'historiographie, mais on peut synthétiser les résultats en disant que ce sont notamment les Mongols qui, comme pour l'usage du trébuchet, ont apporté celui de l'artillerie à poudre dans le monde des États latins.

La première mention des « bombardes », hormis le siège de Famagouste, se déroule en 1402 sur l'île de Chypre et lors de la guerre contre les Mamelouks durant les années 1420s : « *A di i o ditto, li Saracini arseno el casal Chiegghia, Aradip.u, con tutta la bella stantia, et la stantia della torre de Salines, el casal Agrinu, Vromolaxcia, Chiti; et cosi andavano brusauda da casal in casal, fino a Limisso, dove rimasseno et combatevano el castello. Et a una fenestra murala con piere et fango, che uno saracino li fece advertiti, trasseno una bombarde et l'eceno loco et inlorno et preseno el castello, dove occiseno Stephano da Vicenza, balio, et tolseno tutto ciò che vi era in quel loco de robbe, arme et gente*,<sup>1084</sup> » Les renseignements donnés par les chroniques d'Amadi et de Machairas sur l'artillerie utilisée par les Mamelouks à Chypre sont ténus. Philippe Contamine évoque le tournant que connaît l'artillerie au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle, impliquant notamment au siège de Calais en 1406, l'usage de canonnières et de 2000 livres de

<sup>1082</sup> Contamine, Philippe, *La guerre au Moyen-Âge*, op.cit., p. 209.

<sup>1083</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 277.

<sup>1084</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 501.

poudre<sup>1085</sup>. L'Occident s'aperçoit de l'efficacité d'une artillerie nombreuse et renforce la fabrication de pièces dans les arsenaux.

Le point culminant de l'utilisation de l'artillerie se place au XV<sup>e</sup> siècle, durant le siège de Kerynia, comme l'indique Jean-Bernard de Vaivre, dans son étude de Sivori<sup>1086</sup>. On ne sait cependant pas dans le détail quelles sont les pièces d'artillerie utilisées par le roi Jacques. Alors que les Génois tentent des sorties sporadiques contre les habitants du Carpass, en 1461, le roi Jacques II transporte ses troupes de Kerynia à Famagouste, mais on ignore si les pièces d'artillerie le suivent. D'autres attaques ont lieu à Famagouste, près de l'arsenal, en 1461, mais on ne sait si l'artillerie est utilisée contre la cité. Le roi Jacques II choisit de se rapprocher de l'arsenal et d'une tour qui est accolée afin de l'attaquer<sup>1087</sup>.

À Chypre, au XV<sup>e</sup> siècle, les armes modernes restent la propriété des rois, Jacques II étant le continuateur de cette tradition. Devant faire face à une guerre civile contre sa sœur Charlotte de Lusignan-Savoie qui possède la forteresse de Kerynia, il poursuit le but de ses prédécesseurs de récupérer la ville de Famagouste, dont la perte met en péril la pérennité de l'État latin de Chypre. L'artillerie à poudre, mais aussi la prérogative d'assiéger ou de défendre un château, restent aux mains du souverain, ce qui implique une continuité sans changement brusque avec le XIV<sup>e</sup> siècle et l'usage de machines peu efficaces pour mener la guerre de siège. La royauté reste toujours de nature militaire à Chypre et les armes modernes sont à l'usage unique du roi. Tour à tour gagné par le désespoir, tel Janus I<sup>er</sup> abandonnant le siège de Famagouste au début du XV<sup>e</sup> siècle, ou dynamique, à l'image de Jacques II de Lusignan qui reprend le siège de la cité portuaire, les rois Lusignan, à travers l'armement moderne, démontrent qu'ils sont les seuls à décider du destin guerrier de l'île de Chypre.

## **C — Les affaires militaires et l'élite franque : ouverture ou repli de l'administration des affaires militaires aux divers groupes sociaux sous les Lusignan :**

Dès son installation à Chypre, Guy de Lusignan a bénéficié de nombreux conseils pour établir son armée et pour défendre les côtes. Tel que Rudt de Collenberg le note à propos de l'élite latine dont il sup.ute le déclin à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, l'on peut se demander si les affaires militaires de la royauté franque ont toujours été décidées par les latins ou par des conseillers issus d'autres groupes sociaux<sup>1088</sup>.

Les suzerains et les rois ont toujours eu des favoris ou des membres issus de l'aristocratie, voire de leurs familles pour les conseiller dans les affaires militaires. Il faut cependant distinguer les « favoris » des régents qui ont gouverné et

---

<sup>1085</sup> Contamine, Philippe, *La guerre au Moyen-Âge*, op.cit., p. 272.

<sup>1086</sup> Jean-Bernard de Vaivre, « Sur les sites des châteaux disparus de Sigouri et de Gastria en Chypre », op.cit., p. 1007-1029.

<sup>1087</sup> Georges Boustronios *A Narrative of the Chronicle of Cyprus*, op.cit., p. 108-110.

<sup>1088</sup> De Collenberg, Rüdert Wipertus Hugo, « Le déclin de la société Franque de Chypre entre 1350 et 1450 », op.cit., p. 71-84.

dirigé pour le roi. Si Gauthier de Montbéliard et Alice de Lusignan ont été régents du royaume, le Vieux Seigneur de Beyrouth fait figure de conseiller du roi, en menant ses armées au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1089</sup>. Comme on l'a vu plus tôt, les contours de la société latine sont parfaitement définis au XIII<sup>e</sup> siècle. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les membres issus de groupes orientaux intègrent différentes administrations. Ainsi, le père de Léontios Machairas, prêtre, aurait occupé des fonctions dans l'administration et Machairas indique lui-même que l'on consultait son père pour des questions administratives. Il conviendrait donc d'examiner la question des affaires militaires et de leur administration par les Lusignan<sup>1090</sup>.

En outre, les conseillers peuvent être des Latins ou des marchands qui, sans être issus de la noblesse, négocient la paix ou conseillent le roi dans les actions militaires, ce qui entraîne une rapide ascension sociale, comme le montre l'exemple de Thibald Belfrage, ou les mercenaires étrangers du roi Jacques II à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Les prélats ont aussi été de proches conseillers des rois de Chypre. Alors que l'île est pleinement engagée dans son rôle de défenseur de la Terre Sainte, les Papes comme Nicolas IV au XIII<sup>e</sup> siècle ou encore Clément VI au XIV<sup>e</sup> siècle, ont été les témoins et les conseillers des querelles que pouvait traverser la famille royale (par exemple lors de la querelle du seigneur de Tyr. Les prélats latins comme les légats envoyés par la papauté ont aussi joué un rôle dans les conflits militaires tout au long de la domination franque.

#### 1. Les affaires militaires et la stratification sociale jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle : prédominance de l'élite franque :

Si l'autorité militaire est monopolisée par le roi, il n'est pas rare qu'il soit assisté par des favoris, voire par des régents, lorsque la situation l'exige. On peut alors se demander quelle est l'origine des hommes qui composent cette institution militaire qui ne semble pas permanente. Bien que chaque roi se soit appuyé sur des conseillers, aucune cour militaire n'a été créée pour leur donner un statut légal. Seule la Haute Cour aurait été un office permanent tout au long de la domination latine. Il faut proposer un parallèle entre la Haute Cour dont les conseillers possèdent un statut défini et les conseillers militaires qui exercent à la périphérie des cadres. Ils n'ont de conseillers que le nom. Benjamin Arbel, dans un de ses articles, indique que la Haute Cour du Royaume de Chypre est la seule institution permanente du royaume et que les conseillers militaires ne font partie d'aucune institution politique<sup>1091</sup>.

Le choix du conseiller dépend entièrement du souverain, qui désigne alors les hommes possédant l'expérience du combat et des champs de bataille, mais avec lesquels il est lié par des sentiments d'amitié ou par une alliance familiale. Dans les chroniques du XIII<sup>e</sup> siècle et les chroniques tardives, ces conseillers sont très souvent mentionnés auprès du roi lors des guerres. L'étude des conseillers militaires permet d'approcher au plus près la politique militaire des rois de Chypre, ainsi que leurs comportements militaires. L'analyse sociale des conseillers montre également que ces derniers

---

<sup>1089</sup> Concernant Alice de Lusignan, nous conseillons : Schabel, Chris, « The myth of Queen Alice and the subjugation of the Greek clergy on Cyprus », *Greeks, Latins, and the Church in Early Frankish Cyprus*, Variorum collected studies series / 949, (Aldershot, 2010), p. 257-277.

<sup>1090</sup> À ce sujet, nous conseillons: Grivaud, Gilles, *Entrelacs chypriotes: essai sur les lettres et la vie intellectuelle dans le royaume de Chypre, 1191-1570*, Moufflon Publications, 2009.

<sup>1091</sup> Arbel, Benjamin, « Urban assemblies and town councils in Frankish and venetian councils », op.cit., p. 204.

ne sont pas toujours issus de l'élite latine. En effet, tout au long de la domination franque, les rois de Chypre accordent leur confiance et instituent conseillers militaires des hommes qui montrent les qualités requises pour accéder à cette fonction. Une analyse de leur rôle auprès des rois et la description de leurs actions par les chroniques aux côtés des rois de Chypre doit être proposée.

Si au XIII<sup>e</sup> siècle, la plupart des conseillers font partie de l'élite, cela change à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, où des personnes issues d'autres milieux parviennent à gagner la confiance du roi. Il convient toutefois de nuancer en précisant que, lorsque la situation militaire l'exige, le roi choisit les plus capables. Si au XIII<sup>e</sup> siècle, les rois de Chypre se tournent vers des hommes issus de l'élite, c'est parce que les dons de fiefs impliquent que les hommes de guerre appelés en Chypre par les rois précédents, dont le suzerain Guy de Lusignan, aient une science du combat et des équipements importants.

Des charges assumées par des membres de la famille royale ou des Latins issus de l'élite se rapprochent de la charge de conseillers militaires. Étudier ces charges et leur transmission permet alors de proposer une typologie des conseillers militaires. Des prérogatives associées à cette fonction sont dispersées dans divers titres, lors de la minorité des rois et des régences. Au XIII<sup>e</sup> siècle, lors de la minorité du roi Hugues I<sup>er</sup>, Gautier de Montbéliard est le premier à exercer la régence. Le roi étant mineur, le régent occupe les fonctions militaires que sa charge lui confère. Les interrègnes altèrent la fonction de conseiller militaire, par les liens qui sont créés entre le souverain et la personne possédant la régence.

Cependant, le bailli, le régent ou le gouverneur sont toujours sujets de l'autorité royale. Lors de la majorité des rois, leurs actions passées, dont les actions militaires, peuvent être sources de conflits. Le bailliage du royaume de Chypre est une magistrature dont les règles sont définies par les Assises de la Haute Cour<sup>1092</sup> et bien que ne disposant pas des prérogatives militaires du souverain, les possesseurs de cette charge les exercent lors des situations de guerre.

Après Gautier de Montbéliard, les conseillers militaires du XIII<sup>e</sup> siècle sont issus de l'entourage proche du souverain. Les titres de régents ou gouverneurs sont confiés à la parentèle ou aux proches de la famille royale. Les Ibelin font partie des lignages qui possèdent les titres de gouverneurs ou baillis. La guerre des Ibelin et des Impériaux, en 1229, permet de mettre en évidence de nombreux aspects du bailliage en temps de guerre. Le roi Henri I<sup>er</sup>, qui règne sur Chypre à partir de 1219, est mineur après la mort de son père Hugues I<sup>er</sup>. Ce sont alors les Ibelin qui sont désignés pour détenir la régence. Le bailli prend seul ses décisions militaires, et n'a pas besoin de l'assentiment du roi lorsque ce dernier est mineur. Les liens personnels interviennent dans le cours des événements, notamment entre Jean d'Ibelin, Seigneur de Beyrouth et le jeune roi Henri I<sup>er</sup>. Plusieurs faits militaires relatés par Philippe de Novare illustrent cela : en 1219, Philippe d'Ibelin, oncle du roi Henri I<sup>er</sup>, devient le bailli de la Couronne de Chypre. Il meurt peu avant la guerre des Ibelin et des Impériaux et Jean d'Ibelin, seigneur de Beyrouth, le remplace dans cette fonction. Le chroniqueur

---

<sup>1092</sup> Dans une note de commentaire de son édition des *Assises de la Haute Cour*, le comte Beugnot décrypte le bailliage du royaume de Chypre. Pour le XIII<sup>e</sup> siècle, il évoque la situation du bailliage durant la guerre des Ibelin et des Impériaux qui est représentative de la détention du titre de bailli durant une guerre : *Assises de Jérusalem*, op.cit., p. 266.

Philippe de Novare décrit comment Jean d'Ibelin rend compte d'une action militaire qu'il doit accomplir afin de sauver sa terre de Syrie Palestine.

Dans ce passage, le seigneur de Beyrouth s'agenouille devant le roi en lui exposant la situation de son château de Beyrouth : « *A tant se taist le signor de Baruth et s'agenoilla devant le roy et devant les autres et fist semblant de baiser les piés dou roy. Le roy sailly en piés, et tous les autres et s'agenoillerent car il estoit encores à genoïls, et distrent le roy et tous les autres que il s'acorderoyent volentiers et meteroyent lor cors et lor avoyrs à bandon* »<sup>1093</sup>.

On voit donc à travers ce récit que la personne du souverain est respectée et que ses droits sont représentés. En effet, le seigneur de Beyrouth demande la permission de se rendre en Syrie afin de veiller à la défense de ses intérêts et, par extension, de ceux de la couronne de Chypre. Bien que le souverain ne puisse pas prendre de décision, le seigneur de Beyrouth agit comme un conseiller respectueux de la couronne. Philippe de Novare insiste ainsi sur la féodalité du XIII<sup>e</sup> siècle et les qualités des chevaliers. Aux yeux du guerrier qu'il est, le Seigneur Jean d'Ibelin possède les capacités requises pour être un conseiller militaire aguerri.

La guerre des Ibelin et des Impériaux met en lumière un autre aspect concernant la fonction de conseiller militaire. Les baillis accaparent cette fonction pour leur intérêt personnel, et sont en opposition avec les autres seigneurs de l'île. La fonction de conseiller militaire est altérée du fait de leur accession à ce titre par l'entremise de l'empereur Frédéric II. Les baillis Guillaume de Rivet, Amaury de Bethsan, Aimery Barlais, Hugues de Giblet et Gauvain de Chenichy accaparent les prérogatives militaires en favorisant l'armée ennemie. Philippe de Novare ne cache pas son mépris sur les capacités militaires des baillis, mépris accentué lorsque le jeune souverain Henri I<sup>er</sup> est enfermé dans le château de Saint-Hilarion. Le chroniqueur insiste sur le fait que les baillis outrepassent leurs droits et annihilent la fonction de conseiller militaire : « *Et je vous di, sire évesque, fait le sire de Baruth, que je pues bien dire de l'empereor et de moy cest essample. Il est le lion et je suy le serf : .ij. fois m'a deceü : la premiere fois à Lymesson, dont je os bien sanglante chere, la seconde quant je party de Dendamor, le chasteau, et vins à luy ; encontre les convenances il retint les fortereces et tout Chypre à son ens et puis vendy le roy et Chypre à mes enemis* »<sup>1094</sup>.

La guerre des Ibelin et des Impériaux représente, pour la fonction de conseiller, une transition entre le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIV<sup>e</sup> siècle. Elle instaure un usage concernant les droits militaires de la Couronne. Les membres de la famille royale sont invariablement les possesseurs des droits militaires en cas d'incapacité du souverain. Après cette guerre, le royaume connaît plusieurs interrègnes lors desquels la fonction de conseiller militaire est comprise dans les fonctions de régent, baillis ou gouverneur, comme l'illustre le règne de Hugues II (1253-1267). Le roi, encore mineur, est dans l'incapacité d'exercer son autorité militaire et sa parentèle proche dispose alors de cette autorité : c'est le cas de sa mère, Plaisance d'Antioche, qui administre le royaume de 1257 à 1261, alors qu'Isabelle de Lusignan, sœur du roi Hugues I<sup>er</sup>, dirige le royaume de 1261 à 1267. Les chroniques offrent peu de renseignements sur la régence de Plaisance d'Antioche ou sur celle d'Isabelle de Lusignan. *L'Estoire d'Eracles* résume les régences en les englobant dans

---

<sup>1093</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 150.

<sup>1094</sup> Ibid., p. 208.



l'histoire de la Syrie Palestine et n'indique pas si les régentes durent prendre des décisions militaires concernant le royaume. L'*Estoire d'Eracles* relate ainsi les régence de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle : « *A .m.cc. .LVIII. fu faite pes entre le prince Beumont et le seignor d'Arzur qui avoient esté mal ensemble. Et, Belian, fils du seignor d'Arzur, quita la roine Plesance et ele lui du mariage qui avoit esté entre'eus ; et retournerent à Triple la roine et son fils et le prince. Et demora li baillages du roiaume de Jherusalem au seignor d'Arzur Johan d'Ibelin*<sup>1095</sup>. » L'*Estoire* ne montre que peu d'intérêt pour les régence et on ne peut évaluer la fonction de conseiller militaire.

Le successeur d'Hugues II de Lusignan, Hugues III, est lui-même régent de Chypre avant d'exercer la souveraineté sur le royaume. Hugues de Poitiers-Lusignan dirige le royaume probablement dès 1261 à 1267. L'*Estoire d'Eracles* mentionne l'intervention du régent Hugues à Acre et le régent, ici, semble agir de manière autonome en ne demandant pas l'assentiment du roi : « *Hugues de Liseignien filz Henri le prince, qui estoit baillis de Chypre, vint por secors en Acre o bel estoire de galies et de vessians, et ot avec soi .c.et .xxx.chevaliers et serjans à cheval*<sup>1096</sup>. Le récit ne donne pas d'indication sur la procédure entreprise et ne précise pas si le prince demande l'assentiment au roi de Chypre avant de se rendre à Acre.

Le règne d'Hugues III intervient dans un contexte de guerre, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. À sa mort, en 1284, le roi Henri II commence un règne tourné vers la guerre. Cependant, une régence lui est imposée par son frère, Amaury de Tyr, qui s'arroge l'autorité militaire. La fonction de conseiller militaire du roi ou de la couronne disparaît pour le profit personnel du prince. Le Seigneur de Tyr impose son autorité militaire au roi Henri qui ne dispose plus du pouvoir décisionnel pour la défense de son royaume. Possédant les fonctions de gouverneur, le Seigneur de Tyr est celui qui met en place les actions lorsque cela est nécessaire, outrepassant ses prérogatives. Lors de la révolte des Templiers, en 1310, le seigneur de Tyr ne demande pas l'avis du roi pour se charger de la répression militaire demandée par la papauté. La Chronique dite de Francesco Amadi relate cet événement et son auteur insiste sur le fait que le Pape reconnaît implicitement la mainmise du seigneur de Tyr :

« *A di 12 marzo, el signor de Sur, in execution della lettera del Apostolo contra li Templieri, mandò a Limisso messer Balian de Iblim, principe de Galilea, per retenir li Templieri; il quale andato disseli come dispiaceva grandemente al signer de Sur le cose intravenute a la casa del Tempio, et mentre li ha possuto coprire et cellar l'ha fatto; ma, hora che l'Apostolo per sno decreto l'ha commandato che li debba retenir et metter sotto bona guardia ioro et tutta la sua facultà et thesoro, sopra le quai robbe et beni dovess metter el suo sigillo, et li Templieri ci suo, fin altro ordine del ditto Apostolo, non poteva far altro; però li dovesseno render le arme et cavalli soi, et loro stesseno retenuti in la corte del arcivescovo in Nicosia*<sup>1097</sup>. »

2. Les affaires militaires et la stratification sociale à partir du XIV<sup>e</sup> siècle : la déliquescence de la société latine à partir du XIV<sup>e</sup> siècle :

---

<sup>1095</sup> *Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 444.

<sup>1096</sup> Ibid., p. 450.

<sup>1097</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 283.

Des changements interviennent durant le XIV<sup>e</sup> siècle concernant le milieu social des conseillers militaires. L'accapement de la fonction par les membres de la famille royale ne semble plus d'actualité, car les conseillers militaires sont issus d'une société mixte. Les Syriens, de même que les membres des minorités orientales, jouent alors un rôle dans les institutions militaires et politiques. Les chroniques donnent peu d'informations concernant les conseillers militaires du long règne d'Hugues IV (1324-1359), le souverain étant d'ailleurs considéré comme un roi de paix, malgré la croisade de Smyrne en 1344.

À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la mixité culturelle est de mise : durant la guerre contre les Génois de 1374, Thibald Belfarage, un syrien d'origine melkite, atteint la fonction de conseiller. Cela est représentatif de l'ouverture des postes aux différentes composantes de la population de l'île de Chypre, les Lusignan recrutant parmi leurs propres forces des hommes capables de participer à la défense de l'île face aux Génois. On dispose de peu de renseignements concernant l'éducation et la vie de Thibald Belfarage avant son accession à l'office de Turcoplier, hormis celui que son père est un frère prieur. Le chroniqueur Léontios Machairas consacre une part de son histoire aux actes de Thibald face aux Génois, sous le règne de Pierre II. Bien que le chroniqueur loue les qualités de chef militaire de Thibald et son accession à l'office de Turcoplier, il évoque également la cupidité de ce dernier une fois les sommets atteints : « *À cette époque, il y avait un jeune homme, le plus sage de tous les chevaliers, nommé Thibat, fils de sire Jean Belfarage, le riche frère prieur. Thibat, voyant que les Famagoustains entraînent à Leucosie et les Leucosiotés à Famagouste, sentit son cœur fortifié par un souffle divin, en songeant que les Génois pouvaient faire du mal à Leucosie, maintenant qu'ils étaient débarrassés du prince et qu'ils avaient mis la main sur le connétable* »<sup>1098</sup>. Le chroniqueur loue les actions de Thibald Belfarage, plus que celles d'aucun autre défenseur du royaume, imputant même au souffle divin l'origine de ses actions. La cupidité est une des causes de sa chute et Léontios Machairas associe cela au fait que Thibald se soit converti à la foi catholique. Le chroniqueur donne donc une dimension religieuse à une fin malheureuse uniquement due à des considérations politiques.

On peut attribuer à Thibald Belfarage le titre de conseiller, même si cela peut être discuté. En effet, il agit seul, le roi Pierre II ne lui ayant pas donné son assentissement pour se comporter comme il le fait. L'ascension de Thibald Belfarage s'explique également par la déportation à Gênes de la plupart des combattants latins défenseurs de l'île de Chypre.

Il faut noter qu'au XV<sup>e</sup> siècle, Jacques II continue la tradition d'ouverture des « favoris ». Des catalans et des membres des cités italiennes ont sa préférence après le soutien apporté vers la conquête du trône<sup>1099</sup>.

L'ascension sociale de ce personnage crée une ouverture culturelle vers la société syrienne et grecque, ainsi que vers les minorités orientales ; elle n'est cependant que temporaire, car à partir du XV<sup>e</sup> siècle, les conseillers militaires font à nouveau partie des membres de la famille des Lusignan. La famille royale préserve les offices, car la prise de Famagouste par les Génois remet en cause l'unité de l'île autour des Lusignan. Bien que la société reste attachée aux institutions séculaires de la dynastie franque, la famille royale resserre l'unité autour de ses membres, afin que les Génois

---

<sup>1098</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Léontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 252-253.

<sup>1099</sup>

ou des personnes extérieures n'accaparent pas les offices. Lorsque le roi Janus est capturé et conduit au Caire, en 1426<sup>1100</sup>, le cardinal Hugues de Lusignan est nommé régent du royaume et chargé de prendre les décisions à la place du roi. Archevêque de Nicosie, le cardinal détient donc aussi, en 1426-1427, l'autorité militaire. Léontios Machairas raconte que le cardinal prend la direction de la défense du royaume le jour même où le roi est fait prisonnier : « *C'est ainsi que le roi, abandonné par son armée, fut pris et conduit à Salines. Le même jour, avant la nuit, la nouvelle arriva à Leucosie et fut transmise au cardinal* »<sup>1101</sup>. Le cardinal semble désigné non par le roi, mais par les instances décisionnelles, pour assumer le rôle de gouverneur. La continuité est assurée par la famille des Lusignan. Léontios Machairas loue la capacité de réaction du cardinal face à la menace que constitue la présence des Mamlouks sur le sol de l'île. Hugues de Lusignan assume très vite la direction de la défense de Nicosie et de l'île de Chypre, évitant ainsi toute vacance de l'autorité militaire : « *Quand le seigneur cardinal ap.rit cette triste nouvelle, il fut aussitôt enlever de Leucosie pendant la nuit tout ce qu'il put des biens du roi et chargea sire Etienne Spinola de les transporter à Kerynia, et il mit des gardiens aux portes de la ville, dans la crainte que les Sarrasins n'y arrivassent. Puis, après avoir pris dès l'aube du jour le prince d'Antioche, fils du roi, Jean, ses soeurs mesdemoiselles Anne et Agnes, et d'autres, le cardinal se rendit à Kerynia* »<sup>1102</sup>. Hugues de Lusignan agit donc en souverain en mettant Nicosie en état de défense et en se réfugiant à Kerynia, forteresse à partir de laquelle la défense est organisée.

Bien que la fonction de favoris ait été à nouveau monopolisée par les Lusignan, l'ouverture amorcée par l'ascension de Thibald Belfarage se poursuit au XV<sup>e</sup> siècle et confirmés par les partisans de Jacques II dont Nicolas Morabit, sicilien<sup>1103</sup>. Des hommes qui ne sont pas issus de la famille royale ou qui ne sont pas Chypriotes, accèdent au rôle de conseiller. En 1458, l'armée des Lusignan qui recrute des hommes essentiellement natifs de l'île, ne s'appuie plus sur ce système, mais des hommes, des aventuriers viennent en tant que mercenaires dans les troupes de Charlotte de Lusignan ou de son demi-frère. Des hommes de diverses origines, recrutés par le futur roi Jacques II, l'entourent lorsque ce dernier se rend à Chypre pour réclamer le pouvoir à la reine Charlotte. Le chroniqueur Florio Bustron les décrit, ainsi que les offices qu'ils obtiennent pour avoir prodigué leur aide au futur roi : « *E il re fece cavalier Nicolo Morabito, e l'ordinò visconte de Nicosia, e Rizzo de Marino fu fatto zamberlan de Gipro, e donò al Morabito il casai Nissu con li suoi prastii, et al Rizzo, Genagra; e fra Giulano fu ordinato arcivescovo di Cipro* »<sup>1104</sup>. Florio Bustron explique que le roi Jacques choisit lui-même ses conseillers militaires et il ne paraît pas favoriser les habitants issus des anciennes familles latines, les soupçonnant d'être acquis au parti de la reine Charlotte. Le chroniqueur indique que le futur roi Jacques « s'attache » les hommes qui l'assistent pour la défense de l'île, en leur conférant une dignité qui n'est plus occupée. Florio Bustron le relève pour Sor de Naves, un gentilhomme au service du roi, mais aussi pour le Catalan Jean Perez Fabrice, qui obtient la

<sup>1100</sup> Pour l'étude de l'action d'Hugues de Lusignan en tant que prélat, voir Wipertus H. Rudt de Collenberg : COLLENBERG, Wipertus H. Rudt (de), « Les cardinaux de Chypre Hugues et Lancelot de Lusignan », GBPress-Gregorian Biblical Press, Archivum Historiae Pontificiae 20, 1982, p. 83-128.

<sup>1101</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 295-296.

<sup>1102</sup> Ibid., p. 295.

<sup>1103</sup> *George Boustronios A Narrative of the Chronicle of Cyprus 1456-1489*, op.cit., p. 44-45, p. 74.

<sup>1104</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 394.

dignité de comte de Carpas. Jacques de Lusignan semble s'attacher des défenseurs extérieurs à l'île de Chypre, afin de façonner une défense qui n'est plus fondée sur le régime existant.

Le règne de Catherine Cornaro prolonge les mesures mises en place par Jacques II de Lusignan. La reine, unique détentrice du pouvoir à partir de 1473, est conseillée pour la défense de l'île par des hommes qui ne sont pas nés sur le sol de Chypre. Des membres de sa parentèle, les Contarini, disposent de pouvoirs militaires, jusque là réservés à des officiers issus de la vieille noblesse latine ; elle se tourne aussi vers des hommes de confiance issus de la société chypriote. Georges Boustronios, de même que Florio Bustron, explique que la reine Catherine décide de confier la forteresse de Kerynia à un gentilhomme, Louis Almeric, ne possédant pas de liens avec l'île de Chypre ou les Lusignan, ou sa propre parentèle<sup>1105</sup>. Florio Bustron rapporte, sur la même affaire, les propos offusqués du capitaine de Kerynia, alors cousin de la reine, qui ne remporte pas non plus l'adhésion au sein de la société chypriote :

*« Il detto Almerico andò a Cerines per tuor il castello da Contarini, e tenerlo per la regina, il quale era mandato da quelli governatori del regno, che erano a Famagosta; et il Contarini non vuolse consignarlo, anzi scrisse alla regina : rro non ho voluto consignai' il castello e fortezza vostra di Cerines a Aluise Almerico, per che non mi parse convenevole consignare una tal fortezza, ch'è di molta importantia, ad unbuomo che non ha in Cipro moglie, ne casa, ne alcuna sorta di entrata ferma. Ma parendo alla Maestà Vostra di mandare Nicolò Morabito, prontamente glielo consignera in nome vostro. La regina scrisse al detto capitano de Cerines che dovesse consignai il castello al Morabito, et il Morabito, ch'era visconte in Nicosia, scrisse che dovesse sostituir in suo loco, e andar a ricever Cerines dal Contarini, in nome della regina<sup>1106</sup>. »*

À la fois capitaine de Kerynia et cousin de la reine, le dénommé Contarini assume ici les fonctions de conseiller militaire pour la souveraine. S'opposant à une décision de celle-ci, il outrepassa son autorité, afin de préserver une forteresse essentielle pour la défense des côtes de l'île. Il défend les intérêts de la famille Cornaro, mais aussi de Venise. Benjamin Arbel, étudiant les liens de la famille Cornaro avec l'île de Chypre durant le XV<sup>e</sup> siècle, émet l'hypothèse que celle-ci, présente durant le règne des derniers rois Lusignan dont Jean II, aurait été la principale instigatrice du mariage de Catherine avec le roi Jacques II, qui avait d'ailleurs consulté Venise sur cette question. L'un des membres de la famille de Catherine Cornaro, son oncle Andréa, est un proche conseiller du roi Jacques II durant les années 1460<sup>1107</sup>. Il est fort probable que la famille Cornaro se soit attribué des fonctions militaires, préparant alors l'île à tomber sous la tutelle militaire de Venise. Après la mort du roi Jacques II en 1473, Venise renforce sa surveillance de la reine et travaille à la monopolisation des offices par ses ressortissants, leur arroyant la fonction de conseiller militaire. À la suite de Polo Contarini qui administre Kerynia, des magistrats exercent le rôle de conseiller auprès de la reine Catherine.

## ENSEIGNEMENTS:

---

<sup>1105</sup> Georges Boustronios *A narrative of the chronicle of Cyprus*, op.cit., p. 126.

<sup>1106</sup> Ibid., p. 440.

<sup>1107</sup> Arbel, Benjamin, « The Reign of Caterina Corner (1473-1489) as a Family Affair », *Studi Veneziani*, n.s.26, 1993, p. 67-85.

Chypre, après Hattin, devient l'un des derniers États latins à être considéré comme sûr. La consolidation de l'armée créée par Guy de Lusignan en 1192 se poursuit jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle ; le règne de Catherine Cornaro marque alors un déclin. Chypre a connu son apogée en tant défenseur de la chrétienté en Orient au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècles. Cela est sans doute dû à la permanence de l'institution militaire et à une autorité centralisée des souverains. Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan représente l'apogée et le déclin de l'institution militaire du royaume de Chypre. Désirant retrouver ce qu'il appelle son héritage naturel, il prépare et réalise des expéditions en Égypte en 1365. Ces expéditions et ces conquêtes fragilisent l'armée notamment pour les conditions de paiement de la solde aux soldats affectés à Satalie à partir de 1361.

La structure de l'armée et sa composition ethnique font de cette institution une vitrine pour les Lusignan de Chypre. La famille royale s'est tournée vers les forces à disposition dans l'île, afin de créer une identité Chypriote. Les clivages entre la haute noblesse et les Syriens et les Grecs issus de la bourgeoisie s'effacent peu à peu. Bien que la noblesse franque de l'île se soit renforcée par la possession de fiefs peu nombreux, des hommes capables de s'équiper et de commander militairement connaissent une ascension fulgurante dans l'armée. Le cas de Thibald Belfarage, bailli d'un domaine royal et élevé au rang de chevalier du royaume et turcoplier, illustre cette politique permanente des rois Lusignan. Jean Richard évoque la figure de Thibald dans l'une de ses études en le décrivant comme le parfait représentant d'une bourgeoisie syrienne non-latine ayant réussi dans l'exercice des offices ou du commerce<sup>1108</sup>.

L'armée de l'île est reconnue par la papauté comme principal défenseur de la chrétienté d'Orient. L'implication des rois de Chypre dans les actions de défense est régulière et connaît son paroxysme, d'Aimery de Lusignan (auquel le pape confie la couronne de Jérusalem, arguant qu'il endosse un rôle difficile) à Nicolas IV. Ce dernier, après la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291, envoie un contingent à Henri II de Lusignan, pour défendre les réfugiés de la cité envahie.

La structure de l'armée ne varie pas tout au long des siècles. Les troupes subordonnées aux principaux officiers que sont le maréchal et le connétable sont affectées à la surveillance des côtes. Les régiments spécialisés comme les turcoples et les stratiotes perdurent tout au long des guerres internes ou externes que connaît l'île durant la période latine. L'identité chypriote est défendue avec âpreté par ces troupes qui montrent de la loyauté à leurs chefs, notamment lors de la guerre des Génois de 1373 à 1374. Les minorités orientales prédisposées aux armes, comme les Arméniens, n'hésitent pas à défendre leur lieu de vie, attachés qu'ils sont à la stabilité qu'ont fait croître les Lusignan.

L'autorité centralisée du souverain sur les forces militaires a contribué à créer une stabilité dans la défense, qui vacille au XIV<sup>e</sup> siècle. La guerre des Génois de 1373 à 1374 est le premier élément perturbateur. Le changement militaire concernant l'armée de Chypre est le développement d'une force navale coïncidant avec le titre d'Amiral de Chypre. Bien que la marine n'ait pas été la préoccupation première des forces byzantines avant le XII<sup>e</sup> siècle, les Lusignan comprennent l'importance de la possession d'une flotte militaire, notamment pour la défense des côtes. L'apogée de cette politique se situe sous Hugues IV (1324-1359), qui entretient une force maritime pour la croisade de Smyrne en 1344.

---

<sup>1108</sup> Richard, Jean, « The Institutions of the Kingdom of Cyprus », SETTON, K.M, *A History of the Crusades*, op.cit., p. 157.

L'ascendant des rois de Chypre sur la force militaire maintient une physionomie inchangée jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. A cette date cependant, l'unité est rompue avec la division entre la reine Charlotte et Jacques II de Lusignan<sup>1109</sup>. L'armée de Chypre, dépossédée de son rôle de défense, perd l'essence de ce qui faisait son unité sous le règne de Catherine Cornaro.

## TROISIÈME PARTIE –

### L'apparition de contre-pouvoirs aux XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle ou le déclin de l'armée féodale

En 1291, la chute de Saint-Jean d'Acre cause un bouleversement régional dans la société chrétienne d'Outremer. La prise de la capitale est la conséquence d'un affaiblissement du pouvoir des Francs face aux invasions des Mamelouks<sup>1110</sup>. Depuis le désastre de la Forbie en 1244, des places fortes ont été régulièrement envahies par Baybars, puis Qalawun durant les années 1270. La prise du Crac des Chevaliers en 1271, suivie par celle de Margat en 1285, ont été les signes avant-coureurs d'une reprise des villes de Syrie. Alors que la régence du royaume de Jérusalem avait été confiée au royaume de Chypre comme cela avait été précédemment le cas lors du règne d'Aimery de Lusignan, la chute de la ville a des répercussions sur le royaume<sup>1111</sup>. Les prémices d'un vacillement apparaissent pour la royauté en 1277, lors de la cession des droits de Marie d'Antioche à Charles d'Anjou. Les actions des prétendants angevins qui ont le soutien du Temple, sont l'une des causes d'une agitation militaire à Chypre<sup>1112</sup>. Les Templiers, qui sont les premiers à s'opposer aux rois de Chypre, paraissent douter de leurs compétences militaires à défendre les chrétiens d'Orient. La chute de Saint-Jean d'Acre a des répercussions sur l'armée de Chypre à travers la personne du roi<sup>1113</sup>.

Après la chute de Saint-Jean d'Acre, l'opposition à la royauté est de plus en plus déclarée. La rancœur d'avoir perdu la ville crée des dissensions entre le roi et les nobles de l'île, dont l'opposition est à son comble durant l'usurpation du Seigneur de Tyr. L'opposition des Templiers s'arrête avec leur condamnation à Chypre. Arrêtés, lors de l'usurpation

---

<sup>1109</sup> Giosafat Barbaro évoque le contexte des tractations entre le roi Jacques II, Venise et la reine Charlotte avant le mariage de Catherine et du roi. La reine Charlotte est encore considérée comme reine par Venise qui envoie des ambassadeurs à sa rencontre. Giosafat Barbaro donne le nom d'hommes-liges qui poursuivent la guerre au côté de la reine : Barbaro, Giosafat, *Lettere al senato veneto*, op.cit., p. 13.

<sup>1110</sup> *Cronaca del templare di Tiro*, op.cit., p. 230-235.

<sup>1111</sup> À propos de Saint-Jean d'Acre : *Cyprus, Society and Culture 1191-1374*, eds. A. Nicolaou-Konnari et C. Schabel, op.cit., p. 72-73.

<sup>1112</sup> George Hill, dans son ouvrage, dresse un bilan du règne d'Hugues III, le premier des rois de Chypre à devoir faire face à la vindicte des Templiers. Il impute l'opposition des Templiers à leurs ambitions personnelles : « He did his best to reconcile the quarrelling selfish factions in Syria to reunite them with the Mongol against Syria. He was thwarted at every turn by the narrow-minded commercialism of the trader communities, or by the ambitions of the Templars, without those sup.orts it is probable that the usurpation of the kingdom by Charles d'Anjou who never had been carried through. » Hill, Georges, *A history of Cyprus*, 2, op.cit., p. 178.

<sup>1113</sup> Il convient de consulter : *Annales de Terre Sainte*, op.cit., p. 32-33.

du Seigneur de Tyr, ils bénéficient, comme le signale Anne Gilmour-Bryson dans son ouvrage, d'une clémence relative du gouvernement de ce dernier. Or, les témoins qui sont cités dans le procès du souverain font partie des partisans du roi. Bien que l'Ordre du Temple soutienne le Seigneur de Tyr<sup>1114</sup>, les partisans du roi reconnaissent les qualités de ses membres en tant que défenseurs de la chrétienté. On pourrait alors admettre qu'ils recherchent une alliance avec eux afin de les rallier au roi et qu'ils utilisent cet argument pour convaincre le Temple de rejoindre le parti du roi<sup>1115</sup>.

Les Templiers génèrent une opposition envers la royauté de Chypre, qui en attire beaucoup d'autres, dont la virulence s'accroît. Le XIV<sup>e</sup> siècle est la période qui augure des discordes toujours plus militarisées. Cette opposition est suivie par d'autres, causées par le financement des guerres. L'une des plus graves se produit durant le règne de Pierre I<sup>er</sup> (1359-1369) et entraîne une guerre d'invasion sur le sol de l'île. Le meurtre du roi Pierre par les aristocrates, alors qu'ils avaient accompagné leur roi à la croisade, est l'un des prétextes qui conduisent les Génois à envahir l'île en 1373<sup>1116</sup>. Cependant, les officiers qui obtiennent quelques prérogatives, malgré la mainmise de la royauté, sur les points stratégiques de la défense, comme les châteaux royaux, ne sont pas en reste pour susciter des oppositions aux souverains Lusignan, la plus importante étant au début du XIV<sup>e</sup> siècle, la rébellion du Seigneur de Tyr contre son frère Henri II de Lusignan.

## A — La chute de Saint-Jean d'Acre et ses répercussions en Chypre :

Si la chute de Saint-Jean d'Acre signe l'arrêt des croisades en Syrie-Palestine, elle a également des conséquences sur le royaume de Chypre. La conduite du roi entraîne l'évolution des mentalités chez les membres de la haute aristocratie et la population du royaume<sup>1117</sup>. On doit se demander si la rancœur des nobles à l'égard du souverain est due à la perte de la ville ou au fait que sa maladie l'empêche d'être un roi combattant. Ses partisans tentent, quant-à-eux, de renouer des alliances avec les Templiers en retardant leur capture et les prises des châteaux royaux.

### 1. Premières tensions entre les Templiers et le roi sous le règne d'Hugues III :

Le contexte de la répression que subissent les templiers à Chypre en 1279 sous le règne d'Hugues III est bien connu des chercheurs. Cette répression a pour toile de fond les prétentions de Charles d'Anjou au trône de Jérusalem. Hugues III, alors en Syrie, rentre en Chypre pour reporter sa frustration sur les possessions du Temple dans l'île<sup>1118</sup>.

---

<sup>1114</sup> Hill, George, *A History of Cyprus*, 2, op.cit., p. 203.

<sup>1115</sup> Gilmour-Bryson, Anne, *The Trial of The Templars in Cyprus*, Brill, 1998, p. 51-67.

<sup>1116</sup> Richard, Jean, « La Révolution de 1369 dans le royaume de Chypre », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1952, 110, p. 108-123.

<sup>1117</sup> *Cronaca del templare di Tiro*, op.cit., p. 234.

<sup>1118</sup> Hill, George, *A History of Cyprus*, 2, op.cit., p. 178. *Annales de Terre Sainte*, op.cit., p. 32-33.

On doit se demander si les sources décrivent la répression infligée par Hugues III au Temple et si cela a pu se transformer en guerre civile<sup>1119</sup>.

Hugues III de Chypre eut à endiguer plusieurs oppositions qui ne se transformèrent pas en guerre, malgré l'existence de mouvements militaires. Régent du royaume de Chypre, puis roi, ainsi que roi de Jérusalem, différents conflits l'obligent à renoncer plusieurs fois à la politique de défense de la Terre Sainte<sup>1120</sup>. Le premier de ces conflits est celui qui le place face à Marie d'Antioche pour l'héritage du titre de roi de Jérusalem. Le contrôle de Saint-Jean d'Acre par les Angevins à partir des années 1270 fait de la Terre Sainte, un espace difficile à gouverner pour la dynastie des Lusignan<sup>1121</sup>.

Le conflit se résorbe dès que le pape Grégoire X manifeste son soutien au roi de Chypre<sup>1122</sup>. La *Chronique du Templier de Tyr* de même que les *Annales de Terre Sainte* décrivent les actions menées par le roi Hugues III en Syrie Palestine, alors que le Temple soutient ouvertement le régiment, envoyé par Charles II d'Anjou, qui y est présent. La chronique narre alors l'arrivée du roi Hugues III à Tyr, dans l'espoir de retrouver son pouvoir effectif sur le gouvernement d'Acre. Cette action prend place en 1279, et on ne sait si les barons du royaume qui s'étaient opposés à Hugues III auparavant, y participent, car le Templier de Tyr précise « *amena o luy grant gent a chevan et a pié*<sup>1123</sup>. » Le soutien du pape Grégoire X à Hugues III permet sans doute de désamorcer de nombreuses situations conflictuelles susceptibles d'embraser la Terre Sainte, alors que celle-ci est réduite à une enclave exposée aux convoitises des Mamelouks. Depuis le règne d'Aimery de Lusignan, cette alliance tacite entre la Papauté et les rois de Chypre ne s'est jamais démentie. Hugues III, en recevant une semonce de la part du Pape, doit donc éviter de recourir aux armes ou de subir un conflit qui pourrait être désastreux pour la stabilité de la Terre Sainte<sup>1124</sup>.

La seconde menace que doit étouffer le roi concerne la mesure du service militaire contestée par les hommes-liges de l'île de Chypre. C'est alors la diplomatie entre les chevaliers et le roi qui est favorisée. On pourrait associer ces réclamations des hommes-liges à un désintéret global pour la Terre Sainte, du fait de la difficulté des relations diplomatiques du roi de Chypre et du gouvernement d'Acre, contrôlé à partir de 1277 par le comte Roger de San Severin, au service du roi Charles II d'Anjou<sup>1125</sup>. L'autorité en elle-même du roi de Chypre n'est pas remise en question, puisque dans les mesures qui sont adoptées, les Liges exigent la présence du roi à leur côté. La dissociation entre le royaume de Chypre et le royaume de Jérusalem est consacrée par cette fronde des hommes-liges. L'*Estoire d'Eracles* relate brièvement cet épisode en ne s'attardant pas plus que nécessaire, préférant insister plus longuement sur l'opposition entre Marie d'Antioche, les Templiers et le roi de Chypre : « *En cele saison sordi discorde entre le roi de Chypre et*

---

<sup>1119</sup> Les *Annales de Terre Sainte*, de même que l'*Estoire d'Eracles* et la chronique du Templier de Tyr sont les sources les plus pertinentes concernant l'opposition générée par les Templiers au roi de Chypre Hugues III. Il convient de voir : *Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 478-479, *Les Annales de Terre Sainte*, op.cit., p. 32-33.

<sup>1120</sup> Ibid., p. 179. George Hill décrit le contexte de la Syrie Palestine après la mort du roi Hugues III et les alliances que celui-ci recherchait, en particulier avec les Mongols contre Qalawun.

<sup>1121</sup> *Annales de Terre Sainte*, op.cit., p. 32.

<sup>1122</sup> *Cronaca del Templare di Tiro (1243-1314)*, op.cit., p. 136.

<sup>1123</sup> Ibid., p. 150.

<sup>1124</sup> Ibid., p. 136.

<sup>1125</sup> *Annales de Terre Sainte*, op.cit., p. 32.



*ses homes por le servize que le roi lor domanda for de l'isle de Chypre et qu'il ne lui cuidoient pas devoir*<sup>1126</sup>. » L'un des arguments venant de ces derniers concerne le risque de servir en Syrie considérée comme une cause perdue. Il est attesté que le roi Hugues III ne conduit plus les Chypriotes en expédition pour défendre la Terre Sainte, après cette prise de position<sup>1127</sup>.

Bien que des seigneurs extérieurs au royaume interviennent dans le règlement du conflit, le roi Hugues III fait preuve de retenue contre ses propres hommes. Il convient d'examiner la forme des répercussions de ces oppositions rencontrées par le souverain chypriote.

### **a. Escalade du conflit entre Hugues III et le Temple :**

Les chercheurs contemporains s'accordent tous à considérer le roi Hugues III comme « excédé » ou « écœuré » par la politique menée par les templiers en Terre Sainte. Cette impression est transmise par les *Annales de Terre Sainte* qui montrent que le roi fait preuve d'un manque de retenue envers le temple qui n'est pas le même que celui qu'il a manifesté envers ses hommes. En 1271, quelques années avant la répression brutale que le roi de Chypre mène dans l'île, une action militaire est menée en Terre Sainte dans le cadre des projets de croisades et de l'arrivée du prince Édouard d'Angleterre, de Jean de Bretagne et de Guillaume de Valence à Saint-Jean d'Acre. Il s'agit de la dernière action que le roi et les ordres exécutent conjointement en Terre Sainte. C'est la politique du royaume de Jérusalem qui conduit à la répression en Chypre. Les chroniques offrent chacune le récit des actions d'Hugues III contre le Temple, en 1279. Il faut considérer le parti pris des chroniqueurs qui mettent en avant certains aspects de la personnalité du roi et dont les affinités transparaissent. La *Chronique dite d'Amadi* donne une version résumée des agissements du monarque à son retour de Syrie, où il prend des mesures contre le Temple :

« *Venne a Sur re Hugo de Hierusalem et de Cypro, et menò seco gran quantità de gente a piedi et a cavallo, credando recuperar Acre, ma non potè, perche el maestro del Tempio li era contra, et ritornò in Cypro; et fece ruinar le case di Templieri a Limisso et a Bapho, et etiam el suo castello che era a Guastria, come fortezza; et fece retenir tutti li suoi beni in Cypro, fino al 1282*<sup>1128</sup>. » Le chroniqueur, même s'il énumère les lieux de la répression, ne donne que peu d'informations sur les méthodes employées par le souverain. On possède une liste des possessions du Temple. Le roi de Chypre s'attaque alors à Paphos et à le château de Gastrie. Peter Edbury estime que le Temple possède le fort de Gastrie dès 1210, en compensation des 40000 besants qui n'ont pas été reversés aux frères combattants<sup>1129</sup>. On n'a que trop peu d'informations sur les moyens mis en place par Hugues III pour cette expédition. La *Chronique du Templier de Tyr* donne peu de détails : « *En cel an, vint à Sur le roy Hugue de Jerualem & de Chipre, & amena o luy grant gent à chevan & à pié, cuydant recovrer Acre, mais ne poil : riens faire pour ce*

---

<sup>1126</sup> *Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 462.

<sup>1127</sup> *Cyprus, Society and Culture 1191-1374*, op.cit., p. 71-72.

<sup>1128</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 214.

<sup>1129</sup> Edbury, Peter, « The Military Orders on the Light of Cyprus Under the Recent Scholarship », *The Crusades and the Military Orders: Expanding the Frontiers of Medieval Latin Christianity*, op.cit., p. 102.

que le maistre dou Temple li fu contraire, & s'en tourna en Chypre & list abatre la mayfon dou Temple à Limeifon, & arefta tous lor biens en Chypre<sup>1130</sup>. »

Tout comme la chronique dite d'Amadi, la chronique de Florio résume l'action du roi de Chypre de façon succincte : « *Il re Ugo andò a Sur con molta gente a piedi et a cavallo per récupérer Acre; ma, havendo trovato suo contrario il maestro del Tempio, il quale era molto potente, non li parse di tentar d' haverlo per forza. Ma ritornato in Cipro, fece ruinar le case de Templeri a Limisso, a Balib et a Gastria, e retenir tutti li loro beni ch'erano in Cipro*<sup>1131</sup>. »

On constate que la chronique reste muette sur les forces militaires utilisées par le roi de Chypre lors de sa vindicte. Alors que le Templier de Tyr se montre plus favorable aux agissements des Templiers, la chronique tardive dite d'Amadi fait preuve de son affinité envers la royauté des Lusignan de manière discrète.

Bien que disposant de peu d'informations, on peut tenter d'extraire quelques conclusions quant aux représailles du roi. L'emploi d'une force militaire est nécessaire pour déloger les Templiers de la Gastrie. Les sources ne précisent pas l'importance de Gastria à cette époque, s'il s'agit d'un fort ou d'un château. Il est cependant attesté que les Templiers possèdent des tours fortifiées à Limassol, Yermasoya et Chirochitia<sup>1132</sup>. On ne sait si l'armée toute entière est mobilisée dans ce but. On peut, en outre, se poser la question de la durée de la mobilisation. Puisque Louis de Mas Latrie implique que la vengeance du roi Hugues III dure jusqu'à la fin de son règne, on peut se demander si des soldats ont été affectés à la Gastrie. Ce n'est en tout cas pas une tâche qui est confiée aux hommes-liges, car les chroniques se taisent sur leur participation à cette action. On pourrait proposer, comme hypothèse, que l'armée royale est mobilisée sur le sol de l'île, sans que cette action soit assimilée à une guerre<sup>1133</sup>.

En ce qui concerne les Templiers, des actes existant dans les *Regesta* montrent que le roi Hugues III est concerné par les possessions du Temple en Terre Sainte, dès 1271. Nous possédons un acte daté de cette année pour lequel sont témoins des grands maîtres des Hospitaliers et Templiers, de même que les officiers du royaume de Jérusalem et de Chypre. Cet acte montre que la prise d'armes d'Hugues III en Chypre a pour origine les affaires de Terre Sainte qui s'étendent alors au royaume de Chypre<sup>1134</sup>. Dans cet acte de 1271, où la famille d'Ibelin est présente en la personne de Balian, connétable du règne, Gui d'Ibelin et le prince d'Antioche, Bohémond VI, des biens du Temple dans le comté de Tripoli sont énoncés. Le roi de Chypre est appelé « re », sans qu'il ne soit précisé « *hierosolymitani* » et « *cypr* », accolés à sa titulature. On ne doit pas y voir une contestation de son titre, mais un simple oubli ; plus tard, l'appellation « *rex hierosolymitani et cypr* » apparaît dans une charte datée du sept octobre 1271<sup>1135</sup>. Un acte de 1273 décrit la succession de Frère Thomas Berardi, magistrat de l'ordre du Temple par Guillaume de Beaujeu. La charte précise la misère pécuniaire dans laquelle se trouve à ce moment-là la Terre Sainte, dépendant des subsides de la royauté de France et du Pape. Hugues III n'est à aucun moment partie prenante dans cette succession, puisqu'il

---

<sup>1130</sup> *Cronaca del Templare di Tiro (1243-1314)*, op.cit., p. 150.

<sup>1131</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit. p. 116.

<sup>1132</sup> Gilmour-Bryson, Anne, *The Trial of the Templars in Cyprus*, op.cit., p. 15-16.

<sup>1133</sup> *Annales de Terre Sainte*, op.cit., p. 32.

<sup>1134</sup> *Regesta Regni Hierosolymitani*, op.cit., p. 359.

<sup>1135</sup> *Ibid.*, p. 360.

n'est pas cité parmi les témoins de la charte<sup>1136</sup>. Le Templier de Tyr relate la venue de Guillaume de Beaujeu en Terre Sainte. Il présente ce dernier comme un parent du roi de France, dont la réputation de libéralité et de largesse en fait un homme politique incontournable. Le chroniqueur insiste également sur la richesse du nouveau Magistrat du Temple : « *Et quant il fu fait maistre il estoit en Poille comandour et demoura outremer .ii.ans, visita toutes les maysons dou Temple au royaume de France et d'Engleterre et d'Espaigne, et amasa grant trezor, et vint a Acre.*<sup>1137</sup> » Le Templier qui décrit l'arrivée du nouveau maître du Temple en Terre Sainte présente d'emblée Guillaume de Beaujeu comme un prince séculier dont la puissance financière fait un personnage avec qui le roi de Chypre doit composer. L'ordre du Temple, plus qu'un défenseur des chrétiens est présenté ici comme un état dans l'état, nanti de possessions importantes. Trois ans après la nomination de Guillaume de Beaujeu en tant que maître du Temple, le Templier nous apprend qu'une garnison française vient à Acre, sous le commandement de Guillaume de Roussillon, pour tenir la ville au nom du roi de France. C'est alors un parti français bien implanté en Terre Sainte, disposant d'une force militaire conséquente qui complique les actions du roi de Chypre et de Jérusalem<sup>1138</sup>. Avec le désintérêt de ses vassaux pour le sort de la Terre Sainte en 1273, les prétentions de Marie d'Antioche en 1277 et l'arrivée d'une garnison française payée par le roi Philippe III, tous les éléments sont réunis pour que le rôle du roi de Chypre comme protecteur militaire et lieutenant de l'Église pour la défense de la Terre Sainte soit mis en défaut. Le roi de Chypre est plus que jamais exclu de la défense des chrétiens de Syrie-Palestine et contraint au retrait de ses troupes, ce qui crée une ambiance de guerre latente entre la royauté de Chypre et le gouvernement d'Acre. Peter Edbury montre que le pouvoir militaire est une des conditions premières pour la mainmise sur la Terre Sainte et pour qu'un souverain s'impose<sup>1139</sup>. On peut ainsi envisager que si la fougue des croisés a pu permettre aux rois de Chypre de conserver leur emprise sur la Terre Sainte, la politique de défense des officiers responsables de la garnison française met à mal la politique de défense des rois de Chypre, en concluant des trêves avec les Mamelouks<sup>1140</sup>. Ainsi, le roi de Chypre ne participe pas aux actions de Terre Sainte après la tentative de 1279 pour reprendre le contrôle d'Acre, après l'arrivée du comte Roger de San Severino<sup>1141</sup>. La défense de la Terre Sainte par un royaume insulaire se rétracte pour incomber désormais un royaume occidental, d'où les renforts semblent être constants. Guillaume de Beaujeu, parent du roi de France, et les Vénitiens, participent à la politique d'alliance contre le roi de Chypre parce que ce dernier est lié au Seigneur de Tyr Jean de Montfort : ils privilégient un système de défense occidental et mettent à mal la légitimité du roi de Chypre à défendre la Terre Sainte<sup>1142</sup>.

Parmi les études contemporaines, celle de Jochen Burgtof offre une typologie détaillée des structures du Temple, notamment à Chypre. Il retrace brièvement les divergences entre Hugues III et les Templiers, mais déclare, lorsqu'il évoque la répression de ce dernier : « *Years later, Pope Martin IV (1281-5) still had to admonish the king to*

<sup>1136</sup> Ibid., p. 361.

<sup>1137</sup> *Cronaca del Templare di Tiro*, op.cit., p. 142.

<sup>1138</sup> Ibid., p. 142.

<sup>1139</sup> Edbury, Peter W., *The kingdom of Cyprus and the Crusades*, op.cit., p. 94-96.

<sup>1140</sup> Ibid., p. 94-96.

<sup>1141</sup> *Cronaca del Templare di Cipro*, op.cit., p. 152.

<sup>1142</sup> Ibid., p. 152-154.

*refrain his actions against the Templars*<sup>1143</sup>. » Jochen Burgtorf suggère que les représailles du roi ont duré beaucoup trop longtemps aux yeux de la Papauté.

Les études se concentrent sur le procès et la suppression de l'ordre du Temple en Chypre, et interprètent l'inimitié du roi Hugues III et du Temple uniquement en lien avec le royaume de Jérusalem. On connaît peu les événements qui adviennent par la suite en Chypre contre le Temple. Les études développent beaucoup plus les procès des Templiers, tandis que d'autres chercheurs comme Jochen Burgtorf et Helen J. Nicholson prônent l'idée que les Templiers, devenus une force séculière, peuvent contrecarrer les desseins des souverains de Chypre.<sup>1144</sup>

### **b. Le procès des templiers en 1308 et leur perception par les partisans du roi :**

À la mort d'Hugues III, son fils et successeur Jean meurt très vite et Henri II est couronné dans un contexte de tension en Syrie-Palestine. Après 1282 et les Vêpres Siciliennes, Charles d'Anjou s'est retiré des prétentions du royaume et ne constitue pas une menace pour la stabilité de la couronne<sup>1145</sup>. La crainte vient plutôt des ordres militaires et notamment du Temple qui a subi des vexations jusqu'à la fin du règne d'Hugues III. En 1285, la chute de Margat, pris par le sultan Qalawun, plonge l'Outremer dans la stupeur et la crainte des prochains mouvements des Mamelouks. Le roi Henri II est alors présenté comme un sauveur et surtout un chef possédant les qualités militaires requises par la population d'Acre qui attend de lui sa protection. Le *Templier de Tyr*, dans la description qu'il donne de l'arrivée du roi Henri à Acre, témoigne de la reconnaissance publique du souverain en tant que chef militaire incontesté et incontestable. Il emploie, pour évoquer le roi, le champ lexical de la guerre : « *Et quant vint en l'an de l'incarnation de Criff M & CC & LXXXVI, le roy Henry de Chipre ariva à Acre le jour de la feste de laint Joban Batille, au mes de gunet, & vint o luy messire Bauduyn d'iblin, son oncle, coumestable dou royaume de Chipre, & mena moût belle chevalerie & autres gens à chevan & à pié & belle naville de guallées & d'autres vauffiaus, & fu refeü de toute gens à trop grant benor & à grant joie, & li vint à rencontre la presesion & tout le peuple, & le menèrent à la mère yglise, quy a nom Sainte Crus*<sup>1146</sup>. »

Dès le début de son règne, Henri II obtient la reconnaissance de sa légitimité par la population d'Acre. Les ordres militaires restent sur leur réserve, car depuis le décès d'Hugues III, ils sont considérés comme les uniques défenseurs de la ville en plus d'un régiment français dont les gages sont versés par le roi de France<sup>1147</sup>. Devant l'extrême popularité du roi, les Ordres se rallient, pour un temps, à lui. Une charte du 24 juin 1286 nous est parvenue, rédigée par un notaire public dont le nom est Favilachus de Monterapoli. Cette charte révèle qu'une garnison française est toujours présente au château d'Acre un an à peine après l'avènement d'Henri II<sup>1148</sup>.

---

<sup>1143</sup> Burgtorf, Jochen, *The Central Convent of Hospitallers and Templars. History, Organization, and Personnel (1099/1120-1310)*, Leiden [u.a.], Brill, 2008, p. 130.

<sup>1144</sup> Burgtorf, Jochen, Crawford, Paul, Nicholson, Helen J., *The Debate on the Trial of the Templars, 1307-1314*, Ashgate, 2010.

<sup>1145</sup> *Annales de Terre Sainte*, op.cit., p. 33-34.

<sup>1146</sup> *Cronaca del Templare di Cipro*, op.cit., p.168.

<sup>1147</sup> Hill, George, *A history of Cyprus*, II, op.cit., p. 180.

<sup>1148</sup> *Regesta Regni Hierosolymitani*, op.cit., p. 382.

Le ralliement du Temple à la royauté des Lusignan ne s'est pas fait sans heurt. Dans son étude, Malcolm Barber insiste sur le fait que le Grand Maître Guillaume de Beaujeu, conseiller et partisan du roi Charles d'Anjou, s'est rallié tardivement au jeune roi Henri. Une tension latente s'instaure entre le roi et les ordres militaires dès le début du règne. Les intérêts de Guillaume de Beaujeu et son ambition vis-à-vis du royaume de Chypre ont sans doute conduit à continuer la guerre, si ce n'est en armes, du moins en actes : « *Moreover, the Templars remained suspicious of Henry II, king of both Cyprus and Jerusalem, since William of Beaujeu had supported the rival Angevin claim to the throne of Jerusalem, only moving toward acceptance of Henry in the 1280s*<sup>1149</sup>. »

Le roi Henri, dont le nom est associé au « *rex inutilis*<sup>1150</sup> », paraît tout le contraire à la lecture des chroniques, notamment celle du *Templier de Tyr*. La guerre fait partie du quotidien du roi. Dès son couronnement, le chroniqueur qualifie le souverain de « destructeur », et emploie, pour le qualifier, un langage guerrier<sup>1151</sup>. Il apparaît que, jusqu'à la chute de Saint-Jean d'Acre, bien que le roi soit atteint par la maladie, il ait agi comme un souverain guerrier : « *Et en ce dit an de M & ce & Lxxxvi, le roy Henry de Chypre vofit venir à Acre, & pour ce que il estoit mau dou Temple, li ièmbla que il ne poroit venir fans guerre*<sup>1152</sup>; »

= *Les relations entre le roi de Chypre Henri II et les Templiers :*

Lorsqu'Henri II prend la couronne de l'île de Chypre, il a pour objectif de s'imposer à Saint-Jean d'Acre afin d'en superviser la défense et décide donc de gagner l'appui de ceux qui s'en occupent, les ordres militaires. Les qualités militaires du souverain de Chypre ne sont pas discutées et son objectif est de déployer l'armée royale à Acre, plaçant l'île comme protectrice de la chrétienté : « *[E]t en se dit an de .m. et .iij. et .lxxxvi. le roy Henry de Chypre vofit venir à Acre, et pour ce que il estoit mau dou Temple, li sembla que il ne poroit venir sans guerre*<sup>1153</sup> ». Cette notion est importante dans les actes d'Henri II, car elle est peut-être à l'origine de l'inimitié entre les ordres militaires et le souverain, qui se partagent ce rôle. Pour aplanir les divergences, le roi, conseillé par les Hospitaliers, prend des initiatives de rapprochement, notamment par le biais de la diplomatie :

« *si manda .j. chevalier, s[ire] Julien le jaune, mesage au maifstre dou Temple, frère Guillaume de Bianjeu, & fu herbergé dedens l'Olpitau de Saint Johan de Jerufalem à Acre, lequel parla par plusors fés au dit maifstre dou Temple en manière que la bezoine fu mise en acort, lequel acort fu premier escrit par ma main, & pour ce que il seroit trop lonc à metre par escrit, pour ce ne l'ay je pas mis en le livre*<sup>1154</sup>. »

<sup>1149</sup> Barber, Malcolm, *The Trial of the Templars*, op.cit., p. 22.

<sup>1150</sup> Le concept du « *rex inutilis* » est établi par Innocent IV dans une décrétale de 1245. Lidia Armor indique qu'Innocent IV s'est appuyé sur le *Decretum Gratiani, Alius item, causa 15, quæstio 6, canon 3*. Cette décrétale fut utilisée par Amaury de Tyr contre Henri II afin de le discréditer aux yeux du Pape Clément V. ARMOR, Lidia, « Droit canon et littérature chevaleresque : l'image du *rex inutilis* dans le roman de Cleriadus et Meliadice », *Médiévales* 57, 2009, p. 137-150. Il faut citer également l'article d'Edward Peters: PETERS, Edward, « Henri II of Cyprus, Rex Inutilis, A Footnote to Decameron », *Speculum*, 72, 3, 1997, p. 763-775.

<sup>1151</sup> *Cronaca del templare di Tiro*, op.cit., p. 169-172.

<sup>1152</sup> Ibid., p. 169-172.

<sup>1153</sup> Ibid., p. 169-172.

<sup>1154</sup> Ibid., p. 169-172.

Le premier destinataire du message est le Grand Maître Guillaume de Beaujeu qui se montre rétif à reconnaître le nouveau roi de Chypre. Lorsque le roi arrive à Acre, le Grand Maître ne vient pas à sa rencontre, ce qui sonne comme un désaveu : « *Sur ce le maistre dou Temple & le maistre de l'Ospitan & le maistre des Alemans estoient tous .iij. au Temple, & ne vindrent mye à l'encontre dou roy à luy acullir, & se sirent il pour la rayson de ce que il estoient gens de religion [ & ] ne se voleent travailler de ce fait, por non aver le maugré d'aucunes des parties, & toute fois quant ill oyerent la riote quy commensoit & que il y ot trait carryaus & piles d'une part & d'autre, & que sians dou chastiau avoient trait des engins, & que grant péril poiet estre, il se vindrent tous les .iij. maistres devant només là où le roy estoit à l'eglise, & li firent grant joie, & parlèrent à luy & alerent au chastiau & parlèrent à sire Heude Pelechien, & menèrent la chose à ce que meüire Heude Pelechien proumist de rendre le chastiau à .iij. religions, & le roy s'en ala berberger à l'ostel quy fu dou feignor de Sur [au] delà dou Sépulcre, & .iiij. jours après fu rendu le chastiau, & il ala berberger dedens<sup>1155</sup>. »*

Ce passage explique que le Maître du Temple souhaite éviter toute effusion de sang, alors que le parti du roi de France est représenté par la garnison, prête à affronter le roi de Chypre. Les tentatives pour s'attirer le soutien du Maître du Temple se soldent par un échec relatif, car si les ordres se rangent au roi de Chypre, c'est uniquement pour éviter que la population d'Acre ne se déchaîne sur eux. Le roi de Chypre bénéficie du soutien populaire mais, sans l'appui des Ordres, sa capacité à mettre en œuvre la défense de St Jean d'Acre reste limitée.

Or, le roi montre que seule la protection des chrétiens de la capitale importe en ses premières années de règne. Il est combattif et affiche son souhait de monopoliser le rôle de défenseur de la ville. Le Temple se rallie au souverain après avoir brièvement hésité quant à la conduite à tenir. C'est sans doute l'isolement et la peur de ne pas avoir de soutien qui conduit les Templiers à se placer aux côtés du roi Henri II<sup>1156</sup>.

Le roi de Chypre reprend l'avantage sur le plan militaire dans le royaume d'Acre. Les événements se multiplient et il fait appliquer ses décisions sans rencontrer de fortes contestations. Steven Runciman évoque cela : « *Three days after the fall of Tripoli King Henry arrived at Acre. Hen found there an envoy of Qalanun, bearing a complaint that Henry and the Military Orders had broken their truce with him by going to the aid of Tripoli<sup>1157</sup>. »*

#### - La recherche d'une alliance avec les Templiers par le roi Henri II :

Lors de la chute de la ville de Saint-Jean d'Acre, le roi Henri, commençant à ressentir les effets de l'épilepsie, envoie son frère Amaury de Tyr pour conduire la défense. De nombreuses études ont présenté, à partir de ce moment-là, le roi comme « peu dynamique ». Les relations entre Henri II et les Templiers se dégradent à partir de la chute de Saint-Jean d'Acre. Le Temple devient un soutien d'Amaury de Tyr, qu'il pense mieux habilitier que le roi pour exercer le pouvoir militaire. Dès 1288, Amaury de Tyr prend plus de commandement dans la capitale d'outremer : « *Depuis la perte de Triple, le roy Henry party de Chipre, & vint à Acre .iij. Jors après, & ferma la triue de Surie & de Chipre au foudan, & le jura le roy au foudan, & le foudan au roy ; & le foudan au més d'aoust : tourna en Babiloine, & le roy Henry retorna en Chipre à .xxvij. jours*

<sup>1155</sup> Ibid., p. 169-172.

<sup>1156</sup> Cronaca del Templare di Cipro, op.cit., p. 170. Annales de Terre Sainte, op.cit., p. 34.

<sup>1157</sup> Runciman, Steven, *A History of the Crusades: The Kingdom of Acre and the Later Crusades*, CUP Archive, 1987, p. 408.

de setembre dou dit an, & si laissa à Acre à son leuc messire Amaury, feignor de Sur, son frère ; & ores vos diray la manière & la rayson corment Acre fu prise des Sarazins<sup>1158</sup>. »

Amaury de Tyr commence à être cité dans les chartes du royaume de Jérusalem dès 1288 : « *Octob. 15. Apud Urbem Veterem. — Nicolaus IV Nicolao, patriarchae Hierosolymitano, Bernardo II, episcopo Tripolitano, Amalrico, filio quondam regis Cypri, magistris ordinum Templi (Guillelmo de Bellojoco), Hospitalis (Johanni de Villers) et S. Mariae Theutonicorum (Burchardo de Schwanden), Johanni de Grilliaco, capitaneo copiarum regis Franciae, baillivo et consulibus Venetianorum confirmat, se ipsorum epistolam de rebus Terrae Sanctae per P. fratrem ordinis Minorum accepisse eumque ad ipsos remittere, de cetero mandans, ut Terram Sanctam, prout possint, tueantur ac defendant (Sbaralea IV, p. 180— 181, No. 331; Pottbast, No. 23431)<sup>1159</sup>. » Ici, Amaury de Tyr est indiqué comme partie prenante de la défense de Terre Sainte ; il est mentionné par Nicolas IV, aux côtés de l'évêque de Tripoli, des maîtres du Temple et de l'Hôpital, ainsi que du capitaine représentant du roi de France. On remarque cependant, qu'aucune titulature particulière n'est accolé au nom d'Amaury de Tyr, qui est simplement appelé « *filis de l'ancien roi de Chypre*. »*

Durant la conquête de la ville d'Acre par Al-Ashraf, les Ordres Militaires sont considérés comme les défenseurs de la ville. Le rôle du roi de Chypre est occulté et les chroniques décrivent les actions héroïques des Ordres Militaires. « *Le roy avoit semons sa gent en Chipre, & les asemla, & se party de Famagouste, & ariva à Acre à .iiij. jours de may ; la vylle estoit en mauvais point, car, si con je vos ais dit, le bail fu mené, & estoit chëu de la tour [qui] estoit minée, mais toute fois fu grant confort à la gent sa venue<sup>1160</sup>, »*

Le fait que les ordres militaires reconnaissent les qualités de combattant d'Amaury de Tyr, plutôt que celles du roi Henri, aurait conduit à une situation tendue lors de l'installation complète des Francs à Chypre après la perte de Saint-Jean d'Acre. On ne peut douter du fait que les Ordres Militaires aient vu en Amaury un futur roi plus dynamique. Cela conduit le roi à signifier aux Templiers qu'ils ne sont donc pas les bienvenus dans l'île. Jochen Burgtorf note cela: « *Thus, in 1291, when the brothers sought refuge on Cyprus after the fall of Acre, they were admitted but not welcomed<sup>1161</sup>. »* Peu avant la chute de Saint-Jean d'Acre, le roi Henri II commence à être atteint d'un mal que la *Chronique dite d'Amadi* appelle la « *malatia del mal caduco* » qui est assimilée à l'épilepsie<sup>1162</sup>. Le Seigneur de Tyr identifie lui-même la « *malatia del mal caduco* », selon la Chronique afin de convaincre le Conseil de son incapacité militaire et prendre le contrôle de la défense de Terre Sainte<sup>1163</sup>. La déclaration signifiant sa déchéance au roi Henri II est lue par Hugues d'Ibelin, frère du connétable défunt, Philippe d'Ibelin<sup>1164</sup>. Dans cet acte porté à la connaissance du roi, il est démontré qu'une partie de l'aristocratie militaire de l'île juge le souverain incapable d'exercer la défense des deux royaumes, celui de Chypre et de Jérusalem :

<sup>1158</sup> *Cronaca del Templare di Cipro*, op.cit., p. 198.

<sup>1159</sup> *Regesta Regni Hierosolymitani*, op.cit., p. 391-392.

<sup>1160</sup> *Ibid.*, p. 391-392.

<sup>1161</sup> Burgtorf, Jochen, *The Central Convent of Hospitallers and Templars. History, Organization, and Personnel (1099/1120-1310)*, op.cit., p. 130.

<sup>1162</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 248.

<sup>1163</sup> *Ibid.*, p. 248-249.

<sup>1164</sup> *Cronaca del Templare di Tiro*, op.cit., p. 322-324.

« *Nous, sire, sommes venus par devant vos et vos faisons a saver que, pour ce que vous estes mezaïse de vostre cors et ne poiès mye bien entendre a gouverner le royaume come il convient, et meïsmes pour mout de riotes quy sont avenues a nostre tens de vos a pluzors gens, et espessiaument avec les jenevés, nos pour ce avons oredené et fait par court gouverneur vostre frere, monseignor Aumaury, seignor de Sur*<sup>1165</sup> ».

Il semblerait que le Seigneur de Tyr, soutenu par la personne des deux maîtres du Temple et de l'Hôpital, ait considéré la maladie du roi Henri II comme un prétexte pour le priver de ses prérogatives. Au commencement de la conspiration, en 1306, le Temple se déclare ouvertement pour le Seigneur de Tyr, Jacques de Molay siégeant au conseil du prince et lui fournissant de l'argent : « *Il giuramento era tale che lor dovessemo guardar et salvar il signor de Sur contra tutti li homini del mondo, eccetto la persona del re loro signore, al quai erano tenuti. In questo consiglio si trovò fra Jacobo de Molei, maestro del Tempio, il quale in quelli giorni haveva imprestato al ditto signor de Sur cinquanta milia bisanti*<sup>1166</sup>; »

Jochen Burgtorf montre que les Templiers ont de l'aversion pour le roi de Chypre et le jugent inapte à poursuivre son rôle de suzerain militaire. Certains, parmi lesquels le maréchal Aymé d'Osselier, se rendent au palais du roi afin de le convaincre de signer la charte reconnaissant Amaury de Tyr comme gouverneur du royaume. « *According to Florio Bustron's chronicle, the king and all those present signed the requested document, and when the Templar Marshall left the royal chamber, he allegedly said in a spell of hearleness : « What I have written, I have written*<sup>1167</sup>. »

Jochen Burgtorf explique que la phrase prononcée par le maréchal Aymé d'Oisselier montre que les Templiers ont conscience que le roi de Chypre n'est pas coupable de tous les chefs d'accusations recensées par le connétable et le Seigneur de Tyr. Mais la maladie et l'inaptitude du roi au combat constituent ses principaux problèmes. La présence du maréchal parmi les officiers est significative : dirigeant les opérations armées de l'Ordre, il donne un tour militaire à la contestation. Les opérations menées par Amaury de Tyr reçoivent un soutien armé de la part des Templiers. Comme le mentionne Jochen Burgtorf, les opérations menées par Amaury de Tyr reçoivent un soutien armé de la part des Templiers, désireux d'arrêter le roi : « *Then, once Amaury had decided to put the king under house arrest, the marshal and Templar preceptor James of Dammartin, accompanied by an armed contingent were lurking in Nicosie, waiting for the king his place with they intended to occupy*<sup>1168</sup>. »

Il convient d'analyser la conduite du maréchal du Temple, Aymé d'Oisselier, envers le roi Henri II. Jochen Burgtorf, lorsqu'il cite Florio Bustron, remarque que celui-ci est favorable au roi. Ainsi, lorsque le chroniqueur évoque les actions du maréchal du Temple, il les condamne, ne faisant pas mystère de son allégeance envers les Lusignan.

En ce qui concerne la maladie du roi Henri II et l'incapacité qui en découle selon ses opposants, il faut rappeler qu'il existe des cas de rois atteints de maladies graves et qui combattent en Terre Sainte au cours de la domination franque. Le roi de Jérusalem, Baudouin IV, est l'exemple le plus significatif pour établir une comparaison avec la situation militaire du roi Henri II. Alors que le roi lépreux monte sur le trône, en 1174, des inquiétudes commencent à

---

<sup>1165</sup> Ibid., p.322.

<sup>1166</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 248.

<sup>1167</sup> Burgtorf, Jochen, *The Central Convent of Hospitallers and Templars. History, Organization, and Personnel (1099/1120-1310)*, op.cit., p. 162.

<sup>1168</sup> Ibid., p. 162.



poindre en 1181 concernant la défense de la Terre Sainte. C'est le Pape Alexandre III qui fait part de cette inquiétude dans *l'Encyclique Cor Nostrum*.

Mark Pegg a publié un article important pour comprendre la relation entre le corps et l'autorité et analyse particulièrement le cas du roi Baudouin IV. À partir de ses travaux, et de ses conclusions, les principaux points de cette relation doivent être présentés, afin d'expliquer la perception de la maladie d'Henri II par les barons de Chypre<sup>1169</sup>.

Mark Pegg relève, en premier lieu, le postulat du Pape Alexandre III sur le corps, disant que le « corps lépreux », empêche le roi de veiller à la défense du royaume. Le questionnement du pape concerne la relation du corps et de la société, mise en avant en Occident à partir de 1170<sup>1170</sup>.

L'historien remarque, en second lieu, que cette relation est traitée différemment en Orient latin, ce qui peut expliquer que Baudouin IV ait alors pu conserver son trône, et qui rend délicate l'argumentation du Seigneur de Tyr pour devenir gouverneur du royaume de Chypre, au détriment de son frère Henri II. L'historien met alors en avant une interprétation différente du corps en Orient latin : le corps ne serait pas associé à l'autorité. Pour illustrer cela, il démontre que les chevaliers atteints de la lèpre dans le royaume de Jérusalem n'étaient pas exclus comme l'étaient les malades en Occident. Il évoque pour ce fait l'Ordre de Saint-Lazare et les diverses mesures compilées dans le *Livre Au Roi* afin de protéger la succession d'un chevalier.

Mark Pegg insiste sur la conservation des droits des chevaliers du royaume atteint de la lèpre et de leur non-exclusion, arguant qu'ils participent à la société et la défense en étant au sein de l'Ordre. Puis il prend comme exemple que la lèpre du roi Baudouin IV était connue lorsqu'il accéda au trône en se référant à la description qu'en fournit Guillaume de Tyr : « *Erat enim, ut processu temporis, ipso rerum experimento postea plenius cognovimus, amplioris et penitus incurabilis doloris initium, quod praemittebatur; quodque siccis oculis dicere non possumus, cum ad pubertatis annos coepit exsurgere, morbo elephantioso visus est periculosissime laborare*<sup>1171</sup>; »

La connaissance de la maladie par les barons du royaume de Jérusalem n'a donc pas été un frein à l'avènement de Baudouin IV. Mark Pegg met en avant le fait que le déplacement du pouvoir de la royauté à la noblesse dans le royaume de Jérusalem a permis le couronnement du roi Baudouin. La noblesse ne considère pas ce dernier comme un obstacle à son pouvoir. Ce n'est donc pas le corps qui est un élément primordial pour obtenir la royauté à Jérusalem, pas plus qu'il ne l'est dans la royauté de Chypre<sup>1172</sup>.

Si on suit alors la conception du corps et de l'autorité différente en Orient, on peut sup.oser que l'argument de l'épilepsie utilisé par le Seigneur de Tyr pour éloigner le roi du pouvoir décisionnel et de la défense de la Terre Sainte n'est qu'un prétexte pour le déchoir de la royauté.

Les ordres militaires ne sont pas tous op.osés au roi Henri II. Les Hospitaliers, dont la position est favorable au souverain, sont rejoints par l'Ordre Teutonique. Au moment de la prise de pouvoir par le Seigneur de Tyr en 1306,

---

<sup>1169</sup> Ibid., p.269.

<sup>1170</sup> Ibid., p.269.

<sup>1171</sup> Guillaume de Tyr, *Historia*, XXI-2, op.cit., p. 962.

<sup>1172</sup> Pegg, Mark Gregory, *Le corps et l'autorité : la lèpre de Baudouin IV*, op.cit., p. 279.

suivie de près par l'arrestation, puis le procès des Templiers à partir de 1310, le Maître de l'Hôpital prend la décision de s'établir à Rhodes, après avoir conquis l'île. En 1305, un an avant que l'opposition du Seigneur de Tyr soit effective, le Maître de l'Hôpital, le provençal Guillaume de Villaret, décède. Son neveu, Foulques de Villaret, lui succède. La conquête de Rhodes est réalisée avec le concours des Génois présents sur l'île, à partir de la ville de Famagouste<sup>1173</sup>. Il faut rappeler que les Hospitaliers possèdent des propriétés dans l'île de Chypre, situées dans le diocèse de Limassol, comme Kolossi. Il semble également opportun de rappeler que le pape Clément V se montre favorable à la conquête de Rhodes en envoyant des subsides aux Hospitaliers.

Lotan Schlomo montre que les Teutoniques reconnaissent au roi Henri des compétences de suzerain militaire, lors de la chute de Tripoli: «*Again, it is possible to observe here the Teutonic involvement, together with the other Military Orders, in supporting King Henry II of Cyprus, who had also tried to stabilize the security situation. After the fall of Tripoli, King Henry II, while in Acre, tried to reach a truce with the Mamluk Sultan, and returned to Cyprus after leaving his brother Amalric as his representative (bailli) in the territory of the Latin Kingdom*<sup>1174</sup>.»

L'Ordre Teutonique paraît apporter tout son soutien au roi Henri II. On peut se demander si, lors de son retour sur le trône de Chypre à partir de 1310, le roi Henri II a voulu se venger des Templiers alors en plein procès ou s'est montré clément envers eux, poursuivant la politique de ses partisans. Il est nécessaire de retracer le contexte de l'arrestation des Templiers et de se demander si l'armée royale est fidèle aux ordres d'Amaury de Tyr ou à Henri II. Notre propos est ici de proposer une démonstration sur le déroulé des événements qui ont conduit à l'hypothèse selon laquelle le roi de Chypre s'est montré clément envers les Templiers lors de leur retour sur l'île. Il faut alors proposer une rétrospective des événements et les analyser, afin de comprendre au mieux ce qui justifie cette hypothèse.

Considérons les événements que rapporte la Chronique dite d'Amadi : le 8 mai 1308, la conquête de Rhodes est réalisée par les Hospitaliers. Le 6 mai 1308, la lettre apostolique contre les Templiers est reçue en Chypre. Il faut se poser la question de savoir quand la nouvelle de l'arrestation des Templiers en Occident est parvenue aux Templiers de Chypre. Amaury de Tyr mande un premier émissaire, Balian d'Ibelin, le prince de Galilée, arrêter les Templiers à Limassol où ces derniers possèdent des propriétés<sup>1175</sup>. La *Chronique dite d'Amadi* présente le prince de Tyr comme rechignant à exécuter les ordres apostoliques. Le maréchal Aimé d'Oisselier rappelle à l'émissaire l'aide fournie par les Templiers au Seigneur de Tyr lorsque ce dernier a voulu s'emparer du pouvoir<sup>1176</sup>. Ces propos suscitent la colère du Seigneur de Tyr, qui mande un second émissaire aux Templiers pour les interpellier. La force militaire n'est pas encore utilisée et les Templiers décident de proposer l'arbitrage du pape en envoyant des lettres pour septembre. On remarque dans tout cet échange que le roi de Chypre n'est en aucun cas partie prenante dans les décisions. Le Seigneur de Tyr hésite quant à l'exécution des ordres de la Papauté<sup>1177</sup>.

---

<sup>1173</sup> *Cronaca del Templare di Tiro*, op.cit., p. 326-238.

<sup>1174</sup> Shlomo, Lotan, « Cross relationships between Cyprus and the Latin Kingdom of Jerusalem in the Teutonic Military Order Tradition », *Notandum 32*, CEMOrOC-Feusp/IJI-Universidade do Porto, 2013, p. 158-159.

<sup>1175</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 283-284.

<sup>1176</sup> *Ibid.*, p. 284.

<sup>1177</sup> *Ibid.*, p. 284.

Si l'on suit les événements décrits dans la *Chronique dite d'Amadi*, on remarque l'emploi d'une force de quelques hommes dont le nombre n'est pas précisé, convoquée par le Seigneur de Tyr, le 29 mai 1308. Ce dernier somme le vicomte de Nicosie, ainsi que quelques cavaliers, le Prieur de l'Hôpital, des frères mineurs et prêcheurs de se rendre à la demeure du Temple à Nicosie, et de saisir les biens des frères. Là encore, on ne sait pas si le ban a été convoqué ou si l'armée est chargée des opérations de saisie<sup>1178</sup>. La chronique nous apprend finalement que le ban a été convoqué le 29 mai : « *Da poi el signor de Sur mandò cavaglieri et turcopulli da lutte le parte et gallee per mar, et furon tutte le gente de arme allogiate a la casa del Hospital de San Joan, et andavano per la terra tutti armati*<sup>1179</sup>. » Elle évoque alors un siège qui commence à Limassol et montre les cavaliers en train de se préparer à être assiégés. Les Templiers se rendent le samedi 1<sup>er</sup> juin 1308 et leurs armes sont saisies<sup>1180</sup>. Le siège aura duré peu de temps et la Chronique ne précise pas les raisons de la reddition des Templiers aux capitaines du Seigneur de Tyr.

La date du procès est importante pour répondre à la question de l'alliance recherchée par les partisans du roi Henri II. Peter W. Edbury met en doute la date de 1310 pour la tenue d'un procès, à cause de la présence de certains partisans du roi qui auraient pu comploter pour assassiner le Seigneur de Tyr : « *But if all four exiles were together in May 1310 and with a number of other prominent opposition nobles testifying at the same time, we might well come to the conclusion took the opportunity to plot Amalric's death. We would of course have to add their presence on the island and their complicity on the murder was then suppressed in the historical narratives which wanted to portray the pro-Henry, anti-Amalric group as cleaner than clean. It is much to Gilmour-Bryson's credit that she does not go down this particular pathway. But if anyone likes conspiracy theories-and the idea of a group of dissident nobles assembling under the pretext of testifying about the Templars to plot the death of their ruler and their managing to counsel their involvement from the prying eyes of later historians has all the necessary ingredients- then you might like to look for one here. I myself prefer to redate this section of the testimony a year later*<sup>1181</sup>. »

Les témoignages cléments des témoins séculiers, comme les barons du royaume, laissent à penser que ces derniers recherchent une alliance avec les Templiers. En effet, la légitimité du roi en tant que suzerain et son acceptation, comme ce fut le cas en 1285, filtre entre les lignes des témoignages des partisans du roi. Si on suit Peter Edbury et qu'on place le procès en 1311 plutôt qu'en 1310, il est possible que les partisans du roi aient voulu tenter de sauver l'Ordre afin que les Templiers soient des alliés militaires fidèles au souverain de Chypre. Si le procès a lieu en 1310, peu avant l'assassinat du Seigneur de Tyr, les partisans du roi pourraient rechercher un appui militaire du côté des Templiers. Steven Runciman rapporte l'attitude peu vindicative du roi envers les Templiers, lorsque le procès de ceux-ci se tient près qu'il a été réintroduit dans ses fonctions : « *King Henry had no love for the Knights who had betrayed his cause a few years before. But he gave them a fair trial*<sup>1182</sup>. »

<sup>1178</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 287-288.

<sup>1179</sup> Ibid., p. 288.

<sup>1180</sup> Ibid., p. 289.

<sup>1181</sup> Edbury, Peter W., « The military orders in Cyprus in the light of recent scholarship, the crusades and the military orders expanding the frontiers of the latin medieval Christianity », op.cit, p. 101-106.

<sup>1182</sup> Runciman, Steven, *A History of the Crusades: The Kingdom of Acre and the Later Crusades*, CUP Archive, 1987, p. 437.

Les témoignages des soutiens du roi au procès des Templiers sont importants pour définir si ceux-ci recherchent la légitimité militaire des Templiers. Malcolm Barber voit dans ceux de Philippe d'Ibelin et d'Ague de Bessan des témoignages plein de malices. Après la première audition des témoins, au nombre de 35, qui a lieu du 1<sup>er</sup> au 5 juin 1310, le meurtre du Seigneur de Tyr repousse l'échéance pour les Templiers. Une nouvelle audition a lieu du 1<sup>er</sup> au 4 mai 1311. Ague de Bessan, Philippe d'Ibelin, Baudouin d'Ibelin, Renaud de Soissons et Jacques de Plagny sont les principaux témoins séculiers à être cités dans le procès. Philippe d'Ibelin, sénéchal du roi de Chypre et Ague de Bessan, sont parmi les plus fidèles soutiens du roi Henri II. Philippe d'Ibelin, Baudouin d'Ibelin et Ague de Bessan ne chargent pas le Temple comme ils devraient le faire s'ils voulaient l'accabler pour son soutien au roi. Philippe d'Ibelin et Baudouin d'Ibelin, les deux premiers à témoigner contre les Templiers ne les impliquent pas outre mesure et se montrent silencieux sur les crimes dont on les accuse. Les témoignages les plus significatifs sont à rechercher chez Ague de Bessan et Jacques de Plagny. Leurs témoignages montrent qu'ils accentuent les qualités guerrières des Templiers et leur rôle de défenseurs, notamment à Saint-Jean d'Acre. L'allusion à Saint-Jean d'Acre montre que les Templiers sont respectés par les partisans du roi, qui voudraient que les Frères se rappellent qu'ils ont combattu aux côtés de celui-ci lors de la chute de la ville. Les plus enflammés des défenseurs des Templiers parmi les chevaliers sont Jean Babin et Jacques de Plagny. Leurs témoignages pourraient laisser penser cette recherche de légitimité<sup>1183</sup>.

L'un des témoins, Jean Babin, se montre favorable à l'Ordre en réfutant l'accusation d'hérésie. Anne-Gilmour-Bryson livre une version traduite de son témoignage: « *V. Lord John Baubin, whitniss and noble knight, appeared on the said day before the Lord of Famagusta in Nicosie, sworn in the same manner as Lord Aigue of Bessan. Interrogated and examined about the inquiry and all the articles of the inquiry, he responded that he knew knothing, but about the article 16 he said that the Templars absolutely used to believe and do believe in the sacraments of the altar. Asked why he believes (it), he answered that he himself stayed in Limassol in the house of the Temple, where the convent used to reside, for seven months and more keeping their company in church and at meals*<sup>1184</sup>. »

Le fait d'affirmer qu'ils sont bons chrétiens lui permet d'induire qu'ils ont été les défenseurs de la chrétienté. C'est le point sur lequel insiste Jacques de Montolif qui témoigne après lui : « *Asked how he knows, he answered that often and repeatdly he lived in towns and outside towns with the knights and especially with their leaders, however, they never wished to miss mass, [and there] he saw them behave as devotedly and religiously as other Christians*<sup>1185</sup>. »

Jacques de Plagny signale le premier le rôle des Templiers à Saint-Jean d'Acre, renforçant les témoignages précédents : « *And first about the first (article), and articles 2 and 3, and others following up to article 16, said he knew nothing about the contents of them or any of them, on the contrary he said that at the capture of the city of Acre he saw many brother of the castle go out against the Saracens and fight with them, and shed their blood to the Christ's name and for the defense of the Christian faith, and that great*

<sup>1183</sup> Gilmour-Bryson, Anne, *The Trial of the Templars in Cyprus*, op.cit., p. 51-77.

<sup>1184</sup> Ibid., p. 57.

<sup>1185</sup> Ibid., p. 58.

*charitable work were done, indeed especially by the Templars, for the poor of the Christ, and that they were good and honest religious, and perceivd just as any other religious of the world ever were*<sup>1186</sup>.»

Jacques de Plagny emploie donc l'expression « défenseur de la foi chrétienne ». Ce rappel du titre que les Papes confèrent quelquefois aux rois de Chypre, notamment Nicolas IV à Henri II après la chute de Saint-Jean d'Acro doit résonner aux oreilles des Templiers. Jacques de Plagny semble insister pour que les Templiers se remémorent le fait qu'ils ont combattu aux côtés du roi Henry à Saint-Jean d'Acro et que son rôle est également de protéger la chrétienté. Un autre chevalier appelé Raymond de Beritho, dont on ne sait s'il est partisan du Seigneur de Tyr, rappelle que les Templiers ont apporté une aide estimable dans les combats contre les Mamelouks. Il suit la ligne de conduite montrée par Jacques de Plagny et met en lumière que les qualités guerrières n'ont peut-être pas été privilégiées par les Inquisiteurs. Les Templiers sont respectés pour leurs qualités de combattants et c'est peut-être cela que recherche le souverain : être reconnu d'eux comme souverain militaire. Anne Gilmour-Bryson propose son témoignage: « *But about article, he answered that he does not believe that it is true. On the contrary, he said that he saw the Templars fight against the Saracens in defense of the christian faith in many place better than, or as well as, any other christians*<sup>1187</sup>.»

L'engagement militaire des Templiers en Terre Sainte est rappelé dans leur procès. On peut soulever comme hypothèse que le roi Henri, à son retour, s'est montré clément envers eux, non seulement en raison de cet engagement, mais parce qu'il eut la volonté de rechercher leur soutien pour assurer la sécurité des réfugiés de Terre Sainte en Chypre.

## 2. Le désaveu du roi Henri II par ses frères, une des conséquences de la chute de Saint Jean d'Acro :

Il est nécessaire d'étudier la représentation du roi par ses frères et les nobles du royaume. Si, comme on l'a vu plus tôt, le corps n'est pas associé à l'autorité dans l'Orient latin, ce principe venu d'Occident semble être appliqué pour le cas du roi Henri II. Ainsi, l'incapacité du roi est proclamée par les frères de ce dernier, notamment le Seigneur de Tyr, qui décide alors de s'attacher les hommages personnels des nobles de l'île, à l'image des rois de Jérusalem. Se tenir physiquement sur les champs de bataille aux côtés des troupes devient une condition pour exercer le pouvoir, tandis que les frères du roi répandent cette conception au sein du royaume. Le Seigneur de Tyr tente d'obtenir sa légitimité en écrivant des lettres au roi de France et au Pape, mais ceux-ci reconnaissent la légitimité du roi Henri II, sans statuer sur son épilepsie ou ses qualités militaires. La papauté souhaite assainir la situation en Chypre afin que l'île puisse redevenir un appui pour de possibles croisades<sup>1188</sup>.

### **a. La réputation guerrière du roi Henri II démythifiée par ses frères :**

---

<sup>1186</sup> Ibid., p. 58.

<sup>1187</sup> Gilmour-Bryson, Anne, *The Trial of the Templars in Cyprus*, op. cit, p. 61.

<sup>1188</sup> *Cronaca del Templare di Tiro*, op.cit., p. 344-346.

Les frères du roi Henri II, ayant servi sous ses ordres, notamment à Saint-Jean d'Acre, ont une forte image de ce que la royauté de Chypre devrait être. Depuis leur aïeul Guy de Lusignan, les souverains se démarquent des nobles en conservant leur pouvoir militaire. Aussi, les frères d'Henri II lui déniaient les qualités qu'on attend d'un roi de Chypre. Le contentieux trouverait ses origines au début du règne, lorsqu'Henri II aurait pris des mesures pour renforcer la Terre sainte. Ces dernières auraient alors été jugées peu conséquentes par Amaury de Tyr et Aimery de Lusignan<sup>1189</sup>. L'historiographie concernant Henri II, que rappelle George Hill, est peu flatteuse pour le souverain :

*« Henry II has been harshly judged by the majority of modern writers; the local historians have been favourable to his memory- Lusignan speaks of his good and holy life, and even calls him 'il Re Santo'. But there is no doubt that his reputation suffered badly at the hands of contemporary in the West. In a notorious passage Dante speaks of Nicosie and Famagusta lamenting and crying out because of their beast who is no better than the others. The commentators enlarge on this, asserting that the king of Cyprus and his people surpass all other kings and people of Christendom in superfluity of luxury, gluttony, softness and all manner of pleasures. Oshin's envoys had done their work well, and Dante, after his experience at the hands of Charles de Valois, was unlikely to be favourably inclined to the french dynasty. But although he is a great poet, he must not be taken uncritically as a good witness, and it does not appear that he had anything but second-hand information to justify his abusive words<sup>1190</sup>. »*

La chronique du *Templier du Tyr* nous donne quelques informations au sujet de la représentation qu'ont du roi ses propres frères lorsque le Seigneur de Tyr fait lire l'allocution pour le déchoir de ses droits. Le chroniqueur décrit la scène en précisant les différents protagonistes. Les conseillers du règne accordent tout d'abord leur confiance au Seigneur de Tyr, qui se rend ensuite chez le roi, accompagné de la chevalerie<sup>1191</sup>. C'est donc entouré de ceux qui peuvent prétendre à l'autorité dans le royaume de Chypre, les membres de la chevalerie, que le Seigneur de Tyr se rend chez le roi de Chypre. La légitimité du roi se déplace à son frère, qui recherche avant tout la légitimité militaire. La réponse du roi à l'allocution des nobles et de son frère est importante, car il fait appel au principe séparé du corps et de l'autorité militaire. Le roi Henri II aurait prononcé ces paroles selon le chroniqueur : *« Que vos volés dire, que par ma maladie vos avés fait gouverneur ? Il eut à nos ansestres.i.roy quy fu mezel ni ja pour ce ne fu fait nul gouverneur a son leuc. Et se vous dites dou contens et de la riote des jenevés, je l'ais fait par le seignor de Sur, et se vos avés fait le seignor de Sur gouverneur, tous mes homes ne bont pas juré<sup>1192</sup>. »* Le roi fait appel à deux principes de la royauté dans les États latins. Baudouin IV, le roi lépreux est le souverain auquel se réfère Henri II pour rendre caducs les arguments utilisés contre lui, dont le principal est sa maladie. Ainsi, l'autorité des rois de Chypre n'est pas « physique » et n'est pas représentée par le corps du souverain. Elle n'est pas transférable aux frères du roi, car les héritiers en droite ligne et mâles récupèrent le trône à la mort des rois<sup>1193</sup>. En ce qui concerne l'allusion à Baudouin IV, le roi Henri II rappelle justement que celui-ci combattait malgré la lèpre et se réfère

<sup>1189</sup> *Annales de Terre Sainte*, op.cit., p. 34-35.

<sup>1190</sup> Hill, George (sir), *A History of Cyprus*, 2, op.cit., p. 284.

<sup>1191</sup> *Cronaca del Templare di Tiro*, op.cit., p. 322.

<sup>1192</sup> *Ibid.*, p. 323.

<sup>1193</sup> Pegg, Mark Gregory, « Le corps et l'autorité : la lèpre de Baudouin IV », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1990, V, 2, p. 265-287.

discrètement à sa présence sur les champs de bataille. Dès la minorité de Baudouin IV, il semble qu'aucun régent n'ait gouverné le royaume au nom du roi. Bernard Hamilton remarque que cette situation a été consignée comme une réflexion dans le *Livre au Roi*, composé pour Aimery de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre (1197-1205)<sup>1194</sup>. Henri II s'appuie sur ce principe pour légitimer son règne et son trône envers son frère, le Seigneur de Tyr. Le second principe auquel il se réfère est la foi jurée de ses hommes. Après la perte de la Terre Sainte, le roi Henri II se place en héritier direct de la Couronne de Jérusalem perdue et institue deux couronnements, dont celui de roi de Jérusalem à Famagouste. L'ajout de ce titre prend un nouveau sens après la chute de Saint-Jean d'Acre. Le roi, en invoquant la foi jurée de ces hommes et l'hommage personnel qui lie ceux-ci aux souverains de l'île, condamne leur action.

Amaury de Tyr est le premier à contester les qualités de combattant de son frère. Très tôt, celui-ci côtoie le roi de Chypre en tant que guerrier. Dans la défense de la Terre Sainte, il remplit plusieurs fonctions : nommé connétable de Jérusalem dès le début du règne de son frère, il accomplit plusieurs actions militaires contre les Ayyubîdes. En 1288, il combat à Tripoli, aux côtés des Ordres Militaires. Témoins des capacités du Seigneur de Tyr, le Temple a pu l'encourager à se montrer un défenseur plus dynamique que son frère. Le *Templier de Tyr* rapporte les décisions du prince dans les campagnes militaires concernant Tripoli :

« Et quant le Soudan fut venu plus avant, le maistre manda .j. autre mesage de grant aparance : si fu frere Reddeceur, frere chevalier espagnol, & lor fist saver coument le soudan [venoit] ; & à tout le furent il entre .ij. dou creire ou non, & toute fois ordenerent lor fait, & Reddeceur revint à Acre, & le Soudan vint devant Triple, & mon seignor Aumaury de Lezingnau, frere dou roy Henry, roy de Jerusalem & de Chypre, quy s'apelet Seignor de Sur & counestable dou royaume de Jerusalem, vint à Triple, & mena belle gent d'armes, chevaliers & autres, & y vint le mareschau dou Temple frere Jofrey de Vendac, & frere Reddeceur, & plussors freres de l'Ospital, & plussors chevaliers & sergans dou roy de France, & avoit des Jeneves .iiij. gualées & .ij. de Venitiens quy vindrent puissses<sup>1195</sup>, »

Par la suite, la *Chronique du Templier de Tyr* évoque le Seigneur de Tyr comme recherchant la légitimité auprès de la papauté : « Le seignor de Sur, gouverneur, quant il vy que le roy son frere ne ly vost otroer en nule manière dou monde quy fu sire et gouverneur de par luy, pour ce quy se peust escuzer as seignors de a mer, si vost mander mesage au pape et au roy de France, a soy escuzer de ce qu'il avoit fait, et que pour le myaus fu la chose ordenee, selonc l'estat en quei le roy estoit. [...] Et manda a seste messagerye sire Johan de Brie et .i. autre chevalier sodeer, quy ot nom Johan Lonbart, et furent au pape et troverent le roy de France, et par devant le pape et le roy de France chargerent le roy Henry de laydes maladies et de laides countenances, les quels il n'estoient pas en luy sans faille...<sup>1196</sup> »

Le Seigneur de Tyr semble vouloir obtenir une légitimité de la Papauté et du roi de France Philippe IV Le Bel ; cependant, ces deux derniers ne leur accordent pas leur soutien. L'arbitrage de la papauté dans cette situation n'est pas un fait exceptionnel, puisque Marie d'Antioche avait déjà utilisé ce recours pour réclamer ses droits au trône de Jérusalem face à Hugues III au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, le Pape Clément V n'accorde pas foi aux allégations des émissaires du Seigneur de Tyr, montrant qu'il accorde son soutien au roi légitime, Henri II. En effet, la Papauté

<sup>1194</sup> Hamilton, Bernard, *The Leper King and His Heirs: Baldwin IV and the Crusader Kingdom of Jerusalem*, Cambridge University Press, 2005, p. 84.

<sup>1195</sup> *Cronaca del templare di Tiro*, op.cit., p. 194-198.

<sup>1196</sup> *Ibid.*, p. 344.

avait déjà chargé le roi de défendre les chrétiens d'Orient après la chute de Saint-Jean d'Acre en 1299. L'image de défenseur de la chrétienté du roi de Chypre est donc bien établie en Europe et il faut voir en cette marque de reconnaissance de la Papauté, une volonté de stabilité du royaume insulaire, afin qu'il continue à être un appui pour les futurs projets de croisades<sup>1197</sup>.

Les émissaires du Seigneur de Tyr s'attachent à discréditer le roi de Chypre aux yeux de Philippe IV Le Bel et de Clément V en insistant sur la maladie de ce dernier. Le chroniqueur emploie les mots de « *laydes maladies* » et « *laydes countenances* »<sup>1198</sup>. Bien que les deux souverains ne se montrent pas réceptifs aux propos des envoyés du Seigneur de Tyr, ils apportent avec eux une image négative du souverain de Chypre, que les chroniqueurs occidentaux contemporains ne manquent pas de rapporter. Il faut citer la *Divine Comédie* de Dante qui place le roi Henri II de Chypre parmi les tyrans, dans la partie du Paradis<sup>1199</sup>. Dans le sixième Paradis, le dôme de Jupiter, un aigle cite les souverains chrétiens parmi lesquels se trouve le roi Henri II : c'est une image négative qui est donnée du roi.

### **b. La perception de l'épilepsie d'Henri II par ses contemporains :**

Il est nécessaire de se demander à présent si l'épilepsie du roi Henri II, mise en avant par les conjurés pour obtenir le pouvoir, peut l'empêcher d'être un souverain guerrier. Pour cela, une comparaison pourrait être faite avec un autre monarque souffrant d'épilepsie, le roi de France Louis XI, qui règne de 1461 à 1483.

Louis XI est le roi des changements, plus particulièrement dans sa façon de mener les guerres. Il affronte notamment les feudataires dans la Ligue du Bien Public vers 1465. Le roi de France initie plusieurs réformes pour l'armée avec, en particulier, l'introduction de l'artillerie au royaume dont le budget quintupla durant son règne<sup>1200</sup>.

L'épilepsie du roi Louis XI ne l'empêche donc pas de se montrer belliqueux et de guerroyer à la tête de ses armées. Philippe de Commines, qui fut le chroniqueur du roi, expose la maladie de ce dernier dont il se rend compte en 1478 :

« *Ja commencoyt a vieillir et devenir malade ; et estant aux Forges pres Chinon, a son disner, vint comme en une percution et perdit la parole. Il fut leve de la table et tenu pres du feu, et les fenestres closez ; et combien qu'il s'en voulsist ap.roucher, l'on l'en garda : aulcuns crydoient bien faire. .... Quant je arryvay, je le trouway a table ; avecques luy maistre Adam Fumee, et qui autresfoiz avoit este medicin du roy Charles, a ceste heure dont je parle, maistre des requestes, et ung aultre medicin appelle maistre Claude<sup>1201</sup>. »*

Pour ce qui concerne la maladie d'Henri II, on ne possède que la description de la Chronique dite d'Amadi et celle du *Templier de tyr*. Les mots que le *Templier de Tyr* utilise comme « *laydes countenances* » et « *laydes maladies* » sont très

---

<sup>1197</sup> Richard, Jean, « The institutions of the kingdom of Cyprus », op.cit., p. 152-153.

<sup>1198</sup> *Cronaca del Templare di Cipro*, op.cit., p. 344.

<sup>1199</sup> *La Commedia di Dante Alighieri*, éd. R. Hollander, trad. S. Marchesi, Firenze, Olschki, 2011.

<sup>1200</sup> Ibid., p. 273.

<sup>1201</sup> Commines, Philippe (de), *Mémoires*, VI, VI, p. 273. La version la plus récente des Mémoires de Philippe de Commines est celle-ci : Commines, Philippe (de), *Mémoires. Édition critique par Joël Blanchard*, Genève, Droz, Textes littéraires français, 585, 2007.



vagues<sup>1202</sup>. En revanche, la Chronique dite d'Amadi emploie l'expression : « *malatia del mal caduco* », qui désigne l'épilepsie tel qu'on la connaît au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1203</sup>. Le roi aurait, comme Louis IX, souffert de convulsions.

À l'époque médiévale, la connaissance de l'épilepsie est héritée des conceptions de la médecine arabe, notamment Avicenne : « *L'épilepsie est une maladie qui handicape le mouvement, le sens, et la marche... Ceci est le résultat d'un blocage. Souvent il s'agit d'une crise qui résulte d'une anomalie située dans la partie avant du ventricule du cerveau... Et il est donc dès lors impossible au malade de rester en position debout*<sup>1204</sup>. »

Même si l'épilepsie engendre des crises violentes, comme le montre l'exemple du roi Louis XI, il semble qu'elle n'empêche pas le roi d'être un combattant à la tête des armées. Le Seigneur de Tyr s'est servi de ce prétexte pour éloigner son frère du trône, parce qu'il juge qu'il n'a pas l'étoffe nécessaire pour être un guerrier. D'autres chevaliers n'accordent aucun crédit aux incapacités provoquées par la maladie du roi et se rallient à lui en le reconnaissant comme chef légitime. C'est le cas pour Ague de Bessan, chevalier de Famagouste. Ce dernier se déclare partisan du roi, respectant l'hommage qui le lie à ce dernier sans doute parce que le souverain a accordé à la ville de Famagouste les privilèges de Saint-Jean d'Acre à la chute de la ville<sup>1205</sup>. Ague de Bessan, originaire de Famagouste, est le chef de la faction royaliste de l'île de Chypre, après avoir semble-t-il accordé son soutien au Seigneur de Tyr. Dès 1306, il prend part aux affaires du Royaume de Chypre et son lignage fait de lui un personnage d'une importance capitale dans les affaires du royaume<sup>1206</sup>.

Ague de Bessan porta deux titres dont celui de lieutenant du royaume de Chypre. Le roi ayant autorité sur les offices, Ague de Bessan est donc nommé pour remplir ses fonctions en son absence. Le lieutenant soutient également le roi de son propre chef. En effet, lorsque des dissensions familiales apparaissent, Ague de Bessan choisit délibérément de soutenir le roi Henri, tandis que son père soutient Henri II. L'épilepsie du roi Henri est un faux prétexte imaginé par le Seigneur de Tyr pour discréditer le roi dans le rôle de défenseur de la chrétienté, mais aussi de détenteur de l'autorité militaire. L'exemple de Louis XI, mais aussi la loyauté d'officiers tels que Ague de Bessan, montrent que l'affliction dont souffre le suzerain n'empêche nullement ce dernier de tenir ses engagements militaires.

La chute de Saint-Jean d'Acre crée un bouleversement non seulement régional, mais aussi dans les mentalités. La contestation contre le souverain de Chypre cristallise cette évolution. Si la base de l'armée royale obéit simplement aux ordres du Seigneur de Tyr, les chevaliers semblent plus hésitants à aller contre le roi. Les chevaliers osent contester les modalités de la guerre et la personnalité de leurs gouvernants sont liées à la guerre. En effet, si le roi Hugues III, qui combat en Syrie Palestine, s'attire les foudres de la chevalerie à propos du service militaire, le roi Henri II s'attire le

---

<sup>1202</sup> *Cronaca del Templare di Tiro*, op.cit., p. 344.

<sup>1203</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 248.

<sup>1204</sup> Avicenna, *Canon of Medicine*, New York, NY: AMS Press.

<sup>1205</sup> Imhaus, Brunehilde, « Quelques remarques à propos de marchands montpelliérains à Famagouste au XIV<sup>e</sup> siècle », *Les ports et la navigation en Méditerranée au Moyen Âge*, op.cit., p. 37-44.

<sup>1206</sup> *Les Lignages d'Outremer*, op.cit., p.463.

désaveu d'une partie de ses chevaliers après la chute de Saint-Jean d'Acre. Chypre pourrait alors considérée comme une frontière défensive entre la chrétienté et le monde musulman, aussi les qualités de guerriers sont prisées par une société de *pugnatores*. Royaume le plus à l'ouest en Méditerranée, son insularité amène chez ses défenseurs une polyvalence dans le combat, puisqu'ils traversent souvent la mer pour se rendre en Syrie-Palestine. Le Royaume prend ainsi la suite de la Syrie-Palestine dans le rôle de royaume frontière, ce qui explique son statut si particulier aux yeux de la papauté. L'un des critères que les chevaliers paraissent attendre de leur souverain est que ce dernier soit un excellent guerrier.

La popularité d'Henri II de Lusignan ne s'est manifestée que chez la population civile du royaume d'Acre. Les ordres militaires, comme la noblesse du royaume d'Acre, ne lui offrent pas un bon accueil, du fait de la présence du régiment français. Les divisions dans le royaume d'Acre, entre la population et les élites, sont visibles à travers le soutien que la population accorde au roi, et le manque de soutien au roi de la part des élites. Les chroniques montrent que la présence du roi aux côtés de sa population, durant le siège, lui apporte énormément de réconfort. Elle attend avec impatience que le roi envoie un signal fort, en combattant dans la ville d'Acre assiégée. Cependant, le *Templier de Tyr* remarque que lorsque le roi ne se manifeste pas lors du siège, la population perd espoir, car elle n'a pas de chef désigné et représentatif de la couronne. Or, ses chevaliers ne considèrent pas le roi comme un guerrier, encore moins comme un protecteur. Si le Seigneur de Tyr remporte l'adhésion de plusieurs membres de la noblesse, c'est bien parce qu'il est considéré comme le guerrier providentiel par une partie des aristocrates<sup>1207</sup>.

Une autre forme de contestation concernant les campagnes militaires, en plus de la personne du roi peut concerner les dépenses liées à la guerre. Les rois de Chypre, malgré l'utilisation des fonds provenant du domaine royal, ont souvent utilisé les impôts pour combler le budget de la guerre. À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, les mesures des rois, comme celles prises par Pierre I<sup>er</sup> pour ses campagnes, comme affranchir les perpyriarioi, cause l'inquiétude et le ressentiment des chevaliers de l'île<sup>1208</sup>. Les finances royales ne suffisent plus et les impôts sont créés ou augmentés pour aplanir les finances de la guerre. La guerre devient alors une part importante de l'économie du royaume. Le roi Jacques I<sup>er</sup>, à son retour de captivité, est le premier à étendre très fortement les impôts, ce qui cause la colère de la population latine. La rançon de son fils Janus, de même que le paiement des tributs, apportent la rébellion des hommes d'armes<sup>1209</sup>. Quant à Janus I<sup>er</sup>, les campagnes contre le sultan l'obligent à augmenter les impôts sans compter l'utilisation d'expédients comme la guerre de course.

---

<sup>1207</sup> *Cronaca del Templare di Tiro*, op.cit., p.332-334.

<sup>1208</sup> Angel Nicolaou-Konnari décrit la condition des Perpyriarioi dans son ouvrage et leur perception par les Latins : Nicolaou-Konnari, Angel, « Greeks », *Cyprus: Society And Culture 1191-1374*, op.cit., p.40.

<sup>1209</sup> Louis de Mas-Latrie, dans le tome 2 de son *Histoire*, publie une sentence datant de 1387 concernant le montant des dettes de Jacques I<sup>er</sup> envers la Mahone de Chypre. La sentence fixe les modalités de paiement qui atteignent 952 000 florins d'or. L'amiral de Chypre, Pierre de Caffran, représente le roi de Chypre devant le doge de Gênes Antoine Adorno. Le paiement de ce tribut n'est qu'une partie de la somme abyssale que le roi Jacques doit payer à Gênes. Parmi ces sommes, une rançon pour son fils Janus détenu comme otage de la république Ligure est aussi exigé. Mas Latrie, Louis (de), *Histoire de l'île de Chypre*, op.cit., 2, p. 412.

## B — Le financement des guerres, cause des récriminations de la noblesse et la population :

Les Lusignan ont, à leur arrivée sur l'île, conservé des institutions de l'administration byzantine, qui leur permettaient une gestion immédiate de leur nouvelle possession. L'office de la Secrète, dont il a été fait mention plus tôt, en est un. Gilles Grivaud, évoque la Secrète, dans l'un de ses articles, à travers les comptes des années 1412-1413 contenus dans une copie vénitienne, proposant ainsi une étude de l'aspect financier du Royaume Latin<sup>1210</sup>. Deux axes sont importants pour déterminer l'évolution des finances du royaume. Jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le royaume est dans un cycle de financement féodal, les revenus du domaine royal servant aux dépenses des souverains. Les guerres menées par le royaume à partir du XIV<sup>e</sup> siècle rendent exsangue ses finances. Dans l'introduction du Livre des Remembrances de la Secrète, il est précisé que l'exploitation du domaine royal paraît avoir été profondément transformée à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour l'élite militaire du royaume latin. Les rois de Chypre après la guerre contre Gênes lance diverses impositions afin de percevoir les revenus nécessaires à la rétribution de la cité maritime. Jean Richard souligne qu'une dîme royale a été levée en 1388 pour faire face au tribut demandé par Gênes et qu'elle a été prélevée sur les fiefs. La dîme royale aurait été instaurée en même temps que la mète du sel, ce qui démontrerait que ce sont le système économique de l'île est en train de changer, en raison des guerres<sup>1211</sup>. Il convient également de s'interroger sur la guerre contre les Mamelouks de 1426. Le conflit enclenché par la guerre de course en Syrie apporte de lourdes conséquences en matière de finances pour le royaume de Chypre. En effet, à la suite de sa défaite, le roi Janus, capturé en 1426, doit payer un tribut que l'île continue à verser lors de la fin du règne des Lusignan en 1489<sup>1212</sup>.

Les revenus du domaine royal doivent être analysés afin de connaître leur rôle, de même que les expédients comme les affranchissements ou la fiscalisation des fiefs. Enfin, il est opportun de définir le financement de l'armée et de la défense de l'île par les cités maritimes italiennes et de se demander si des ruptures majeures sont apparues avec l'administration des Lusignan.

### 1. Le financement de la guerre par le domaine royal, de Guy de Lusignan aux guerres contre Gênes :

---

<sup>1210</sup> Grivaud, Gilles, « Un état des comptes du royaume de Chypre en 1412-1413 », *Bulletin de correspondance hellénique*, 122, 1, 1998. p. 377-401.

<sup>1211</sup> *Le Livre des Remembrances de la Secrète du Royaume de Chypre*, op.cit., p. 17.

<sup>1212</sup> Edbury, Peter W., « The Lusignan Kingdom of Cyprus and its Muslim Neighbours », op.cit., p. 7-27.

Dès 1192, des considérations d'ordre financier se sont posées afin d'établir la gestion du royaume. La plus ancienne mention du domaine royal concernant la période latine se situe pendant le règne d'Aimery de Lusignan, lorsqu'il gouverne à partir de 1194. Dès l'installation franque dans l'île de Chypre, la couronne n'a de cesse de stabiliser ces revenus, en exploitant les terres et diversifiant les taxes<sup>1213</sup>. Il semble opportun de se demander si le financement des guerres des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles a provoqué des tensions susceptibles de menacer la stabilité économique du royaume.

### **a. Le financement des guerres par le domaine royal au XIIIe siècle :**

Lorsqu'Aimery de Lusignan prend le pouvoir en 1194, il souhaite reprendre les biens qu'a accordés son frère, Guy de Lusignan, à la noblesse qui s'est installée dans l'île. Avant qu'il ne devienne roi, le suzerain se rend compte que le domaine royal est peu étendu. Pour asseoir son autorité, il convient qu'il ait des revenus bien établis afin qu'il puisse s'affirmer face à la noblesse, mais également pour qu'il veille à l'économie du royaume. Aussi, il s'adresse à la nouvelle noblesse de l'île pour lui reprendre les biens accordés. La chronique d'Ernoul relate cet événement :

*« Apriès ce que li rois Gui ot si peuplée se terre de l'ille de Cypre, ne demora plu gaires qu'il fu mors et li tiere eskei al connestable Haimeri sen frère. Si vous dirai qu'il fist.*

*Il vit qu'il avoit poi de tiere et que [les terres que] ses frères avoit doné pour mil besans valoit au double. Il manda tous les chevaliers de les tiere : si lor dist [quant il furent venu] que li rois Gui ses freres avoit abandonné se tiere à cascun, et cascuns en avoit pris tant come il voloit. Il vous dona tant que riens ne li demora. Li tieres m'est eskene tant que Diu plaira à tenir, et sire s'en suis et vos estes mi home.] Et je n'ai point de tiere ; et il i a aucun de vous qui en a plus que je n'aie. Comment sera çou que je serai povres, et vous serés tout rice, et n'arai que despendre ? Il n'assiert point. Or prendes conseil entre vous, si me relaist cascuns tant de se tiere, que je puisse estre entre vous comme sires, et que je puisse aidier comme mes homes. » Il prisent consel ; et se li dona cascuns de se tiere tant com lui plot. Apriès fist tant li connestables Haimeris par force u par amistié, ou par son sens, c'al jour qui fu mors, li valoient ses rentes sur l'ille de Chypre .iii. mil besans<sup>1214</sup>. »*

Nicholas Coureas met en avant la connaissance que les rois avaient de l'importance de la production du sucre. Il semble qu'il s'agisse d'un apanage de la couronne de Chypre, puisqu'Aimery de Lusignan reprend les villages de Lefka et Morphou, dans la plaine de Messaroe. Nicholas Coureas précise: *« but it was cultivated at those of Koukklia, Emba, Lemba and Akbelia in the Paphos district and that of Akanthou in the Karpass peninsula<sup>1215</sup>. »*

Des chartes de l'année 1197 sont parvenues jusqu'à nous, dans lesquelles sont mentionnés plusieurs casaux de l'île de Chypre, qui font l'objet de tractation entre les nobles de l'île et le roi Aimery<sup>1216</sup>. Cependant, ces casaux ne sont pas utilisés dans le cadre de financement des guerres. On peut considérer durant le règne des Lusignan, plusieurs types de villages : les casaux qui contiennent quelques douzaines de maisons, les prastio qui sont assimilés à des hameaux et

<sup>1213</sup> Coureas, Nicholas, « Economy », in: *Cyprus, society and culture*, op.cit., p. 111.

<sup>1214</sup> *Chronique d'Ernoul et Bernard le Trésorier*, op.cit., p. 287-288.

<sup>1215</sup> Coureas, Nicholas, « Economy », *Cyprus, society and culture*, op.cit., p. 111.

<sup>1216</sup> *Regesta Regni Hierosolymitani*, op.cit., p. 195-196.

enfin les plus larges villages administrés par les officiers royaux<sup>1217</sup>. Aimery de Lusignan commence l'exploitation des gisements de sels et de sucre en octroyant divers casaux à des marchands italiens, ainsi qu'aux nobles qui ont répondu à l'appel de Guy de Lusignan. Les marchands italiens viennent de toutes les républiques maritimes comme Amalfi, Venise, Gênes. Ils obtiennent ainsi d'importantes concessions sur le territoire, ce que confirme Marino Sanudo l'Ancien<sup>1218</sup>. Ainsi, l'exploitation de la canne à sucre s'est établie dans les plaines les plus fertiles à partir du XII<sup>e</sup> siècle, pour connaître un premier apogée au début du XIII<sup>e</sup> siècle. L'état de la recherche montre un établissement de bâtiments dès le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1219</sup>. C'est à partir d'Aimery de Lusignan que l'on constate l'exploitation de deux ressources naturelles, le sel et le sucre, qui apportent à la Couronne un revenu régulier, par le monopole mis en place par les souverains.

Les salines jouent un rôle important à partir du règne d'Henri I<sup>er</sup> et de la guerre des Impériaux. On constate que cette guerre, qui est offensive et se déroule sur un sol extérieur à l'île de Chypre, a ouvert la couronne, car le roi paie sur le domaine royal les dépenses inhérentes à l'entretien de troupes, aux transports entre Chypre et la Syrie. Les Lusignan n'ont pas assez d'argent pour mener une guerre offensive et cela englutit les finances établies par les premiers rois de Chypre. Nicholas Coureas rappelle le rôle des salines, l'exploitation par la couronne du sel près de Larnaca. Il prend comme exemple les fonds prêtés au roi de Chypre par l'archevêque de Nicosie, Eustorge, qui demande à être remboursé avec les revenus des salines<sup>1220</sup>.

Une première constatation peut être formulée à partir de ce fait. Les hommes d'église, impliqués dans le financement des guerres, n'hésitent pas à apporter leur concours à la royauté des Lusignan, tout en tirant parti d'un financement par un monopole royal. Le concours d'Eustorge à la rénovation des finances du souverain, ne manque pas de signifier que l'Église latine de Chypre connaît la valeur des ressources comme le sel, ce qui montre l'importance qu'elles avaient pour la couronne au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Ces ressources n'engendrent, pour l'instant, aucune rébellion ou opposition parmi les membres de la noblesse. La guerre contre les troupes de l'empereur Frédéric II, que mène le roi Henri fait apparaître deux autres sources de financements : la vente de terre des feudataires pour contribuer à l'assainissement des finances royales, et l'utilisation du service pour obtenir des navires nécessaires aux transports de troupes de Syrie en Chypre.

Lors de la guerre contre les Impériaux, le seigneur de Césarée, ainsi que le comte de Jaffa, Jean d'Ibelin, fournissent des deniers au roi Henri I<sup>er</sup> qui, libéré des contraintes de la minorité, vient de recevoir son titre. Or, le roi ne contrôle pas encore les finances et les coûts de la guerre, notamment pour les questions maritimes, lui échappent complètement. Il fieffe les ressortissants des communes italiennes de Terre Sainte, y compris les Génois, en leur faisant don de tenures qui semblent faire partie du domaine royal, afin qu'ils fournissent leur aide pour le transport

---

<sup>1217</sup> Coureas, Nicholas, « Economy », *Cyprus, society and culture*, op.cit., p. 114.

<sup>1218</sup> Sanudo, Marino, *Liber Secretorum Fidelium Sueris*, in: *Gesta dei per Francos*, 11, op.cit., p. 24.

<sup>1219</sup> Ouerfelli, Mohammed, *Le sucre. Production, commercialisation et usages dans la Méditerranée médiévale*, Leyden, Brill, *The Medieval Mediterranean*, 71, 2008, p. 106-107.

<sup>1220</sup> Coureas, Nicholas, « Economy », *Cyprus, society and culture*, op.cit., p. 108.

maritime<sup>1221</sup>. Chypre, au XIII<sup>e</sup> siècle, n'ayant pas développé sa flotte, ce sont les républiques maritimes qui sont le mieux placées pour le faire. Or, Philippe de Novare, qui décrit cette promesse, ne dit pas l'origine de ses fiefs. Le roi venant tout juste de rentrer en possession de ses terres en dispose librement, sans la contrainte d'un parent nommé comme tuteur. Il faudrait assimiler cette promesse de don à une dépense ordinaire, car le roi fait don de fiefs à des liges. L'office de la Secrète n'est à aucun moment partie prenante dans ce don et la parole donnée du roi suffit à confirmer cette demande. Le financement est encore dans une forme féodale, car le roi concède des fiefs et ne paraît pas avoir élevé un impôt temporaire pour cela :

« *Le roy Henry de Chypre ot .xvi. ans complis, & pot donner & faire ion plaisir come feignor d'âge ; Si proumift & douna plusfors fiés à ceaus quy o luy alerent, & as Jenevés pour franchise & court au royaume de Chypre, pour aler o luy. Tant foulement que il arivast en Chypre, le leignor de Baruth quy adonc estoit maire de la comune d'Acre, fi come le conte a dit sa en ariere, vint devant le patriarche Giroit de Jerusalem en la pressence dou roy Henry & de moût de gens qui là furent, & s'en plainst au patriarche, qui estoit légat, dou damage que les Longuebars avoyent fait au roy & à luy meïsmes des choses devant dites. [...] Or pren le !» Lors corurent chevaliers & lergens, & les Polains dou port as barches & as autres petis vaisseaus que il troverent au port & vindrent as salandres. Si en prièrent .xiiij. par force, si com Dieu voit. Les autres naves & salandres furent à Sur; le roy Henry & le feignor de Baruth retindrent quanque il porent de gent, mais moût avoyent grant souffraite de moneye, dont il avint que le jeune ieignor de Cezaire vendy partie de sa terre de Cezaire, & mon feignor Johan d'Eybelin, qui puis fu conte de Jafe, vendy .j. fuen grant maner qui estoit à Acre & presta les deniers au roy. Hastivement s'apareillerent & murent asses de Pouleins dou port qui avoient ne l'ay quans vaiffeaus armés, & le roy lor douna fiés, faissant le servize de mer<sup>1222</sup>. »*

À partir de cet extrait, on peut établir que le domaine royal reste dans la continuité de ce pourquoi il est créé, fournir des terres au roi afin qu'il puisse en disposer pour ses revenus, mais aussi pour attirer des hommes capables de défendre le royaume. Jean Richard souligne également que l'obligation du service militaire est source d'autres prélèvements<sup>1223</sup>.

La seconde conclusion que cet événement fait apparaître concerne l'importance des liens personnels des hommes-liges et du roi de Chypre. Bien qu'un impôt ne soit pas mis en place pour le paiement des dépenses extraordinaires, les combattants latins contribuent encore, au XIII<sup>e</sup> siècle, à l'effort de guerre sans sourciller et émettre de fortes oppositions. La personne du roi Henri I<sup>er</sup> est une autorité qui n'est pas contestée et la haine envers Frédéric II et des Lombards rassemble les Latins<sup>1224</sup>. Ici, les dépenses extraordinaires sont à propos des salandres et du recrutement temporaire de marins pour aider aux traversées du roi. Cette dépense qui est faite en numéraire, grâce aux

---

<sup>1221</sup> Dès 1218, les Génois obtiennent leurs premiers privilèges en Terre Sainte, renouvelés en 1232 par le roi Henri I<sup>er</sup>. N'ayant pas encore de flotte de guerre, Chypre se tourne vers Gênes en matière de transport maritime. Les franchises accordées par le roi de Chypre durant la guerre des Ibelin et des Impériaux sont donc inscrits dans la chartre de 1232. Louis de Mas Latrie édite ces privilèges dans le tome 2 de son Histoire : Louis de Mas Latrie Histoire de l'île de Chypre, 2, op.cit., p. 39-52. À ce propos, les études de Catherine Otten-Froux : Otten-Froux, Catherine, « Les "Italiens" à Chypre (fin XII<sup>e</sup>-fin XV<sup>e</sup> siècles) », op.cit., p. 281, mais aussi Nicolas Coureas : Coureas, Nicholas, « Economy », *Cyprus, society and culture*, op.cit., p. 118.

<sup>1222</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 174.

<sup>1223</sup> *Le Livre des Remembrances de la Secrète du Royaume de Chypre*, op.cit., p. 17.

<sup>1224</sup> Pour l'opposition des hommes-liges à Frédéric II, l'étude sur la famille Ibelin de Peter W. Edbury offre des précisions quant au parti mené par les Ibelins, chantres du mouvement royaliste : Edbury, Peter W., « John of Ibelin's Title to the County of Jaffa and Ascalon », *The English Historical Review*, 98, 386, 1983, p. 115-133.

dons des hommes-liges, montre que la personnalité du souverain est primordiale. Ce don numéraire pour subvenir aux dépenses extraordinaires est désintéressé et démontre que l'identité latine de Chypre est déjà ancrée dans l'esprit des hommes-liges.

À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la chute de Saint-Jean d'Acre amène le roi Henri II à créer un impôt pour subvenir aux dépenses extraordinaires qui en découlent, ce que mentionne Jean Richard dans l'un de ses articles. Il note que le système d'imposition est peu connu au XIII<sup>e</sup> siècle et que le XIV<sup>e</sup> siècle permet de mieux appréhender le *Testagium*, et la manière dont il a été accueilli par la noblesse de l'île :

« *Les dépenses faites depuis la chute d'Acre par le roi Henri II pour son armée et sa flotte l'avaient amené à créer, d'accord avec ses hommes, une taille annuelle de 2 besants par tête dit Testagium, qui n'épargnait que les clercs latins, tandis que les prélats étaient imposés sur leurs biens patrimoniaux. Le 12 juin 1299, le Pape en interdit la levée, qui n'en continua pas moins quelques temps encore*<sup>1225</sup>. »

Les conclusions qu'on peut tirer à partir du *testagium* sont les suivantes : le domaine royal n'est pas mis à contribution pour les dépenses extraordinaires liées à la chute de Saint-Jean d'Acre, tandis que l'accord conclu entre le roi et ses hommes montre que la conscience de l'identité chypriote agit chez les hommes-liges du roi Henri. Il faut noter que le contexte de la prise de décision est important : peu après la chute de Saint-Jean d'Acre, les Latins de Chypre ont plus que jamais la conscience de faire partie des derniers défenseurs de la ville et de devoir « accepter » les décisions immédiates du souverain, notamment concernant l'impôt. Le *testagium*, mis en place par le souverain, est le premier impôt dont il est fait mention concernant l'armée. La défense est, durant ces années, la principale préoccupation du roi et connaît une modernisation avec la mise en place d'un impôt exceptionnel. Le temps est toujours un facteur important pour l'impôt, car il signifie que les hommes-liges l'acceptent pour une durée limitée. Le contexte est le facteur qui en déclenche ou non la levée. Le domaine royal n'est pas associé aux paiements de l'extraordinaire dans cette situation et même dans le cadre des croisades car la stabilité de son revenu ne doit pas être remise en cause par des dépenses qui amèneraient un déséquilibre et gênerait le roi pour régler les frais de l'ordinaire.

En étudiant le *testagium*, on remarque que le roi de Chypre instaure un usage qui ne semble pas officiel, mais qui devient peu à peu la cause des récriminations des hommes de Chypre. Le roi prend un accord oral avec les hommes-liges avant de décider d'un impôt exceptionnel. La parole donnée est importante comme condition d'acceptation de la taxe.

Enfin, il est important de noter que le pape peut intervenir dans les finances de l'île de Chypre. Jean Richard souligne que l'impôt dont il est question a été indiqué dans les registres de la papauté sous le pontificat de Boniface VIII. Cela signifie que, lorsqu'il s'agit de financer les opérations des croisades en Terre Sainte, le souverain pontife possède un droit de regard sur les contributions demandées. Le *testagium* concerne les évêques latins de l'île qui participent à l'effort de guerre et le pape, soucieux de protéger leurs revenus, prend la décision d'intervenir en 1299<sup>1226</sup>. On comprend alors que toutes les strates de la population de l'île sont impliquées dans cette mesure, qu'il s'agisse des

---

<sup>1225</sup> Richard, Jean, « La révolution de 1369 dans le Royaume de Chypre », op.cit., p. 111.

<sup>1226</sup> Richard, Jean, « *The institutions of Cyprus* », op.cit., p. 165.

Latins, des Grecs, mais aussi des minorités orientales. Néanmoins, on ne sait pas si les affranchissements des bourgeois grecs (les perpyriarioi), ont déjà commencé au XIII<sup>e</sup> siècle. Une égalité devant l'impôt apparaît dans l'île, et lorsque la défense et la protection des chrétiens en est la cause principale, les voix dissidentes semblent se taire, du moins à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. La perte de Saint-Jean d'Acre a causé un tel bouleversement à Chypre, qu'aucune contestation ne se lève à ce moment-là.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, le commerce du sucre dans l'île de Chypre rapporte des revenus constants à la couronne et le roi Henri II fait de Famagouste une étape importante pour celui-ci. Cependant, cela ne suscite aucune convoitise ou ne sert à financer les guerres. On trouve beaucoup de mentions du commerce du sucre par les communes italiennes. Ainsi, on possède un acte concernant l'achat de caisse de poudre de sucre par Antoine Cibo, un génois, à Nuccio Verganallo, un citoyen de Pise<sup>1227</sup>. En 1301, le roi Henri II de Chypre décide de renchérir le prix du sel en Chypre. Cette disposition nous est parvenue par la lettre d'un Vénitien qui l'apprend à un citoyen de Brindisi. Le sel vendu aux Vénitiens permet ainsi d'augmenter les revenus de la couronne<sup>1228</sup>.

C'est à partir du XIV<sup>e</sup> siècle que ceux-ci financent des guerres qui n'entraînent pas toujours l'adhésion de la noblesse. L'appauvrissement que l'on constate concernant la guerre des Ibelin et des Impériaux se renouvelle lors de la guerre contre Gênes à partir de 1373.

### **b. Appauvrissement de la noblesse et des fiefs au XIV<sup>e</sup> siècle :**

Les fiefs sont apparus dans l'île comme on l'a vu, lorsque Guy de Lusignan a offert aux Templiers de reprendre l'île qu'ils avaient achetée à Richard Cœur de Lion. Les graves révoltes de 1191 et 1192 ont conduit Guy de Lusignan à ne pas chercher à renouveler l'accord que Richard Cœur de Lion avait contracté avec les Archontes de l'île, aristocrates Grecs et à confisquer ces domaines. Les Lusignan se rendirent compte de la sous-évaluation des Fiefs par les offices centraux byzantins, puisque les fiefs que confisqua Guy de Lusignan valaient 1000 besants blancs, selon les chroniqueurs *Ernoul* et ceux de *l'Estoire d'Eracles*<sup>1229</sup>.

Les fiefs confisqués par Guy de Lusignan à la population grecque de l'île appartenaient également à l'église, mais aussi à la couronne byzantine. Les Vénitiens, installés sur l'île bien avant les Lusignan, se voient confisqués des propriétés en 1210. Le roi Hugues I<sup>er</sup> qui règne, après avoir été sous la régence de Gauthier de Montbéliard, gratifie les Hospitaliers du fief de Monagroulli<sup>1230</sup>. Les sources ne peuvent renseigner complètement l'impact du changement institutionnel qui eut lieu à la fin du XII<sup>e</sup> siècle concernant l'arrivée au pouvoir des Latins en Chypre<sup>1231</sup>.

Les possesseurs des premiers fiefs des Lusignan furent les chevaliers et les dames qui accompagnèrent Guy de Lusignan après le siège d'Acre. Le système féodal du XII<sup>e</sup> siècle, à Jérusalem, nous montre que les chevaliers possèdent

---

<sup>1227</sup> Louis de Mas Latrie *Histoire de l'île de Chypre*, 2, op.cit., p. 95.

<sup>1228</sup> Ibid., p. 99.

<sup>1229</sup> *Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 192.

<sup>1230</sup> *Regesta Regni Hierosolymitani*, I, No. 844.

<sup>1231</sup> *Cyprus: Society And Culture 1191-1374*, op.cit., p. 28-29.



des étendues de terre avec une rente provenant des revenus royaux. En échange de ces dons de terre, ils devaient produire des services de nature spécifique. Avant de prendre fief, les chevaliers devaient prêter hommage et jurer loyauté au seigneur.<sup>1232</sup> Cela se produisait lors d'une cérémonie publique où le chevalier reconnaissait qu'il devenait le vassal du roi.

Les chevaliers en provenance du monde occidental et de Jérusalem étaient également acceptés en raison des mêmes valeurs partagés avec les chevaliers du règne. Ainsi, comme on l'a vu, Philippe de Novare, ainsi que Philippe de Mézières furent deux chevaliers issus du monde occidental qui possédèrent des fiefs et qui furent « les hommes des rois de Chypre<sup>1233</sup>. »

Le changement de statut du chevalier au vassal servant les suzerains s'est produit lors de l'arrivée des Lusignan en 1192. Les hommes ont fait partie de l'élite sociale. Les chevaliers pouvaient participer aux délibérations de la Haute Cour, tandis que leur était demandé obligatoirement de servir dans l'armée royale<sup>1234</sup>.

Nous avons développé le fait que les chevaliers ne possédaient pas de fortifications, ni de châteaux dans leurs fiefs, et qu'ils ne pouvaient juger un homme qui aurait été leurs vassaux. Il s'agit ici d'une différence incontestable entre les autres états latins, du fait de l'absence de villes militarisées. Contrairement à Chypre, les seigneurs des autres états latins pouvaient donc contrôler la défense de leurs fiefs, ainsi que des cours de justice.

Le bouleversement qui eut lieu à Chypre fut causé par le meurtre du roi Pierre I<sup>er</sup> en 1369. L'on peut ainsi dire que la stratification sociale et les acquis des vassaux menacés par les guerres du roi Pierre I<sup>er</sup> et son ouverture du royaume aux occidentaux furent l'une des causes de son assassinat<sup>1235</sup>. La Haute Cour était l'organe principal pour les Vassaux du roi où il les jugeait. Les habitants de l'île, qui n'étaient pas vassaux, grecs ou francs pouvaient être jugés ailleurs qu'à la Haute Cour. Ainsi, les Vassaux ont justifié de cet assassinat par la peur de perdre ces privilèges.

Par les chroniques tardives de Chypre, de même que les documents vénitiens, nous apprenons les possessions des fiefs par les Latins et l'élite née de la première élite combattante de Chypre. Les chroniques comme celle d'Amadi nous apprennent que les possesseurs de fiefs vivaient aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Ainsi, Guy d'Ibelin, comte de Jaffa, possédait le fief rural d'Episkopi.

Les guerres contre Gênes appauvrirent les fiefs, ainsi que la noblesse de l'île. Gênes emmena selon les chroniqueurs des chevaliers hors de l'île de Chypre, ces chevaliers possédant les fiefs les plus riches. Lors du retour de Jacques I<sup>er</sup> en Chypre, dont il devint le souverain en 1382, ce dernier distribua des fiefs et des offices destinés à de nouveaux vassaux. Ce phénomène s'amplifie sous Jacques II dont le but est de donner fief à ses favoris à partir de 1460.

La noblesse se révoltant contre les rois de Chypre s'avère réelle lors des siècles régnant de la dynastie. Malgré le don de fiefs par Guy de Lusignan et une suzeraineté acquise dès son entrée dans l'île par le fait de Richard Cœur de Lion, les aristocrates et les vassaux ont été prompts aux révoltes, aux coups d'états, aux régicides. Les conditions économiques

---

<sup>1232</sup> Ibid., p. 77-78.

<sup>1233</sup> Ibid., p. 77-78.

<sup>1234</sup> Philippe de Novare, *Le Livre en forme de plaît*, op.cit., p. 496-497.

<sup>1235</sup> Ibid., p. 80.

de développement des fiefs après la guerre contre Gênes, le meurtre du roi Pierre I<sup>er</sup> en 1369 un peu avant cette guerre démontre une noblesse attachée à ses fiefs, à sa richesse. Ludolph de Sudheim, lorsqu'il visite Chypre au XIV<sup>e</sup> siècle, ne peut manquer d'admirer les « 500 » chiens de chasse de Jean de Morpho. À contrario, les paysans de l'île ne se révoltent guère. On ne compte pas de révolte ou de jacquerie sanglante dans l'île de Chypre, jusqu'en 1426. La révolte des paysans est en marche puisque le roi Janus a été capturé par les Mamelouks. On peut comparer cette situation économique de la noblesse à celle de la capture de Jean II le Bon en 1356 en France. La paysannerie s'identifie plus facilement au souverain que la noblesse, désirant consolider ses richesses<sup>1236</sup>.

La révolte de la noblesse contre Jacques I<sup>er</sup> (1382-1398), le frère du roi assassiné Pierre I<sup>er</sup> (1358-1369) nous est connue par un ouvrage réalisé par un notaire Génois, Giovanni Bardi, au service du capitaine Génois Niccolò Maruffi, ayant reconduit Jacques I<sup>er</sup> en Chypre à la fin de son exil. Dans une étude, Chris Schabel démontre l'importance de ces notes de Giovanni Bardi pour comprendre la situation économique du Royaume à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle en Chypre, ainsi que les circonstances d'une forte opposition de la noblesse à Jacques I<sup>er</sup><sup>1237</sup>.

Les notes de Giovanni Bardi démontrent que les paysans de l'île semblent plus loyaux au roi lorsque celui-ci est reconduit à l'île par le capitaine Niccolò Maruffi. Un attroupement se crée à Kerynia, après avoir effectué du cabotage entre Rhodes et Gaeta. Les galères de la flotte de Niccolò Maruffi avaient suivi une route afin d'encourager le soutien pour le roi Jacques I<sup>er</sup> étant donné la forte opposition que rencontrait celui-ci par la noblesse. Aussi, la flotte s'était séparée, la galère du roi Jacques I<sup>er</sup> prenant la route de Kerynia, tandis que sept autres galères se trouvaient au sud-est de l'île, au cap Kormakiti, afin de se rendre à Paphos<sup>1238</sup>.

Le refus de laisser entrer le roi Jacques I<sup>er</sup> dans l'île est dû aux gouverneurs de Nicosie, comme on le constate à travers les notes de Giovanni Bardi. Issus de la noblesse, l'un étant appelé Perot de Montolif, les négociations entreprises avec le roi Jacques I<sup>er</sup> échoue à l'issue d'une première journée. Les Génois ainsi que le roi entreprennent d'envisager de reprendre l'île par la force. Divers moyens sont envisagés notamment, la reprise de l'île par la mer en utilisant la puissance des galères du capitaine. Les hommes fidèles au roi de Chypre sont donc conduits auprès du roi Jacques I<sup>er</sup> et de Niccolò Maruffi afin de mettre au point la rébellion. Lors de cette rébellion, Giovanni indique précisément la condition des rebelles, leur lieu de commandement, ainsi que les conséquences économiques de leur rébellion contre leurs fiefs<sup>1239</sup>.

Les génois envisagent une attaque contre Paphos, et le château de la ville. Lors de cette discussion entre le roi Jacques I<sup>er</sup>, les Génois et les nobles de l'île, les fiefs apparaissent comme un moyen économique de décider les rebelles à devenir les alliés du roi. En effet, Chris Schabel s'appuie sur cette indication dans les documents de Giovanni Bardi

---

<sup>1236</sup> Schabel, Chris, *Like God from Heaven, but they don't call him King. The Rebellion against James I of Cyprus*, Cahiers du Centre d'Etudes Chypriotes, 2013, 43, 1, p. 379-392.

<sup>1237</sup> Ibid., p. 383-384.

<sup>1238</sup> Ibid., p. 385.

<sup>1239</sup> Ibid., p. 386-387.

pour le noter : « *Those rebellious knights who refused to obey should, with or without an official inquest, be deprived of their fiefs or killed. Although the entire governing council supposedly consisted of twelve knights, one Genoese advised citing "about 24 of the greatest men"*<sup>1240</sup>. »

Les fiefs deviennent donc un enjeu économique d'allégeance de pouvoir. Jacques I<sup>er</sup> remet en avant une règle des fiefs concernant la confiscation par la couronne en cas de trahison. La mort est même envisagée lors de ces négociations afin de mettre dans le droit chemin les récalcitrants.

## 2. Le financement de la guerre au XV<sup>e</sup> siècle, une modification constante jusqu'au règne de Catherine Cornaro:

Le tribut demandé à Chypre par Gênes asphyxie les finances du royaume insulaire, affecté par la perte de Famagouste, confirmée en 1383. Chypre ne peut supporter de guerres, à la fois sur le sol de l'île et à l'extérieur. Les entreprises extérieures comme celles de Janus I<sup>er</sup> sur les côtes de Syrie vers 1410, ou la guerre fratricide de Charlotte de Lusignan et de Jacques II fragilisent la couronne. Les guerres et le paiement réclamé par Gênes font naître de plus fortes oppositions parmi les nobles de l'île, oppositions qui se manifestent notamment lors du retour de Jacques I<sup>er</sup> en Chypre. Jean Richard note également l'importance que les registres de 1468-1469 pouvaient apporter à la connaissance de l'armée et du service féodal sous le règne de Jacques II de Lusignan. Jean Richard estime que la guerre est la cause d'un changement majeur dans l'économie du royaume de Chypre. L'usurpation de Jacques II fait naître un nouveau système de distribution de fiefs découlant de nombreuses confiscations et adapte l'économie à une situation chaotique<sup>1241</sup>.

### **a. La modification des finances sous les règnes de Jacques I<sup>er</sup> et Janus I<sup>er</sup> :**

À la mort du roi Pierre II de Lusignan, en 1382, les nobles de l'île de Chypre élisent le connétable du royaume alors en prison à Gênes, le roi Jacques I<sup>er</sup> de Lusignan. Cependant, son retour ne remporte pas l'unanimité dans le royaume. Léontios Machairas fait part d'une contestation de la part des nobles qui refusent que le roi débarque sur le sol de l'île. Cette contestation serait en grande partie due à des considérations financières et à la peur de devoir payer le lourd tribut exigé par les Génois.

---

<sup>1240</sup> Ibid., p. 387.

<sup>1241</sup> Les mots de Jean Richard concernant l'usurpation de Jacques II et du système économique concernant les fiefs sont ceux-ci : « Mais Jacques II a eu à faire face à une situation exceptionnelle. Son usurpation s'est accompagnée de multiples confiscations qui n'ont guère profité au trésor royal, mais plutôt aux aventuriers qui le secondaient. Il a distribué fiefs, gages et pensions tant à ses partisans de la première heure qu'aux ralliés ; il a mis sur pied une petite flotte et recruté des compagnies de mercenaires fournies par des condottieri. Ceci a coûté fort cher, et après avoir eu recours à des expédients tels que les affranchissements de serfs et les exemptions d'impôts, il a obtenu de ses sujets l'institution pour un délai de trois ans, d'une taxe de 20% sur les revenus (fiefs, rentes ou gages) qu'on a appelé la rate (ou raite) du fait qu'elle était perçue au prorata de ces revenus. » *Le Livre des Remembrances de la Secrète du Royaume de Chypre*, op.cit., p. 17.

Le chroniqueur Léontios Machairas révèle qu'avant le retour du roi Jacques I<sup>er</sup>, c'est le turcoplier Jean de Brie qui est institué régent et liste une douzaine de seigneurs destinés à diriger le royaume jusqu'au retour du roi Jacques I<sup>er</sup><sup>1242</sup>. Parmi les conseillers qui l'aident à diriger le royaume, on trouve le chèvetaïn de la Secrète, Rénier d'Escolar<sup>1243</sup>. Le fait d'avoir nommé un membre de la Secrète pour conseiller, montre combien cet office devient primordial pour les finances du royaume de Chypre. Parmi les conseillers du turcoplier se trouvent également deux opposants au roi Jacques I<sup>er</sup>, Pierre de Montolif et son frère Guillaume. Ces derniers appartiennent à une famille dont les membres ont été nommés à des postes d'officiers au cours de la domination franque. Les membres de cette famille ont également décidé des destinées des rois, puisque l'un d'eux, Simon de Montolif, est responsable de l'assassinat du Seigneur de Tyr en 1310.

Machairas nous apprend que les frères de Montolif convainquent le turcoplier Jean de Brie de ne pas accueillir sur son sol le roi Jacques I<sup>er</sup>. Or, le motif invoqué par le turcoplier lorsqu'il s'adresse au conseil est celui des finances : « *Quand ils apprirent la nouvelle de l'arrivée du roi, le régent et ses conseillers réunirent une assemblée avec toute la Cour. Après maintes discussions et contestations, ils dirent : « -Jacques est notre seigneur, mais si nous l'acceptons et le reconnaissons comme notre seigneur, nous sommes certains d'avoir à payer beaucoup aux génois<sup>1244</sup>. »* »

Par ces paroles, le turcoplier met en évidence la situation inextricable lors de la venue de Jacques I<sup>er</sup>. Elle augure un règne pendant lequel les finances tiennent une place importante et fait naître également parmi le peuple une contestation latente qui se manifeste plus tard, sous le règne de Janus I<sup>er</sup>. En invoquant les finances des nobles, le turcoplier sépare les finances de l'ordinaire qui sont de l'apanage du domaine royal et les finances des nobles qui prennent de plus en plus d'initiatives personnelles qui atteignent leur apogée en 1413, sous le règne de Janus I<sup>er</sup>.

C'est durant le règne de Jacques I<sup>er</sup> que les impositions sur les fiefs mettent à mal la société féodale, et donc la défense de l'île de Chypre, dont l'une des forces est la chevalerie. Le règne de Jacques I<sup>er</sup> accuse le changement le plus significatif dans la politique de défense et d'imposition. Les institutions militaires déclinent car les finances publiques vont dans les caisses des Génois de Famagouste pour payer le tribut et la défense de la ville. Les finances du royaume sont très vite asphyxiées alors que la propre défense de l'île de Chypre est négligée. Michel Balard, en utilisant les documents de la Massaria génoise, note qu'en 1391, les trésoriers rappellent que la dette royale s'élève à 14 000 besants et fait le décompte de ce que doit le roi par mois pour la défense de Famagouste<sup>1245</sup>. Ce rappel fait suite à la détresse financière rencontrée par le capitaine de la commune qui est obligée d'emprunter 2000 besants au taux usuraire de 4% par mois pour payer la solde des mercenaires.

Machairas décrit la dîme royale instituée par le roi Jacques I<sup>er</sup> lors de son retour effectif en Chypre. On a des informations sur les méthodes de recouvrement mises en place par le roi, pour « *payer la dette des Génois<sup>1246</sup>*. » Tout

---

<sup>1242</sup> Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 268-269.

<sup>1243</sup> Ibid., p. 272.

<sup>1244</sup> Ibid., p. 272.

<sup>1245</sup> Balard, Michel, « La Massaria génoise de Famagouste », op.cit., p. 247.

<sup>1246</sup> Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 273.

d'abord, des officiers sont nommés spécialement pour le recouvrement de la dîme, ils ne sont pas affiliés à l'office de la Secrète, qui s'occupe des finances depuis le début de la période franque. Machairas note qu'ils sont chargés de « passer dans les maisons ». Ainsi, on apprend que toute la population, urbaine et rurale, qu'elle soit de la noblesse ou de la bourgeoisie, est soumise à la dîme. Cette dîme, qui plus est, est payée en 1388, ce qui montre que l'argent est présent dans les foyers de Chypre<sup>1247</sup>.

Cependant, Machairas nous donne une perception de l'impôt par le roi lui-même. Le roi voit dans une épidémie de peste qui touche l'île la manifestation de la justice divine à cause d'un impôt qui secoue le peuple. Machairas montre, dans cet extrait, que les finances du royaume sont bien connues et que l'on peut avoir une idée très précise des impôts prélevés par le roi de Chypre pour son peuple, mais aussi pour payer les Génois. Parmi les impôts prélevés, on connaît le montant de la taille, qui est donnée en compensation aux feudataires. Par la suite, Machairas indique que l'on connaît la valeur des villages, de la capitation des *eleustheroi* qui continuent d'alimenter les caisses du royaume. Ce sont ces impôts, la dîme qui devient peu à peu permanente, de même que les différentes capitations, qui causent une agitation toujours grandissante parmi le peuple.

Les impôts dus aux Génois entraînent le déclin de la chevalerie latine et de l'importance des chevaliers comme défenseurs du royaume. Les fiefs sont la base des expédients financiers dont se sert le roi Jacques I<sup>er</sup> pour payer les tributs dus aux Génois. Svetlana Blyzniuk indique que de nombreux de Génois sont venus à Chypre afin de se mettre au service du roi Jacques I<sup>er</sup>, sans doute dans l'espoir d'obtenir des fiefs vacants et un titre. « *Some rare documents give us the extraordinary opportunity to trace the activity of certain Genoese who were in the service of the Cypriot Kings as private persons and had aspiration to acquire fiefs on Cyprus. And vice-versa, the diversorum collection reveals that on their part Cypriots were eager to trace the activity of certain Genoese who were in the service of the Cypriot Kings as private persons and had aspirations to acquire fiefs in Cyprus*<sup>1248</sup>. »

On pourrait assimiler ce phénomène à la vague d'émigration des familles nobiliaires latines venues en Chypre à l'époque de Guy de Lusignan. Le système périlite en raison de la diminution des fiefs à caractère militaire appartenant aux vieilles familles latines qui devaient en compensation un service au roi. Un document issu du règne de Jacques I<sup>er</sup> illustre cet état de fait, en montrant que les seigneurs de l'île, tout comme le roi, dans une grande détresse financière, n'hésitent pas à vendre leurs fiefs. Le document est de type judiciaire, opposant un sujet génois, Clément de Prementorio au roi de Chypre Jacques I<sup>er</sup>. La légitimité du premier occupant et l'hommage rendu au roi, héritage de Jérusalem, pèsent sans doute sur le comportement Jacques I<sup>er</sup>, qui refuse d'être laissé en dehors de la vente de fiefs à un tiers.

La féodalité et la défense du royaume par les chevaliers vacillent en raison de la pauvreté qui frappe les familles latines. Le roi Jacques I<sup>er</sup> met aussi des raisons personnelles à ne pas laisser un fief lui échapper afin d'en tirer le meilleur parti pour réunir la somme due aux Génois. Sous le joug des Génois, la fierté pousse Jacques à ne pas accepter cette vente de fief. Louis de Mas Latrie propose une analyse des conséquences du refus de céder le fief à Clément de

---

<sup>1247</sup> Ibid., p. 273.

<sup>1248</sup> Blyzniuk, Svetlana, « Diplomatic relations between Cyprus and Genoa in the light of the Genoese juridical documents: ASG », *Diversorum Communis Iannue*, 1375-1480, op.cit., p. 278.

Prémentorio par le roi de Chypre. Le système judiciaire de Gênes permet à ses ressortissants en Outremer, d'exercer un droit de représailles, étant donné que Clément de Prémentorio a produit des preuves de la vente du fief acheté à Simon de Montolif<sup>1249</sup>. Le droit de représailles est ici une manifestation de la volonté de mainmise de Gênes sur l'île de Chypre, malgré la volonté qui anime certains Génois de devenir sujets du roi de Chypre. Le déclin des familles nobiliaires amorcées bien avant la prise de l'île par les Génois, est un facteur aggravant de la vulnérabilité des Lusignan face aux invasions extérieures. Louis de Mas Latrie évoque cette affaire opposant Jacques I<sup>er</sup> à Clément de Prémentorio et constate que le roi de Chypre est perçu comme débiteur et seul responsable de ce contexte répressif. Malgré les différentes semonces de Gênes, le poids des traditions chypriotes tel qu'il est défini concernant l'usage du fief perdure, même si la féodalité et la défense par les chevaliers sont en recul<sup>1250</sup>.

La situation financière due aux guerres s'aggrave sous le règne de Janus I<sup>er</sup>. Ce dernier, qui règne à partir de 1398, hérite d'un royaume aux finances vacillantes en raison du lourd tribut réclamé par Gênes. Même si des unions sont contractées entre des nobles de Chypre, tel que Janot de Nores et Andriola de Campo Fregoso en 1383, les finances de la Couronne ne bénéficient pas d'apport substantiel pour permettre de retrouver une économie saine<sup>1251</sup>.

On constate qu'au début du XV<sup>e</sup> siècle, les villages compris dans le domaine ainsi que les fermes et les locations de celui-ci constituent la part la plus importante des recettes. Cependant, les dépenses concernant la guerre continuent d'être parmi les impératifs du roi Janus I<sup>er</sup>. En effet, Louis de Mas Latrie publie un document montrant la demande du roi, par le biais de son ambassadeur, d'un prêt à Venise, pour enrôler des hommes d'armes, à partir de 1403<sup>1252</sup>. La Sérénissime refuse ce prêt avec comme argument que les hommes d'armes ne seraient pas recrutés à temps. À partir de ce document, on peut tirer comme conclusion que Chypre privilégie à présent un recrutement international et n'a plus les moyens de recruter des troupes issues de l'île. En cette même année 1403, le roi Janus est opposé au Maréchal Boucicaut, qui est le gouverneur royal dépêché par le roi de France Charles VI à Gênes. Trois gouverneurs nommés par les français ont précédé le Maréchal Jean le Meingre dit Boucicaut, dont l'ancien doge, Antoine Adorno. Louis d'Orléans, frère du roi de France Charles VI, possède depuis son mariage avec la veuve du roi de Chypre Pierre II, Valentine Visconti, fille du seigneur de Milan, des droits sur Gênes et Savone. Après le rachat de ces droits, le roi Charles VI administre la cité de Gênes par le biais de ces gouverneurs<sup>1253</sup>. Le roi de Chypre traite donc avec le gouverneur de Gênes des conditions du tribut et de paiement de celui-ci par le royaume insulaire. En 1408, toujours d'après un document des archives de la banque de Saint-Georges, l'ancienne maone de Chypre cède ses droits à l'office de Saint-Georges et à la république de Gênes, ce qui fait du maréchal Boucicaut un interlocuteur privilégié face au roi Janus.

---

<sup>1249</sup> René de Mas Latrie produit une étude sur le droit de représailles, tel qu'il est appliqué par Clément de Prémentorio. René de Mas Latrie, *Du droit de marque ou droit de représailles au Moyen Âge [premier article]*, Bibliothèque de l'école des chartes, Année 1866, 27, 27, p. 529-577.

<sup>1250</sup> Louis de Mas Latrie *Histoire de l'île de Chypre*, 3, op.cit., p. 781.

<sup>1251</sup> Ibid, p. 771.

<sup>1252</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, 2, op.cit., p. 456.

<sup>1253</sup> Ibid., p. 470-477.

Machairas nous apprend que le roi de Chypre impose ses sujets de 1403 à 1406. Le roi Janus faisant battre monnaie, instaure une nouvelle mesure : six chalques. Ces chalques appelés « sizins » parce qu'ils valent six chalques, sont prélevés à partir de deux besants sur les marchandises vendues. Le but de cet impôt est connu puisque Machairas explique qu'il est destiné à la venue d'hommes d'armes. Le roi Janus se comporte alors comme un seigneur de guerre, privilégiant la guerre à la paix, ne faisant pas mystère de son horreur de voir Gênes occuper le sol de l'île<sup>1254</sup>.

Machairas montre que ces impôts « accablent » la population de l'île. L'opposition à la royauté commence à poindre en raison de la guerre constante et des lourdes impositions que cela implique. Le royaume ne parvient pas à financer les guerres du souverain et ce dernier est obligé de s'adresser aux républiques maritimes, notamment Venise, pour cela. La famille Cornaro, sujet de Venise et qui est présente en Chypre depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, parce que possédant les terres d'Episkopi, a à ce propos des difficultés avec la famille royale. Louis de Mas Latrie indiquant la destinée des Cornaro souligne le rôle d'un des membres de cette famille sous Pierre I<sup>er</sup>. Frédéric Cornaro a déjà prêté au roi de Chypre des fonds pour la guerre contre les Mamelouks à Alexandrie en 1365. Un particulier devient donc le créancier du royaume de Chypre pour une somme de 60 000 ducats. Cependant, ce prêt ne facilite pas les relations du successeur de Frédéric, Jean Cornaro, puisque sous le règne de Jacques I<sup>er</sup> en 1383, ce dernier rencontre des problèmes avec ses rentes de Morpho<sup>1255</sup>. Ainsi, les sujets Vénitiens prennent de plus en plus d'importance dans les finances du domaine royal.

Après 1406, le royaume se retrouve dans une situation financière telle que les nobles multiplient les initiatives privées afin de renflouer leurs propres ressources, avant celles du royaume. Machairas rend compte de la situation et précise que le roi Janus a commencé sa guerre contre le sultan du Caire, dès 1404. Le pillage des côtes de Syrie, la course et le rachat d'esclave alimentent les caisses du royaume Chypriote<sup>1256</sup>. En 1413, l'initiative du Prince de Galilée frère du roi Janus, qui participe à la guerre de course sur les côtes de Syrie, causent la colère du roi, mais symbolisent les initiatives privées des nobles de l'île<sup>1257</sup>.

Après la guerre contre le sultanat Mamelouk en 1426, l'île de Chypre se trouve à payer un nouveau tribut au sultan du Caire, ce qui plonge un peu plus le royaume dans un marasme financier, dû à la captivité du roi Janus. Le royaume doit payer aux Mamelouks 200 000 ducats assortis d'un tribut annuel de 5000 ducats. Pour payer cette rançon, des ressortissants Chypriotes de même que des Républiques maritimes vendent tous leurs biens<sup>1258</sup>. On peut rapprocher cette action de celle du Seigneur de Césarée durant la guerre des Ibelin et des Impériaux au XIII<sup>e</sup> siècle, afin de soutenir les actions du roi Henri I<sup>er</sup>. Le royaume insulaire est soumis à un nouveau tribut qui conduit à une opposition importante de la part de la population. On constate à la suite de ces événements, une révolte de la paysannerie de Chypre. Machairas nous informe de l'identité du meneur de cette révolte paysanne, qui prend place en

---

<sup>1254</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 276-277.

<sup>1255</sup> Louis de Mas Latrie *Histoire de l'île de Chypre*, 3, op.cit., p. 816.

<sup>1256</sup> Ibid., p. 277.

<sup>1257</sup> Ibid., p. 278.

<sup>1258</sup> Hill, George, *A history of Cyprus*, op.cit., p. 488-489.

1426, à la suite de la bataille de Chirochitia. On apprend qu'un soldat nommé Sforza, d'origine italienne, pille l'île, tentant de s'allier avec des Espagnols. Par la suite, la révolte paysanne prend de l'ampleur, puisqu'elle se propage à toute l'île de Chypre. Leontios Machairas énonce les différents sites touchés : Lefka, Limassol, Orini, Peristerona, Morphou. Il consigne qu'à Lefkoniko, les paysans se sont fédérés autour d'une armée, reconstituant instinctivement le commandement de la force militaire de l'île à leur échelle. Machairas parle d'un « roi Alexis »<sup>1259</sup>.

Lorsque le roi Janus est capturé par le sultan du Caire, Barsbay, l'île devient tributaire du sultan d'Égypte et s'enfonce dans une imposition lourde qui amène une nouvelle politique continuée sous le règne des derniers rois Lusignan. Par les chroniques arabes du XV<sup>e</sup> siècle, l'on dispose de récits sur la création du tribut à Chypre et sur le fait qu'il dure toujours après la chute du sultanat mamelouk en 1517. L'accent est mis sur le montant du tribut et la manière dont il doit être composé<sup>1260</sup>. Lorsque le roi Janus est capturé au Caire, comme Peter W. Edbury l'indique dans son ouvrage, il subit l'humiliation du triomphe, mais il est également perçu comme un « trophée » militaire, tel les triomphes romains de l'époque antique. Le tribut instauré à Chypre est donc conséquent à une défaite militaire. Considérons les informations données par la chronique d'Ibn Tagri Bardi, *al-Manhal al-Safi* : « *Derrière eux, on faisait défiler le butin que des hommes portaient sur leur tête, ou qui était chargé sur le dos de chevaux, de mulets et d'ânes. On y remarquait, entre autres objets, la couronne du roi, ses armes, sa bannière renversée, puis ses chevaux, qui suivaient un millier de prisonniers, hommes, femmes et enfants. Le roi Gaios venait après tous les autres, monté sur un mulet et chargé de fers. On avait fait monter avec lui deux de ses familiers. [...] Quand le roi Gaios se trouva en présence d'Al-Malik Al-Asbrad, dans l'état que nous avons décrit, les larmes coulèrent des yeux du Sultan, tandis que sa langue exprimait les louanges et la reconnaissance envers Dieu. Il assigna ensuite au captif une pension qui suffisait à ses besoins journaliers, jusqu'au jour où il lui accorda la liberté et le renvoya dans son royaume, après lui avoir imposé un tribut que l'on verse jusqu'à ce jour*<sup>1261</sup>. » Cette première chronique mentionne le tribut sans pour autant dévoiler sans nature, mais il indique la durée. Le tribut est versé au moment où Tagri Bardi rédige sa chronique. Ce dernier donne plus d'informations chronologiques à la suite de ce passage : « *Jainos (Janus), fils de Jacques, fils de Bido (Pedro ou Pierre), fils d'Antoine, fils de Gaios le Franc, roi de Chypre. Il devint roi de cette île après la mort de son père, Jacques, au commencement de l'année 800/1397, et la gouverna jusqu'au jour où les armées musulmanes envoyées par al-Malik al-Asbrad, l'eurent fait prisonnier et l'emmenèrent avec d'autres captifs au Caire [...]. Ce Jainos resta quelques temps au Caire. Le Sultan al-Malik al-Asbrad le renvoya ensuite dans son royaume, après lui avoir imposé un tribut annuel jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 835/1432. Son fils Juan (Jean II) lui succéda et règne encore aujourd'hui*<sup>1262</sup>. » Enfin, les informations sur le tribut demandé au Chypre se font plus précises dans une dernière chronique : « *Le Sultan accorda alors de grandes éloges à l'émir Tagri Bardi pour sa conduite et lui fit les plusieurs faveurs... Quant à Janous, on lui fixa un tribut à payer. Il demanda sa*

<sup>1259</sup> Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 296-297.

<sup>1260</sup> Ce tribut a attiré l'attention de quelques chercheurs contemporains, de Peter W. Edbury à Nicholas Coureas. Ce dernier insère le tribut dans les relations de la Chypre Latine avec le Sultanat Mamelouk et souligne que les productions de sel, de sucre trouvèrent un nouvel essor. Quant à Albrecht Fuess, ce dernier s'interroge sur le sens du mot protectorat employé pour le royaume de Chypre à la suite de ce tribut. Quant au professeur Johannes Pahlitzsch, lui s'interroge sur les relations transcurielles entre le royaume de Chypre et les Mamelouks. Edbury, Peter W., «The Lusignan Kingdom and its Muslims Neighbours », op.cit., p. 7-27. Coureas, Nicholas, « The Tribute paid by the Mamluk Sultanate: The perspective from Lusignan and Venetian Cyprus », op.cit., p. 363-365.

<sup>1261</sup> Ibn Tagribardi, *Al-Manhal al-Safi*, V, trad. L. Cheiko, p. 364, *Chypre dans les sources arabes médiévales*, op.cit., p. 86-87.

<sup>1262</sup> Ibid., p. 87.



*grâce au sultan, promettant de fournir des garanties. Le Sultan la lui accorda... Ce prince emprunta une partie de la somme auprès des Francs qui résidaient dans le pays de l'Islam. On lui donna un habit d'honneur et on l'établit vice-roi du Sultan dans les îles chypriotes, puis il se rendit dans son royaume. Cet événement doit être considéré comme une des merveilles les plus singulières de la fortune<sup>1263</sup>. »*

La rançon de Janus est donc la première modification dans les finances du début du XV<sup>e</sup> siècle et semble telle l'annonce la chronique, payée par la majorité des Francs en pays d'Islam. Elle n'a pas donc été rassemblée dans l'île de Chypre. Fixée à 8000 ducats, elle est assortie de 200 000 ducats par mesure de sûreté<sup>1264</sup>. La rançon de Janus, ainsi que le tribut imposé par les Mamelouks fait suite au tribut imposé par Gênes. Le tribut modifie les finances de l'île, mais aussi la perception que les Latins ont de leur île, craignant dès lors un changement de statut politique<sup>1265</sup>.

L'ampleur que prend cette révolte est sans précédent, montrant que les impositions dues aux guerres ont créé ce nouvel état de fait parmi les paysans. Des troupes d'origine étrangère s'ajoutent à ce désordre ambiant et obligent les autorités à réprimer par la force cette jacquerie. Le cardinal Hugues de Lusignan, gouverneur de l'île en l'absence du roi Janus, dépêche l'armée royale pour mettre fin à la révolte paysanne. On apprend que Baudouin de Nores, le maréchal, est chargé de réfréner les paysans, aidé d'une armée et d'un frère Chevalier de l'Hôpital<sup>1266</sup>.

## **b. 1383-1489 - État des finances, conséquences des guerres :**

La ville de Famagouste est pour Gênes le paiement de l'indemnité due par le royaume de Chypre aux Maonais et à la Commune. Comme on l'a vu dans l'analyse du traité de 1383, le port de Famagouste est privilégié à tout autre port de l'île. Les Génois stipulent que les navires arrivant de Ayas et d'au-delà doivent faire escale à Kerynia seulement et éviter les ports de Pendaïa et Akrotiki<sup>1267</sup>.

Michel Balard remarque que la situation financière de Famagouste est catastrophique avant 1447 car le royaume de Chypre ne paie pas le tribut exigé par Gênes. On peut donc faire une première remarque sur le fait que l'administration génoise de Famagouste n'attend pas de ses habitants qu'elle participe au règlement des frais militaires. La fiscalité que Michel Balard qualifie d'« op.ressante », concerne les impôts sur la consommation qui sont multipliés. Or, on note que les administrateurs de la Famagouste génoise ont pour créanciers des marchands cars ils ne parviennent plus à régler la solde des mercenaires. Michel Balard donne comme exemple l'année 1444 où la Trésorerie

---

<sup>1263</sup> Ibid., p.98-99.

<sup>1264</sup> Coureas, Nicholas, « The Tribute paid by the Mamluk Sultanate: The perspective from Lusignan and Venetian Cyprus », op.cit., p. 363-365.

<sup>1265</sup> Edbury, Peter W., « The Lusignan Kingdom of Cyprus and its Muslim Neighbours », op.cit., p. 7.

<sup>1266</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 296-297.

<sup>1267</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, 2, op.cit., p. 360-370.

emprunte 11 000 besants à des marchands<sup>1268</sup>. On dispose de trop peu de renseignements pour déterminer si les révoltes des habitants sont liées à une augmentation des impôts dus à la défense de l'île.

Francesco Balducci Pegolotti, un agent de la banque florentine des Bardi, vivant à Chypre au XIV<sup>e</sup> siècle, décrit la situation de la Famagouste génoise et donne de précieuses indications sur l'administration et également la défense<sup>1269</sup>. Le roi Jacques II semble vouloir conserver de bonnes relations avec la république florentine, en envoyant de lui-même des ambassadeurs. Ces derniers ne manquent pas de dénigrer la reine Charlotte en des termes peu élogieux. Il est possible que cette ambassade ait été envoyée à des fins financières, afin de permettre au futur roi Jacques II d'enlever la couronne à sa demie-sœur.

En ce qui concerne l'entrée de Venise dans la gestion financière de l'île de Chypre et donc de Famagouste, il faut rappeler que les liens qui unissent les deux puissances depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle sont essentiellement maritimes, Venise ayant été à plusieurs reprises l'alliée de Chypre. David Jacoby date l'intérêt de la Sérénissime pour Chypre de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle: « *Venetian interests, trade and presence in Cyprus were clearly on the rise in the second half of the thirteenth century, though still moderately*<sup>1270</sup>. » Il faut rappeler les nombreuses chartes et diplômes pris par le conseil des Pregadi de Venise aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, publiés par Louis de Mas-Latrie. À partir de ces documents, comme on l'a vu plus tôt, on peut voir que les financements que procurent Venise à Chypre sont liés aux dépenses concernant les choses de la guerre. On peut y voir un prolongement de l'alliance entre la république de Venise et le roi Hugues IV au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, pour l'arrêt de l'avancée des Turcs en Méditerranée<sup>1271</sup>. Un traité daté de 1377 recensé dans le volume de Louis de Mas Latrie montre qu'il y eut des projets d'alliance entre André Contarini, doge de Venise et le roi de Chypre Pierre II, représenté par Bernarbo Visconti, duc de Milan<sup>1272</sup>.

David Jacoby estime que la famille Cornaro, établie en Chypre au début du XIV<sup>e</sup> siècle, entretient de solides relations avec la famille royale des Lusignan, pensant qu'un de ses membres pourrait avoir conclu des affaires avec le Seigneur de Tyr.

Comme on l'a vu plus haut, on possède une convention datée du mois d'octobre 1396, établie à Nicosie où le village d'Episkopi est l'enjeu d'après discussions entre le roi de Chypre et un membre de la famille Cornaro, Jean, représenté par un ambassadeur Vénitien. Le village d'Episkopi devient le symbole de la lente incursion de Venise dans les finances toujours plus hésitantes à cause des tributs de la royauté de Chypre. Ici, l'opposition contre le roi de Chypre fait l'objet d'un arbitrage. Une partie des revenus d'Episkopi consiste en une dîme que perçoit l'évêché de Limassol, mais à ce village correspond des assignations attribuées aux hommes-liges du roi. À ces assignations sont associées des devoirs féodaux<sup>1273</sup>. Ces assignations représentent la domination exclusive du roi de Chypre sur les finances du royaume, et sur les revenus qui y sont associés et confiés aux hommes liges.

---

<sup>1268</sup> Ibid., p. 77.

<sup>1269</sup> Jacoby, David, *Venice in Cyprus and Cyprus in Venice*, op.cit., p. 71.

<sup>1270</sup> Ibid., p. 64.

<sup>1271</sup> Louis de Mas Latrie *Histoire de l'île de Chypre*, 2, op.cit., p. 137-142.

<sup>1272</sup> Ibid., p. 370.

<sup>1273</sup> Ibid., p. 434-435.

Durant le règne de Jean II à partir de 1432, les tensions restent vives entre le royaume de Chypre et la République de Gênes. Des libellés sont conservés montrant que Famagouste reste une plaie dans le royaume, notamment au sujet des finances. Une charte de 1435 témoigne de cette tension, puisque le cardinal Hugues de Lusignan écrit à Gênes pour se plaindre du cardinal de Famagouste et de ses officiers<sup>1274</sup>. En 1445, un nouveau traité est conclu entre le représentant du roi de Chypre, Jean II, de même qu'Hugues de Lusignan, à la suite du traité conclu avec l'office de Saint-Georges en 1441. On constate dans ce traité que, régulièrement, des conventions sont signées entre la République de Gênes et le royaume de Chypre ; cependant le lourd tribut annuel demandé asphyxie les finances du roi Jean II<sup>1275</sup>.

Sous le règne de Charlotte de Lusignan, entre 1458 et 1461, les finances du royaume sont à nouveau mises en difficulté par la guerre à laquelle la reine est contrainte avec son frère Jacques II de Lusignan. Des tractations sont entreprises avec Venise, par l'entremise de la Savoie. Venise refuse de s'impliquer militairement dans les actions de la Reine. Cette dernière écrit des lettres au roi d'Aragon, de même qu'au Grand-Maître, dans le but de lancer une expédition militaire contre Kerynia, seule place forte qu'elle-même et Louis de Savoie tiennent encore<sup>1276</sup>.

À partir de 1461, les actions militaires sur le sol de l'île sont conduites par Jacques II de Lusignan. Ses objectifs sont entièrement tournés vers Famagouste qu'il assiège en 1468. L'office de Saint-Georges avance à Gênes les sommes nécessaires pour la défense de la cité, car Famagouste ne dispose pas d'assez de moyens pour opposer une défense solide face aux troupes royales de Jacques II<sup>1277</sup>. On dispose de documents concernant les finances du roi Jacques, notamment à partir de 1462. Dans ces documents, on peut tenter d'observer que le roi de Chypre s'attache à conserver les acquis des époques précédentes, mais semble également octroyer des pensions en besants auprès des hommes qui l'ont aidé à acquérir le pouvoir effectif. Le roi se montre inflexible avec les soutiens de la reine Charlotte. Ainsi, on apprend que nombreux casales tombent entre ses mains, notamment ceux appartenant à la famille de Gauthier de Nores, capturé par le roi Jacques II. À la couronne revient les fiefs de Vassiglia, Kormatiki, Mithou, Karpascha, Gambili et Margi<sup>1278</sup>.

Le règne de Jacques II est également ponctué par les dons qu'il accorde à ses partisans, afin de renflouer les finances engagées pour assurer son règne. *Le Livre des Remembrances de la Secrète* témoigne de ce fait. Jean Richard définit la Secrète comme une chambre des comptes, un organe de gestion financière, chargé d'examiner les comptes des employés de la couronne. Six livres auraient composé l'acte dont les feuillets sont parvenus jusqu'à nous. Parmi ces six livres, ceux-ci nous renseignent sur l'appareil financier du royaume de Chypre, à la fin du règne de Jacques, en 1468-1469. Le premier de ces six livres se nomme *Le livre des commandements dou roi monseignor*. Ces actes presque intacts, sont au nombre de 144. Des mandements royaux sont adressés alors aux secrétaires de l'organe financier, chargés d'appliquer les décisions du roi. On trouve notamment des réclamations de partisans de Jacques II, concernant la distribution,

---

<sup>1274</sup> Louis de Mas Latrie *Histoire de l'île de Chypre*, 3, op.cit., p. 23-27.

<sup>1275</sup> Ibid., p. 326-327.

<sup>1276</sup> Louis de Mas Latrie *Histoire de l'île de Chypre*, 3, op.cit., p. 120-121.

<sup>1277</sup> Ibid., p. 860-861.

<sup>1278</sup> Ibid., p. 196-197.

conséquences de leur fidélité à Jacques II. Dans le *Livre des Choses de la Haute Cour*, les 42 actes recensent la participation de la Haute Cour, portant sur la concession de fiefs, démontrant que les *Assises de la Haute Cour*, sont toujours en vigueur dans le royaume de Chypre. Le *Livre des Apaus* comptent huit actes dont sept comprenant la donation ferme à des revenus royaux. Le *Livre des Gestes* offrent une indication de paiement de détenteurs de fiefs, tandis qu'enfin, le *Livre des Ventes* regroupent les contrats passés entre particuliers. L'on ne dispose des comptes que pour l'année 1468-1469 et des dépenses et recettes pour la chambre, la cour qui correspond à l'hôtel royal, ainsi que la régale (le domaine royal). L'on peut, en compulsant ces registres, définir un état financier pour le royaume de Chypre, après la guerre de succession pour le trône de Chypre, entre Jacques II et sa sœur Charlotte de Lusignan<sup>1279</sup>. Jean Richard démontre que dans ces comptes sont compris des prévisions de recettes et dépenses, concernant les gages de Jacques II. L'historien suppose également que le système des fiefs paraît ne pas avoir subi de modifications depuis les règnes de Janus et de Jean II, et s'appuie sur le texte de 1468 pour dire qu'à cette date, le régime du faire-valoir direct est encore en cours à Chypre<sup>1280</sup>. À travers le compte de la Secrète, on s'aperçoit de l'autorité de Jacques II sur les chèvetains et lieutenants du règne, et le versement de leur rente. Afin de les inciter à remplir leurs obligations il menace de retenir le versement de leur solde. Le manque de serfs dans le domaine de l'agriculture transparait dans ce texte puisque le roi semble attacher à ce que les officiers surveillent les serfs de leurs circonscriptions. On peut y voir indirectement une conséquence des guerres qui ont lieu au XV<sup>e</sup> siècle, puisque le royaume est en manque de main d'œuvre, notamment des serfs appelés « paroikoi ». Ce manque de main d'œuvre avait été l'un des prétextes à la guerre de course jusqu'en 1413 sur les côtes syriennes. Le texte commence ainsi : « *Le roi, monseignor mainda pour recouvrir tous les serfs et serves qui sont fuytifs de leurs cazans et mener les à Nicosie*<sup>1281</sup>. » L'on dispose d'un acte important de rémunération du roi envers quatre connétables au service de ses soudoyers, mais également d'un acte de don à l'un de ses derniers partisans, Philippe Mistachiel, qui a été son envoyé comme son représentant, lors de son union avec Catherine Cornaro.<sup>1282</sup> Le roi poursuit la politique d'octroi de biens de la régale ou de l'hôtel du roi envers les partisans de la première heure ou ceux qui les ont tout juste rejoints. Philippe Mistachiel, ancien partisan de la reine Charlotte bénéficie donc de cette politique d'ouverture du roi Jacques II et reçoit deux serves. Le domaine royal est utilisé comme mentionné dans le *Livre des Remembrances*, puisque les deux serves en font parties. Bien que le domaine royal ait bénéficié de la dot de Catherine Cornaro, les biens qui sont donnés manquent alors à son fonctionnement : « *Le roi monseignor mainda de faire donner à sire Philippe Mistachiel a son service pour grace speciale II serves veves*<sup>1283</sup>. » Les membres de l'aristocratie partisans du roi Jacques II n'hésitent pas à recourir aux dons du roi pour augmenter leurs ressources financières. Ainsi, Dominique Asany, un partisan du roi dont on ne connaît l'étendue des possessions, reçoit une rente de 100 besants. Un acte du 18 mars 1468 est nécessaire pour comprendre le titre de chèvetaïn de la contrée de Pendaïa et le don du roi Jacques II. Les recettes et dépenses concernant la défense du royaume et des contrées qui sont des circonscriptions sont présentées de manière

<sup>1279</sup> *Le Livre des Remembrances de la Secrète*, op.cit., p. 14.

<sup>1280</sup> Ibid., p. 4.

<sup>1281</sup> Ibid., p. 4.

<sup>1282</sup> Ibid., p. 6.

<sup>1283</sup> Ibid., p. 6.

détaillée dans le Livres des Commandements du roi Monseignor. L'administration de la région telle que Pendaïa, bénéficie d'un chèvetaïne, d'un capitaine. On apprend qu'un homme originaire de Malte, Giacomo le Maltais, remplace un aristocrate de Chypre, Jean de Saint-Jean, à la tête de la contrée. Il faut voir sans doute dans cet acte, l'ouverture de Jacques II envers des hommes qui ne sont pas issus de l'île de Chypre. La rémunération de Giacomo le Maltais est tout à fait exceptionnelle, puisqu'ayant donné 100 ducats au roi, ce dernier se rembourse sur les gardes de la contrée. Les gardes au service du capitaine participent à leur échelle aux finances du royaume, conséquence de l'appauvrissement et des dons de Jacques II<sup>1284</sup>. La capitulation de Famagouste de 1464 fait également naître une nouvelle formule de paiement pour les partisans du roi Jacques II. En effet, le roi répartit des recettes entre ses conseillers, mais ses recettes n'entrent pas réellement dans les caisses de l'état, puisqu'il est question de prêt entre le roi Jacques et ses conseillers. On apprend que les gabelles de Famagouste sont à la charge de conseillers du roi, tel que le texte le signifie : « *Le roi monseignor mainda l'apan de III cabeles dou vin et de la fonde dou vin de la cité de Famagouste. Nos biens amés et feaulls concellers. Sachés que nous avons apauté les III cabelles dou vin et de la fonde dou vin de nostre cité de Famagouste o tous les ap.artenances a nos biens amés et feaulls sire.* »<sup>1285</sup> » Le roi prend des libertés avec les gabelles du royaume de Chypre, les attribuant à des particuliers, sans qu'elle ne soit portée dans le financement du domaine royal. Par la suite, le don de terre du domaine à des particuliers, ajoutent à l'étrangeté de la gestion du même domaine par Jacques II. Un particulier du nom de Guillaume Lorencho, fait reconnaître le don d'une terre par le roi, contre une rétribution en dons de chapon. L'acte est ainsi formulé :

« *Le roi monseignor mainda le don de II muees de terrain a Guillaume Lorencho.*

*Le lundy a III jours de huitouvre M CCCC LVIII de Christ Guillaume Lorencho presenta as seignors pourveours et bailli de la segrete une sup.lication que il donna au roi nostre seignor a XIX jour de mars pacé de cest an et sa seignorie escrit derieres la dite sup.lication que son commandement est la seignors pourveours et monseignor bailli de la segrete de lui donner la terre qui demande dou cazal de Vromolaxia II muees pour masonner ostel et molin et non païé autre que une paire de capons chascun et nient plus*<sup>1286</sup>. »

L'étrangeté de ces dons contraste avec les finances du royaume sous les règnes précédents, tels que le commente Gilles Grivaud, bien que les rois disposent de finances privées qui témoignent de la richesse du royaume des Lusignan :

« *Léontios Machairas fournit lui aussi des données chiffrées, pour l'année 1306, lorsque Henri II doit accepter sa déposition ; Henri obtient une rente annuelle de 100000 besants pour ses dépenses personnelles et celles de son hôtel ; son neveu Hugues, futur Hugues IV, reçoit pour sa part une rente de 10000 besants, la reine mère 20000, les soeurs du roi 10000, leur tante 20 000 et ses filles 4 00060. Ces données montrent que les Lusignan disposent au début du XIV<sup>e</sup> s. de revenus bien supérieurs à ceux de 1412, mais les dépenses de Janus et de son hôtel représenteraient environ les deux tiers de celles d'Henri, étant entendu que le roi destitué dispoait d'une partie seulement des ressources de la couronne et que l'essentiel des revenus entrait dans les caisses d'Amaury*<sup>1287</sup>. »

<sup>1284</sup> Ibid., p. 7.

<sup>1285</sup> Ibid., p. 15.

<sup>1286</sup> Ibid., p. 17.

<sup>1287</sup> Grivaud, Gilles, « Un état des comptes du royaume de Chypre en 1412-1413 », *Bulletin de correspondance hellénique*, 1998, 122, 1, p. 392.

Les impôts liés à la guerre ont connu plusieurs étapes au cours du XIV<sup>e</sup> siècle et du XV<sup>e</sup> siècle. Levés dans le but de préparer des croisades ou de prévenir des guerres d'invasions, leur durée est d'abord brève au XIII<sup>e</sup> siècle, avant de devenir permanente à partir de Jacques I<sup>er</sup> de Lusignan. Le peuple de Chypre au départ dans un climat de clivage accentué par les affranchissements des perpyriarioi est mis à contribution par les rois Hugues IV, Pierre I<sup>er</sup>, et Pierre II, tandis que sous Pierre II s'amorce un changement dans le cadre des financements. Les affranchissements ainsi que les dîmes royales rencontrent des oppositions de plus en plus fréquentes et réduisent alors les clivages entre les minorités orientales et les Latins. Les guerres plus fréquentes entraînent un renouvellement des conditions sociales qui inquiètent les Latins et font disparaître le clivage entre l'élite franque et le reste de la population de l'île. Cependant, les rois sont attachés aux acquis du passé et tentent de protéger leur autorité sur le domaine royal, en préservant des assignations ou les dons de fiefs.

## C - Les Châteaux Royaux, un des enjeux de la contestation contre les Lusignan :

Les châteaux royaux ont été très tôt présents sur le sol de l'île de Chypre. Lorsque Guy de Lusignan prend possession de l'île, Kerynia et quelques uns d'entre eux sont déjà fièrement érigés. David Nicholle propose une classification des sites où se trouvent les châteaux royaux dans l'île de Chypre, donnant alors une première vision globale de celles-ci. Il distingue les châteaux de montagnes isolés comme Saint-Hilarion et Kantara, les citadelles des cités côtières comme Limassol, les villes aux défenses minimales comme Nicosie, et les petits châteaux ruraux<sup>1288</sup>. Les Byzantins, durant leur seconde occupation de l'île, ont reproduit un système défensif régional afin de protéger leurs biens, sans doute échaudés par la précédente conquête de l'île par les Arabes<sup>1289</sup>.

Lorsque l'on étudie la castellologie de Chypre, il faut procéder à une comparaison avec les châteaux fortifiés présents sur les côtes méditerranéennes. James Petre propose une carte où sont recensées les principales localisations des châteaux.

---

<sup>1288</sup> Nicolle, David, *Crusader Castles in Cyprus, Greece and the Aegean 1191-1571*, op.cit., p. 9.

<sup>1289</sup> *Le traité sur la guérilla de l'empereur Nicéphore Phocas*, éd. G. Dragon et H. Mihaescu, CNRS éditions, 2009.

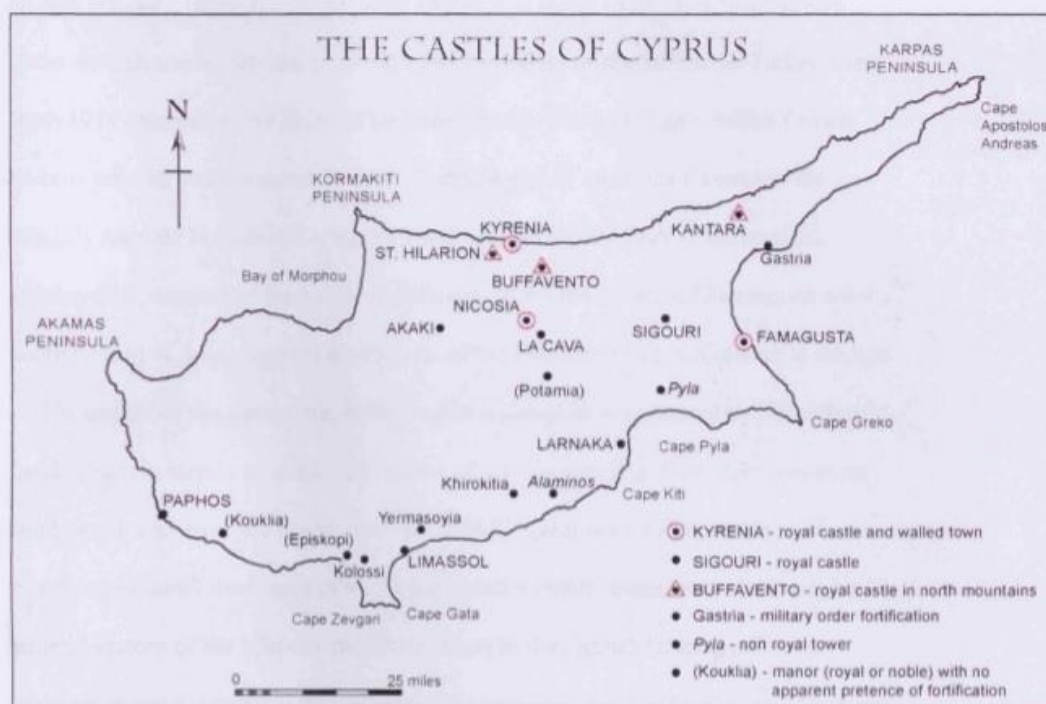


Fig 11. Localisation des châteaux de Chypre, par James Petre<sup>1290</sup>.

Les Lusignan ont donc hérité de châteaux royaux construits par les Byzantins qui ont joué un rôle à la fois militaire et civil dès qu'ils ont régné sur l'île. De 1192 à 1489, plusieurs périodes se succèdent dans l'histoire des châteaux royaux. Les rois de Chypre conservent les précédentes fortifications issues de l'occupation arabo-byzantine et ne les améliorent que tardivement. Or, ce n'est pas toujours dans une démarche militaire, puisqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle, le roi Henri II et Amaury de Tyr se livrent une concurrence féroce pour améliorer l'enceinte de la ville de Famagouste<sup>1291</sup>. La guerre contre Gênes de 1373, de même que celle que se livrent Charlotte de Lusignan et Jacques II au XV<sup>e</sup> siècle, permet de comprendre le rôle des châteaux royaux dans le cadre d'une guerre de siège offensive et également défensive. Sous le règne de Catherine Cornaro à partir de 1474, les fortifications érigées ou remodelées par les Lusignan, connaissent d'importantes modifications par la Sérénissime<sup>1292</sup>.

<sup>1290</sup> Petre, James, *The crusaders castles of Cyprus*, op.cit., p.7 ;

<sup>1291</sup> Molin,, Kristian, *Unknown crusader castles*, op.cit., p. 102.

<sup>1292</sup> Gilles Grivaud indique que la construction et le renforcement des fortifications des colonies vénitienes fait partie des trois axes concernant la défense suivie par la Sérénissime. Kerynia, Nicosie et Famagouste ont fait partie de ce programme : Grivaud, Gilles, « L'institution de la mostra generale de la cavalerie féodale en Crète et en Chypre vénitienes durant le XVI<sup>e</sup> siècle », op.cit., p. 165.

Le but de cette étude n'est pas de proposer une monographie ou une synthèse relatives aux châteaux royaux de l'île de Chypre, mais de comprendre leur place dans le pouvoir royal centralisateur des Lusignan, ainsi que de parler des hommes qui les tinrent au nom du roi. C'est par eux que les victoires ou les défaites pouvaient survenir durant les guerres sur le sol de l'île. On tentera de déterminer si la désignation du sénéchal du royaume, grand officier dont le rôle est de commander aux châteaux royaux pour le roi, fait partie de la noblesse et des proches des rois de Chypre. On peut aussi se demander si des contestataires au régime des Lusignan peuvent hériter de ce titre et menacer fortement le pouvoir. L'origine ethnique et sociale des sénéchaux doit être étudiée avec attention, de même que celles des capitaines et des châtelains des châteaux royaux, afin de savoir si ceux-ci ont eu des velléités de faire de leurs places fortes des lieux de contestations contre les Lusignan. La période génoise de Famagouste et la domination vénitienne vont être abordées afin de déterminer les continuités et les ruptures dans la désignation des officiers responsables des châteaux royaux.

#### 1. Les fortifications et les constructions des Lusignan, un des aspects de la mainmise de la royauté sur l'île:

Trois axes principaux sont envisagés : les fortifications de la royauté concernant les villes, le renforcement du pouvoir royal et la prévention des contestations, les châteaux royaux de défense côtières et les châteaux du Pentadactyle, impressionnant l'ennemi venu de l'extérieur ; enfin, l'étude des tours et des citadelles qui conduit à la prise en considération d'une représentation négative du pouvoir royal.

##### **a. Les fortifications de la royauté en ville, une volonté de renforcement du pouvoir royal et de prévention des contestations :**

Sous le règne des Lusignan, les enceintes urbaines ne sont pas légions dans le royaume de Chypre. Les plus étudiées et les plus connues restent les enceintes de Nicosie et de Famagouste. Dans le royaume franc, la famille royale, comme il a déjà été dit, possède les prérogatives de la construction d'enceinte. Comme cela a déjà été évoqué, les enceintes font partie des fortifications pour lesquelles les *Assises de Jérusalem* donnent le monopole aux rois<sup>1293</sup>. Le royaume de Chypre perpétue également la tradition par le biais de la famille royale<sup>1294</sup>.

Nicosie est une cité symbolique montrant le contrôle des Lusignan sur le cœur de leur royaume.

Située sur la Mésorée, elle est l'œuvre des rois Lusignan qui ont l'apanage des enceintes.

---

<sup>1293</sup> Jean d'Ibelin, *Le Livre des Assises*, op.cit., p. 579.

<sup>1294</sup> Sur la gestion des fortifications par la royauté selon les *Assises*, voir : *Cyprus, Society and Culture 1191-1374*, édés.A. Nicolaou-Konnari et C. Schabel, op.cit., p. 74-75.



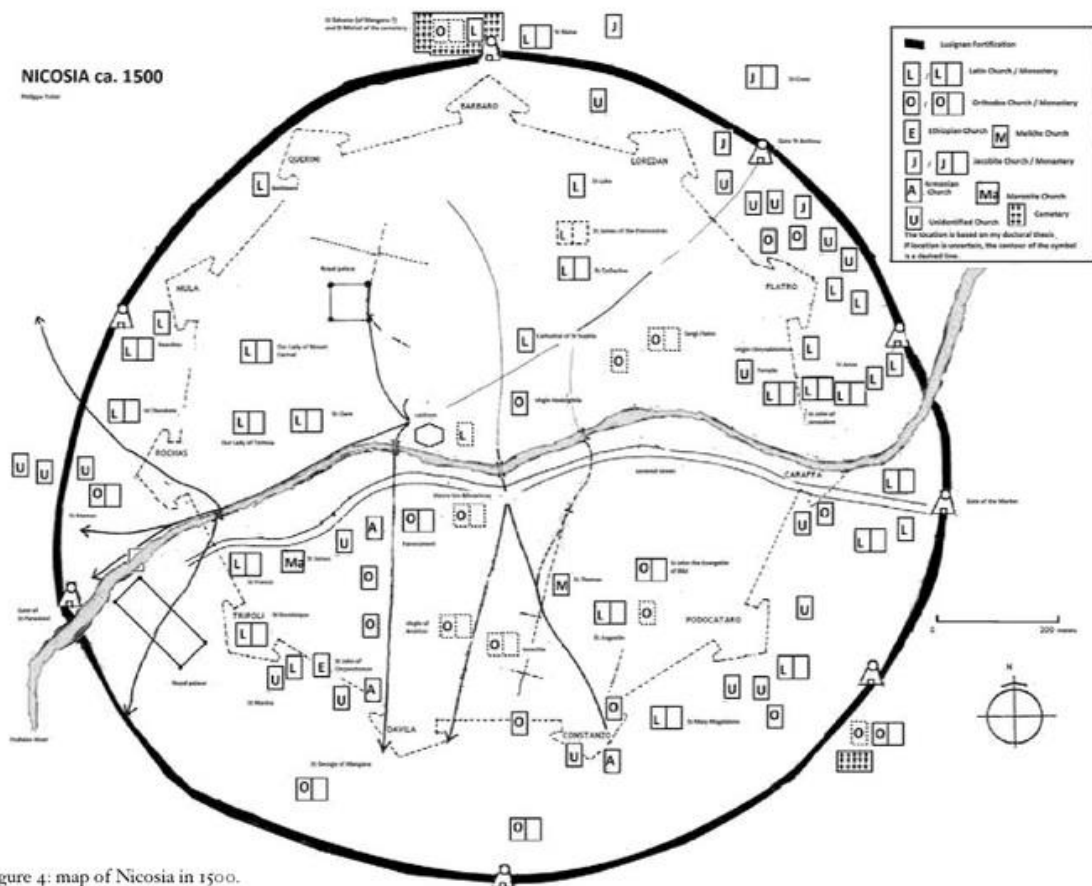


Figure 4: map of Nicosia in 1500.

Fig 12. Plan de Nicosie aux alentours de 1500, par Philippe Trélat<sup>1295</sup>.

L'emplacement archaïque de l'ancienne cité se trouve dans le quartier sud ouest de la cité moderne. Le nom de Lefkosia attribué à Nicosie, date de 280 avant Jésus-Christ, ayant appartenu à un fils de Ptolémé Soter. Lefkosia serait devenu le nom de Nicosie dès le septième siècle après Jésus-Christ. La ville est parcourue par une rivière nommée Pedaios, dont le nom signifie la rivière de la plaine. Cette rivière prendrait sa source près du monastère Makhairas, situé dans les montagnes du Troodos. Jusqu'à ce que les Vénitiens dévient la rivière en 1567, celle-ci parcourt la cité de Nicosie d'ouest en est<sup>1296</sup>. Après que les raids arabes aient cessé au VII<sup>e</sup> siècle, Nicosie devient le centre administratif pour toute l'île de Chypre. Un gouverneur y possédait un château près de l'actuelle archevêché, château qui serait devenu l'habitat des Templiers en 1191, mais qui n'aurait pas été considéré par les chroniqueurs comme une fortification solide<sup>1297</sup>. Bien que Nicosie ait souffert dans les derniers siècles du gouvernement et de la piracie, les Lusignans héritent en 1192, d'une cité aérée par des jardins et des petits champs. Avec la venue des Lusignan, des

<sup>1295</sup> Trélat, Philippe, *Urbanization and Urban Identity (XIIIth-XVIth)*, Hadjikyriako, Losif, Trentin, Mia Gaia, Cypriot Cultural Details: Proceedings of the 10th Annual Meeting of Young Researchers in Cypriot Archaeology, Oxbow Books, 2015.

<sup>1296</sup> Der Parthog, Gwynneth et Davis, Judith, *Byzantine and Medieval Cyprus: guide to the monuments*, Interworld Publications, 1994, p. 174.

<sup>1297</sup> Ibid., p. 175.

monuments dédiés à la foi latine sont érigés dans la capitale. La période gothique en Chypre est faste au XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle. Ainsi, le monastère royal de Saint Dominique, de même qu'une grande abbaye, ainsi que l'église Sainte Sophie représentent cette période<sup>1298</sup>. Camille Enlart impute la tradition gothique ayant cours à Nicosie, à Alice de Champagne (1205-1218). La tradition gothique héritée de la Champagne est attestée dans les monuments religieux nicosiotes, spécialement dans la cathédrale. Alice de Champagne, reine de Chypre (1205-1218) et prétendante au comté de Champagne après la mort de Thibaut III de Champagne, en serait l'instigatrice<sup>1299</sup>.

La venue des rois commence sous des auspices hostiles, la révolte des Templiers les précédant en 1192. La multitude de sources écrites atteste le climat délétère entre les Latins et la population grecque. La révolte des Templiers nous apprend que Nicosie ne dispose pas de fortifications conséquentes pour résister à un assaut à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Willebrand d'Oldenbourg, pendant son déplacement en Terre Sainte, déclare que Nicosie ne possède que peu de fortifications, cela avant 1211. Lors du déplacement de Willebrand, un château vient d'être construit : « *Passing on we reached Cossia [Nicosie]. This is the king's capital city, situated almost in the middle of the plain; it has no fortifications. A strong castle has just now been built in it*<sup>1300</sup>. » Nicosie n'est pas le théâtre de bataille depuis la prise de l'île par Richard Cœur de Lion. L'une des informations dont on dispose, concernant la bataille du samedi 1<sup>er</sup> juin 1191 est qu'elle se déroule à Thrimitossie entre Limassol et Nicosie<sup>1301</sup>. Lors de la révolte des Templiers en 1192, Nicosie est le lieu principal de la contestation. L'une des recensions de Guillaume de Tyr, *l'Estoire d'Eracles* relatant l'insurrection du peuple de Chypre, donne des précisions également sur le manque de fortifications de la ville. L'intérêt militaire de l'auteur de *l'Estoire* le conduit à décrire le château. Selon lui, il s'agirait d'un chasteil « *qui mout est feible* ». Les Templiers se préparent au siège dans ce « *pauvre chasteil* » et l'auteur nous donne également une précieuse indication en rapportant qu'« *il n'estoit pas mis tel que le roi Guis le fist puis* »<sup>1302</sup>.

Lors de la révolte du Seigneur de Tyr, la ville dispose de « maisons » où les nobles sont convoqués et parfois emprisonnés, selon le bon vouloir de ce seigneur. Léontios Machairas décrit les allées et venues des nobles et de la population dans la capitale, et s'attarde sur les chevaliers qui doivent obliger la population à se soumettre au Seigneur de Tyr.

Le palais royal fait partie des lieux centraux de l'opposition et ne semble pas être antérieur au début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1303</sup>. Nicosie ayant été récemment étudiée par Panos Leventis et Philippe Trélat, ceux-ci ont une vision différente de la construction du palais royal. Panos Leventis se réfère au palais royal comme étant une construction datant du début de règne de la dynastie franque, tandis que Philippe Trélat estime que l'embellissement du palais sous Hugues

---

<sup>1298</sup> Ibid., p. 175.

<sup>1299</sup> Jean de Joinville, *Histoire de Saint-Louis*, op.cit., p. 40-42. Enlart, Camille, *L'art gothique et la renaissance en Chypre : illustré de 34 planches et de 421 figures*, 1, éd. E. Leroux, 1899, p. 26.

<sup>1300</sup> Willebrand d'Oldenbourg, *Peregrinatio*, in: *Excerpta Cypria*, op.cit., p. 14-15.

<sup>1301</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « The conquest of Cyprus by Richard and the aftermath », op.cit., p. 46-47.

<sup>1302</sup> *L'Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 190.

<sup>1303</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 48-49.

IV se réfère à une résidence du sud-ouest de la cité<sup>1304</sup>. Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, lors de la guerre contre Gênes, Nicosie est le cœur de plusieurs mouvements de contestation et de résistance face à Gênes. Léontios Machairas informe de la disposition des quartiers, mais aussi des murailles et de la manière de défense. On apprend que la maison du Seigneur de Tyr est devenue une prison alors que le connétable fait plusieurs allés retours à Lefkosia<sup>1305</sup>. L'une des portes des murailles se nomme Agia Paraskevi, qui ouvre le chemin vers Kerynia. La population de Lefkosia se retranche vers la porte de Saint-André et la tour qu'elle renferme pour se défendre contre les Génois<sup>1306</sup>.

Nicola de Martoni, notaire originaire de Carinola, proche de Calvie en Campanie, offre une description de Nicosie au XIV<sup>e</sup> siècle, qu'il atteint le 10 décembre 1394, après avoir rejoint Famagouste, le 27 novembre 1394. Il compare alors Nicosie aux cités italiennes dont il a l'habitude, notamment Aversa. Après avoir donné des indications climatiques, comme la grande quantité de pluie qui peut se déverser sur Nicosie, l'auteur souligne que de nombreux ponts y sont construits. Il décrit alors le palais des rois de Chypre et en donne une description laudative, embellissant la domination angevine sur la capitale: « *The house in which the king of Cyprus lives is fine; it has a courtyard as large as that of the new castle at Naples, and many fine apartments round it, among which is a large hall. At the end of that hall is a very beautiful throne with many fair columns and ornaments of various kinds. I fancy that few things or none will be found more beautiful than that throne. Around the hall runs a kind of arcade, beautifully adorned with columns*<sup>1307</sup>. » À travers cette description, Nicola de Martoni semble vouloir donner l'image d'une royauté forte, à la tête d'un royaume dont la principale cité portuaire n'a pas été conquise par les Génois.

Au XV<sup>e</sup> siècle, Felix Faber, un moine dominicain originaire d'Ulm, fit deux voyages en Terre sainte. Les dates de séjour de ce dernier sont très précises, puisque Felix Faber quitte Ulm le 14 avril 1483 pour atteindre Chypre, au mois de juin 1483. Puis, il rentre à Ulm le 7 novembre 1483. Le moine nous apprend que le capitaine qui le conduit à Nicosie a un frère au service de la reine de Chypre dans cette même ville. Alors qu'ils se rendent par la suite au port des Salines, les capitaines des navires louent des chevaux pour que les pèlerins, dont le moine fait partie, puissent rejoindre le métropolitain de Nicosie. Felix Faber rapporte un événement dont il a été témoin à Chypre, concernant la reine Catherine. La reine est plébiscitée par la noblesse de Nicosie, pour qu'elle prenne les prérogatives des rois de Chypre et qu'elle poursuive la politique angevine dans le royaume insulaire. Felix Faber montre qu'il n'y a pas de contestation à l'encontre de l'exercice du pouvoir par la reine de Chypre, et que Nicosie apparaît toujours comme le centre de l'exercice de l'autorité :

« *But because the kingdom of Cyprus has now no king, the nobles begged of the Queen to be received into the companionship of the kings of Cyprus. She summoned them to a large banqueting hall, and when they were set before her proposed to them through an interpreter the statutes of that companionship, which are: that they should strive to help the kingdom of Cyprus in its need, since it lies midway between*

---

<sup>1304</sup> Trélat, Philippe, *Urbanization and Urban Identity (XIIIth-XVIth)*, op.cit., p. 146.

<sup>1305</sup> Ibid., p. 184.

<sup>1306</sup> Ibid., p. 200-203.

<sup>1307</sup> Nicola de Martoni, *Liber Peregrinationis ad Loca Sancta*, Cobham, Claude Delaval, *Excerpta Cypria*, op.cit., p. 26.

*Saracens, Turks and Tartars. They pledged their faith to the Queen with their hands, and she delivered to them the daggers, and allowed them to depart*<sup>1308</sup>. »

Il convient de remarquer que sous le règne de Pierre I<sup>er</sup>, Nicosie deviant un lieu symbole d'une politique d'un roi tournée vers la défense. Le monarque souhaite se prémunir d'une attaque des nobles, mais aussi d'une attaque extérieure. L'obsession de sa protection conduit Pierre I<sup>er</sup> à édifier une tour nommée la Tour de La Marguerite. La citadelle a vocation à être une prison et marque une période de repli dans les connections de l'espace urbain et dans la volonté de vivre ensemble. La tour est un symbole d'oppression et d'un début de déclin de Nicosie, notamment dans sa connection avec les autres cités de l'île. Lorsque le roi Pierre I<sup>er</sup> persécute Henri de Gibelet ainsi que ses enfants, Jacques et Marie de Gibelet, il est représenté comme envoyant Jacques de Gibelet « creuser le fossé de « La Marguerite », au-dessus de « la Miséricorde », avec « les paysans chargés de ce travail »<sup>1309</sup>. La Tour de la Marguerite a probablement été construite en 1368 selon la volonté du roi Pierre I<sup>er</sup>, et elle accueille certainement des prisonniers parmi les feudataires du roi-chevalier dès 1369. Voici ce que nous apprend Leontios Machairas quant à sa construction : « Il donna l'ordre qu'on lui bâtisse une tour à l'intérieur de laquelle il fit construire une église nommée « Miséricorde ». La prison au-dessus, c'est-à-dire la tour fut nommée « Marguerite ». Une fois terminée, tout était déjà très fortifié, mais il voulut entourer la prison d'un fossé.<sup>1310</sup> »

Il faut noter une contradiction dans le choix de Pierre I<sup>er</sup> de nommer une église « Miséricorde » et de construire près de cette église, une tour qui a vocation à enfermer ses ennemis. Il serait raisonnable de penser que cette église doit accueillir les prières et les demandes de miséricorde des prisonniers envers Dieu et le roi de Chypre pour leurs actes de trahison supposés. Il faut également noter une petite incohérence de Machairas dans son récit sur la construction de la Tour. Il souligne que cette dernière aurait été achevée en 1369 et que tout aurait été très fortifié à cette époque. Or, le texte décrit que Jacques de Gibelet est envoyé fortifier le fossé de la Marguerite en 1369. Il serait alors préférable de penser que la Tour n'était pas « très fortifiée » dès 1369, mais après selon le récit concernant Jacques de Gibelet<sup>1311</sup>.

Démétrios Athanasoulis évoque le pouvoir en Morée franque en mettant en avant le triangle Andraviva, Glarentza et Chlemoutsi, et souligne que l'on a de même, à Chypre, un triangle formé par Nicosie, Saint-Hilarion et le port de Kerynia<sup>1312</sup>. Démétrios Athanasoulis souligne que chaque point du triangle possédait un palais, que ce soit à Chypre ou en Morée: « *This polycentric development at the heart of the Frankish principality echoes the construction of sites in Lusignan Cyprus, where the triangle of power is made up of the capital Nicosie; the castle of St. Hilarion, which also functioned as a summer palace and was built on a strategic peak with natural strength; and the fortified port of Kerynia. In Cyprus, as in the Peloponnese, all three sites had palaces*<sup>1313</sup>. »

<sup>1308</sup> Faber, Felix, *Evagatorium in Terrae Saittae, Arabiae et Egypti Peregrinationem*, Cobham, Claude Delaval, *Excerpta Cypria*, op.cit., p. 37.

<sup>1309</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 132.

<sup>1310</sup> Ibid., p. 129.

<sup>1311</sup> Ibid., p. 129.

<sup>1312</sup> Athanasoulis, Demetrios, « The Triangle of Power: Building Projects in the Metropolitan Area of the Crusader Principality of the Morea », *Viewing the Morea: Land and People in the Late Medieval Peloponnese*, dir. S.E.J. Gerstel, DOBSC, Washington, D. C., 2013, p. 112.

<sup>1313</sup> Ibid., p. 112.

David Nicolle revient sur l'absence de fortifications dans la Nicosie médiévale du XIV<sup>e</sup> siècle, en la plaçant dans la catégorie de « *ville avec des défenses minimales* »<sup>1314</sup>.

Nicosie est une cité presque totalement sans défense, qualifiée par Daniel Schlumberger de « boulevard de la chrétienté »<sup>1315</sup>.

Panos Levantis, dans son analyse urbaine de Nicosie, indique que les études entreprises sur la Nicosie médiévale, à l'orée du XX<sup>e</sup> siècle, ont privilégié une vision politique de l'espace de la cité et en lien continu avec des conflits<sup>1316</sup>. Les remparts des Lusignan n'ont pas vocation à priver la cité d'une communication avec l'ouest et la Méditerranée occidentale. Ils sont un premier exemple de défense rudimentaire et de la prise de conscience que la cité peut être facilement accessible par la mer. Ils entourent des maisons de marchands construites sur un modèle français à l'image des maisons de Syrie. La construction des murailles sous les Lusignan n'est pas considérée comme une priorité jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, mais l'armée, elle, l'est. Les Lusignan semblent privilégier les hommes aux murs. Les murs d'enceinte de Nicosie représentent le système économique et politique d'une époque passée : l'extension de la ville, la construction de monuments gothiques tels que les églises et les monastères sont privilégiés, tandis que sous l'époque vénitienne, le contraire prévaut. La défense nécessite de raser les quartiers passés afin de se défendre face aux menaces récurrentes, en particulier ottomanes, à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Selon les conclusions de Philippe Trélat, la construction d'un mur d'enceinte n'empêche pas la communication des lieux de pouvoir dans la Nicosie des Lusignan. En effet, le centre et la partie est de la capitale du royaume latin étaient bien développés. Le second palais royal est bâti à la suite de l'usurpation du Seigneur de Tyr au XIV<sup>e</sup> siècle, concomitante du renforcement des remparts. Le roi Henri II, ayant tout juste retrouvé son trône, souhaite par cette construction renouveler les lieux de pouvoirs et renforcer son autorité. Les lieux de pouvoir se multiplient alors près de la rivière, le premier se trouve près du marché ainsi que du premier palais royal. Le second lieu important est situé dans le centre de la cité proche du château byzantin, tandis que le dernier est localisé à l'ouest. Les murailles des Lusignan structurent ces différents espaces entre eux. Toujours à l'ouest de la cité, des usines à sucre sont présentes, avec une localisation largement dépendante de la rivière. Nicosie est une cité aux multiples ponts, construits pour prévenir des inondations, notamment l'inondation de la rivière Piedaios. L'un des ponts, comme le notent Gilles Grivaud et Chris Schabel, se nomme Pont du Sénéchal, ce qui semble montrer une forte domination de la royauté sur la capitale<sup>1317</sup>. Les historiens indiquent que l'emplacement de la citadelle construite aux alentours de 1370 a été déterminé par l'approvisionnement en eau de la capitale<sup>1318</sup>.

Toujours selon Philippe Trélat, l'espace entouré par le mur des Lusignans, mesure plus de 124 hectares et possède des dimensions plus larges que les différentes villes de Syrie Palestine. D'après les conclusions actuelles, les

---

<sup>1314</sup> Nicolle, David, *Crusader castles in Cyprus, Greece and the Aegean, 1191-1571*, op.cit., p. 10.

<sup>1315</sup> Schlumberger, Daniel, « Nicosie, ville ronde : un problème », *Bulletin d'études orientales*, 25, 1972, p. 185-190.

<sup>1316</sup> Levantis, Panos, « Nicosie, Cyprus: Architecture, Topography and Urban Experience in a diversified Civitas Dei », 2002, p. 14-15.

<sup>1317</sup> Grivaud, Gilles, Schabel, Chris, « La ville de Nicosie », *L'art Gothique en Chypre*, op.cit., p. 89.

<sup>1318</sup> Ibid., p.90.

murs d'enceintes n'auraient pas eu une vocation défensive, puisque les murs sont renforcés avec la protection de l'espace<sup>1319</sup>.

Les remparts remodelés par les Vénitiens, notamment par Giulio Savorgnano renforcent la ville face à l'artillerie moderne. La forme générale de l'enceinte comprenant onze bastions, circulaire, a toujours attiré l'attention des chercheurs. Les Vénitiens font de Nicosie une ville dédiée à la défense et la résistance face à la montée de la puissance turque en Méditerranée orientale. Le dernier élément ajouté par les Vénitiens aux nouveaux murs de Nicosie est un fossé de 80 mètres qui en renforce la défense<sup>1320</sup>.

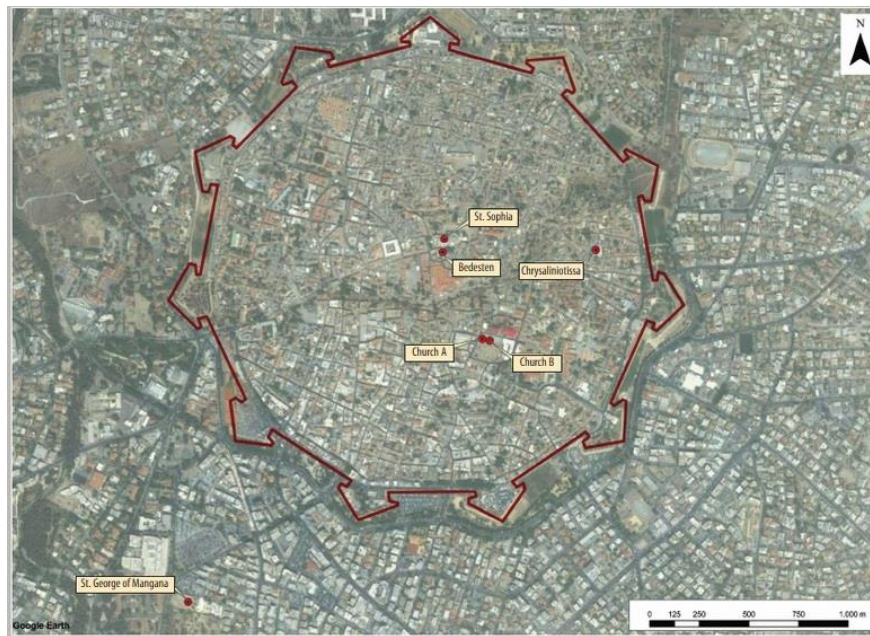


Fig. Carte Topographique de Nicosie où les murs circulaires de la ville construits par les Vénitiens sont représentés, par Tassos Papacostas<sup>1321</sup>.

D'autres enceintes auraient existé à Chypre, mais n'auraient pas concerné les cités. Les monuments religieux auraient bénéficié de cette protection, notamment au XV<sup>e</sup> siècle, à la fin de la domination franque. Il paraît nécessaire de noter la description que fait de l'église de Morphou, Camille Enlart. Cette église est décrite comme « *plus grande, plus spacieuse, mieux bâtie que la plupart des autres monuments byzantins de Chypre. Elle a emprunté aux autres monuments gothiques leur claire simplicité et leur élégant élancement. [...] Suivant la coutume grecque, l'église est isolée au centre d'un vaste cloître carré. Les galeries de*

<sup>1319</sup> Trélat, Philippe, « Urbanization and Urban identities in Nicosie (13<sup>th</sup>-16<sup>th</sup> centuries) », *Cypriot Cultural Details: Proceedings of the 10th Annual Meeting of Young Researchers in Cypriot Archaeology*, eds. L. Hadjikyriako et M.G Trentin, Casemate Publishers, 2015, p. 139-161.

<sup>1320</sup> Der Parthog, Gwynneth et Davis, Judith, *Byzantine and Medieval Cyprus: guide to the monuments*, op.cit., p. 180.

<sup>1321</sup> Papacostas, Tassos, *Byzantine Nicosia*, op.cit., p. 78-79.

*ce cloître sont en bois, mais les bâtiments auxquels elles s'appuient sont en très belle pierre de taille. L'extérieur présente une vaste et imposante enceinte carrée d'une simplicité sévère<sup>1322</sup>. »*

Les murs d'enceinte sont donc d'actualité sous la domination franque, connaissant un essor au XIV<sup>e</sup> voire XV<sup>e</sup> siècle, puisque Camille Enlart date le tombeau de l'église de Morphou paraît postérieur au tombeau gothique. Le caractère grec de cette église serait attribué à Hélène Paléologue au XV<sup>e</sup> siècle, et l'élévation de l'enceinte correspondrait à l'érection d'enceintes dans l'île de Chypre<sup>1323</sup>.

Enfin, l'enceinte urbaine de Famagouste a une importance capitale : objet d'étude pour de nombreux chercheurs, dont Nicolas Faucherre, l'enceinte de la cité portuaire est construite dans un contexte de rivalité entre deux membres de la famille royale au XIV<sup>e</sup> siècle. Une « multitude de sources » selon le terme employé par Nicolas Faucherre relate que l'enceinte urbaine de Famagouste est construite à la suite de la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291. L'enceinte urbaine s'insère dans le programme d'Henri II pour faire de Famagouste la nouvelle Acre. Nicolas Faucherre parle du programme d'Henri ainsi : « *Ce rôle-clef de plaque tournante du commerce entre Orient et Occident, comme le changement de statut de cette modeste bourgade brutalement devenue métropole capitale, justifient la construction globale des murailles, dont le chantier semble s'étendre tout au long du règne d'Henri II (1285-1324/1327), roi de Chypre et de Jérusalem, et même s'accélérer pendant la courte période (1306-1310) durant laquelle son frère, le Seigneur de Tyr Amaury, lui enleva le pouvoir<sup>1324</sup>.* » Nicolas Faucherre évoque également une lettre du pape Clément V au roi Henri II comme preuve de l'avancement des travaux en 1308. Famagouste a fait donc l'objet d'une rivalité entre Amaury de Tyr et Henri II, les deux membres de la famille royale des Lusignan souhaitant marquer la muraille de leur empreinte. Nicolas Faucherre rend compte de travaux entrepris par Christian Corvisier pour dater la muraille à archères mise en place pour protéger le château, le long de la porte. Ce dernier estime que les travaux militaires entrepris dans l'île ne seraient pas plus anciens que le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1325</sup>. Ainsi, les deux frères semblent vouloir faire de Famagouste leur propriété, la différence avec Nicosie étant que ses murailles sont construites bien plus tôt, comme si le roi Henri II privilégiait Famagouste. La *Chronique dite d'Amadi* donne beaucoup d'informations quant aux constructions de la royauté des Lusignan à Famagouste. Le roi Henri II pourrait être considéré comme un roi bâtisseur, prenant des mesures pour que Famagouste soit à l'image de Saint-Jean d'Acre que Chypre vient de perdre en 1291. La majeure partie des soutiens du roi Henri II durant l'opposition du Seigneur de Tyr se tient à Famagouste<sup>1326</sup>. Leontios Machairas devient notre source principale pour les règnes de Pierre I<sup>er</sup> et Pierre II, durant lequel se déroule la guerre contre les Génois de 1373. Quant au règne de Janus I<sup>er</sup>, Machairas nous informe des mouvements des Sarrasins en Chypre, et donc à Famagouste, de 1424 à 1426. Georges Boustronios prend la suite de Machairas pour relater les événements dans cette ville, lors du règne de Jacques II de Lusignan. À partir de 1383, Famagouste fait l'objet de plusieurs tractations entre les Génois et le roi Pierre II et de plusieurs sièges jusqu'au règne de Jacques II de Lusignan qui finit par l'enlever aux Génois, en 1464. Georges Boustronios relate le siège de Famagouste qui eut lieu le 29 août. :

<sup>1322</sup> Enlart, Camille, *L'Art Gothique et la Renaissance en Chypre*, 1, op.cit., p. 394.

<sup>1323</sup> Ibid., p. 390-392.

<sup>1324</sup> Faucherre, Nicolas, « L'enceinte urbaine de Famagouste », op.cit., p. 308.

<sup>1325</sup> Corvisier, Christian, « Le château de Famagouste », *L'art gothique en Chypre*, op.cit., p. 351-366.

<sup>1326</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 361-363.

« In addition, on 29 august 1464 he took Famagusta , as I stated above. On capturing it, he appointed Conella [Nicholas Morabit] garrison commander within and said to him : 'Should they come, even at night perhaps, to tell you to open the castle, do not open upon your life' !<sup>1327</sup> »

Ce n'est pas aux Génois que Jacques II se réfère, mais bien à la force mamelouke qui l'accompagne et qui désire s'emparer de la ville pour la remettre au sultan du Caire. On peut déplorer le peu de renseignements sur les moyens militaires utilisés pour prendre la ville de Famagouste. Or, le château de la cité est mentionné par le roi lui-même. Il fait ainsi référence à la prise de Famagouste par les Génois en 1373, que Léontios Machairas décrit largement dans sa chronique. L'occupation de la ville par les Génois conduit à plusieurs sièges et à plusieurs combats entre 1373 et 1374. Pierre II, dès 1376, tente de reconquérir la cité perdue dont l'amiral de Gênes, Pierre de Campo Fregoso, a fait le siège. Léontios Machairas relate l'un des combats menés par Pierre II :

« Quand le roi Pierre combattit à Ammochostos avec les soldats et les capitaines, le seigneur Alexis le Crétois, Conrad Congémat l'Allemand, et Michel le Hongrois, une foule nombreuse se joignit à ceux des guerriers, des chevaliers, des archers et des lanciers<sup>1328</sup>. »

Famagouste devient donc une des principales préoccupations du peuple et de la royauté de Chypre. Machairas décrit également les mesures prises par les Génois pour conserver les défenses de la cité : ces derniers séparent le château de la ville en creusant un fossé et renforcent donc la défense de la cité en le construisant<sup>1329</sup>.

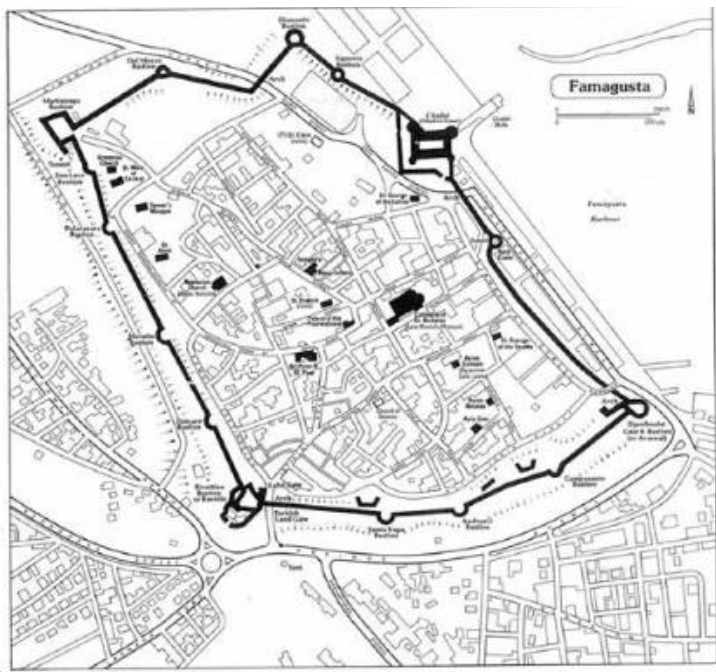


Fig 13. Les murs de Famagouste par Allan Langdale<sup>1330</sup>.

Famagouste est l'objet de plusieurs sièges menés par les rois Janus et Jacques II de Lusignan au XV<sup>e</sup> siècle. Le roi Jacques I<sup>er</sup> construit dans ce but un château nommé Sigouri, qui fait plus tard l'objet de sièges entre Jacques II et sa

<sup>1327</sup> George Boustronios *A Narrative of the Chronicle of Cyprus*, op.cit., p. 112.

<sup>1328</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas* par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 256.

<sup>1329</sup> Ibid., p. 190-193.

<sup>1330</sup> Langdale, Allan, « At the Edge of Empire: Venetian Architecture in Famagusta, Cyprus », *Viator. Medieval and Renaissance studies*, Turnhout, 2010, p. 155-198.



sœur Charlotte de Lusignan<sup>1331</sup>. Georges Boustronios fait un compte-rendu précis de cet événement militaire: « *He also sent off his uncle Marcius along with many Mamluks, and they went to Sivouti. In the castle, moreover, Sir Thomas Maches was the captain, while most of the consables hap.ened to be outside the castle.[...]They were also many Savoyards in the castle. The captain surrendered as well, and he requested a safe conduct for his person, his wife and his possessions.[...] Furthermore, they took them out, as well as the captain and the technicians*<sup>1332</sup>. »

Concernant l'enceinte médiévale de Famagouste, elle est longuement décrite par Léontios Machairas, pour le XIV<sup>e</sup> siècle. Le chroniqueur apprend que les Génois ouvrent les portes du côté de la mer pour laisser entrer leurs équipages et occuper la ville<sup>1333</sup>. En 1473, une révolte a lieu contre les Vénitiens à Famagouste, où l'insurrection fait suite à de nombreuses décisions prises par Catherine Cornaro au sujet de nombreux titres de chevalerie donnés à des gentilshommes vénitiens. La mort de Marco Bembo, membre de la famille de la reine, montre que la ville n'est pas mise en état de défense pour assurer la sécurité des Vénitiens. L'insurrection est instituée par les feudataires du royaume, de même que le peuple de Famagouste<sup>1334</sup>.

Famagouste a suscité l'attention de nombres de chercheurs au sujet de l'architecture civile, gothique et militaire. Alors que Famagouste est intégrée à plusieurs études concernant la classification des châteaux et tours de Chypre, son enceinte et ses défenses ont fait l'objet de plusieurs travaux, de Mickaël Walsh à Allan Langdale. Si les guides touristiques ont souvent utilisé l'étude de Gianni Perbelleni, les chercheurs se sont concentré sur l'historique de l'architecture de l'enceinte, son rôle défensif, mais aussi les autres bastions et châteaux présents dans la cité. Ainsi l'on peut déterminer quel rôle Famagouste tient dans les projets guerriers des Lusignan, alors que Gênes s'en est emparé en 1373, puis définitivement en 1383<sup>1335</sup>.

Alors que l'enceinte de Famagouste est construite tardivement, après 1291, elle est tout comme à Nicosie concomittante de l'érection d'un palais royal dans le cœur de la cité et de la construction de la cathédrale Saint-Nicolas. La présence de marchands occidentaux, et surtout l'existence du port sont deux conditions pour l'essor de la cité qui tend à remplacer Limassol ou Paphos. Dès 1360s, deux loggias génoises s'installent dans la ville, montrant l'importance que prennent peu à peu les Génois dans la conduite des affaires de la cité. Le tissu urbain et social de Famagouste, riche de nationalités diverses qui y font prospérer le commerce, continue à être ainsi durant l'occupation génoise, de 1373 à 1464. Ce tissu urbain et social dense est né de la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291 et de l'arrivée de milliers de réfugiés issus de Terre sainte. Les nationalités se côtoient sans qu'il n'y ait de contestations importantes envers la famille régnante. On constate la présence de nombreux bâtiments appelés Loggia qui représentent le pouvoir des cités maritimes, comme Gênes, Venise. On note également la présence d'une loggia catalane, construite durant la

---

<sup>1331</sup> Nous nous permettons de renvoyer au plan de James Petre concernant les châteaux de Chypre où Sigouri est noté comme « royal castle. »

<sup>1332</sup> *George Boustronios A Narrative of the Chronicle of Cyprus*, op.cit., p. 92.

<sup>1333</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p.193.

<sup>1334</sup> *George Boustronios A Narrative of the Chronicle of Cyprus*, op.cit., p. 131-132.

<sup>1335</sup> Perbellini, Gianni, «The Military Architecture of Venetian Famagusta», *Medieval and Renaissance Famagusta: Studies in Architecture, Art and History*, op.cit., p. 187-198.

gouvernance de Famagouste par les Génois, entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et le début du XV<sup>e</sup> siècle. Les documents du notaire Lamberto di Sambuceto, qui conduisit ses affaires dans la loggia de 1300, nous apprennent beaucoup<sup>1336</sup>.

Le port est également un espace de contraste et de vivacité : la présence de nombreuses nationalités suppose une importante interaction entre la famille régnante et les cités maritimes, comme on l'a notamment déjà vu dans le cas de la marine de guerre. Cependant, le port cristallise également la rivalité des cités maritimes et devient l'enjeu de démonstration de puissance pour deux d'entre elles : Gênes et Venise, ce qui conduit à la rixe lors du couronnement de Pierre II en 1372, à Famagouste. Une course au privilège semble apparaître dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle entre Gênes et Venise. Venise, bien que jouissant de privilèges dans le royaume des Lusignan dès le XIII<sup>e</sup> siècle, semble vouloir, dès 1302, construire des loggias à Nicosie, Famagouste et Limassol. Ces espaces de pouvoirs construits près des ports montrent une activité florissante de la cité maritime sur le sol de l'île. La présence de Vénitiens Blancs, importante à Famagouste, qui sont des natifs de Chypre ou de Syrie et sujets protégés de la Sérénissime appuierait cette demande vénitienne. D'autres cités maritimes, comme Pise, qui obtint un consul à Famagouste et dont les citoyens vinrent exercer dans le domaine commercial, ou comme Marseille, qui possédait elle aussi un office administratif dans le port, vinrent ajouter à la diversité des nationalités<sup>1337</sup>.

Si le port cristallise rivalités et contestations, le cœur de Famagouste, éloigné seulement de quelques 300 mètres est, lui, consacré au pouvoir et à la présence de la famille royale. Le centre de la ville accueille les couronnements des rois et des princes dès le XIII<sup>e</sup> siècle, notamment en tant que rois de Jérusalem. Le centre religieux représenté par la cathédrale Saint-Nicolas et le centre du pouvoir, représenté, lui, par le palais, sont très proches, comme pour attester la domination latine et la forte présence de la famille royale en ces lieux<sup>1338</sup>. La cathédrale Saint-Nicolas se tient à l'est du principal quartier de la cité qui marque la présence de l'archevêché latin, ainsi que de nombreuses demeures nobles, faisant de Famagouste un des principaux centres de la noblesse latine et un possible lieu de contestation, comme cette étude l'a montré lors de la contestation du Seigneur de Tyr. Après l'usurpation d'Amaury de Tyr, le roi Henri II, qui a reçu le soutien de nombreux chevaliers de Famagouste, s'installe dans la cour royale de cette cité. Henri II construit un pont à Famagouste reliant les différents espaces et affirmant sa présence dans la cité. Par ce pont, la cour est reliée au monastère et à l'église des Franciscains. Par cette construction, Henri II affirme subtilement la domination de la royauté et la structuration par celle-ci de différents espaces.

Outre les loggias des républiques maritimes, l'enceinte médiévale de Famagouste protège d'autres organes du pouvoir, cette fois, la Cour des Syriens, des Melkites. La présence d'un organe civil tel que cette cour marque l'importance de Famagouste pour la dynastie angevine à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Les reis dans le royaume de Chypre sont au nombre de deux et rendent la justice pour le peuple syrien, considéré comme libre par rapport aux Grecs. On ne

---

<sup>1336</sup> Edbury, Peter, «Famagusta Society ca.1300 from the Registers of Lamberto di Sambuceto», *Die Kreuzfahrerstaaten als Multikulturelle Gesellschaft. Die Rolle der Einwanderer in Kirche, Staat, Verwaltung, Wirtschaft und Kultur*, éd. H. E. Meyer, Munich: R. Oldenbourg Verlag, 1997, p. 87-88.

<sup>1337</sup> Jacoby, David, « The Rise of a New Emporium in the Eastern Mediterranean: Famagusta in the Late Thirteenth Century », *Μελέται και Υπομνήματα*, 1, Nicosie, 1984.

<sup>1338</sup> Plagnieux, Philippe et Soulard, Thierry, « La Cathédrale Saint- Nicolas », *L'Art Gothique en Chypre*, op.cit., p. 218-237.

sait pas exactement où est située, à Famagouste, la Cour des Syriens, cependant il faut noter sa création concomitante à celle des remparts. Sous le gouvernement génois, à partir de 1447, lorsque la Banque de Saint-Georges prend possession de la cité de Famagouste, la prise de pouvoir a lieu dans le palais royal de ladite cité. La ville est déjà tombée dans la décadence décrite par les voyageurs<sup>1339</sup>.

Après 1372, une loggia génoise est nouvellement bâtie dans le quartier où se trouve le palais royal construit au XIII<sup>e</sup> siècle, proche de l'église franciscaine. La loggia génoise semble supplanter ainsi le pouvoir des Lusignan et marque une nouvelle domination à Famagouste. Lorsqu'il visite la cité, le 27 novembre 1394, le notaire Nicola de Martoni la compare sans cesse à la cité de Capoue. Il indique alors ceci, concernant les dimensions de la cité portuaire: « *The city of Famagusta is large, as large, I reckon, as the city of Capua, and has fine squares, and houses very much like those of Capua, but a great part, almost a third, is uninhabited, and the houses are destroyed, and this has been done since the date of the Genoese lordship*<sup>1340</sup>. » Famagouste peut soutenir la comparaison avec les cités italiennes, mais Nicola de Martoni remarque aussi son appauvrissement sous la gouvernance des génois, ainsi que l'état de décrépitude des fortifications. Nicola de Martoni est également précis dans la description du château de la cité, le situant : « *all in the sea, except a fourth part in the city side*<sup>1341</sup>. » Les descriptions de Nicola de Martoni concernent également la défense de Famagouste par les Génois, montrant la garde constante de la cité par ses occupants. En effet, les Génois sont présentés par Nicola de Martoni comme craignant les troupes du roi de Chypre : « *This city is jealousy guarded day and night by the Genoese through fear of the king of Cyprus. There are seven hundred armed soldiers in the pay of the Genoese who guard that city with great punctuality*<sup>1342</sup>. »

La cité de Limassol représente la dynastie angevine, aux premiers temps de son établissement dans l'île. Amathonte, ancienne cité jouxtant Limassol, dispose d'une culture matérielle brillante durant l'antiquité. Cette cité est divisée en trois parts : l'Acropole, la ville basse, ainsi que la nécropole<sup>1343</sup>. Limassol est considérée comme le port le plus important de l'île avant l'arrivée des Latins en 1192. Le navire de la sœur de Richard Cœur de Lion, Jeanne de Sicile, de même que celui de Bérengère de Navarre y sont arraisonnés par Isaac Comnène en mai 1191. C'est à Limassol que s'unit Richard I<sup>er</sup> à Bérengère de Navarre, après la conquête de Chypre. Les Continuations de Guillaume de Tyr évoquent longuement la cité portuaire qui voit son rôle décliner après la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291, alors qu'Henri II décide de faire de Famagouste un nouveau et rayonnant Saint-Jean d'Acre.<sup>1344</sup> Au XIII<sup>e</sup> siècle, Frédéric II débarque à Limassol et y convoque le seigneur de Beyrouth et ses partisans dans une maison qu'il s'empresse de garnir d'hommes d'armes, faisant de la ville, un champ de bataille doublé d'une prison<sup>1345</sup>.

Angel Nicolaou-Konnari et Chris Schabel commentent ainsi les événements de Limassol durant la guerre des Ibelins et des Impériaux : « *The only serious fighting that must have had a negative impact on the everyday life of the city's population*

---

<sup>1339</sup> Richard, Jean, « La Cour des Syriens de Famagouste d'après un texte de 1448 », op.cit., p. 389-390.

<sup>1340</sup> Nicola de Martoni, *Liber Peregrinationis ad Loca Sancta*, Cobham, Claude Delaval, *Excerpta Cypria*, op.cit., p. 22.

<sup>1341</sup> Ibid., p. 22.

<sup>1342</sup> Ibid., p. 22.

<sup>1343</sup> Der Parthog, Gwynneth et Davis, Judith, *Byzantine and Medieval Cyprus: guide to the monuments*, op.cit., p. 100-106.

<sup>1344</sup> *Cronaca del Templare di Tiro*, op.cit., p. 60-61.

<sup>1345</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente*, op.cit., p. 83-87.

took place during the Civil War of 1229-1233, when Limassol became the theatre of a major political and military confrontation. In his capacity as suzerain of Cyprus, a right deriving from the fact that his father, the Holy Roman Emperor Henry VI, had established Cyprus as a kingdom in 1196, Emperor Frederick II claimed that the regency during the minority of the Cypriot King Henry I (1218-1253) should be his, that the king and his vassals owed him homage, and that the profits from the royal revenues during the minority belonged to him<sup>1346</sup>. »

Limassol, durant le XIII<sup>e</sup> siècle, est entrée pleinement dans les croisades, car le roi Louis IX débarque dans ce port et fait plusieurs allés et retours vers Chypre en partant de ce lieu<sup>1347</sup>. Il convient de rappeler qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au XIV<sup>e</sup> siècle, la cité est un théâtre d'opérations militaires, par l'implication de ses habitations dans la querelle du Seigneur de Tyr entre 1306 et 1310, mais aussi du procès des Templiers. La royauté semble maintenir lors de ces deux conflits sa mainmise sur la cité, puisque des chevaliers qui y sont établis sont en faveur du roi<sup>1348</sup>. Toujours selon La Chronique dite d'Amadi, les chevaliers de Limassol forment une alliance avec la cité de Paphos pour le soutien du roi Henri II :

« *Et quando quelli de Limisso videno quelli de Bapho passar da Limisso senza alcun capo notabile, zoè alcuni de li baroni del seguito del re; come era l'intento suo, se disconfortorono et non bebbino ardire mettersi in la loro compagnia ;*<sup>1349</sup> »

Limassol est une cité importante dans l'histoire des ordres militaires, notamment pour les Templiers puisqu'ils y possèdent un château jusqu'à leur arrestation en 1308. Jochen Burgtorf suggère qu'il est possible que le château ait abrité un arsenal, de même qu'un palais<sup>1350</sup>. La Chronique dite d'Amadi relate l'arrestation des Templiers à Limassol en employant le terme « *casa del Tempio* »<sup>1351</sup>. Le Templier de Tyr informe que la conquête de Rhodes pour les Hospitaliers se tient à Limassol, au château de Kolossi, possédé par les Hospitaliers : « *le quel vint au maystre au colos, .i.cazau de l'Ospitau près de Lymesson*<sup>1352</sup>. » Au XIV<sup>e</sup> siècle, la ville de Limassol perd de l'importance en tant que port, supplantée par Famagouste.

En 1373, les Génois brûlent la cité de Limassol après en avoir conquis le château. La famille Cornaro, dont fait partie Catherine, future reine de Chypre, s'implante à Episkopi, village qui se trouve près de Limassol, d'où on exploite le sel<sup>1353</sup>. Limassol fait partie de ce que David Nicolle appelle les villes côtières avec des défenses minimales à l'arrivée des Lusignan<sup>1354</sup>.

Cependant, durant la domination latine, on ne peut estimer précisément la répartition de la population dans la cité, ainsi que la répartition de la population dans les quartiers, tels que l'indiquent Angel Nicolaou-Konnari et Chris

---

<sup>1346</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, Schabel, Chris, « Limassol under Latin Rules 1191-1571 », *Rummaging through ruins: Architecture in Limassol in the Lusignan and the Venetian Period, Lemesos A History of Limassol in Cyprus from Antiquity to the Ottoman Conquest*, eds. A. Nicolaou-Konnari et C. Schabel, Cambridge Scholars Publishing, 2015, p. 160-164.

<sup>1347</sup> *Cronaca del Templare di Tiro*, op.cit., p. 58-60.

<sup>1348</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 265.

<sup>1349</sup> *Ibid.*, p. 265.

<sup>1350</sup> Burgtorf, Jochen, *The Central Convent of Hospitallers and Templars: History, Organization, and Personnel (1099/1120-1310)*, op.cit., p. 33-34.

<sup>1351</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 284-285.

<sup>1352</sup> *Cronaca del Templare di Tiro*, op.cit., p. 326-327.

<sup>1353</sup> Mas Latrie, Louis (de), *Histoire*, 2, op.cit., p. 110-111.

<sup>1354</sup> Nicolle, David, *Crusader Castles in Cyprus, Greece and the Aegean 1191-1571*, op.cit., p. 9.

Schabel : « *We have very little information concerning the population distribution in the town after the Frankish conquest. Although we know that there had been a significant redistribution of property that affected mostly the Greek upper class, we lack evidence concerning the size of the population of the various ethnic groups or the organisation of space in ethnically segregated or mixed quarters. By analogy to what we know for other cities on the island, we may safely assume that the Greeks constituted the largest population component, followed by the Franks, the Latin traders, and Christian Arabs of a variety of denominations from Syria and Palestine usually collectively known as Syrians*<sup>1355</sup>. »

Quant à Paphos et Larnaca, les deux autres cités importantes pour les Lusignan, Camille Enlart en brosse, dans son ouvrage, la topographie<sup>1356</sup>. A.H.S Megaw évoque les différents chantiers de fouilles au château de Paphos, Saranda Kolones, et nous offre ainsi une description topographique de la ville<sup>1357</sup>. Machairas explique que Paphos est le théâtre de révoltes montrant la faiblesse des défenses de la ville, après la capture du roi Janus par les Mamelouks au XV<sup>e</sup> siècle. Un italien du nom de Sforza prend la tête d'une révolte et tente de s'emparer de la ville. Cependant, les Hospitaliers, nommés par le gouverneur Hugues de Lusignan, y mettent fin<sup>1358</sup>.

La cité de Larnaca renferme un lac baptisé Salines où les Lusignan extraient du sel qui entre dans la production méditerranéenne, par la vente aux marchands étrangers<sup>1359</sup>. Georges Boustronios au XV<sup>e</sup> siècle, est le capitaine des Salines et donne une dimension militaire importante à Larnaca, lors de la prise de pouvoir de Jacques II. La cité dispose également d'un fort bâti au XIV<sup>e</sup> siècle, qui démontre la seconde vitalité de Larnaca, à la suite de la perte de Famagouste. On ne sait, cependant, si la cité disposait d'enceintes, comme cela a été le cas pour les cités du royaume à partir du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Près du lac salé de la circonférence de 19 kilomètres, subsiste un village après la disparition de Kition, détruit par les raids arabes au VII<sup>e</sup> siècle. Pour la production du sel, un petit port de commerce est construit, bien qu'il n'ait pas l'envergure du port de Famagouste. Camille Enlart décrit Larnaca comme étant « *une localité assez secondaire au moyen âge*<sup>1360</sup>. » Larnaca subsiste, sous la domination latine, dans l'ombre de Famagouste<sup>1361</sup>. Le fort de Larnaca daterait de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, imputé à Jacques I<sup>er</sup>, afin de renforcer les côtes contre l'occupation génoise de Famagouste. Une chaîne de forts et de maisons fortifiés aurait alors relié Larnaca à le château de Kantara. La cour serait entourée par un mur épais, le fort disposerait de huit chambres à l'intérieur. Le fort est puissamment construit, et aurait englobé une ancienne construction byzantine<sup>1362</sup>. Concernant Georges Boustronios, capitaine des Salines et officier royal sous Jacques II de Lusignan, Nicholas Coureas nous renseigne sur son exacte titulature : « *George Boustronios was himself a royal official. He was in the service of James, the future King James II, and an ardent supporter of his in the civil*

---

<sup>1355</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, Schabel, Chris, « Limassol under Latin Rules 1191-1571 », op.cit., p. 171.

<sup>1356</sup> Enlart, Camille, *L'Art Gothique et La Renaissance en Chypre*, 1, op.cit., p. 6-8.

<sup>1357</sup> Megaw, A.H.S, « Supplementary Excavations on a Castle Site at Paphos », Cyprus, 1970-1971, DOP, 26, 1972, p. 322-343.

<sup>1358</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 297-298.

<sup>1359</sup> Der Parthog, Gwynneth et Davis, Judith, *Byzantine and Medieval Cyprus: guide to the monuments*, op.cit., p. 213-214.

<sup>1360</sup> Enlart, Camille, *L'Art Gothique et La Renaissance en Chypre*, 1, op.cit., p. 267.

<sup>1361</sup> Der Parthog, Gwynneth et Davis, Judith, *Byzantine and Medieval Cyprus: guide to the monuments*, op.cit., p. 214.

<sup>1362</sup> Ibid., p. 218.

war, and he was also the chevetaïn at Salines, the administrative district deriving its name from the salt lake near the modern town of Larnaca, which was itself named Salines in the Lusignan Period.<sup>1363</sup> »

Martin von Baumgavten, visitant l'île en 1508, constate l'état de ruine dans lequel se trouve la cité portuaire de Paphos : « *On the tenth day we came to Paphus. This is a noble city, formerly the metropolis of Cyprus, and the palace of Venus; now a very desolate and ruinous place, as most of the cities of Cyprus are, occasioned by the frequent earthquakes that hap.en there, yet by the very ruins it appears what once it was*<sup>1364</sup>. » Il faut rappeler qu'au village de Kouklia, issu du village Palaia-Paphos, une construction des Lusignan a été établie. Il semblerait qu'il s'agisse d'un château ou plutôt un manoir autour duquel la culture de la canne à sucre était bien établie. Le château, qui n'est pas doté de fortifications ou ne semble pas avoir été dédié à la guerre, est l'un des témoignages du style architectural franc avec une salle intérieure longue de 30 mètres et large de 7<sup>1365</sup>. Ainsi, le témoignage de la domination franque s'inscrit jusque dans le paysage rural.

Paphos connaît plusieurs vicissitudes politiques et environnementales durant la période des Lusignan. Cité importante au début de la période franque, Paphos est une ville portuaire présente dans les routes maritimes médiévales. Catherine Otten-Froux évoque les personnalités historiques qui ont abordé l'île avant l'arrivée du roi Richard et Paphos est l'un des ports où ces personnalités s'arrêtent. Ainsi, le roi du Danemark y accoste en 1103<sup>1366</sup>.

Deux tours érigées à l'entrée du port de la cité sont mentionnées par le voyageur vénitien, mais on en a une description par Dietrich Von Schachten qui voyage à Paphos au XV<sup>e</sup> siècle. Ce dernier souligne cependant qu'il ne reste plus qu'une tour à l'entrée du port, un tremblement de terre aurait détruit la seconde tour<sup>1367</sup>. Le port de Paphos aurait donc été solidement fortifié à l'époque latine.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, la ville est victime des Génois, puisque ceux-ci la saccagent complètement. Ludolph Von Sucheim qui voyage en Chypre au XIV<sup>e</sup> siècle, décrit Paphos où se trouve un évêché. Paphos est présentée par ce dernier comme la plus grande et la plus ancienne des cités de l'île. Ludolph Von Sucheim décrit la cité en mettant en valeur son passé mythologique, et y mentionnant le fait que s'y serait tenu le conseil pour la destruction de Troie<sup>1368</sup>. Deux châteaux construits à Paphos sous la période franque, auraient été mentionnés par différents voyageurs, mais également Marino Sanudo.

---

<sup>1363</sup> Georges Boustronios *a narrative of the chronicle of Cyprus*, op.cit., p. 27.

<sup>1364</sup> Baumgavten, Martin Von, *Travels*, Cobham, Claude Delaval, *Excerpta Cypria*, op.cit., p. 55.

<sup>1365</sup> Eydoux, Paul, *Chypre. L'architecture gothique à Chypre : Les monuments religieux*, Bulletin Monumental, Année 1974, 132, Numéro 1, p. 84-86.

<sup>1366</sup> Otten-Froux, Catherine, « Les ports de Chypre (XIIIe-XVe siècles) », *Les ports et la navigation en Méditerranée au Moyen Âge*, eds. G. Fabre, D. LeBlévec, D. Menjot, 2009, p. 177-194.

<sup>1367</sup> Schachten, Dietrich Von, *Deutsche Pilgerreisen nach dem Heiligen Lande*, Berlin, 1880, p. 162-245.

<sup>1368</sup> Von Sucheim, Ludolph, *De Terra sancta et itinere Iherosolomitano et de statu eius et aliis mirabilibus, que in mari conspiciuntur, videlicet mediterraneo* [Ludolph von Sucheim's Description of the Holy Land, and of the Way Thither. Written in the Year A.D. 1350, Cobham, Claude Delaval, *Excerpta Cypria*, op.cit., p. 18-19.

### III.C.1.b. Les châteaux de la mer et les tours de défenses côtières ou la manière d'impressionner les ennemis venus de l'extérieur :

Les châteaux de la mer que sont Kerynia et Famagouste font partie de ce que James Petre appelle « L'héritage byzantin ». Les importantes études produites par le baron Rey, Camille Enlart et le britannique George Jeffery ont servi de base aux chercheurs des années 50s comme A.H.S Megaw, qui produisit de nombreux rapports sur les chantiers de fouille de l'île de Chypre<sup>1369</sup>. Le mystérieux château de Saranda Kolones à Paphos, bien que détruit par le tremblement de terre de 1222, a fait l'objet dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle, d'études menées par John Rosser, puis David Nicolle au début du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>1370</sup>.

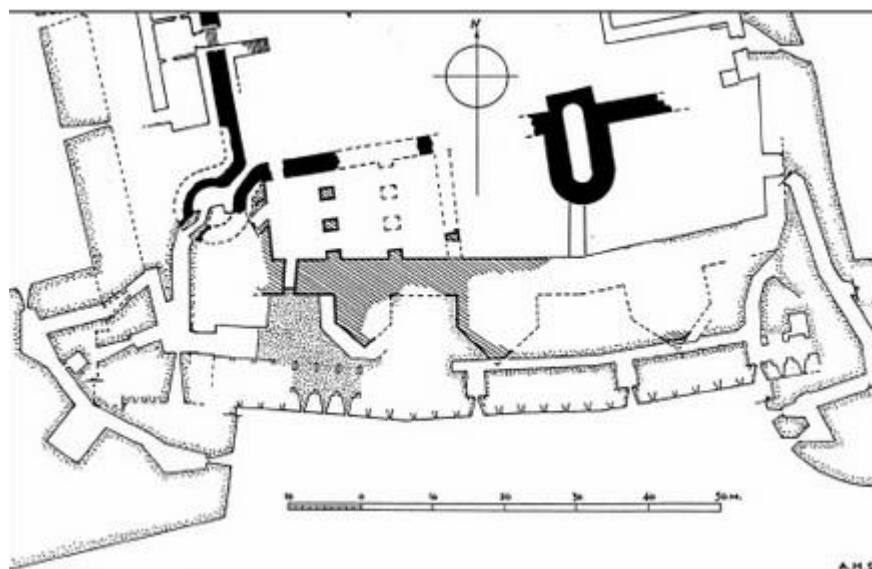


Fig 14. Plan du Château de Kerynia, Secteur Sud-Ouest, par Tassos Papacostas<sup>1371</sup>.

Destinés à impressionner les ennemis venus de l'extérieur, les châteaux de Kerynia et de Famagouste, de même que Saranda Kolones, ont rempli leur office durant le règne des Lusignan. Objet de nombreuses études, Kerynia est, selon David Nicolle « *the best surviving coastal fortifications in Cyprus*<sup>1372</sup>. » Le château évoqué par de nombreuses sources écrites notamment Léontios Machairas ou encore *Les Gestes des Chipriotes* est sujet à un programme de renforcement

<sup>1369</sup> Von Suchem, Ludolph, *De Terra sancta et itinere Ierosolimitano et de statu eius et aliis mirabilibus, que in mari conspiciuntur, videlicet mediterraneo* [Ludolph von Suchem's Description of the Holy Land, and of the Way Thither. Written in the Year A.D. 1350, Cobham, Claude Delaval, *Excerpta Cypria*, op.cit., p. 18-19.

<sup>1370</sup> Guillaume-Rey, Emmanuel, *Étude sur les monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie et dans l'île de Chypre*, 1, Paris, 1871. Jeffery, George, *A description of the historic monuments of Cyprus: studies in the archaeology and architecture of the island, with illustrations from measured drawings and photographs*, Zeno, 1983. Enlart, Camille, *L'Art gothique et la Renaissance en île de Chypre*. Paris, 1899. Megaw, A.H.S, « The Castle of the Forty Columns at Paphos », *Pepragmena. VIII. epistemonike synodos*, 1971, p. 65-70. Megaw, A.H.S, « The arts in Cyprus: military architecture », *A History of the Crusades*, 4, 1977, p. 196-207

<sup>1371</sup> Papacostas, Tassos, *Byzantine Nicosia*, op.cit., p. 81-82.

<sup>1372</sup> Nicolle, David, *Crusader castles in Cyprus, Greece, and the Aegean 1191-1571*, op.cit., p. 22.

entrepris par les vénitiens au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1373</sup>. Le château de Kerynia, dans les sources narratives, apparaît clairement comme un bastion de la royauté au cours des siècles. Il abrite les membres de la famille royale venant s'y réfugier lorsque le contexte leur est défavorable. On peut ainsi citer Charlotte de Lusignan au XV<sup>e</sup> siècle, à partir de 1460, alors que Jacques II lui dispute le trône<sup>1374</sup>. En ce qui concerne les guerres du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle à Kerynia, Léontios Machairas, de même que George Boustronios, donnent des informations importantes sur la conduite des sièges.

L'une des premières mentions de Kerynia, anciennement Cerines, est faite par Willebrand d'Oldenbourg lors de sa visite du XIII<sup>e</sup> siècle. George Jeffery tend à penser que le château, n'étant pas évoqué par des sources de la période byzantine, est de la main des Lusignan. Décrit par le chercheur comme étant un « *luxury palace* », les défenses de le château apparaissent désuètes pour les Vénitiens lorsqu'ils le modernisent au XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, entre la guerre des Ibelin et des Impériaux au XIII<sup>e</sup> siècle, le château sert de prison au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, mais est au cœur des enjeux durant la guerre contre les Génois au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Le but premier des Lusignan ne semble pas être de faire de Kerynia une forteresse hautement défensive, mais un fleuron des châteaux royaux appartenant aux Lusignan. L'enjeu en est l'autoritarisme de la monarchie qui se sert du château comme prison et résidence, y maintenant une garnison pour en verrouiller l'accès<sup>1375</sup>. En ce qui concerne le château de Kerynia, Leontios Machairas en donne une description précise, tout comme il détaille la façon dont on y conduit les sièges durant la Guerre contre les Génois en 1373<sup>1376</sup>. Le chroniqueur indique que, du château de Kerynia, les Chypriotes combattent les Génois et défendent le port. Le but des assiégés de Kerynia serait d'empêcher les galères génoises de couper les chaînes du port. Le chroniqueur semble faire les éloges des défenseurs de Kerynia en exagérant leur capacité de résistance et en accordant une part importante à l'exploit de Nicolas Machairas : « *Il fut blessé par en haut d'un dard au visage, de la main de Nicolas Machairas, et d'un autre à la poitrine de la main du connétable*<sup>1377</sup>. »

Mis à part Kérynia, les châteaux de la mer qui comptent dans la défense de Chypre sont la citadelle de Famagouste, les châteaux de Limassol et l'énigmatique Saranda Kolones de Paphos. On peut y ajouter le château de Kolossi. Ces monuments, inclus dans les programmes palatiaux des Lusignan, ont également pour fonction d'impressionner les ennemis venus de la mer.

Famagouste a fait l'objet de nombreuses études notamment d'A.H.S Megaw. Les travaux les plus récents ont été menés par Catherine Otten-Froux et Nicolas Faucherre dans l'ouvrage collectif *L'Art Gothique en Chypre*. A.H.S Megaw propose une présentation rapide de la citadelle de Famagouste. Ce dernier émet une hypothèse concernant cette citadelle, arguant que celle-ci soit probablement construite sur une tour de défense côtière voulue par Guy de Lusignan. Cette interprétation du château par A.H.S Megaw doit être considérée avec attention, car les chercheurs

---

<sup>1373</sup> *Extraits du mémoire sur l'île de Chypre par Francesco Attar*, MAS-LATRIE, Louis (de), *Histoire de l'île de Chypre*, op.cit., p. 519-526.

<sup>1374</sup> *George Boustronios A Narrative of the Chronicle of Cyprus*, op.cit., p. 106-107.

<sup>1375</sup> *Ibid.*, p. 307.

<sup>1376</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 224-230.

<sup>1377</sup> *Ibid.*, p. 225.



actuels comme Christian Corvisier, date, comme on l'a déjà vu, les fortifications militaires seulement en 1300<sup>1378</sup>. Il est fort probable qu'elle ait été achevée par l'usurpateur Amaury dont la motivation est la rivalité avec son frère Henri II. A.H.S. Megaw en donne une description complète dans le volume *A history of the Crusade IV* de Kenneth M. Setton. Il indique que la citadelle côtoie les murailles maritimes et forme un des côtés de l'entrée du port, opposée à la chaîne<sup>1379</sup>. La citadelle de Famagouste est également le symbole de la rivalité entre les membres de la famille royale. Les fortifications de Famagouste étant considérées comme désuètes par les Vénitiens, ces derniers tentent de renforcer le bastion Martinengo, considéré comme l'élément principal de l'architecture militaire de Famagouste. Aussi bien Limassol que Famagouste ne semblent disposer de châteaux royaux aussi imposants que Kerynia, ce qui montre un peu plus la volonté des Lusignan d'« impressionner » et de montrer leur mainmise sur des lieux stratégiques.

Limassol, elle aussi une ville de front de mer, a abrité des châteaux de l'époque des Lusignan. Elle est le refuge du célèbre château de Kolossi, mais aussi d'un château situé au centre de la ville, héritage de l'époque byzantine. Ayant accueilli l'empereur Frédéric II lors de sa venue en Chypre, elle dispose d'un fort considéré comme plus petit que des châteaux royaux à la hauteur de Kerynia.

Le château de Kolossi est un bien échu aux hospitaliers dès 1210, située près du village d'Episkopi, près des côtes de Chypre. Les Hospitaliers parsemèrent l'île de constructions fortifiées, conscients de son exposition aux velléités de conquêtes des puissances extérieures. Kolossi est l'une de ces constructions, et demeure défendue, malgré le départ des Hospitaliers pour Rhodes en 1309. Le Château de Kolossi s'inscrit donc dans le réseau des châteaux royaux des royaumes latins, connectant deux îles aux mains des Francs, Rhodes et Chypre. Cependant, Kolossi comporte une faiblesse : celle de ne pas disposer de ressources importantes : les Hospitaliers le ravitaillaient régulièrement<sup>1380</sup>. Deux chapitres se sont tenus en 1301 et 1379 dans l'île de Chypre, afin que des décisions soient prises quant au ravitaillement du château. De hautes dimensions, le château dispose de machicolis situés au premier étage de la tour. La défense de Kolossi a été mise en œuvre en raison de la proximité de Limassol avec les côtes syriennes, dès 1301<sup>1381</sup>. Jean-Bernard de Vaivre, qui fut ambassadeur de France en Chypre, a retracé l'histoire de la représentation de Kolossi par les historiens, indiquant notamment la représentation exacte qu'en a donnée Louis de Mas-Latrie. Jean-Bernard de Vaivre fait également remarquer que le dessin de Kolossi d'Edmond Duthoit en 1862, un architecte ayant accompagné Melchior de Vogüé en Orient, a été utilisé par Emmanuel-Guillaume Rey<sup>1382</sup>.

Le Château de Kolossi est construite comme une tour carrée haute de 18 mètres. Jean-Bernard de Vaivre, dans son article, détaille de multiples éléments de défense, qui montre la préoccupation des Hospitaliers à protéger le bâtiment annexe, qui est une sucrerie. On y entre par un pont-levis donnant sur une pièce. Des galeries inférieures contenant des réserves étaient défendues par un escalier de maçonnerie. Jean-Bernard de Vaivre précise que ces

---

<sup>1378</sup> Corvisier, Christian, *Le Château de Famagouste*, op.cit., p. 351-366.

<sup>1379</sup> Megaw, A.H.S., « The arts in Cyprus: military architecture », *A History of the Crusades*, 4, op.cit., p. 197.

<sup>1380</sup> Vaivre, Jean-Bernard (de), « La forteresse de Kolossi en Chypre », *Monuments et Mémoires de la fondation Eugène Piot*, 2000, 79, p. 73-155.

<sup>1381</sup> Delaville Le Roulx, Jean, *Cartulaire Général des Hospitaliers*, III, p. 810-816.

<sup>1382</sup> Vaivre, Jean-Bernard (de), *La forteresse de Kolossi en Chypre*, op.cit., p. 77.

escaliers étaient inaccessibles il y a encore cent ans. Le château abrite des ouvrages de fortifications qui lui permettent d'être défendue en de multiples endroits. On remarque ainsi qu'elle est surmontée d'un donjon auquel on accède par un escalier. Jean-Bernard de Vaivre attire notre attention sur l'un des points d'accès au donjon : une casemate de pierre situé à l'angle sud-est de la terrasse. Sur cette terrasse, des défenseurs étaient postés, protégés par des mantelets, afin de pouvoir tirer sur les ennemis. Le Château de Kolossi démontre une prise de conscience de l'importance de la protection des côtes et de la production de sucre qui est organisée dans le même lieu.

Deux auteurs, originaires d'Égypte au XV<sup>e</sup> siècle, évoquent la ville de Limassol en faisant la distinction entre la cité et le fort. Ibn Tagribardi est l'un de ces deux premiers auteurs à fournir des informations sur Limassol, dans son ouvrage *Al-Manbal al-Safi*. Ce dernier souligne que Limassol qu'il renomme alors Al-Lamsoun est l'un des points d'arrivée de la flotte du sultan Barsbay. Tagri Bardi ne mentionne alors que la garnison de la ville, mais pas ses fortifications. Tandis que le second auteur, Khalil Ibn Shahin al-Zahiri, dans le *Zubdat Kasf al-Mamalik*, évoque un fort de Limassol bien défendu en ces termes : « Puis ayant remarqué que le fort de Limsoun était bien défendu et qu'il serait trop long d'en faire le siège, ils retournèrent près du Sultan avec le butin et l'informèrent de tout<sup>1383</sup>. »

Un voyageur du nom de Konrad Grünemberg visite Limassol en 1486. Il évoque la ville en donnant une analyse topographique exacte selon les remarques de Michalis Olympios. Ce dernier, dans son analyse, souligne que Konrad Grünemberg n'a pas considéré Limassol comme importante en raison de son état de décrépitude<sup>1384</sup>. La topographie de Limassol est également accessible grâce à une enluminure réalisée par Konrad Grünemberg, récemment analysée par Michalis Olympios et contenue dans un manuscrit, le codex St Peter, issue de l'ensemble de manuscrit Karlsruhe, landesbibliothek<sup>1385</sup>. Cette enluminure permet de voir une cité construite sur une plaine aride, un château, élément central du paysage près de la côte, et une cathédrale, avec quelques églises grecques. George Jeffery a souligné que le château, situé au cœur de la ville, serait ce qu'il reste d'une forteresse plus ancienne. Cependant, elle n'atteint pas la taille du château de Kerynia. La brève description de George Jeffery indique que le château possède une forme carrée, dotée d'un escalier circulaire. Il finit par être, tout comme les châteaux royaux, considéré comme obsolète par les Vénitiens et démantelé par ces derniers. Concernant la cité de Limassol, Michalis Olympios insiste sur la désolation, malgré le château qui semble construite en matériau solide. Il relève l'état ruiné des murs et la pauvreté des matériaux utilisés pour construire les maisons. Cependant, il faut rappeler également que Limassol est un port d'envergure et joue un important rôle militaire, notamment après la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291. Les ordres militaires y établissent leurs maisons avant la suppression du Temple en 1312 et la relocalisation des Hospitaliers en 1309 à Rhodes<sup>1386</sup>. Il faut considérer Limassol comme une ville tournée vers l'outremer et servant d'appui pour les actions des Hospitaliers en Terre sainte. Ainsi, le château construit sur la côte, menace les ennemis de l'extérieur.

---

<sup>1383</sup> Ibn Tagribardi, *Al-Manbal al-Safi*, trad. L. Cheiko, V, p. 46-47, Chypre dans les sources arabes médiévales, éd. M.T Mansouri, op.cit., p. 87-88. Al-Zahiri, *Zubdat Kasf al-Mamalik*, trad. L. Cheiko, p. 370-375, Chypre dans les sources arabes médiévales, éd. M.T Mansouri, op.cit., p. 95-96.

<sup>1384</sup> Olympios, Michalis, «Rummaging through ruins: Architecture in Limassol in the Lusignan and the Venetian Period», op.cit., p. 362- 501.

<sup>1385</sup> Ibid, p. 362-501.

<sup>1386</sup> Ibid., p. 362-501.

Limassol est également un port important sur la côte sud pour les vaisseaux qui prennent la route maritime de l'ouest vers le sud-est de la Méditerranée<sup>1387</sup>. La situation du château de Limassol sur la côte, prend alors toute sa dimension, pour les vaisseaux qui s'arrêtent à Chypre.

Un autre monument sur lequel doit se porter notre attention est celui de Saranda Kolones, le château aux 40 colonnes de Paphos. Dans son article, *Excavations at Saranda Kolones, Paphos, Cyprus, Cyprus, 1981-1983*, John Rosser présente les opérations de fouille de ce monument énigmatique. Le château, détruit par un tremblement de terre en 1222, a fait l'objet de plusieurs chantiers conduits par A.H.S Megaw. John Rosser rappelle que le premier chantier de fouille se déroule en 1957-59 sous la direction du département des Antiquités à Chypre. Les traits majeurs de l'architecture de Saranda Kolones sont des tours rectangulaires aux coins du château. John Rosser rappelle le problème posé par la date de construction du château, tout en soulignant que les derniers occupants ne peuvent avoir été ceux qui ont construit le château. Il ajoute:

*« However, the Byzantine attribution was maintained only as a working hypothesis. One difficulty was that no substantial traces of a twelfth-century Byzantine occupation had been found in the castles. Thus, it seemed important in the 1981-1983 campaigns to reinvestigate, by stratigraphic soundings, both the possibility of a twelfth century Byzantine occupation and the archeological evidence for the castle's construction<sup>1388</sup>. »*

Pour ce qui concerne la structure de Saranda Kolones, il convient de noter que bien que le château de type concentrique serait authentiquement croisé, voire construit par les Hospitaliers. Les châteaux concentriques n'auraient pas de donjon, mais une cour ouverte, ainsi qu'une enceinte de deux murs accompagnés de tours, protégés par une douve. Le château de Saranda Kolones, dans sa construction, peut être comparé au château de Belmont, possédé par les Hospitaliers dès 1140 et tombée face à Saladin en 1187. Le château de Belmont est situé au sommet d'une colline, près du village abandonné de Suba, en Syrie Palestine, contrôlant l'approche de Jérusalem, par la route de Jaffa à Jérusalem<sup>1389</sup>. Tels les autres châteaux royaux des Hospitaliers, le château de Belmont était également un centre administratif. Les campagnes de fouilles, qui ont été entreprises dès le siècle dernier, ont démontré que le château de Belmont possédait une cour intérieure, ainsi qu'une maison rectangulaire, habitée par un chevalier tenant fief royal. Le château concentrique de Belmont possède une structure similaire à celle du château de Belvoir, appartenant également aux Hospitaliers. Alors que le château aurait été construit dans un but de défense, il est nanti d'écuries, d'un moulin, d'un bain et d'une forge. Il a été montré dans les rapports de fouilles que des poutres en granit ont été réutilisées afin de renforcer la construction existante. John Rosser rapporte que ces traits de constructions sont déjà connus en 1981<sup>1390</sup>. Le château fut utilisé par les croisés avant sa destruction par le tremblement de terre de 1222<sup>1391</sup>. Il aurait donc été un centre pour l'administration civile, mais aussi militaire aux premiers temps de la souveraineté latine. Paphos

---

<sup>1387</sup> Gerthwarten, Ruthy, « Maritime activity concerning the ports and harbor of Cyprus 12 th to 16th century », op.cit., p. 513.

<sup>1388</sup> Rosser, John, « Excavations at Saranda Kolones, 1981-1983 », DOP,39, 1985, p. 81-97.

<sup>1389</sup> Harper, Richard et P. et Pringle, Denys, « Belmont Castle 1987: Second Preliminary Report of Excavations. Levant », 21, 1989, p. 47-61.

<sup>1390</sup> Rosser, John, « Excavations at Saranda Kolones, 1981-1983 », op.cit., p. 81-97.

<sup>1391</sup> Nicolle, David, *Crusader Castles in Cyprus, Greece and the Aegean 1191-1571*, op.cit., p. 9.

se situant sur la côte sud de Chypre, tout comme Limassol, les vaisseaux qui prennent cette route maritime venant de l'ouest, ont pu aborder les côtes de Chypre en contemplant Saranda Kolones avant 1222.

D'autres fortifications existent sur le front de mer afin d'assurer la défense des côtes face aux ennemis venus de l'extérieur. Ces fortifications selon James Petre auraient été construites sous le roi Jacques I<sup>er</sup> par mesure de répression contre les Génois. Ils s'agiraient de tours de surveillances, mais aussi de petites maisons, afin de protéger ceux qui surveillaient les pirates<sup>1392</sup>. James Petre s'appuie sur les observations de George Jeffery afin de proclamer l'existence de ces tours de surveillances. Elles sont donc localisées à Lefkara, ainsi qu'à la péninsule d'Akamas.

Une autre tour de surveillance serait assimilée comme telle par Jean-Bernard de Vaivre. Ce dernier envisage l'hypothèse qu'une tour ait été érigée à Kormakiti.

### **c. La domination de l'aristocratie et la maîtrise des sommets. Les châteaux du Pentadactylos :**

Les châteaux désignés sous l'appellation de châteaux du Pentadactyle sont au nombre de trois : Kantara, Saint Hilarion et Buffavento. Fleuron de l'architecture militaire chypriote, ils symbolisent la mainmise des Lusignan sur les terres de l'intérieur. Si les Lusignan dominent les côtes, ils dominent également les hauteurs. Au nord de la Mésorée, la chaîne du Pentadactyle s'élève à 1024 mètres d'altitude, et couvre une distance de 150 kilomètres. Nicolas Morelle émet l'hypothèse que Kantara, Buffavent et Saint-Hilarion étaient à la base des tours d'observations, communiquant aux moyens de signaux, afin de prévenir les invasions de la mer<sup>1393</sup>.

---

<sup>1392</sup> Petre, James, *Crusader Castles of Cyprus*, op.cit., p. 82-83.

<sup>1393</sup> Morelle, Nicolas, *Le château de Kantara, une clé de l'évolution de la défense active entre Orient et Occident au XIII<sup>ème</sup> siècle*, schéma défensif et étude comparative, op.cit., p. 9.

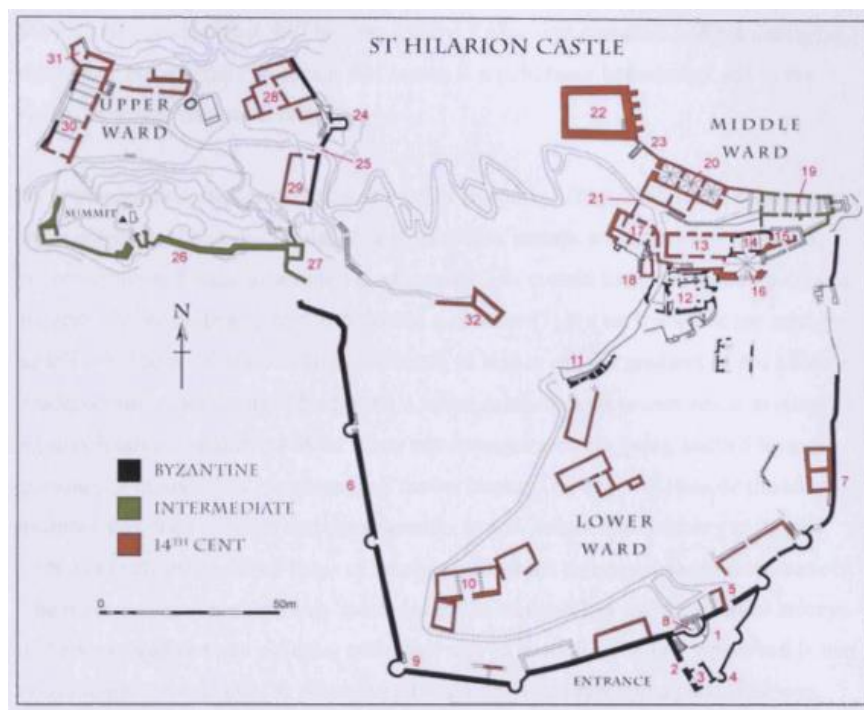


Fig 15. Plan de Saint-Hilarion, par James Petre<sup>1394</sup>.

Au cours de la période franque, ces châteaux jouent un rôle prépondérant dans les guerres qui se déroulent au cours des siècles comme celle des Ibelin et des Impériaux au XIII<sup>e</sup> siècle, la guerre contre les Génois au XIV<sup>e</sup> siècle, ou la guerre fratricide entre Charlotte de Lusignan et Jacques II, à partir de 1460. Destinés à dominer l'aristocratie, ils font office de prison, notamment Kerynia pour les alliés du connétable Aimery de Lusignan, ainsi que les Templiers au début du XIV<sup>e</sup> siècle, mais aussi de refuges pour les membres de la famille royale lors des sièges<sup>1395</sup>.

À travers ces trois châteaux, on a les premiers signes d'une identité royale forte et d'une politique de domination sans équivoque de l'aristocratie. Les châtelains et capitaines de ces châteaux royaux sont souvent de fidèles partisans des Lusignan. C'est le cas lorsqu'Échive de Montbéliard, au cours de la guerre des Ibelin et des Impériaux, se réfugie à Buffavent et le met en état de défense en prenant le commandement face au vieux chevalier Guinard de Conches en charge de le château<sup>1396</sup>.

Kantara est situé dans la frontière nord du royaume de Chypre, dans le massif du Pentadactylos. Kantara aurait été construit avant 1191 et l'historiographie actuelle tend à montrer que Nicéphore Phocas en est le principal bâtisseur. On avance comme argument la mention qui est faite par Nicéphore lui-même dans son *Traité sur la Guérilla*, rédigé par ce dernier sur sa reconquête de Chypre et son projet d'ériger des fortifications en hauteur pour se prémunir

<sup>1394</sup> Ibid., p. 144.

<sup>1395</sup> Concernant l'utilisation de Kerynia comme prison, il convient d'étudier : *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 393.

<sup>1396</sup> Melani, Silvio, *Guerra di Federico II in oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 172.

des attaques des ennemis issus de Chypre ou extérieurs à l'île. Dominant les sommets et construit afin de surveiller l'étendue du territoire, Kantara a pour fonction, sous les Lusignan, de contenir les élans de révolte du peuple et de l'aristocratie contestataire<sup>1397</sup>.

L'héritage byzantin, pour ce qui concerne la construction, est par la suite modifié par les rois de Chypre. Kantara, déjà impressionnant par son site, est remodelé plusieurs fois pour être en phase avec la défense de son temps. Les rois de Chypre ont eu pour dessein de faire de ce château une prison, comme en témoignent certaines modifications. Kantara possède une vue imprenable sur plusieurs lieux stratégiques pour les Lusignan : la plaine de la Messaorée au sud, la péninsule du Karpas à l'est, et à la mer Caraman au nord-ouest de l'île. George Jeffery note que la route régulière pour se rendre à Kantara se situe à l'ouest. Le château de Kantara se situe à 500-600 mètres au-dessus de la mer et l'enceinte est difficile d'accès, surmontant une falaise. Les mesures de l'enceinte ont été données par de récentes études archéologiques, et on détermine la largeur de celle-ci à 50 mètres. Un précipice contribue à renforcer l'impression de domination sans partage des sommets par le château. L'entrée principale est défendue par une petite enceinte, tandis qu'un mur extérieur et une petite tour semblent communiquer uniquement avec l'entrée principale<sup>1398</sup>.

La porte principale comprend, lorsqu'on entre, une barbacane, supportée par une galerie où se trouve un canon, encadré par deux plates-formes de tir. Deux tours imposantes encadrent l'entrée principale. Le château est composé de différents points d'attaque comme des barbicanes, des plates-formes ou des canons peuvent être utilisés. Une poterne flanquée de deux tours est cachée de l'autre côté de l'entrée. Nicolas Morelle revient sur une énorme tour située au sud de l'entrée principale qu'il identifie comme un donjon, montrant que la fenêtre fut agrandie pour rendre la pièce habitable. Une seconde hypothèse voudrait que cette tour soit une ancienne chapelle fortifiée<sup>1399</sup>. Le château de Kantara, construction majeure des Lusignan, nanti d'oubliettes et de prisons, ne pouvait manquer d'impressionner quiconque s'approchait du Pentadactyle.

---

<sup>1397</sup> *Le Traité sur la guérilla de l'empereur Nicéphore Phocas*, eds. G. Dagron et H. Mihaescu, Cnrs éditions, 2011.

<sup>1398</sup> Molin, Kristian, *Unknown Crusaders Castles*, op.cit., p. 119-120.

<sup>1399</sup> Morelle, Nicolas, « The Castle of Kantara -a key to the evolution of active defence in the 13<sup>th</sup> century between the Eastern and the Western Worlds », *the Castle Studies Group journal, Castle Studies Group*, 2014, p. 292-318.

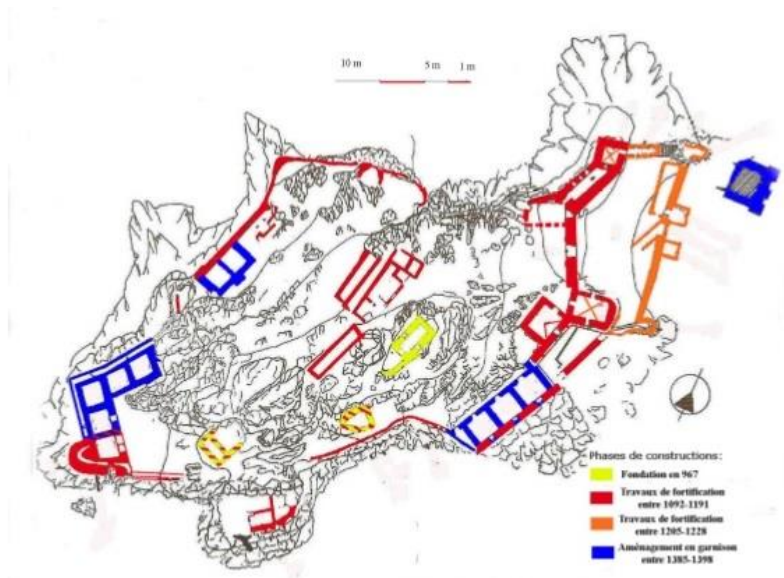


Fig 16. Plan du Château de Kantara par Nicolas Morelle<sup>1400</sup>.

Dans sa construction, le château reste byzantin mais la plupart des aménagements sont francs. Il comporte trois niveaux : la salle inférieure occupant la pente en-dessous du sommet rocheux, la salle du milieu, section principale en direction de l'est et, pour finir, la salle supérieure entre les crêtes jumelles, au sommet. Tout comme Kantara, Saint-Hilarion dispose d'une barbacane, d'un mur d'enceinte destiné à protéger l'entrée principale. Dans une petite cour située à l'est, on retrouve les restes d'un four. Montant les marches en pierre à partir de cette cour, on accède à la partie supérieure du château.

Les appartements royaux clôturent la cour ouest datant du XIV<sup>e</sup> siècle. Ils ont été soumis aux ravages du temps et sont en moins bonne condition que certaines autres parties du château. Les chambres hautes, pouvant être rejointes par une galerie extérieure, étaient situées en pente raide.

Au XV<sup>e</sup> siècle, le roi Jacques I<sup>er</sup> fait construire des fortifications comme Sigouri et La Cava, afin de renforcer le rôle de Kantara dans la défense de Chypre. Le but du roi de Chypre est le renforcement de la protection du côté ouest de Chypre, mais aussi la préparation de la prise de Famagouste aux Génois<sup>1401</sup>. Jean-Bernard de Vaivre donne l'emplacement exact de Sigouri dans son étude : entre Nicosie et Famagouste, à l'ouest de la cité, à quatre kilomètres du village de Prastio<sup>1402</sup>.

<sup>1400</sup> Morelle, Nicolas, *Le château de Kantara, une clé de l'évolution de la défense active entre Orient et Occident au XIII<sup>e</sup> siècle, schéma défensif et étude comparative*, op.cit., p. 225.

<sup>1401</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 495.

<sup>1402</sup> Vaivre (de), Jean, « Sur les sites des châteaux disparus de Sigouri et de Gastria en Chypre », op.cit., p. 1007-1029.

Saint-Hilarion symbolise l'appartenance à la famille royale du fait de sa résistance en 1373 à l'amiral Pierre de Campofregoso et ses troupes. Une tour porte le nom du prince Jean d'Antioche, frère du roi Pierre I<sup>er</sup> qui résiste longuement aux Génois dans le château de Saint-Hilarion. Léontios Machairas se fait l'écho des qualités de stratège du prince Jean d'Antioche, car celui-ci suscite des vocations de résistance parmi la chevalerie de Chypre, notamment chez Pierre de Cassi<sup>1403</sup>.

Louis de Mas-Latrie, en 1854, dresse une carte de l'île en expliquant qu'il doit la précision de ses mesures à l'amirauté anglaise, notamment au capitaine Graves, mort en étant commandant de Malte. L'historien indique qu'il a noté sur les bords de la carte les dimensions de Larnaca, Nicosie, Paphos, Limassol et Kerynia. Ainsi, Louis de Mas Latrie évoque, quand il mentionne Saint-Hilarion, les méthodes qu'il utilise : « *En arrivant dans les montagnes, je ne manquais pas de tenir compte de l'élévation et de la position relative des villages, de noter (à vue d'œil), l'élévation, ou les descentes principales et les hauteurs relatives des villages que je traversais. J'ai pris au moyen du baromètre Bunten, et quelques fois au moyen de l'appareil à ébullition de M. Regnault, dont je m'étais muni, la hauteur des points principaux des montagnes du Kantara, du Saint-Hilarion et du Stavro-Vouni [...]*<sup>1404</sup> ». Dans une démarche naturaliste, le comte de Mas Latrie donne ainsi une première indication du point culminant de Saint-Hilarion. Guillaume-Emmanuel Rey émet l'hypothèse que Saint-Hilarion aurait été fondé par les Lusignan dans le but de se prémunir contre les sultans d'Égypte. Guillaume-Emmanuel Rey donne l'emplacement exact de le château la situant dans la chaîne de montagne de Kerynia, « Au nord de l'île de Chypre, de Kormakiti au cap Saint-André ». Le nom de Saint-Hilarion aurait été attribué au saint qui vint dans ces montagnes au IV<sup>e</sup> siècle, un nom latin, faisant référence à la foi latine, obédience de l'élite et de la famille royale des Lusignan. Ce nom aurait été préféré à l'ancien nom « DieudAmour » encore utilisé par Philippe de Novare, lors de la guerre des Ibelin et des Impériaux, issu de « Dydimos » et donc de connotation antique. Ainsi, la domination des Lusignan sur les sommets transparaît dans le choix du nom des châteaux royaux<sup>1405</sup>. Guillaume-Emmanuel Rey, lui aussi dans une démarche naturaliste, observe Saint-Hilarion. La position du château est ainsi très précisément décrite : « *Le voyageur, venant de Nicosie, trouve à gauche un chemin rapide qui, après quelques lacets, s'enfonce dans un ravin d'aspect sauvage au milieu de rochers et de pentes escarpées ; après l'avoir suivi pendant une heure et demie environ, il arrive à un point où les sommets de la chaîne se divisent en deux crêtes séparées par un petit vallon, au nord duquel s'élève un piton dominant tous les autres, et dont l'altitude au-dessus du niveau de la mer, n'est pas inférieure à 700 mètres.*<sup>1406</sup> » Dans la suite, Guillaume-Emmanuel Rey décrit l'ouvrage défensif de Saint-Hilarion, les murailles et les tourelles juchées sur une pente rapide. À cette première partie de l'ouvrage, l'historien ajoute une muraille crénelée, formée de courtines, et d'un petit édifice dédié aux hommes de garde. Guillaume-Emmanuel Rey note que Saint-Hilarion est mal disposée pour la défense du fait que les tourelles sont mal positionnées et les murs peu

---

<sup>1403</sup> Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 206-207.

<sup>1404</sup> Louis de Mas Latrie « Notice sur la construction d'une carte de l'île de Chypre », *Bibliothèque de l'École des chartes*, cinquième série, 4,1863, p. 1-50.

<sup>1405</sup> REY, Guillaume-Emmanuel, *Étude sur les monuments de l'architecture militaire des Croisés en Syrie et dans l'île de Chypre*, Imprimerie nationale, 1871, p. 239.

<sup>1406</sup> Ibid., p. 240.



épais. C'est pourtant l'un des principaux rôles du château durant la période latine. L'historien note également la difficulté d'accès pour les machines de sièges en raison des ravins et escarpements. Il soulève l'hypothèse selon laquelle Saint-Hilarion n'aurait pas seulement été un ouvrage dédié à une mission militaire, mais pouvait aussi accueillir les appartements de la famille royale, puisqu'il décrit des bâtiments imposants se situant vers le nord, à l'abri des engins militaires.

La démarche de Guillaume-Emmanuel Rey s'inscrit dans le courant naturaliste apparu au XIX<sup>e</sup> siècle en Europe. Topographe et archéologue de formation, Guillaume-Emmanuel Rey, propose par la description de Saint-Hilarion, une représentation conforme du paysage, en y ajoutant des mesures. L'étude topographique qu'il propose de Saint-Hilarion est une description précise du paysage et de ses composantes.

Les études topographiques ont fleuri, depuis la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, concernant l'emplacement des châteaux et surtout leurs mesures. Les plans d'AHS Megaw établis depuis la seconde moitié du siècle dernier, font toujours office d'autorité pour déterminer l'emplacement du bâti. Les études concernant les mesures, appelée archéométrie, permettent la compréhension des installations et la place des châteaux dans la castellologie des États Latins. Jusqu'à présent, les châteaux de Chypre ont toujours été insérés dans des études globales comparatistes avec les châteaux de Terre Sainte. Nicolas Morelle revient notamment sur le caractère de l'étude de Kristian Molin, qui réalise une première étude comparatiste des châteaux de Chypre, de Cilicie et de Terre Sainte. Nicolas Faucherre a renouvelé récemment les études concernant les fortifications et l'artillerie à Chypre, qui font office d'autorité, à la suite de celles de Jean-Bernard de Vaivre<sup>1407</sup>.

Enfin, dernier des châteaux du Pentadactyle, Buffavento se tient sur les sommets d'une haute montagne, symbole également de la domination des Lusignan sur le territoire. Le château domine le nord de l'île de Chypre et a été laissé à l'abandon depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, par les Vénitiens. Il existe une seule route d'approche, qui se situe à l'est de celui-ci. Une légende en attribue la construction à une femme qui y trouva refuge en 1190<sup>1408</sup>. Un monastère, Agios Chrysostomos, se trouve au premier niveau de Buffavent et comporte des fresques datant du XIII<sup>e</sup> siècle, mesurant près de 1,7 mètres. Après le monastère, se trouve une première section qui comporte un étage, ainsi qu'une citerne. Près du sommet, se trouve également une chapelle. Buffavento est un témoignage à la fois d'architecture religieuse et d'architecture civile. Il semblerait qu'outre son utilisation en tant que forteresse, le château ait des fonctions religieuses plus marquées qu'à Kantara ou Saint-Hilarion. Le château est également, comme il a été dit plus tôt, mis en défense durant la guerre des Ibelin et des Impériaux, par l'action d'Échive de Montbéliard, épouse de Balian d'Ibelin, fils du Vieux Sire de Beyrouth. Il semblerait que le rôle qu'aient voulu assigner les Byzantins à Buffavento soit celui d'une prison. On retrouve la continuité de cette mission sous les Lusignan, Buffavento, par ses officiers, étant l'un des bastions les plus zélés de la royauté chypriote.

---

<sup>1407</sup> Faucherre, Nicolas, « Le château de Cérines », *L'art gothique en Chypre*, op.cit., p. 384-390.

<sup>1408</sup> Ibid., p. 239.

Quelques caractéristiques de la maçonnerie, selon Jeffery, dateraient du XIV<sup>e</sup> siècle. En tant que prison, Buffavento accueille deux prisonniers prestigieux : le connétable Aimery de Lusignan, frère du roi Henri II et soutien du Seigneur de Tyr, et Balian d'Ibelin, prince de Galilée. Les ennemis des rois de Chypre semblent avoir été conduits irrémédiablement à Buffavento. Des soutiens de la reine Valentine Visconti, épouse de Pierre II, sont également amenés à Buffavento, après avoir comploté contre le roi élu Jacques I<sup>er</sup><sup>1409</sup>.

Jeffery rapporte alors les paroles d'un voyageur, appelé Van Bruyn, visitant Buffavento en 1683 : il considère que l'accession à Buffavento est l'une des marches les plus périlleuses qu'il ait entreprise. Buffavento qui fut un fleuron de l'architecture chypriote et l'arme de la royauté qui s'en servit pour dominer les aristocrates, ne résista pas à l'arrivée des Vénitiens qui considérèrent qu'il devait être démantelé.

Les fortifications, inscrites dans une volonté d'ostentation et de domination, font partie de l'histoire des ouvrages de défense de la Terre Sainte. Cependant, à Chypre, elles suivent, comme on a pu le voir, une logique interne, selon les différents dirigeants. Les Lusignan, maintenant leur emprise sur les fortifications, ont su les brandir comme l'orgueil de leur règne, jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle et l'arrivée de l'administration vénitienne.

## 2. Les officiers de l'administration militaire responsable des châteaux royaux :

Tout comme pour le connétable et le maréchal, les *Assises du Royaume de Jérusalem* déterminent les fonctions et la charge du sénéchal. Grand officier du roi de Chypre, il apparaît dès le règne des premiers souverains francs. C'est à lui qu'est dévolu le rôle d'administrer les châteaux royaux tel que le stipulent *Les Assises*. Il convient également d'analyser si le sénéchal a un rôle effectif sur les châteaux royaux ou s'il s'agit d'un rôle de représentation.

### **a. Les missions du Sénéchal, continuité et ruptures durant la domination franque :**

Les lois détaillent les attributions du sénéchal à l'instar de celles des autres grands offices du royaume. Contrairement à ce qui se passe dans les royaumes occidentaux, il n'y a qu'un seul office de sénéchal dans le royaume de Chypre. Il n'est pas subdivisé de manière territoriale comme c'est le cas en France et dépend uniquement du roi de Chypre qui nomme ses sénéchaux lors de son couronnement. On peut y voir une affirmation du pouvoir militaire du souverain, comme pour la promotion du connétable et du maréchal. Cet office, s'il est conféré lors du couronnement, ne peut être alors enlevé à son possesseur.

*Les Assises* consacrent un court passage aux attributions du sénéchal. Après avoir expliqué le rôle de ce dernier lors du couronnement du roi, l'ouvrage dévoile ses attributions pour ce qui concerne les châteaux royaux de l'île :

---

<sup>1409</sup> Jeffery, George, *A description of the historic monuments of Cyprus: studies in the archaeology and architecture of the island, with illustrations from measured drawings and photographs*, op.cit., p. 275.

« Les chastiaus et les châteaux royaux dou rei ou reiaume, le seneschau les peut et les doit revisiter et faire leur avoir ce que mestier lor y ert, et changier et remuer sergenz et totes manieres d'offices qui dedenz les chastiaus ou les fortereces seront, sauf les cors des chostelains ou sauf le coomandement dou rei u de celui qui tendra son leux, ce il aucun preupre comandement en feiseit. Et le devans des chastiaus et chostelains doivent estre obeissant à lui et à son comandement, sauf le comandement dou rei ou de celui qui tendra son leuc<sup>1410</sup>. »

Or, Leontios Machairas, relatant le couronnement du roi Pierre II de Lusignan, confère au sénéchal un rôle de représentation pure : présent lors du couronnement du roi Pierre II à Famagouste, en 1372, il prend la bride du cheval du roi ce jour. Dans la liste des officiers du royaume rapportée par Léontios Machairas, Léon de Lusignan est dit « sénéchal » de Chypre<sup>1411</sup>. L'office est donc porté, à cette époque, par un membre de la famille royale.

Il est opportun de détailler, à la suite de ce paragraphe, les missions du sénéchal. Le sénéchal est, en premier lieu, chargé de vérifier le bon état des châteaux royaux. Des visites qui sont comparables à des tournées d'inspections sont organisées afin de vérifier que les châteaux soient en état et que leur administration interne fonctionne bien. Le sénéchal doit alors vérifier le bon état des fortifications, des armes, des garnisons et du ravitaillement. C'est sans doute lui qui s'occupe de ce point essentiel. On ne possède pas de renseignements plus détaillés sur l'organisation du ravitaillement. La périodicité des visites n'est pas non plus indiquée dans le court passage des *Assises* qui ne dit pas non plus s'il y a, dans l'année, un moment propice pour leur organisation. On peut admettre que les visites en temps de paix ne doivent être guère nombreuses. Après l'entretien des châteaux royaux et des châteaux, le sénéchal est chargé de superviser les officiers et les sergents qui y stationnent. Il est donc responsable de l'administration des châteaux royaux, de la désignation de leur commandement et de l'installation des garnisons. De nombreuses indications données dans la phrase évoquent l'administration des places fortes. Il est indiqué tout d'abord : « et changier et remuer sergenz et totes manieres d'offices qui dedenz les chastiaus ou les fortereces seront<sup>1412</sup>, »

Le sénéchal a donc la charge des garnisons des châteaux. En effet, les « sergents » sont usuellement des troupes de pied de l'armée royale. Affectées à la garde des châteaux, elles participent aussi à leur entretien quotidien en temps de paix.

Enfin, le sénéchal a la responsabilité de « totes manieres d'offices qui dedenz les chastiaus ou les fortereces seront ; » Cela signifie qu'il est sans doute le responsable de l'administration civile et militaire, ce qui signifie qu'en temps de paix comme en temps de guerre, il est responsable de l'entente des deux administrations et veille à ce que cette entente soit perpétuelle pour qu'il n'y ait pas la naissance de foyers de contestation.

Subordonnés au sénéchal, les capitaines et châtelains des châteaux royaux ont une fonction de commandement direct. Il apparaît que, lié aux baillis et aux vicomtes, le châtelain a d'abord été affecté à la défense des cités ne disposant pas d'enceintes. James Petre remarque que le poste de châtelain est un poste important qui nécessite d'être confié à des

---

<sup>1410</sup> Jean d'Ibelin, *Le Livre des Assises*, op.cit., p. 579.

<sup>1411</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 156-157.

<sup>1412</sup> Jean d'Ibelin, *Le Livre des Assises*, op.cit., p. 579.

hommes de confiance. Or, malgré toutes les précautions prises, il semble que l'évolution du régime ait amené à la tête de ces offices des hommes représentant une menace pour les Lusignan.

Il semble opportun de proposer une analogie entre le rôle du sénéchal du royaume de France et celui du royaume de Chypre. Au sein du royaume de France, l'office est lié aux principautés territoriales alors qu'il ne l'est pas en Chypre. Il faut également se demander si l'office de sénéchal est porté par des hommes fidèles aux Lusignan et s'il périclité comme en France.

Dans son ouvrage intitulé *Les institutions de la France médiévale : XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Romain Teilliez présente la fonction du sénéchal du royaume de France. Commencé par expliciter l'étymologie du mot sénéchal, « *Le sénéchal (senescallus : « le vieux serviteur »), était déjà le maître du palais sous les Carolingiens<sup>1413</sup>* », il cite les principales missions de cet officier jusqu'aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles qui sont : diriger la maison du roi, commander l'armée et rendre la justice au nom du roi. Romain Teilliez remarque également que les pouvoirs du sénéchal sont craints par la royauté capétienne. Il observe, à travers l'exemple de Louis VI le Gros, que la charge périclité après que le souverain ait renvoyé son sénéchal en 1131. La peur qu'un lignage accapare cette fonction serait la cause de sa disparition. On peut alors proposer un parallèle avec la désignation et l'évolution de l'office de sénéchal à Chypre, et se demander si l'office est plus cérémoniel qu'effectif.

On trouve la première mention du sénéchal du royaume durant l'année 1197, sous Aimery de Lusignan, lorsque ce dernier devient roi de Chypre. Une charte du 22 novembre nous donne le nom du premier sénéchal, Aimery de Rivet, qui semble être le témoin du roi Aimery<sup>1414</sup>. L'office de sénéchal de Chypre est séparé de celui de sénéchal de Jérusalem, puisque Raoul de Tibériade porte ce même titre en 1198. Une charte l'identifie comme détenteur de ce titre<sup>1415</sup>. Dans la formulation des chartes, on identifie Aimery en tant que roi de Chypre et de Jérusalem lorsque ce dernier signe les documents en tant que roi de Jérusalem et de Chypre. Le titre de « *rex cypri* » placé en première position au lieu de « *rex hierosolymitani* » signifie que les officiers signataires sont ceux portant la dignité dudit royaume. Ainsi, le sénéchal servant de témoin peut être suivant la titulature inscrite dans la charte, le sénéchal de Chypre ou de Jérusalem. En 1201, Aimery de Rivet semble toujours être sénéchal du royaume de Chypre<sup>1416</sup> et il l'est donc de 1197 à 1210<sup>1417</sup>. Une charte de 1210 le montre possédant toujours ce titre sous le règne d'Hugues I<sup>er</sup>. Il faut signaler une absence du titre dans les chartes de 1210 à 1247, ce qui laisse penser que l'office était purement cérémoniel au début de la monarchie franque. À partir de 1211, une charte mentionne la présence de Raoul de Tibériade, sénéchal de Jérusalem<sup>1418</sup>. À partir de 1248, c'est Baudouin d'Ibelin, fils du seigneur de Beyrouth, qui devient le sénéchal de Chypre<sup>1419</sup>. Les Ibelin s'accaparent le titre de sénéchal après la guerre qui oppose le roi à l'empereur Frédéric II. Le fait qu'un membre des Ibelin possède cet office signifie l'apogée de l'influence de cette famille dans le royaume de Chypre au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. *Les Lignages d'Outremer* présentent les ramifications de la famille Ibelin. Baudouin d'Ibelin est

---

<sup>1413</sup> Teilliez, Romain, *Les institutions de la France médiévale: XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, 2009, p. 58.

<sup>1414</sup> *Regesta Regni Hierosolymitani.*, op.cit., p. 203.

<sup>1415</sup> Ibid., p. 205.

<sup>1416</sup> Ibid., p. 214.

<sup>1417</sup> Ibid., p. 226.

<sup>1418</sup> Ibid., p. 228.

<sup>1419</sup> Ibid., p. 310.

donc le fils de Jean d'Ibelin, fils de Balian d'Ibelin et de Marie Comnène. Frère de Balian d'Ibelin, époux d'Échive de Montbéliard, Baudouin est impliqué étroitement avec la famille des Lusignan, mais aussi d'autres vieux lignages de Chypre, puisqu'il épouse la fille de Gauthier de Bessan<sup>1420</sup>.

Baudouin d'Ibelin participe à la guerre des Ibelin contre les Impériaux à partir de 1229 et assiste donc, en ne possédant pas le titre de sénéchal, à la querelle des châteaux entre Jean d'Ibelin et Frédéric II. Ce dernier prend prétexte de sa suzeraineté pour exiger des baillis nommés par Alice de Champagne, mère du roi Henri I<sup>er</sup>, qu'ils lui rendent les châteaux et châteaux royaux. Ceux-ci sont rendus au roi et deviennent sans doute par le geste de l'Empereur la propriété de la famille royale. Les châteaux royaux deviennent également un enjeu pour la stabilité de la royauté. Philippe de Novare présente cet enjeu :

*« La fin fut tele que l'emperere et tous ses barons jurerent au seignor de Baruth que i li rendroit maintenant ses .ij. enfans siens et sans de vie et de membre, et que il li tenroit pa[i]s, et de rien ne li amermeroït luy ne le suens, se par esgart des .ij. cors ne les feïssent, ne maugerredon ne lor rendroit pour chose qui eüst esté, et que il feroït recevoir les chasteaus et le royaume au roy Henry meïsmes<sup>1421</sup> ; »*

On peut admettre que la décision de rendre les châteaux royaux au roi rend caduc l'office de sénéchal. C'est à partir de la guerre des Ibelins et des Impériaux que le roi dispose d'une autorité plénière sur les châteaux de l'île de Chypre, renforçant la centralisation de la chose militaire. L'empereur, par son action, minimise les responsabilités du sénéchal et fait en sorte que la royauté ne juge pas nécessaire de nommer un sénéchal pour le royaume.

La famille d'Ibelin conserve l'office de sénéchal pendant près d'un siècle. Cet accaparement de la charge démontre l'influence de cette famille auprès de la royauté de Chypre. Le prestige qu'elle procure fait de la famille d'Ibelin l'une des principales du Royaume de Chypre. Durant la guerre des Ibelin et des Impériaux, les Ibelin progressent dans l'administration du royaume et contrarient les desseins de l'empereur concernant les châteaux royaux. Les Ibelin sont l'un des premiers lignages à accaparer la dignité de sénéchal ; cependant, leur opposition est dirigée contre l'empereur et on ne note aucune volonté de s'emparer des châteaux royaux de l'île de Chypre. Les cinq baillis de Chypre associent les châteaux royaux au pouvoir et tentent de convaincre l'empereur Frédéric II que les Ibelin veulent s'emparer du pouvoir et donc lui voler son droit à posséder les châteaux royaux de Chypre.

: *« Si tost com le seignor de Baruth fu party de laens, ses enemis vindrent à l'empeor, et li distrent : Sire, que aves vous fait ? Le seignor de Baruth s'en ira ja et garmyra les chasteaus encontre vous et revelera toute la terre, ja pour ses enfans ne laira !<sup>1422</sup> »* Les opposants à la royauté de Chypre, les cinq baillis de Chypre, démontrent leur volonté de s'accaparer des fonctions du sénéchal, puisque les châteaux royaux deviennent un enjeu de pouvoir.

La famille d'Ibelin possède la dignité de sénéchal jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Cette exceptionnelle longévité montre l'emprise des Ibelin sur la royauté. La charge de sénéchal se transmet entre membres de la famille Ibelin. Après

---

<sup>1420</sup> *Les Lignages d'Outremer*, RHC-Lois, II, op.cit., p. 448.

<sup>1421</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente*, op.cit., p. 98.

<sup>1422</sup> Ibid., p. 94.

Baudouin d'Ibelin qui est le fils du vieux seigneur de Beyrouth, Balian d'Ibelin, un petit-fils du seigneur de Beyrouth est détenteur de l'office<sup>1423</sup>.

Après un siècle de possession de la charge par la famille Ibelin, l'office de sénéchal retourne dans le giron de la royauté. Philippe d'Ibelin, oncle du roi Henri II, portant le titre de *Cypri regius senescallus*, joue un rôle actif durant la querelle du Seigneur de Tyr et du roi Henri II à partir de 1306<sup>1424</sup>. La charge revêt une importance nouvelle après cette guerre. La royauté ne désire pas qu'un autre lignage comme celui des Ibelin possède cette fonction, comme ce fut le cas pour les Garlande en France en 1131. Le titre de sénéchal, à nouveau lié aux châteaux royaux, retrouve son importance première durant la guerre contre les Génois. Après la prise de Famagouste par Gênes en 1373, les châteaux royaux deviennent un enjeu pour la possession toute entière de l'île. Machairas met en valeur le rôle des officiers, parmi lesquels le sénéchal, dans la maîtrise des châteaux royaux et le fait que leur présence renforce la loyauté aux Lusignan et le courage des garnisons : « *L'amiral forma un conseil avec tous les chevaliers pour s'emparer de toute l'île; on lui dit : «Si nous occupons Cérines, Chypre nous ap.artiendra toute entière.» Le prince sortit de Cantara pour se rendre à Saint-Hilarion. L'amiral en ayant été informé, alla dire au roi : «Seigneur, tu sais que tes oncles se sont partagé ton royaume : l'un tient Saint-Hilarion qui est une grande et puissante forteresse, le connétable occupe Cérines. Or, il me paraît qu'ils s'empareront de toute l'île, et tu seras desbérîté et pauvre. Si tu nous rends le château intérieure de Cérines, nous pourrons gouverner le pays.» Le roi répondit : «Je vous remercie de votre avis ; mes oncles ont la même autorité que moi, et je ne puis agir contre eux»<sup>1425</sup>. » Ce passage montre l'importance retrouvée par les officiers en charge des places fortes. Le roi lui-même se sert de ce prétexte pour réfuter l'argument de l'amiral qui désire tenir les châteaux. Il contredit la tradition politique qui veut que le roi soit le seul maître des châteaux royaux. Il confère nominalement la légitimité aux officiers pour leur permettre de gouverner au mieux les châteaux et ne pas les laisser aux mains des Génois. Par la suite, le roi Pierre II devient moins conciliant, car il concentre à nouveau le pouvoir sur les places fortes qui sont dans ses mains en ne souhaitant pas céder Korykos à Thibald Belfarage comme on l'a vu plus tôt. L'office de sénéchal périclît à l'époque de la guerre contre les Génois. Selon Leontios Machairas, lors de son avènement, Pierre I<sup>er</sup> nomme sénéchal Thomas d'Ibelin<sup>1426</sup>. Ce seigneur est le dernier membre de la famille d'Ibelin à posséder cet office. À l'avènement du roi Pierre II, le même chroniqueur nous informe que Léon de Lusignan possède ce titre, ramenant l'office dans le giron de la royauté<sup>1427</sup>.*

La charge de sénéchal est possession des Lusignan jusqu'à la fin du règne de Jean II. Lors des règnes de Jacques I<sup>er</sup> et de Janus, elle est habituellement confiée aux fils du souverain. Sous Jacques I<sup>er</sup> à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, c'est son fils, Eudes, qui devient sénéchal, tandis que sous Janus I<sup>er</sup>, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, c'est Jacques, son fils, qui est nommé<sup>1428</sup>.

---

<sup>1423</sup> Pour une connaissance précise de la famille d'Ibelin, les études de Rüd't de Collenberg, ainsi que celle de Peter W. Edbury sont indispensables : Collenberg, W.H. Rüd't (de), « Les premiers Ibelins », le Moyen-Age, 1965, p. 63-104. Edbury, Peter, « The Ibelin Counts of Jaffa: A Previously Unknown Passage from the 'Lignages d'Outremer », op.cit., p. 604-610.

<sup>1424</sup> Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, 2, op.cit., p. 156.

<sup>1425</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 193.

<sup>1426</sup> Ibid., p. 119.

<sup>1427</sup> Ibid., p. 156-157.

<sup>1428</sup> Du Cange, *Les Familles d'Outremer*, op.cit., p. 687-688.

Concernant l'office de sénéchal, l'ouverture culturelle à des hommes issus de la petite noblesse, apparaît au XV<sup>e</sup> siècle : Paul Chap.e devient sénéchal de Chypre sous le roi Jacques II. Paul Chap.e bénéficie de la politique menée par le roi, qui consiste à conférer des titres à ceux qui sont de son parti. Georges Boustronios relate brièvement la promotion à cet office de Paul Chap.e, à la mort du roi Jacques II, en 1473 : « *Sir Paul Chap.es, whom King James had appointed seneschal*<sup>1429</sup>. »

Par la suite, l'office de sénéchal est attribué par Jacques II à un chevalier espagnol, non originaire de Chypre. La charge qui lui est attribuée évolue, car elle devient héréditaire. Onofrio de Requenses, premier sénéchal héréditaire du royaume de Chypre, transmet donc sa charge à ses descendants, après avoir épousé la cousine du roi Jacques II<sup>1430</sup>. À la mort d'Onofrio, son fils hérite de la charge. Mais on dispose de peu de renseignements sur leurs actions concernant les châteaux de l'île. Il apparaît que la menace que fait planer cet office sur la royauté au XIII<sup>e</sup> siècle, se soit éloignée au XIV<sup>e</sup> siècle, pour être complètement maîtrisée au XV<sup>e</sup> siècle. Gilles Grivaud, dans son article *Un règne sans fastes, Catherine Cornaro à travers les sources produites à Chypre*, décrit le règne de Jacques II au XV<sup>e</sup> siècle comme la restauration de l'autorité royale et de la renaissance de la possession des prérogatives militaires par le roi<sup>1431</sup>. On peut alors admettre qu'il soit difficile pour Onofrio de Requenses de disputer au roi son pouvoir sur les châteaux royaux de l'île.

Le dernier sénéchal du royaume de Chypre durant la domination franque est Eugène Synclitique, lié par alliance à la famille des Lusignan. Il apparaît qu'il fut, selon DuCange, sénéchal du royaume de Chypre, durant le règne de Catherine Cornaro<sup>1432</sup>. Néanmoins, l'autorité d'Eugène Synclitique sur les châteaux du royaume de Chypre ne fut jamais une menace pour la reine. Gilles Grivaud indique que la souveraine bien qu'étroitement surveillée par Venise continue de nommer les officiers responsables des châteaux royaux, respectant les institutions franques : « *Catherine Cornaro incarne encore la souveraineté politique en procédant aux nominations des officiers qui commandent le château de Cerines*<sup>1433</sup>. »

## **b. Les missions des capitaines et châtelains :**

Dès 1191, avant la conquête de Chypre par Richard I<sup>er</sup>, on sait que les châteaux royaux possèdent déjà des garnisons, notamment Cérines. Benoît de Peterborough rend compte de la prise de « tous les châteaux et villes de l'empereur » par le roi Richard, après la fuite des hommes de celui-ci ou de leur reddition :

« *The Griffons and Herminians, who had been charged with the defence of the Emperor's towns and castles and stores, seeing such a host of armed men and ships coming, fled into the mountains, leaving them -without a guard. So the king and Robert took all the castles, towns and ports which they found empty, and having garrisoned and provisioned them and left guard ships, returned to Limeszun; on the*

---

<sup>1429</sup> Georges Boustronios *A Narrative of the Chronicle of Cyprus 1456-1489*, op.cit., p. 120-121.

<sup>1430</sup> Du Cange, *Les Familles d'Outremer*, op.cit., p. 689.

<sup>1431</sup> Grivaud, Gilles, « Un règne sans fastes, Catherine Cornaro à travers les sources produites à Chypre », Syndikus, Candida et Rogge, Sabine, *Caterina Cornaro: Last Queen of Cyprus and Daughter of Venice. Ultima Regina Di Cipro e Figlia Di Venezia*, Waxmann Verlag GmbH, Germany, 2013, p. 237.

<sup>1432</sup> Du Cange, *Les Familles d'Outremer*, op.cit., p. 689.

<sup>1433</sup> Grivaud, Gilles, *Un règne sans fastes, Catherine Cornaro à travers les sources produites à Chypre*, op.cit., p. 242.

*other hand, the king of Jerusalem and his forces were able to achieve but little in the course of their expedition*<sup>1434</sup>.» Les Byzantins ont compris la nécessité de placer des garnisons dans les châteaux, avec des capitaines et des châtelains à leurs têtes. George Hill écrit que durant le règne des Lusignan, coexistent les capitaines des villes comme Limassol, Paphos, Kerynia ou les Salines et les capitaines de châteaux royaux. George Hill rappelle que ces capitaines de villes sont assistés de lieutenants nommés par le roi<sup>1435</sup>. Aux côtés des capitaines des villes, ceux des châteaux royaux assurent le gouvernement militaire de celles-ci.

Nous avons peu d'informations sur les capitaines de châteaux royaux au XIII<sup>e</sup> siècle. Par l'entremise de Philippe de Novare, nous savons que Guinard de Conches est à la tête de Buffavento au XIII<sup>e</sup> siècle. Le chroniqueur livre également de précieuses informations sur les garnisons qui sont sous la responsabilité de l'officier, par cette phrase : « *Le seignor de Baruth s'en ira ja et garnyra les chasteaus encotre vous et revelera toute la terre, ja opur ses enfans ne laira !*<sup>1436</sup> » Les garnisons des châteaux apparaissent occasionnelles, mais on peut voir une volonté de renforcer les garnisons en temps de guerre. On note que Philippe de Novare évoque la tour de l'Hôpital à Limassol et que celle-ci pourrait disposer d'une petite garnison. On peut associer à cette garnison les gardiens de prison des enfants du Seigneur de Beyrouth. Les Impériaux comme les Ibelin concentrent leurs efforts pour fournir une garnison aux châteaux : « *Et s'en ala au Dendamor, que il avoit garni*<sup>1437</sup> ». On peut admettre que la garnison est moindre en temps de paix qu'en temps de guerre, mais qu'il n'est pas impossible que les garnisons soient constantes, étant donné que les châteaux font office de prison. Il est évident que les garnisons ne sont pas préparées pour une guerre, mais pour un service de guet. Le manque de préparation qu'Échive de Montbéliard trouve à Buffavento corrobore ce fait<sup>1438</sup>. Il est alors nécessaire de rappeler que la présence d'une garnison n'est pas liée à un état de guerre permanente, ni à la peur d'une attaque des peuples musulmans.

Philippe de Novare rend également compte des garnisons lors des sièges de Saint-Hilarion et de Kantara qui connaissent une situation inédite, occupés par les Cinq baillis, alliés de Frédéric II : « *Le seignor de Baruth ala au siege dou chasteau de Dendamors, et herberga à la fontaine dou Dragon, et ses enfans estoient amont devant le chasteau. Le chasteau si est en mout fier luoc et en mout fieres montaignes, et mout y covient de gen quy bien le veaut asseger, car de mout de leus n'en y peut l'on issir que par la porte, et il y avoit dedens mout de garnison de gens à cheval et à pié*<sup>1439</sup>. »

Durant la guerre des Ibelin et des Impériaux, chaque forteresse de l'île est impliquée, de même que certaines villes de Syrie Palestine. Philippe de Novare explique que tous les châteaux sont occupés, soit par les forces royalistes, soit par les forces impériales. Peu avant la bataille de Casal Ymbert, les Impériaux, notamment les cinq barons, ont la mainmise sur les principales châteaux royaux de l'île, notamment Saint-Hilarion et Kerynia<sup>1440</sup>. Les garnisons sont les

---

<sup>1434</sup> Benedict of Peterborough, *The chronicle of the reigns of Henry II and Richard I, A.D. 1169-1192, Excerpta Cypria. Materials for a History of Cyprus*, op.cit., p. 8.

<sup>1435</sup> Hill, George, *History of Cyprus*, op.cit., p. 54.

<sup>1436</sup> filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 94.

<sup>1437</sup> Ibid., p. 96.

<sup>1438</sup> Ibid., p. 81.

<sup>1439</sup> Ibid., p. 124.

<sup>1440</sup> filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 164.



principales préoccupations des Impériaux, notamment après la bataille du Casal Ymbert. Philippe de Novare écrit qu'ils ont renforcé les garnisons de la Tour de la Mer à Famagouste, mais aussi de Kantara : « *Là se berbererent .ij. jors ou .iij. pour eaus aiser. Les Longuebars avoyent laissié la tour de mer garnie de gent. Le roy fina à eaus et douna fiés as cheveteines et li rendirent la tour dou port de Famagouste. Là meïsme vindrent à eaus .iij. homes dou roy qui gardoyent La Candare par les Longuebars. Le roy lor donna ce que il requistrent et il ly rendirent La Candare. Et le seignor de Baruth et ses enfans pardounerent à l'un d'eaus, qui avoit nom Anfroy de Monaigre, que mout lor avoit mesfait<sup>1441</sup>. »*

À travers le cas d'Anfroy de Monaigre, capitaine de Kantara, on constate que les trahisons sont légion durant la guerre des Ibelin et des Impériaux, motivées par le gain de l'or plus que par les idéaux. L'identité commune chypriote n'est pas encore un puissant moteur animant les soldats des garnisons. A travers les récits de ces trahisons, il est possible de connaître les origines sociales des hommes qui s'y trouvent. Sans doute issu de la noblesse latine, Anfroy de Monaigre évolue dans les sphères du pouvoir royal. Il est le précurseur de la recommandation du sénat de Venise concernant le fait que la reine Catherine doive nommer des capitaines de châteaux royaux distant de la famille royale<sup>1442</sup>.

Une constatation qu'on peut faire pour la Guerre des Ibelin et des Impériaux est que les garnisons, en temps de paix, comprennent un petit nombre de combattants. Ce sont les officiers qui décident ou non de renforcer les garnisons en temps de guerre. Il apparaît que les membres des garnisons sont uniquement issus du peuple de l'île de Chypre, car la venue d'éléments extérieurs concerne plutôt les troupes des Impériaux. Les soldats qui composent les garnisons sont importants dans la victoire ou la défaite lors d'un siège, car leur allégeance peut décider de l'issue, comme cela fut le cas lors de la reddition du château de Kerynia aux troupes de Guy de Lusignan, lors de la conquête de l'île de Chypre par Richard.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, deux autres conflits permettent d'évaluer la capacité de l'île de Chypre à fournir une défense solide concernant les garnisons dans les châteaux. Lors du conflit du Seigneur de Tyr et du roi, elles peuvent jouer également un rôle important dans la défense des châteaux royaux. Les volontés se manifestent, montrant que les soldats faisant partie de ces garnisons peuvent choisir de servir le roi plutôt que le gouverneur. La garnison de Célines, comme ce fut le cas pour l'Empereur Isaac Comnène peut décider de se rendre contre ou avec l'avis du capitaine et jouer un rôle primordial dans les conflits. La chronique dite d'Amadi illustre l'importance de la loyauté des garnisons dans un conflit :

*« Al castello de Cerines fu mandate, per el simel elletto, messer Bartliolomio de Flace ; onde trovò messer Heude des Vis in loco de messer Joan Ferant, che era castellan allora; el quai castellan, subito intese questa mulacion, se parti dal castello et vene a Nicosie per dimandar al re se doveva tegnir et deffender el castello per lui; et el signor ditto Hende des Vis, che era locotenente del castellan, et tutti li fanti del ditto castello si consiglionono de defendér el castello et salvarlo per el re; ma un frate, ditto Andrea Pons, li ha admoniti et represi con parole che dovesseno render el castello al ditto signer Bartholomio de Flace, et cosi lo reseno, et feceno omaggio tutti ad esso commesso del signor de*

<sup>1441</sup> Ibid., p. 180.

<sup>1442</sup> Louis de Mas Latrie *Histoire de l'île de Chypre*, 3, op.cit., p. 358.

*Sur, et fu cridato el nome del governor. Dapoi si reseno li altri castelli, et el signor de Sur mandò castellani et baiuli in tutte le citia et castelli del regno de Cypro, et si messe in possesso de tutti li casali et intrade deda reai, corne signor, in quel di che li cavaglieri et altri se partirono da la camera del re et allogiorono di fora in la corte, come havete inteso<sup>1443</sup>. »*

L'autorité royale est respectée par la garnison de Kerynia qui se rebelle contre l'usurpation commise par le Seigneur de Tyr. On constate une emprise réelle du roi sur les châteaux royaux et leurs soldats. Par la suite, lors de la Guerre contre les Génois en 1373, ce lien entre le roi et les membres des garnisons est renforcé. Deux systèmes de fonctionnement pour les garnisons apparaissent dans cette guerre : l'enrôlement imposé par le roi Pierre II et la défense des villes par les citoyens eux-mêmes. La défense de la ville de Nicosie par les communautés orientales de l'île montre une volonté de défendre un quartier, un lieu, mais aussi la nationalité chypriote et la royauté. Les Syriens et les Arméniens s'opposent aux Génois en défendant des positions dans la ville de Nicosie. Léontios Machairas décrit la manière dont l'enrôlement décidé par le roi Pierre II se passe :

*« On fit publier en outre que chaque homme au-dessous de quinze ans devait venir se faire inscrire pour la garde des places nécessaires ; celui qui ne se soumettrait pas à cette formalité perdrait sa liberté et deviendrait parèque royal. Quand ils furent inscrits, on en fit le dénombrement et on les plaça dans les endroits qui avaient besoin d'être gardés; cela se fit en bon ordre<sup>1444</sup>. »* La volonté de se tourner vers les hommes de l'île semble se manifester après 1369 et les doléances adressées par les hommes-liges au roi Pierre I<sup>er</sup> contre l'engagement de soudoyés non originaires de l'île de Chypre. Un sentiment identitaire apparaît fortement mis en valeur par cette clause qui, par la suite, devient permanente dans la manière de recruter des rois de Chypre. Jean Richard expose cette clause dans son article :

*« Autre conséquence des guerres du roi Pierre : nous avons conservé l'écho des plaintes des chevaliers chypriotes contre les hommes d'armes venus d'Occident pour participer aux expéditions contre les Musulmans et qu'on accusait Pierre I<sup>er</sup> de favoriser au détriment de ses propres vassaux. On voit ici les liges demander que le roi ne puisse à l'avenir déclarer la guerre, conclure la paix ou engager des contingents de soudoyers atteignant cent hommes d'armes sans leur assentiment<sup>1445</sup>. »*

Le roi Pierre II souhaite prévenir toute velléité future de rébellion de ses hommes pour une question de solde ou autre. On peut y voir une volonté de ne pas subir une révolte comme son père, Pierrre I<sup>er</sup>, l'a vécue pour une garnison en Asie Mineure. En effet, en 1367, la garnison d'Antalya n'ayant pas reçu son salaire se révolte contre les garnisons : *« Le roi avait armé plusieurs galères pour envoyer à Satalie la paie des soldats et des vivres. Mais voyant que la saïtie attendue d'Alexandrie n'arrivait pas il conçut de l'inquiétude et fit dire à messire Jean de Monstri qu'il avait nommé capitaine de l'armement pour Attalie, de ne point partir avant qu'il n'eût reçu son commandement. Les soldats de Satalie n'ayant pas reçu leur paie à temps se dirent entre eux que le roi les avait oubliés. L'esprit de révolte s'empara d'eux. Sire Léon d'Antiaume, le capitaine, cherchait à les faire patienter en employant les plus douces paroles, mais il ne panant pas à les calmer<sup>1446</sup>. »*

<sup>1443</sup> Cronaca del Templare di Tiro, op.cit., p. 250.

<sup>1444</sup> Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 176-177.

<sup>1445</sup> Richard, Jean, « La révolution de 1369 », op.cit., p. 112.

<sup>1446</sup> Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier, op.cit., p. 105.

Le sentiment identitaire pousse les communautés arméniennes et syriennes à défendre l'île de Chypre face aux Génois et notamment la ville de Nicosie qui devient, comme on l'a vu plus tôt, le théâtre de la défense de la royauté<sup>1447</sup>.

À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, le nom des capitaines des châteaux royaux et châteaux nous sont mieux connus. Leontios Machairas nous en informe, notamment lors de l'affaire de la maîtresse du roi Pierre I<sup>er</sup>, Jeanne L'Aleman, enfermée à Kerynia. Cet épisode montre l'exagération de Leontios Machairas et sa pensée concernant la reine Éléonore d'Aragon, à qui il semble donner l'apparence d'une sorcière. Jeanne l'Aleman, sous la plume de Leontios Machairas, devient une héroïne tragique enfermée à Kerynia, peu avant le retour du roi Pierre en 1368-9. C'est par le récit des aventures de Jeanne L'Aleman, que l'on sait que Kerynia dispose d'un capitaine de forteresse du nom de Luc d'Antiaume. Le nom de cet officier ne nous est connu que par Machairas, mais on peut affirmer comme hypothèse qu'il est issu de la vieille noblesse latine de Chypre. Ainsi, le chroniqueur nous informe de ses fonctions et du rôle qu'il tient dans l'emprisonnement de Jeanne l'Aleman : « *Là, elle souffrit terriblement. Privée de tout par le capitaine qui exécutait les ordres mauvais de cette reine impie et mauvaise. Sept jours passèrent et le prince fit relever le capitaine et mettre à sa place un autre capitaine, sire Luc d'Antiaume, lequel était un parent de la noble dame. Le gouverneur lui demanda en secret de la soulager un peu pour l'amour du roi. Sire Luc fit remblayer les oubliettes d'une couche de terre pour atteindre le niveau, sur lequel un menuisier cloua des planches. Il lui donna du linge pour dormir et pourvut bien au manger et au boire*<sup>1448</sup>. »

Le système de garnison au XV<sup>e</sup> siècle reste dans la continuité de celui instauré par Pierre II. La chronique de Florio Bustron mentionne quelques actions concernant les fortifications de Jacques I<sup>er</sup>, notamment la construction du château de Sivori : « *El detto re fece una bella stantia, et uno delettevolo girardino al casai Potamia ; fece una bella cbiesa, la Misericordia, dove lu la torre della Margarita, con un bel vergero intorno ; fece el castello de Sivori*<sup>1449</sup>. » On dispose de peu d'informations concernant la garnison de ce château ; cependant, Jean-Bernard de Vaivre rappelle qu'il sert de point d'appui durant la guerre contre les Mamelouks à Chirochitia en 1426. Il note également qu'après la prise de Famagouste par Jacques II, le château de Sivori perd de son importance<sup>1450</sup>. Son rôle n'étant pas la défense active, il est probable qu'une garnison de faible importance y était installée pour remplir les tâches de la vie quotidienne. Pendant l'invasion des Mamelouks dans l'île de Chypre en 1426, Florio Bustron mentionne la prise du château de Limassol et il en évoque très rapidement la garnison en la nommant « genti <sup>1451</sup> ». Le chroniqueur ne donne aucune information sur l'origine sociale, la composition ethnique de la garnison du château de Limassol. En 1460, lors de la guerre civile entre Charlotte de Lusignan et Jacques II, la garnison de Cerines manifeste une nouvelle fois sa loyauté envers la famille royale des Lusignan. Florio Bustron ne cite toutefois pas l'origine des soldats, seulement le nom des trois meneurs dont l'un d'eux est issu des ordres religieux, ce qui signifie qu'il fait partie de l'administration civile de Cérines :

---

<sup>1447</sup> Ibid., p. 105.

<sup>1448</sup> Ibid., p. 121.

<sup>1449</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 352.

<sup>1450</sup> Vaivre, Jean-Bernard (de), « Sur les sites des châteaux disparus de Sigouri et de Gastria en Chypre (information) », op.cit., p. 1007-1029.

<sup>1451</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 358.

« Nel medesimo giorno, fu scoperto a Cerines un trattato de alcuni. che volevano prender Cerines per nome della regina Carlotta. E questi erano Matteo Centurione, padre Desiderio, uno canonico, fra Antonio cavaliere de Rhodi, e Giorgio Linter; quali, posti al tormento per il capitano de Cerines, con l'assistentia del vescovo de Limisso, che si trovò a Cerines, confessorono ogni cosa; onde il vescovo li schierò, e mandò a Famagosta, con altri cinque forestieri. Li quali siando la notte al casai Stillus, uno de quelli forastieri trovo un coltello col quale si ferite nella gola per uccidersi. Li turcopulli e guardiani corsero per prendere costui, che non si uccidesse, et in quel tumulto scampò un altro de quelli forestieri. Li altri furon menati a Famagosta, e confessorono, che alli 15 di agosto si faceva fiera al monastero de Achieropyti, e a Psithia, vicini a Cerines; e molti Cerinioti andavano alla fiera, e loro volevano lasciar il Centurione entrar al castello, e uccider il capitano, e tenir il castello per Carlotta, e questo col mezzo de Manoli Chavaro, Rodioto, mandato da Carlotta a posta per questo. Costoro furono tutti squartati, parte a Famagosta, e parte mandati a Cerines, e furon squartati in quel castello<sup>1452</sup>. »

À partir du règne de Catherine Cornaro, l'administration vénitienne impose peu à peu sa marque sur les châteaux royaux. Benjamin Arbel indique que, dès 1473 et la mort du roi Jacques II, un provvediteur est envoyé pour mettre en place les instructions du Conseil des dix. Des soldats issus de Venise sont chargés des garnisons des châteaux dans l'île<sup>1453</sup>. La république de Venise renoue avec la tradition de Chypre de placer des soldats à majorité vénitienne dans ses possessions. Cependant, quelquefois, des régiments de stratiotes pour le service de garde de l'île complètent le nombre de ces soldats, comme le fait remarquer Gilles Grivaud. Ce dernier insiste pour dire qu'il ne faut pas y voir une résurgence des *stratioti* byzantins, étant donné que le régime sous lequel ils font leur service n'est pas le même<sup>1454</sup>. Louis de Mas Latrie publie, dans le 3 de son *Histoire*, une dépêche de Josaphat Barbaro, ambassadeur vénitien du roi de Perse. Datée du 17 avril 1473, rédigée à Famagouste, elle évoque les difficultés que rencontrent la marine de la République à Famagouste sous le roi Jacques II. Louis de Mas Latrie note : « Barbaro devait continuer la mission de Catherino Zen auprès du Sofi, auquel il amenait des munitions de guerre, des ingénieurs, des artilleurs et de nombreux présents<sup>1455</sup>, ». On constate que des soldats de plus en plus spécialisés comme « les artilleurs » font partie des troupes de la Sérénissime, qui répond à la modernité des sièges. Installer des garnisons dès la conquête de territoires fait partie des préoccupations de la République, dès lors qu'elle s'attache un territoire. Le cas de l'Eubée au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle peut être mis en parallèle avec Chypre. Nicholas Coureas écrit ceci au sujet des formes de l'occupation vénitienne de l'Eubée :

« Venice placed garrisons in the forts and cities of the island after 1317 and by the early fourteenth century there was an important colony of Venetian citizens there<sup>1456</sup>. »

La sécurité interne, mais aussi la nécessité de prévenir les incursions extérieures, sont les préoccupations majeures de la Sérénissime lorsqu'elle instaure un protectorat sur des îles. Francesco Attar, commissaire en 1531 pour la Sérénissime, rédige un mémoire dans lequel il dresse un inventaire des soldats de la République présents sur le sol de l'île. Louis de Mas-Latrie, publiant quelques extraits de ce mémoire dans le tome 3 de son ouvrage, insère les listes des soldats présents à Chypre lors de la prise de l'île. On a donc un récapitulatif des effectifs dans les châteaux et

<sup>1452</sup> Ibid., p. 437.

<sup>1453</sup> Arbel, Benjamin, « A fresh look to the Venetian Protectorate of Cyprus (1474-1489) », op.cit., p. 214.

<sup>1454</sup> Grivaud, Gilles, « Formes et mythes de la strateia à Chypre », op.cit., p. 34.

<sup>1455</sup> Louis de Mas Latrie *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, op.cit., p. 336.

<sup>1456</sup> Coureas, Nicholas, « Cyprus and Euboea in the mid-fourteenth century », *Symmeikta*, 16, 2003-04, p. 87-100.

bourgs de la Chypre vénitienne. Francesco Attar, faisant état de la population de Kerynia, donne 600 habitants pour le château et le bourg. On apprend que parmi les soldats de la République en poste figure un corps d'arquebusiers à cheval au nombre de 200. Ce corps régulier de l'armée royale aurait donc survécu pour être un corps de la République. De même que les turcoples pour lesquels est précisée l'origine sociale : ils seraient 150 au service de Venise. Francesco Attar précise plus loin le nombre de soldats présents à Kerynia, également 150. Le commissaire signale que ce chiffre comprend des « *italiani et des paesani* ». On a confirmation que les soldats « italiens » sont majoritaires parmi les troupes de l'île, mais la nécessité fait que la République accepte dans ses rangs les Chypriotes issus de la paysannerie, continuant la politique d'ouverture des Lusignan<sup>1457</sup>.

La liste dressée par Francesco Attar permet de faire une constatation concernant les continuités et ruptures concernant les garnisons de l'île. Tout comme les rois de Chypre hormis Pierre I<sup>er</sup>, Venise se tourne vers ses propres forces armées plutôt que de faire appel à des régiments extérieurs. On remarque néanmoins quelques exceptions, lorsque Venise décide de faire des transferts d'une colonie à une autre. Pour la composition ethnique des corps de Venise, en 1562, Bernardo Sagredo, provvediteur de la République, fournit au sénat un mémoire sur la question<sup>1458</sup>. Il donne un compte-rendu de la défense de l'île dans lequel il explique que francomates et parèques accomplissent des services de garde corroborant un lien avec le régime des Lusignan<sup>1459</sup>.

En ce qui concerne les capitaines du XV<sup>e</sup> siècle, nous avons une connaissance de leur origine sociale et de leurs missions, notamment par Georges Boustronios. Ce dernier porte le titre de chèvetaïn, dont Nicholas Coureas estime qu'il est relativement nouveau, instauré par Jacques I<sup>er</sup> en 1388<sup>1460</sup>. On peut dire de cet auteur grec du XV<sup>e</sup> siècle qu'il est également un représentant de la fonction de capitaine de villes, puisqu'il est nommé capitaine des Salines, près de Larnaca. On peut penser qu'il possède ce titre sous le règne de Jean II (1432-1458), sans doute aidé par la reine Hélène Paléologue qui favorise la *lingua greca* à partir de 1441<sup>1461</sup>. Nicholas Coureas ajoute que le nom Boustronios serait lié au port maritime du Liban Al-Butrun<sup>1462</sup>. Georges Boustronios définit lui-même, au cours de la chronique, les missions desquelles il est chargé par Jacques II, auquel il ne fait pas mystère de son allégeance. Cette fonction qu'il remplit est liée à la division de l'île en douze districts sous le règne du roi Jacques I<sup>er</sup> et donc paraît plus civile que militaire. L'administration des châteaux et châteaux royaux est, elle, cependant, confiée aux capitaines. Le chroniqueur, bien implanté dans la fonction administrative, donne des informations sur les capitaines en place et leur allégeance durant le règne de Charlotte de Lusignan, Jacques II et Catherine Cornaro.

Georges Boustronios nous apprend que le roi Jacques II, débarqué du Caire en compagnie de ses officiers, se rend en premier lieu à Sigouri où le capitaine rend le château. Le fait que les châteaux soient l'apanage de la royauté est

---

<sup>1457</sup> Louis de Mas Latrie *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, op.cit., p. 336.

<sup>1458</sup> Ibid., p. 540.

<sup>1459</sup> Pour ce propos, il faut se référer à l'article de Gilles Grivaud : Grivaud, Gilles, « Formes et mythes de la strateia à Chypre », op.cit., p. 33-54.

<sup>1460</sup> Georges Boustronios *A Narrative of the chronicle of Cyprus*, op.cit., p. 27.

<sup>1461</sup> Ibid., p. 25.

<sup>1462</sup> Ibid., p. 25.

toujours en vigueur sous le règne de ce dernier. Le capitaine remplit bel et bien une fonction militaire, puisque le chroniqueur indique que sous sa responsabilité se trouve des techniciens et une garnison de savoyards.

Il convient à présent de retracer l'histoire de certains capitaines de châteaux royaux de Jacques II, et sous le règne de Catherine Cornaro en 1489. Ces hommes représentent l'ouverture de cette fonction à des hommes de moindre noblesse, mais aussi le fait que le roi désire que le pouvoir de ces hommes soit effectif. Nicolas Morabit et Sor de Naves, de même que Paolo Contarini représente les partis catalans et « italiens » qui prennent de plus en plus d'importance dans l'île de Chypre et qui amenuisent peu à peu le pouvoir de la vieille noblesse latine.

Sor de Naves est pendant quelques années avant la domination de Jacques II, un homme au service du roi Louis de Savoie et de Charlotte de Lusignan. Georges Boustronios énonce très tôt les missions qu'il remplit à Kerynia, dès 1460. Sor de Naves occupe une fonction dont les caractères militaires sont évidents: « *Firstly, they summoned Sor de Naves and appointed him captain over the men so that they would patrol the circuit of the walls of Kerynia*<sup>1463</sup>. » George Boustronios donne par la suite la date de l'entrée au service du roi Jacques II de Sor de Naves, en évoquant sa première profession, capitaine de vaisseau : « *In addition, on the 15 May 1461 Sir Sor de Naves arrived at Salines with two galleys so as to remain constant in the service of the king, as the latter had instructed him*<sup>1464</sup>. »

Or, il semble que Sor de Naves ait également trahi le roi Jacques II, puisqu'au lieu de retourner à Nicosie, après s'être rendu à Tripoli sur son ordre, il se rend en revenant à Chypre, à Famagouste, puis Kerynia. Georges Boustronios ajoute qu'il offre une partie de ses munitions aux Génois, puis au roi Louis et la reine Charlotte à Kerynia<sup>1465</sup>.

George Boustronios donne les noms des différents capitaines lors des mouvements de ceux-ci ainsi que de la reine Charlotte, lorsqu'elle se rend de Chypre à Rhodes. On apprend que la reine débarque à Paphos où le capitaine de la garnison est Jean Mistachiel: « *In addition within the space of a few days she returned to Cyprus once again and disembarked at Paphos, making port by the castles. Sir John Mistachiel was the garnison commander, moreover, and at the sight of them he forthwith turned the castles over to the power of the queen*<sup>1466</sup>. »

On apprend également le nom du capitaine qui régit Pendaïa, au service de Jacques II. Il a pour nom Demetrios de Coron, dans le sud du Péloponnèse. Jacques II continue la tradition de nommer à des postes importants des hommes capables d'exercer pleinement les missions liées à leur fonction : « *Furthermore, while going past Pendaïa, Sor de Naves ventured to practise piracy. And Demetrios de Coron happened to be the chevetain in Pendaïa...*<sup>1467</sup> »

Lors du règne de Catherine Cornaro, à partir de 1474, à la mort de Jacques II de Lusignan, on apprend le nom des capitaines de villes comme Nicosie. La reine nomme Guillaume de Ras capitaine de la capitale du règne:

---

<sup>1463</sup> George Boustronios *A narrative of the chronicle of Cyprus*, op.cit., p. 96.

<sup>1464</sup> Ibid., p. 106.

<sup>1465</sup> Ibid., p. 106-107.

<sup>1466</sup> Ibid., p. 110.

<sup>1467</sup> Ibid., p. 110.

« Furthermore, on 23 january the queen sent a letter to Sir John de Ras that should ap.oingt Guillaume de Ras in his place and he himself should go to Famagusta<sup>1468</sup>. »

On remarque que la reine établit une stratégie de clientélisme en évinçant les vieilles familles Chypriotes, pour ne placer à sa tête que des favoris, continuant la stratégie du roi Jacques II.

Quant à Nicolas Morabit, sicilien d'origine, un des soutiens les plus loyaux de Jacques II, il obtient de nombreuses dignités sous le règne de ce dernier. Elles sont déclinées par Georges Bustron dans différents passages de sa chronique: « They also took the oath [of fealty] to Niccolo de Morabit, who was the garrison commander in Paphos, and the queen summoned him to come. They sent for Cortese and Sir John Attar as ell, and every ligeman gave an oath to the queen<sup>1469</sup>. »

Enfin, il faut noter la présence de Paolo Contarini à la tête de Kerynia, nommé par la reine Catherine Cornaro. Paolo Contarini, parent de la reine Catherine et soutien de cette dernière, est donc institué capitaine de Kerynia, tandis que le nom du châtelain, exerçant les fonctions civiles sous ses ordres est Pierre de Vales : « Furthermore, on this day the queen had sir Paolo Contarini ap.oointed captain in Kerynia, and sir Peter de Vales the castellan there<sup>1470</sup>. »

Il convient également de confronter les garnisons de la Famagouste génoise (1383-1464) aux garnisons sur lesquelles règnent les capitaines de Gênes. Le contexte du lourd tribut dû à Gênes par Pierre II après 1374 est bien connu et longuement traité par les historiens. La somme abyssale dûe par l'île de Chypre à la République de Gênes est à l'origine de l'occupation définitive de Famagouste par les Ligures en 1383. À la suite de cela comme on l'a vu, l'administration génoise remplace les institutions chypriotes, notamment dans la défense<sup>1471</sup>. En 1447, l'office di San Giorgio administre définitivement la cité et fait de même pour le reste des colonies génoises de la Mer Noire, après la chute de Constantinople en 1453. Les garnisons des châteaux font partie du changement imposé par Gênes à la cité portuaire. Michel Balard détaille longuement la composition ethnique et l'organisation de la garnison génoise de Famagouste. À partir de son analyse, qui dresse un tableau complet de cette organisation, on peut se demander si la garnison de Famagouste conserve des acquis de la domination franque. Par la suite, on peut également s'interroger sur l'organisation des autres comptoirs génois de la Mer Noire.

Michel Balard déclare ceci concernant la garnison de Famagouste : « Les rôles des soudoyers régulièrement tenus, au début du XV<sup>e</sup> siècle, distinguent 13 tours complétées, pour certaines, par de petits ouvrages (turacus) et des brèches. [...] <sup>1472</sup> ». Michel Balard explique que les registres de la Massaria génoise informent de l'emplacement des soudoyés. Leur positionnement permet d'obtenir une disposition claire des lieux de défense et de leur nature. On pourrait alors rapprocher ce système de défense de celui de Rhodes, bien que la nature de l'organisation soit différente de celle de la Famagouste génoise. Les chevaliers de Rhodes, selon leur langue, sont affectés à un lieu de défense. Albert Gabriel, de

---

<sup>1468</sup> George Boustronios *A narrative of the chronicle of Cyprus*, op.cit., p. 146.

<sup>1469</sup> Ibid., p. 120.

<sup>1470</sup> Ibid., p. 125.

<sup>1471</sup> Les actes des notaires de Famagouste sont une source indispensable pour connaître le contexte politique, économique et social de cette époque. Les études les concernant sont précieuses pour comprendre la transition entre la royauté des Lusignan et la République de Gênes. On renvoie pour cela aux notes de bas de pages 879 à 885.

<sup>1472</sup> Balard, Michel, « Les Formes Militaires de la Colonisation Génoise (XIII<sup>e</sup> siècle-XV<sup>e</sup> siècle) », op.cit., p.72.

même que Helen J. Nicholson mettent en avant ce système « international » au sein de l'Ordre, qui fait face à une modernisation de l'armement au XV<sup>e</sup> siècle et au siège des Ottomans en 1480<sup>1473</sup>.

Bien que les Langues soient réunies sous une bannière, on constate une solidarité au nom de l'Ordre parmi les chevaliers, ce qui n'est pas le cas dans la Famagouste génoise. En effet, au XIV<sup>e</sup> siècle, les autorités génoises cessent l'ouverture culturelle chère aux Lusignan en n'intégrant plus les indigènes dans les garnisons, ce qui montre une rupture avec la politique d'ouverture des Lusignan. Michel Balard écrit : « *Toutefois la fidélité des indigènes peut être suspectée ; leurs aptitudes militaires médiocres les réservent à n'être utilisés que dans des circonstances exceptionnelles. Dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, on en vient à l'idée qu'une poignée de professionnels de la guerre suffit à maintenir l'ordre et à parer au plus pressé en cas d'attaque extérieure. Les comptoirs génois sont dès lors normalement défendus par des soudoyers*<sup>1474</sup>. »

Michel Balard propose, concernant la politique de défense des comptoirs génois d'Outremer, en conclusion, de la qualifier de politique d'ouverture et de fermeture. L'ouverture selon lui est corollaire au trafic commercial génois, tandis que la fermeture est provoquée par les difficultés rencontrées lors de leur gouvernance des comptoirs. Concernant Famagouste génoise, la rupture majeure par rapport à la politique des Lusignan est la fermeture culturelle. L'administration ligurienne met un terme à la politique d'ouverture sociale chère aux Lusignan en verrouillant, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, l'entrée des indigènes dans la défense.

## **Enseignements :**

Le développement des contrepouvoirs, qui amène une instabilité à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, est dû à des facteurs externes, mais aussi internes à l'île de Chypre. En 1291, cela fait exactement un siècle que la maison des Lusignan règne sur l'île de Chypre. Les institutions judiciaires, civiles et militaires sont le résultat de l'implantation d'un régime féodal créé par Guy de Lusignan<sup>1475</sup>. Dans la pratique, il existe une continuité avec les institutions byzantines ; cette concession fait que les Lusignan n'ont pas eu à subir de révoltes. En parallèle à la mise en place des institutions, le français a connu un développement dans l'île par l'entremise des marchands venus de Syrie dès 1191 et un second essor en 1291 à la chute de Saint-Jean d'Acre<sup>1476</sup>.

Deux affaires de trahisons secouent, au XIV<sup>e</sup> siècle, le royaume de Chypre. Dans les deux cas, elles sont contées par les chroniques qui s'en font l'écho, comme une affaire juridique, ayant des conséquences militaires pour le royaume de Chypre. La première affaire concerne la trahison du seigneur de Tyr envers le roi Henri II de Chypre, au début du siècle, tandis que la seconde concerne la rébellion des aristocrates de Chypre envers le roi Pierre I<sup>er</sup>, ce qui conduit à sa

---

<sup>1473</sup> Nicholson, Helen, J., « The Knights Hospitallers », op.cit., p.43.

<sup>1474</sup> Balard, Michel, « Les Formes Militaires de la Colonisation Génoise (XIII<sup>e</sup> siècle-XV<sup>e</sup> siècle) », op.cit., p. 78.

<sup>1475</sup> Zepos, P.J., « Droits et institutions franques du royaume de Chypre », op.cit., p. 1-6.

<sup>1476</sup> Imhaus, Brunhilde, « La francophonie en Chypre du XII<sup>e</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Évolution historique et sociologique », *Le Français dans le bassin méditerranéen. L'enseignement du français par la radio*, éd. G. Khan, M-C. Cok, Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde, Lyon, 2004, p. 13-43.



mort en 1369. La première affaire concerne donc la déposition et l'exil du roi Henri II par le seigneur de Tyr. Ce dernier trouve un prétexte dans la maladie du roi et rassemble des soutiens en la personne de ses frères<sup>1477</sup>. La trahison du seigneur de Tyr est perprétée de manière officielle ou les aristocrates lisent une déclaration solennelle au roi Henri II. La trahison prend alors un tour légal, car elle est associée au fondement de toute société féodale : les obligations personnelles de seigneur à vassal<sup>1478</sup>. Le meurtre de Pierre I<sup>er</sup>, qui conduit à une révolution en 1369, peut être perçue comme une conséquence à une trop lourde campagne militaire. Ainsi, la guerre devient la cause des trahisons<sup>1479</sup>. Le point commun qui unit ces deux faits est, qu'en aucun cas, il s'agit d'une trahison commise par une seule personne. Le seigneur de Tyr devient, après sa trahison, un personnage honni par les chroniques, dépeint alors de manière très négative.

En ce qui concerne les obligations de service qui causent une première révolte des feudataires au début du règne d'Hugues III de Lusignan, elles nous sont connues par la conservation d'un document en apendice des Assises de Jérusalem, nommé *Document Relatif au Service Militaire*<sup>1480</sup>. Ce document contient les revendications de la noblesse de Chypre qui s'efforce de freiner les intentions d'Hugues III de Lusignan de combattre en Terre Sainte. Les feudataires demandent de ne pas servir ailleurs qu'en Chypre, séparant les deux royaumes, celui de Jérusalem et celui de Chypre. Depuis le mariage d'Aimery de Lusignan et d'Isabelle de Jérusalem, les feudataires servaient aux côtés de leurs rois pour protéger le royaume d'Acre qui prend la suite de Jérusalem après sa chute en 1187. Or, les dissensions qui ont ponctué les relations des deux royaumes aboutissent à la cristallisation des tensions sous le règne d'Hugues III de Lusignan. Ce n'est plus la fusion des deux royaumes que les feudataires de Chypre exigent, c'est la séparation des deux royaumes et un service essentiellement en terre Chypriote<sup>1481</sup>. La présence d'Edouard d'Angleterre en tant que puissance arbitrale démontre l'ampleur de la situation de crise. Marc Bloch définit ainsi la durée des obligations de service dans la première société féodale occidentale, que l'on peut utiliser pour une piste de comparaison avec la Terre Sainte « *Avant tout, les vassaux, grands et petits, aspiraient à ne pas être indéfiniment retenus au service. Pour borner la durée de celui-ci, ni les traditions de l'État carolingien, ni les usages primitifs de la vassalité n'offraient de précédents directs : le sujet, comme le guerrier domestique, restaient sous les armes aussi longtemps que leur présence semblait nécessaire au roi, ou au chef. Par contre, les vieux droits germaniques avaient largement usé d'une sorte de délai type, fixé à quarante jours ou, comme on disait plus anciennement quarante nuits. Il ne réglait pas seulement de multiples actes de procédure. La législation militaire franque elle-même l'avait adopté, comme la limite du temps de repos auquel les levées avaient droit, entre deux convocations. Ce chiffre traditionnel, qui venait naturellement à l'esprit, fournit, dès la fin du XIe siècle, la norme ordinaire de l'obligation imposée aux vassaux. Une fois le terme écoulé, ils étaient libres de retourner chez eux, le plus souvent pour l'année durant. Sans doute arrivait-il, assez fréquemment, qu'on les vît néanmoins demeurer à l'ost*<sup>1482</sup>. »

<sup>1477</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 67-68. *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 241-386.

<sup>1478</sup> Billoré, Maïté, *La trahison au Moyen Âge*, Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre, BUCEMA, 13, 2009, p. 189-192.

<sup>1479</sup> Richard, Jean, « La révolution de 1369 dans le royaume de Chypre », op.cit., p. 108-123.

<sup>1480</sup> « Document Relatif au Service Militaire », *RHC. Lois*, II, op.cit., p. 509-517.

<sup>1481</sup> *Annales de Terre Sainte*, op.cit., p.32-33.

<sup>1482</sup> Bloch, Marc et Fossier, Robert, *La société féodale*, Paris, Albin Michel, 1968, p. 214.

Deux facteurs conduisent à l'apparition de contre-pouvoirs et de fronde dans la seconde partie du XIII<sup>e</sup> siècle dans l'île de Chypre. Le premier est dû à la chute de Saint-Jean d'Acre. La conséquence de la chute de la ville amène une partie des nobles à rejeter le pouvoir du roi de Chypre. Le second est dû à la volonté de réformer des lois dont le sujet est le service militaire. Les Latins commencent à contester certaines prérogatives du roi de Chypre notamment à partir d'Hugues III.

La composition de la population de l'île, dont le caractère cosmopolite se renforce indubitablement après 1291, n'est pas cause d'une révolte ou d'une rébellion contre la royauté chypriote, même si les habitants connaissent une certaine acculturation. Catherine Adrasha caractérise ce phénomène: « *Acculturation is considered here as a cultural transfert and not as an intervention of one civilization trying to dismanttle another. Consequently, resistance must be understood not as a cultural refusal, but as the limit of the receptivity of a transferred civilization*<sup>1483</sup>. » Cela pourrait être appliqué aux communautés orientales et à la population grecque, qui bien qu'ayant accepté la domination franque montrent des limites à la réception des usages et des coutumes. Cela transparaît dans certains usages comme l'existence d'une cour des Syriens à Famagouste<sup>1484</sup>. La coexistence de ces usages avec les institutions franques n'amène pas de luttes entre la population et la monarchie franque.

En effet, à St Jean d'Acre, le roi fait face à l'opposition menée par Marie d'Antioche et à Charles II d'Anjou, opposition qui se répercute à Chypre, sans toutefois apporter une prise d'armes.

La contestation grandit et démontre que la société franque est divisée. Jean Richard note cela en mettant en avant la querelle du roi Henri II et son frère Amaury comme conséquence de cette division. Cette querelle est une conséquence directe de la perte de Saint-Jean d'Acre et remet en cause les capacités militaires du souverain chypriote. La société latine montre alors qu'elle est attachée à la personne d'un souverain dynamique, disposant des aptitudes d'un chef de guerre. Le roi Henri II, accusé de faiblesse, est associé à la chute de Saint-Jean d'Acre. Cela amène la rébellion du prince Amaury de Tyr en 1306, où ce dernier accuse le roi de Chypre de n'être plus capable de gouverner militairement le royaume. Cette accusation de faiblesse se reflète dans les écrits des poètes contemporains du roi Henri II, notamment Dante :

*« E creder dee ciascun che gi'A, per arra  
Di questo, Nicosie e Famagosta  
Per la lor bestia si lafrenti e garra,  
Che dal tianco dell' altre non si scosta<sup>1485</sup>. »*

Durant l'opposition entre Henri II et le Seigneur de Tyr, Famagouste devient l'objet de la rivalité du roi et de son prince, le renforcement des fortifications de la cité étant revendiqué à la fois par le Seigneur de Tyr et le roi de

---

<sup>1483</sup> Asdracha, Catherine, « Cypriot Culture during the Lusignan Period: Acculturation and ways of Resistance », *Symmeikta*, 9, 1, 1994, p. 6.

<sup>1484</sup> Richard, Jean, « La Cour des Syriens de Famagouste d'après un texte de 1448 », *op.cit.*, p. 383-98.

<sup>1485</sup> Alighieri, Dante, *Paradiso*, rrx.145-148, Cobham, C.D, *Excerpta Cypria. Materials for a History of Cyprus*, *op.cit.*, p. 15.

Chypre. Les chevaliers de la ville jouent un rôle important dans la contestation contre le Seigneur de Tyr et l'un des leurs devient le lieutenant du roi lorsque ce dernier est exilé en Arménie<sup>1486</sup>.

Avec celle des nobles, une nouvelle opposition croît lentement dans l'île de Chypre, après la perte de Saint-Jean d'Acre. La cohabitation difficile avec les Templiers prend fin à l'arrestation de ceux-ci en 1308. Louis de Mas Latrie édite une plainte émise par Henri II au Pape pour dénoncer les Templiers qui s'opposent ouvertement à lui<sup>1487</sup>.

Outre l'opposition amenée par la chute de Saint-Jean d'Acre, une protestation insidieuse se fait jour à travers le financement de la guerre. À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, les guerres deviennent plus courantes et les expéditions doivent être financées. On ne rencontre pas d'opposition contre cela, durant le XIII<sup>e</sup> siècle, mais au XIV<sup>e</sup> siècle, les financements entrent dans les revendications des nobles contre les rois de Chypre. C'est le cas lors de la rébellion contre le roi Pierre I<sup>er</sup> en 1369<sup>1488</sup>. Alors que le royaume retrouve son implication dans les projets de croisade et sur l'échiquier international, les liges se révoltent contre les abus perpétrés à leur encontre par le roi Pierre I<sup>er</sup>. Ce n'est pas les guerres sur les côtes d'Asie Mineure, ou même la croisade d'Alexandrie qui causent l'inimitié des nobles de l'île envers le roi, c'est bien le droit des liges, qui n'étant pas respecté, cause l'assassinat du roi Pierre I<sup>er</sup>. La symbolique de cette révolte est la présence d'Henri de Gibelet, dont la famille a été soumise à la torture par le roi et Marie de Gibelet donnée en mariage à un roturier de basse extraction<sup>1489</sup>. Le fait que les Liges se révoltent durant le règne de Pierre I<sup>er</sup> est aussi dû à l'élévation au titre de chevalier de personnes qui ne sont pas originaires de l'île de Chypre et qui occupent des fonctions importantes. Les Liges protègent leurs acquis et ne conçoivent pas le fait que les rois de Chypre puissent se tourner vers l'extérieur pour conférer à ces nouveaux arrivants les offices et les titres qui les accompagnent. On peut citer Georges Monomaque parmi ces nouveaux détenteurs de titres. Ce dernier étant fait chevalier, est dit par Machairas, originaire de Constantinople<sup>1490</sup>.

Sous le règne de Pierre II de Lusignan, la contestation s'amenuise et les forces coexistent pour lutter contre Gênes. On assiste à l'apogée de la promotion d'hommes capables de défendre le royaume et l'exclusivité de la vieille noblesse latine commence à s'effriter, ce qui conduit à des dissensions toujours plus importantes. Des hommes comme le turcoplier Thilbald Belfarage, Conrad Conzémat ou encore Pierre de Cassi, symbolisent l'ouverture des offices et l'ouverture des missions de défense à des hommes non issus de la vieille noblesse franque. L'adhésion au régime latin de la population chypriote se renforce lors du règne Pierre II, puisqu'aucune révolte venue de la population cosmopolite de l'île n'est à déplorer<sup>1491</sup>. On peut citer parmi eux le bailli de Paphos Domenico de Montepulciano qui

---

<sup>1486</sup> La *Chronique dite d'Amadi* rend compte de la querelle chypriote et notamment de l'importance des chevaliers de Famagouste : *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 340.

<sup>1487</sup> Louis de Mas Latrie *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison des Lusignan*, 2, p. 108.

<sup>1488</sup> Richard, Jean, « La révolution de 1369 dans le royaume de Chypre », op.cit., p. 108-123.

<sup>1489</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 132-133.

<sup>1490</sup> Ibid., p. 168-169.

<sup>1491</sup> Ibid., p. 182-183.

accueille le connétable de Chypre, le futur Jacques I<sup>er</sup>, venu combattre avec des Bulgares<sup>1492</sup>. L'adhésion de la population aux Lusignan se manifeste à Nicosie où la capitale devient le symbole de la résistance aux Génois.

Le règne du roi Jacques I<sup>er</sup> et celui de Janus I<sup>er</sup> montrent également des protestations contre la multiplication des impôts pour acquitter des tributs à Gênes, mais aussi aux Mamelouks<sup>1493</sup>. Le royaume connaît un appauvrissement certain dû à la perte de Famagouste, mais aussi aux tributs imposés par Gênes.

Le règne du roi Jean II (1438-1452) est relativement paisible. Aucune protestation pouvant mener à des situations conflictuelles ne règne dans l'île de Chypre. La lingua greca et la culture byzantine qui semblent s'implanter dans le royaume, sous l'influence de la reine Hélène Paléologue à partir de 1441, amenuisent un peu plus chaque jour, l'influence du système français. La famille du chroniqueur George Boustronios, qui occupe un poste de capitaine des Salines symbolise ces nouveaux officiers du régime des Lusignan à qui reviennent des fonctions militaires auparavant réservées à la seule noblesse franque. À partir du règne de Jacques II de Lusignan, ces hommes capables de remplir leurs fonctions ne font plus exclusivement partie de l'ancienne noblesse franque. Ainsi, deux contemporains de Georges Boustronios, Pierre Boustronios et Philippe Boustronios, possèdent des fonctions importantes en tant qu'officiers. Pierre Boustronios est nommé bailli du casal de Porchades en 1468<sup>1494</sup>.

La présence des châteaux royaux en Chypre témoigne de la richesse de l'occupation de l'île par les civilisations qui ont voulu la conquérir à partir du VII<sup>e</sup> siècle de notre ère. Elles ont une signification différente lors des diverses occupations et lors de la domination latine, elles acquièrent leurs constructions définitives jusqu'à l'occupation vénitienne. Ces châteaux royaux, sous la domination latine, témoignent de la volonté des rois Lusignan à dominer la terre comme la mer, leur aristocratie comme populations extérieures<sup>1495</sup>. Un rapide aperçu de l'occupation de l'île aux époques précédentes permet de dresser un constat concernant la gouvernance des châteaux royaux par les Lusignan.

La défense de l'île de Chypre n'a pas la même signification pour les Lusignan que durant les premières civilisations qui occupèrent l'île avant leur époque. La Méditerranée, est, à partir du VII<sup>e</sup> siècle, partagée entre les puissances occidentales, qui se sont forgées à l'aune de l'intégration des barbares et les puissances arabes. Chypre, entrée dans l'ère de domination de l'empire romain d'orient dès le IV<sup>e</sup> siècle, est une première fois ravagée par les arabes au VII<sup>e</sup> siècle, puis reconquise par les byzantins au X<sup>e</sup> siècle. Sous Justinien, au V<sup>e</sup> siècle, l'île connut un premier essor, ce qui ne nécessite pas de la doter alors de défenses impénétrables, puisqu'elle est hors de portée de l'attaque des Perses. Chypre connaît un premier transfert de population, méthode qui est pratiquée, jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, peu avant l'occupation latine dès le XII<sup>e</sup> siècle. Bien que l'industrie est déjà présente et que l'île est connue au V<sup>e</sup> siècle, pour abriter un centre de manuscrit enluminé, aucune empreinte visible pour les cités de l'île ne subsistent de cette époque, détruits en partie, par les raids arabes.

---

<sup>1492</sup> Ibid., p. 176.

<sup>1493</sup> Catherine Otten-Froux estime que le retour de Jacques I<sup>er</sup> en Chypre est un retour manqué. Otten-Froux, Catherine, « Le retour manqué de Jacques I<sup>er</sup> en Chypre », *Les Lusignans et l'Outre-Mer : actes du colloque* ; Poitiers-Lusignan 20 - 24 octobre 1993, Auditorium du Musée Sainte-Croix Poitiers- Poitiers, 1994, p. 228-240.

<sup>1494</sup> *George Boustronios A narrative of the chronicle of Cyprus*, op.cit., p. 26.

<sup>1495</sup> Der Parthog, Gwynneth et Davis, Judith, *Byzantine and Medieval Cyprus: guide to the monuments*, op.cit., p. 13-15.

Au XX<sup>e</sup> siècle, en 1902, dans les ruines de Lapithos, une découverte toutefois, démontre que les victoires militaires laissent des empreintes dans le paysage de l'île, sans qu'il ne s'agisse toutefois de fortifications. Lapithos, ancien port romain sur la côte nord de l'île, des villageois trouvent quelques objets d'or et d'argent, aux côtés de quelques plats connus comme les plats de David. Des indications, sur les plats, permirent de dater ceux-ci de la première moitié du septième siècle, du temps du règne de l'Empereur Heraclius. Elles seraient des fabrications commémoratives, afin de fêter la victoire de l'Empereur Héraclius contre le commandeur perse, en 627, à Ninive. L'île de Chypre fabrique donc des objets, de la céramique, au milieu du VII<sup>e</sup> siècle. On suppose que les victoires militaires sont commémorées dans l'empire, alors que pour la période latine, elles n'ont pas la même importance et ne laissent pas de traces dans le sol de l'île<sup>1496</sup>. C'est un événement militaire qui met fin à cette production locale, démontrant le peu de fortifications de celle-ci.

En 632, les Arabes commencent une guerre sainte et conquièrent les pays d'orient tel que voulu par Mahomet. Ils deviennent alors les seigneurs des côtes de la Syrie et de Palestine. Les sacs de Chypre sont concomitants à la tentative de prises des murs de Constantinople en 672. Avec l'aide d'une puissance navale conséquente, ayant compris la nécessité de posséder une puissante marine pour posséder la Méditerranée, les Arabes arrivent à Salamis avec 1700 navires, en 649. L'île n'était pas suffisamment fortifiée pour résister à la puissance arabe qui détruit Salamis. Après les raids, l'armée arabe occupe Paphos. L'empreinte des arabes, bien qu'elle ne soit pas visible dans les fortifications, est visible dans le peu d'opposition qu'offre la population, puisque non protégée par des enceintes, elle est entièrement déplacée en 688. Dix ans après, la population est ramenée dans son île natale.

La défense de l'île prend un tour nouveau après le VIII<sup>e</sup> siècle, défense qui a encore des traces sur le sol de l'île lors de l'arrivée des croisés. Des soldats fermiers sont affectés aux frontières, dans le cadre de la vieille tradition de défense des frontières par l'empire. Durant cette première défense, les soldats-fermiers mettent au point un système d'alarme sur les sommets de Saint-Hilarion et Kantara, ancêtre des châteaux royaux de l'occupation franque.

Bien que la menace arabe ait été présente jusqu'au milieu du X<sup>e</sup> siècle, la fin de la dispute iconoclaste au sein de l'empire byzantin ouvre une nouvelle ère pour celui-ci. Chypre bénéficie un siècle plus tard, de l'arrivée d'Alexis I<sup>er</sup> Comnène au pouvoir. La dynastie des Comnènes (1057-1203), change le paysage environnemental de Chypre, ainsi que les fortifications du petit royaume. Alexis Comnène renforce la sécurité de l'île, en raison de la menace que fait poser sur elle les Turcs Seldjukides, qui se rendent maître de la Syrie. Les Normands également, qui ont conquis l'Italie et la Sicile, sont des menaces pour l'île. C'est à partir des Francs que l'île acquiert ses châteaux royaux et ses fortifications. Alors que sous l'empire byzantin, l'île doit être protégée des Arabes, des Turcs et des Normands, l'île de Chypre, sous les Lusignans, possède des fortifications qui sert alors à ces derniers à se protéger de l'aristocratie essentiellement.

---

<sup>1496</sup> À ce sujet, consulter : François, Véronique, « Sur la circulation des céramiques byzantines en Méditerranée orientale et occidentale », *Sur la circulation des céramiques byzantines en Méditerranée orientale et occidentale*, 1997, p. 231-236. Mais également : François, Véronique et Vallaur, Lucy, « Production et consommation de céramiques à Potamia (Chypre) de l'époque franque à l'époque ottomane », *Bulletin de correspondance hellénique*, 2001, 125,2, p. 523-546.

« *England is a country beyond Romania on the north, out of which a cloud of english with their sovereign... Sailed toward Jerusalem, the wricked wetch... sold our country to the latins*<sup>1497</sup>. » Par cette phrase qui suinte l'amertume et le dégoût, le moine Néophytos décrit l'arrivée des Latins à Chypre. Les mots de Neophytos le Reclus, sont très durs étant donné la stabilité que connut l'île au X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle. Depuis 1099, l'île de Chypre connaît le passage de pèlerins sur son île sans qu'elle n'ait été conquise par les chefs des différentes expéditions. Les guerres menées par les croisés en Syrie Palestine ne concernent pas Chypre au X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècle.

La domination latine de Chypre commence alors et avec elle les châteaux royaux prennent vie, devenant une réalité dans le paysage. Elles trônent sur les sommets de l'île comme Zeus trônant dans le mont Olympe, telle une menace constante aux yeux de l'aristocratie ou de la population. Les châteaux royaux fleurissant alors sur le sol de l'île, portant le nom de châteaux du Pentadactyle, sont au nombre de trois. On compte les châteaux royaux de Kantara, Saint Hilarion et Buffavento. Fleuron de l'architecture militaire chypriote, elles symbolisent la mainmise des Lusignan sur les terres internes chypriotes. Si les Lusignan dominent les côtes, ils dominent également les hauteurs. L'île de Chypre et ses fortifications ont attiré depuis toujours le regard des chercheurs s'intéressant aux fortifications de la Terre Sainte. Les sources contemporaines du règne des Lusignan étant abondantes, les chercheurs des époques postérieures ont pu alors proposer les premières études sur la castellologie du royaume de Chypre. Le père Étienne de Lusignan est l'un des premiers à avoir décrit les châteaux royaux de l'île, suivi au XVIII<sup>e</sup> siècle, par Dominique Jauna, puis par les voyageurs britanniques. Par la suite, au XIX<sup>e</sup> siècle, Camille Enlart, puis George Jeffery au début du XX<sup>e</sup> siècle rédigent des ouvrages qui font office d'autorité sur le sujet<sup>1498</sup>.

Intégrées pour la plupart dans le cadre d'études globales de la Terre Sainte, les fortifications de l'île de Chypre n'ont disposé d'études propres que vers la fin du XX<sup>e</sup> siècle et au début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Des monographies au XXI<sup>e</sup> siècle sur les châteaux de Chypre sont proposées, notamment par Nicolas Faucherre recensant l'architecture et l'évolution de ces derniers. Nicolas Faucherre écrit sur les châteaux du Pentadactylos, tandis que Jean-Bernard de Vaivre publie des monographies sur les châteaux de Sigouri, Gastria, mais aussi Kolossi. La thèse de Marina Solomidou-Ieronymidou est indispensable pour la connaissance des châteaux royaux des Ordres Militaires en Chypre<sup>1499</sup>.

Au cours de la période franque, ces châteaux jouent un rôle prépondérant dans les guerres qui se jouent au cours des siècles comme durant la guerre des Ibelins et des Impériaux au XIII<sup>e</sup> siècle, la guerre contre les Génois au XIV<sup>e</sup> siècle, ou la guerre fratricide entre Charlotte de Lusignan et Jacques II, au XV<sup>e</sup> siècle. Destinés à dominer

---

<sup>1497</sup> Neophytos, *Concerning the misfortunes of Cyprus*, op.cit., p. 10-11.

<sup>1498</sup> Lusignan, Étienne (de), *Description de toute l'isle de Cypre*, Paris, 1580, Réimpression Nicosie, 2004. Jauna, Dominique, *Histoire générale des Roïaumes de Chypre, de Jérusalem, d'Arménie et d'Égypte*, Leiden, 1747. Enlart, Camille, *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, Paris, Ernest Leroux, 1899.

<sup>1499</sup> Dans un but de comparaison avec les fortifications de Terre Sainte, il convient de consulter : Mesqui, Jean, « L'enceinte médiévale de Césarée », avec la collaboration de Nicolas Faucherre, *Bulletin monumental Bd. 164*, 2006, p. 83-94. Faucherre, Nicolas, « Kantara, Buffavent et Saint-Hilarion, notes sur trois châteaux du Pentadactyle », *L'art gothique en Chypre*, 2006, p. 375-383. Faucherre, Nicolas, *L'enceinte urbaine de Famagouste*, Dans : *L'art gothique en Chypre*, 2006, p. 307-350. Faucherre, Nicolas, « Le château de Célines », *L'art gothique en Chypre*, op.cit., p. 384-390. Vaivre (de), Jean-Bernard, « La forteresse de Kolossi », *L'art gothique en Chypre*, op.cit., p. 410-424.

l'aristocratie, ils font office de prison, mais aussi de refuges pour les membres de la famille royale lors des sièges. À travers ces trois châteaux, on a les premiers signes d'une identité royale forte et d'une politique de domination sans équivoque de l'aristocratie. Les châtelains et capitaines de ces châteaux royaux sont souvent de fidèles partisans des Lusignan, ce qui est le cas lorsqu'Échive de Montbéliard au cours de la guerre des Ibelin et des Impériaux se réfugie à Buffavent et le met en état de défense en prenant le commandement face au vieux chevalier Guinard de Conches en charge de le château<sup>1500</sup>.

Après la fin de la domination franque et la prise de possession de l'île par Venise, la liste dressée par Francesco Attar permet de faire une constatation concernant les continuités et ruptures concernant les garnisons de l'île et la gestion des châteaux royaux. Tout comme les rois de Chypre hormis Pierre I<sup>er</sup> et Jacques II, Venise se tourne vers ses propres forces armées plutôt que de faire appel à des régiments extérieurs. On remarque néanmoins quelques exceptions, lorsque Venise décide de faire des transferts d'une colonie à une autre. Pour la composition ethnique des corps de Venise, en 1562, Bernardo Sagredo, provéditeur de la République, fournit au sénat un mémoire sur la question<sup>1501</sup>. Il donne un compte-rendu de la défense de l'île dans laquelle il dépeint que les francornes et parèques accomplissent des services de garde corroborant un lien avec le régime des Lusignan<sup>1502</sup>.

À la lumière de ces informations, on pourrait penser que les garnisons de la République conservent le même schéma de composition et recrutement que la royauté franque. La Sérénissime se montre encline à la continuité des institutions chypriotes, tout comme ce fut le cas lors de l'installation du régime franc.

Le contexte du lourd tribut dû à Gênes par Pierre II après 1374 est bien connu et longuement traité par des historiens chevronnés. La somme abyssale due par l'île de Chypre à la République de Gênes est à l'origine de l'occupation définitive de Famagouste par les Ligures en 1383. À la suite de cela l'administration génoise remplace les institutions chypriotes, notamment dans la défense. En 1447, l'Office di San Giorgio administre définitivement la cité et fait de même pour le reste des colonies génoises de la Mer Noire, après la chute de Constantinople en 1453<sup>1503</sup>. Les garnisons des châteaux font parties du changement imposé par Gênes par la cité portuaire. Michel Balard développe longuement la composition ethnique et l'organisation de la garnison génoise de Famagouste. À partir de son analyse qui dresse un tableau complet de cette organisation, on peut se demander si la garnison de Famagouste conserve des acquis de la domination franque. Par la suite, on peut se demander si Gênes possède la même organisation pour les autres comptoirs de la Mer Noire.

Michel Balard déclare ceci concernant la garnison de Famagouste : « *Les rôles des soudoyers régulièrement tenus, au début du XV<sup>e</sup> siècle, distinguent 13 tours complétées, pour certaines, par de petits ouvrages (turacus) et des brèches. [...] 1504* ». Il note également que les registres de la Massaria génoise informent de l'emplacement des soudoyés. Leur positionnement

---

<sup>1500</sup> Melani, Silvio, *Guerra di Federico II in oriente (1223-1242)*, op.cit., p. 172.

<sup>1501</sup> Ibid., p.540.

<sup>1502</sup> Pour ce propos, il faut se référer à l'article de Gilles Grivaud : Grivaud, Gilles, « Formes et mythes de la strateia à Chypre », op.cit., p.33-54.

<sup>1503</sup> Hill, George, *A History of Cyprus*, op.cit., p. 505-507.

<sup>1504</sup> Balard, Michel, « Les Formes Militaires de la Colonisation génoise (XIII<sup>e</sup> siècle-XV<sup>e</sup> siècle) », op.cit., p. 72.

permet d'obtenir une disposition claire des lieux de défenses et de leur nature. On pourrait alors rapprocher ce système de défense de celui de Rhodes, bien que la nature de l'organisation soit différente de la Famagouste génoise. Les chevaliers de Rhodes, selon leurs langues, sont affectés à un lieu de défense. Albert Gabriel, de même que Helen J. Nicholson mettent en avant ce système « international » au sein de l'Ordre, qui fait face à une modernisation de l'armement au XV<sup>e</sup> siècle et au siège des Ottomans en 1480<sup>1505</sup>.

La défense de l'île de Chypre sous la domination franque présente un fort aspect figé en raison du fait que l'élément central de la domination des Lusignan sont les châteaux royaux. Son aspect figé transparait à travers la mainmise du roi sur les offices militaires, et l'aspect féodal qui se maintient plus longtemps que les autres pays européens.

De 1192 à 1489, la stratégie des armées extérieures tentant de conquérir Chypre, s'attache à l'idée que la conquête du territoire est synonyme de la prise de châteaux royaux. L'île connaît des guerres de sièges jusqu'au règne de Catherine Cornaro en 1474. L'artillerie apparaissant au XV<sup>e</sup> siècle conduit le règne des Lusignan dans la guerre moderne. Au XIII<sup>e</sup> siècle, la guerre des Ibelin et des Impériaux amène le siège des châteaux qui sont l'enjeu de la possession entre la royauté représentée par les Ibelin et l'Empereur Frédéric II. Cette guerre fait prendre conscience de plusieurs améliorations à apporter concernant l'administration des châteaux. Christopher Marshall rappelle que l'un de ces problèmes est dû au fait que les garnisons ne sont pas permanentes ou nombreuses : « *Efforts could also be made to augment the garrison with a beleaguered stronghold*<sup>1506</sup>. » Les tactiques pouvant être appliquées pour la prise de châteaux royaux sont multiples : à la fois offensives et défensives. Le point essentiel lors des sièges reste l'approvisionnement et les assiégeants, tout comme les assiégés, doivent faire preuve de science militaire pour veiller à la subsistance des troupes à l'intérieur comme à l'extérieur des châteaux. Christopher Marshall expose que les armes utilisées notamment au XIII<sup>e</sup> siècle pour briser les enceintes font parties d'une tactique agressive de siège. La guerre des Ibelin et des Impériaux racontée par Philippe de Novare est le symbole de cela. Au XIV<sup>e</sup> siècle et au XV<sup>e</sup> siècle, les tactiques utilisées pour la conquête des châteaux de l'île est l'usure pour la majorité des sièges. Dès 1192, peu d'attaques réussissent contre les châteaux de l'île de Chypre, de 1192 comme peu avant la capture de Chypre par Venise, la ruse reste la tactique maîtresse employée par les assiégeants.

Les enceintes urbaines font également parties de cette stratégie de domination sur le territoire des Lusignan. Renforcer les défenses des villes permet de montrer sa puissance envers son peuple, mais aussi les ressortissants des communautés maritimes : La guerre urbaine est aussi présente dans l'île de Chypre. Son apogée est au XIV<sup>e</sup> siècle. L'identité chypriote est défendue lors de la guerre contre les génois de 1373 à 1374. Léontios Machairas relate les combats de Nicosie où les habitants défendent spontanément leurs quartiers, attachés à une mixité qui est construite depuis plusieurs siècles<sup>1507</sup>. On peut y voir une préoccupation constante des différents dirigeants de l'île, dont la

---

<sup>1505</sup> Nicholson, Helen, J., « The Knights Hospitallers », op.cit., p.43. Gabriel, Albert, *La cité de Rhodes*, 1-2, Paris, 1921-23.

<sup>1506</sup> Ibid., p. 225.

<sup>1507</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 196-203.



volonté est de protéger une population urbaine dense. Le XIV<sup>e</sup> siècle apparaît comme l'apogée de cette politique, les Lusignan souhaitant consolider leur système de défense. Ronald Jennings déclare à propos des axes suivis par les Lusignan pour leur politique de fortifications des villes: « *All the towns depended on the existence of the walled fortresses, at least, since the Latin crusading Lusignan family established itself as a ruler over the largely orthodox island after the Third Crusade. Fortified towns protected Lusignans from both external and domestic enemies. The Venetian empire took this system over almost intact. Whatever town and "urban life" means in Ottoman Cyprus is little different from what it meant in Venetian Cyprus. These places are town and cities in the administrative parlance of the government*<sup>1508</sup>. »

Les *Assises de Jérusalem*, tout comme les chroniques narratives, ne manquent pas de souligner la mainmise du roi sur les places fortes<sup>1509</sup>. La volonté des rois de Chypre est de mettre en sécurité une population aux origines multi-ethniques cohabitant sous la domination franque. Lors de la menace du XIV<sup>e</sup> siècle représentée par Gênes et au XV<sup>e</sup> siècle par les mamelouks, les ressortissants des communautés orientales prennent les armes spontanément, pour empêcher l'invasion des génois et la crainte d'un bouleversement d'une société multiethnique, aux coutumes et aux usages tolérés par la monarchie. Les communautés défendent leur rue, leur quartier, leur ville, mais recherchent leurs défenseurs parmi les membres de la famille royale. Malgré les enrôlements sous la menace par le roi Pierre II pour la garde des châteaux royaux en 1374, l'acceptation de la monarchie et l'implication du peuple dans la défense est une permanence qui s'installe.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, le roi Pierre I<sup>er</sup> et le roi Pierre II sont les représentants de cette politique, le roi Pierre II se heurtant au turcoplier Thibald Belfaradge pour la possession de Korykos<sup>1510</sup>. Le château de Kerynia est l'image de la présence royale forte et de l'omniprésence du pouvoir royal. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'au règne de Catherine Cornaro, le château est considérée comme un symbole de la monarchie, la reine Charlotte en 1460 s'y réfugiant pour tenir le siège contre le roi Jacques II. Les sièges se concluent souvent par la reddition de la garnison après une longue lutte, de la reddition complaisante de la garnison de Kerynia face à Richard I<sup>er</sup>, à la reddition de Sor de Naves qui rend le château au roi Jacques II le 25 août 1464. Les garnisons dont la volonté est propre déterminent souvent la destinée des sièges et la possession des rois<sup>1511</sup>.

Chargés d'appuyer les Lusignan, les officiers chargés des châteaux participent au renforcement des châteaux royaux, afin de prévenir toute contestation du peuple et de la contestation. Le sénéchal est, en premier lieu, chargé de vérifier le bon état des châteaux royaux. Des visites sont organisées afin de vérifier que les châteaux soient en état et que leur administration interne fonctionne bien. Dans l'optique que les châteaux royaux soient considérées comme un moyen de défense de la même manière qu'à l'époque byzantine, le sénéchal doit alors vérifier le bon état des fortifications, des armes, des garnisons et du ravitaillement. C'est sans doute lui qui s'occupe de ce point essentiel. On

---

<sup>1508</sup>Il faut, par exemple, se référer à: Jennings, Ronald, *Christians and Muslims in Ottoman Cyprus and the Mediterranean World, 1571-1640*, 18, New York University press, 1993.

<sup>1509</sup> Jean d'Ibelin, *Le livre des Assises*, op.cit., p. 227-228.

<sup>1510</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 186-188.

<sup>1511</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 410-411.

ne possède pas de renseignements plus détaillés sur l'organisation du ravitaillement. La période des visites et leur nombre ne semblent pas non plus indiqués dans le court passage des *Assises*. On peut admettre que les visites en temps de paix ne doivent être guère nombreuses. Après l'entretien des châteaux royaux et des châteaux, le sénéchal est chargé de superviser les offices et les sergents qui y stationnent<sup>1512</sup>. L'officier est donc responsable de l'administration des châteaux royaux, de la désignation de leur commandement et de l'installation des garnisons. Nombres d'indications sont données dans la phrase qui évoque l'administration des places fortes. Il est indiqué tout d'abord : « *et changier et remuer sergenz et totes manieres d'offices qui dedenz les chastiaus ou les fortereces seront*<sup>1513</sup>, »

Il est clairement évoqué que le sénéchal a la charge des garnisons des châteaux. En effet, les « *sergents* » sont usuellement des troupes de pied de l'armée royale. Affectées à la garde des châteaux, elles participent aussi à leur entretien quotidien en temps de paix.

Cela signifie qu'il est sans doute le responsable de l'administration civile et militaire, ce qui explique qu'en temps de paix comme en temps de guerre, il est responsable de l'entente des deux administrations et veille à ce que cette entente soit perpétuelle pour qu'il n'y ait pas la naissance de foyers de contestation<sup>1514</sup>.

Ainsi, la hiérarchisation du pouvoir et la domination géographique du territoire se concrétise par le renforcement des châteaux royaux. Posséder les châteaux royaux signifie alors que les Lusignan emphasent leur mainmise de l'île de Chypre et la mettent également en scène.

---

<sup>1512</sup> Edbury, Peter W., « The institutions of the kingdom of Cyprus », Setton, Kenneth, Hazard, Harry Williams, *A History of the crusades*, op.cit., p. 150-175.

<sup>1513</sup> Jean d'Ibelin, *Le livre des Assises*, op.cit., p. 572.

<sup>1514</sup> Edbury, Peter W., *The kingdom of Cyprus and the crusades*, op.cit., p. 181-182.

## CONCLUSION :

Il convient à présent de rappeler les principaux objectifs de cette thèse et d'en tirer les conclusions. Nous avons voulu proposer une histoire globale de l'armée de Chypre sous la domination franque (1192-1489), à l'image des études qui pouvaient exister pour les armées des croisades ou des États latins<sup>1515</sup>. Cette histoire globale a été construite selon la méthode proposée par Philippe Contamine concernant les armées et la guerre médiévale<sup>1516</sup>. Ce dernier, en s'appuyant sur de riches sources documentaires, en particulier les archives des États, propose, dans son ouvrage, une méthode nouvelle, qui considère l'armée comme liée à d'autres réalités : le contexte politique, la géographie, la société. Elle n'est plus une institution isolée mais dépend de facteurs extérieurs. De plus, une guerre est menée par deux ou plusieurs armées. Il était donc nécessaire d'observer les influences que les opposants ou les alliés pouvaient avoir sur l'armée des Lusignan.

Nous avons proposé une étude de l'armée en tant qu'institution féodale, puis nous avons voulu constater la pénétration des idées nouvelles suscitées par les rois de Chypre ou le contexte historique, à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Nous avons également voulu étudier sa composition et y observer l'évolution des groupes sociaux issus de Chypre, durant la domination franque. L'étude de la composition de l'ost de Chypre a été entreprise afin d'observer les spécificités de cette force militaire. En effet, cette armée n'a pas connu la transition qui s'est opérée en Occident, mais a été nouvellement constituée après le rachat de l'île par Guy de Lusignan auprès des Templiers. Les offices qui composaient cette institution féodale ont été répertoriés, et leurs statuts ont été comparés aux offices occidentaux, voire à ceux des autres États latins. Nous avons voulu produire une étude des mentalités militaires, en relevant les descriptions des comportements des soldats de l'ost des Lusignan, en utilisant les sources textuelles comme les recensions de Guillaume de Tyr ou encore les chroniques contemporaines aux Lusignan comme Philippe de Novare<sup>1517</sup>. Nous avons utilisé pour cela une approche anthropologique, qui a permis de démêler les héritages des groupes composant cette armée de Chypre.

---

<sup>1515</sup> Nous nous contentons de renvoyer ici à de principales études comme celles de : SMAIL, RC, *Crusading Warfare, 1097-1193*, Cambridge University Press, 1995. Marshall, Christopher, *Warfare in the Latin East, 1192-1291*, Cambridge University Press, 1994.

<sup>1516</sup> Contamine, Philippe, *La guerre au moyen âge*, Presses universitaires de France, Paris, 1980.

<sup>1517</sup> Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, éd. L.de Mas Latrie, Paris, 1871. La Continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197), éd. M.R. Morgan., Paris, 1982. *Estoire d'Eracles*, RHC HIST. OCC., éd. C. Beugnot, Paris, 1844-1859. filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*. *Introduzione, testo critico, traduzione e note a cura di Silvio Melani*, Napoli, Liguori (Nuovo Medioevo, 46), 1994.

Nos résultats nous ont permis d'approfondir, en premier lieu, la question de la composition cosmopolite de l'armée des Lusignan. L'ost des rois de Chypre peut être alors considéré comme une extension de la société de l'île, de 1192 à 1489.

Chypre était cosmopolite bien avant l'occupation franque, plusieurs déplacements de population ayant par exemple eu lieu sous les deux occupations byzantines. Les rois de Chypre ont pu se tourner bien souvent vers leur population qui se trouvait dans une zone géographique éloignée de la capitale comme Nicosie. L'acheminement des troupes ne demandait pas de moyens impressionnants, étant donné la faible superficie de l'île. La position défensive des forteresses des sommets comme Kantara, Saint-Hilarion ou encore Buffavento pouvait permettre d'acheminer les troupes vers les centres de peuplement qu'étaient Nicosie, Famagouste ou encore Kerynia. L'armée était donc composée principalement de membres des multiples communautés orientales ou occidentales qui formaient la population de l'île. On trouve les groupes occidentaux dans les principales villes comme, par exemple, les communautés « italiennes » des ressortissants de Venise, Gênes ou Pise<sup>1518</sup>.

Au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle, la composition sociale de l'armée chypriote s'enrichit. En effet, des bourgeois grecs, mais aussi des mercenaires entrent dans l'armée des rois de Chypre, ce qui renouvelle considérablement les effectifs. Les communautés orientales offrent un lourd tribut aux guerres, de nombreux Syriens, Arméniens participent au combat. Léontios Machairas dépeint avec beaucoup de précisions ces nouveaux combattants, car lui-même, issu de ces communautés, participe à la bataille de Khirokitia en 1426<sup>1519</sup>. Les innovations techniques apportées par ces groupes sociaux nouveaux sont par exemple décelables grâce à l'étude des pierres tumulaires des hommes d'armes. On peut y reconnaître diverses armes, apparues en Occident ou en Orient<sup>1520</sup>.

Nous avons mis en évidence les innovations techniques apportées à l'armée des rois de Chypre par les souverains du royaume franc. Ces innovations ont commencé dès l'administration du premier suzerain de l'île, Guy de Lusignan. Pour approfondir cet aspect, nous avons proposé une étude globale des corps de troupes de l'armée. Durant la longue période franque de l'île de Chypre, de nombreuses innovations techniques ont renouvelé les pratiques de la guerre. L'une des premières innovations apparues dans la pratique de la guerre dans les armées occidentales est la venue du chevalier sur le champ de bataille. Notre synthèse a montré que le chevalier, ne faisant pas partie des héritages des occupations précédentes, était arrivé à Chypre à la suite de Guy de

---

<sup>1518</sup> Pour l'approche des populations de Chypre, il convient de se référer à cette étude : GRIVAUD, Gilles, « Population et peuplement rural à Chypre (Fin XII<sup>e</sup> siècle–milieu du XVI<sup>e</sup> siècle) », *Ruralia I: Conférence Ruralia I–Prague*, 1995, p.

<sup>1519</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas*, op.cit., p. 290-298.

<sup>1520</sup> *Lacrimae Cypriae. Les larmes de Chypre ou Recueil des inscriptions lapidaires pour la plupart funéraires de la période franque et vénitienne de l'île de Chypre*, éd. B. Imhaus, Nicosie, Département des Antiquités, 2004.

Lusignan. Ainsi, une première innovation venue de l'ère d'influence occidentale atteint l'île de Chypre dès le début de la domination franque. Le chevalier devient l'un des principaux combattants de l'ost des rois de Chypre, à l'image des armées occidentales. Le chevalier de Chypre revêt les trois aspects mis en avant par Jean Flori: il combat en groupe, faisant partie alors d'un corps de chevalerie. Il combat sur les champs de bataille et participe aux chevauchées. Enfin, l'action des chevaliers sur les champs de bataille, désignée comme un fait d'armes, est aussi présente dans le comportement des chevaliers de Chypre.

Nous avons constaté que tous les domaines de la guerre étaient touchés, les arts de la guerre (guerre offensive, guerre défensive, guerre maritime, guerre urbaine, guerre de siège) comme l'armement. Ainsi, les principales innovations techniques, venues d'Occident, qui apparaissent jusqu'en 1500, sont apportées à Chypre par les mobilités d'ouest en est. Avant le XV<sup>e</sup> siècle, et l'apparition de l'artillerie, il y a peu d'innovations techniques liées aux armes. Chypre, considérée comme une île carrefour de la Méditerranée, bénéficie, pour ce qui concerne les armes utilisées, d'influences orientales aussi bien qu'occidentales. L'importance de la présence des soldats orientaux, les turcoples, implique, comme nous l'avons montré, un héritage des combattants orientaux dans l'armée de Chypre. Nous avons également mis en évidence le fait que cet héritage oriental se manifestait dans l'utilisation d'armures et d'armes légères par les combattants de communautés orientales de l'ost de Chypre. Se sont ajoutées aux armes légères les armes plus lourdes venues d'Occident<sup>1521</sup>. En effet, les innovations techniques que l'on retrouve dans l'armée de Chypre correspondent à l'utilisation de l'arc et de l'arbalète, puis de la poudre à partir du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1522</sup>. L'autre grande innovation technique que nous avons recensée à Chypre résulte de l'apparition de l'artillerie sur les champs de bataille, à la suite du siège de Constantinople en 1453. Les derniers souverains de la dynastie franque ont adapté leurs fortifications à l'apparition de l'artillerie. Les souverains Jacques I<sup>er</sup> de Chypre (1382-1398) et Jacques II (1460-1473) ont construit des forteresses afin de s'adapter aux armes des occupants de l'île de Chypre, notamment la forteresse de Sigouri<sup>1523</sup>.

Ainsi, nous avons voulu préciser que l'armée de Chypre était une armée fondamentalement féodale. Par la suite, nous avons voulu apporter des précisions sur l'évolution de l'ost en observant le contexte historique.

---

<sup>1521</sup> Flori, Jean, *La chevalerie*, éd. J.-P. Gisserot, 1998, p. 14-15. Gaier, Claude, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, I, éd. De Boeck Supérieur, 1995.

<sup>1522</sup> *Ibid.*, p. 159-183.

<sup>1523</sup> Jean-Bernard de Vaivre, « Sur les sites des châteaux disparus de Sigouri et de Gastria en Chypre », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1998, 142,4, p. 1007-1029.

Arrêtons-nous maintenant sur les limites auxquelles nous nous sommes heurtées. Comme, pour Chypre, les archives d'État n'ont pas été conservées, nous n'avons pu établir une carte précise de la répartition des troupes sous les Lusignan, et donc nous n'avons pu déterminer avec certitude la localisation des soldats dans l'île. Cette lacune nous a également privées d'informations sur les finances des rois de Chypre. Nous avons dû chercher des réponses à ce sujet dans les archives des cités maritimes comme Gênes ou Venise<sup>1524</sup>. Le manque d'archives ne permet pas de mettre en évidence la vision de la guerre des souverains de Chypre, et leur politique des finances. On peut proposer une rétrospective des actions guerrières des souverains, en s'appuyant sur de nombreuses sources textuelles, mais on ne peut présenter une synthèse enrichie de documents d'archives de la politique des rois de Chypre et de leur rapport à la guerre et à leurs combattants.

Au-delà de cette particularité des sources, il convient aussi de souligner les difficultés à appréhender la guerre à travers la vision qu'en donnent les chroniqueurs. En effet, relatant les faits de guerre, ils embellissent souvent les faits d'armes du souverain afin de masquer la réalité de la guerre. Les chroniques du XIII<sup>e</sup> siècle, comme l'*Estoire d'Eracles*, sont quelquefois rédigées par plusieurs auteurs et ceux-ci ne semblent pas accorder une grande importance aux faits militaires<sup>1525</sup>. En effet, ils rédigent leurs chroniques en s'appuyant sur les faits d'armes des souverains, mais ne semblent pas vouloir se pencher sur des aspects précis, comme les effectifs. Ainsi, il est rare que nous disposions de chiffres, même après le XIII<sup>e</sup> siècle, ce qui ne permet pas d'établir des calculs clairs concernant les corps de troupes de l'armée de Chypre. Les réalités de la guerre ne sont pas représentées fidèlement par les auteurs. Les faits d'armes des chevaliers, l'embellissement de leurs actions sont privilégiés aux dépens de la violence des combats. Ainsi, les mots peuvent ne pas refléter la réalité qu'ils représentent. La chevalerie est souvent magnifiée, alors que la violence des chevauchées n'est pas réellement prise en compte.

L'un des apports principaux de notre travail est d'avoir produit la première synthèse globale de l'ost de Chypre sur un temps long. Les études portant sur la défense de Chypre concernaient surtout l'étude des forteresses de l'île en lien avec les États latins. L'étude de l'armée, sous la domination franque, devait nous permettre de reconstituer la force militaire de Chypre et de déterminer si elle avait été au service unique des souverains ou si elle avait été une extension de la population, destinée à sa protection. Cette étude propose une argumentation couvrant un temps long et permet de mettre en évidence les ruptures. La chronologie choisie permet également d'évoquer très brièvement les périodes qui précèdent et succèdent à la domination franque. En

---

<sup>1524</sup> L'étude de Svetlana Blyzniuk reste pionnière sur ce sujet : BLIZNYUK, Svetlana V, « Il prezzo delle guerre dei re di Cipro (XIV-XV secc.) », *Südost Forschungen*, 2000, 59, p. 99-124.

<sup>1525</sup> *Estoire d'Eracles*, RHC. Hist. Occ., II, Paris, 1859.

effet, nous avons choisi de débiter ces travaux à l'avènement de la suzeraineté de Guy de Lusignan, qui marque la création d'un nouvel État latin. Cela nous a permis de déceler les influences dont se nourrissaient les souverains pour la composition de leur armée. Nous avons continué cette étude jusqu'en 1489, ce qui a permis de quitter le contexte prédominant des croisades.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, bien des éléments de contexte ont des conséquences sur l'armée, par exemple la Peste Noire de 1348, ou encore les différentes catastrophes naturelles, inondations ou tremblements de terre. Le but de cette synthèse était également de rendre compte de la relation de l'armée à la population, mais aussi de la relation entre les souverains et les hommes avec lesquels ils combattent. Cette étude est la première à analyser l'ost des rois de Chypre comme institution féodale et comme institution intimement liée à la société. Comme pour les autres États latins, l'armée de l'île de Chypre doit être analysée en tant que telle. Lui consacrer un paragraphe parmi les institutions de l'île n'est pas suffisant pour comprendre comment les Lusignan défendaient leur royaume. La prédominance des sources textuelles ne doit pas nous amener à négliger les autres ressources qui pourraient contribuer grandement à l'étude du sujet.

Nous avons également proposé d'appréhender la guerre à travers les contacts que la dynastie franque de Chypre a pu établir avec ses voisins, notamment les Mamelouks. Les Mamelouks ayant conquis Chypre au XV<sup>e</sup> siècle, nous avons voulu insister sur rapports militaires entre les deux États. Nous nous sommes posé la question de savoir si Chypre, devenant tributaire de l'état mamelouk au XV<sup>e</sup> siècle, conservait une force militaire et si les influences des Mamelouks étaient décelables. Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'ost de Chypre a connu une guerre face à la République maritime de Gênes qui a causé la perte de Famagouste. Dans l'optique de l'appréhension de la guerre par la dynastie franque, nous avons tenté d'estimer si la perte de la cité maritime de Famagouste avait causé des dommages irréversibles au sein de l'ost de Chypre.

Ce travail achevé, nous en mesurons les limites et tenterons pour finir d'ouvrir quelques perspectives. L'une des premières serait de faire appel à d'autres sciences pour contribuer à répondre à la question de l'impact des troupes sur le paysage de l'île, durant la domination franque. En effet, les hommes modifient l'environnement qu'ils utilisent, comme moyen de subsistance ou de communication. Mais les sources textuelles ne permettent pas de savoir si l'existence de garnisons sous la domination franque a pu modifier le paysage médiéval<sup>1526</sup>.

Les paysages étant modelés par une occupation ancienne, il serait utile de proposer des analyses concernant la végétation pour y déceler la modification du paysage par l'armée. L'absence

---

<sup>1526</sup> Pour une appréhension des paysages de l'île de Chypre, il convient de se référer à : LÉCUYER, Nolwenn, « Potamia-Agios Sozomenos », *Bulletin de correspondance hellénique*, 2004, 128, 2, p. 1078-1095.

d'archives nous a empêchées d'établir une carte précise de la répartition des troupes sous les Lusignan, et donc nous n'avons pu déterminer avec certitude la localisation des soldats dans l'île. L'acheminement des troupes dans l'île mériterait que l'on s'y attarde, et d'autres sciences, comme l'étude archéologique de la faune, pourraient y contribuer.

Il aurait été nécessaire d'étudier, également plus précisément, l'approvisionnement de l'armée des Lusignan. En analysant l'alimentation, grâce aux données archéologiques et d'après la connaissance que l'on peut avoir des cultures pratiquées dans l'île, il aurait été intéressant de comprendre comment l'armée se nourrissait et comment l'acheminement de la nourriture était organisé. Il aurait été important de savoir également si les soldats entretenaient une communication avec les villageois ou autres occupants de la campagne de Chypre, en déterminant le lieu précis de leurs garnisons.

Dans l'avenir, les données archéologiques, croisées avec les sources textuelles pourraient grandement contribuer à la connaissance de l'armée de Chypre. Les fouilles archéologiques concernant les forteresses de l'île de Chypre ont apporté de nombreux éléments concernant la défense de l'île depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Les diverses missions françaises et internationales qui se sont succédées dans l'île ont livré beaucoup d'éléments pour la connaissance de la défense. Cependant, il reste encore énormément de recherches à entreprendre dans ce domaine.

Les recherches actuelles concernant la guerre médiévale peuvent ouvrir également d'autres questionnements, qu'on peut sans doute appliquer pour la Chypre franque. Un colloque, tenu à Ratisbonne concernant la guerre au Moyen-Âge, propose de nouvelles perspectives et renouvelle les approches de la guerre médiévale. Les participants insistent sur l'importance de ne plus étudier la guerre au sens militaire du terme, mais plutôt comme un objet d'histoire culturelle<sup>1527</sup>. Cette synthèse a proposé des résultats qui devront sans doute être enrichis à la lumière de ces nouveaux questionnements. Il convient de rappeler que les historiens ont longtemps mésestimé le thème de la guerre médiévale, en raison de la violence des combats. Le colloque évoqué plus haut, comme notre travail, rappellent que la guerre tue et qu'il convient d'en analyser les conséquences. Ainsi, il faut envisager, pour de prochaines études concernant la Chypre franque, d'utiliser une définition anthropologique plus approfondie de la guerre médiévale. Le colloque rappelle également les liens étroits entre la guerre et la notion de violence. Les perspectives futures pourraient proposer une approche de la notion de violence dans la Chypre franque. La violence a longtemps été minimisée, dans la guerre médiévale, en raison de la dimension négative qu'elle comporte. Il convient de repenser la part de violence dans la guerre médiévale et les formes qu'elle aurait pu prendre à

---

<sup>1527</sup> Gougenheim, Sylvain, Kortüm, Hans-Henning, « Krieg im Mittelalter », *Revue de l'IFHA*, 2001, p. 1-4.



Chypre. De nombreux champs, connexes à la violence, pourraient être recensés dans les sources textuelles. On pourrait ainsi tenter d'observer si la violence a fait partie des réalités pratiquées par l'ost des Lusignan sur les champs de bataille<sup>1528</sup>.

L'étude de l'armée de la Chypre des Lusignan sur un temps aussi long a permis de montrer que cette armée, issue d'un État de petite dimension, a su participer au contexte historique et politique de son espace géographique. La Papauté lui a très tôt donné un rôle de défenseur de la chrétienté, au XIII<sup>e</sup> siècle, ce qui a enflammé, au XIV<sup>e</sup> siècle, l'esprit du Roi-Chevalier Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan. L'île a très tôt accueilli sur son sol nombre de pèlerins, de marchands ou encore de combattants et son armée a joué un rôle actif dans les croisades, continuant sa mission de protection de la Terre sainte, bien après la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291. Héritier d'influences nombreuses, à la fois occidentales et orientales, l'ost de Chypre a su se renouveler malgré les vicissitudes historiques, qui aboutissent à la rétrocession de l'île à Venise, en 1489.

---

<sup>1528</sup> CONTAMINE, Philippe, « Introduction », *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge, 1 - Guerre et violence, Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques*, éds. CTHS, 1996, p. 7-15.

## ANNEXES

## 1. ANNEXES BIBLIOGRAPHIQUES :

### Abréviations:

- AOL. *Archives de l'Orient latin.*  
ASV. *Archivio di Stato di Venezia.*  
BCH. *Bulletin de Correspondance Hellénique.*  
BEC. *Bibliothèque de l'École des Chartes.*  
BF. *Byzantinische Forschungen.*  
BEFAR. *Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome.*  
BFR. *Bibliothèque Française et Romane.*  
BIHR. *British Institute of Human Rights.*  
BN. *Bibliothèque Nationale.*  
BSOAS. *Bulletin of School of Oriental and African Studies.*  
BZ. *Byzantinische Zeitschrift.*  
CDI. *Collection de Documents Inédits sur l'Histoire de France.*  
DEOM. *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge.* Paris, 2009.  
DOP. *Dumbarton Oaks Papers.*  
DRHC. *Documents relatifs à l'Histoire des Croisades*  
DTC. *Dictionnaire de théologie catholique.*  
MEFR. *Mélanges de l'École Française de Rome.*  
MGH. *Monumenta Germaniae Historica.*  
PCRCICO. *Pontificia Commissio ad Redigendum Codicem Iuris Orientalis.*  
RHC, *Recueil des historiens des croisades.*  
RHC *Arm.* *Recueil des historiens des croisades. Documents arméniens, 2 vol.* Paris, 1869-1906.  
RHC, *Hist. Occ.*, *Recueil des historiens des croisades, Historiens occidentaux, 4 vol.* Paris, 1844-1895.  
RHC, *Hist. Or.* *Recueil des historiens des croisades, Historiens orientaux, 5 vol.* Paris. 1872-1906.  
RHC, *Lois.* *Recueil des historiens des croisades, Lois, 2 vol, Paris, 1841-1843.*  
ROL, *Revue de l'Orient latin.*  
RRH. *Regesta Regni Hierosolymitani. (1097-1291), éd. R. Röhrich, Innsbruck, 1893 – 1904.*  
SHC. *Sources for the History of Cyprus.*  
SHMESP. *Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public.*  
TSHC. *Texts and Studies in the History of Cyprus. Cyprus Research Centre.*

## **A. Sources:**

### 1. Sources latines :

*Acta Innocentii papae VI (1352-1362)*, ed. A.L. Tautu [CICO X] (Vatican City, 1961).

*Actes passés à Famagouste de 1299 à 1301 par devant le notaire génois Lamberto di Sambuceto*, éd. C. Desimoni, [AOL II], (Paris, 1884).

Raymond d'Aguilher, *Histoire des Francs qui prirent Jérusalem : chronique de la première croisade (1095-1099)*, trad. F. Guizot, Perséides, (Rennes, 2006).

Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, ed. G. Paris (Paris, 1897).

*The History of the Holy War. Ambroise's Estoire de la Guerre Sainte*, éd. M. Ailes et M. Barber, (Woodbridge, 2003).

*Annales de Terre Sainte*, éd. R. Röhrich et G. Raynaud, (AOL II), (Paris, 1884), p. 429-61.

*A Pilgrim's Journey: The Autobiography of St. Ignatius of Loyola, Introduction, translation and comment*, éd. J. Tylanda, Ignatius Press, (San Francisco, 2001).

*Assises d'Antioche*, traduites en arménien par Sempad le connétable, (Venise, 1876).

*Assises de la cour des Bourgeois*, (RHC. Lois, II.), p. 1-226.

Barbaro, Giosafatte, *Ambasciator ad Usunhasan di Persia*, *Lettere al Senato veneto*, ed. E. Cornet (Vienna, 1852).

Bernard de Clairveaux, *De laudae novae militiae*, éd. J. Leclerc et H.M.S. Rochas Bernardi opéra, tractatus et opusculae, (Rome, 1963).

Boateriis, Nicola de, *notaio in Famagosta e Venezia (1355-1365)*, ed. A. Lombardo (Venice, 1973).

*Bullarium Cyprium. Papal Letters Concerning Cyprus 1196-1378*, ed. C. Schabel, C. Perrat, and J. Richard, 3 vols. [TSHC LXIV and LXVIII] (Nicosia, 2010-2012).

*Cartulaire du chapitre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, éd. G. Bresc-Gauthier, (Paris, 1984).

*Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem (1100-1310)*, ed. J. Delaville le Roulx, 4 vols. (Paris, 1894-1905).

*Cartulary of the Cathedral of Holy Wisdom of Nicosia*, ed. N. Coureas and C. Schabel [TSHC XXV], (Nicosia, 1997).

*Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. (1100-1310)*, éd. J. Delaville Leroulx, (Paris, 1894 – 1905).

*Chypre sous les Lusignans. Documents chypriotes des archives du Vatican (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles)*, éd. J. Richard, (Paris, 1962).

- Chronicle of the Third Crusade: A Translation of the Itinerarium peregrinorum et gesta Regis Ricardi*, trad. H. J. Nicholson, (Aldershot, 1997).
- Chronique d'Ernoult et de Bernard le Trésorier*, éd. L.de Mas Latrie, (Paris, 1871).
- Chronique d'Amadi, Chronique d'Amadi et Strambaldi*, 1<sup>re</sup> partie, éd. L.de Mas Latrie, Imprimerie Nationale, (Paris, 1891).
- Chronique de Strambaldi, Chronique d'Amadi et Strambaldi*, 2<sup>nd</sup>e partie, éd. L. de Mas Latrie, Imprimerie Nationale, (Paris, 1891).
- Cronaca del Templare di Tiro (1243-1314). La caduta degli Stati Crociati nel racconto di un testimone oculare*, éd.et trad. L. Minervini, Nuovo Medioevo 59, (Naples, 2000).
- Documents Concerning Cyprus from the Hospital's Rhodian Archives: 1409-1459*, éd. K. Borchardt, A. Luttrell, E. Schöffler, [TSHC LXVI], (Nicosie, 2011).
- Documents nouveaux servant de preuves à l'histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, éd. L. de Mas Latrie, Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Mélanges historiques 4, Paris, 1882, 343-619, (Famagouste, 1970).
- Dubois, Pierre, *De recuperatione terrae sanctae*, éd. Alphonse Picard, (Paris, 1891).
- Du Cange, Dufresnes, Charles, *Les familles d'Outre-Mer*, éd. E.G Rey, (Paris, 1869).
- Gènes et l'Outre-mer. Actes notariés de Famagouste et d'autres localités du Proche-Orient (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, M. Balard, L. Balletto et C. Schabel édés., TSCH LXXII, (Nicosie, 2013).
- Étienne de Lusignan, *Excerpta Cypria. Materials for a History of Cyprus*, trad. C.D. Cobham, Cambridge, 1908.
- Description de toute l'isle de Cypre*, Paris, 1580, Réimpression Nicosie, 2004.
- Chorographia et brevis Historia universale dell'Isola de Cipro*, Bologna, 1573, Réimpression Nicosie, 2004.
- Fra Niccolo da Poggibonsi, *Libro d'Oltramare (1346-1350)*, édés. A. Bacchi et P.B. Bagatti, (Jérusalem, 1945).
- Foucher de Chartres, *Histoire de la croisade. Le récit d'un témoin de la première croisade, 1095-1106*, trad. F. Guizot, (Paris, 2001).
- Gilles Grivaud, *Excerpta Cypria Nova. Voyageurs occidentaux à Chypre au XV<sup>e</sup> siècle*, éditions du Centre de Recherches Scientifiques (coll. Sources et études de l'histoire de Chypre, vol. XV), (Nicosie, 1990).
- Guillaume de Machaut, *La prise d'Alexandrie*, éd. L.de Mas Latrie, (Genève, 1877).
- Roger de Hoveden, *Chronica*, éd. W. Stubbs, (Londres, 1868 – 1871).
- Histoire des Atabecs de Mossoul*, [RHC. Hist.Occ, 2], (Paris, 1871).
- Housley, N., *Documents on the Later Crusades (1274-1580)*, MacMillan, (Londres, 1996).
- Jean d'Ibelin, *Le Livre des Assises*, éd. P. Edbury, Brill, The Medieval Mediterranean 50, (Leiden - Boston, 2003).
- Jackson, Peter, *The Seventh Crusade, 1244-1254: sources and documents*, Ashgate Publishing, Ltd., (Farnham, 2007).
- Jean de Joinville, *L'Histoire de Saint Louis*, éd. N. de Wailly, (Paris, 1868).
- Lacrimae Cypriae. Les larmes de Chypre*, ed. B. Imhaus, 2 vols. (Nicosia, 2004).
- Lacrimae Nicosienses*, éd. T.J Chamberlayne, (Paris, 1884).

- La Continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)*, éd. M.R. Morgan., (Paris, 1982).
- L'Estoire d'Eracles Empereur*, RHC HIST. OCC., éd. C. Beugnot, (Paris, 1844-1859).
- Les gestes des Chypriotes. Recueil de chroniques françaises écrites en Orient aux XIIIe et XIVe siècles, Philippe de Navarre et Gérard de Monréal*, éd. G. Raynaud, [Fick, série historique 5], (Genève, 1887).
- Le Livre des remembrances de la secrète du royaume de Chypre (1468-1469)*, J. Richard et T. Papadopoulos éd., [TSHC X], (Nicosie, 1983).
- Le sindacamentum de Napoleone Lomellini : Une enquête à Chypre au XV<sup>e</sup> siècle. Le Sindacamentum de Napoleone Lomellini, capitaine génois de Famagouste (1459)*, éd. C. Otten-Froux, [TSCH XXXVI], (Nicosie, 2000).
- Les Lignages d'Outremer, Les Assises de Jérusalem, II. Assises de la Cour des Bourgeois*, éd. C.A. Beugnot, [RHC Lois], (Paris 1843), p. 435-74.
- Lignages d'Outremer*, ed. M.-A. Nielen (Paris, 2003)
- Le Roman de Rou*, Éd. A. J. Holden, Paris, A. & J. Picard, 1970.
- Mas Latrie, Louis (de), *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la Maison des Lusignan*, (Paris, 1861).
- *Jacques II de Lusignan Archevêque de Nicosie, et ses premiers successeurs*, [BEC 38], p. 257-74, p.1-18.
  - *L'île de Chypre. Sa situation présente et ses souvenirs du Moyen Âge*, (Paris, 1879).
  - *Généalogie des rois de Chypre de la famille de Lusignan*, *Archivio Veneto*, 21, p.309-64, 1881.
  - *Histoire des archevêques latins de l'île de Chypre*, [AOL II], p.207-328, 1884.
  - *Texte officiel de l'allocution adressée par les barons de Chypre au roi Henri II de Lusignan pour lui notifier sa déchéance*, *Revue des questions historiques*, 43, p.524-41, 1888.
  - *Les Patriarches latins de Jérusalem*, [ROL I], p.16-41, 1893.
  - *Les Patriarches latins de Constantinople*, [ROL III], p.433-56, 1895.
  - *Correspondances et écrits de Louis de Mas Latrie sur Chypre*, I, éd. E. Louizos et H. J. de La Perrotine, Fondation A. G. Leventis, (Nîmes, 1997).
- Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (3 luglio 1300-3 agosto 1301)*, éd. V. Polonio [CSFS 31], (Gênes, 1982).
- Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (11 ottobre 1296-23 giugno 1299)*, éd. M. Balard [CSFS 39], (Gênes, 1983).
- Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro: Lamberto di Sambuceto (31 marzo 1304-19 luglio 1305. 4 gennaio-12 luglio 1307), Giovanni de Rocha (3 agosto 1308-4 marzo 1310)*, éd. M. Balard [CSFS 43], (Gênes, 1984).
- Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro: Lamberto di Sambuceto (31 marzo 1304-19 luglio 1305. 4 gennaio-12 luglio 1307), Giovanni de Rocha (3 agosto 1308-4 marzo 1310)*, éd. M. Balard [CSFS 43], (Gênes, 1984).
- Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (gennaio-agosto 1302)*, éd. R. Pavoni [CSFS 49], (Gênes, 1987).

*Nouvelles preuves de l'histoire de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, éd. L.de Mas-Latrie, [BEC 32], 1871, Histoire, (Famagouste 1970), p.341-78.

*Nouvelles preuves de l'histoire de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, [BEC 34], 1873, p.47-87, Histoire, (Famagouste 1970), p.1-79.

*Nouvelles preuves de l'histoire de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, [BEC 35], 1874, p.81-140 ; Histoire, (Famagouste, 1970).

*Recueil des historiens des croisades*, éd. Académie Impériale des Inscriptions et des Belles Lettres, Imprimerie Impériale, (Paris, 1841-1906).

*Regesta Regni Hierosolymitani (1097-1291)*, éd. R. Röhrich, Innsbruck, 1893, I; Additamentum, (Innsbruck, 1904).

Robert de Clari, *La conquête de Constantinople*, éd. J. Dufournet, (Paris, 2004).

*Russian Travelers to Constantinople in the Fourteenth and Fifteenth Centuries*, éd. G. Majeska, [DOS 19], (Washington D.C., 1984).

*The Templar of Tyre, Part III of 'The Deeds of the Cypriots'*, trad. angl. P. Crawford, Aldershot, (Farnham, 2003).

*The Trial of the Templars in Cyprus. A Complete English Edition*, trad.ang A. Gilmour-Bryson (Leiden - Boston - Cologne, 1998).

Torsello, Marino Sanudo, *Liber secretorum fidelium crucis*, éd.J. Bongars, *Gesta Dei per Francos*, Hanau, 1611, II, p.1-281; introduction de J. Prawer, (Toronto, 1972).

Guillaume de Tyr, *Chronique*, éd. R.B.C. Huygens, 2 volumes, *Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis 63/63A*, (Turnhout, 1986).

Chrétien de Troyes, *Lancelot, le chevalier de la Charrette*, roman poétique traduit en vers par Jean-Louis Paul avec le texte original en regard par Wendelin Foerster, Ressouvenances, 2012.

Geoffroi de Villehardouin, *La Conquête de Constantinople*, éd. J. Dufournet, Flammarion, (Paris, 2004).

## 2. Sources Grecques:

Georges Boustronios, *A Narrative of the Chronicle of Cyprus 1456-1489*, trad. N. Coureas, Cyprus Research Centre, [TSHC LI], (Nicosie, 2005).

Choniates, Nicetas, *Historia*, ed. J.A. van Dieten, 2 vols. [Corpus Fontium Historiae Byzantinae XI/1] (Berlin - New York, 1975).

Comnène Anne, *L'Alexiade*, trad. B. Leib, Les Belles Lettres, (Paris, 2006).

Grégoras, Nicéphore, *Romanae, hoc est Byzantinae historiae*, Bâle, éd. J. Oporinus, 1562; Hiersemann, (Stuttgart, 1973).

Makhairas, Leontios, *Recital concerning the Sweet Land of Cyprus entitled 'Chronicle'*, ed. and English transl. R.M. Dawkins, 2 vols. (Oxford, 1932).

Néophyte, *Sygggramata*, Holy Monastery of St Neophytos, (Paphos, I, 1996, II, 1998, III, 1999, IV, 2001, V, 2005).

Pachymere, George, *De Michaelae et Andronico Palaeologis*, éd.I Bekker, (Bonn, 1835).

### 3. Sources arméniennes & syriaques :

*Chronique de Michel le Syrien. Patriarche jacobite d'Antioche* (1166 – 1199), éd. J-B Chabot, (Paris, 1899), Réimpression anastatique, 1963.

Hethoum de Korykos, *La Fleur des histoires de la terre d'Orient*, éd. D. Régner-Bohler, *Croisades et pèlerinages : récits, chroniques et voyages en Terre sainte, XIIe – XVIe siècle*, (Paris, 1997).

*La chronique attribuée au connétable Smbat*, trad. Gérard Dédéyan, Paul Geuthner (Documents relatifs à l'histoire des Croisades XIII), (Paris, 1980).

Yousif, Ephrem-Isa, *Les Syriaques racontent les Croisades*, (Paris, 2006).

### 4. Sources arabes :

Abu Shama, *Le livre des deux jardins*, RHC. Hist. Or., 4, éd. A.C Barbier de Meynard, (Paris, 1906).

Al-Nuwayrī, *Sihab ad-Dīn Aḥmad*, *Nihāyat al-arab fī funūn al-adab*, éd. I. al-Arinī, (Le Caire, 1992).

Ibn Shaddād, *The Rare and Excellent History of Saladin, or al-Nawādir al-Sultāniyya wa'l-Maḥāsīn al-Yūsufiyya by Babā' al-Dīn Ibn Shaddād*, English transl. D.S. Richards, (Aldershot, 2001).

Bedr-Eddin, *Le collier de perles*, RHC. Hist. Or., 2., Imprimerie Nationale, (Paris, 1887).

Al-Biqa'hī, Ibrāhīm, *Naẓm al-Durar fī Tanāsib al-Āyāt wa-al-Sumar*, supervisé par Muḥammad 'Abd al-Mu'īd Khān, 1969-1984.

Gabrieli, Francesco, *Arab historians of the Crusades*, trad. E.J. Costello, University of California Press, 1969.

Ibn al-Athīr, *Chronique intitulée Kamel-Attevarykh*, [RHC. Hist. Or.], I, II.

Imad-al-din Al-Isfahani, *Conquête de la Syrie et de la Palestine par Saladin (al-Fath al-qusṣī fī l-fath al-quṣṣī)*, trad.fr. H. Massé, (Paris, 1972).

Kemal El-Din, *Extraits de la Chronique d'Alep par Kemal ed-Din*, [RHC. Hist. Or., III], (Paris, 1884).

Khalil Al-Zahiri, *Zubdat kashf al-mamālīk*, éd. P. Ravaisse, trad. L. Cheiko, (Paris, 1894).

*Les Biographies du Manbal Safī, Mémoires présentés à l'Institut d'Égypte*, éd. G. Wiet., 19, (Le Caire, 1932).

Makrīzī, *Histoire des Sultans Mamlouks de l'Égypte*, éd. et trad. M. Quatremere, (Paris, 1845).

Mansouri, Mohamed Tahar, *Chypre dans les sources arabes médiévales*, Cyprus Research Centre, [TSHC XXXVIII], (Nicosie, 2001).

*Muslim-Christian Polemic during the Crusades. The Letter from the People of Cyprus and Ibn Abī Ṭālib al-Dimashqī's Response*, éd. et trad. ang. R.Y. Ebied et D. Thomas, (Leiden, 2005).



## **B. PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE TRAVAIL :**

- Archivio Segreto Vaticano, *Index des Fonds et des instruments de description et de recherche*, (Vatican, 2006-2007).
- A *Cumulative Bibliography of Medieval Military History and Technology History of Warfare*, éd. K. De Vries, (Brill Press, 2002).
- Balard, Michel, *Bibliographie de l'histoire médiévale en France (1965-1990)*, Publications de la Sorbonne, (Paris, 1992).
- Broquin, Jacques, *Lexique militaire et guide médiéval (Préface de Pierre Naudin)*, Cheminements – Hermine, (Paris, 2001).
- Du Cange, Du Fresnes, Charles, *Les familles d'Outre-Mer*, éd. E-G Rey, (Paris, 1869).
- Encyclopédie de l'Islam*, éd. P.J. Bearman, Th. Bianquis, C.E. Bosworth, E. van Donzel et W.P. Heinrichs, (Leiden-New-York, 2009).
- Enlart, Camille, *L'art gothique et la renaissance en Chypre : illustré de 34 planches et de 421 figures*, éd. E. Leroux, (Paris, 1899).
- Jal, Augustin, *Glossaire nautique : répertoire polyglotte de termes de marine anciens et modernes*, Firmin-Didot frères, (Paris, 1848).
- Jauna, Dominique, *Histoire générale des Roïaumes de Chypre, de Jérusalem, d'Arménie et d'Égypte*, 2 volumes, (Leiden, 1747).
- Jeffery, George, FSA, « Description of the historic monuments of Cyprus: Studies in the archaeology and architecture of the island with illustrations from measured drawings and photographs », Chypre, éd. W.J. Archer, (Nicosie, 1918), réédité à Londres, (Zéno, 1983).
- Loredano, GianFrancesco, *Histoire des rois de Chypre de la maison des Lusignan*, traduit de l'italien par le cavalier Henri Giblet, (Paris, 1732).
- La Bibliographie de civilisation médiévale*, Brepols publishers, éd. C. Vandeborre, 2013.
- Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, ed. L. de Mas Latrie (Paris, 1852-1855), II-III.
- Rey, Guillaume-Emmanuel, *Étude sur les monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie et dans l'île de Chypre*, 1 vol. 288, édition Impr. nationale, (Paris, 1871).
- The Cambridge Illustrated Atlas of Warfare: The Middle Ages, 768-1487*, (Cambridge, 1996).
- The Oxford Encyclopedia and Medieval Warfare and Military Technology*, edited by C.J. Rogers, Oxford University Press, (New-York, 2010).

### **C. Ouvrages généraux et manuels :**

#### 1. Histoire de Chypre :

- Asdracha, Catherine, « Les Lusignan à Chypre : langue et osmose culturelles », *Colloque les Lusignans et l'Outre-Mer*, (Poitiers, 1993), p. 11-15.
- « Cypriot Culture during the Lusignan Period: Acculturation and ways of Resistance », *Byzantina Symmeikta*, 9, (Athènes, 1994), p. 81-93.
- Arbel, Benjamin, « The Venetian Domination of Cyprus: Cui Bono? », *La Serenissima and La Nobilissima. Venice in Cyprus and Cyprus in Venice*, éd. A.Nicolaou-Konnari, (Nicosie, 2009), p. 45-55.
- « Cyprus, the Franks and Venice, 13th-16th Centuries », [Variorum Reprints], (Aldershot, 2000).
- « Cyprus under Venice: Continuity and Change », *Byzantine Medieval Cyprus*, éd. D. Papanikola-Bakirtzis et M. Iakovou, Nicosie, Bank of Cyprus Cultural Foundation, 1998, p. 161-174.
- « Entre mythe et histoire : La légende noire de la domination vénitienne à Chypre », *Études balkaniques : Cahiers Pierre Belon*, 5, *Matériaux pour une histoire de Chypre (IV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, 1998, p. 81-107.
- « Colonie d'oltremare », *Storia di Venezia*, 5, 1996, p. 947-985.
- « Régime colonial, colonisation et peuplement : Le cas de Chypre sous la domination vénitienne », *Sources. Travaux historiques*, 43-44, Paris, 1996, p. 95-103.
- « The Economy of Cyprus during the Venetian Period (1473-1571) », *The development of the Cypriot economy: from the prehistoric period to the present day*, éd. V. Karageorghis et D. Michaëlidēs, Lithographica, 1996, p. 185-192.
- « Greek magnates in Venetian Cyprus: the case of the Synglitico family », *DOP*, 1995, p. 325-337.
- « Slave Trade and Slave Labor in Frankish Cyprus », *Studies in Medieval and Renaissance History*, 14, 1993, p. 149-190.
- « The Reign of Caterina Corner (1473-1489) as a Family Affair », *Studi Veneziani*, 26, 1993, p. 67-85.
- « Résistance ou collaboration ? Les Chypriotes sous la domination vénitienne », *État et colonisation au Moyen Âge et à la Renaissance*, Actes du Colloque de Reims, 1987, Lyon, 1989, p. 131-143.
- « The Cypriot nobility from the fourteenth to the sixteenth century: A new interpretation », *The Mediterranean Historical Review*, 4.1, 1989, p. 175-197.
- « Venetian Trade in Fifteenth-Century Acre: The Letters of Francesco Bevilaqua (1471-72) », *Asian and African Studies*, 22, 1988, p. 227-288.
- « A Royal Family in Republican Venice: The Cypriot Legacy of the Corner della Regina », *Studi Veneziani*, 15, 1988, p. 131-152.

- « Urban assemblies and town councils in Frankish and Venetian Cyprus », T. Papadopoulos et B. Englezaki, *Minutes of 1<sup>st</sup> International Cyprological Congress*, (Nicosie, 1986), 2, p. 203-213.
- « Cypriot Population under Venetian Rule (1473-1571): a Demographic Study », Melétoi kai Ypomnómata, 1984, p. 183-215.
- « Traffici marittimi e sviluppo urbano a Cipro (secoli XIII-XVI) », *Maritime Traffic and Urban Development in Cyprus (13th-16th Centuries)*, éd. E. Poleggi, *Città portuali del Mediterraneo*, Gênes, SAGEP Editrice, 1989, p. 89-94.
- Athanasoulis, Démétrios, « The 'Triangle of Power: Building Projects in the Metropolitan Area of the Crusader Principality of the Morea », *Viewing the Morea: Land and People in the Late Medieval Peloponnese*, dir. S. Gerstel, [DOP], (Washington, D. C. 2013), p. 111-151.
- Balandier, Claire, « La défense des territoires à Chypre de l'époque archaïque aux invasions arabes (VIIIe s. av. n.è. - VIIe s. de n.è.) », *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 28, n°1, 2002.
- Balard, Michel, *La Romanie génoise (XIIIe-début du XV<sup>e</sup> s.)*, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 235,2, (Gênes-Rome, 1978).
- « Les formes militaires de la colonisation génoise », *Castrum 3 : guerre, fortification et habitat dans le monde méditerranéen au Moyen Âge*, éd. B. Andrès, Casa de Velázquez, (Madrid, 1988), p.67-78.
- « État et colonisation au Moyen Âge. Bilan et perspectives », *État moderne : Genèse. Bilans et perspectives*, éd. J-Ph Genet., CNRS, (Paris 1990), p. 65-73.
- « La place de Famagouste génoise dans le royaume des Lusignans (1374-1464) », *Les Lusignans et l'Outre-Mer, Actes du colloque Poitiers-Lusignan, 20-24 octobre 1993*, p. 16-27.
- Barber, Malcolm, *The trial of the Templars*, Cambridge University Press, 2012.
- Beihammer, Alexander, « Byzantine Chancery Traditions in Frankish Cyprus: The Case of the Vatican MS Palatinus Graecus 367 », *Identités croisées en un milieu méditerranéen: le cas de Chypre (Antiquité – Moyen-Âge)*, éd. S. Fourrier et G. Grivaud, Publications des Universités de Rouen et du Havre (Monts), 2006, p. 301-15.
- Burgtorf, Jochen, *The Central Convent of Hospitallers and Templars: History, Organization, and Personnel (1099/1120-1310)*, Brill, (Leiden, 2008).
- Bliznyuk, Svetlana, « Il prezzo delle guerre dei re di Cipro (XIV-XV secc.) », *Südost-Forschungen*, (Regensburg, 2000), p. 99-124.
- Carr, A. Weyl, « Cyprus and the Devotional Arts of Byzantium in the Era of the Crusades », *Variorum Collected Studies Series*, 806, Aldershot, (Farnham, 2005).
- « Art in the Court of the Lusignan Kings », *Cyprus and the Crusades*, N. Couréas et J. Riley-Smith éd., (Nicosie, 1995), p. 239-74.
- « Byzantines and Italians on Cyprus: Images from Art », *DOP*, 1995, 49, p. 339-57.

- Chotzakoglu, Charalampos, *Cyprus in the Sea Routes of the Mediterranean*, Society of Cypriot Studies and European Centre for Byzantine and Postbyzantine-Monument, 2014.
- Claverie, Pierre-Vincent, *L'ordre du Temple en Terre Sainte et à Chypre au XIIIe siècle*, Diss., (Paris 1, 2004).
- Collenberg, W.H Rüdts (de), « Les premiers Ibelins », *Le Moyen Âge*, LXXI, (Paris, 1965), p. 433-474.
- « État et origine du haut clergé de Chypre avant le Grand Schisme », [MEFRMA 91], 1979, p. 197-332.
- « Les Lusignan de Chypre : généalogie compilée principalement selon les registres de l'Archivio Segreto Vaticano et les manuscrits de la biblioteca Vaticana », *EKEE*, X-1979-1980, p.85-319, XI -1981-1982, p. 505-506.
- « Les cardinaux de Chypre Hugues et Lancelot de Lusignan », *Archivum Historiae Pontificae*, XX, (Rome, 1982), p. 83-128.
- « Le déclin de la société franque de Chypre entre 1350 et 1450 », *Kypriakai Spondai*, (Cyprus, 1982).
- Coulon, Damien, *Chemins d'outre-mer. Études sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*, dir. D.Coulon, C.Otten-Froux, P. Pages et D.Valérian, Publications de la Sorbonne, (Paris, 2004).
- « Barcelone et le grand commerce d'Orient. Un siècle de relations avec l'Égypte et la Syrie (ca. 1330 - ca. 1430) », Casa de Velázquez - Institut Europeu de la Mediterrània, Bibliothèque de la Casa de Velázquez, n° 27, (Madrid-Barcelone, 2004).
- Consentino, Salvatore, « L'organizzazione militare dell'isola di Creta e la funzionalità del feudo veneto-cretese », *Studi Storico-Militari* 9, 1988, p. 243-277.
- Coureas, Nicolas, « The conquest of Cyprus during the Third Crusade according to the Greek chronicles from Cyprus », *The Medieval Chronicle VIII*, eds E. Kooper et S. Levelt, (Amsterdam-New York, 2013), XII, p. 193-205.
- The Latin Church in Cyprus, 1313-1378*, Cyprus Research Centre, (Nicosie, 2010).
- « Losing the Peace but Winning the War: Relation between Lusignan Cyprus and Mamluk Egypt in the 15th Century », *paper given at the 16th International Colloquium on the History of Egypt and Syria in the Fatimid, Ayyubid and Mamluk Eras*, (Gent, 2007), p. 351-362.
- « Economy », *Cyprus, Society and Culture 1191-1374*, A. Nicolaou-Konnari et C. Schabel eds., Brill, (Leiden, 2005), p. 103-156.
- « Cyprus and Euboea in the mid-fourteenth century », *Symmeikta* 16, 2003-2004, p. 87-100.
- « Cyprus and Ragusa (Dubrovnik) 1280-1450 », *The Mediterranean Historical Review*, 17, Issue 2, 2002, p. 1-13.
- « The Changing Military Role of Cyprus in the Crusading Movement and in the Defence of Christendom against Islam, 1191-1388 », *Dorema: A Tribute to the A.G. Leventis Foundation*, (Nicosie, 2000), p. 243-254.
- De Vaumas, Étienne, *Les Grandes régions morphologiques de Chypre*, l'Institut français d'archéologie orientale, 1959.
- Edbury, Peter W, « Franks, Cyprus, Society and Culture, 1191-1374 », A Nicolaou-Konnari and C Schabel (eds), (Leiden, Brill, 2005), 63-101.

- «Women and the Customs of the High Court of Jerusalem according to John of Ibelin », D Coulon, C Otten-Froux, P Pagès and D Valérian (eds), *Chemins d'Outre-mer: études d'histoire sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard* (Paris, 2004), p. 285-92.
- «Reading John of Jaffa in *The Experience of Crusading 2: Defining the Crusader Kingdom*», edited by Peter Edbury and Jonathan Phillips (Cambridge University Press, 2003), p. 135-57.
- «The Crusades in *Crusades: Myth and Realities*», ed Y Toumazis et al (Nicosie, 2004), p. 47-57.
- «Christians and Muslims in the Eastern Mediterranean», MCE Jones (ed), *The New Cambridge Medieval History vol 6, c 1300 - c 1415* (Cambridge University Press, 2000), p. 864-84.
- «The Crusader States », DSH Abulafia (ed), *The New Cambridge Medieval History vol 5, c 1198 - c 1300* (Cambridge University Press, 1999), p. 590-606.
- «Crusading Warfare», MH Keen (ed), *Medieval Warfare: A History*. (Oxford: OUP, 1999), p. 89-112 (paperback edition, 2001).
- «Philip of Novara and the *Livre de forme de plait* », A Papageorgiou (ed), *Praktika tou tritou diethmous kyprologikou sunedriou* (Lefkosia, 16-20 Aprilou 1966), 2 (Nicosia: Etaireia Kupriakou Spoudou, 2001), p. 555-69.
- «The Military Orders in Cyprus in the Light of Recent Scholarship», Z Hunyadi and J Laszlovsky (eds), *The Crusades and the Military Orders: Expanding the Frontiers of Medieval Latin Christianity*, (Budapest: Central European University, 2001), p. 101-7.
- «The State of Research: Cyprus under the Lusignans and Venetians, 1991-1998», *Journal of Medieval History*, 25 (1999), p. 57-65.
- « Fiefs, vassaux et servise militaire dans le royaume latin de Jérusalem », M Balard and A Ducellier (eds), *Le Partage du Monde: échanges et colonisation dans la Méditerranée médiévale* (Paris: Sorbonne, 1998), p. 141-50.
- «The *Livre des Assises* by John of Jaffa: the Development and Transmission of the Text», J France and WG Zajac (eds), *The Crusades and their Sources: Essays presented to Bernard Hamilton* (Aldershot: Ashgate, 1998), p. 164-174.
- «John of Jaffa and the Kingdom of Cyprus», *Epeterida tou Kentrou Epistimonikon Erewnon*, 19 (1997), p. 15-26.
- «Cyprus at the Crossroads: Crusaders and Pilgrims and "The Medieval Kingdom of Cyprus», D Papanikola-Bakirtzis and M Iacovou (eds), *Vizantini Mesaioniki Kypros* (Nicosie: Bank of Cyprus, 1997), p. 27-44.
- «The Latin East, 1291-1669», J Riley-Smith (ed), *The Oxford History of the Crusades* (Oxford University Press, 1995), p. 294-325.
- «The Political History of the Medieval Kingdom from the reign of King Hugh IV to the reign of King Janus (1324-1432) »' and «The Later Lusignans, 1432-1489», Th Papadopoulos (ed), *History of Cyprus* (Nicosia: Archbishop Makarios III Foundation, 1995), vol 4(a), p. 51-158, 177-258.
- «Cypriot Society under Lusignan Rule», D and I Hunt (eds), *Caterina Cornaro, Queen of Cyprus* (London: Triglyph, 1989), p. 17-34.

- François, Véronique, « Une illustration des romans Courtois, La vaisselle de table chypriote sous l'occupation franque », Cahier du Centre d'Etudes Chypriotes 29, 1999, p. 59-80, texte revu, figures originales, Aix-en-Provence, 2009.
- Grivaud, Gilles, « Formes byzantines de la fiscalité foncière chypriote à l'époque latine », *EKEE*, 18, 1991, p. 117-27.
- Ordine della Secreta di Cipro. Florio Bustron et les institutions franco-byzantines afférentes au régime agraire de Chypre à l'époque vénitienne', *MY*, 2 (1989), p. 533-92.
- « Sur le comerc chypriote de l'époque latine », Bryer and Georghallides, (1993: 133-45).
- « Villages désertés à Chypre (fin XIIe-fin XIXe siècle) », *MY*, 3 (1998), p. 1-604.
- « Un état des comptes du royaume de Chypre en 1412-1413 », *BCH*, 122/1 (1998), p. 377-401.
- « Les minorités orientales à Chypre (époque médiévale et moderne) », iY. Ioannou, F. Metral, and M. Yon (eds.), *Chypre et la Méditerranée orientale* (Lyons, 2000), p. 43-70.
- « Une petite chronique chypriote du XV<sup>e</sup> siècle », Balard, Kedar, and Riley-Smith (2001: 317-38).
- « A propos du manoir dans l'Orient latin : le cas du royaume de Chypre (XIIIe-XVe siècle) », E. Lalou, B. Lepeuple, and J.-Louis Roch (eds.), *Des châteaux et des sources. Archéologie et histoire dans la Normandie médiévale. Mélanges en l'honneur d'Anne-Marie Flambard Héricher* (Mont-Saint-Aignan, 2008), p. 353-74.
- Une société en guerre: Chypre face à la conquête ottomane*, Nicolaou-Konnari (2009: 194-203).
- Entrelacs chypriotes. Essai sur les lettres et la vie intellectuelle dans le royaume de Chypre 1191-1570*, (Nicosia, 2009).
- « The Drawings, Plans and Models of Venetian Military Engineers on Cyprus », Grivaud and Tolia (2014: 105-22).
- « L'institution de la mostra generale de la cavalerie féodale en Crète et en Chypre vénitienne durant le XVI<sup>e</sup> siècle », *EKEE*, 13-16/1 (1984-1987), p. 505-40.
- « Cyprus at the Crossroads. Geographic Perceptions and Representations from the Fifteenth Century » [Sylvia Ioannou Foundation] (Athens, 2014).
- Hill, Georges (Sir), *A History of Cyprus*, (Cambridge, 1940-1952).
- Identités croisées en un milieu méditerranéen : le cas de Chypre (antiquité-Moyen Âge)*, eds. S. Fourrier et G. Grivaud , (publications universités Rouen-Havre, 2006).
- Ilieva, Aneta, *Frankish Morea:(1205-1262); socio-cultural interaction between the Franks and the local population*, Historical Publications St. D. Basilopoulos, 1991.
- « Franks and Greeks: Patterns of Initial Co-Existence », *Morea and in Cyprus after the Chronicle of the Morea and Leontios Makhairas*, Corinth I, (Athens, 1990), p.145-62.
- « The Chronicles of the Morea, of Leontios Machairas and of the Tocco: an Attempt at a Cross-Cultural Typology », *The Sweet Land of Cyprus. Papers Given at the Twenty-Fifth Jubilee Spring Symposium of Byzantine Studies*, March 1991, eds. A.A.M Bryer et G.S Georghallides, (Birmingham,1993), p. 421-2.
- « The Sup.ression of the Templars in Cyprus according to the Chronicle of Leontios Makhairas », *The Military Orders: Fighting for the Faith and Caring for the Sick*, eds. M. Barber, Variorum, (Londres, 1994), p. 212-19.

- « L'image des Lusignan dans l'historiographie chypriote : héros et anti-héros », *Colloque les Lusignans et l'Outre-Mer*, (Poitiers ; 1993), p. 159-62.
- « Crusading Images in Cypriot History Writing? », *Cyprus and the Crusades, Papers given at the International Conference 'Cyprus and the Crusades'*, (Nicosie, 1994), p. 6-9.
- Imhaus, Brunehilde, « La francophonie en Chypre du XII<sup>e</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Évolution historique et sociologique », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 2004, p. 13-43.
- Jacoby, David, « Travellers, Merchants and Settlers in the Eastern Mediterranean», 11th-14th Centuries, Variorum Reprints, Aldershot, 2014).
- Jeffery, George, *A Description of the Historic Monuments of Cyprus* (Nicosia, 1918).
- Latins, Greeks and Muslims: Encounters in the Eastern Mediterranean, 10th-15th Centuries*, Variorum Reprints, (Aldershot, 2009).
- Migrations familiales et stratégies commerciales vénitiennes aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, M. Balard and A. Ducellier (eds.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (Xe-XVI<sup>e</sup> siècles)*, [Byzantina Sorbonensia 19], (Paris, 2002).
- Trade, Commodities and Shipping in the Medieval Mediterranean*, [Variorum Reprints], (Aldershot, 1997).
- Kyrris, Costas, « Militaries Colonies in Cyprus in the Byzantine Period: Their Character, Purpose and Extent », *Byzantinoslavica*, Revue Internationale des Études Byzantines, n<sup>o</sup> XXXI, Fasc. 2. (Prague, 1970), p. 157-181.
- History of Cyprus*, Nicosie, 1985.
- L'art gothique en Chypre*, éd. J-B. de Vaivre et P. Plagnieux, (Paris, 2006).
- Luttrel, Anthony, *The Hospitallers at Rhodes, 1306-1421*, K. Setton, H. Hazard, *A History of the Crusades*. Bd. 3: *The Fourteenth and Fifteenth Centuries*, Madison, (Londres, 1975), p. 278-313.
- « The Hospitallers in Cyprus after 1291 », *The hospitallers in Cyprus, Rhodes, Greece and the West 1291-1440*, Collected studies, (Londres, 1978), p.1 61-171.
- Malamut, Élisabeth, *Byzance et le monde extérieur, Contacts, relations, échanges*, éd. M. Balard, E. Malamut, E. Spieser, (Paris, 2005).
- Mango, Cyril, *Chypre carrefour du monde byzantin, Byzantium and its image: history and culture of the Byzantine Empire and its heritage*, Variorum Collected Studies Series, 1998.
- Megaw, Arthur H.S, « The arts in Cyprus: military architecture », *A History of the Crusades. Bd. 4: The Art and Architecture of the Crusader States*, éd. K. Setton et T. Hazard, Madison, (Londres, 1977).
- « The Episcopal Precinct at Kourion and the Evidence for Re-location », Bryer and Georghallides, 1993, p. 53-67.
- « *A Castle in Cyprus Attributable to the Hospital* », ed. M. Barber, 1994, p. 42-51.
- Relics in the Churches and Monasteries of Cyprus, *Ostkirchliche Studien*, 19, 1970, p. 19-43.
- Metcalf, « The silver coinage of Cyprus, 1285-1382 », *Corpus of Lusignan coinage*, éd. D.N Metcalf et G. Pitsillides, Cyprus Research Centre, *Texts and Studies in the History of Cyprus XXI*, (Nicosie, 1996).
- Mouriki, Doula, *Thirteenth-century Icon painting in Cyprus*, Gennadius Library, 1986.

- « The wall paintings of the Church of the Panagia at Moutoullas, Cyprus. », *Byzanz und der Westen: Studien zur Kunst des europäischen Mittelalters*, (1984, p. 171-213).
- Miller, T. S. et Nesbitt, J., *Peace and War in Byzantium. Essays in Honor of G. T. Dennis, S. J.*, (Washington, D.C., 1995).
- Nicholson, Helen J., *The Knights Templar: A New History*, Stroud: Sutton Publishing, 2001.
- Nicolaou-Konnari, Angel, « The Conquest of Cyprus by Richard the Lionheart and its Aftermath: A Study of Sources and Legend, Politics and Attitudes in the Year 1191-1192 », *EKEE*, 26,2000, p. 25-123.
- Cyprus. Society and Culture 1191-1374*, éd. A.Nicolaou-Konnari et C.Schabel, (Leiden, 2005).
- « Diplomats and Historiography: The Use of Documents in the Chronicle of Leontios Makhairas », *Diplomatics in the Eastern Mediterranean 1000-1500: Aspects of Cross-Cultural Communication, The Medieval Mediterranean. Peoples, Economies and Cultures, 400-1500*, éd. Alexander D. Beihammer, Maria G. Parani, et Chris D. Schabel 74, Brill, (Leiden, 2008).
- La Serenissima and la Nobilissima: Venice in Cyprus and Cyprus in Venice*, (Nicosie, 2009).
- « Apologists or Critics? The Reign of Peter I of Lusignan (1359-1369) Viewed by Philippe de Mézières (1327-1405) and Leontios Makhairas (ca. 1360/80-after 1432) », *Philippe de Mézières and His Age: Piety and Politics in the Fourteenth Century*, éd. R. Blumenfeld-Kosinski et K. Petkov, The Medieval Mediterranean. Peoples, Economies and Cultures, 400-1500, 91, (Leiden – Boston: Brill, 2012), p. 359-401.
- Nicolle, David, *Crusader castles in Cyprus, Greece and the Aegean: 1191–1571*, Osprey Publications, 2007.
- Otten-Froux, Catherine, « Les relations économiques entre Chypre et le royaume arménien de Cilicie d'après les actes notariés (1270-1320) », *L'Arménie et Byzance. Histoire et culture*, éd. N. Garsoïan, Publications de la Sorbonne. Série Byzantina Sorbonensia, (Paris, 1996), p. 157-179.
- « La ville enclavée, un cas particulier de ville frontalière : L'exemple de Famagouste aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *Les villes frontalières*, éd. D. Menjot, (Paris, 1996), p. 197-208.
- « La ville de Famagouste », *L'art gothique en Chypre*, éd. J-B de Vaivre, P. Plagnieux, (Paris, 2006), p. 109-130.
- « Les Italiens à Chypre fin XII<sup>e</sup>-fin XV<sup>e</sup> siècles », *Identités croisées en un milieu méditerranéen : le cas de Chypre (Antiquité – Moyen Âge)*, éd. S.Fourrier et G. Grivaud, Publications des Universités de Rouen et du Havre, Monts, 2006, p. 279-300.
- « Les droits du consul des Vénitiens à Famagouste au XV<sup>e</sup> siècle », *Travaux et Mémoires du Centre de Recherche d'Histoire et Civilisation de Byzance*, 16, 2010, p. 619-630.
- « Les ports de Chypre (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », *Les ports et la navigation en Méditerranée au Moyen Âge : actes du colloque de Lattes*, 12, 13, 14 novembre 2004, éd. G.Fabre, D.Menjot, D. LeBlévec, Musée Archéologique Henri Prades, (Paris, 2009).
- Les Vénitiens à Famagouste au temps de la domination génoise sur la ville, Caterina Cornaro. Last Queen of Cyprus and Daughter of Venice/Ultima regina di Cipro e figlia di Venezia*, C.Syndikus et S.Rogge eds.,( Münster-New York-Munich-Berlin, Waxmann, 2013), p. 255-277.
- Ouerfelli, Mohammed, « Les relations entre le royaume de Chypre et le sultanat mamelouk au XV<sup>e</sup> siècle », *Le Moyen Âge*, 110, 2004, p. 327-344.



*Le sucre : production, commercialisation et usages dans la Méditerranée médiévale*, Brill, 2007.

Petre, James, « Crusader Castles of Cyprus: The Fortifications of Cyprus under the Lusignans, 1191–1489 », Cyprus Research Centre, *TSHC LXIX*, (Nicosie, 2012).

Richard, Jean, *Francs et Orientaux dans le monde des croisades*, [Variorum Reprints], (Aldershot, 2003).

« Les Révoltes chypriotes de 1191-1192 et les inféodations de Guy de Lusignan », B.Z. Kedar, J. Riley-Smith, and R. Hiestand (eds.), Montjoie. Studies in Crusade History in Honour of H. E. Mayer (Leicester, 1997), 123-8.

*Croisades et États latins d'Orient*, [Variorum Reprints], (London, 1992).

« Le Peuplement latin et syrien en Chypre au XIIIe siècle », *BF*, 7 (1979), 157-73; repr. in J. Richard, *Croisés, missionnaires et voyageurs. Les perspectives orientales du monde latin médiéval*, [Variorum Reprints] (London, 1983).

« Chypre du protectorat à la domination vénitienne », A. Pertusi (ed.), *Venezia e il Levante fino al secolo XV*, I/2 (Florence, 1973), 657-77.

« La révolution de 1369 dans le royaume de Chypre », *BEC*, 110 (1952), 108-23; repr. in J. Richard, *Orient et Occident au Moyen Age: contacts et relations (XIIIe-XIVe siècles)* [Variorum Reprints], (London, 1976), no. XVI.

Rosser, John, «The Lusignan Castle at Paphos called Saranda Kolones », *Rup.*, 1987, p. 185-98.

«Stratigraphic Evidence for the Chronology of “Saranda Kolones” Castle (Paphos, Cyprus) », B. Böhlendorf-Arslan, A. Osman Uysal, and J. Witte-Orr (eds.), *Çanak: Late Antique and Medieval Pottery and Tiles in Mediterranean Archaeological Contexts [Proceedings of the First International Symposium on Late Antique, Byzantine, Seljuk, and Ottoman Pottery and Tiles in Archaeological Context (Çanakçale, 1-3 June 2005)] [Byzas: Veröffentlichungen des Deutschen Archäologischen Instituts Istanbul 7]* (Istanbul, 2007), p. 411-18.

‘Who built “Saranda Kolones”?’’, *EKEE*, 35 (2010), p. 35-51.

Savvides, Alexis G. C., « Late Byzantine and western historiographers on Turkish mercenaries in Greek and Latin armies: the Turcoples/Tourkopouloi », *The Making of Byzantine History: Studies Dedicated to Donald M. Nicol*, éd. R. Beaton et C. Rouéché, (Aldershot, 1993), p. 122-136.

Skoufaris, Evangelia, *Cipro veneziana (1473-1571). Istituzioni e culture nel regno della Serenissima*, (Rome, 2011).

Svoronos, Nicolas, « Questions sur la situation économique, sociale et juridique des Grecs Chypriotes pendant la domination franque », *XVe Congrès International d'Études Byzantines, Rapports et Co-Rapports, V. Chypre dans le monde byzantin, 3. Droit et institutions franques du Royaume de Chypre*, (Athens, 1976), p. 1-18.

Steenbergeen, J. V., « The Alexandrian Crusade (1365) and the Mamluk Sources. Resassessment of the Kitab Al-Ilmam of An-Nuwayri Al-Iskandarani (DAD 1372). » *East and West in the Crusader States. Context—Contacts—Confrontations*, III. Acta of the congress held at Hernen Castle in September, 2000.

Stylianou, Judith et Andréa, « The History of the Cartography of Cyprus », Publications of the Cyprus Research Centre, VIII, (Nicosie, 1980).

- Trélat, Philippe, « Urbanization and Urban identities in Nicosie (13<sup>th</sup>-16<sup>th</sup> centuries) », éd. L. Hadjikyriako et M.G Trentin, *Cypriot Cultural Details: Proceedings of the 10th Annual Meeting of Young Researchers in Cypriot Archaeology*, Casemate Publishers, 2015.
- Usta, Ahmet, *Evidence of the Nature, Impact and Diversity of Slavery in 14<sup>th</sup> Century Famagusta as Seen Through the Genoese Notarial Acts of Lamberto di Sambuceto and Giovanni da Rocha and the Venetian Notarial Acts of Nicola de Boateriis*, Eastern Mediterranean University, August, 2011.
- Vryonis, S., *Cyprus between East and West. A Political and Moral Dilemma: The Past as Prologue to the Present*, (Herakleion, 1994).
- « Medieval and Renaissance Famagusta. Studies in Architecture, Art and History », éd. M.J. K Walsh, P. W Edbury et N.Coureas, (Farnham – Burlington, Ashgate, 2012).
- Wollesen, J. T., *Patrons and Painters on Cyprus: The Frescoes in the Royal Chapel at Pyrga*, Pontifical Institute of mediaeval studies, 2010.
- Acre Or Cyprus: Refractions of the Crusader Style Around 1300 in Acre and the Significance of Larger Problems*, University of Toronto, 2012.
- Zepos, P. J., « Droit et institutions franques du Royaume de Chypre », *XV<sup>e</sup> Congrès International d'Études Byzantines, Rapports et Co-Rapports, V. Chypre dans le monde byzantin, 3. Droit et institutions franques du Royaume de Chypre*, (Athens, 1976), p. 1-9.

## 2. Histoire du Monde Arabe Médiéval :

- Al-Sarraf, Shihab, « Mamluk "furusiyyah" literature and its antecedents », *Mamluk studies review*, 8, 1, 2004, p. 141-200.
- Ayalon, David, *Islam and the abode of war: military slaves and Islamic adversaries*, Aldershot [u.a.], Variorum Collected Studies Series, 456, 1994.
- « The Mamluk Military Society », *Variorum Collected Studies Series 104*, (Londres, 1979).
- « Islam versus Christian Europe: the case of the Holy Land », *Islam and the abode of war: military slaves and Islamic adversaries*, Aldershot [u.a.], *Variorum Collected Studies Series 456*, 1979, p. 247-256.
- Balivet, Michel, *Les Turcs au Moyen-Age: des Croisades aux Ottomans (XIe-XVe siècles)*, Les Editions Isis, 2002.
- Bostworth, C. Edmund, « Arab Attacks on Rhodes in the pre-Ottoman Period », *Journal of the Royal Asiatic Society*, 3rd ser., 6, Pt. 2, 1996, p. 157-164.
- Champdor, Alain, *Saladin le plus pur héros de l'Islam*, Albin Michel, (Paris, 1956).
- Conrad, Lawrence, *The Arabs and the Colossus*, in: *Journal of the Royal Asiatic Society*, 3rd ser., vol. 6, Pt.1996, p. 165-188.
- Crone, Patricia, *Slaves on Horses: The Evolution of the Islamic Polity*, Cambridge University Press, (Cambridge, 1980).

- Denoix, Sylvie, « Les sultans : des pouvoirs absolus en interaction avec les sociétés qu'ils gouvernent », *L'exercice du pouvoir à l'âge des sultanats. Production, manifestation, réception*, S. Denoix et I. Bierman (dir.) *Annales islamologiques*, 46, (Le Caire, 2012), p. 3-12.
- « Construction sociale et rapport à la norme d'un groupe minoritaire dominant : les Mamlouks (1250-1517) », *Minorités et régulations sociales en Méditerranée médiévale*, éd. S. Boissellier, F. Clément, J. Tolan, Presses universitaires de Rennes, (Rennes, 2010).
- Donner, Fred, *The sources of Islamic conceptions of war. Just War and Jihad: Historical and Theoretical Perspectives on War and Peace in Western and Islamic Traditions*, éd. J. Kelsay et J.T Johnson, Greenwood Publishing Group, 1991, p.51-52.
- Eddé, Anne-Marie, « Rituels de paix au Proche-Orient à l'époque des croisades : intermédiaires et médiations, Médiation, paix et guerre au Moyen Âge », dir. M. Sot, 136e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Perpignan, 2-7 mai 2011, (Paris, 2012), p. 7-17.
- « L'honneur des chevaliers francs dans les sources arabes à l'époque des croisades », *L'Islam au carrefour des civilisations médiévales*, M. Sot et D. Barthélemy, (Paris, 2012), p. 135-151.
- « Sous les murailles d'Alep : assaillants et défenseurs de 351/962 à 658/1260 », *Le combattant au Moyen Âge*, Actes du XVIII<sup>e</sup> Congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, *S.H.M.E.S. et Cid éditions*, en collaboration avec F. Micheau, 1991, p. 63-75.
- La principauté ayyoubide d'Alep (579/1183-658/1260)*, Franz Steiner Verlag (Freiburger Islamstudien XXI), (Stuttgart, 1999).
- Esperonnier, Marta, « Les échanges commerciaux entre le monde musulman et les pays slaves, d'après les sources musulmanes médiévales, Cahiers de civilisation médiévale, 23<sup>e</sup> année (n°89), 1980, p. 17-27. Garcin, Jean-Claude, *États, sociétés et cultures du monde musulman médiéval: L'évolution politique et sociale*, Presses universitaires de France, 1995.
- Hamblin, William James, *The Fatimid Army During the Early Crusades*, Ph.D. diss. University of Michigan, 1985.
- Kennedy, Hugh, *The Great Arab Conquests: How the spread of Islam changed the world in*, A Weidenfeld & Nicolson Ebook, 2007.
- Loiseau, Julien, *Les Mamelouks XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, Une expérience du pouvoir dans l'Islam Médiéval*, L'Uh, Seuil, 2012.
- Morabia, Alberto, *Le Gibâd dans l'Islam médiéval : Le « combat sacré » des origines au XII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Michel, A., 1993.
- Pedani, Maria, Pia, «The Mamluk Documents of the State Venetian Archives: historical survey», *Quaderni di Studi Arabi*, 21/22, 2002-2003, p. 133-146.
- Pipes, Daniel, *Slave Soldiers and Islam: The Genesis of a Military System*, 1981.

### 3. Histoire de Byzance :

Angold, M. J., *The Byzantine Empire 1025-1204. A Political History*, (Londres - New York, 1984).

« The Interaction of Latins and Byzantines during the Period of the Latin Empire (1204-1261)»: The Case of the Ordeal, Actes du XV<sup>e</sup> Congrès International d'Études Byzantines, IV, Histoire. Communications, (Athens, 1980), p. 1-10.

Arweiler, Hélène, *Idéologie politique de l'empire byzantin*, coll.sup-I'Historien, (Paris, PUF, 1975).

*Recherches sur l'administration de l'empire byzantin aux IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles*, Bulletin de Correspondance hellénique, 84, 1960, p. 1-109.

*Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance au VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, coll. Bibliothèque byzantine. Études, (Paris, PUF, 1966).

« La frontière et les frontières de Byzance en Orient », *Actes du XIV<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines, Rapports, 2<sup>e</sup> Thème, Frontières et régions frontalières du VII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècles, Les frontières asiatiques, I, Bucarest, p.209-30,1974.*

Augé, Isabelle, *Églises en dialogue : Arméniens et Byzantins dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle*, Peeters, 2011.

*Les Italiens à Byzance (édition et présentation de documents)*, éd. M. Balard, A. Laiou, et C. Otten-Froux, Byzantina Sorbonensia, 1987.

Bartusi, Mark C., *The Late Byzantine Army: Arms and Society, 1204-1453*, University of Pennsylvania Press, 1997.

Bréhier, Louis, *Le monde byzantin*, éd. A. Michel, (Paris, réed.1969).

*Cambridge Medieval History (The)*, IV, The Eastern Roman Empire (717-143), (Cambridge, 1923).

Browning, R., « Byzantium and Islam in Cyprus in the Early Middle Ages », *EKEE*, 9; repr. in R. Browning, p. 101-16, 1989.

Chalandon, Ferdinand, *Les Commène : études sur l'empire byzantin aux XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècles. 2, Jean II Commène (1118-1143) et Manuel I Commène (1143-1180)*, (Paris, 1900. Réédité à New York, 1960).

Cheyne, Jean-Claude, *Pouvoir et contestations à Byzance (963-1210)*, éd. Sorbonne, thèse d'État, dir. Hélène Ahrweiler, (Paris I, 1987).

*Le Monde byzantin. II L'Empire byzantin (641-1204)*, PUF, Nouvelle Clio, (Paris, 2006).

*Histoire de Byzance*, Que sais-je ?, PUF, (Paris, 2005).

Dennis, George T., *The Byzantines in Battle. Byzantium at War (9th-12th Century)*, Athens: Institute of Byzantine Research, 1997, p. 165-78.

*Byzantine Heavy Artillery: The Helepolis. Greek, Roman, and Byzantine Studies*, 39(1), p. 99-115.

*Three Byzantine military treatises*, 25, éd. G.T Dennis, DOP Service, 1985.

Ducellier, Alain, Kaplan, Michel et Martin, Bernadette, *Le Proche-Orient médiéval : des barbares aux Ottomans*, Hachette, 1978.

Ducellier, Alain et Kaplan, Michel, *Le Moyen Âge en Orient. Byzance et l'Islam*, Hachette, (Paris, 2003).

- Haldon, John A., « Military service, military lands, and the status of soldiers: current problems and interpretations », DOP, Bd. 47, 1993, p. 1-67.
- Warfare, State and Society in the Byzantine World, 565-1204*, (Londres, 1999).
- Heers, Jacques, *Chute et mort de Constantinople*, Perrin, (Paris, 2005).
- Hyland, A., *The Medieval warhorse from Byzantium to the Crusades*, Phenix, Mill, 1996.
- Kaegi, Walter, *Army, Society and Religion in Byzantium*, Variorum Revised Editions & Reprints, (Londres, 1982).
- Some Thoughts on Byzantine Military Strategy. Hellenic Studies Lecture for Ball State University*, Brookline, MA: Hellenic College Press, 1983.
- Kyriakides, Savvas, *Warfare in Late Byzantium, 1204-1453*, History of Warfare 67, Brill, (Leiden, 2011).
- Lemerle, Paul, *Histoire de Byzance*, Que sais-je ? Presses Universitaires de France, (Paris, 1998).
- Langdon, John S., *Byzantium's Last Offensive in Asia Minor*, New Rochelle, (Caratzas, 1992).
- Magdalino, Paul, *The Empire of Manuel I Komnenos, 1140-1180*, (Cambridge, 1993).
- Mango, Cyril, *Byzantium. The Empire of New Rome*, Londres, Weidenfeld and Nicolson + New York, Scribner's, 1980.
- Necigoplu, Nevra, *Byzantium between the Ottomans and the Latins: a Study of Political Attitudes in the Late Palaiologan Period, 1370-1460*. Ph.D. diss. Harvard, 1990.
- Nicol, Donald, *Les derniers siècles de Byzance : 1261-1453*, Tallandier, 2008.
- Norwich, John, Julius, *Histoire de Byzance 330-1453*, Perrin, 1998.
- Philipides, M. et Hanak, W. K., *The Siege and the Fall of Constantinople in 1453: Historiography, Topography, and Military Studies*, Farnham, (Surrey, 2011).
- Pryor, John H. et Jeffreys, Elizabeth M., *The Age of the Dromon. The Byzantine Navy ca 500-1204*, (Leiden, 2006).
- Schlumberger, Gustave, *Byzance et les croisades*, Lib. Paul Geuthner, (Paris, 1917).
- Treagold, Warren T., *A history of the Byzantine state and society*, Stanford, (Calif., 2000).
- Vryonis, S., Jr., *The Byzantine Legacy and Ottoman Forms*, DOP, p.23-24, p. 253-308; repr. S. Vryonis, 1981.

#### 4. Histoire des croisades :

- Abulafia, David, *Frederick II: A Medieval Emperor*, (Londres, 1988).
- Arbel, Benjamin, *Intercultural Contacts in the Medieval Mediterranean. Studies in Honour of David Jacoby*, (Londres, 1995).
- Allin, Patricia, *Richard of Devizes and the Alleged Martyrdom of a Boy at Winchester*, Transactions & Miscellanies (Jewish Historical Society of England), 27, 1978-1980.
- Asbridge, Thomas S., *The First Crusade: A New History*, (Oxford University Press, 2004).
- The Crusades: the war for the Holy Land*, (Londres, 2010).
- The Creation of the Principality of Antioch, 1098-1130*, Boydell & Brewer Ltd, (Woodbridge, 2000).

- Augé, Isabelle, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la croisade. Politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Commènes 1081-1185*, thèse de doctorat : histoire, Montpellier 3, dir. G. Dédéyan, Paul Geuthner, (Paris, 2007).
- Balard, Michel, *Croisades et États latins d'Orient, XIe et XIVe siècles*, Armand Colin, (Paris, 2001).
- Les Latins en Orient XIe-XVe siècle*, coll. Nouvelle Cléo, PUF, (Paris, 2006).
- Balbi, Giovanna Petti, *Governare la città. Pratiche sociali e linguaggi politici a Genova in età medievale*, (Firenze, Reti Medievali-Firenze University Press, 2007).
- Boas, Adrian J., *Archaeology of the Military Orders: A Survey of the Urban Centres, Rural Settlement and Castles of the Military Orders in the Latin East (c. 1120-1291)*, (Abingdon-New York, 2006).
- Bon, Antoine, *La Morée franque : Recherches historiques, topographiques et archéologiques sur la principauté d'Achaïe (1205-1430)*, (Paris, 1969).
- Braudel, Fernand, Guilaïne, Jean, et Rouillard, Pierre, *Les mémoires de la Méditerranée : préhistoire et antiquité*, Éditions de Fallois, (Paris, 1998).
- Bresc, Henri, *Îles et tissu "connectif" de la Méditerranée médiévale*, *Médiévales*, 47, Paris, PUV, 2004, p. 123-138.
- Burgdorf, Jochen, *The Central Convent of Hospitallers and Templars: History, Organization, and Personnel (1099/1120-1310)*, (Brill, Leiden, 2008).
- Cahen, Claude, «The Turkish Tribes of Western Asia during the Seljuqid Period», *The Turks in the early Islamic world*/9, Aldershot [u.a.], (2007).
- « *The formation of Turkey: the Seljukid Sultanate of Rum: eleventh to fourteenth century* », *History of the Near East*, Harlow [u.a.], (2001).
- « La campagne de Mantzikert d'après les sources musulmanes », *Byzantion*, 9/2, 1934, p. 613-642.
- La Syrie du Nord à l'époque des croisades et la principauté franque d'Antioche*, (Paris : Geuthner, 1940).
- Orient et Occident au temps des Croisades*, Aubier, 1983.
- Carraz, Damien, « De nouvelles Amazones ? Les femmes aux croisades », *Histoire et images médiévales*, 13, 2008.
- Chojnacki, Stanley, « Patrician Women in Early Renaissance Venice, *Women and Men in Renaissance Venice: Twelve Essays on Patrician Society*, JHU Press, 2000.
- Chrissis, Nikolaos G et CARR, Mike, *Contact and Conflict in Frankish Greece and the Aegean, 1204-1453. Crusade, Religion and Trade between Latins, Greeks and Turks*, Aldershot: Ashgate 2014.
- Crusading and Warfare in the Middle Ages. Realities and Representations*, eds. S. John. et N. Morton, Ashgate, 2014.
- Demurger, Alain, « *Templiers et Hospitaliers dans les combats de Terre Sainte* », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 18, 1987, p. 77-92.
- Moines et Guerriers : Les ordres militaires au Moyen Âge*, Seuil, 2014.
- Dédéyan, Gérard, *Les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient Méditerranéen (1068-1144)*, thèse de doctorat : lettres, (Paris 1, 1990).

- « Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés : étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150) », Fundação Calouste Gulbenkian, (Lisbonne, 2003).
- Der Parthog, Gwynneth et DAVIS, Judith, *Byzantine and Medieval Cyprus: guide to the monuments*, Interworld Publications, 1994.
- Diament, Henri, « Can toponomastics explain the origins of the Crusader French lexemes Poulain and Turcople? », *Names: Journal of the American Name Soc.*, XXV, 1977.
- Dupront, Alphonse, *Le mythe de croisade*, Gallimard, Bibliothèque des histoires, 4 volumes, 1997.
- Edbury, Peter W et Philips, Jonathan, *The Experience of Crusading. II, Defining the Crusader Kingdom*, (Cambridge, 2003).
- Edington, Susan et Lambert, Sarah, *Gendering the Crusades*, Columbia University Press, 2001.
- Ellenblum, Ronnie, *Crusader Castles and Modern Histories*, Cambridge, 2007.
- Frankish Rural Settlement in the Latin Kingdom of Jerusalem*, Cambridge University Press, 2013.
- Edbury, Peter W., *Kingdoms of the Crusaders: from Jerusalem to Cyprus*, Aldershot: Variorum Collected Studies, 1999.
- The Conquest of Jerusalem and the Third Crusade: Sources in Translation*, Aldershot: Scolar Press, 1996, paperback edition, 1999.
- The Kingdom of Cyprus and the Crusades, 1191-1374*, Cambridge University Press, 1991, paperback edition 1993, trad.gr. A. Nicolaou-Konnari, (Athens: Papademas, 2003).
- Friedman, Yvonne, *Encounter between Enemies: Captivity and Ransom in the Latin Kingdom of Jerusalem*, Brill, (Leiden-Boston-Cologne, 2002).
- Folda Jaroslav, *The Art of the Crusaders in the Holy Land, 1098-1187*, (Cambridge 1995).
- Crusader art in the Holy Land: From the Third Crusade to the fall of Acre, 1187-1291*, (Cambridge 2005).
- Flori, Jean, *Les croisades, Origines, réalisations, institutions, déviations*, éd. J-P Gisserot., 2001.
- Croisade et chevalerie XIe-XIIe siècles*, De Boeck & Larsier sa., Paris-Bruelles, 1998.
- Gaggero, Massimiliano, « La Chronique d'Ernoul : problèmes et méthode d'édition », *Perspectives médiévales*, 34, 2012.
- Gabriel, Albert, *La Cité de Rhodes*, (Paris, 1921-1923).
- The Age of Galley. Mediterranean Oared Vessels since Pre-Classical Times*, éd. R. Gardier, Londres, Naval Institute Press, 1995.
- Gertwagen, Ruthy, « Maritime Activity Concerning the Ports and Harbours of Cyprus from the Late 12th to the 16th Centuries (1191-1571) », *Cyprus and the Crusades. Diethnēs Homilos gia tē Meletē tōn Staurophoriōn kai tēs Latinokratoumenēs Anatolēs*, N. Coureas et J. Riley-Smith eds, 1995, p. 511-38.
- Gillingham, John, *Richard I<sup>st</sup>*, Yale University Press, 2002.
- Grousset, René, *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem*, (Paris, 1934-6).
- Hadjylira, Alexander-Michael, *The Armenians of Cyprus*, Kalaydjian Foundation.
- Hamilton, Bernard, *The Leper King and His Heirs: Baldwin IV and the Crusader Kingdom of Jerusalem*, Cambridge University Press, 2005.

- The Old French Translation of William of Tyre as an historical source, The Experience of Crusading*, eds. P.W., Edbury, J. Philips, Cambridge University Press, (Cambridge, 2003).
- Handyside, Philip.D, Current Scholarship, *The Old French William of Tyre*, Brill, (Leiden, 2015).
- Harari, Yuval, «The military role of the Frankish Turcoples: A reassessment», *Mediterranean Historical Review*, 1997.
- Harf-Lancner, Florence, *Le roman de Melusine et de Geoffroi à la Grant Dent : Les éditions imprimées de l'œuvre de Jean d'Arras*, Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, 50, No. 2, 1988.
- Housley, Norman, *Fighting for the Cross. Crusading to the Holy Land*, Yale University Press, 2008.
- « Crusades against Christians: Their Origins and Early Development, c. 1000–1216. » *Crusade and Settlement*, 1985, p. 17-36.
- The Later Crusades: From Lyons to Alcazar, 1274–1580*, 1992.
- « Jerusalem and the Development of the Crusade Idea, 1099-1128. The Horns of Hattin », 1992, p. 27-40.
- Hodgson, Natasha R., *Women, Crusading and the Holy Land in Historical Narrative*, Boydell Press, 2007.
- Iorga, Nicolas, *Philippe de Mézières (1327-1405) et la croisade au XIV<sup>e</sup> siècle*, (Paris, 1896, repr. Londres, 1973).
- Jackson, Peter, « The end of Hohenstaufen rule in Syria », *BIHR*, 59, 1986, p. 20-36. JACOBY, David, *The kingdom of Jerusalem and the collapse of Hohenstaufen power in the Levant*, *DOP*, 40, 1986.
- Kedar, B., Mayer, H. E., Smail, R.C., *Outremer. Studies in the History of the Crusading Kingdom of Jerusalem Presented to Joshua Prawer*, Jerusalem, 1982.
- The Franks in the Levant, 11th to 14th Centuries*, Variorum Aldershot, 1993.
- Kennedy, Hugh, *Crusader Castles*, (Cambridge- New York, 1994).
- Laiou, Angeliki, « Observations on the Results of the Fourth Crusade », *Medievalia et Humanistica*, 12, 198, p. 47-60.
- Laiou, Angeliki, Mottahedeh, Roy P., *The Crusades from the Perspective of Byzantium and the Muslim World*, (Washington, D.C., 2001).
- Lane, F.C., *Venetian Ships and Shipbuilders of the Renaissance*, Baltimore and Londres, The John Hopkins University Press, 1992.
- L'architecture en Terre sainte au temps de Saint Louis*, dir. Nicolas Faucherre, Bulletin monumental 164, 2006.
- Le Goff, Jacques, *Saint-Louis*, Gallimard, (Paris, 1996).
- Logistics of warfare in the Age of the Crusades: proceedings of a workshop held at the Centre for Medieval Studies*, éd. J. Pryor, University of Sydney, 30 September to 4 October 2002, (Ashgate Publishing, Ltd., 2006).
- Loud, A.G, Metcalfe, Alex, *The Society of Norman Italy*, (Brill, Leiden, 2002).
- Manoussou-Della, Katerina, et Kasdagli, Anna-Maria, « The defences of Rhodes and the Tower of St. John », *Rhodes et les Chevaliers de Rhodes 1310-2010*, Actes du colloque, Fortress Study Group [S.l.], 2010.
- Maraszak, Emilie. Les manuscrits enluminés de l'" Histoire ancienne jusqu'à César" en Terre sainte: Saint-Jean-d'Acre, 1260-1291, Éditions universitaires de Dijon, (Dijon, 2015).



- Marshall, Christopher, *Warfare in the Latin East, 1192-1291*, Cambridge Studies in Medieval Life and Thought, 4th s. 18, (Cambridge, 1991).
- Medeiros, Marie-Thérèse, « L'idée de croisade dans la Mélusine de Jean d'Arras », *Cahiers de recherches médiévales*, 1, 1996.
- Mitchell, P. D., *Medicine in the Crusades. Warfare, Wounds and the Medieval Surgeon*, (Cambridge, 2004).
- Molin, Kristian, *Unknown Crusader Castles*, (New York-Londres, 2001).
- Mutafian, Claude, « Héthoum de Korykos historien arménien : Un prince cosmopolite à l'aube du XIV<sup>e</sup> siècle, *Croisades et idée de croisade à la fin du Moyen Âge*, p. 157-176.
- Recherches sur l'Arménie cilicienne : La diplomatie arménienne au Levant à l'époque des Croisades (XIIIe-XIVe siècle)*, thèse de doctorat : histoire, Paris 1, dir. M. Balard, 2002.
- Nader, Marwan, *Burgesses and Burgess Law in the Latin Kingdoms of Jerusalem and Cyprus (1099-1325)*, (Aldershot, 2006).
- Nicolle, David, *Arms and Armour of the Crusading Era 1050-1350: Western Europe and the Crusader States*, (Londres, 1999).
- Crusader Castles in the Holy Land 1192-1302*, Osprey Publishing, 2005.
- Warriors and Their Weapons Around the Time of the Crusades: Relationships Between Byzantium, The West and the Islamic World*, (Ashgate, 2002.)
- Philippe de Mézières and His Age: Piety and Politics in the Fourteenth Century*, eds. R. Blumenfeld-Kosinsky and K. Petkov, Brill, The Medieval Mediterranean, (Leiden, Boston, 2012).
- Nicholson, Helen J., Nicolle, David, *God's Warriors: Knights Templar, Saracens and the Battle for Jerusalem*, Osprey Publishing, 2006.
- Nicholson, Helen J., *The Knight hospitallers*, Boydell & Brewer, 2001.
- « Women on the Third Crusade », *School of History and Archaeology, Journal of Medieval History*, 23, 4, p. 335-349.
- Paviot, Jacques, *Projets de croisade*, Académie des Inscriptions et des Belles Lettres, (Paris, 2008).
- Pernoud, Régine, *Richard Coeur de Lion*, (Fayard, 1988).
- Prawer, Joshua, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, trad.fr. G. Nahon, (Paris, 1969-1970).
- The World of the Crusaders*, (Jerusalem - New York, 1972).
- Pringle, Denys, *Secular Buildings in the Crusader Kingdom of Jerusalem. An Archaeological Gazetteer*, Cambridge University Press, (Cambridge, 1997).
- Purton, P., *A History of the Early Medieval Siege, c. 450-1220*, Woodbridge, Boydell and Brewer, 2009.
- Régnier-Bohler, Danielle, *Croisades et pèlerinages : récits, chroniques et voyages en Terre Sainte, XIIe-XVIe siècles*, Laffont, (Paris, 1997).
- Renouard, Yves, « Conséquences et intérêt démographique de la Peste noire de 1348 », *Population*, 3<sup>e</sup>année, 3, 1948.
- Riley-Smith, Jonathan, *The Crusades, A Short History*, (Londres, 1987).
- The Assise sur la Ligece and the Commune of Acre, Tradition*, 27, 1971.
- Richard, Jean, *Le Royaume Latin de Jérusalem*, Paris, 1953; *The Latin Kingdom of Jerusalem*, Amsterdam, 1979.

Runciman, S., *A History of the Crusades*, (Cambridge, 1951-1954).

Setton, K. M., *A History of the Crusades*, Philadelphia – Madison, 1955-1989.

*The Papacy and the Levant (1204-1571)*, Philadelphia, The American Philosophical Society, 1984.

Smail, Raymond, *Crusading Warfare, 1097-1193*, (Cambridge, 1956).

Stanton, C.D., *Norman Naval Operations in the Mediterranean*, (Woodbridge, 2011).

Sullivan, Denis F., *Siegecraft*. Vol. 36, Dumbarton Oaks, 2000.

*The Medieval Way of War. Studies in Medieval Military History in Honor of Bernard S. Bachrach*, éd. Gregory I. Halfond, Ashgate, 2015.

Urban, W., *The Teutonic Knights: A Military History*, Londres, Greenhill Books and Mechanicsburg, PA: Stackpole Books, 2003.

Tyerman, Christopher, *Who went on crusades to the Holy Land?*, in: *The Horns of Hattin*, (Jerusalem, 1987).

Zachariadou, Élisabeth, *Trade and crusade: Venetian Crete and the emirates of Menteshe and Aydin (1300-1415)*, (Venice, 1983).

##### 5. Histoire de la Guerre Médiévale :

Allmand, Ch. T, « War », *New Cambridge Medieval History*, VII, (Cambridge, 1998), p. 161-174.

*The experience of England and France during the hundred years war*, Oliver & Boyd, first published 1973, rééd. par. The Boydell Press, (Woodbridge, 1998).

*The De re militari of Vegetius: The Reception, Transmission and Legacy of a Roman Text in the Middle Ages*, (Cambridge, 2011).

Ayton Andrew and Price, JI., *The Military Revolution from a Medieval Perspective – from The Medieval Military Revolution*, 1998.

Baker-Finhaber, Justine, *Seigneurial war and royal power in later medieval southern France*, Past and Present, 208, 2010, p. 37-76.

*From God's Peace to the King's Order: Late Medieval Limitations on Non-Royal Warfare*, published in *Essays in Medieval Studies*, 23, 2006, p. 19-30.

*Techniques of Seigneurial War in the Fourteenth Century*, *The Journal of Medieval History* 36, 2010, p. 99-103.

Bachrach, Bernard S., *Medieval Siege Warfare: A Reconnaissance*, *The Journal of Military History* 58,1, 1994.

« Caballus et Caballarius in Medieval Warfare », *The Study of Chivalry: Resources and Approaches*, 1988.

Bartlett, Robert et McKay, Angus, *Medieval Frontier Societies*, (Oxford, 1989).

*Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, N. Bérioud et P. Josserand dir., (Paris, 2009).

Bradbury, Jim, *The medieval siege*, (Woodbridge, 1992).

Bradford, James, C., *The Military and Conflict between Cultures: Soldiers at the Interface*, Texas A&M University Press, 1997

D'arcy Boulton, Jd, *The Knights of the Crown: The Monarchical Orders of Knighthood in Later Medieval Europe, 1325-1520*, 2<sup>e</sup> éd., (Woodbridge, 2000).

- Broughton, Bradford B. et Blumbergs, Megan B., *Dictionary of Medieval Knighthood and Chivalry: Concepts and Terms*, Greenwood Press, 1986.
- Burgtorf, Jochen et Nicholson, Helen, *International Mobility in the Military Orders (Twelfth to Fifteenth Centuries): Travelling on Christ's Business*, University of Wales Press, 2006.
- Carpentier, Élisabeth, « Le combattant médiéval : problèmes de vocabulaire - de Suger à Guillaume Le Breton », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1987, 18, p. 25-35.
- Carraz, Damien, « Le monachisme militaire, un laboratoire de la sociogénèse des élites laïques dans l'Occident médiéval ? » *Élites et ordres militaires au Moyen Âge : Rencontre autour d'Alain Demurger*, éd. P. Josserand, L. F. Oliveira, D. Carraz, Casa de Velázquez n°145, 2009.
- Carroff, Fanny, *Cimeterre, arc turquois, javelot ou feu grégeois. La description des armes de l'Autre dans les sources occidentales du Moyen-Âge*, éd. Les Clés du Moyen-Orient, 2013.
- Casson, L., *Ships and SeamanSHIP in the Ancient World*, Baltimore and Londres, The John Hopkins University Press, Jhu Press, 1995.
- Chevedden, Paul E., « The invention of the counterweight Trebuchet: a study in cultural diffusion », *DOP*, 2000, p. 71-116.
- « Fortifications and the development of defensive planning during the crusader period, The Circle of war in the middle ages. Essays on medieval military and naval history », D. J. Kagay, A. Villalon, Woodbridge, 1999, p.33-43.
- Clifford, R., *War cruel and Sharp: English Strategy under Edward III, 1327-1360*, (Woodbridge, 2000).
- Contamine, Philippe, *La guerre au Moyen Âge*, PUF, coll. Nouvelle Clio no 24, (Paris, 1980).
- La guerre de Cent ans*, 9<sup>e</sup> éd., Que sais-je ?, 1309, (Paris, 2010).
- La vie quotidienne pendant la guerre de Cent ans, France et Angleterre*, (Paris, 1976).
- « La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge », 1 - Guerre et violence, *Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques*, éd. CTHS, 1996, p. 7-15.
- « Le combattant dans l'Occident médiéval », *Le combattant au Moyen Âge*, (Paris, 1995), p. 15-23.
- Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées du roi de France, 1337-1494*, (Paris, 2004), 1<sup>re</sup> éd. 1972.
- Pages d'Histoire militaire médiévale (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, (Paris, 2005).
- Chreighton, Oliver et Higham, Robert, *Medieval Town Walls: an Archeology and Social History of Urban defence*, Stroud, 2005.
- Christie, Niall et Yazigi, Maya, *Noble Ideals and Bloody Realities: Warfare in the Middle Ages*, Brill Publishing, 2005.
- Curry, Anne, « English armies in the fifteenth century », éd. A. Curry et M. Hugues, *Arms, Armies and Fortifications in the Hundred Years War*, Woodbridge, p. 39-68, 1994.
- D'Arcy Boulton, Jd, *The Knights of the Crown: The Monarchical Orders of Knighthood in Later Medieval Europe, 1325-1520*, 2<sup>e</sup> éd., (Woodbridge, 2000).
- De Vries, Kelly, *Infantry Warfare in the Early Fourteenth Century: Discipline, Tactics, and Technology*, Boydell, 1995.

- Dotson, John E., *Fleet Operations in the First Genoese-Venetian War, 1264-1266*, Medieval and Renaissance Studies v.30, 1999.
- Duby, George, *Le dimanche de Bouvines 27 juillet 1214, Trente journées qui ont fait la France*, (Paris, 1973).
- Dumolyn, Jan, « Nobles, Patricians and Officers. The Making of a Regional Political Elite in Late Medieval Flanders », *Journal of Social History*, 40/2, p. 431-452, 2006.
- Dupin, Henri, *La Courtoisie au Moyen âge : d'après les textes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle*, (Slatkine, 1931).
- Fitz, Francisco Garcia, *Castilla et León frente al Islam. Estrategias de expansión y Tácticas militares*, siglos XI-XIII, Universidad de Sevilla, 1998.
- Friedman, Yvonne, *Encounter between Enemies: Captivity and Ransom in the Latin Kingdom of Jerusalem*, Brill, 2002, p. 290-292.
- Fourcade, Sara, « La pratique épistolaire de la noblesse française au temps des guerres d'Italie », *Cahiers de recherches médiévales*, 13, 2006, p. 133-150.
- France, J., *Victory in the East. A military history of the First Crusade*, Cambridge, 1994.
- Western Warfare in the Age of the Crusades, 1000-1300*, Cornell University Press, (Ithaca-New York, 1999).
- « Philip of Mezieres and the military history of the XIVth century », *Philippe de Mézières and His Age: Piety and Politics in the Fourteenth Century*, éd. R. Blumenfeld-Kosinsky et K. Petkov, Brill, The Medieval Mediterranean, Leiden, Boston, 2012.
- Gaier, C., *Art et organisation militaires dans la principauté de Liège et dans le comté de Loos au Moyen Âge*, (Bruxelles, 1968).
- L'industrie et le commerce des armes dans les anciennes principautés belges du XIII<sup>e</sup> à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, (Paris, 1973).
- Gillingham, John, *Richard the Lionheart*, (Londres, 1978).
- Richard Coeur de Lion. Kingship, Chivalry and War in the Twelfth Century*, (Londres-Rio Grande, 1978).
- War and Chivalry in the History of William the Marshal, from Thirteenth Century England* v.2, 1988.
- Grossel, Marie-Geneviève, *L'image de la féodalité dans l'Historia Orientalis de Jacques de Vitry*, Colloque International Autour des Assises de Jérusalem, Orléans, 21-22 mai 2015.
- Hall, Bernard S, « Weapons of war and late medieval cities: technological innovation and tactical changes », *Technology and Resource Use in Medieval Europe: Cathedrals, Mills, Mines*, B. Smithe et M. Wolfe, Aldershot, Brookfield, (Singapour et Sydney, 1997), p. 158-208.
- Jamme, Armand, *Les compagnies d'aventure en Italie. Ascenseurs sociaux et mondes parallèles au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Le petit peuple dans l'Occident médiéval. Terminologies, perceptions, réalités*, PU Sorbonne, 2002.
- Johnson, Matthew, « Behind the Castle Gate: From Medieval to Renaissance », Routledge Press, 2002, p.1-54.
- Kaeuper, R.W., *Guerre, justice et ordre public. La France et l'Angleterre à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1994, éd.ang., 1988.
- Kagay, Donald J., et Villalon, Andrew, *Crusaders, Condottieri, and Cannon: Medieval Warfare in Societies around the Mediterranean*, Brill, (Leyden-New York, 2003).
- Keen, Maurice, *The Laws of War in the Late Middle Ages*, (Londres, 1965).
- Chivalry*, New Haven, 1984.

- Mesqui, Jean, *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, (Paris, 1991-1993).
- Nicolle, David, *The Venetian Empire 1200-1670*, Osprey Publishing, 1989.
- Oakeshott, Ewart R., *The Archaeology of Weapons. Arms and Armour from Prehistory Age to the ages of chivalry*, (Woodbridge, 1994).
- O'Connell, Robert L., *Of Arms and Men: A History of War, Weapons, and Aggression*, Oxford University Press, 1989.
- Paul, Jacques, *Histoire intellectuelle de l'Occident médiéval*, Armand Colin, 1998.
- Payne-Gallwey, RALPH (sir), *The crossbow: its military and sporting history, construction and use*, Londres: Longmans, Green, and Co., 1903.
- Philips, William D., *Slavery from Roman Times to the Early Transatlantic Trade*, Manchester University Press, 1985, p. 88-114.
- Porter, Pamela, *Medieval Warfare in Manuscripts*, British Library, 2000.
- Prestwittch Michaël, *Armies and Warfare in the Middle Ages. The English Experience*, Yale University Press, (New Haven and Londres, 1996).
- Rose, Susan, *Medieval Naval Warfare, 1000-1500*, (Routledge, 2002).
- Salamagne, Alain, *Les villes fortes au Moyen Âge*, (Paris, 2002).
- Serdon, Valérie, *Armes du diable, Arcs et arbalètes au Moyen Âge*, Presses Universitaires de Rennes, (Rennes, 2005).
- Schnerb, Bertrand, *L'honneur de la maréchaussée : maréchalat et maréchaux en Bourgogne, des origines à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, (Turnhout : Brepols, 2000).
- Strayer, Joseph, «The costs and profits of war: the Anglo-French conflict of 1294-1303», A.H Miskimin, D. Herlihy, A.L Abraham (dir.), *The Medieval City*, (New Haven, 1977).
- Teilliez, Romain, *Les institutions de la France médiévale : XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, (Paris, 2009).
- Testart, Alain, *L'esclavage comme institution*, 145, *L'homme*, 1998, p. 31-69.
- Tyerman, Christopher, *God's War: A New History of the Crusades*, Penguin U.K, 2007.
- Wittner, T., *L'idéal chevaleresque face à la guerre : fuite et déshonneur à la fin du Moyen Âge*, Apt, 2008.

## 2. ANNEXES STATISTIQUES :

### a. Tableaux statistiques :

TABLEAU 1. Les effectifs de l'infanterie du XII<sup>e</sup> siècle au XIII<sup>e</sup> siècle :

Type de guerre	Effectifs selon les sources
<p><b>12 Mai-8 juin 1191 : Richard Cœur de Lion et Isaac Doukas Comnène :</b> Il s'agit de la conquête de l'île de Chypre par le roi Richard Cœur de Lion en mai 1191. La bataille se déroule à l'extérieur des villes, en rase campagne, c'est une guerre offensive pour l'armée anglaise, défensive pour l'armée de Chypre sous la direction d'Isaac Doukas Comnène.</p>	<p>S'appuyant sur l'<i>Itinerarium</i>, Angel Nicolaou-Konnari sup.ute que l'armée qui attaque Richard en dehors de Nicosie comportait 700 hommes. Selon une source de l'Orient latin, une des Continuations, l'armée de Richard aurait comporté 4000 fantassins. D'après les calculs d'Angel Nicolaou-Konnari, l'armée chypriote compte une force de 700 hommes, mais on ne sait pas la part des hommes de pied et des cavaliers. L'armée du roi Richard aurait comporté 4000 fantassins lorsqu'il défait Isaac Comnène à Tréméthossie<sup>1529</sup>.</p>
<p><b>Soulèvement des Chypriotes contre l'administration des Templiers : 5 avril 1192.</b> Révolte de la paysannerie chypriote contre les Templiers, à la suite de la cession de l'île à ceux-ci par Richard Cœur de Lion. Il s'agit d'une jacquerie.</p>	<p>Les Templiers disposent de 124 fantassins. <i>L'Estoire d'Eracles, La Chronique d'Ernoul et Bernard le Trésorier et Florio Bustron</i><sup>1530</sup> sont unanimes concernant ces effectifs.</p>
<p><b>Prise de Damiette, siège de 12181219 :</b> Les croisés ainsi que le roi de Jérusalem et de Chypre viennent en Égypte afin de défendre la Syrie-Palestine. Le sultan Malek Adel, frère de Saladin, résiste aux croisés, Jean de Brienne, roi de Jérusalem, ainsi qu'Hugues I<sup>er</sup> de Lusignan, André II roi de Hongrie. Le duc d'Autriche Léopold VI fait également partie de la croisade. Une fois la croisade arrivée en Terre sainte, l'objectif est de prendre la forteresse de Thabor, bâtie par l'un des fils de Malek-Adel, Malek al'Muazzam. La forteresse de Thabor contrôle la</p>	<p>Les effectifs ne sont pas différenciés entre les chevaliers d'Acre et ceux de Chypre. Voici ce que proposent l'<i>Estoire d'Eracles</i> et la chronique dite d'Amadi à ce sujet : « <i>Quant il se furent acordez, il virent que il ne poeent mener que.ccc.chevaliers ; lors retindrent chascunz en dreit sei Turquoples, et sergens, et archers, et arbalesties</i> » ; « <i>Li Christiani in Acre hanno deliberato, a honor de Dio et proficuo de la Christianità, andar in Egitto et assediare Damiatata. Et trovatoglie altri navilli, corgorono cavalli arnesi et vittuarie per mesi sei et si partirono da poi</i></p>

<sup>1529</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « The Conquest of Cyprus by Richard the Lionheart and its Aftermath: A Study of Sources and Legend, Politics and Attitudes in the Year 1191-1192 », *EKEE*, 26, 2000, p. 46.

<sup>1530</sup> *Estoire d'Eracles*, op.cit, p. 190., Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 50., *Chronique d'Ernoul et Bernard le Trésorier*, op.cit., p. 286.

Galilée et sa destruction empêcherait le sultan de conserver une emprise solide sur la Syrie. Le roi de Jérusalem Jean de Brienne propose en 1218 de marcher contre Damiette afin de pouvoir mieux attaquer Jérusalem. Il s'agit d'une guerre de siège de nature offensive pour l'armée des croisés et de Chypre, menée par le roi Hugues I<sup>er</sup>. Les armées des croisés sont dirigées par le roi Jean de Brienne, Léopold VI et André II de Hongrie. L'armée de Chypre est dirigée par le roi Hugues I<sup>er</sup>.

*l'ottava delle Pentecoste, a li xi di mazo, cavaglieri ottocento; ogni uno de li quali haveva in ordine li soi turcopuli et servitori, arcieri et arbalestrieri pagati dei suo.<sup>1531</sup> »*

---

<sup>1531</sup> *Estoire d'Eracles*, op.cit, p.326. *Cronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 104.

<p><b>Guerre des Ibelin et des Impériaux, 1223-1242 :</b> En 1218, après la mort d'Hugues I<sup>er</sup>, la régence échoit à la reine Alice de Champagne, son épouse et mère du roi mineur Henri I<sup>er</sup>. Le pape Grégoire IX recommande fortement à Frédéric II de se croiser, aussi l'Empereur projette de se rendre à Chypre pour réclamer la suzeraineté sur l'île. Posant le pied à Limassol en 1229, l'Empereur décide de faire la guerre aux Ibelin qui se mettent en travers de son chemin. La guerre se déroule à la fois sur le sol de l'île et en dehors, de 1229 à 1242. Les belligérants sont l'Empereur Frédéric II, les cinq baillis de Chypre : Aimery Barlais, Gauvain de Chenichy, Henri de Giblet, Guillaume de Rivet et Amaury de Bethsan. Plus tard, le maréchal d'Empire Ricardo Filangieri, commande l'armée impériale, notamment en Syrie. Pour la dynastie des Lusignan, le roi Henri I<sup>er</sup>, encore mineur, est représenté par le gouverneur Philippe d'Ibelin et, lorsque ce dernier meurt, par Jean d'Ibelin, seigneur de Beyrouth. Il s'agit d'une guerre de siège et d'une guerre offensive lors de laquelle succèdent des prises de villes, des affrontements urbains, des déplacements maritimes.</p>	<p><b>1229 :</b> Regroupement de l'ost du Seigneur de Beyrouth à Nicosie et renforcement des garnisons des châteaux comme Saint-Hilarion. La chronique de Philippe de Novare se montre imprécise sur les troupes de pied de Frédéric II.  14 juin 1229 : Bataille de Nicosie entre le Seigneur de Beyrouth et les Impériaux.  Philippe de Novare ne mentionne pas non plus le nombre d'hommes à pied pour les Impériaux, préférant préciser qu'ils ont comme troupes : « <i>le menu peuple de la ville à force</i> », et « <i>tous les tricoples de la terre.</i> »  <b>1231 :</b> Envoi d'une force armée de Pouilles et de Sicile en Chypre par l'empereur Frédéric II. Philippe de Novare indique les forces que l'empereur envoie en Syrie : 700 hommes de pied et 3000 marins qui renforcent les troupes à pied. Pour les forces du roi Henri, le chroniqueur guerrier se contente d'énumérer que « <i>Toutes voyes vindrent il bien à tens, et quant il furent ensemble si ot mont bele gent à cheval et à pié.</i> »  La guerre se poursuit à Beyrouth et Philippe de Novare emploie l'expression « grant plenté de gens à pié » qui lui est chère.  <b>Mai 1232 :</b> Bataille du Casal Ymbert sur laquelle on ne possède aucun chiffre précis.  Prise de la ville de Famagouste : l'expression « gens à pié » est une nouvelle fois utilisée pour décrire l'ost.  15 juin 1232 : Bataille d'Agridi. Philippe de Novare donne quelques informations quant aux effectifs d'une partie des forces des Chypriotes. Il donne le chiffre des hommes de pied : « Et adonc</p>
	<p>estoyent venus ja en la place jusque à cinquante ou.lx. sergens à pié que les Chiprois avoyent devant mendés à la Gride pour prendre la herberge. »</p>



<p><b>La croisade de 1239 :</b> La croisade est entreprise par Thibaut IV comte de Champagne et roi de Navarre et Richard de Cornouailles. Accompagnant le comte Thibaut IV, le comte de Bar-Le-Duc Henri, ainsi que les comtes de Bretagne et de Nevers, la croisade a pour but de reprendre des territoires de Terre sainte. Les troupes de Chypre ne participent pas directement à la croisade, mais plusieurs membres de la noblesse qui sont issus de familles de Chypre le font. On compte parmi eux le comte Amaury de Montfort, Balian de Saète, Eudes de Montbeliard et Jean d'Ibelin, Seigneur d'Arsuf. L'expédition essentiellement militaire, sous l'égide de la papauté, s'organise dans le but de défendre les chrétiens contre les musulmans. Il s'agit d'une guerre de siège offensive par les croisés, bataille urbaine et en champ découvert qui se déroule près de Gaza.</p>	<p>On n'a guère de précisions sur les troupes de pied du royaume de Chypre. Les chiffres pour les chevaliers croisés sont plus importants. Philippe de Novare dans sa chronique indique que « <i>d'autres gens à pied y furent tous perdus</i><sup>1532</sup> ». Quant à <i>l'Estoire d'Eracles</i><sup>1533</sup>, elle indique le même ordre de perte, mais précise que ceux qui furent fauchés sont les sergents à pied : « <i>Li sergent à pié i furent tuit perdus et dou barnas li plus.</i> »</p>
<p><b>La croisade de Louis IX en 1248 :</b> Le roi Louis IX, en 1248, se croise pour respecter une obligation morale prise durant sa maladie. Dans cette croisade, il bénéficie du soutien de la papauté qui lui verse deux tiers de la somme qu'il a engagée. La croisade est prêchée en Angleterre, ce à quoi ne s'oppose pas Henri III. Des croisés anglais accompagnent donc plus tardivement la croisade de Saint-Louis<sup>1534</sup>. Lors du siège de Damiette, Le comte de Jaffa ainsi qu'Eudes de Montbeliard, qui avaient déjà participé à la croisade précédente, comptent parmi les croisés. Cependant, on ne connaît pas exactement le nombre de piétons qu'ils emmènent de même que l'on ignore si ces piétons font partie des corps réguliers de l'armée de Chypre.</p>	<p>Le sénéchal de Joinville mentionne les chevaliers en donnant des chiffres très précis, mais, dès lors, qu'il s'agit de piétons, tout devient plus flou. Lorsqu'il fait mention de la guerre menée par le roi d'Arménie contre le sultan d'Iconium la même année, le sénéchal mentionne que des sergents, probablement des piétons, ont délaissé leur armée pour rejoindre le roi d'Arménie qui lutte avec le concours des Mongols : « <i>À cause de la renommée qui était grande en Chypre de la bataille qui devait avoir lieu, des sergents à nous passèrent en Arménie pour gagner et pour être à la bataille ; et jamais nul d'eux n'en revint</i><sup>1535</sup>. »</p> <p>Lors du siège de Damiette, le comte de Jaffa, ainsi qu'Eudes de Montbeliard, qui avaient déjà participé à la croisade précédente, comptent parmi les croisés. Cependant, on ne connaît pas exactement le nombre de piétons qu'ils emmènent de même que l'on ignore si ces piétons font</p>

<sup>1532</sup> Filippo Da Novara, *Guerra da Federico II in oriente, (1223-1242)*, op.cit., p. 214.

<sup>1533</sup> *L'Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 415.

<sup>1534</sup> Richard, Jean, *Histoire des croisades*, Paris : Fayard, 1996, p. 341-367.

<sup>1535</sup> Jean de Joinville, *Vie de saint Louis*, Texte établi, traduit, présenté et annoté, avec variantes par Jacques Monfrin, Paris, Le livre de poche, 4565, Lettres gothiques, 2002, p. 65.

	<p>partie des corps réguliers de l'armée de Chypre.</p> <p>Lors de la bataille d'Al-Mansourah, les effectifs présents pour l'armée de Chypre ne sont pas mentionnés par Joinville.</p> <p>Sources : L'une des sources principales pour la septième croisade est le sénéchal de Joinville, Jean, qui combattit aux côtés du roi Louis IX et qui l'assista dans ses croisades<sup>1536</sup>. Ibn- Wāsil (1208-1298), un universitaire originaire de Hama, enseignant le droit en Égypte, couvre cette période dans son récit<sup>1537</sup>.</p>
<p><b>Chypre au secours d'Acre et au chevet du Saphed, 1254-1266 :</b> Hugues II (1252-1267), devient roi de Chypre alors qu'Hugues de Poitiers-Lusignan, fils d'Henri de Poitiers et d'Isabelle de Chypre, sœur du roi Henri I<sup>er</sup> devient régent avant d'accéder plus tard à la royauté sous le nom d'Hugues III. Lorsqu'il est bailli, en 1254, le futur Hugues III conduit une expédition pour sauver la ville de Saint-Jean d'Acre. L'armée de Chypre participe aux expéditions organisées par le Temple et l'Hôpital notamment dans le but de libérer le châtelain de Jaffa, Gérard de Picquigny. Le combat se déroule à Césarée, qui finit par tomber aux mains des Mamlouks. Les batailles se déroulent à Tibériade et Acre.</p>	<p>Le chiffre de 800 fantassins est avancé pour les secours qui sont envoyés par le futur Hugues III en Acre. C'est un chiffre précis qui peut correspondre une nouvelle fois aux propos de Jean Flori concernant le dénombrement prudent de la part des chroniqueurs. La chronique de Florio Bustron et la chronique dite de Francesco Amadi sont les deux principales sources concernant les événements de Terre sainte. Le <i>Templier de Tyr</i> fournit de précieux renseignements sur les effectifs des troupes<sup>1538</sup>.</p>

<sup>1536</sup> Kenneth Setton recense les principales sources dans son ouvrage : SETTON, Kenneth, *The Later Crusades, 1189-1311*, op.cit., p. 487.

<sup>1537</sup> Hirschler, Konrad, « Ibn Wāsil: An Ayyūbid Perspective on Frankish Lordships and Crusades », *Muslim Historians of the Crusades, (The Muslim World in the Ages of the Crusades2)*, éd. A. Mallet, Leiden, Brill, 2014, p. 136-160.

<sup>1538</sup> Flori, Jean, *Croisade et Chevalerie : XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, op.cit., p. 319-345. Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 110-112. *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p.206-210. *Cronaca del Templare di Tiro*, op.cit., p. 150-191.

<p><b>Événements de Terre sainte, 1271-1284</b>  : La prise d'Antioche par le Mamelouk Baybars, en 1268, oblige le nouveau roi de Chypre, Hugues III, à envisager sérieusement de demander une trêve au sultan. Celle-ci est finalement signée, mais le sultan ne la respecte pas. Le roi de Chypre mène alors des expéditions en compagnie des ordres militaires et convoque l'armée, afin de reprendre un avantage ou de reconquérir des territoires au sultan Baybars. Ce dernier poursuit la reconquête de la Terre sainte, avec pour objectifs les possessions des ordres militaires, comme le château de Marqab, pris en 1269 et le Krac des Chevaliers en 1270. Hugues III,</p>	<p>Les chroniques sont vagues sur les effectifs de piétons qui participent aux croisades. Le <i>Templier de Tyr</i> donne des chiffres précis lorsqu'il s'agit des chevaliers ou des cavaliers mais, comme tous les autres chroniqueurs, il n'évalue pas très bien les piétons qui participent à la bataille, sans doute parce qu'il ne s'agit pas d'éléments prestigieux de l'armée. Ainsi, <i>Le Templier de Tyr</i> utilise des expressions identiques à celles qui ont déjà été mentionnées : « <i>En cel an, vint à Sur le roy Hugue de Jerualem &amp; de Chipre, &amp; amena o luy grant gent à chevan &amp; à pié, cuydant recouvrer Acre, mais ne poil: riens faire pour ce que le maifre dou Temple li fu contraire, &amp; s'en</i></p>
<p>découragé par les dissensions internes qui règnent en Syrie, en abandonne la défense. Saint-Jean d'Acree, qui fait encore partie du domaine royal, est dominée par les Vénitiens, tandis que la seigneurie de Tyr comporte un fort regroupement de Génois. Toutes ces prétentions compliquent et ralentissent la mise en place d'une défense solide des chevaliers de Chypre et de leur roi. Le fils du roi d'Angleterre vient en 1272 pour tenter de secourir la Terre sainte, mais une trêve est signée. Les dissensions internes causent la paralysie des actions militaires du roi Hugues III et conduisent à la perte totale et définitive de la Syrie en 1291.</p>	<p><i>tourna en Chipre &amp; lift abatre la mayfon dou Temple à Limeifon, &amp; arefta tous lor biens en Chipre</i><sup>1539</sup>. »</p> <p>Florio Bustron et la chronique dite d'Amadi donnent des informations sur les effectifs, mais de manière globale<sup>1540</sup>.</p>

<sup>1539</sup> Ibid., p. 150.

<sup>1540</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 110-115. *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 212-216.

<p><b>La chute de Saint-Jean d’Acre en 1291</b>  : Après la prise de Tripoli par le sultan mamelouk Qala’ûn en 1289, le roi Henri II de Chypre négocie une trêve avec ce dernier. Mais la mort du sultan perturbe le bon déroulement de la trêve, car le fils de celui-ci, le sultan Al-Ashraf hérite le souhait de reprendre la cité de Saint-Jean d’Acre. Le 5 avril 1291, il en entreprend le siège.</p>	<p><i>Le Templier de Tyr</i> fournit des chiffres précis pour les piétons combattants, à la fois de la cité d’Acre, de l’armée du sultan et de l’armée du roi de Chypre. Pour la population d’Acre, le Templier de Tyr propose les chiffres suivants : « <i>À Acre n’en avoit de tout entre femes &amp; homes &amp; enfans que de .xxx. à .xlm., des quels esloient à chevan de .vij c .à.vij c., &amp; à pié, à conter les cruissés, avoit entour de .xiiij m.</i><sup>1541</sup> »</p> <p>Il raconte que, le 4 mai 1291, le roi de Chypre arrive avec une force armée dans la ville d’Acre : « <i>Le roy avoit femons fa gent en Chipre, &amp; les alembra, &amp; se party de Famagoufte, &amp; ariva à Acre à .iiij.jours de may</i><sup>1512</sup>; » Mais là encore, rien n’est dit sur les troupes de pied, les chiffres ne concernent que la population de Saint-Jean d’Acre face aux forces du sultan Khalil.</p>
---	---

TABLEAU 2. Les effectifs de l’infanterie du XIV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle :

<p><b>Querelle de Chypre - Le roi Henri II op.osé à son frère Amaury, Seigneur de Tyr, 1300-1310</b> : Sous prétexte de la maladie du roi Henri II, Amaury de Tyr souhaite se faire reconnaître comme gouverneur du royaume. Il obtient le soutien d’une partie de la noblesse contre le roi affaibli. La querelle s’étend de 1300 à 1310, sur le sol de l’île de Chypre, le prince obtenant le soutien du Temple, hostile</p>	<p>Pour cette période, on dispose de plusieurs sources, dont les plus précises pour les effectifs restent la <i>Chronique dite d’Amadi</i> et celle du <i>Templier de Tyr</i>. Les combats ne sont pas nombreux, mais plusieurs tentatives éclatent et les villes sont les enjeux des convoitises des différentes factions. La <i>Chronique dite d’Amadi</i> donne des précisions pour les chiffres des insurgés, notamment les troupes de pied du</p>
<p>aux rois de Chypre. La querelle prend fin un peu après l’assassinat du Seigneur de Tyr, avec la reddition des derniers opposants du roi de Chypre de retour d’Arménie, où il avait été exilé par les intrigues de la dame Zapel de Tyr. Il s’agit d’expéditions courtes, guerre de sièges et bataille urbaine.</p>	<p>connétable Aimery de Lusignan, lorsque celui-ci se réfugie à Kormakiti en 1310. Le connétable dispose d’une force à pied conséquente, supérieure à celle des cavaliers<sup>1542</sup>.</p>

<sup>1541</sup> *Cronaca del Templare di Tiro*, op.cit., p. 207.

<sup>1512</sup>Ibid., p. 246.

<sup>1542</sup> *Chronique dite d’Amadi*, op. cit., p. 252-360.

**Règne d'Hugues IV de Lusignan (1324-1359) :** Le roi Hugues IV mène une politique tournée vers l'occident afin d'inciter les États de son temps comme la France, Venise, la Papauté ainsi que son représentant, le Pape Jean XXII à partir de 1334, à constituer une alliance pour défendre Chypre contre les Turcs. Les effectifs des forces positionnées contre les Turcs ne sont pas connus, puisqu'il est mentionné seulement le nombre de 2 galee pour la défense de la Terre Sainte après Smyrne en 1344<sup>1543</sup>.

**L'esprit de croisade ravivé au XIV<sup>e</sup> siècle. Le roi Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan, 1359-1365 :** Le roi de Chypre Pierre I<sup>er</sup> (1329-1369) nourrit très jeune l'idée de reconquête de la Terre sainte et manifeste la volonté de raviver cet esprit en Occident. Alors qu'il devient roi, ses regards se tournent vers la Terre sainte. C'est en Arménie que se concentrent ses premiers succès, le château de Korykos se rendant en 1360. La défense du château de Korykos est remise entre les mains du roi Pierre I<sup>er</sup>, à cause de l'abandon dont il est victime ; c'est l'inexorable avancée des Turcs qui incite les habitants de la forteresse à demander l'aide des Lusignan de Chypre. Angel Nicolaou-Konnari relève également les principales raisons évoquées par Léontios Machairas pour la conquête de Satalie, sur la côte turque, par le roi Pierre I<sup>er</sup> : des raisons commerciales et la défense du royaume de Chypre<sup>1544</sup>. En 1361, pour prévenir des raids possibles sur l'île de Chypre menés par l'alliance des sultans de Caramanie, Monogatis et Satalie, le roi Pierre I<sup>er</sup> ordonne la prise de

Pour la prise d'Antalya, le 8 septembre 1361, les chroniques ne mentionnent pas le nombre exact de troupes à pied qui accompagnent le roi Pierre I<sup>er</sup> ; Guillaume de Machaut, ainsi que la *Chronique dite d'Amadi*, ne donnent pas d'indications quantitatives sur les troupes qui accompagnent le roi Pierre I<sup>er</sup>.

On a une idée du renforcement des troupes à Antalya grâce à la connaissance du nombre de navires que le roi Pierre I<sup>er</sup> fait envoyer au turcoplier qui commande le château, navires qui sont décrits par Léontios Machairas : « *Le jeudi 9 mai 1362 le roi envoya à Satalie quatre galères, six tafourèzes et quatre vaisseaux corsaires* »<sup>1545</sup>. Les galères étant destinées au transport de troupes de pied et les tafourèzes étant réservées à la cavalerie, on peut estimer que les quatre galères contiennent une partie des contingents de l'armée Chypriote, destinée à relever les garnisons de Satalie.

Lorsqu'en juin 1365, le roi Pierre I<sup>er</sup> se dirige vers Alexandrie, une nouvelle fois, les chroniques ne proposent pas de précisions pour les troupes de pied qui combattent à Alexandrie. La *Chronique dite d'Amadi* donne un ordre de grandeur des troupes en mentionnant les navires qui composent l'escadre envoyée par le roi Pierre I<sup>er</sup> en Égypte : « *di a zugno, parti la ditta armada dal porto de Famagosta et fece la via de Rhodi, et a di a5 avosto, venne il re a Rhodi, dove con gran ietitia trovò la sua armada. Era galie 33, fuste 6, nave 9, burchi i 3 per li cavalli, vasseli xi. et altri navigli xx. che fanno la summa de vele 92* »<sup>1546</sup>.

<sup>1543</sup> MAS LATRIE, Louis (de), Histoire de l'île de Chypre, op.cit., 2, p. 217.

<sup>1544</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « Apologists or critics? The reign of Peter I of Lusignan (1359–1369), viewed by Philippe de Mézières (1327–1405), and Leontios Makhairas (ca. 1360/80–after 1432) », *Philippe de Mézières and His Age*, eds.R. Blumenfeld-Kosinski et K. Petkov, 2012, p. 382.

<sup>1545</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 153-154.

<sup>1546</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 414.

<p>Satalie, sur les côtes d'Asie Mineure. Si Korykos a rejoint le roi de Chypre, il n'en va pas même pour Antalya. Peu après la prise de cette dernière, Pierre I<sup>er</sup> voyage en Europe, de 1362 à 1365, dans le but de rassembler les souverains occidentaux pour récupérer les lieux saints. Il espère réunir des fonds et des troupes, car l'armée de Chypre, bien qu'habituee à soutenir des campagnes en extérieur, s'en trouverait renforcée et pourrait s'aventurer dans les terres d'Asie Mineure, voire d'Égypte. C'est durant ce voyage en Europe qu'il se lie avec le légat Pierre Thomas, alors que l'accompagne Philippe de Mézières. Le 31 mars 1363, la croisade est proclamée à Avignon. Deux ans après avoir visité l'Occident et avoir échoué à convaincre les princes, c'est le 10 octobre 1365 que le roi Pierre I<sup>er</sup> s'empare d'Alexandrie. Il s'agit d'expéditions militaires courtes menées hors de l'île, en Asie Mineure, pour Satalie, en 1361 et 1362. L'expédition mise en place en 1365 pour prendre la ville d'Alexandrie, est une expédition extérieure, guerre de siège et bataille urbaine.</p>	
<p><b>La guerre contre les Génois de 1373 à 1374 ; plusieurs tentatives de sièges de Famagouste :</b> La guerre contre les Génois marque l'affaiblissement de la dynastie des Lusignan, avec l'occupation du royaume et la décadence qui en découle en particulier pour ce qui concerne l'autorité royale sur les troupes militaires. À la mort du roi Pierre I<sup>er</sup>, assassiné par les nobles dont il avait provoqué le mécontentement, Pierre II accède au trône. Cependant, sa minorité ne lui permet pas de gouverner pleinement et ce sont ses oncles qui régissent le royaume à sa place. Le jeune roi est couronné le 13 janvier 1372 roi de Chypre à Nicosie, et roi de Jérusalem, le 2 octobre 1372 à Famagouste. Lors de cette cérémonie, une question de protocole met le feu aux poudres entre les Génois et les Vénitiens, ce qui provoque une rixe entre les deux cités maritimes. Les Génois quittent aussitôt le royaume sous la direction de leur consul, Famagouste et le roi se prononçant pour la Sérénissime. Malgré des médiations papales, la République génoise envoie une escadre menée</p>	<p>Pour cette guerre, les chroniques font montre de plus de précision en ce qui concerne les troupes à la fois de cavaliers et de piétons mobilisés par Gênes. C'est même à partir de la guerre contre Gênes que l'on prend conscience que ce sont les soldats de l'infanterie qui composent l'élément principal des armées. La chronique dite d'Amadi se montre particulièrement précise sur les effectifs qui composent les troupes militaires.</p> <p>La chronique signale le nombre des esclaves bulgares qui rejoignent les troupes des Génois avant la prise de Paphos en 1373 : « <i>altra volta, le ditte galie ritornorono a Limisso et misseno in terra et brusorno le case, et feceno degli altri mali, come a loro piacque et fevano cride per li rivazzi che tutti li parici, schiavi, condanati et malfattori, che volesseno andar con loro, fosseno liberi et franchi. Da poi si fece una massa di schiavi bulgari, dei quali eran el paese circa 2000, et simelmente delinquenti, et andaron in</i></p>



	<p><i>aiuto di Genovesi</i><sup>1547</sup>.» Ce chiffre est corroboré par Léontios Machairas : « <i>Des Bulgares, des Grecs et des Tatares se réunirent au nombre de deux mille et s'emparèrent des forteresses de Paphos</i><sup>1548</sup>. » Florio</p>
--	--

<p>par Damien Cattanéo puis l'Amiral de Campo Fregoso pour rétablir ses droits à Chypre. La ville de Famagouste tombe dans les mains de Gênes, après trois jours de pillage. C'est ensuite Nicosie qui est mise à sac et pillée par les Génois. La guerre s'enlise et devient une guerre de siège après que les oncles du roi tiennent les châteaux de Kerynia et Dieud'Amour rebaptisé Saint-Hilarion. Les Génois, par la ruse, capturent le connétable Jacques de Lusignan et l'envoient comme prisonnier avec d'autres otages chypriotes à Gênes. Plusieurs sièges de Famagouste menés par le turcoplier Jean de Brie, nommé capitaine général<sup>1549</sup>.</p>	<p>Bustron donne également des chiffres, par exemple lorsque les Génois pillent Nicosie et se rendent ensuite à Kerynia : « <i>Et si partirono da Famagosta, per questo effetto, 700 huomini armati</i><sup>1550</sup>»</p>
---	---

<sup>1547</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 444.

<sup>1548</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p.274-276.

<sup>1549</sup> Pour le récit de la guerre contre les Génois, les chroniques les plus précises sont celles de Léontios Machairas, Florio Bustron et la *Chronique dite d'Amadi*. La chronologie est ici basée sur la chronique dite d'Amadi. *Chronique dite d'Amadi*, op.cit.,p. 432-501. L'ouvrage de George Hill peut être consulté pour obtenir d'indispensables informations sur cette guerre : HILL, George, *A history of Cyprus*, Chapter VII, p. 370-430, Cambridge University Press, 2010.

<sup>1550</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 312.

<p><b>Guerre de course en 1424 et réplique du sultan Mamelouk d'Égypte (1426) :</b> La guerre de 1373-1374 a pratiquement anéanti les finances du royaume et la noblesse chypriote souhaite les rétablir. Les corsaires, attirés par les côtes chypriotes et l'ouverture maritime vers les territoires musulmans, offrent naturellement leurs services au début du XV<sup>e</sup> siècle au roi et aux familles de Chypre. Le roi Janus fait lui-même appel aux Catalans lorsqu'il veut reconquérir Famagouste en 1402, et reconduit l'alliance militaire pour la guerre en Syrie de 1404 à 1414. Le sultan Mamelouk d'Égypte, ulcéré par ces exactions constantes, décide d'envoyer une troupe en Chypre pour réparer les offenses. Cela aboutit à la bataille de Chirochitia du 3 au 5 juillet 1426<sup>1551</sup>. La guerre de course dure depuis le début du XV<sup>e</sup> siècle. Les hommes qui sont à l'intérieur des navires semblent être plutôt des piétons que des cavaliers. Avant la bataille de Chirochitia, les Mamelouks combattent également en mer.</p> <p><b>1458 - Querelle entre Jacques, fils naturel de Jean II et Charlotte de Lusignan :</b> Le roi Jean II meurt en 1458 et sa fille Charlotte de Lusignan doit être couronnée reine. Le fils naturel du roi Jean prétend au</p>	<p>Les chroniques de Florio Bustron et Léontios Machairas donnent des chiffres proches pour ce qui concerne les piétons.</p> <p>Pour l'année 1425, alors que le plus fort de la bataille n'est pas encore engagé, les chroniqueurs s'accordent sur les troupes de pied envoyées à Famagouste pour engager le combat avec l'armée du sultan à Akrotiki. Les chroniques de Léontios Machairas et Florio Bustron avancent les mêmes effectifs pour les troupes de pied : « <i>Alors le roi envoya son frère, le prince de Galilée, comme capitaine avec 500 guerriers à cheval et 2000 à pied, Syriens, Arméniens, paysans affranchis et artisans de Leucosie,</i><sup>1552</sup> » Quant à Florio Bustron, il propose le même effectif : « <i>re mando il principe di Galilea, suo fratello, con 500 cavalli e 2000 fanti, tra Suriani, Armeni, artesani de Nicosia e francomati,</i><sup>1553</sup> »</p> <p>C'est à Chirochitia que l'on voit que l'infanterie a pris le pas sur la cavalerie puisque les forces alignées ne sont plus de l'ordre d'une centaine de combattants, mais bien d'une troupe de plus de mille piétons. Voici ce que Machairas propose comme effectifs pour cette bataille : « <i>Le 3 du même mois, le roi, informé de la descente des Sarrasins, organisa une armée composée de 1600 chevaliers armés et de 4000 soldats à pied,</i></p>
<p>trône et précipite le royaume dans une nouvelle querelle, ce qui conduit à l'affaiblissement des troupes. La reine Charlotte tient Kerynia après 1460, date à laquelle Jacques de Lusignan devient Jacques II. La spécificité de ce conflit est le fait que les troupes qui sont engagées sur</p>	<p><i>recrutés parmi les habitants de Leucosie et des environs</i><sup>1555</sup>. »</p> <p>Des chiffres sont proposés pour l'occupation de Nicosie par le roi Jacques II. Ce dernier dispose d'un détachement de 400 Mamelouks. Le roi dispose également d'une force de 100 soldats se servant d'arcs, distincts des cavaliers commandés par le capitaine de</p>

<sup>1551</sup> MARINESCU, Constantin, *La politique orientale d'Alfonse V d'Aragon, roi de Naples (1416-1458)*, Paris, 1923, p. 3234.

<sup>1552</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 290-295.

<sup>1553</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 357.

<sup>1555</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 289.



<p>le champ de bataille sont essentiellement étrangères<sup>1554</sup>.</p>	<p>Salines du nom de Georges Bustron<sup>1556</sup>. On peut remarquer ici une confirmation de la désuétude du système militaire puisqu'on ne compte qu'une centaine d'hommes sous la responsabilité du capitaine<sup>1557,1558</sup>.</p>
---	--

TABLEAU 3. Les effectifs de la chevalerie de Chypre de 1192 à 1489 :

<b>Guerres internes et extérieures</b>	Effectifs d'après les sources du XIII <sup>e</sup> siècle et les chroniques tardives
<p>Guerre des Ibelin et des Impériaux (1223 à 1242)            Bataille de La Forbie (1244)            Désastre d'Al Mansourâh (1250)            Siège de SaintJean d'Acree (1291)</p>	<p>La guerre des Ibelin et des Impériaux est très largement relatée par les Continuations de Guillaume de Tyr. Cependant, le récit de Philippe de Novare reste indispensable pour la connaissance des effectifs, puisqu'il fut un témoin direct de cette guerre. La première estimation des chevaliers de Chypre, fournie par le futur bailli Aimery Barlais à l'empereur Frédéric II lorsqu'il vint plaider sa cause auprès de lui, est de 1000<sup>1529</sup>. Ce chiffre semble une exagération d'Aimery Barlais et on pourrait penser que Philippe de Novare accentue la duplicité d'Aimery Barlais en mentionnant plus de chevaliers que l'île ne peut en fournir. Lors de la bataille de Nicosie, les cinq baillis affectent 25 chevaliers à une mission particulière : tuer le seigneur de Beyrouth. Lors de cette bataille, il est dit que Balian d'Ibelin « <i>avoit mout grant suite de chevaliers</i> ». Lorsque les sièges des châteaux sont commencés, le seigneur de Beyrouth impose un roulement dans la menée des sièges, et c'est à chaque fois cent chevaliers qui sont désignés. Les partisans du seigneur</p>

<sup>1554</sup> Giosafat Barbaro est un ambassadeur de Venise qui fut le témoin de la prise de pouvoir de Jacques II face à Charlotte de Lusignan. Il informa Venise de la situation et fut envoyé lui-même comme ambassadeur à la reine Charlotte : *Lettere al senato veneto di Giosafat Barbaro, tratte da un codice originale della R Biblioteca di Vienna, e annotate per Enrico Cornet*, Vienna, Libreria Tendler & Comp, 1852.

<sup>1556</sup> Bustron, Florio, *Chronique de Chypre*, op.cit., p. 399.

<sup>1557</sup> Ibid., p. 479.

<sup>1558</sup> Filippo Da Novara, *Guerra di Federico II in oriente (1223-1242)*, op. cit., p. 84.

	<p>de Beyrouth semblent donc être 300 parmi la chevalerie de Chypre<sup>1559</sup>. Philippe de Novare ne fait pas mention des chevaliers assiégés partisans des Impériaux. Lorsque le baili Ricardo Filangier vient en Chypre, le roi Henri de Chypre peut lui opposer une force de 500 chevaliers. Lors de la bataille du Casal Ymbert, Philippe de Novare mentionne une petite partie des chevaliers partisans du Seigneur de Beyrouth<sup>1531</sup>.</p> <p>Lors de la bataille de la Forbie en 1244, on dispose d'une estimation précise des effectifs pour l'armée de Chypre. Alain Demurger le mentionne dans son article, <i>Templiers et Hospitaliers dans les combats de Terre Sainte</i><sup>1560</sup>. Les chevaliers de Chypre sont 300, selon les Continuations de Guillaume de Tyr, dont <i>l'Estoire d'Eracles</i>. Ces chiffres sont corroborés par ceux de Philippe de Novare.</p> <p>Le désastre d'Al-Mansourah en 1250 intervient durant la croisade de Saint-Louis. On ne connaît pas le nombre de chevaliers qui furent envoyés par Chypre pour combattre auprès du roi Louis IX, mais on possède un nombre total pour la chevalerie qui participe à cette guerre. Jean de Joinville raconte que 2800 chevaliers se joignent au roi en Égypte et que seulement 700 arrivèrent en même temps que lui. Il convient de sup.oser que les chevaliers de Chypre n'étaient que quelques centaines<sup>1561</sup>.</p> <p>Lors du siège de Saint-Jean d'Acre en 1291, le roi Henri II vient en renfort de la cité en compagnie de 100 chevaliers de Chypre seulement. Florio Bustron et le Templier de Tyr mentionnent le même chiffre<sup>1562</sup>.</p>
<p>Querelle entre le Seigneur de Tyr et le roi Henri II (1306 à 1310)</p> <p>Conquêtes de Pierre I<sup>er</sup> à Antalya et en Alexandrie (1361 et 1365)</p> <p>Guerre contre les Génois de 1373 à 1374</p>	<p>Le roi Henri II et le seigneur de Tyr s'op.osent violemment à partir de 1306. Lors de la reddition des chevaliers de Chypre, de Paphos et Limassol, ayant pris parti pour le roi, la chronique dite d'Amadi avance le nombre de 12 chevaliers qui se rendent et sont conduits en prison. En 1310, après l'assassinat du seigneur de Tyr, lorsque le connétable se retire à Kormakiti, une force de 40 chevaliers est mentionnée par Florio Bustron parmi ses alliés. Un net fléchissement des effectifs durant cette guerre est palpable<sup>1563</sup>.</p> <p>Lors des conquêtes de Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan, d'abord à Antalya et Alexandrie, les chroniques ne donnent pas de chiffres exacts pour le nombre de chevaliers de l'armée du roi. Cependant on estime les chevaliers à quelques centaines sur les 8000 combattants avec les forces de l'Hôpital. Guillaume de Machaut donne cette estimation<sup>1564</sup>.</p> <p>En 1373, lors de la guerre du roi Pierre I<sup>er</sup>, des effectifs sont avancés par les chroniques lorsque les Génois commencent à piller les côtes de Limassol : le connétable les combat avec une force de 300 chevaliers<sup>1537</sup>. Pour le siège de Famagouste, il est fait état de 1000</p>

<sup>1559</sup> Ibid., p. 124. <sup>1531</sup>Ibid., p. 146.

<sup>1560</sup> Demurger, Alain, « Templiers et Hospitaliers dans les combats de Terre Sainte », op.cit., p. 430.

<sup>1561</sup> Jean de Joinville, *Vie de Saint-Louis*, op. cit., p. 67.

<sup>1562</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 123-127. *Cronaca del Templare di Tiro*, op.cit., p. 320-325.

<sup>1563</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 202-205.

<sup>1564</sup> Guillaume de Machaut, *La prise d'Alexandrie*, op.cit., p. 74. <sup>1537</sup>Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 300.

	<p>chevaliers en 1373 et, cette fois, le chiffre semble juste. Toute la chevalerie de Chypre semble s'être réunie à Famagouste. En 1374, alors</p>
	<p>que les Génois exigent le respect du traité par le roi, on apprend qu'il reste dans l'île seulement 74 chevaliers fidèles au roi, la chevalerie étant en exil à Chypre. On apprend que 15 chevaliers composent le conseil qui élit le roi Jacques de Lusignan en 1382.</p>
<p>Guerre de Chirochitia de 1425 à 1426</p>	<p>Lors de la confrontation du roi avec le sultanat mamelouk, Janus I<sup>er</sup> compose une force de 1600 chevaliers. C'est toute la chevalerie de l'île qui est mobilisée dans cette guerre<sup>1538</sup>.</p>

TABLEAU 4. Les effectifs de la cavalerie de Chypre de 1192 à 1489 :

Guerres internes et extérieures	Effectifs d'après les sources du XIII <sup>e</sup> siècle et les chroniques tardives
<p>_ Siège de Damiette : (1218-1219)</p> <p>_ Guerre des Ibelin et des Impériaux (1223 à 1242)</p> <p>_ Bataille de La Forbie (1244)</p> <p>_ Désastre d'Al Mansourâh (1250)</p> <p>_ Le Siège de Saint-Jean d'Acre (1291)</p>	<p>_ En 1217, alors que les préparatifs sont en cours pour la cinquième croisade, le roi de Chypre Hugues I<sup>er</sup> vient à Acre rejoindre le roi de Hongrie et les croisés. <i>L'Estoire d'Eracles</i> ne mentionne pas de chiffre précis sur ce premier passage, elle évoque une grande compagnie de sergents à cheval et à pied. En 1218, les croisés rejoignent l'Égypte. <i>L'Estoire d'Eracles</i> souligne que le roi chevauche d'Acre à Bessan et rejoint une armée où 1000 sergents à cheval sont présents sans que l'on ait le nombre exact de ceux de l'armée de Chypre<sup>1539</sup>.</p> <p>_ Les chiffres avancés pour la guerre des Ibelin et des Impériaux sont souvent manquants. Philippe de Novare, le principal chroniqueur pour cette guerre, ne les donne pas toujours. Pour l'arrivée de l'armée de Ricardo Filangier en 1231, il cite 100 valets à cheval. Or, pour l'armée des Ibelin, il dit seulement « <i>si ot mout bele gent à cheval et pié.</i> » La chronique de Florio Bustron, pour l'année 1232, avance le chiffre de 150 cavaliers lors du siège de Tyr, sans préciser leur origine. De Tyr, le roi Henri I<sup>er</sup> et le seigneur de Beyrouth retournent en Chypre, à Famagouste, où l'armée des Impériaux possède 2000 cavaliers envoyés pour le siège de Casal Ymbert. Le chroniqueur guerrier estime le roi de Chypre ne possède que 223 « chevaucheüres ».</p>

<sup>1538</sup> *Une histoire du doux pays de Chypre : traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas par Isabelle Cervellin-Chevalier*, op.cit., p. 289-295.

<sup>1539</sup> *L'Estoire d'Eracles*, op.cit., p. 323.

	<p>_ En octobre 1244, l'armée syro-chrétienne quitte Acre pour se rendre à Gaza. Les Égyptiens et leurs alliés Kwarezmiens y sont réunis. Les émirs de Homs et de Kerak ont fait alliance avec les Francs contre le sultan ayyoubide du Caire et les Kwarezmiens. On compte parmi les chrétiens 1500 cavaliers, parmi lesquels une cavalerie légère représentée par les Turcoples qui représentent les archers montés.</p> <p>_ On ne connaît pas la part exacte de la cavalerie parmi les troupes du roi Henri I<sup>er</sup> de Chypre, mais la cavalerie de l'armée chrétienne joua un rôle d'avant-garde le 8 février 1250 face à Baybars, sous les ordres du comte Robert d'Artois. Il est dit que l'infanterie reste à l'arrière-garde.</p> <p>_ Lors de la bataille de Saint-Jean d'Acre, le roi Henri II se porte au secours de la cité assiégée. Les troupes qu'il amène ne lui permettent pas d'opposer une défense efficace aux troupes du sultan Al-Ashraf Khalil, car il ne dispose que de 200 chevaliers et 500 fantassins. 1300 sergents sont dénombrés durant ce siège. Il semblerait qu'ils forment une cavalerie légère.</p>
--	--

<p>– Querelle entre le Seigneur de Tyr et le roi Henri II (1306 à 1310)</p> <p>– Conquêtes de Pierre I<sup>er</sup> à Antalya et en Alexandrie (1361 et 1365)</p> <p>– Guerre contre Gênes de 1373 à 1374</p>	<p>– En 1308, lors de la querelle du Seigneur de Tyr, ce dernier doit arrêter les Templiers sur ordre du Pape. On apprend que la cavalerie du royaume est mobilisée dans l'arrestation des Templiers. Florio Bustron indique que les Templiers prisonniers sont envoyés dans les châteaux de Germassoïa et Chirochitia. Ils sont gardés par des cavaliers turcoples. Lorsque le prince de Tyr licencie la maison du roi, on apprend que ce dernier conserve des cavaliers à son service, mais aussi 20 turcoples. En 1308, des chevaliers de Paphos voulant aider le roi assiégé dans son propre palais viennent le secourir avec une petite force de cavaliers. Après l'assassinat du prince de Tyr, à Kormakiti, le connétable Aimery de Lusignan se réunit avec une force de 226 cavaliers avec parmi eux, des turcoples<sup>1565</sup>.</p> <p>– Lors de la conquête d'Antalya en 1361, le roi Pierre I<sup>er</sup> possède une force de 200 cavaliers. Jacques de Nores, turcopolier, est à la tête de la garnison de Satalie, avec les 200 cavaliers. Lors de la prise d'Alexandrie, en 1365, 8000 croisés sont parmi les troupes, mais on ne connaît pas la part de la cavalerie parmi eux. On peut obtenir une estimation de la cavalerie grâce au nombre de navires qui composent l'armée de Pierre I. A. Nicolaou-Konnari, dans son article <i>Apologists or Critics ?</i>, relate que 16 « taf(f)resses » sont comprises dans l'armée du roi Pierre et contiennent 16 à 20 chevaux. On peut estimer qu'au moins 320 cavaliers font donc partie de cette force<sup>1566</sup>.</p> <p>– Lors de la guerre contre les Génois de 1373 à 1374, en octobre 1373, ces derniers assiègent Famagouste. Le roi Pierre II dispose de 2000 cavaliers pour la défense de la ville. Le connétable fait une sortie hors de</p>

<sup>1565</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op.cit., p. 365.

<sup>1566</sup> Nicolaou-Konnari, Angel, « Apologists or Critics? The Reign of Peter I of Lusignan (1359-1369) Viewed by Philippe de Mezieres (1327-1405) and Leontios Makhairas (ca. 1360/80-after 1432) », in: *Philippe de Mézières and his age*, 2012, p. 385.

	<p>la ville avec 500 des cavaliers pour affronter à l'extérieur les Génois lors de ce siège. Pour défendre Nicosie, le connétable Jacques de Lusignan</p>
	<p>envoie le capitaine Matthieu de Villiers accompagné de 30 cavaliers pour défendre les habitants face aux Génois. En 1374, avant l'exil du connétable, on apprend que ce dernier tient Kerynia avec 15 cavaliers. Thibalt Belfaradge, revenant de Venise, a recruté près de 1000 soldats dont des cavaliers. Lors du siège de Famagouste, en 1380, on ne connaît pas la part de la participation des cavaliers<sup>1567</sup>.</p>
<p>_Guerre de Chirochitia de 1425 à 1426.</p>	<p>_ Les troupes de la bataille de Chirochitia nous sont connues par les chroniques tardives. Le roi Janus dispose de 500 cavaliers pour la bataille de Chirochitia, la dernière grande bataille que connaît l'île de Chypre sur son sol<sup>1568</sup>.</p>

<sup>1567</sup> Bustron, Florio, *Chronique*, op.cit., p. 341-344., *Chronique d'Amadi*, op.cit., p. 424.

<sup>1568</sup> Ibid., p. 357.

## **b. Listes des Principaux Officiers Militaires sous la domination franque :**

### 1. Liste des Officiers du Royaume de Chypre :

De nombreuses sources ont été utilisées afin de répertorier les connétables de l'île de Chypre. Il convenait d'ajouter ces noms à ceux des officiers connus, afin d'observer l'évolution de l'office, par les attributions aux familles latines ou aux ressortissants des communautés orientales. Le matériel archéologique devait être également utilisé dans ce but<sup>1569</sup>.

#### a. Les Connétables :

*Règne d'Aimery de Lusignan (1194-2105)* Baudouin  
de Bethsan, 1195

*Règne d'Hugues I<sup>er</sup> (1205-1217)*

Gauthier de Césarée

*Règne d'Henri I<sup>er</sup> de Lusignan (1217- 1254)*

Jean d'Ibelin-Arsur, connétable en 1227

Guy d'Ibelin, 1247, fils de Jean d'Ibelin Seigneur de Beyrouth et  
Mélissende d'Arsur

*Règne d'Hugues II de Lusignan (1254-1267)*

*Règne d'Hugues III de Lusignan (1267-1284)*

*Règne d'Henri II de Lusignan (1285-1310/1310-1324)*

Philippe d'Ibelin

Guy de Lusignan, frère du roi Henri II, père du roi Hugues IV, mourut  
en 1303

*Règne d'Hugues IV de Lusignan (1324-1359)*

*Règne de Pierre I<sup>er</sup> (1359-1369)*

Jean de Lusignan

---

<sup>1569</sup> Le matériel archéologique utilisé a été les pierres tumulaires recensées par le Major Tankerville Chamberlayne, ainsi que les pierres tumulaires recensées par Brunehilde Imhaus. Compulser ce matériel n'a pas permis de noter un nom oublié parmi les listes d'officiers. *Lacrimae Cypriae. Les larmes de Chypre ou Recueil des inscriptions lapidaires pour la plupart funéraires de la période franque et vénitienne de l'île de Chypre*, éd. B. Imhaus, Nicosie, Département des Antiquités, 2004.

*Règne de Pierre II de Lusignan (1369-1382)*

Jean de Lusignan

Jacques de Lusignan (futur Jacques I<sup>er</sup>) en 1371

*Règne de Jacques I<sup>er</sup> (1382-1398)*

Hugues de Labaume

*Règne de Janus de Lusignan (1398-1432)*

*Règne de Jean II de Lusignan (1432-1458)*

Calceran Suarez

*Règne de Charlotte de Lusignan (1458-1460)*

Calceran Suarez

Sor de Naves

*Règne de Jacques II de Lusignan (1460-1473)*

Pietro Davila

*Règne de Catherine Cornaro (1474-1489)*

François d'Avila<sup>1570</sup>

**b. Les Maréchaux :**

*Règne d'Aimery de Lusignan (1194-1205)*

Hugues Martin, 1195

*Règne d'Hugues I<sup>er</sup> (1205-1217)*

Hugues Martin

Renaud de Soissons

*Milieu du XIII<sup>e</sup> siècle-Fin du XIII<sup>e</sup> siècle :*

Renaud de Soissons

Adam de Gaures dit d'Antioche

Jean de Gaures dit d'Antioche

Simon de Montolif, Thomas de Montolif et Janus de Montolif

*Règne d'Hugues IV de Lusignan (1324-1359)*

Baudouin de Norès, maréchal de la cour royale de Chypre, maréchal de l'hôtel du roi,

---

<sup>1570</sup> Les principales sources pour établir la liste du Royaume de Chypre sont : *Les Lignages d'Outremer*, RHC, Lois. *Les Assises de Jérusalem, II. Assises de la Cour des Bourgeois*, éd. C.A. Beugnot, Paris 1843. *Regesta Regni Hierosolymitani (1097-1291)*, éd. R. Röhrich, Innsbruck, 1893, I; Additamentum, Innsbruck, 1904. Jean d'IBELIN, *Le Livre des Assises*, éd. P.W. Edbury, Brill, 2003. Pour les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle, il convient de consulter: *Une histoire du doux pays de Chypre. Traduction du manuscrit de Venise de Leontios Machairas*, trad. I. Cervellin-Chevalier, sous la direction d'A.Chatzisavas, Nancy, 2002.



Maréchal de Chypre

*Règne de Pierre I<sup>er</sup> (1359-1369)*

Jean du Morph

*Règne de Pierre II de Lusignan (1369-1382)*

Renaud de Mimars

*Règne de Jacques I<sup>er</sup> (1382-1398) et Règne de Janus de Lusignan (1398-1432)* Les noms des Maréchaux ne sont pas connus pour ces deux règnes.

*Règne de Jean II de Lusignan (1432-1458)*

Jacques de Cafran

*Règne de Charlotte de Lusignan (1458-1460)*

Jean de Montolif

*Règne de Jacques II de Lusignan (1460-1473)*

Nicolas Morabit<sup>1546</sup>

### c. Les Maréchaux :

*Règne d'Henri II de Lusignan (1285-1310/1310-1324)*

*Georges Boustronios, A Narrative of the Chronicle of Cyprus 1456-1489*, trad. N. Coureas, Cyprus Research Centre, Texts and Studies in the History of Cyprus 51, Nicosia, 2005.

<sup>1546</sup>Les sources sont les mêmes que précédemment pour établir la liste des Maréchaux.

Jean de Brie, mis à mort en 1311<sup>1571</sup>

*Règne d'Hugues IV de Lusignan (1324-1359)*

Pierre de Montolif,

*Règne de Pierre I<sup>er</sup> (1359-1369)*

Jacques de Nores

*Règne de Pierre II de Lusignan (1369-1382)*

Thibald Belfarage

Jean de Brie

*Règne de Jacques I<sup>er</sup> (1382-1398)*

Jean de Brie

Est nommé pendant ce règne, Jean de Tabarie, Maréchal d'Arménie (1395)<sup>1572</sup>

*Règne de Janus de Lusignan (1398-1432)*

---

<sup>1571</sup> Une pierre tumulaire consacrée à la famille de Brie nous est parvenue. *Lacrimae Cypriae*, op.cit., p. 11.

<sup>1572</sup> Ibid., p. 66.

François Cammerdas

*Règne de Jean II de Lusignan (1432-1458) et Règne de Charlotte de Lusignan (1458-1460)* Les possesseurs de la charge de turcoplier ne sont pas nommés pour ces deux règnes.

*Règne de Jacques II de Lusignan (1460-1473)*

Pierre Pelestrini<sup>1573</sup>

**d. Les sénéchaux :**

*Règne d'Aimery de Lusignan (1194-1205)*

Guy de Lusignan, fils d'Aimery

*Règne d'Hugues I<sup>er</sup> (1205-1217)*

Aimery de Rivet (1197-1210)

*Règne d'Henri I<sup>er</sup> de Lusignan (1217- 1254)*

Les possesseurs de l'office de sénéchal ne sont pas connus jusqu'en 1247.

Baudouin d'Ibelin est le possesseur de l'office en 1247.

*Règne d'Hugues II de Lusignan (1254-1267) et Règne d'Hugues III de Lusignan (1267-1284)* Les possesseurs du titre de sénéchal ne sont pas connus pour ces règnes.

*Règne d'Henri II de Lusignan (1285-1310/1310-1324)*

Balian d'Ibelin, fils de Guy d'Ibelin, petit-fils du Vieux Seigneur de Beyrouth

Philippe d'Ibelin, 1306-1314

*Règne d'Hugues IV de Lusignan (1324-1359)*

Guy d'Ibelin, 1324

*Règne de Pierre I<sup>er</sup> (1359-1369)*

Jacques de Lusignan

*Règne de Pierre II de Lusignan (1369-1382)*

Léon de Lusignan, 1372

*Règne de Jacques I<sup>er</sup> (1382-1398)*

Eudes de Lusignan, frère des rois Pierre I<sup>er</sup> et Jacques I<sup>er</sup>

*Règne de Janus de Lusignan (1398-1432)*

Jacques de Lusignan, fils aîné du roi Janus

---

<sup>1573</sup> L'office de turcoplier étant ap.aru au XIV<sup>e</sup> siècle, les chroniqueurs tardifs comme Léontios Machairas et George Boustronios sont les sources majeures pour établir une liste cohérente.

*Règne de Jean II de Lusignan (1432-1458)*

Le possesseur de la charge de sénéchal n'est pas connu.

sous le règne du roi Jean II

*Règne de Charlotte de Lusignan (1458-1460)*

Paul Chap.e

*Règne de Jacques II de Lusignan (1460-1473) et Règne de Catherine Cornaro (1474-1489)* Onofrio de Requenses<sup>1574</sup>

## 2. ANNEXES CHRONOLOGIQUES :

### 1. La guerre des Ibelin et des Impériaux (1223-1242)

**1229** : Regroupement de l'ost du Seigneur de Beyrouth à Nicosie et renforcement des garnisons des châteaux comme Saint-Hilarion. La chronique de Philippe de Novare se montre imprécise sur les troupes de pied de Frédéric II. Pour qualifier les troupes de ce dernier, l'expression « L'empereur et ses gens » est employée. Frédéric II envoie le comte Étienne de Gotron en Chypre, et ce dernier saisit toutes les forteresses en son nom.

Bataille de Philippe de Novare dans la Tour de l'Hôpital de Nicosie contre les cinq Baux. La chronique de Philippe de Novare signale 150 hommes d'armes, mais ne mentionne pas le chiffre précis pour ce qui concerne les hommes de pied.

**14 juin 1229** : Bataille de Nicosie entre le Seigneur de Beyrouth et les Impériaux. Philippe de Novare ne mentionne pas non plus le nombre d'hommes à pied pour les Impériaux, préférant préciser qu'ils ont comme troupes : « le menu peuple de la ville à force », et « tous les tricouples de la terre. »

#### **Début des sièges de Kerynia, Kantara et Saint-Hilarion.**

Philippe de Novare précise que le Seigneur de Beyrouth établit un plan de bataille pour mener les sièges confiés à ses capitaines. Cependant, si le nombre des chevaliers est connu, le nombre des gens à pied ne l'est pas. Le terme « grant planté de gens à pié » est cette fois utilisé.

**1231** : Envoi d'une force armée de Pouilles et de Sicile en Chypre par l'empereur Frédéric

---

<sup>1574</sup> Pour établir la liste des sénéchaux, les sources restent les mêmes que pour les connétables.

II. Philippe de Novare indique les forces que l'empereur envoie en Syrie : 700 hommes de pied et 3000 marins qui renforcent les troupes à pied. Pour les forces du roi Henri, le chroniqueur guerrier se contente d'énumérer que « *Toutes voyes vindrent il bien à tens, et quant il furent ensemble si ot mout bele gent à cheval et à pié*<sup>1575</sup>. »

La guerre se poursuit à Beyrouth et Philippe de Novare emploie l'expression « grant plenté de gens à pié » qui lui est chère.

La bataille du Puy dou Conestable de Triple et siège de la ville de Beyrouth :

Philippe de Novare ne donne pas ici de précisions sur les forces de pied du seigneur de Beyrouth ou les Impériaux. Il se contente d'utiliser ces termes : « ceaus dedens » et « ceaus ennemis ».

Bataille d'Acre : là non plus, Philippe de Novare ne donne pas de précisions sur les troupes de pied.

**1232 :**

Mai 1232 : Bataille du Casal Ymbert sur laquelle on ne possède aucun chiffre précis.

Prise de la ville de Famagouste : l'expression « gens à pié » est une nouvelle fois utilisée pour décrire l'ost.

15 juin 1232 : Bataille d'Agridi. Philippe de Novare donne quelques informations quant aux effectifs d'une partie des forces des Chypriotes. Il donne le chiffre des hommes de pied : « *Et adonc estoient venus ja en la place jusque à sinquante ou .lx. sergens à pié que les Chiprois avoyent devant mendés à la Gride pour prendre la herberge*.<sup>1576</sup> » **1234 :**

Remise du château de Kerynia au seigneur de Beyrouth.

« *à Cherines revindrent sans nul exploit, et distrent que trop estoient grant gent de terre et de mer, et trop gastoient de la viande dou chasteau*.<sup>1577</sup> »

Philippe de Novare donne une estimation précise des troupes impériales à Kerynia avant la reddition : « *Phelip.e Chenart demora à Cherines cheveteine et .l.chevaliers o luy et entour .m. homes à pié entre abalstiers et gens de marine*.<sup>1554</sup> »

---

<sup>1575</sup> filippo Da Novara, *Guerra da Federico II in oriente, (1223-1242)*, op.cit., p. 146.

<sup>1576</sup> Ibid., p. 188.

<sup>1577</sup> Ibid., p. 194.

<sup>1554</sup> Ibid, p. 194.

## **2. Événements de Terre sainte (1271-1284)**

7 mars au 14 mai 1268 : prise de Jaffa, de Beaufort et d'Antioche par Baybars

16 février 1271 : Siègne du château du Crac par Baybars

1271 : Une escadre envoyée par le sultan se brise contre les rochers à Limassol.

12 juin 1271 : Siègne du château de Montfort

24 novembre 1271 : Après avoir rejoint Édouard d'Angleterre à Acre, le roi de Chypre Hugues

III participe à une expédition vers la terre de Césarée.

1275 : Le royaume d'Arménie cilicienne subit des attaques des Mamelouks.

Juin 1278 : Hugues III quitte le royaume de Jérusalem pour s'en aller à Chypre.

1279 : Hugues III revient à Acre pour tenter de recouvrer la ville.

## **3. Querelle de Chypre. Le roi Henri II opposé à son frère Amaury, seigneur de Tyr (1300-1310) :**

1306 : Mesures prises à Kerynia et Famagouste pour reconnaître le seigneur de Tyr comme gouverneur.

1307 : Expédition militaire menée à Strovolos par le seigneur de Tyr, dans le but de s'emparer du roi.

1308 : Prise du palais royal à Nicosie, par les partisans du seigneur de Tyr.

1308 : Alliance des Génois de Famagouste avec les partisans du seigneur de Tyr.

1308 : Les chevaliers de Paphos et Limassol se déclarent pour le roi Henri II.

31 janvier 1310 : Le roi Henri II est exilé en Arménie par le seigneur de Tyr.

5 juin 1310 : Assassinat du prince de Tyr par Simon de Montolif.

1310 : Les villes de Paphos et Limassol se prononcent pour le roi après Famagouste où Ague de Bessan est nommé lieutenant.

1310 : Ague de Bessan tient Kerynia au nom du roi.

Juin 1310 : Le connétable est sommé de se soumettre à Ague de Bessan.

23 Juin 1310 : Guy de Séverac, commandeur de l'Hôpital rejoint Famagouste qui se prononce pour le roi Henri II. À ses côtés, Rupin de Montfort arrive également dans la cité ramenant des prisonniers, chevaliers favorables au seigneur de Tyr.

1310 : Rixe entre les chevaliers de Nicosie et de Famagouste.

1310 : Ague de Bessan somme les chevaliers de Limassol, Paphos et Nicosie de se rendre à Famagouste<sup>1578</sup>.

1310 : Le connétable se retire à Kormakiti.

Juillet 1310 : Ague de Bessan met en défense la cité de Nicosie.

Août 1310 : Les chevaliers de Kormakiti sont sommés de se rendre au nom du roi, par Ague de Bessan.

10 septembre 1310 : Retour du roi Henri II à Nicosie.

#### **4. La guerre contre les Génois de 1373 à 1374 ; plusieurs tentatives de sièges de Famagouste (1378) :**

2 octobre 1372 : Querelle entre les Génois et les Vénitiens durant le couronnement à la cathédrale Saint-Nicolas de Famagouste. Cette querelle se transforme en rixe.

La population de Famagouste pille la loge des Génois.

18 octobre 1372 : Le roi envoie une ambassade à Famagouste à laquelle participe Jacques de Saint-Michel.

À la fin du mois d'octobre de 1372, les Génois quittent Famagouste à l'appel du podesta.

Avril 1373 : Une escadre maritime arrive en Chypre commandée par Damien Cattaneo.

Les forces génoises se rassemblent à Famagouste.

Les Génois continuent leur avancée dans les territoires Chypriotes vers Kerynia. Le Grand Maître de Rhodes tente une médiation pour faire cesser les hostilités.

Juin-Juillet 1373 : Les Génois appellent les malfaiteurs et les esclaves à les rejoindre afin de ravager et saccager le pays.

3 juillet 1373 : Les Génois prennent la forteresse de Paphos.

1<sup>er</sup> octobre 1373 : L'amiral de Campo Fregoso met le siège devant la ville de Famagouste.

18 octobre 1373 : Thibald Belfrage, ambassadeur du roi, remet des lettres de Pierre II à Jacques de Lusignan. Ce dernier est retenu en otage par la population de Nicosie.

Entrée des Génois dans le château de Famagouste.

Novembre 1373 : Pillage de la ville de Famagouste et de la ville de Nicosie.

6 décembre 1373 : Désarmement des habitants de Nicosie.

Siège de Kerynia et de Saint-Hilarion.

4 juin 1374 : Début du siège de Kerynia par l'amiral Campo Frégoso

---

<sup>1578</sup> *Chronique dite d'Amadi*, op. cit., p. 252- 360.

1374 : Le connétable Jacques de Lusignan remet Kerynia à Luc d'Antiaume croyant obéir au roi, menacé par les Génois.

1374-1375 : Thibald Belfaradge et Alexopoulos reviennent en Chypre avec une troupe pour recommencer les hostilités avec les Génois.

1376 à 1378 : Plusieurs sièges de Famagouste menés par le turcoplier Jean de Brie, nommé capitaine général<sup>1579</sup>.

### **5. Guerre de course en 1424 et réplique du sultan mamelouk d'Égypte (1426) :**

26 septembre 1424 : Premiers escarmouches avec l'armée du sultan. L'armée mamelouke débarque aux alentours de Limassol. L'armée du roi est laissée dans la forteresse. Un envoyé du roi Janus, Thomas Provost, est décapité par un mamelouk.

3 août 1425 : Les galères mameloukes arrivent à Akrotiki et leur objectif final est Famagouste.

9 août 1425 : Des combats diffus éclatent à Salines.

10 août 1425 : Les Mamelouks avancent dans les villes de Kellia et Aradip.o, la cour de la despostissa, le logement de la tour des Salines, Agrinon, Vromolachia et Kitti.

22 août 1425 : L'armée entière est engagée dans une bataille à Limassol.

Juin 1426 : Le sultan envoie son armée vers Chypre.

3 au 5 juillet 1426 : Bataille de Chirochitia

---

<sup>1579</sup> Pour le récit de la guerre contre les Génois, les chroniques les plus précises sont celles de Léontios Machairas, Florio Bustron et la *Chronique dite d'Amadi*. La chronologie s'appuie ici sur la chronique dite d'Amadi. *Chronique d'Amadi*, op.cit., p. 432-501. L'ouvrage de George Hill peut être consulté pour obtenir d'indispensables informations sur cette guerre : HILL, George, *A history of Cyprus*, op.cit., p. 370-430.

### 3. Annexes Photographiques :

#### 1. Photographies des murs d'enceinte : Nicosie et Famagouste



Photo 1. Nicosie, all right reserved. Allan Langdale



Photo 2. Famagouste. All rights reserved, Allan Langdale



## 2. Photographies des forteresses et châteaux forts :



Photo 3. Château de Kerynia, vue de l'ouest, all rights reserved, Allan Langdale.



Photo 4. Château de Kolossi, all rights reserved, Alicia R Massie-Leg.





Photo 5. Château de Saint-Hilarion, all rights reserved, Thomas Lauer.





Photo 6. Vue de l'entrée du château de Saint-Hilarion, all rights reserved, Thomas Lauer.



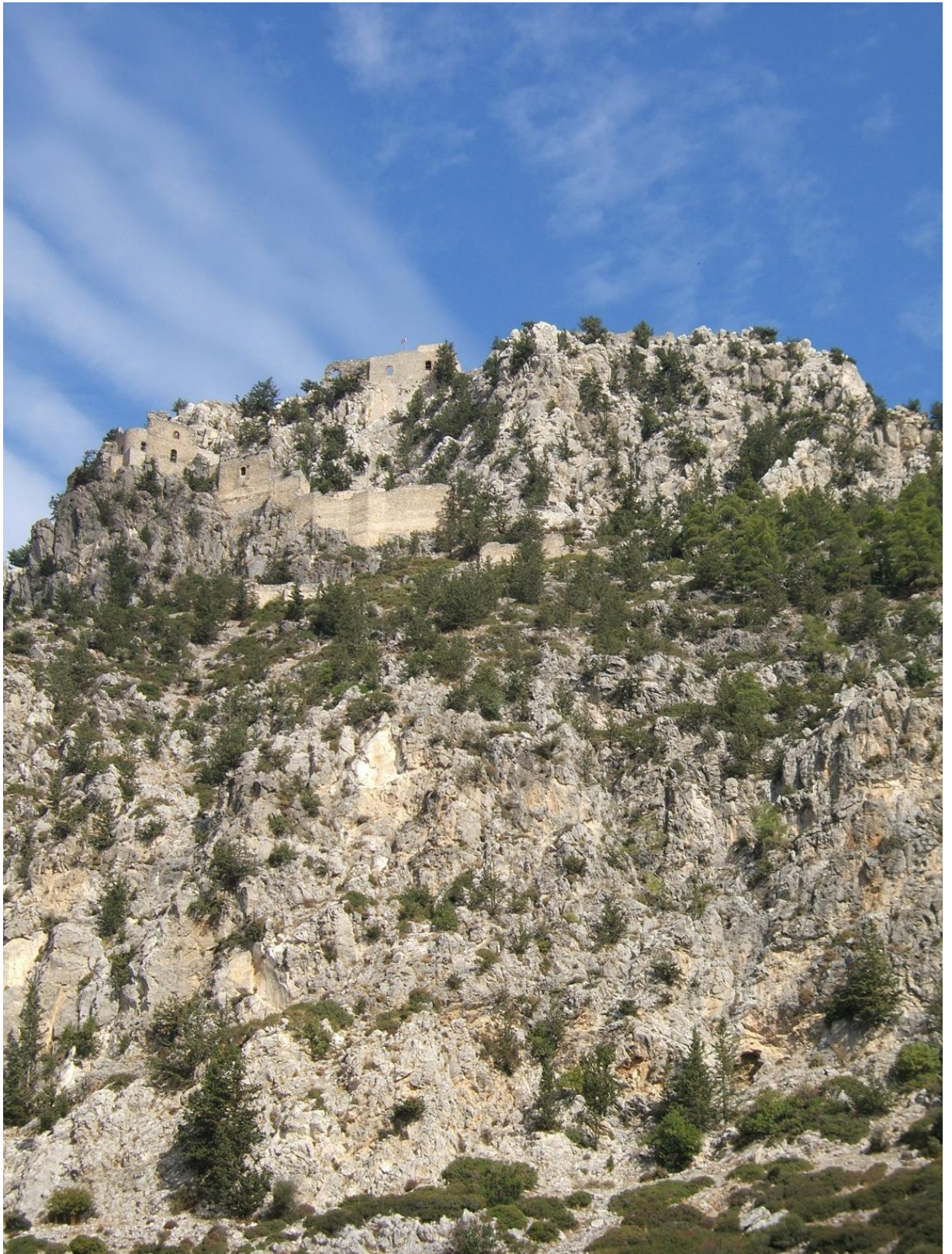


Photo 7. Château de Buffavento, all rights reserved, Thomas Lauer.





Photo 7. Buffavento, all rights reserved, Thomas Lauer.



#### 4. Annexes cartographiques :

a. Carte ancienne de l'île de Chypre par Leonida Attar datant de 1542<sup>1580</sup> :



<sup>1580</sup> Cavazzana Romanelli Francesca, Grivaud, Gilles, « Cyprus 1542. The Great Map of the Island by Leonida Attar », Cahiers du Centre d'Etudes Chypriotes, 2006, 36, 1, p. 250-251.

b. Carte Topographique de Chypre:



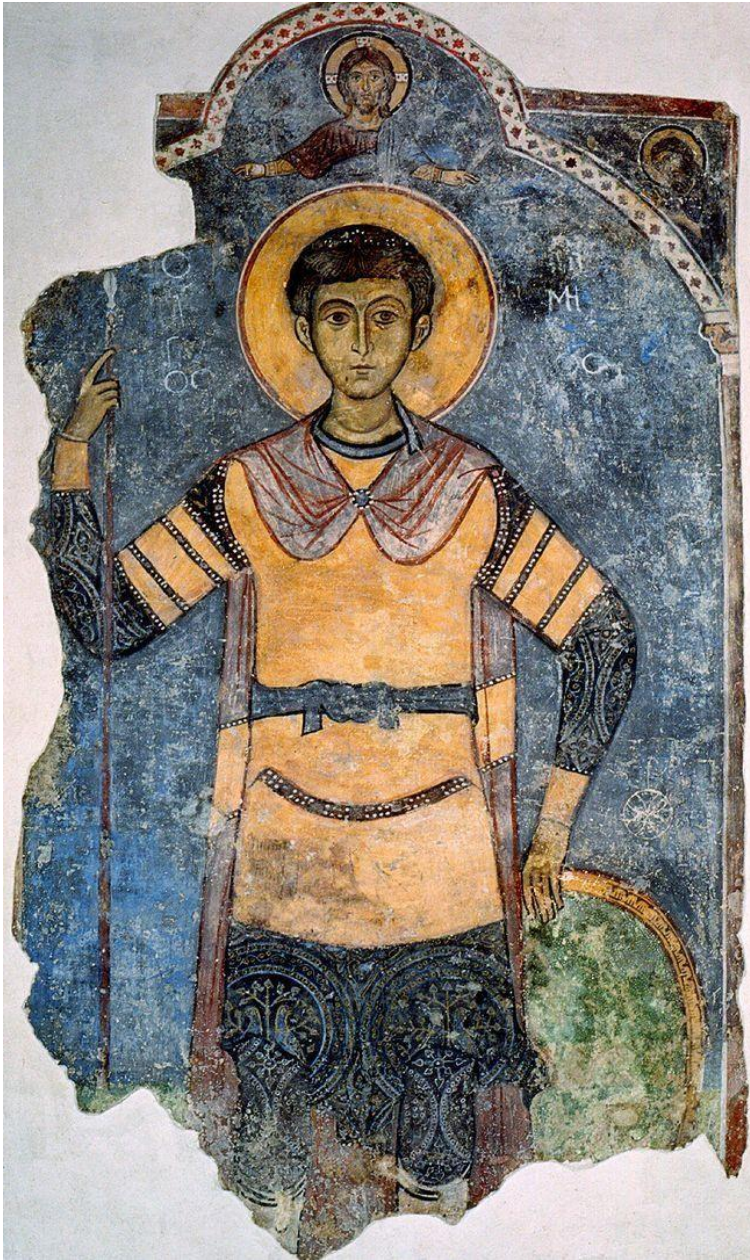
c. Carte des villes de Chypre :





5. Annexes iconographiques :

a. Saint-Demetrios :



© *Saint Démétrios*, Fresque provenant de l'église de Saint-Antoine de Kellia, XIII<sup>e</sup> siècle. H 2,22 mx L. 1,31 m. Musée du monastère de Kykkos, Chypre. © Kykkos, Museum of the Holy Monastery.



1. Saint-Georges :



© Église Panagia Phorbiotissa, Asinou (Chypre) Narthex: Fresque (1200) de saint Georges.  
STYLIANOU, Andreas, STYLIANOU, Judith, *The Painted Churches of Cyprus*, Research Centre,  
Greek Communal Chamber, 1964, p. 135.

# INDEX

## A

Acre, 6, 8, 12, 28, 40, 43, 49, 62, 74, 81, 84, 92, 99, 102, 106, 113, 116, 132, 139, 143, 144, 146, 149, 153, 155, 178, 179, 180, 196, 198, 200, 205, 217, 219, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 245, 246, 248, 249, 257, 285, 290, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 302, 304, 305, 307, 310, 314, 315, 317, 339, 343, 373, 374, 398, 406, 411, 412, 413, 418, 422, 423, 424, 429, 432, 440, 441

Ague de Bessan, 181, 182, 206, 261, 262, 263, 273, 304, 309, 441, 442

Aimery Barlais, 141, 213, 284, 420, 429

Aimery de Lusignan, 9, 45, 46, 49, 54, 56, 59, 88, 116, 137, 153, 156, 181, 206, 218, 244, 245, 246, 251, 252, 262, 264, 289, 290, 292, 306, 307, 312, 313, 353, 358, 360, 373, 424, 433, 435, 436, 438

Alexandrie, 13, 20, 32, 133, 158, 159, 160, 161, 189, 198, 207, 208, 209, 211, 214, 218, 221, 223, 235, 241, 252, 323, 366, 375, 393, 425, 426, 430, 433

Alice de Champagne, 11, 12, 104, 110, 116, 334, 361, 420

Amaury de Bethsan, 141, 284, 420

Andronic Comnène, 7

Aymé d'Oisselier, 300

## B

Balian d'Ibelin, 48, 50, 80, 258, 278, 302, 357, 358, 361, 362, 429, 438

Barsbay, 14, 18, 84, 324, 350

Baudouin IV, 43, 301, 306, 307

Benoît de Peterborough, 8, 15, 71, 92, 254, 363

Byzance, 1, 5, 9, 10, 26, 30, 41, 45, 53, 55, 85, 86, 88, 91, 96, 99, 133, 177, 212, 213, 221, 222, 227, 228, 244, 250, 403, 404, 408, 409

## C

Catherine Cornaro, 1, 14, 21, 47, 51, 52, 111, 125, 126, 127, 128, 129, 133, 174, 175, 195, 215, 288, 289, 290, 319, 328, 332, 341, 363, 368, 369, 370, 371, 380, 381, 436, 439

Charles II d'Anjou, 292, 374

Charlotte, 14, 19, 52, 60, 65, 111, 123, 124, 125, 128, 129, 133, 173, 174, 175, 193, 195, 200, 216, 242, 253, 268, 275, 281, 287, 290, 319, 326, 327, 328, 331, 341, 348, 353, 367, 369, 370, 378, 381, 428, 429, 436, 437, 438, 439

Chirochitia, 14, 19, 294, 324, 367, 428, 431, 433, 434, 443

Clément V, 222, 297, 302, 308, 339

## E

Échive, 11, 62, 115, 116, 117, 118, 119, 120,  
353, 357, 361, 364, 379  
Édouard d'Angleterre, 248, 293, 441

## F

Famagouste, 3, 12, 13, 20, 22, 23, 24, 76, 77,  
78, 79, 82, 89, 92, 107, 128, 133, 144, 154,  
156, 161, 162, 163, 165, 166, 167, 168,  
170, 171, 173, 175, 176, 181, 182, 183,  
184, 187, 195, 199, 206, 211, 216, 217,  
218, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 229,  
231, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240,  
241, 242, 251, 252, 257, 258, 259, 260,  
261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268,  
273, 276, 280, 281, 286, 287, 302, 307,  
309, 316, 319, 320, 325, 326, 327, 329,  
331, 332, 335, 339, 340, 341, 342, 343,  
344, 345, 347, 348, 349, 355, 359, 362,  
365, 367, 368, 370, 371, 372, 374, 375,  
376, 378, 379, 384, 387, 392, 393, 394,  
395, 399, 404, 420, 426, 427, 428, 430,  
432, 433, 434, 440, 441, 442, 443, 444  
Frédéric II, 3, 12, 19, 27, 28, 43, 48, 49, 56,  
95, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 141,  
142, 143, 153, 154, 164, 178, 179, 204,  
205, 213, 225, 226, 227, 228, 257, 259,  
270, 271, 277, 278, 284, 313, 315, 343,  
349, 360, 361, 364, 380, 420, 429, 439

## G

Gastrie, 226, 251, 293, 294

Gauthier de Montbéliard, 11, 61, 93, 247, 282,  
316

Gauvain de Chenichy, 104, 141, 258, 284, 420

Gênes, 10, 12, 13, 20, 23, 46, 51, 52, 58, 60,  
63, 64, 70, 74, 75, 76, 82, 83, 89, 110, 111,  
122, 131, 133, 143, 161, 162, 168, 170,  
186, 199, 210, 211, 222, 223, 227, 228,  
230, 231, 235, 236, 238, 242, 251, 252,  
261, 265, 266, 277, 286, 310, 311, 312,  
313, 314, 316, 317, 318, 319, 322, 323,  
325, 327, 331, 335, 340, 341, 342, 362,  
371, 375, 376, 379, 381, 384, 386, 387,  
393, 394, 399, 426, 427, 433

Grégoire X, 292

Gui d'Ibelin, 294

Guillaume de Beaujeu, 84, 294, 297, 298

Guillaume de Rivet, 284, 420

Guillaume de Roussillon, 295

Guillaume de Tyr, 7, 8, 9, 10, 15, 35, 38, 39,  
54, 56, 57, 70, 72, 87, 112, 116, 118, 145,  
149, 201, 211, 254, 301, 334, 343, 383,  
394, 395, 429, 430

Guy de Lusignan, 7, 8, 9, 11, 16, 31, 35, 36,  
37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47,  
48, 49, 53, 54, 55, 56, 59, 61, 63, 66, 67,  
68, 69, 71, 73, 85, 87, 88, 99, 112, 116,  
131, 133, 136, 137, 140, 148, 151, 153,  
166, 170, 176, 182, 194, 201, 202, 203,  
206, 211, 213, 214, 215, 218, 224, 236,  
244, 255, 256, 259, 271, 277, 281, 283,  
289, 306, 312, 313, 316, 317, 318, 321,  
330, 348, 365, 372, 383, 384, 387, 405,  
435, 438

**H**

Hattin, 7, 17, 35, 45, 47, 48, 73, 84, 93, 113,  
243, 289, 412, 414

Hélène Paléologue, 14, 111, 123, 339, 369,  
376

Henri I<sup>er</sup>, 12

Henri II, 3, 13, 48, 50, 59, 62, 70, 81, 92, 94,  
110, 120, 121, 133, 144, 146, 155, 180,  
181, 198, 205, 217, 222, 223, 224, 232,  
249, 250, 251, 261, 262, 263, 264, 285,  
289, 291, 296, 297, 298, 299, 300, 301,  
302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309,  
310, 315, 316, 329, 331, 337, 339, 342,  
343, 344, 349, 358, 362, 372, 374, 375,  
394, 424, 430, 432, 433, 435, 437, 438,  
441, 442

Henri VI, 9, 45, 100, 116, 153

Héthoum de Korykos, 17, 121, 250, 263, 413

Hugues d'Ibelin, 299

Hugues de Giblet, 284

Hugues I<sup>er</sup>, 11, 12, 58, 110, 116, 153, 217,  
246, 283, 285, 316, 360, 418, 419, 420,  
432, 435, 436, 438

Hugues III, 6, 33, 50, 72, 139, 155, 202, 204,  
205, 210, 232, 248, 249, 285, 290, 291,  
292, 293, 294, 295, 296, 308, 310, 373,  
374, 422, 423, 435, 438, 441

Hugues IV, 13, 18, 20, 33, 51, 59, 63, 71,  
160, 182, 208, 212, 223, 233, 251, 252,  
262, 286, 290, 326, 329, 330, 335, 425,  
435, 436, 437, 438

**I**

Isaac Comnène, 7, 8, 15, 18, 35, 38, 45, 69,  
71, 85, 87, 88, 91, 92, 98, 99, 119, 145,  
148, 149, 150, 151, 177, 222, 224, 244,  
254, 255, 343, 365, 418

Isabelle I<sup>ère</sup>, 9, 49

**J**

Jacques de Montolif, 304

Jacques de Plagny, 304, 305

Jacques I<sup>er</sup>, 13, 38, 47, 51, 52, 64, 75, 90, 111,  
122, 133, 171, 183, 208, 216, 261, 267,  
278, 310, 317, 318, 319, 320, 321, 322,  
323, 330, 340, 345, 352, 355, 358, 362,  
367, 369, 376, 385, 436, 437, 438

Jacques II, 14, 19, 21, 22, 52, 53, 60, 65, 66,  
71, 75, 84, 111, 123, 126, 127, 128, 129,  
133, 174, 175, 193, 194, 195, 200, 216,  
242, 253, 268, 269, 275, 276, 281, 282,  
286, 287, 288, 290, 318, 319, 326, 327,  
331, 339, 340, 345, 348, 353, 363, 367,  
368, 369, 370, 371, 376, 378, 379, 381,  
385, 394, 428, 429, 436, 437, 438, 439

Janus, 13, 19, 38, 52, 62, 63, 64, 75, 84, 111,  
122, 133, 152, 171, 172, 173, 176, 187,  
189, 190, 191, 192, 193, 199, 204, 210,  
211, 237, 238, 239, 241, 268, 276, 280,  
281, 287, 310, 311, 318, 319, 320, 322,  
323, 324, 325, 328, 329, 339, 340, 345,  
362, 376, 401, 428, 431, 434, 436, 437,  
438, 443

Jean d'Ibelin, 10, 21, 39, 47, 49, 50, 54, 55,  
56, 57, 59, 61, 69, 79, 99, 103, 104, 112,

113, 116, 117, 125, 136, 143, 152, 219,  
230, 271, 277, 284, 313, 332, 359, 361,  
381, 382, 393, 420, 421, 435

Jean de Joinville, 12, 58, 59, 105, 106, 115,  
119, 120, 148, 197, 211, 230, 279, 334,  
393, 421, 430

Jean de Morpho, 318

Jean II, 14, 18, 50, 52, 59, 60, 64, 65, 66, 75,  
87, 90, 123, 125, 173, 193, 200, 288, 318,  
325, 327, 328, 362, 369, 376, 408, 428,  
436, 437, 438, 439

## K

Kerynia, 27, 28, 65, 83, 92, 104, 120, 123,  
124, 129, 141, 142, 143, 144, 154, 155,  
162, 165, 166, 167, 168, 169, 174, 175,  
179, 187, 194, 206, 216, 218, 222, 223,  
229, 242, 255, 256, 258, 269, 270, 271,  
272, 273, 274, 275, 276, 278, 279, 280,  
281, 287, 288, 318, 325, 327, 330, 332,  
335, 336, 347, 348, 349, 350, 353, 356,  
364, 365, 366, 367, 369, 370, 371, 381,  
384, 427, 428, 434, 439, 440, 441, 442,  
443, 445

Kérynia, 8, 14, 348

Kolossi, 3, 23, 302, 344, 348, 349, 378, 445

Kykko, 4

## L

Lachas, 11

Léon le Magnifique, 9, 42, 91

Léontios Machairas, 11, 18, 21, 38, 39, 41, 42,  
44, 45, 52, 63, 71, 74, 83, 84, 89, 110, 111,

122, 139, 144, 157, 158, 162, 165, 166,  
167, 168, 169, 171, 172, 182, 185, 186,  
187, 188, 189, 190, 191, 192, 199, 206,  
209, 220, 225, 234, 235, 236, 237, 238,  
239, 240, 265, 266, 267, 274, 275, 277,  
278, 279, 282, 286, 287, 319, 320, 329,  
334, 335, 340, 341, 347, 356, 359, 366,  
380, 384, 425, 427, 428, 438, 443

Limassol, 3, 6, 8, 69, 83, 99, 100, 101, 104,  
127, 132, 137, 141, 149, 150, 151, 153,  
162, 163, 171, 172, 183, 188, 189, 199,  
206, 211, 219, 220, 223, 225, 226, 227,  
230, 231, 235, 242, 254, 257, 258, 259,  
261, 266, 267, 271, 280, 294, 302, 303,  
304, 324, 326, 330, 334, 341, 342, 343,  
344, 345, 348, 349, 350, 352, 356, 364,  
367, 420, 430, 441, 442, 443

Louis XI, 308, 309

Ludolph de Sudheim, 22, 318

## M

Mamelouks., 188, 193, 194, 235, 252, 277,  
292, 296, 305, 318, 324, 387, 428, 441

Manuel I<sup>er</sup> Comnène, 18

Margat, 197, 290, 296

Marie d'Antioche, 204, 205, 232, 290, 292,  
293, 295, 308, 374

Mélitène, 17

Morphou, 5, 312, 324, 338, 339

## N

Nicolas IV, 155, 222, 236, 282, 289, 299, 305

Nicolas Morabit, 52, 53, 65, 287, 370, 371

**P**

Paphos, 3, 4, 5, 7, 9, 71, 83, 92, 127, 129,  
163, 164, 165, 171, 175, 183, 195, 204,  
206, 217, 220, 221, 222, 223, 227, 229,  
235, 256, 261, 266, 267, 293, 312, 318,  
319, 341, 344, 345, 346, 347, 348, 351,  
356, 364, 370, 371, 375, 377, 395, 405,  
426, 430, 433, 441, 442

Pentadaktylos, 3, 4, 23

Pero Tafur, 22

perpyriarioi, 89, 310, 316, 330

Philippe d'Ibelin, 10, 21, 55, 59, 251, 284,  
300, 304, 362, 420, 435, 438

Philippe de Mézières, 13, 19, 20, 41, 198, 199,  
201, 203, 204, 206, 208, 218, 220, 233,  
317, 404, 412, 413, 416, 425, 426, 433

Philippe de Picquigny, 14, 171

Pierre I<sup>er</sup>, 12, 13, 20, 33, 38, 49, 51, 63, 73,  
75, 83, 89, 110, 122, 127, 133, 144, 157,  
158, 159, 160, 161, 174, 182, 196, 198,  
199, 200, 201, 202, 206, 207, 208, 209,  
211, 214, 218, 220, 223, 225, 233, 234,  
235, 239, 243, 252, 261, 277, 289, 291,  
310, 317, 318, 323, 330, 336, 339, 356,  
362, 366, 367, 369, 372, 375, 379, 381,  
389, 425, 426, 430, 433, 435, 437, 438

Pierre Thomas, 13, 198, 426

**Q**

Qalawun, 290, 292, 296, 298

**R**

Richard Cœur de Lion, 6, 7, 8, 15, 18, 31, 35,  
69, 87, 91, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 99, 119,  
132, 140, 145, 150, 177, 220, 224, 254,  
316, 318, 334, 343, 418

Robert de Tornham, 8

Roger de San Severino, 295

**S**

Saint-Jean d'Acre, 9, 13, 20, 33, 59, 62, 78, 89,  
92, 112, 117, 139, 143, 146, 155, 180, 183,  
197, 198, 200, 205, 206, 210, 217, 224,  
226, 230, 231, 232, 233, 249, 250, 260,  
289, 290, 291, 292, 293, 297, 298, 299,  
304, 305, 306, 307, 308, 309, 315, 316,  
339, 341, 343, 350, 372, 374, 375, 389,  
422, 423, 424, 430, 432

Satalie, 13, 32, 144, 157, 160, 182, 218, 234,  
235, 252, 289, 366, 425, 426, 433

**T**

Tripoli, 62, 63, 86, 93, 104, 128, 144, 160,  
161, 179, 294, 298, 299, 302, 307, 370,  
424

Troodos, 3, 4, 255, 333

**V**

Venise, 1, 7, 11, 12, 13, 14, 34, 38, 40, 42, 45,  
46, 58, 59, 62, 63, 64, 74, 77, 83, 89, 111,  
120, 122, 123, 125, 126, 127, 128, 129,  
143, 144, 157, 159, 160, 161, 163, 164,  
165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172,

173, 175, 176, 180, 182, 183, 184, 185,  
187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 209,  
210, 211, 215, 218, 222, 223, 228, 231,  
233, 234, 236, 237, 238, 239, 240, 241,  
261, 266, 273, 275, 278, 279, 280, 286,  
287, 288, 290, 313, 320, 321, 322, 323,  
324, 325, 326, 327, 334, 336, 340, 341,  
342, 345, 348, 356, 359, 362, 363, 365,  
366, 368, 369, 373, 375, 379, 380, 381,

384, 386, 389, 392, 425, 427, 428, 429,  
432, 434, 436

**W**

Willebrand d'Oldenbourg, 7, 22, 24, 269, 334,  
348

**Z**

Zapel de Lusignan,, 17

**Centre d'Etudes Médiévales de Montpellier.** EA 4583  
Université Paul Valéry – Montpellier III  
Site de l'Hôpital Saint-Charles, rue Henri Serre  
34000 Montpellier. France